

# **DNCA INVEST**

## **Société d'Investissement à Capital Variable**

R.C.S. Luxembourg N° B 125012

Rapport annuel, y compris les états financiers vérifiés au 31 décembre 2024

DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION

DNCA INVEST - EUROSE

DNCA INVEST - EVOLUTIF

DNCA INVEST - VALUE EUROPE

DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS

DNCA INVEST - CONVERTIBLES

DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)\*

DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH

DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE

DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE

DNCA INVEST - SERENITE PLUS

DNCA INVEST - ALPHA BONDS

DNCA INVEST - FLEX INFLATION

DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA

DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA

DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD

DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE

DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER

DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD

DNCA INVEST - CHINA EQUITY\*

DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY

DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES

DNCA INVEST - GLOBAL SPORT

DNCA INVEST - STRATEGIC RESOURCES \*

DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT\*

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base de ce rapport annuel incluant les états financiers audités. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées sur la base du prospectus actuel et du document d'information clé (" DIC ") correspondant, qui seront accompagnés d'une copie du dernier rapport annuel disponible, y compris les états financiers audités, et d'une copie du dernier rapport semestriel non audité disponible, s'il est publié après ce rapport annuel, y compris les états financiers audités.

\* Voir note 1.

## Table des matières

Conseil d'administration	6
Informations générales	8
Rapport des directeurs	9
Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé	60
Statistiques	64
État combiné des actifs nets au 31 décembre 2024	74
État combiné des opérations et des variations de l'actif net pour la période / l'exercice clos le 31 décembre 2024	74
<b>DNCA INVEST - CREDIT CONVICTIONS</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	75
État des opérations et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	75
État des modifications du nombre d'actions	76
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	77
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	80
Ventilation du portefeuille	81
Les dix principales participations	81
<b>DNCA INVEST - EUROSE</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	82
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	82
État des modifications du nombre d'actions	83
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	84
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	88
Ventilation du portefeuille	89
Les dix principales participations	89
<b>DNCA INVEST - EVOLUTIF</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	90
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	90
État des modifications du nombre d'actions	91
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	92
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	94
Ventilation du portefeuille	95
Les dix principales participations	95
<b>DNCA INVEST - VALUE EUROPE</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	96
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	96
État des modifications du nombre d'actions	97
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	98
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	99
Ventilation du portefeuille	100
Les dix principales participations	100
<b>DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	101
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	101
État des variations du nombre d'actions	102
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	103

## Table des matières

Ventilation du portefeuille	104
Les dix premiers titres	104
<b>DNCA INVEST - CONVERTIBLES</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	105
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	105
État des modifications du nombre d'actions	106
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	107
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	108
Ventilation du portefeuille	109
Les dix premiers titres	109
<b>DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)*</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	110
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	110
État des modifications du nombre d'actions	111
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	112
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	113
Ventilation du portefeuille	114
Les dix premiers titres	114
<b>DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	115
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	115
État des modifications du nombre d'actions	116
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	117
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	118
Ventilation du portefeuille	119
Les dix principaux titres	119
<b>DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	120
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	120
État des modifications du nombre d'actions	121
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	122
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	123
Ventilation du portefeuille	124
Les dix premiers titres	124
<b>DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	125
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	125
État des modifications du nombre d'actions	126
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	127
Ventilation du portefeuille	128
Les dix premiers titres	128
<b>DNCA INVEST - SERENITE PLUS</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	129
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	129

## Table des matières

État des modifications du nombre d'actions	130
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	131
Ventilation du portefeuille	133
Les dix principaux titres	133
DNCA INVEST - ALPHA BONDS	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	134
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	134
État des modifications du nombre d'actions	135
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	136
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	137
Ventilation du portefeuille	141
Les dix premiers titres	141
DNCA INVEST - FLEX INFLATION	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	142
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	142
État des modifications du nombre d'actions	143
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	144
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	145
Ventilation du portefeuille	146
Les dix premiers titres	146
DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	147
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	147
État des modifications du nombre d'actions	148
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	149
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	151
Ventilation du portefeuille	152
Les dix premiers titres	152
DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	153
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	153
État des modifications du nombre d'actions	154
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	155
Ventilation du portefeuille	156
Les dix premiers titres	156
DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	157
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	157
État des modifications du nombre d'actions	158
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	159
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	161
Ventilation du portefeuille	162
Les dix principales participations	162

## Table des matières

DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	163
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	163

État des modifications du nombre d'actions	164
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	165
Ventilation du portefeuille	166
Les dix premiers titres	166
<b>DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	167
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	167
État des modifications du nombre d'actions	168
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	169
Ventilation du portefeuille	170
Les dix premiers titres	170
<b>DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	171
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	171
État des modifications du nombre d'actions	172
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	173
Ventilation du portefeuille	174
Les dix principaux titres	174
<b>DNCA INVEST - CHINA EQUITY*</b>	
État de l'actif net au 16 mai 2024	175
État des opérations et des variations de l'actif net pour la période se terminant le 16 mai 2024	175
État des modifications du nombre d'actions	176
<b>DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	177
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	177
État des modifications du nombre d'actions	178
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	179
Ventilation du portefeuille	180
Les dix premiers titres	180
<b>DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	181
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	181
État des modifications du nombre d'actions	182
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	183
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	185
Ventilation du portefeuille	186
Les dix premiers titres	186
<b>DNCA INVEST - GLOBAL SPORT</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	187
État des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024	187
État des modifications du nombre d'actions	188

## Table des matières

Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	189
Ventilation des portefeuilles	190
Les dix principales participations	190
<b>DNCA INVEST - STRATEGIC RESOURCES *</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	191

# DNCA INVEST

État des opérations et des variations de l'actif net pour la période se terminant le 31 décembre 2024	191
État des modifications du nombre d'actions	192
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	193
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	194
Ventilation du portefeuille	195
Les dix premiers titres	195
<b>DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT *</b>	
État de l'actif net au 31 décembre 2024	196
État des opérations et des variations de l'actif net pour la période se terminant le 31 décembre 2024	196
État des modifications du nombre d'actions	197
Portefeuille de titres au 31 décembre 2024	198
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	199
Ventilation du portefeuille	200
Les dix principales participations	200
Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024	201
Informations non auditées	225

\* Voir note 1.

**Conseil d'administration et Administration****Siège social**

60, Avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

**Conseil d'administration du Fonds****Président**

Thomas PEAN  
Directeur du développement Europe du Nord, DNCA Finance,  
DNCA Finance Luxembourg Branch, Luxembourg

**Directeurs**

Grégoire SCHEIFF

DNCA Finance, Paris

Luc REGENT  
Administrateur indépendant

Pascal DELAUNAY  
Administrateur  
indépendant

Pierre PINCEMAILLE  
Secrétaire général de la direction DNCA  
Finance, Paris

**Société de gestion**

DNCA Finance  
19, Place Vendôme  
F-75001 Paris

**Comité de surveillance de la société de gestion**

Jean-Charles MERIAUX  
Directeur, Chief Investment Officer  
DNCA Finance, Paris

NATIXIS MANAGEMENT COMPANY S.A.  
Directeur

Grégoire SCHEIFF  
Directeur, Chief Operating Officer  
DNCA Finance, Paris

**Administrateurs de la société de gestion**

Jean-Charles MERIAUX  
Directeur des investissements

DNCA Finance, Paris

Eric FRANC  
Directeur général  
DNCA Finance, Paris

Grégoire SCHEIFF  
Directeur général délégué  
DNCA Finance, Paris

**Gestionnaire d'investissement**

DNCA Finance  
19, Place Vendôme  
F-75001 Paris

**Agent administratif, dépositaire, domiciliataire, payeur principal, agent de registre et de transfert**

BNP Paribas, Luxembourg Branch  
60, Avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

**Conseil d'administration et administration (suite)****Cabinet de révision agréé Authorised Auditor**

Deloitte Audit  
Société à responsabilité limitée  
20, Boulevard de Kockelscheuer L-  
1821 Luxembourg

**Conseillers****juridiques pour le****Luxembourg**

Elvinger Hoss Prussen, société anonyme  
2, Place Winston Churchill  
L-1340 Luxembourg

**pour l'Allemagne**

STARKE LEGAL  
Eschenheimer Anlage 28  
D-60318 Francfort-sur-le-Main

**pour l'Italie**

STUDIO GULLO  
Via Montesanto, 68  
I-00195 Rome

**Distributeurs**

Natixis Investment Managers International 43,  
Avenue Pierre Mendès France  
F-75013 Paris

**Prestataire de services de l'agence du fonds**

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. 2-  
8, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg

**Représentant de la Suisse**

REYL & Cie S.A. (depuis le 20 mars 2024)  
4 rue du Rhône  
CH-1204 Genève

Carnegie Fund Services S.A. (jusqu'au 19 mars 2024) 11,  
rue du Général-Dufour  
CH-1211 Genève 11

**Agent payeur local pour la Suisse**

REYL & Cie S.A. (depuis le 20 mars 2024)  
4 rue du Rhône  
CH-1204 Genève

Banque Cantonale de Genève (jusqu'au 19 mars 2024)  
17, quai de l'Île  
CH-1204 Genève

## Informations générales sur

### Organisation

DNCA INVEST (le " Fonds ") est une société d'investissement organisée en tant que société anonyme en vertu de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de collectif en valeurs mobilières (OPCVM), telle qu'amendée (la " Loi de 2010 "), et est qualifiée de société d'investissement à capital variable (SICAV).

Le Fonds a été constitué au Luxembourg sous le nom de LEONARDO INVEST le 12 février 2007 pour une durée illimitée avec un capital social initial de 31 000 EUR. Ses statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 26 mars 2007. Les statuts du Fonds ont été modifiés le 6 mars 2007 afin de changer le nom du Fonds de LEONARDO INVEST en LEONARDO INVEST FUND. Cette modification a été publiée au Mémorial le 26 mars 2007. Les statuts ont été modifiés le 31 août 2007 pour changer le nom du Fonds en LEONARDO INVEST. Cette modification a été publiée au Mémorial le 19 octobre 2007. Les statuts ont été modifiés le 20 janvier 2011 pour changer la dénomination du Fonds en DNCA Invest. Cette modification a été publiée au Mémorial le 24 février 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 5 juin 2019 et ont été publiés dans la RESA sous le numéro RESA\_2019\_156 le 8 juillet 2019. Le Fonds est enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 125012.

Le capital minimum du Fonds exigé par la loi luxembourgeoise est de 1 250 000 euros et doit être atteint dans les 6 mois suivant le lancement du Fonds.

### Réunions

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social du Fonds ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg spécifié dans la convocation, à toute date et heure décidées par le conseil d'administration, mais au plus tard dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice financier précédent. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, de l'avis absolu et définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

### Rapports et comptes

Les rapports annuels, y compris les états financiers vérifiés, sont publiés dans les 4 mois suivant la fin de l'exercice comptable et les rapports semestriels non vérifiés sont publiés dans les 2 mois suivant la période à laquelle ils se réfèrent. Les rapports annuels, y compris les états financiers, sont envoyés à chaque actionnaire enregistré à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires. Le premier rapport préparé par le Fonds a été le rapport semestriel non audité daté du 30 juin 2007. L'exercice comptable du Fonds commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année et a été préparé pour la première fois le 31 décembre 2007.

La devise de référence du Fonds est l'euro. Les rapports susmentionnés comprennent les états financiers combinés du Fonds exprimés en euros ainsi que des informations individuelles sur chaque compartiment exprimées dans la devise de référence de chaque compartiment.

### Documents

Des exemplaires des statuts du fonds, du prospectus actuel et du dernier rapport annuel, y compris les états financiers audités, peuvent être obtenus gratuitement pendant les heures normales de bureau au siège social du fonds à Luxembourg ou sur le site Internet de la société de gestion : [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com).

## Rapport des directeurs

RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS

GESTION PAR DNCA FINANCE

### COMPARTIMENTS DE DNCA INVEST

#### DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION

##### Bilan de l'année 2024

Après une bonne année 2023, le marché du crédit enregistrera à nouveau de bonnes performances en 2024.

En début d'année, le sentiment des investisseurs était largement positif, alimenté par des rendements attractifs, la perspective d'une désinflation et des politiques monétaires moins restrictives. Le marché a été lent à réagir en janvier, craignant que l'inflation ne soit plus résistante que prévu. Mais il a ensuite suivi une trajectoire de performance rectiligne, avec seulement deux blips en avril et en août, soutenu par un rétrécissement de l'écart et un portage solide. Cette performance a été réalisée en dépit de la réduction des taux d'intérêt par la Réserve fédérale américaine, de la hausse des taux d'intérêt à long terme et d'une croissance décevante en Europe.

Dans l'ensemble, la performance des obligations de qualité en Europe a été de +5,7 % et celle des obligations à haut rendement de +8,5 %, les notations BB et B affichant des performances similaires. Les techniques ont joué un rôle clé, avec des flux entrants de 45,2 milliards d'euros pour les obligations de qualité et de 12,5 milliards d'euros pour les obligations à haut rendement. Alors que le marché primaire est resté relativement actif (595 milliards d'euros pour l'investment grade et 116 milliards d'euros pour le high yield), il s'est concentré sur le refinancement, comme en 2023, ce qui a limité la croissance des montants prêtés.

En 2024, le compartiment Credit Conviction de la SICAV DNCA Invest a réalisé une performance de.. :

- Actions A EUR : +8,40%
- Actions B EUR : +8,24%
- Actions I EUR : +8,99%
- Actions ID EUR : +7,06%
- Actions N EUR : +8,73%
- Actions Q EUR : +10,25%
- Actions SI EUR : +9,12%

Contre 4,74 % pour son indice de référence Bloomberg Euro-Aggregate Corporate, calculé coupons réinvestis.

##### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Parmi les principaux contributeurs à la performance, on trouve la société immobilière allemande Aroundtown, un émetteur auquel nous avons été exposés à la fois pour la dette senior et la dette hybride. Du côté des valeurs financières, les assureurs britanniques Rothesay life et Direct line ont été les deuxième et troisième meilleurs contributeurs. Dans l'ensemble, notre allocation aux "financières" a généré environ 60% de notre performance totale. Certaines obligations convertibles, telles que IAG et TUI, se sont bien comportées.

Peu d'émetteurs ont contribué négativement, Clariane et Auchan faisant partie des mauvais élèves.

À la fin de l'année, le niveau de liquidités du portefeuille s'élevait à 9,1 % (y compris les fonds du marché monétaire) et les actifs nets s'élevaient à 765 millions d'euros.

##### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds comprend les enjeux à long terme. Cela permet d'anticiper les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.), et d'identifier les relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs du portefeuille.

Le compartiment a accès à la recherche sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et à l'outil interne "ABA"<sup>1</sup>. En , les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident du travail, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes liées à l'ESG qui s'appliquent au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

<sup>1</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION (suite)

#### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

#### Transition durable

Le compartiment n'a pas de contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

#### Perspectives pour 2025

Nous restons confiants sur le marché du crédit à l'horizon 2025, malgré la forte réduction des spreads sur l'année. L'élection de Donald Trump laisse entrevoir un programme inflationniste qui pourrait limiter la politique accommodante de la Réserve fédérale américaine (FED). Cependant, la croissance et l'emploi restent solides outre-Atlantique. En Europe, la croissance devrait rester limitée, notamment en Allemagne, et sensible à l'application de tarifs douaniers agressifs aux États-Unis. En revanche, les économies du sud de l'Europe bénéficient d'un plus grand dynamisme, d'un faible taux de chômage et de signes de reprise dans le secteur de la construction. Les ménages devraient bénéficier de la baisse de l'inflation et des taux d'intérêt. La Banque centrale européenne devrait poursuivre sa politique accommodante. Les entreprises restent prudentes dans l'environnement actuel, invoquant une visibilité limitée. Elles freinent donc leurs investissements et mettent en place des mesures de réduction des coûts. La hausse de leurs charges financières reste gérable et leur endettement modéré. On assiste à une baisse du taux de défaut qui devrait se poursuivre en 2025.

Les facteurs techniques continuent de jouer un rôle de soutien sur le marché. Les rendements attractifs devraient continuer à attirer de nouveaux investisseurs.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - EUROSE

#### Bilan de l'année 2024

Avec les baisses de taux de 25 pb\* de la Réserve fédérale américaine (FED) et de la Banque centrale européenne (BCE), le dernier mois de l'année a confirmé l'importance de l'évolution des taux d'intérêt sur la performance des différents marchés. Contrairement au rallye obligataire de l'année dernière, qui avait largement contribué à la performance positive de 2023, les rendements sont repartis à la hausse en décembre, le Bund à 10 ans gagnant 28 points de base\*. Sur 2024, la hausse des rendements est similaire. L'indice des obligations souveraines de la zone euro a terminé l'année à 1,9 %, tandis qu'un placement monétaire a rapporté 3,9 %. La baisse significative des spreads de crédit et du portage a permis au crédit d'afficher à nouveau une belle performance : +4,7% pour l'investment grade et +8,2% pour le high yield. De même, les actions de la zone euro ont progressé pour la deuxième année consécutive (+9,3 %), mais à la traîne du marché américain (+25 %) tiré par ses méga-capitalisations.

En 2024, le compartiment Eurose de la SICAV DNCA Invest affiche une performance de :

- Actions A EUR : +2,94%
- Actions AD EUR : +2,94%
- Actions B EUR : +2,73%
- Actions B CHF : +3,95%.%
- Actions H-A CHF : +0,28%
- Actions H-A USD : +4,53%.
- Actions H-I CHF : +0,98%
- Actions I EUR : +3,68%
- Actions ID EUR : +3,68%
- Actions N EUR : +3,44%
- Actions ND EUR : +3%.
- Actions Q EUR : +4,14%
- Actions SI EUR : +3,78%.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Sur 2024, c'est la composante obligataire qui a le plus contribué à la performance du portefeuille. En ce qui concerne les actions. En revanche, les trois plus gros contributeurs à la performance sont Saint-Gobain, Société Générale et Coface. A l'inverse, STMicroelectronics, Total Energies et Bouygues Télécom ont été les principaux détracteurs de la performance.

Les principaux mouvements de l'année ont concerné les investissements en BTPS 1 ½ 05/15/29, AIB 2 ⅞ 05/30/31 et Santander 3 ¼ 04/02/29. A l'inverse, on peut également noter les sorties des obligations BTPS 2,35 le 15/09/24, FRTR 1 le 25/11/25, Faurecia 2 % le 15/06/25.

A la fin de l'année, le niveau de liquidités du portefeuille s'élevait à 2,46% (y compris les fonds du marché monétaire) et les actifs nets à 2.294 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne ABA sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

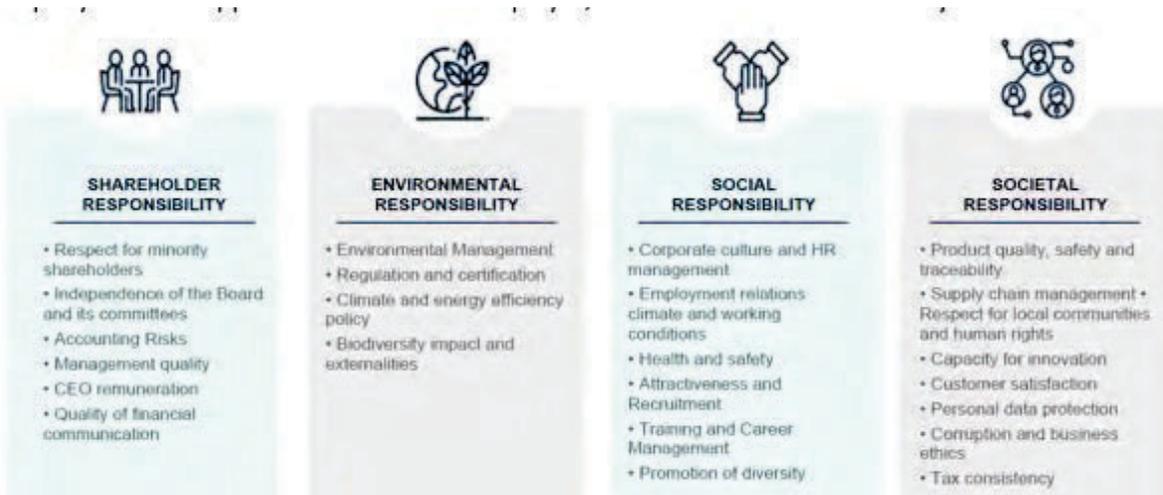
#### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.

Rapport des administrateurs (suite)

DNCA INVEST - EUROSE (suite)

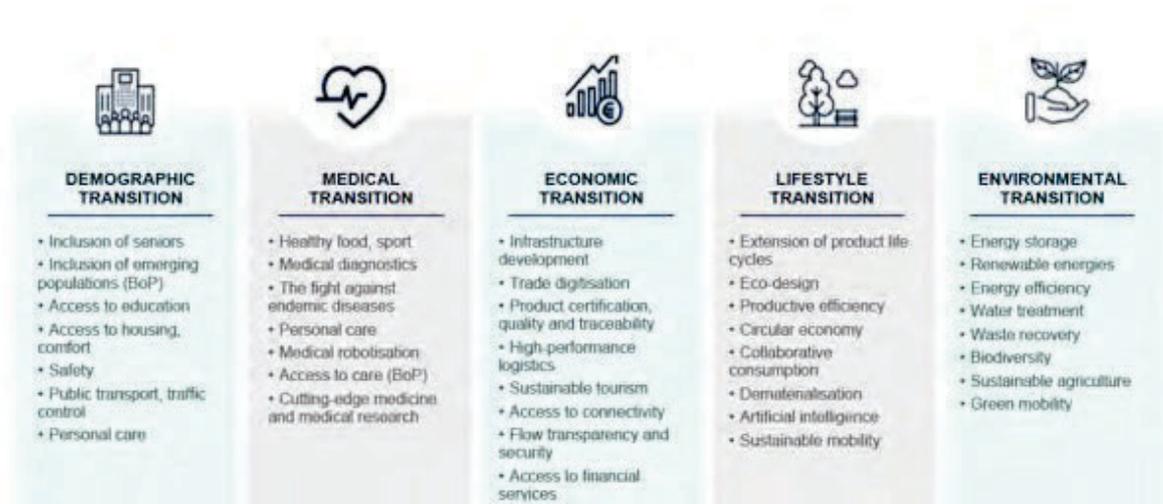


Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou l'investissement industriel.

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment doit investir en partie dans des sociétés exposées aux activités suivantes :



Perspectives pour 2025

L'événement politique majeur à venir est l'investiture de D. Trump. La réaction des taux d'intérêt américains aux premières annonces sera particulièrement suivie. Si l'impact inflationniste de ces annonces se confirme et que le cycle économique reste fort, les marchés risqués seront-ils aussi robustes face à l'approche des 5% sur le rendement à 10 ans ? Nous abordons 2025 avec une allocation modérée aux actions (21%), une forte allocation au crédit (63%) et une sensibilité obligataire relativement faible (2,3), et nous profiterons des prochains mouvements de marché.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - EVOLUTIF

#### Bilan de l'année 2024

L'économie américaine a été dynamique en 2024 (PIB du T2 en hausse de 3%, PIB du T3 en hausse de 3,1% en glissement annuel<sup>2</sup>), entraînant une collecte record de 600 milliards de dollars et un différentiel de valorisation historique avec reste du monde, amplifié par l'élection de M. Trump. Le reste du monde a été pénalisé par la stagnation de l'économie européenne, le ralentissement de la consommation en Chine et les conflits au Moyen-Orient et en Ukraine.

Le contexte géopolitique mondial s'est naturellement reflété dans la performance des indices. Le S&P 500 a progressé de 23 %, la moitié de la hausse étant imputable à cinq valeurs : Nvidia (21 % de la hausse du S&P 500, avec plus de 2 000 milliards de dollars de capitalisation boursière supplémentaire).

L'engouement pour l'IA (Intelligence Artificielle) a été le principal moteur de performance (semi-conducteurs +90% et Nasdaq +29%) et la dérégulation promise par M. Trump a également dopé les secteurs financiers (JPM +40,92%, Goldman Sachs +48,44%, American Express +58,42%).

L'Europe a enregistré des performances plus modestes, l'indice MSCI Europe progressant de 5,75 % (+9,25 % <sup>NR3</sup>) grâce aux secteurs "value" et cycliques tels que les banques (+26 %) et les assurances (+18,2 %), les matériaux de construction (Saint-Gobain +28,56 %) et les télécommunications (Deutsche Telekom +37,65 %).

Les performances ont été très variables, l'indice CAC40 ayant baissé de 2,15 % (+0,92 % NR), plombé par l'instabilité politique et la sous-performance de la consommation discrétionnaire, avec LVMH en baisse de 13,27 %, L'Oréal en baisse de 24,14 % et Kering en baisse de 40,29 %.

En revanche, l'indice DAX a clôturé en hausse de + 18,85 %, soutenu par des émetteurs tels que SAP (+ 69,41 %) et MTU (+ 64,92 %), malgré une chute de 12,2 % dans le secteur automobile.

L'exposition du compartiment aux actions a fluctué entre 52% et 76%, en ligne avec notre scénario macroéconomique (résilience de l'économie américaine malgré un ralentissement de la désinflation et une reprise de la croissance économique en Europe fin 2024) et la dynamique des taux d'intérêt réels et des points morts d'inflation.

Cet environnement a permis de valider l'un de nos régimes de traitement, avec des limites d'investissement comprises entre 50 et 75 %.

Le positionnement stylistique était largement équilibré ("blend"), avec 49 % de titres "qualité-croissance" et 51 % de titres "valeur-cyclique".

Le compartiment a poursuivi l'internationalisation de son portefeuille, notamment aux Etats-Unis, la pondération en actions passant de 38% à 54% pour terminer l'année à 49%. Le Japon est passé de 0 % à 4 % et a terminé l'année à 0 % suite au virage restrictif pris par la Banque du Japon (banque centrale japonaise).

L'exposition obligataire a varié entre 24% et 39%, avec une sensibilité comprise entre 3,50 et 3,90 et un rendement compris entre 3,60% et 4,10%. Le crédit de qualité représente 60 % du portefeuille obligataire, tandis que les obligations souveraines européennes (Italie, Espagne et Allemagne) représentent environ 40 %.

En 2024, le compartiment Evolutif de la SICAV DNCA Invest a réalisé une performance de :

- Action A EUR : +14,33%
- Part AD EUR : +14,55%
- Action B EUR : +14,02%
- Action C EUR : +13,29%
- Action I EUR : +14,74%
- Action N EUR : +14,13
- Action Q EUR : +16,70%.
- Action SI EUR : +15,41%
- Action Y EUR : +5,64% (lancée le 06/09/2024)

Comparé à +9,32% pour son indice de référence composé de 25% MSCI World NR EUR + 25% MSCI Europe NR EUR + 50% Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1 - 10 ans calculé avec dividendes et coupons réinvestis.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Au sein de la partie actions du portefeuille : Nvidia, Meta, CRH, Saint-Gobain et Schneider sont les plus gros contributeurs à la performance. A l'inverse, STM, BNP et Merck sont les principaux détracteurs.

Au sein de la partie obligataire du portefeuille, Iliad 31 et Teleperformance 28 ont été les meilleurs contributeurs à la performance.

<sup>2</sup>D'une sur l'autre : d'une année sur l'autre

<sup>3</sup>Rendement net

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - EVOLUTIF (suite)

Principales introductions :

Sanofi, Commerzbank, Linde, Vertiv et Goldman Sachs

Principales sorties :

Uber, BNP, Merck, STM et Trane

A la fin de l'année, le niveau de liquidités du portefeuille s'élevait à 1,02% et l'actif net à 780,8 millions d'euros.

### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA</sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

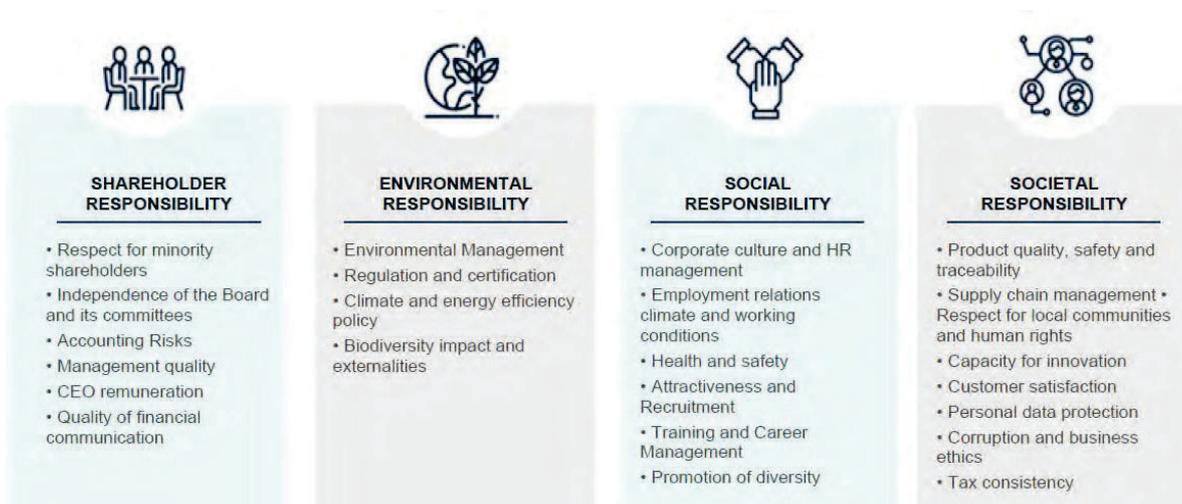
Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

### Transition durable

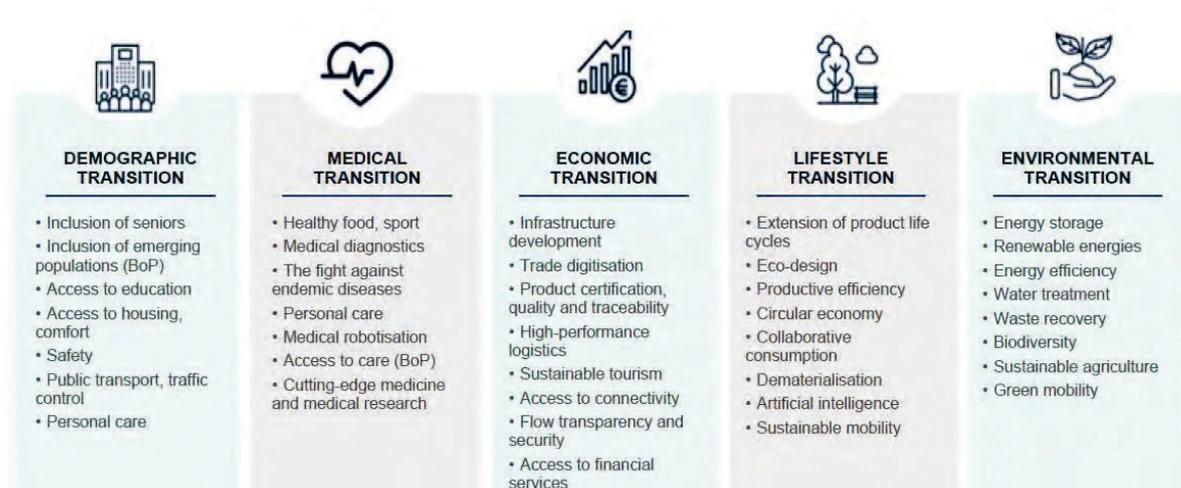
Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou l'investissement industriel.

<sup>4</sup>ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - EVOLUTIF (suite)

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment doit investir en partie dans des sociétés exposées aux activités suivantes :



### Perspectives pour 2025

En ce début d'année, nous serons très attentifs aux premiers effets des "Trumponomics" sur l'inflation et les taux d'intérêt, ainsi qu'à leur impact sur le consommateur américain. En Europe, les élections allemandes et le vote du budget 2025 de la France devraient être les principaux catalyseurs à surveiller à court terme.

DNCA Invest Evolutif a terminé l'année avec un taux d'investissement de 71% et une exposition de 49% aux actions américaines.

### DNCA INVEST - VALUE EUROPE

#### Bilan de l'année 2024

L'année 2024 aura été caractérisée par une bonne performance de l'ensemble des indices boursiers européens (+8,8% pour le Stoxx Europe 600), dans un contexte de forte volatilité. Ceux-ci ont été portés tout au long de l'année par les espoirs de baisse des taux, malgré les crises politiques en France et en Allemagne, les tensions géopolitiques, la dégradation des indicateurs économiques européens (<sup>PMI</sup> manufacturier et confiance des consommateurs), la faiblesse de la consommation chinoise et la victoire de D. Trump aux États-Unis, qui a ravivé la menace d'une guerre commerciale tout en renforçant l'exceptionnalisme américain.

Cette bonne performance des marchés européens masque néanmoins une forte divergence entre les pays. L'indice français a le plus souffert (CAC 40 : -2,2%), impacté par l'instabilité politique et les tensions sur la dette souveraine, qui ont provoqué un creusement des écarts de taux d'intérêt avec l'Allemagne, mais aussi par son secteur dominant du luxe, fortement pénalisé par le ralentissement de la consommation chinoise.

En 2024, le compartiment Value Europe de la SICAV Invest affiche une performance de :

- Actions A EUR: + 14,36%
- Actions AD EUR: + 14,50%
- Actions B EUR: + 14,05%
- Actions HA USD: + 14,74%
- Actions I EUR: + 14,60%
- Actions ID EUR: + 15,71%
- Actions IG EUR: + 15,13%
- N actions USD: + 14,04%
- Actions Q EUR: + 16,60%

Ce chiffre est à comparer à + 8,78 % pour son indice de référence, le STOXX Europe 600, calculé avec dividendes réinvestis.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Sur le plan sectoriel, le compartiment a été soutenu à la fois par son exposition cyclique (banques, matériaux de construction, services pétroliers) et son exposition défensive (télécoms, santé), ainsi par son exposition à la défense. Le compartiment a également bénéficié de son absence d'exposition aux semi-conducteurs et à l'automobile, deux secteurs en forte baisse sur l'année. En revanche, le compartiment a souffert de son exposition à la chimie et aux majors pétrolières, pénalisées par la chute des prix du pétrole au second semestre.

<sup>5</sup> Le PMI manufacturier est un indice économique qui mesure l'activité du secteur manufacturier d'un pays ou d'une région.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - VALUE EUROPE (suite)

Leonardo, Nexans et Intesa Sanpaolo ont été les principaux contributeurs à la performance annuelle :

- 1) Leonardo a bénéficié d'un environnement géopolitique favorable à la défense, d'une augmentation des dépenses militaires en Europe, dont la tendance a été renforcée par les déclarations de M. Trump sur la contribution insuffisante des pays membres de l'OTAN au budget de la défense, mais aussi de la publication de son plan stratégique quinquennal, qui a entraîné une augmentation de ses objectifs financiers reflétant l'évolution positive des commandes.
- 2) Nexans est un contributeur majeur sur l'année, malgré la baisse récente du cours de l'action en novembre suite au placement de son principal actionnaire Quinenco et les incertitudes sur le développement du secteur de l'éolien offshore aux États-Unis depuis la victoire de D. Trump. Le groupe est soutenu par un carnet de commandes de grande qualité, qui soutiendra une rentabilité future plus élevée.
- 3) Intesa Sanpaolo a été porté, comme l'ensemble du secteur bancaire, par de bons résultats et des rendements attractifs pour les actionnaires, par la reprise des fusions-acquisitions et, enfin, par la baisse plus lente que prévu des taux d'intérêt, qui a permis aux banques de maintenir des marges d'intérêt nettes élevées. Plus spécifiquement, Intesa a également été soutenue par l'exécution réussie de son plan stratégique pour 2022-25, y compris le relèvement de son objectif de bénéfice net pour 2025.

En revanche, Acciona Energia, Heineken et Burberry ont contribué négativement à la performance :

- 1) Acciona Energia a souffert : i) d'un environnement de taux d'intérêt élevés peu propice au secteur des énergies renouvelables ; ii) de publications de résultats décevants impactés notamment par la normalisation des prix de l'électricité et par des réductions de production ; iii) de perspectives de croissance des capacités minées par un plus faible, l'obligeant à procéder à d'importantes cessions d'actifs ; iv) d'incertitudes autour de l'IRA (Inflation Reduction Act) et du développement des énergies renouvelables aux États-Unis suite à la victoire de D. Trump ; v) une communication peu transparente, notamment sur les intentions de levée de fonds de sa maison mère Acciona, qui ne cesse d'accumuler des actions sur le marché. Les énergies aux États-Unis suite à la victoire de D. Trump ; v) une communication peu transparente, notamment sur les intentions de levée de fonds de sa maison mère Acciona, qui ne cesse d'accumuler des actions sur le marché.
- 2) Heineken a été pénalisé par une tendance négative des révisions de bénéfices et des publications décevantes affectées par des conditions météorologiques négatives en Europe et un environnement opérationnel plus difficile au Brésil et au Mexique. La valorisation de Heineken est à un niveau historiquement bas (7,7 fois l'EBITDA et 13,3 fois le PE 2025) et nous pensons qu'elle est très attractive compte tenu de la qualité de ses marques, de son bilan solide et d'une croissance du BPA comprise entre 6 et 7 % par <sup>an6</sup> au cours des prochaines années.
- 3) Burberry a été pénalisé par i) les difficultés du secteur du luxe dans son ensemble, qui souffre d'une forte baisse de la consommation chinoise et d'une faible demande en Europe ; ii) une perte de confiance des investisseurs suite à une série de mauvais résultats, reflétant des choix stratégiques malheureux (échec de la stratégie de montée en gamme).

En ce qui concerne les principaux mouvements du portefeuille sur 2024, nous avons intégré BASF, Burberry, Barclays, Société Générale, Roche, Fraport, Fresenius SE, Danone, Commerzbank et Edenred et nous avons liquidé notre exposition à Crédit Agricole, Lloyds, Lancashire, Carrefour et Indra.

À la fin de l'année, le niveau de liquidités dans le portefeuille était de 2 % (y compris les fonds du marché monétaire) et les actifs nets s'élevaient à 579 millions d'euros.

### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA7</sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.

<sup>6)</sup> Le bénéfice par action (BPA) est un indicateur clé de la rentabilité d'une société cotée en bourse.

<sup>7)</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - VALUE EUROPE (suite)



#### SHAREHOLDER RESPONSIBILITY

- Respect for minority shareholders
- Independence of the Board and its committees
- Accounting Risks
- Management quality
- CEO remuneration
- Quality of financial communication



#### ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY

- Environmental Management
- Regulation and certification
- Climate and energy efficiency policy
- Biodiversity impact and externalities



#### SOCIAL RESPONSIBILITY

- Corporate culture and HR management
- Employment relations climate and working conditions
- Health and safety
- Attractiveness and Recruitment
- Training and Career Management
- Promotion of diversity



#### SOCIETAL RESPONSIBILITY

- Product quality, safety and traceability
- Supply chain management • Respect for local communities and human rights
- Capacity for innovation
- Customer satisfaction
- Personal data protection
- Corruption and business ethics
- Tax consistency

Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

#### Transition durable

Le compartiment n'a pas de contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

#### Perspectives pour 2025

L'investissement value se redresse en Europe depuis environ 3 ans, après une décennie difficile. Les marchés abordent 2025 sur une note prudente, suite au recalibrage moins accommodant de la Fed et compte tenu des inquiétudes suscitées par les politiques potentiellement erratiques de Trump. Une croissance des BPA européens de 8,2% à 8, pour un PE 2025 de 13,2x, semble cohérente avec cette prudence et les nombreuses inconnues (politiques fiscales, tensions budgétaires, risque de réflation aux États-Unis).

L'équipe de gestion souhaite maintenir l'exposition aux États-Unis dans le portefeuille. Un environnement macroéconomique favorable et un cadre fiscal et réglementaire plus favorable sous Trump devraient soutenir la croissance des bénéficiaires des entreprises européennes ayant des activités locales aux États-Unis, qui se négocient avec des décotes de valorisation par rapport à leurs homologues américains.

Cela dit, les opportunités ne se concentrent pas uniquement aux États-Unis. L'Europe (et le segment "value" plus spécifiquement) offre un rapport risque/rendement favorable et un potentiel de rebond important. Les faibles valorisations et le positionnement de l'Europe par rapport aux États-Unis, ainsi que l'extrême négativité quant à l'impact des politiques tarifaires de Trump, reflètent des attentes extrêmement faibles de la part du marché. En outre, les primes de risque sur la valeur européenne n'ont jamais été aussi élevées. Dans ce contexte, nous voyons une asymétrie favorable au marché européen en cas de surprises positives. Enfin, le potentiel de réforme en Allemagne et un cessez-le-feu en Ukraine sont des catalyseurs positifs potentiels pour de nombreuses entreprises de notre univers d'investissement.

### DNCA INVEST - AU-DELÀ DES LEADERS MONDIAUX

#### Bilan de l'année 2024

L'année 2024 est une bonne année pour les marchés d'actions mondiaux (MSCI World +19,2 %), portés par des données économiques supérieures aux attentes. La croissance mondiale devrait être légèrement supérieure à celle attendue en début d'année (+3,2% contre +3,1% initialement estimé) grâce à une croissance américaine qui a dépassé toutes les prévisions (+2,8% contre +2,1% attendu). En revanche, la croissance européenne aura été pénalisée par le moteur franco-allemand et devrait se situer autour de +0,8%. Sur le plan monétaire, comme attendu, la Banque centrale européenne et la Réserve fédérale américaine ont entamé la fin du cycle de resserrement. Cependant, la persistance des pressions inflationnistes a conduit à un recalibrage important des scénarios de baisse des taux directeurs, mettant sous pression les rendements à long terme (hausse des rendements américains à 10 ans de l'ordre de 69 points de base\*). Événement politique majeur, l'élection du président Trump a entraîné d'importants mouvements sectoriels et géographiques, contrastant fortement avec le contexte politique européen. Pour la deuxième année consécutive, les actions américaines ont terminé l'année avec des performances supérieures à 20 % (S&P 500, +25 % / Nasdaq, +29,6 %), surperformant les actions européennes (Euro Stoxx, +9,3% / Stoxx Europe 600, +8,8%). La domination de l'Amérique est parfaitement illustrée par la force du dollar et la performance et le poids des leaders technologiques américains ("Magnificent 7", +67,3%). Cet environnement a également conduit à une rotation importante en faveur des valeurs cycliques par rapport aux valeurs défensives à la fin de l'été (MSCI World Cyclical +23,9% vs MSCI World Defensive +3,8% en 2024). 2024 aura donc été une nouvelle année exigeante pour les fonds spécialisés dans l'investissement durable (classés dans l'article 9 du règlement SFDR) à vocation européenne, en particulier au 4ème trimestre.

(\*) Le bénéfice par action (BPA) est un indicateur clé de la rentabilité d'une société cotée en bourse.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS (suite)

En 2024, le compartiment DNCA Invest - Beyond Global Leaders affiche une performance de :

- Action A EUR : +5,49%
- Action B EUR : + 5,23%
- Action I EUR : + 6,58%
- Action N EUR : + 6,21%
- Action Q EUR : + 7,06%
- Action WI EUR : -4,46%
- Action Y EUR : -5,25%.

Contre + 25,33% pour son indice de référence MSCI All Countries World Index dividendes réinvestis.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Sur l'année, les principales surperformances relatives des actions du portefeuille (par rapport à l'indice MSCI AC World) ont été : TSMC (Ecological Transition, <sup>+230bps<sup>9</sup></sup> (Transition écologique, +125bps, poids de l'actif +4,4%), Wabtec (Transition écologique, +125bps, poids de l'actif +3,3%) et Prysmian (Transition écologique, +74bps, poids de l'actif +2,6%). A l'inverse, les plus mauvais élèves en termes de performance sont : Samsung SDI (Ecological Transition, -227bps, asset weight +2.3%), Enphase Energy (Ecological Transition, -192bps, asset weight +2.3%) et EDP Renouveais (Ecological Transition, -175bps, asset weight +1.7%).

Les changements opérés en 2024 reflètent la volonté de l'équipe de gestion de réaffirmer l'ADN du compartiment, à savoir la recherche de sociétés de qualité avec un modèle économique défensif dans des secteurs très prometteurs tels que la santé, les services informatiques/technologiques et la transition énergétique. L'appellation "Global Leaders" reflète également la volonté de l'équipe de gestion de se concentrer sur des acteurs majeurs/leaders dans leurs secteurs, avec de fortes barrières à l'entrée, une croissance organique stable sur le long terme et des sains et transparents.

A la fin de l'année, le portefeuille était composé de 38 titres. Les principales valeurs de conviction du portefeuille sont : Palo Alto Networks (Transition vers le style de vie, > 5,5 %), TSMC (Transition vers l'écologie et le style de vie, > 5,5 %), Thermo Fisher Scientific (Transition vers la médecine, > 4,5 %), Danaher (Transition vers la médecine, > 4,0 %) et Nvidia (Transition vers le style de vie, > 4,0 %).

A la fin de l'année, le niveau de liquidités dans le portefeuille était de 1% et les actifs nets de 209,2 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA<sup>10</sup></sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 9 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

#### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.

<sup>9</sup> Points de base

<sup>10</sup> ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

Rapport des administrateurs (suite)

DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS (suite)

 <p><b>SHAREHOLDER RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect for minority shareholders</li> <li>• Independence of the Board and its committees</li> <li>• Accounting Risks</li> <li>• Management quality</li> <li>• CEO remuneration</li> <li>• Quality of financial communication</li> </ul>	 <p><b>ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environmental Management</li> <li>• Regulation and certification</li> <li>• Climate and energy efficiency policy</li> <li>• Biodiversity impact and externalities</li> </ul>	 <p><b>SOCIAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corporate culture and HR management</li> <li>• Employment relations climate and working conditions</li> <li>• Health and safety</li> <li>• Attractiveness and Recruitment</li> <li>• Training and Career Management</li> <li>• Promotion of diversity</li> </ul>	 <p><b>SOCIETAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Product quality, safety and traceability</li> <li>• Supply chain management • Respect for local communities and human rights</li> <li>• Capacity for innovation</li> <li>• Customer satisfaction</li> <li>• Personal data protection</li> <li>• Corruption and business ethics</li> <li>• Tax consistency</li> </ul>
--	--	---	---

Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 4 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou l'investissement industriel.

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment ne doit investir que dans des sociétés exposées aux activités suivantes :

 <p><b>DEMOGRAPHIC TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion of seniors</li> <li>• Inclusion of emerging populations (BoP)</li> <li>• Access to education</li> <li>• Access to housing, comfort</li> <li>• Safety</li> <li>• Public transport, traffic control</li> <li>• Personal care</li> </ul>	 <p><b>MEDICAL TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Healthy food, sport</li> <li>• Medical diagnostics</li> <li>• The fight against endemic diseases</li> <li>• Personal care</li> <li>• Medical robotisation</li> <li>• Access to care (BoP)</li> <li>• Cutting-edge medicine and medical research</li> </ul>	 <p><b>ECONOMIC TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure development</li> <li>• Trade digitisation</li> <li>• Product certification, quality and traceability</li> <li>• High-performance logistics</li> <li>• Sustainable tourism</li> <li>• Access to connectivity</li> <li>• Flow transparency and security</li> <li>• Access to financial services</li> </ul>	 <p><b>LIFESTYLE TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension of product life cycles</li> <li>• Eco-design</li> <li>• Productive efficiency</li> <li>• Circular economy</li> <li>• Collaborative consumption</li> <li>• Dematerialisation</li> <li>• Artificial intelligence</li> <li>• Sustainable mobility</li> </ul>	 <p><b>ENVIRONMENTAL TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Energy storage</li> <li>• Renewable energies</li> <li>• Energy efficiency</li> <li>• Water treatment</li> <li>• Waste recovery</li> <li>• Biodiversity</li> <li>• Sustainable agriculture</li> <li>• Green mobility</li> </ul>
---	--	--	---	--

Perspectives pour 2025

L'attrait des Etats-Unis (actions, crédit, dollar) est indéniable dans une allocation d'actifs à l'horizon 2025. Le pessimisme sur les actions européennes, dû en partie à l'environnement politique et économique du couple franco-allemand, a également conduit à des décotes de valorisation historiques pour le vieux continent. Un rééquilibrage dans les mois à venir pourrait apporter un premier soutien aux actions européennes. En termes de risque, l'inflation (et son impact sur la politique monétaire) sera à nouveau au centre de l'attention en ce début d'année, de même que les premières décisions de l'administration américaine. Dans ce contexte, le fonds continuera d'augmenter son exposition au marché américain à environ 60% (45% en 2024 et >10% début 2023), au détriment des marchés européens et japonais. Sur le plan sectoriel, le secteur technologique sera renforcé, tandis que la pondération des services aux collectivités sera réduite d'ici 2025.

**DNCA INVEST - CONVERTIBLES****Bilan de l'année 2024**

Après une année 2023 euphorique, les principaux actifs risqués ont poursuivi leur progression en 2024. La victoire éclatante de Trump aux États-Unis a renforcé les anticipations de politiques pro-croissance et de dérégulation, et a logiquement alimenté l'appétit pour les actifs risqués américains. Malgré l'inflexion des politiques monétaires au cours de l'année écoulée, des tensions sur les taux d'intérêt ont été observées de part et d'autre de l'Atlantique. Ces mouvements reflètent des ajustements d'anticipations, notamment suite à l'orientation désormais légèrement moins accommodante de la Réserve fédérale américaine (FED). La situation est plus contrastée dans la zone euro, qui souffre des incertitudes politiques de ses deux plus gros contributeurs, l'Allemagne et la France, alors que les pays du sud de l'Europe s'en sortent beaucoup mieux. Ces tendances se reflètent dans le taux de change EUR/USD, qui tend désormais vers la parité.

En Asie, les mesures de relance mises en place par les autorités chinoises ont été accueillies avec soulagement par les investisseurs, mais n'ont pas suffi à inverser le sentiment de morosité qui dominait le marché. La Chine a néanmoins réussi à atteindre son objectif de croissance annuelle de près de 5 %. Le pays reste englué dans une spirale déflationniste et une crise de confiance des ménages, dont la consommation est atone. L'autre grande incertitude concerne la guerre commerciale qui s'annonce avec les États-Unis.

En 2024, le compartiment Convertibles de la SICAV DNCA Invest affiche une performance de :

- Action A EUR: + 5,63%
- Action B EUR: + 5,44%
- Action B CHF : + 1,19%
- Je partage EUR: + 6,38%
- Action ID EUR: + 1,67% (lancée le 12/09/2024)
- Part N EUR: + 6,33%
- Action WI EUR: + 1,85% (lancée le 12/09/2024)
- Action Y EUR : + 2,89% (lancée le 31/07/2024)

Contre +6,30% pour son indice de référence, l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged CB (EUR), calculé coupons réinvestis.

**Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.**

Sur la période, les meilleures performances du portefeuille sont IAG 1% 2028, Saipem 2,875% 2029 et Schneider 1,97% 2030. A l'inverse, le compartiment a souffert de son exposition à STM 0% 2027, Edenred 0% 2028 et Soitec 0% 2025.

En ce qui concerne les principaux mouvements du portefeuille sur 2024, nous avons ajouté Delivery Hero 3,25% 2030, MTU 0,05% 2027 et Rag/Evonik 2,25% 2030 et nous avons liquidé rymian 0% 2026, Néoen 2,875% 2027 et BNPP 0% 2025.

À la fin de l'année, le niveau de liquidités du portefeuille s'élevait à 1,28 % (y compris les fonds du marché monétaire) et les actifs nets à 578,3 millions d'euros.

**Intégration de critères extra-financiers**

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA11</sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

**Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises**

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.

<sup>11</sup> ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

Rapport des administrateurs (suite)

DNCA INVEST - CONVERTIBLES (suite)

 <p><b>SHAREHOLDER RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect for minority shareholders</li> <li>• Independence of the Board and its committees</li> <li>• Accounting Risks</li> <li>• Management quality</li> <li>• CEO remuneration</li> <li>• Quality of financial communication</li> </ul>	 <p><b>ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environmental Management</li> <li>• Regulation and certification</li> <li>• Climate and energy efficiency policy</li> <li>• Biodiversity impact and externalities</li> </ul>	 <p><b>SOCIAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corporate culture and HR management</li> <li>• Employment relations climate and working conditions</li> <li>• Health and safety</li> <li>• Attractiveness and Recruitment</li> <li>• Training and Career Management</li> <li>• Promotion of diversity</li> </ul>	 <p><b>SOCIETAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Product quality, safety and traceability</li> <li>• Supply chain management • Respect for local communities and human rights</li> <li>• Capacity for innovation</li> <li>• Customer satisfaction</li> <li>• Personal data protection</li> <li>• Corruption and business ethics</li> <li>• Tax consistency</li> </ul>
--	--	---	---

Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou les investissements industriels.

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment doit investir en partie dans des sociétés exposées aux activités suivantes :

 <p><b>DEMOGRAPHIC TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion of seniors</li> <li>• Inclusion of emerging populations (BoP)</li> <li>• Access to education</li> <li>• Access to housing, comfort</li> <li>• Safety</li> <li>• Public transport, traffic control</li> <li>• Personal care</li> </ul>	 <p><b>MEDICAL TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Healthy food, sport</li> <li>• Medical diagnostics</li> <li>• The fight against endemic diseases</li> <li>• Personal care</li> <li>• Medical robotisation</li> <li>• Access to care (BoP)</li> <li>• Cutting-edge medicine and medical research</li> </ul>	 <p><b>ECONOMIC TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure development</li> <li>• Trade digitisation</li> <li>• Product certification, quality and traceability</li> <li>• High-performance logistics</li> <li>• Sustainable tourism</li> <li>• Access to connectivity</li> <li>• Flow transparency and security</li> <li>• Access to financial services</li> </ul>	 <p><b>LIFESTYLE TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension of product life cycles</li> <li>• Eco-design</li> <li>• Productive efficiency</li> <li>• Circular economy</li> <li>• Collaborative consumption</li> <li>• Dematerialisation</li> <li>• Artificial intelligence</li> <li>• Sustainable mobility</li> </ul>	 <p><b>ENVIRONMENTAL TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Energy storage</li> <li>• Renewable energies</li> <li>• Energy efficiency</li> <li>• Water treatment</li> <li>• Waste recovery</li> <li>• Biodiversity</li> <li>• Sustainable agriculture</li> <li>• Green mobility</li> </ul>
---	--	--	---	--

Perspectives pour 2025

Les incertitudes géopolitiques resteront nombreuses en 2025. L'année apportera son lot de défis : tarifs douaniers américains, consolidation budgétaire et tensions commerciales. Après deux années de sous-performance historique en 2021 et 2022, le produit convertible confirme qu'il a retrouvé un comportement plus conforme à son traditionnel couple performance-volatilité. C'est l'un des rares segments qui n'a pas encore rattrapé la baisse de 2022. L'année à venir pourrait être l'occasion d'une telle reprise, grâce à la dynamique positive de ses moteurs obligataires et boursiers. L'évaluation des obligations convertibles est désormais proche de leur valeur théorique, ce qui plaide en faveur d'une contribution modeste en 2025. Le marché primaire, qui se redresse déjà dans la plupart des régions en 2024, devrait continuer à soutenir le marché et à fournir des sources de performance pour la classe d'actifs. L'Europe, en retard sur ce pilier en 2024, devrait jouer un rôle de premier plan. Enfin, en tant qu'émetteurs historiques d'obligations convertibles, les petites et moyennes capitalisations bénéficient encore d'une décote de valorisation et devraient constituer un moteur de performance important.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)

#### Bilan de l'année 2024

L'économie américaine a été dynamique en 2024 (PIB du T2 en hausse de 3%, PIB du T3 en hausse de 3,1% en glissement annuel<sup>12</sup>), entraînant une collecte record de 600 milliards de dollars et un différentiel de valorisation historique avec le reste du monde, amplifié par l'élection de M. Trump. Le reste du monde a été pénalisé par la stagnation de l'économie européenne, le ralentissement de la consommation en Chine et les conflits au Moyen-Orient et en Ukraine.

Le contexte géopolitique mondial s'est naturellement reflété dans la performance des indices. Le S&P 500 a progressé de 23 %, la moitié de la hausse étant imputable à cinq valeurs : Nvidia (21 % de la hausse du S&P 500, avec plus de 2 000 milliards de dollars de capitalisation boursière supplémentaire).

L'engouement pour l'IA (Intelligence Artificielle) a été le principal moteur de performance (semi-conducteurs +90% et Nasdaq +29%) et la dérégulation promise par M. Trump a également dopé les secteurs financiers (JPM +40,92%, Goldman Sachs +48,44%, American Express +58,42%).

L'Europe a enregistré des performances plus modestes, l'indice MSCI Europe progressant de 5,75 % (+9,25 % NR<sup>13</sup>) grâce aux secteurs "value" et cycliques tels que les banques (+26 %) et les assurances (+18,2 %), les matériaux de construction (Saint-Gobain +28,56 %) et les télécommunications (Deutsche Telekom +37,65 %).

Les performances ont été très variables, l'indice CAC40 ayant baissé de 2,15 % (+0,92 % NR), plombé par l'instabilité politique et la sous-performance de la consommation discrétionnaire, avec LVMH en baisse de 13,27 %, L'Oréal en baisse de 24,14 % et Kering en baisse de 40,29 %.

En revanche, l'indice DAX a clôturé en hausse de +18,85%, soutenu par des émetteurs tels que SAP (+69,41%) et MTU (+64,92%), malgré une chute de 12,2% du secteur automobile.

Sur le front des taux d'intérêt, le bon du Trésor américain à 10 ans a terminé l'année à 4,57 % (en hausse de 69 points de base\* ou -2 % sur l'année), le Bund a terminé l'année à 2,36 % (en hausse de 34 points de base\*) et le spread OAT-Bund s'est élargi de 30 points de base\* sur l'année, passant de 53,7 points de base\* à 83 points de base\*. La France commence l'année avec un coût d'emprunt équivalent à celui de la Grèce

Le compartiment a terminé l'année avec un taux d'investissement de 2,9 %.

En 2024, le compartiment One de la SICAV DNCA Invest (anciennement Miuri) affiche une performance de :

- Action A EUR: + 3,18%
- Action AD EUR : + 3,22%
- Action B EUR: + 2,98%
- Action BG EUR : + 2,89%
- Action H-A (USD) EUR: + 4,51%
- Part H-I (USD) : + 2,76%.
- Je partage EUR: + 4,02%
- Action N EUR: + 3,91%
- Action Q EUR : + 4,87%.

Ce chiffre est à comparer à + 3,73 % pour son indice de référence, l'€STER.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Nos principaux contributeurs annuels proviennent des secteurs cyclique et value avec CRH, Saint Gobain, Unicredit et Publicis. Nos principaux détracteurs proviennent du secteur automobile avec Stellantis et Mercedes, de la consommation discrétionnaire avec L'Oréal et des semi-conducteurs avec STMicroelectronics.

En ce qui concerne les principaux mouvements du portefeuille sur 2024, nous avons intégré Sanofi, Commerzbank et Richemont et nous avons liquidé notre exposition à STMicroelectronics, CAP Gemini et BNP Paribas.

A la fin de l'année, les niveaux de trésorerie s'élevaient à 10,5% et les actifs nets à 206,3 millions d'euros.

<sup>12</sup>"D'une sur l'autre : d'une année sur l'autre

<sup>13</sup>Rendement net

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds comprend les enjeux à long terme. Cela permet d'anticiper les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.), et d'identifier les relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs du portefeuille.

Le compartiment a accès à la recherche sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et à l'outil interne " ABA "14. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur dans la gouvernance, d'un accident du travail, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes liées à l'ESG qui s'appliquent au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

#### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

#### Transition durable

Le compartiment n'a pas de contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

#### Perspectives pour 2025

En ce début d'année, nous serons très attentifs aux premiers effets des " Trumponomics " sur l'inflation et les taux d'intérêt, ainsi qu'à leur impact sur le consommateur américain. En Europe, les élections allemandes et le vote du budget 2025 de la France devraient être les principaux catalyseurs à surveiller à court .

Le compartiment a commencé l'année avec une exposition réduite (2%), conformément à son mandat non directionnel de neutralité vis-à-vis du marché. La performance continuera à être dictée par notre capacité à sélectionner les bonnes entreprises et les bonnes couvertures.

<sup>14</sup>"ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH

#### Bilan de l'année 2024

Il est important de rappeler que les quatre années précédentes ont été marquées par des chocs exogènes majeurs et un environnement " macro " relativement imprévisible (crise du Covid et problèmes d'approvisionnement, conflits en Ukraine et au Moyen-Orient). Dans le prolongement du second semestre 2023, l'année 2024 aura été marquée par une focalisation sur la normalisation de l'inflation et le rôle central de la politique monétaire des banques centrales, tant en Europe qu'en Amérique du Nord.

Avec une économie plus forte que prévu et un marché du travail toujours tendu, la Réserve fédérale américaine (FED) aura maintenu les taux aux niveaux élevés de 5,25 % - 5,5 % jusqu'au milieu de l'année, ayant atteint ces niveaux après sa dernière hausse de taux en juillet 2023. Elle a réagi pour la première fois en septembre 2024, pour une réduction totale de <sup>75bps</sup><sup>15</sup> (3 réductions) d'ici fin 2024 (4,5%). L'Europe avait été la première à commencer à assouplir ses taux en juin, pour finalement les réduire 4 fois au cours de l'année (de 4 % à 3 %).

L'évolution du rendement américain à 10 ans est un paramètre crucial pour la valorisation des entreprises de croissance, et nous avons commencé l'année à des niveaux particulièrement élevés (supérieurs à 4%) par rapport années précédentes. Il reste élevé (autour de 4,5 %) en ce début d'année et les dernières estimations suggèrent que nous devrions assister à une divergence des politiques monétaires en 2025, reflétant les différences de trajectoires économiques entre les deux régions.

2024 aura été l'année du " grand écart " entre les États-Unis et l'Europe, marquée entre autres par la surperformance des marchés américains (+34% pour le S&P500 contre +9% pour le Stoxx 600), la domination sans partage des Magnificent Seven (+79%), et la force du dollar américain (+7%). Cela récompense une économie particulièrement dynamique et de plus en plus innovante, une indépendance énergétique et une politique qui risque d'être encore plus libérale et protectionniste avec le retour au pouvoir de M. Trump, qui agite la menace des droits de douane tout en réduisant les impôts.

En comparaison, les deux plus grandes économies européennes ont connu une nouvelle année difficile. D'une part, nous assistons à une crise politique majeure en France suite à la dissolution soudaine de l'Assemblée nationale en juin. L'Allemagne a fait de même avec l'éclatement de la coalition politique en novembre, à la suite du limogeage du ministre des finances. Dans un contexte de ralentissement économique marqué (récession de -0,2% du PIB attendue en 2024), le gouvernement également repenser son modèle industriel et énergétique suite au conflit en Ukraine. A cet égard, 2024 n'aura pas vu d'apaisement des tensions tant sur ce front qu'au , ce qui n'est pas non plus propice à la prise de risque, notamment à l'égard des investisseurs non-européens. Il semble toutefois que l'on puisse assister à une accalmie au début de l'année 2025.

Dans ce contexte, alors que nous espérions un rebond de la Chine en début d'année dernière, le pays a déçu tout au long de l'année, sans rebond de la consommation (qui n'a guère relancé l'industrie du luxe en particulier) ni de l'industrie manufacturière. On the other hand, throughout the year we have seen a rise in tensions linked to innovative and strategic sectors (semiconductors, artificial intelligence, electric vehicles), which is helping to maintain the idea of a new bipolar world order (West/China), after decades of calm and globalisation.

Dans ce contexte, les entreprises européennes devraient enregistrer une hausse modeste de leur bénéfice par action, toujours comprise entre 2 et 3 % en moyenne. On constate une grande disparité des performances entre les secteurs, avec notamment la forte reprise de secteurs longtemps délaissés (Défense, banques britanniques, espagnoles et italiennes) ont vu leur croissance repartir. En comparaison, les secteurs exposés à la Chine ont généralement souffert (Semi-conducteurs, Luxe, Med-Tech, Auto). D'un point de " micro ", le choc inflationniste sur les bases de coûts semble désormais absorbé par toutes les entreprises et nous nous rapprochons d'un régime plus stable. Cela avait pesé assez lourdement sur la rentabilité des entreprises en 2022 et 2023.

Deux des thèmes majeurs de ces dernières années (l'émergence de traitements contre l'obésité et l'intelligence artificielle) continuent de focaliser l'attention, mais comme c'est souvent le cas avec de tels développements, l'enthousiasme initial a laissé place à une phase de digestion et de remise en question en 2024 (qu'en est-il de la demande ? de la différenciation des produits ? des niveaux d'investissement nécessaires ?), l'année a été marquée par une forte volatilité à la hausse puis à la baisse des deux plus grandes capitalisations boursières européennes (Novo Nordisk et ASML), qui ont terminé l'année sur une note décevante après avoir atteint de nouveaux sommets durant l'été (près de 50 % de hausse).

Dans ce , l'indice européen termine l'année avec une performance satisfaisante de +9%, principalement concentrée sur le premier semestre. En 2024, le

compartiment ISR Europe Growth de la SICAV DNCA Invest affiche une performance de :

- Action A EUR : -1,46%
- Action AD EUR : -1,46%
- Action B EUR : -1,85
- Action F EUR : -0,23%
- Action H-A USD : +0,01%
- Action H-I CHF : -2,90%
- Action H-I USD : +1,04%
- I share EUR : -0,43%
- Part de l'ID EUR : -0,44%
- Action IG Action EUR : -0,93%
- Action N EUR : -0,77%
- Action Q EUR : +0,32%

Contre +8,8 % pour son de référence, le STOXX Europe 600, calculé avec dividendes réinvestis.

<sup>15</sup> Points de base

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH (suite)

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Les principaux détracteurs de la performance sont Edenred (ralentissement de la croissance et incertitudes réglementaires), Sartorius Stedim (déstockage plus long que prévu, changement de direction, levier financier) et Carel (déstockage plus long que prévu sur le marché de la réfrigération/climatisation). A l'inverse, Flutter (libéralisation du marché des jeux en ligne aux Etats-Unis), Schneider Electric (besoin d'électrification en Amérique du Nord) et MTU Aero (motoriste allemand, exposé à la maintenance aéronautique) sont les trois principaux contributeurs positifs.

Parmi les principales sorties, citons Edenred (pour les raisons mentionnées ci-dessus), Alten (en raison du ralentissement marqué de ses marchés finaux, en particulier en Europe), Sika (valorisation exigeante pour une performance relativement décevante).

Les principaux nouveaux entrants sont SAP (qui accélère sa croissance grâce à la transition vers le cloud), MTU Aero (pour les raisons évoquées plus haut) et RELX (qui devrait notamment bénéficier de la mise en place de l'intelligence artificielle dans ses différentes divisions).

A la fin de l'année, le niveau de liquidités dans le portefeuille s'élevait à 0,2% et les actifs nets à 859 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA16</sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

#### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.



#### SHAREHOLDER RESPONSIBILITY

- Respect for minority shareholders
- Independence of the Board and its committees
- Accounting Risks
- Management quality
- CEO remuneration
- Quality of financial communication



#### ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY

- Environmental Management
- Regulation and certification
- Climate and energy efficiency policy
- Biodiversity impact and externalities



#### SOCIAL RESPONSIBILITY

- Corporate culture and HR management
- Employment relations climate and working conditions
- Health and safety
- Attractiveness and Recruitment
- Training and Career Management
- Promotion of diversity



#### SOCIETAL RESPONSIBILITY

- Product quality, safety and traceability
- Supply chain management
- Respect for local communities and human rights
- Capacity for innovation
- Customer satisfaction
- Personal data protection
- Corruption and business ethics
- Tax consistency

Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

<sup>16</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

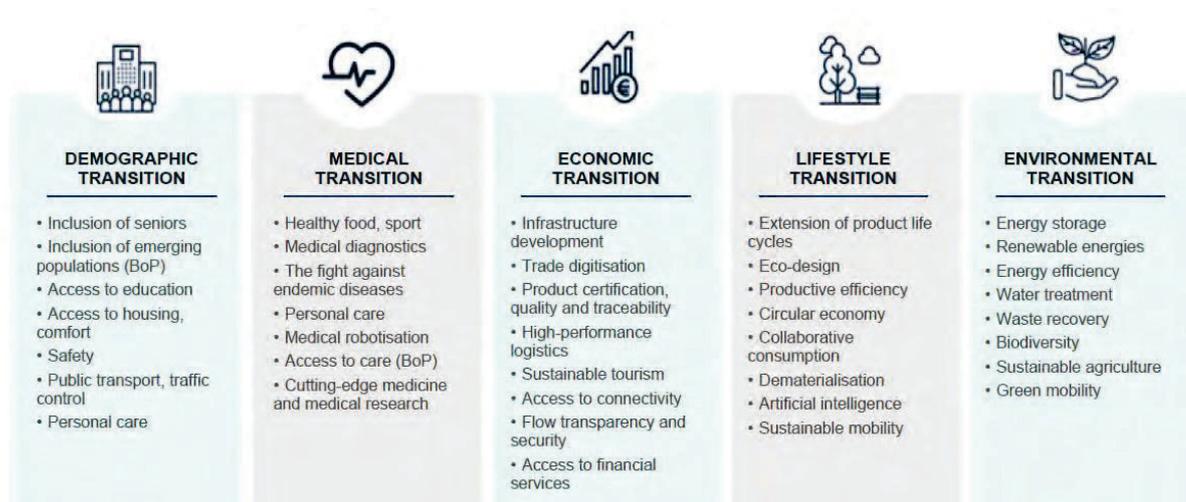
## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH (suite)

#### Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou les investissements industriels.

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment doit investir en partie dans des sociétés exposées aux activités suivantes :



#### Perspectives pour 2025

Rétrospectivement, 2024 aura été une année de transition, avec une stabilisation de l'inflation et l'absorption de ses effets par les entreprises, les premiers signes d'un pivot monétaire et une flopée d'élections politiques, dont la réélection de M. Trump à la présidence des États-Unis.

En 2025, on peut s'attendre à une certaine volatilité de l'ensemble des marchés, qui sera sans doute influencée par les communications régulières du président américain et, en particulier, par les risques de mise en œuvre de tarifs douaniers.

Malheureusement, les indicateurs économiques européens ne montrent toujours pas de signes significatifs de reprise économique. L'instabilité politique dans plusieurs économies majeures (Allemagne, France, Royaume-Uni) n'incite pas à l'optimisme en termes de visibilité. Une issue positive aux élections allemandes (premier trimestre 2025) et des progrès dans les négociations sur le budget français seraient donc les bienvenus. Une résolution du conflit ukrainien (une possibilité) aiderait probablement l'industrie allemande, en détendant les prix de l'énergie.

### DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE

#### Bilan de l'année 2024

Le compartiment investit dans le segment attractif des moyennes capitalisations européennes. Notre objectif est de trouver le meilleur rapport qualité-prix. En d'autres termes, nous cherchons à détenir des sociétés dont les fondamentaux sont excellents et les perspectives solides, tout en restant rigoureux en termes de valorisation.

Malgré des valorisations relatives très attractives au début de l'exercice 2024, les petites capitalisations ont à nouveau sous-performé, mais dans une moindre mesure que les années précédentes. Si l'un des catalyseurs attendus, le début d'un cycle de baisse des taux d'intérêt, s'est concrétisé, le second, la reprise économique en Europe, se fait toujours attendre. En conséquence, les petites capitalisations ont continué à voir leurs prévisions de bénéfices révisées à la baisse, davantage que les moyennes et grandes capitalisations. Toutefois, cette faiblesse relative s'explique non seulement par une plus grande exposition aux économies nationales, mais aussi, dans une large mesure, par la composition sectorielle différente des segments. Par exemple, le segment des petites capitalisations est moins exposé aux secteurs de la finance et des télécommunications, qui seront de loin les plus performants en 2024. La réserve de performance des petites capitalisations reste parfaitement intacte. Le nombre d'opérations de fusions-acquisitions les concernant en . La résolution du conflit en Ukraine serait également un catalyseur positif pour le segment des petites capitalisations, plus fortement exposé aux économies domestiques.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE (suite)

En 2024, le compartiment Archer Mid-Cap Europe de la SICAV DNCA Invest affiche une performance de :

- Action A EUR: + 7,19%
- Action B EUR : +6,79%
- Action F EUR: +0,66% ( lancée le 15/10/2024)
- Action H-A USD : +8,30%.
- Part H-I en USD : +9,49%.
- Je partage EUR: + 7,84%
- Part de l'ID en EUR : +8,02%
- Action N EUR: + 7,48%
- Part Q EUR : +8,88%
- Part de l'IS EUR : +8,13%

Comparé à +9,25% pour son indice de référence MSCI Europe Mid-Cap NR Euro, dividendes calculés réinvestis.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Le compartiment a connu une année correcte. Il est classé dans le 2e décile pour 2024 dans sa catégorie par Morningstar. Il a surperformé les indices des petites et moyennes capitalisations (à l'exception de son indice de référence, le MSCI Europe Mid Cap NR Euro), mais est resté - sans surprise - derrière les indices des grandes capitalisations européennes.

La liste des principaux contributeurs à la performance de l'année témoigne de la diversification du portefeuille : On The Beach Group (UK / agence de voyage en ligne), Ambea (Suède / agence de voyage en ligne).

/ services de santé) et Flutter Entertainment (Irlande / paris en ligne).

Comme les précédentes, des sociétés du portefeuille ont fait l'objet d'offres publiques d'achat tout au long de l'année : Kindred en janvier, SAES Getters en avril, Exclusive Networks en juillet et CompuGroup en décembre.

Certains contributeurs négatifs à la performance de l'année, tels qu'Alten (services d'ingénierie externalisés), reflètent la tendance économique plus faible que prévu. SoftwareOne, distributeur de logiciels et fournisseur de services informatiques, a subi des perturbations en raison d'un changement dans sa stratégie de vente et de marketing. Grifols, fournisseur de produits pharmaceutiques dérivés du plasma, a fait l'objet d'inquiétudes de la part des investisseurs en raison de dépenses d'investissement et d'un effet de levier plus élevés que prévu, et d'une information financière qui doit être améliorée.

A la fin de l'année, le niveau des liquidités s'élevait à 1,72% du portefeuille et les actifs nets à 956 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds comprend les enjeux à long terme. Cela permet d'anticiper les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.), et d'identifier les relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs du portefeuille.

Le compartiment a accès à la recherche sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et à l'outil interne " ABA "<sup>17</sup>. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur dans la gouvernance, d'un accident du travail, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes liées à l'ESG qui s'appliquent au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

#### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.

<sup>17</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE (suite)



#### SHAREHOLDER RESPONSIBILITY

- Respect for minority shareholders
- Independence of the Board and its committees
- Accounting Risks
- Management quality
- CEO remuneration
- Quality of financial communication



#### ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY

- Environmental Management
- Regulation and certification
- Climate and energy efficiency policy
- Biodiversity impact and externalities



#### SOCIAL RESPONSIBILITY

- Corporate culture and HR management
- Employment relations climate and working conditions
- Health and safety
- Attractiveness and Recruitment
- Training and Career Management
- Promotion of diversity



#### SOCIETAL RESPONSIBILITY

- Product quality, safety and traceability
- Supply chain management
- Respect for local communities and human rights
- Capacity for innovation
- Customer satisfaction
- Personal data protection
- Corruption and business ethics
- Tax consistency

Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

#### Transition durable

Le compartiment n'a pas de contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

#### Perspectives pour 2025

L'inflation revient à la normale et les banques centrales ont entamé un cycle de baisse des taux, ce qui devrait redonner du souffle aux entreprises de notre univers d'investissement. Toutefois, l'élection de Donald Trump aux États-Unis est susceptible de bouleverser le paysage concurrentiel en Europe. Dans ce contexte, nous privilégions les petites capitalisations, plus agiles et dynamiques que celles délaissées en raison des taux d'intérêt élevés.

Entre-temps, nous continuons à optimiser le portefeuille afin d'obtenir la combinaison la plus favorable de qualité, d'amélioration des perspectives et de valorisation.

### DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE

#### Bilan de l'année 2024

Il est important de rappeler que les quatre années précédentes ont été marquées par des chocs exogènes majeurs et un environnement " macro " relativement imprévisible (crise du Covid et problèmes d'approvisionnement, conflits en Ukraine et au Moyen-Orient). Dans le prolongement du second semestre 2023, l'année 2024 aura été marquée par une focalisation sur la normalisation de l'inflation et le rôle central de la politique monétaire des banques centrales, tant en Europe qu'en Amérique du Nord.

Avec une économie plus forte que prévu et un marché du travail toujours tendu, la Réserve fédérale américaine (FED) aura maintenu les taux aux niveaux élevés de 5,25 % - 5,5 % jusqu'au milieu de l'année, ayant atteint ces niveaux après sa dernière hausse de taux en juillet 2023. Elle a réagi pour la première fois en septembre 2024, pour une réduction totale de <sup>75bps</sup>18 (3 réductions) d'ici fin 2024 (4,5%). L'Europe avait été la première à commencer à assouplir ses taux en juin, pour finalement les réduire 4 fois au cours de l'année (de 4 % à 3 %).

L'évolution du rendement américain à 10 ans est un paramètre crucial pour la valorisation des entreprises de croissance, et nous avons commencé l'année à des niveaux particulièrement élevés (supérieurs à 4%) par rapport années précédentes. Il reste élevé (autour de 4,5 %) en ce début d'année et les dernières estimations suggèrent que nous devrions assister à une divergence des politiques monétaires en 2025, reflétant les différences de trajectoires économiques entre les deux régions.

2024 aura été l'année du " grand écart " entre les États-Unis et l'Europe, marquée entre autres par la surperformance des marchés américains (+34% pour le S&P500 contre +9% pour le Stoxx 600), la domination sans partage des Magnificent Seven (+79%), et la force du dollar américain (+7%). Cela récompense une économie particulièrement dynamique et de plus en plus innovante, une indépendance énergétique et une politique qui risque d'être encore plus libérale et protectionniste avec le retour au pouvoir de M. Trump, qui agite la menace des droits de douane tout en réduisant les impôts.

<sup>18</sup> Points essentiels

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE (suite)

En comparaison, les deux plus grandes économies européennes ont connu une nouvelle année difficile. D'une part, nous assistons à une crise politique majeure en France suite à la dissolution soudaine de l'Assemblée nationale en juin. L'Allemagne a fait de même avec l'éclatement de la coalition politique en novembre, à la suite du limogeage du ministre des finances. Dans un contexte de ralentissement économique marqué (récession de -0,2% du PIB attendue en 2024), le gouvernement également repenser son modèle industriel et énergétique suite au conflit en Ukraine. A cet égard, 2024 n'aura pas vu d'apaisement des tensions tant sur ce front qu'au , ce qui n'est pas non plus propice à la prise de risque, notamment à l'égard des investisseurs non-européens. Il semble toutefois que l'on puisse assister à une accalmie au début de l'année 2025.

Dans ce contexte, alors que nous espérions un rebond en Chine au début de l'année dernière, le pays a déçu tout au long de l'année, sans rebond de la consommation (qui n'a guère relancé l'industrie du luxe en particulier), ni de l'industrie manufacturière. On the other hand, throughout the year we have seen a rise in tensions linked to innovative and strategic sectors (semiconductors, artificial intelligence, electric vehicles), which is helping to maintain the idea of a new bipolar world order (West/China), after decades of calm and globalisation.

Dans ce contexte, les entreprises européennes devraient enregistrer une hausse modeste de leur bénéfice par action, toujours comprise entre 2 et 3 % en moyenne. On constate une grande disparité des performances entre les secteurs, avec notamment la forte reprise de secteurs longtemps délaissés (Défense, banques britanniques, espagnoles et italiennes) ont vu leur croissance repartir. En comparaison, les secteurs exposés à la Chine ont généralement souffert (Semi-conducteurs, Luxe, Med-Tech, Auto). D'un point de " micro ", le choc inflationniste sur les bases de coûts semble désormais absorbé par toutes les entreprises et nous nous rapprochons d'un régime plus stable. Cela avait pesé assez lourdement sur la rentabilité des entreprises en 2022 et 2023.

Deux des thèmes majeurs de ces dernières années (l'émergence de traitements contre l'obésité et l'intelligence artificielle) continuent de focaliser l'attention, mais comme c'est souvent le cas avec de tels développements, l'enthousiasme initial a laissé place à une phase de digestion et de remise en question en 2024 (qu'en est-il de la demande ? de la différenciation des produits ? des niveaux d'investissement nécessaires ?) , l'année a été marquée par une forte volatilité à la hausse puis à la baisse des deux plus grandes capitalisations boursières européennes (Novo Nordisk et ASML), qui ont terminé l'année sur une note décevante après avoir atteint de nouveaux sommets durant l'été (près de 50% de hausse).

Dans ce , l'indice européen termine l'année avec une performance satisfaisante de +9%, principalement concentrée sur le premier semestre. En 2024, le

compartiment ISR Norden Europe de la SICAV DNCA Invest affiche une performance de :

- Action A EUR: + 8,72%
- Action B EUR : +8,06%
- Action I EUR : +9,64%
- Part de l'ID en EUR : +9,64%
- Action N EUR : +9,53%
- Action Q EUR : +10,47%

Contre+ 8,12% pour son indice de référence composite 35% MSCI Nordic+ 25% DAX+ 15% SMI+ 15% AEX+ 10% MSCI UK TR calculé dividendes réinvestis.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Les principaux détracteurs de la performance sont Musti (performance décevante depuis l'acquisition d'une participation majoritaire dans Sonae), Sartorius Stedim (déstockage plus long que prévu, changement de direction, levier financier) et Novo Nordisk (qui a déçu les attentes avec les résultats de la phase 3 de Cagrisema en décembre). A l'inverse, Bonesupport (qui poursuit sa percée rapide sur le marché de l'ortho-biologie), Flutter (libéralisation du marché des jeux en ligne aux USA) et Harvia (leader finlandais sur le marché des saunas) ont été les trois principaux contributeurs positifs.

Parmi les principales sorties/réductions, citons Gerresheimer (performance opérationnelle décevante combinée à une communication financière peu fiable), Sika (valorisation exigeante pour une performance relativement décevante) et Safestore (ralentissement marqué dans un climat économique morose au Royaume-Uni).

Les principaux nouveaux entrants sont SAP (qui accélère sa croissance grâce à la transition vers le cloud), RELX (qui devrait notamment bénéficier de la mise en place de l'intelligence artificielle dans ses différentes divisions) et Galderma (leader des traitements dermatologiques, cotation au printemps 2024).

À la fin de l'année, le niveau de liquidités dans le portefeuille était de 0,98 % et les actifs nets s'élevaient à 435,9 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA</sup><sup>19</sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

<sup>19</sup>ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

**Rapport des administrateurs (suite)**

**DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE (suite)**

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

**Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises**

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.

 <p><b>SHAREHOLDER RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect for minority shareholders</li> <li>• Independence of the Board and its committees</li> <li>• Accounting Risks</li> <li>• Management quality</li> <li>• CEO remuneration</li> <li>• Quality of financial communication</li> </ul>	 <p><b>ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environmental Management</li> <li>• Regulation and certification</li> <li>• Climate and energy efficiency policy</li> <li>• Biodiversity impact and externalities</li> </ul>	 <p><b>SOCIAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corporate culture and HR management</li> <li>• Employment relations climate and working conditions</li> <li>• Health and safety</li> <li>• Attractiveness and Recruitment</li> <li>• Training and Career Management</li> <li>• Promotion of diversity</li> </ul>	 <p><b>SOCIETAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Product quality, safety and traceability</li> <li>• Supply chain management</li> <li>• Respect for local communities and human rights</li> <li>• Capacity for innovation</li> <li>• Customer satisfaction</li> <li>• Personal data protection</li> <li>• Corruption and business ethics</li> <li>• Tax consistency</li> </ul>
--	--	---	--

Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

**Transition durable**

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou l'investissement industriel.

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment doit investir en partie dans des sociétés exposées aux activités suivantes :

 <p><b>DEMOGRAPHIC TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion of seniors</li> <li>• Inclusion of emerging populations (BoP)</li> <li>• Access to education</li> <li>• Access to housing, comfort</li> <li>• Safety</li> <li>• Public transport, traffic control</li> <li>• Personal care</li> </ul>	 <p><b>MEDICAL TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Healthy food, sport</li> <li>• Medical diagnostics</li> <li>• The fight against endemic diseases</li> <li>• Personal care</li> <li>• Medical robotisation</li> <li>• Access to care (BoP)</li> <li>• Cutting-edge medicine and medical research</li> </ul>	 <p><b>ECONOMIC TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure development</li> <li>• Trade digitisation</li> <li>• Product certification, quality and traceability</li> <li>• High-performance logistics</li> <li>• Sustainable tourism</li> <li>• Access to connectivity</li> <li>• Flow transparency and security</li> <li>• Access to financial services</li> </ul>	 <p><b>LIFESTYLE TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension of product life cycles</li> <li>• Eco-design</li> <li>• Productive efficiency</li> <li>• Circular economy</li> <li>• Collaborative consumption</li> <li>• Dematerialisation</li> <li>• Artificial intelligence</li> <li>• Sustainable mobility</li> </ul>	 <p><b>ENVIRONMENTAL TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Energy storage</li> <li>• Renewable energies</li> <li>• Energy efficiency</li> <li>• Water treatment</li> <li>• Waste recovery</li> <li>• Biodiversity</li> <li>• Sustainable agriculture</li> <li>• Green mobility</li> </ul>
---	--	--	---	--

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE (suite)

#### Perspectives pour 2025

Rétrospectivement, 2024 aura été une année de transition, avec une stabilisation de l'inflation et l'absorption de ses effets par les entreprises, les premiers signes d'un pivot monétaire et une flopée d'élections politiques, dont la réélection de M. Trump à la présidence des États-Unis.

En 2025, on peut s'attendre à une certaine volatilité de l'ensemble des marchés, qui sera sans doute influencée par les communications régulières du président américain et, en particulier, par les risques de mise en œuvre de tarifs douaniers.

Malheureusement, les indicateurs économiques européens ne montrent toujours pas de signes significatifs de reprise économique. L'instabilité politique dans plusieurs économies majeures (Allemagne, France, Royaume-Uni) n'incite pas à l'optimisme en termes de visibilité. Une issue positive aux élections allemandes (premier trimestre 2025) et des progrès dans les négociations sur le budget français seraient donc les bienvenus. Une résolution du conflit ukrainien (une possibilité) aiderait probablement l'industrie allemande, en détendant les prix de l'énergie.

Ces paramètres sont malheureusement indépendants de notre volonté, mais d'autres facteurs pourraient nous rendre un peu plus constructifs : des bases de comparaison plus saines pour certaines entreprises, qui semblent enfin voir la fin du déstockage en 2024 ("Med-tech", Chimie), la relative stabilité des prix des matières premières, l'ajustement à l'inflation, le rebond du marché de la construction (qui pourrait aussi être soutenu par la paix en Ukraine). Il est également important de rappeler que le marché européen a rarement été aussi décoté par rapport à son homologue américain, ce qui offre une opportunité de réajuster les valorisations ; les exportateurs devraient également bénéficier de l'appréciation du dollar américain. Il convient également de garder un œil sur les avancées en matière d'intelligence artificielle et les gains de productivité potentiels pour les entreprises innovantes.

### DNCA INVEST - SERENITE PLUS

#### Bilan de l'année 2024

Avec les baisses de taux de 25 points de base de la Réserve fédérale américaine (FED) et de la Banque centrale européenne (BCE), le dernier mois de l'année a confirmé l'importance de l'évolution des taux d'intérêt sur les performances des différents marchés. Contrairement au rallye obligataire de l'année dernière, qui avait largement contribué à la bonne tenue de 2023, les rendements sont repartis à la hausse en décembre, le Bund à 10 ans gagnant 28 points de base. Sur l'année, la hausse a été similaire. L'indice des obligations souveraines de la zone euro a terminé l'année à 1,9 %, alors qu'un placement monétaire aurait rapporté 3,9 %. La baisse significative des spreads de crédit et du portage a permis au crédit d'afficher à nouveau une belle performance : +4,7% pour l'investment grade et +8,2% pour le high yield.

En 2024, le compartiment Sérénité Plus de la SICAV DNCA Invest affiche une performance de :

- Action A EUR: + 3,84%
- Action AD EUR :+ 3,83%
- Action B EUR: + 3,62%
- I share EUR : +4,12%

contre + 3,66 % pour son indice de référence Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 ans, calculé coupons réinvestis.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Hors produits dérivés et fonds monétaires, les trois meilleurs contributeurs à la performance sont les obligations Espagne inflation 0,65 30/11/27, Italie 2,35 15/09/24 et Worldline 0 30/07/25. A l'inverse, Europcar 3 10/15/26, Lagardère 1 % 06/21/24 et BNP 0 ½ 09/01/28 figurent parmi les plus mauvais contributeurs.

Parmi les principaux mouvements de l'année, citons les investissements dans Aramis 0 06/25/25, BNP 2 % 11/20/30 (call 2025) et GBL 2 ½ 11/29/25. A l'inverse, on peut noter les sorties des obligations Italie 2,35 15/09/24, Iliad 0 ¾ 02/11/24 et KBC 4 ½ 06/06/26.

À la fin de l'année, la part des liquidités dans le portefeuille s'élevait à 7,48 % (y compris les fonds du marché monétaire) et l'actif net à 205 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA20</sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

<sup>20</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - SERENITE PLUS (suite)

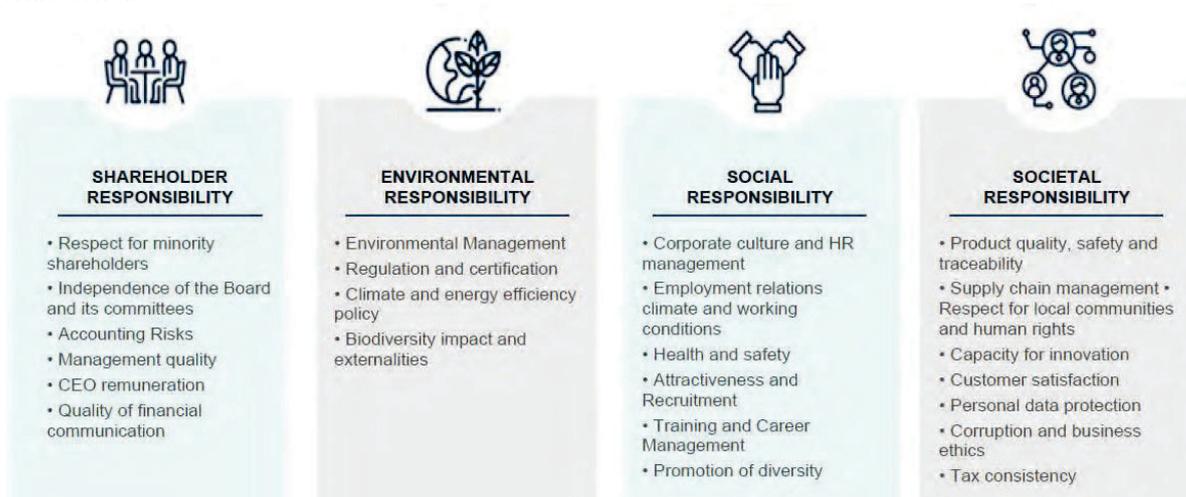
Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.

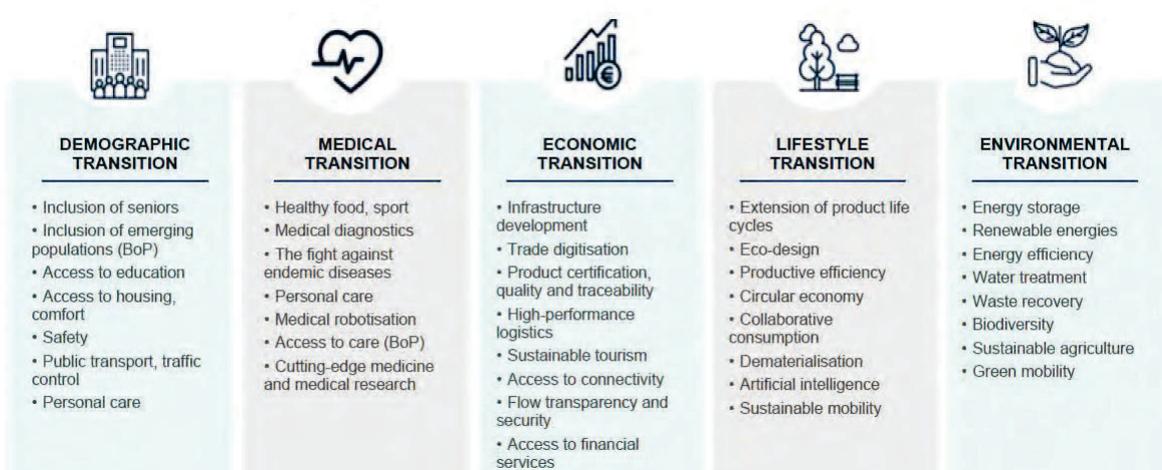


Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

### Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou l'investissement industriel.

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment doit investir en partie dans des sociétés exposées aux **activités suivantes** :



## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - SERENITE PLUS (suite)

#### Perspectives pour 2025

L'événement politique majeur à venir est l'investiture de D. Trump. La réaction des taux américains aux premières annonces sera particulièrement surveillée. Sur la partie courte de la courbe des taux, les marchés anticipent deux baisses de taux de la Réserve fédérale américaine (FED) aux États-Unis et quatre baisses de la BCE. La croissance de la zone euro est attendue à 1 %. À ce stade, ces estimations nous semblent raisonnables et représentent un environnement porteur pour la classe d'actifs du crédit.

### DNCA INVEST - ALPHA BONDS

#### Bilan de l'année 2024

Le fait marquant de l'année 2024 sera une fois de plus la forte croissance économique américaine de près de 3 %. Comme en 2023, elle se démarque dans un monde globalement ralenti, où la Chine et l'Allemagne en particulier ne semblent pas avoir trouvé de solution à l'évolution de leur modèle économique. Les conséquences financières de cette dichotomie ne sont pas surprenantes : Les marchés boursiers américains ont augmenté et augmenté en valeur de manière disproportionnée par rapport aux autres grands marchés, le dollar américain s'est apprécié par rapport aux principales devises et la Réserve fédérale américaine (FED) est prudente quant à l'assouplissement de sa politique monétaire par rapport à d'autres banques centrales.

Toutefois, à quelques exceptions près, l'augmentation de la dette publique semble être une caractéristique commune. Même si l'on constate une légère réduction des déficits primaires dans certains pays, nul n'ignore les défis démographiques, climatiques et géopolitiques auxquels les finances publiques seront confrontées dans un avenir proche. L'inflation n'a pas surpris. Elle a continué à diminuer, aidée par la baisse des prix des biens et de l'énergie et par l'amorce d'une accalmie sur les prix des services en raison d'augmentations salariales moins généreuses.

En 2024, le compartiment Alpha Bonds de la SICAV DNCA Invest a enregistré la performance suivante :

Classe d'actions	Performance	Indice de référence pour la classe d'actions	Performance
A EUR	+3,83%	€STER +1,40%	+5,16%
AD EUR	+3,84%	€STER +1,40%	+5,16%
B EUR	+3,63%	€STER +1,20	+4,96%
F EUR	+4,68%	€STER +2,20	+5,98%
H-WA (USD)	+2,69%	SOFR+ 1.20	+4,82%
H-WAD (USD)	+3,92%	SOFR+ 1.20	+5,70%
H-WI (USD)	+3,36%	SOFR+ 1,70	+5,11%
H-A (CHF)	+1,15%	SARON+ 1,40%	+2,76%
H-A (USD)	+5,34%	SOFR+ 1,40%	+6,70%
H-I (CHF)	+1,79%	SARON +2	+3,37%
H-ID (CAD)	+4,78%	CORRA +2	+6,74%
H-I (JPY)	+0,47%	TONAR +2	+2,17%
H-I (USD)	+6,06%	SOFR +2	+7,32%
I EUR	+4,49%	€STER+ 2% DE RÉDUCTION	+5,78%
ID EUR	+4,51%	€STER+ 2% DE RÉDUCTION	+5,78%
N EUR	+4,23%	€STER +1,80%	+5,57%
NA EUR	+4,25%	€STER +1,80%	+5,57%
Q EUR	+4,88%	€STER+ 2.40	+6,18%
SI EUR	+4,61%	€STER+ 2.10	+5,88%
WI EUR	+4,19%	€STER+ 1.70	+5,47%

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Face à cet environnement complexe et incertain, qui présente des risques réels de dislocation, nous n'avons pas souhaité déployer beaucoup de risques sur des marchés que nous peu attractifs. La performance d'Alpha Bonds est légèrement en retrait par rapport à ses indices. Toutes les familles de stratégies que nous avons initiées ont contribué positivement à la performance annuelle. Logiquement, la gestion de la duration et les stratégies purement obligataires ont été les plus gros contributeurs. La contribution des poches d'arbitrage, telles que la courbe des et les points morts d'inflation, a été plus limitée. En ce qui concerne le crédit, l'exposition modeste explique la faible contribution. En définitive, l'absence de tendance et la faible amplitude des taux à long terme de et d'autre de l'Atlantique ont conduit à une réduction de la volatilité des marchés obligataires. Compte tenu de l'inversion de la courbe des taux, l'ajout de duration longue ou courte sur l'année n'a pas apporté de performance significative, sans gestion active (performances Bund et T-Note : environ 1 % et 0,5 % sur 2024 à ce jour).

À la fin de l'année, le niveau de liquidités dans le portefeuille s'élevait à 9,7 % (y compris les fonds du marché monétaire) et les actifs nets à 14 678 millions d'euros.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - ALPHA BONDS (suite)

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds comprend les enjeux à long terme. Cela permet d'anticiper les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.), et d'identifier les relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs du portefeuille.

Le compartiment a accès à la recherche sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et à l'outil interne "ABA"<sup>21</sup>. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur dans la gouvernance, d'un accident du travail, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes liées à l'ESG qui s'appliquent au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

#### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

#### Transition durable

Le compartiment n'a pas de contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

#### Perspectives pour 2025

L'arrivée de l'administration Trump, l'instabilité politique en France et les élections allemandes sont susceptibles d'accroître l'incertitude économique au début de l'année 2025. En l'absence de signaux forts de nos modèles de valorisation des principales classes d'actifs du fonds (taux, devises et crédit), l'allocation du portefeuille cherche actuellement à maximiser la diversification et donc à maintenir un niveau de risque inférieur à 3%. C'est en conservant une marge de manœuvre face aux évolutions futures des marchés de taux que le portefeuille pourra atteindre son objectif de gestion en 2025.

<sup>21</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance".

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - FLEX INFLATION

Le fait marquant de l'année 2024 sera une fois de plus la forte croissance économique américaine de près de 3 %. Comme en 2023, elle se distingue dans un monde en ralentissement, où la Chine et l'Allemagne en particulier ne semblent pas avoir trouvé de solution à l'évolution de leur modèle économique. Les conséquences financières de cette dichotomie ne sont pas surprenantes : Les marchés boursiers américains ont augmenté et augmenté en valeur d'une manière disproportionnée par rapport aux autres grands marchés, le dollar américain s'est apprécié par rapport aux principales devises et la Réserve fédérale américaine (FED) est prudente quant à l'assouplissement de sa politique monétaire par rapport à d'autres banques centrales.

Toutefois, à quelques exceptions près, l'augmentation de la dette publique semble être une caractéristique commune. Même si l'on constate une légère réduction des déficits primaires dans certains pays, nul n'ignore les défis démographiques, climatiques et géopolitiques auxquels les finances publiques seront confrontées dans un avenir proche. L'inflation n'a pas surpris. Elle a continué à diminuer, aidée par la baisse des prix des biens et de l'énergie et par l'amorce d'une accalmie sur les prix des services en raison d'augmentations salariales moins généreuses.

En 2024, le compartiment Flex Inflation de la SICAV DNCA Invest a enregistré la performance suivante :

- Action A EUR : 0,00%
- Action B EUR : -0,17%
- I share EUR : + 0,18%
- Action ID EUR : +0,03% (lancée le 11/03/2024)
- Action N EUR : -0,15%
- Action Q EUR : + 1,09%
- Action SI EUR : + 0,26%

contre -2,01% pour son indice de référence, Bloomberg World Govt Inflation Linked Bonds All Maturities TR Hedged EUR, calculé coupons réinvestis.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Face à cet environnement complexe et incertain, avec des risques réels de dislocation, nous n'avons pas voulu prendre beaucoup de risques sur des marchés que nous jugeons assez peu attractifs. La performance de Flex Inflation a été légèrement positive dans un contexte où les obligations indexées sur l'inflation ont généralement sous-performé les obligations du marché monétaire, et ont même parfois été négatives. Toutefois, l'exposition à l'Espagne a profité au portefeuille.

À la fin de l'année, le niveau de liquidités du portefeuille était de 5,5 % (y compris les fonds du marché monétaire) et les actifs nets s'élevaient à 176 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds comprend les enjeux à long terme. Cela permet d'anticiper les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.), et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs du portefeuille.

Le compartiment a accès à la recherche sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et à l'outil interne " ABA " <sup>22</sup>. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur dans la gouvernance, d'un accident du travail, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes liées à l'ESG qui s'appliquent au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

#### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.

<sup>22</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - FLEX INFLATION (suite)



#### SHAREHOLDER RESPONSIBILITY

- Respect for minority shareholders
- Independence of the Board and its committees
- Accounting Risks
- Management quality
- CEO remuneration
- Quality of financial communication



#### ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY

- Environmental Management
- Regulation and certification
- Climate and energy efficiency policy
- Biodiversity impact and externalities



#### SOCIAL RESPONSIBILITY

- Corporate culture and HR management
- Employment relations climate and working conditions
- Health and safety
- Attractiveness and Recruitment
- Training and Career Management
- Promotion of diversity



#### SOCIETAL RESPONSIBILITY

- Product quality, safety and traceability
- Supply chain management
- Respect for local communities and human rights
- Capacity for innovation
- Customer satisfaction
- Personal data protection
- Corruption and business ethics
- Tax consistency

Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

#### Transition durable

Le compartiment n'a pas de contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

#### Perspectives pour 2025

L'arrivée de l'administration Trump, l'instabilité politique en France et les élections allemandes sont susceptibles d'accroître l'incertitude économique au début de l'année 2025. Les obligations indexées sur l'inflation devraient surperformer dans un environnement de relance monétaire et sous-performer en cas de nouveau resserrement des banques centrales. Ces deux événements opposés nous semblent les moins probables compte tenu de la conjoncture économique actuelle. La flexibilité entre les taux nominaux, les taux réels et les points morts d'inflation sera donc une nécessité pour 2025.

### DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA

#### Bilan de l'année 2024

2024 a été une bonne année pour les marchés d'actions mondiaux (MSCI World +19,2 %), portés par des données économiques supérieures aux attentes. La croissance mondiale devrait être légèrement plus élevée que prévu en début d'année (+3,2% contre +3,1% initialement estimé) grâce à une croissance américaine qui a dépassé toutes les prévisions (+2,8% contre +2,1% initialement estimé).

+2,1% attendus). En revanche, la croissance européenne aura été pénalisée par le moteur franco-allemand et devrait se situer autour de +0,8%. Sur le plan monétaire, la Banque centrale européenne et la Réserve fédérale américaine ont, comme prévu, entamé la fin du cycle de resserrement. Cependant, la persistance des pressions inflationnistes a conduit à un recalibrage important des scénarios de baisse des taux directeurs, mettant sous pression les rendements à long terme (hausse des rendements américains à 10 ans de l'ordre de 69 points de base\*). Événement politique majeur, l'élection du président Trump a entraîné d'importants mouvements sectoriels et géographiques, contrastant fortement avec le contexte politique européen. Pour la deuxième année consécutive, les actions américaines ont terminé l'année avec des performances supérieures à 20 % (S&P 500, +25 % / Nasdaq, +29,6 %), surperformant les actions européennes (Euro Stoxx, +9,3 % / Stoxx Europe 600, +8,8 %). La domination de l'Amérique est parfaitement illustrée par la force du dollar et la performance et le poids des leaders technologiques américains ("Magnificent 7", +67,3%). Cet environnement a également conduit à une rotation significative en faveur des valeurs cycliques par rapport aux valeurs défensives à la fin de l'été (MSCI World Cyclical +23,9% vs MSCI World Defensive +3,8% en 2024). 2024 aura donc été une nouvelle année exigeante pour les fonds spécialisés dans l'investissement durable (article 9), en particulier au 4ème trimestre.

Les marchés du crédit se sont également bien comportés en 2024, en particulier le segment des obligations européennes à haut rendement. Ceci est dû à un portage attractif et à une réduction de l'écart, malgré une hausse des taux d'intérêt à long terme.

À l'exception de quelques secteurs cycliques, tels que la chimie et l'automobile, qui ont été touchés par le déstockage ou une baisse importante des ventes, les entreprises ont fait preuve de résistance, malgré une croissance décevante en Europe. Elles ont réduit leur niveau d'endettement et se sont concentrées sur la génération de liquidités en mettant en œuvre des programmes de réduction des coûts.

Les facteurs techniques ont été un facteur clé pour le crédit, avec des flux entrants de 45,2 milliards d'euros pour l'euro investment grade et de 12,5 milliards d'euros pour l'euro high yield. Si le marché primaire est resté relativement actif (595 milliards d'euros pour l'investment grade et 116 milliards d'euros pour le high yield), il s'est concentré sur le refinancement, comme en 2023, ce qui a limité la croissance des montants de crédit.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA (suite)

En 2024, le compartiment DNCA Invest - Beyond Alterosa affiche une performance de :

- Action A EUR : +4,86%
- Action I EUR : +5,66%
- Action N EUR: + 5,40
- Action Q EUR: + 6,15%.
- Action SI EUR: + 5,70%.

Contre+ 10,23% pour son indice de référence 30% MSCI AC World NR+ 70% Bloomberg Pan European Corporate Euro Hedged dividendes et coupons réinvestis.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Sur l'année, les principales surperformances relatives des actions en portefeuille (par rapport à l'indice MSCI AC World) sont : TSMC (Transition écologique, +78bps\*, poids actif +1,4%), Bharti Airtel (Transition économique, +76bps\*, poids actif +1,8%) et Wabtec (Transition de style de vie, +63bps\*, poids actif +1,4%). A l'inverse, les moins bonnes performances sont : EDP Renovaveis (Transition écologique, -81bps\*, poids actif +1,0%), Samsung SDI (Transition écologique, -72bps\*, poids actif +1,0%) et Dassault Systèmes (Transition style de vie et médicale, -61bps\*, poids actif +1,5%).

Le portefeuille obligataire de Beyond Alterosa a bénéficié de son allocation au marché du haut rendement et de la dette subordonnée (hybrides et AT1). Sur l'année, les meilleurs contributeurs à la performance ont été Intesa Sanpaolo (Banque, Transition économique) via la dette subordonnée, Graanul (Industries de base, Transition écologique), qui a poursuivi rebond suite à une amélioration des prix dans son secteur, et Crelan (Banque, Transition économique). Les moins contributeurs sont Louis Dreyfus (Biens de consommation, transition écologique) et Perrigo (Biens de consommation, transition médicale), rachetés en fin d'année avant la baisse des marchés, et Derichebourg (Services, transition écologique), impacté par le ralentissement industriel en Europe.

Les mouvements opérés en 2024 reflètent la volonté de l'équipe de gestion de réaffirmer l'ADN du compartiment, à savoir la recherche de sociétés de qualité au modèle économique défensif dans des secteurs très prometteurs tels que la santé, les technologies/services informatiques et la transition énergétique.

En ce qui concerne titres à revenu fixe, nous avons pris des bénéfices sur nos investissements à haut rendement au cours de l'année 2024. Nous avons également profité d'opportunités de valorisation attrayantes pour diversifier notre portefeuille en obligations libellées en livres sterling et en dollars. Dans l'ensemble, nous avons réduit nos investissements obligataires au profit de nos investissements en actions, qui offrent un potentiel intéressant. Nous avons ainsi réduit notre exposition aux services, plus cycliques, et pris des bénéfices dans le secteur bancaire (Sabadell, Santander). Parallèlement, nous avons renforcé notre exposition au secteur des services aux collectivités, qui devrait bénéficier de la baisse des taux d'intérêt en Europe (Saur, Enel). Au cours de l'année, nous avons maintenu un rendement attractif, qui s'élevait à 4 % à la fin de l'année. Nous avons également réduit notre couverture de taux et augmenté la durée du portefeuille de 1,9 à 3.

A la fin de l'année, l'exposition obligataire de Beyond Alterosa était de 49,4% et son exposition en actions de 36,3%. A la fin de l'année, le niveau de liquidités du portefeuille s'élevait à 14,51% (y compris les fonds du marché monétaire) et les actifs nets à 317 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA23</sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 9 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

#### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.

<sup>23</sup> ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

Rapport des administrateurs (suite)

DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA (suite)

 <p><b>SHAREHOLDER RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect for minority shareholders</li> <li>• Independence of the Board and its committees</li> <li>• Accounting Risks</li> <li>• Management quality</li> <li>• CEO remuneration</li> <li>• Quality of financial communication</li> </ul>	 <p><b>ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environmental Management</li> <li>• Regulation and certification</li> <li>• Climate and energy efficiency policy</li> <li>• Biodiversity impact and externalities</li> </ul>	 <p><b>SOCIAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corporate culture and HR management</li> <li>• Employment relations climate and working conditions</li> <li>• Health and safety</li> <li>• Attractiveness and Recruitment</li> <li>• Training and Career Management</li> <li>• Promotion of diversity</li> </ul>	 <p><b>SOCIETAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Product quality, safety and traceability</li> <li>• Supply chain management • Respect for local communities and human rights</li> <li>• Capacity for innovation</li> <li>• Customer satisfaction</li> <li>• Personal data protection</li> <li>• Corruption and business ethics</li> <li>• Tax consistency</li> </ul>
--	--	---	---

Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 4 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou les investissements industriels.

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment ne doit investir que dans des sociétés exposées aux activités suivantes :

 <p><b>DEMOGRAPHIC TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion of seniors</li> <li>• Inclusion of emerging populations (BoP)</li> <li>• Access to education</li> <li>• Access to housing, comfort</li> <li>• Safety</li> <li>• Public transport, traffic control</li> <li>• Personal care</li> </ul>	 <p><b>MEDICAL TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Healthy food, sport</li> <li>• Medical diagnostics</li> <li>• The fight against endemic diseases</li> <li>• Personal care</li> <li>• Medical robotisation</li> <li>• Access to care (BoP)</li> <li>• Cutting-edge medicine and medical research</li> </ul>	 <p><b>ECONOMIC TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure development</li> <li>• Trade digitisation</li> <li>• Product certification, quality and traceability</li> <li>• High-performance logistics</li> <li>• Sustainable tourism</li> <li>• Access to connectivity</li> <li>• Flow transparency and security</li> <li>• Access to financial services</li> </ul>	 <p><b>LIFESTYLE TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension of product life cycles</li> <li>• Eco-design</li> <li>• Productive efficiency</li> <li>• Circular economy</li> <li>• Collaborative consumption</li> <li>• Dematerialisation</li> <li>• Artificial intelligence</li> <li>• Sustainable mobility</li> </ul>	 <p><b>ENVIRONMENTAL TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Energy storage</li> <li>• Renewable energies</li> <li>• Energy efficiency</li> <li>• Water treatment</li> <li>• Waste recovery</li> <li>• Biodiversity</li> <li>• Sustainable agriculture</li> <li>• Green mobility</li> </ul>
---	--	--	---	--

Perspectives pour 2025

L'attrait des actions américaines est indéniable dans une allocation d'actifs à l'horizon 2025. Le pessimisme à l'égard des actions européennes, dû en partie à l'environnement politique et économique couple franco-allemand, a également conduit à des décentes de valorisation historiques pour le vieux continent. Un rééquilibrage dans les mois à venir pourrait apporter un premier soutien aux actions européennes. En termes de risque, l'inflation (et son impact sur la politique monétaire) sera à nouveau au centre de l'attention en ce début d'année, de même que les premières décisions de l'administration américaine. Dans ce contexte, le fonds continuera à augmenter son exposition au marché américain, au détriment des marchés européens et japonais.

Le marché du crédit reste attractif en 2025. D'un point de vue fondamental, les entreprises adoptent des politiques financières favorables aux créanciers : réduction de l'endettement pour limiter les charges financières, réduction des investissements pour préserver la génération de cash. La croissance en Europe, bien que faible, devrait permettre à de nombreuses entreprises d'améliorer leurs marges. De nouveaux investisseurs, attirés par des rendements attractifs et une volatilité modérée, se positionnent sur les marchés "investment grade" et "high yield". Le marché primaire devrait être contenu, satisfaisant essentiellement les besoins de refinancement des émetteurs. La performance du marché du crédit devrait donc provenir essentiellement du carry trade, avec une volatilité limitée des spreads.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA

#### Bilan de l'année 2024

L'année 2024 est une bonne année pour les marchés d'actions mondiaux (MSCI World +19,2 %), portés par des données économiques supérieures aux attentes. La croissance mondiale devrait être légèrement supérieure à celle attendue en début d'année (+3,2% contre +3,1% initialement estimé) grâce à une croissance américaine qui a dépassé toutes les prévisions (+2,8% contre +2,1% attendu). En revanche, la croissance européenne aura été pénalisée par le moteur franco-allemand et devrait se situer autour de +0,8%. Sur le plan monétaire, comme attendu, la Banque centrale européenne et la Réserve fédérale américaine ont entamé la fin du cycle de resserrement. Cependant, la persistance des pressions inflationnistes a conduit à un recalibrage important des scénarios de baisse des taux directeurs, mettant sous pression les rendements à long terme (hausse des rendements américains à 10 ans de l'ordre de 69 points de base\*). Événement politique majeur, l'élection du président Trump a entraîné d'importants mouvements sectoriels et géographiques, contrastant fortement avec le contexte politique européen. Pour la deuxième année consécutive, les actions américaines ont terminé l'année avec des performances supérieures à 20 % (S&P 500, +25 % / Nasdaq, +29,6 %), surperformant les actions européennes (Euro Stoxx, +9,3% / Stoxx Europe 600, +8,8%). La domination de l'Amérique est parfaitement illustrée par la force du dollar et la performance et le poids des leaders technologiques américains ("Magnificent 7", +67,3%). Cet environnement a également conduit à une rotation importante en faveur des valeurs cycliques par rapport aux valeurs défensives à la fin de l'été (MSCI World Cyclical +23,9% vs MSCI World Defensive +3,8% en 2024). 2024 aura donc été une nouvelle année exigeante pour les fonds spécialisés dans l'investissement durable (classés dans l'article 9 du règlement SFDR) à vocation européenne, et plus particulièrement au 4ème trimestre, alors que les 9 premiers mois de l'année étaient encourageants.

En 2024, le compartiment DNCA Invest - Beyond Semperosa affiche une performance de :

- Action A : EUR :+ 0,64%
- Je partage l'EUR :+ 1,48%
- Part ID EUR :+ 1,48%
- Action N EUR :+ 1,40
- Action Q EUR :+ 2,25
- Action SI EUR :+ 1,58%

Contre +9,26% pour son indicateur de performance, l'EURO STOXX NR calculé dividendes réinvestis.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Sur l'année, les principales surperformances relatives des titres en portefeuille (par rapport à l'Euro Stoxx) ont été les suivantes : Lonza (Transition médicale, +64bps\*, poids de l'actif +2,0%), Bureau Veritas (Transition économique, +63bps\*, poids de l'actif +3,3%), EssilorLuxottica (Transition médicale, +43bps\*, poids de l'actif +2,4%). A l'inverse, les plus mauvais élèves en termes de performance sont : Edenred (Lifestyle Transition, -140bps\*, poids de l'actif +2,4%), EDP Renovaveis (Ecological Transition, -140bps\*, poids de l'actif +2,3%) et Dassault Systèmes (Lifestyle Transition, -140bps\*, poids de l'actif +3,4%).

Les mouvements en 2024 reflètent la gestion à long terme du compartiment, caractérisée par une faible rotation des positions.

A la fin de l'année, le portefeuille était composé de 42 titres. Les principales convictions du compartiment s'articulent autour des valeurs suivantes : ASML (Transition écologique/Mode de vie, >6%), Air Liquide (Transition écologique et médicale, >5%), Iberdrola (Transition écologique, >4,5%), Schneider Electric (Transition écologique, >3,5%) et Novo Nordisk (Transition médicale, >3,0%).

A la fin de l'année, le niveau des liquidités en portefeuille s'élevait à 7,8% (y compris les OPCVM monétaires) et l'actif net à 469 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA</sup><sup>24</sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 9 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

<sup>24</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

Rapport des administrateurs (suite)

DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA (suite)

Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé à l'aide d'une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. En outre, l'analyse et la notation sont basées sur

sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.

			
SHAREHOLDER RESPONSIBILITY	ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY	SOCIAL RESPONSIBILITY	SOCIETAL RESPONSIBILITY
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect for minority shareholders</li> <li>• Independence of the Board and its committees</li> <li>• Accounting Risks</li> <li>• Management quality</li> <li>• CEO remuneration</li> <li>• Quality of financial communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environmental Management</li> <li>• Regulation and certification</li> <li>• Climate and energy efficiency policy</li> <li>• Biodiversity impact and externalities</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corporate culture and HR management</li> <li>• Employment relations climate and working conditions</li> <li>• Health and safety</li> <li>• Attractiveness and Recruitment</li> <li>• Training and Career Management</li> <li>• Promotion of diversity</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Product quality, safety and traceability</li> <li>• Supply chain management</li> <li>• Respect for local communities and human rights</li> <li>• Capacity for innovation</li> <li>• Customer satisfaction</li> <li>• Personal data protection</li> <li>• Corruption and business ethics</li> <li>• Tax consistency</li> </ul>

Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 4 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou l'investissement industriel.

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment ne doit investir que dans des sociétés exposées aux activités suivantes :

				
DEMOGRAPHIC TRANSITION	MEDICAL TRANSITION	ECONOMIC TRANSITION	LIFESTYLE TRANSITION	ENVIRONMENTAL TRANSITION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion of seniors</li> <li>• Inclusion of emerging populations (BoP)</li> <li>• Access to education</li> <li>• Access to housing, comfort</li> <li>• Safety</li> <li>• Public transport, traffic control</li> <li>• Personal care</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Healthy food, sport</li> <li>• Medical diagnostics</li> <li>• The fight against endemic diseases</li> <li>• Personal care</li> <li>• Medical robotisation</li> <li>• Access to care (BoP)</li> <li>• Cutting-edge medicine and medical research</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure development</li> <li>• Trade digitisation</li> <li>• Product certification, quality and traceability</li> <li>• High-performance logistics</li> <li>• Sustainable tourism</li> <li>• Access to connectivity</li> <li>• Flow transparency and security</li> <li>• Access to financial services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension of product life cycles</li> <li>• Eco-design</li> <li>• Productive efficiency</li> <li>• Circular economy</li> <li>• Collaborative consumption</li> <li>• Dematerialisation</li> <li>• Artificial intelligence</li> <li>• Sustainable mobility</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Energy storage</li> <li>• Renewable energies</li> <li>• Energy efficiency</li> <li>• Water treatment</li> <li>• Waste recovery</li> <li>• Biodiversity</li> <li>• Sustainable agriculture</li> <li>• Green mobility</li> </ul>

Perspectives pour 2025

Si l'attrait des Etats-Unis (actions, crédit, dollar US) est indéniable dans une allocation d'actifs à l'horizon 2025, le pessimisme à l'égard des actions européennes, de l'environnement politique et économique du couple franco-allemand entre autres, a conduit à des décotes de valorisation historiques pour le vieux continent. Un rééquilibrage dans les mois à venir pourrait apporter un premier soutien aux actions européennes. En termes de croissance économique, le moteur allemand est actuellement la principale source d'espoir. En termes de risques, l'inflation (et son impact sur la politique monétaire) sera à nouveau au centre de l'attention en ce début d'année, de même que les premières décisions de l'administration américaine. Fidèle à sa philosophie, le portefeuille conservera un bêta mesuré, tout en cherchant à se positionner sur des actifs présentant un profil rendement/risque attractif, tels que certains acteurs européens de la technologie ou de l'immobilier/construction.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD

#### Bilan de l'année 2024

Après une bonne année 2023, le marché du crédit a de nouveau enregistré de bonnes performances en 2024, le haut rendement européen étant le plus performant des différents segments.

L'année a commencé avec un sentiment largement positif chez les investisseurs, alimenté par des rendements attractifs, la perspective d'une désinflation et des politiques monétaires moins restrictives. Le marché a été lent à réagir en janvier, craignant que l'inflation ne soit plus résistante que prévu. Cependant, il a ensuite suivi une trajectoire de performance linéaire, avec seulement deux blips en avril et en août, soutenu par une réduction de l'écart et un portage solide. Cette performance a été réalisée en dépit de la réduction des taux d'intérêt par la Réserve fédérale américaine, de la hausse des taux d'intérêt à long terme et d'une croissance décevante en Europe.

Dans l'ensemble, la performance des obligations de qualité en Europe a été de +5,7 % et celle des obligations à haut rendement de +8,5 %, les notations BB et B affichant des performances similaires. Les techniques ont joué un rôle clé, avec des flux entrants de 45,2 milliards d'euros pour les obligations de qualité et de 12,5 milliards d'euros pour les obligations à haut rendement. Si le marché primaire est resté relativement actif (595 milliards d'euros pour l'investment grade et 116 milliards d'euros pour le high yield), il s'est concentré sur le refinancement, comme en 2023, ce qui a limité la croissance des montants prêtés.

En 2024, le compartiment ISR High Yield de la SICAV DNCA Invest affiche une performance de :

- Action A EUR : +8,27%
- Action B EUR : +8,53%
- I share EUR : +9,16%
- Action ID : +9,15%
- Action N EUR : +8,86%
- Action Q EUR : +9,93%

contre + 7,73 % pour son ancien indice de référence Bloomberg Euro High Yield BB Rating calculé avec coupons réinvestis.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

La politique de gestion mise en place en début d'année s'est concentrée sur les obligations notées BB et les hybrides, plus sensibles à une éventuelle baisse des taux d'intérêt. Elle a privilégié les secteurs de la banque, des télécoms et de la santé. Nous avons été très sélectifs dans le secteur de la chimie qui a subi un fort déstockage. Au cours du premier semestre, nous avons vendu un certain nombre de positions où il y avait un risque de détérioration des fondamentaux (Ardagh dans les biens d'équipement, Monitchem dans la chimie, Cerba dans la santé et Elo dans la distribution). Au cours de l'année, nous avons profité du marché primaire pour capter des primes de risque sur des émetteurs solides. Au fur et à mesure des , les entreprises ont démontré leur capacité à faire face à la hausse des coûts financiers en mettant en place des programmes de réduction des coûts, et ont réussi en moyenne à maintenir une bonne génération de cash et un niveau d'endettement modéré. Nous avons donc progressivement augmenté l'exposition du portefeuille via les notations B et quelques émissions CCC, ainsi que la dette <sup>AT125</sup> dans le secteur bancaire. A du mois de juin, nous avons investi dans le secteur immobilier pour bénéficier du potentiel de hausse des titres hybrides pour lesquels une offre d'échange était proposée par l'émetteur et nous avons ainsi profité du rebond du secteur. Le secteur de la distribution s'est également renforcé dans un contexte de désinflation et de baisse des taux d'intérêt, favorisant le pouvoir d'achat des ménages.

Au cours de l'année, les trois principaux contributeurs à la performance ont été Arountown (immobilier), Telefonica (télécommunications) et Unibail-Rodamco-Westfield (immobilier) par le biais de leurs dettes hybrides. Les trois plus mauvais contributeurs ont été Ardagh (biens d'équipement), Elo (commerce de détail) et Cerba (soins de santé), que nous avons vendus pour éviter une plus grande détérioration. Leur impact sur la performance a donc été limité.

Les principaux mouvements du compartiment au cours de l'année ont été l'entrée de l'émetteur Zegona qui a racheté Vodafone Spain, le renforcement de Virgin Media en fin d'année, notamment via son émission en livres sterling, en raison de sa valorisation relative en fin d'année, et le renforcement de IHO, holding de Schaeffler et Continental dans le secteur automobile, qui offre une valorisation attractive et une moindre exposition aux équipementiers et au risque de tarifs douaniers aux Etats-Unis. Parallèlement, notre exposition à Unicredit et BBVA dans le secteur bancaire a été réduite à la suite des opérations de rachat d'émetteurs. Nous avons également pris des bénéfices sur Avantor dans le secteur de la santé.

Le niveau de liquidités dans le portefeuille (y compris les fonds du marché monétaire) s'élevait à 1,73 % à la fin de l'année, avec des actifs nets de 114 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA26</sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

<sup>25</sup> Additional Tier 1 : obligations bancaires hybrides utilisées par les banques pour renforcer leur capital réglementaire.

<sup>26</sup> ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD (suite)

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.

			
SHAREHOLDER RESPONSIBILITY	ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY	SOCIAL RESPONSIBILITY	SOCIETAL RESPONSIBILITY
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect for minority shareholders</li> <li>• Independence of the Board and its committees</li> <li>• Accounting Risks</li> <li>• Management quality</li> <li>• CEO remuneration</li> <li>• Quality of financial communication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Environmental Management</li> <li>• Regulation and certification</li> <li>• Climate and energy efficiency policy</li> <li>• Biodiversity impact and externalities</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Corporate culture and HR management</li> <li>• Employment relations climate and working conditions</li> <li>• Health and safety</li> <li>• Attractiveness and Recruitment</li> <li>• Training and Career Management</li> <li>• Promotion of diversity</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Product quality, safety and traceability</li> <li>• Supply chain management</li> <li>• Respect for local communities and human rights</li> <li>• Capacity for innovation</li> <li>• Customer satisfaction</li> <li>• Personal data protection</li> <li>• Corruption and business ethics</li> <li>• Tax consistency</li> </ul>

Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

### Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à , nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou l'investissement industriel.

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment doit investir en partie dans des sociétés exposées aux activités suivantes :

				
DEMOGRAPHIC TRANSITION	MEDICAL TRANSITION	ECONOMIC TRANSITION	LIFESTYLE TRANSITION	ENVIRONMENTAL TRANSITION
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion of seniors</li> <li>• Inclusion of emerging populations (BoP)</li> <li>• Access to education</li> <li>• Access to housing, comfort</li> <li>• Safety</li> <li>• Public transport, traffic control</li> <li>• Personal care</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Healthy food, sport</li> <li>• Medical diagnostics</li> <li>• The fight against endemic diseases</li> <li>• Personal care</li> <li>• Medical robotisation</li> <li>• Access to care (BoP)</li> <li>• Cutting-edge medicine and medical research</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure development</li> <li>• Trade digitisation</li> <li>• Product certification, quality and traceability</li> <li>• High-performance logistics</li> <li>• Sustainable tourism</li> <li>• Access to connectivity</li> <li>• Flow transparency and security</li> <li>• Access to financial services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension of product life cycles</li> <li>• Eco-design</li> <li>• Productive efficiency</li> <li>• Circular economy</li> <li>• Collaborative consumption</li> <li>• Dematerialisation</li> <li>• Artificial intelligence</li> <li>• Sustainable mobility</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Energy storage</li> <li>• Renewable energies</li> <li>• Energy efficiency</li> <li>• Water treatment</li> <li>• Waste recovery</li> <li>• Biodiversity</li> <li>• Sustainable agriculture</li> <li>• Green mobility</li> </ul>

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD (suite)

#### Perspectives pour 2025

Nous restons confiants sur le marché du crédit à l'horizon 2025, notamment en ce qui concerne le haut rendement, malgré le fort resserrement des spreads au cours de l'année. L'élection de Donald Trump laisse entrevoir un programme inflationniste qui pourrait limiter la politique accommodante de la Réserve fédérale américaine. Cependant, la croissance et l'emploi restent solides outre-Atlantique. En Europe, la croissance devrait rester limitée, notamment en Allemagne, et sensible à l'application de tarifs douaniers agressifs aux États-Unis. Toutefois, les économies du sud de l'Europe bénéficient d'un plus grand dynamisme, d'un faible taux de chômage et de signes de reprise dans le secteur de la construction. Les ménages devraient bénéficier de la baisse de l'inflation et des taux d'intérêt. La Banque centrale européenne devrait poursuivre sa politique accommodante. Les entreprises restent prudentes dans l'environnement actuel, invoquant une visibilité limitée. Elles freinent donc leurs investissements et mettent en place des mesures de réduction des coûts. La hausse de leurs charges financières reste gérable et leur endettement modéré. On assiste à une baisse du taux de défaut qui devrait se poursuivre en 2025.

Les facteurs techniques continuent de jouer un rôle de soutien sur le marché du haut rendement. Les rendements attrayants continuent d'attirer de nouveaux investisseurs. Le marché primaire devrait rester modéré, avec des besoins de refinancement limités sur les échéances 2026 restantes. L'activité de fusions et acquisitions en 2024 restera modérée, et nous prévoyons peu de financements de LBO, et peu de transactions visant à verser un dividende exceptionnel ou à financer une acquisition.

La valorisation reste attrayante. Bien que l'écart de crédit se soit massivement réduit d'ici 2024, le rendement reste confortable (4,5 %), bien supérieur au dividende attendu de l'Eurostoxx 50. Ce portage est suffisant pour protéger la performance en cas de divergence des spreads. La volatilité du crédit à haut rendement est faible, inférieure à celle des taux d'intérêt gouvernementaux ou du crédit "investment grade" au cours des trois dernières années. Cela devrait rester le cas, compte tenu de sa courte durée (2,7). La classe d'actifs est donc un investissement attractif, bénéficiant des fondamentaux solides des entreprises dans un environnement de faible croissance.

Nous conservons donc une exposition importante au marché au sein de notre portefeuille, avec des notations BB notamment et B. Nous conservons un investissement important dans le secteur bancaire et avons augmenté notre exposition à la consommation européenne via les secteurs des biens de consommation, de la distribution et de la construction. Nous avons limité notre exposition au secteur automobile, dont les perspectives restent plus fragiles. Nous démarrons l'année 2025 avec un rendement de 5% et une durée de 2,7.

### DNCA INVEST - AU-DELÀ DU CLIMAT

#### Bilan de l'année 2024

2024 a été une bonne année pour les marchés d'actions mondiaux (MSCI World +19,2 %), portés par des données économiques supérieures aux attentes. La croissance mondiale devrait être légèrement plus élevée que prévu en début d'année (+3,2% contre +3,1% initialement estimé) grâce à une croissance américaine qui a dépassé toutes les prévisions (+2,8% contre +2,1% initialement estimé).

+2,1% attendus). En revanche, la croissance européenne aura été pénalisée par le moteur franco-allemand et devrait se situer autour de +0,8%. Sur le plan monétaire, la Banque centrale européenne et la Réserve fédérale américaine ont, comme prévu, entamé la fin du cycle de resserrement. Cependant, la persistance des pressions inflationnistes a conduit à un recalibrage important des scénarios de baisse des taux directeurs, mettant sous pression les rendements à long terme (hausse des rendements américains à 10 ans de l'ordre de 69 points de base\*). Événement politique majeur, l'élection du président Trump a entraîné d'importants mouvements sectoriels et géographiques, contrastant fortement avec le contexte politique européen. Pour la deuxième année consécutive, les actions américaines ont terminé l'année avec des performances supérieures à 20 % (S&P 500, +25 % / Nasdaq, +29,6 %), surperformant les actions européennes (Euro Stoxx, +9,3 % / Stoxx Europe 600, +8,8 %). La domination de l'Amérique est parfaitement illustrée par la force du dollar et la performance et le poids des leaders technologiques américains ("Magnificent 7", +67,3%). Cet environnement a également conduit à une rotation significative en faveur des valeurs cycliques par rapport aux valeurs défensives à la fin de l'été (MSCI World Cyclical +23,9% vs MSCI World Defensive +3,8% en 2024). 2024 aura donc été une nouvelle année exigeante pour les fonds spécialisés dans l'investissement durable (article 9) avec un focus sur la lutte contre le réchauffement climatique, comme en témoigne la performance des valeurs exposées aux énergies renouvelables, à l'électrification et aux technologies vertes (S&P Clean Energy : -28,8%).

En 2024, le compartiment DNCA Invest -Beyond Climate affiche une performance de :

- Action A EUR : -5,36
- Action A2 EUR : -5,27%
- Action AD2 EUR : -5,27%
- Action I EUR : -4,57%
- Part ID EUR : -4,56%
- Action N EUR : -4,90%
- Action N2 EUR : -4,70%
- Part WI EUR : -4,86%

Ce chiffre est à comparer à + 9,26 % pour son indice de référence Euro Stoxx, dividendes réinvestis.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Sur l'année, les principales surperformances relatives des valeurs en portefeuille (par rapport à l'Euro Stoxx) ont été : Prysmian (Transition écologique, +122bps\*, poids de l'actif +3,8%), Bureau Veritas (Transition économique, +81bps\*, +4,1%) et NEOEN (Transition écologique, +70bps\*, +2,6%). À l'inverse, les moins bonnes performances sont : STMicroelectronics (Transition écologique, -280bps\*, poids de l'actif +3,9%), EDP Renovaveis (Transition écologique, -270bps\*, poids de l'actif +3,7%) et NIBE (Transition écologique, -170bps\*, poids de l'actif +2,7%).

Les mouvements effectués en 2024 reflètent la gestion à long terme du compartiment, caractérisée par une faible rotation des positions.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE (suite)

Les principales convictions du compartiment s'articulent autour des valeurs suivantes : ASML (Transition écologique et mode de vie, 5%), Iberdrola (Transition écologique, > 4,5%), Schneider Electric (Transition écologique, 4,5%), Veolia Environnement Transition écologique, > 4%) et Prysmian (Transition écologique, > 4%).

Le niveau de liquidités du portefeuille (y compris les fonds du marché monétaire) était de 3,76 % à la fin de l'année, avec des actifs nets de 203,9 millions d'euros.

### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA</sup><sup>27</sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

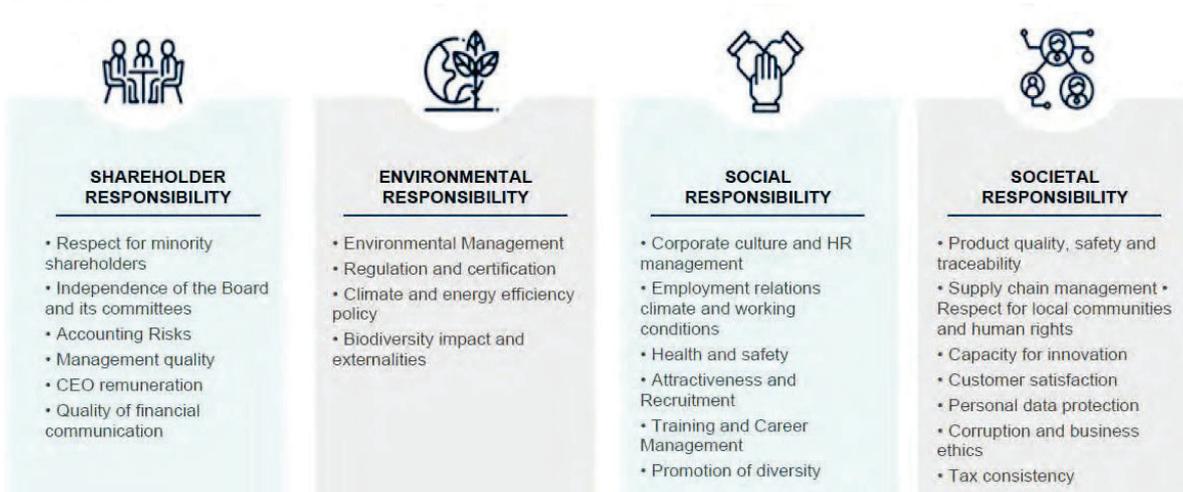
Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 9 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 4 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

### Transition durable

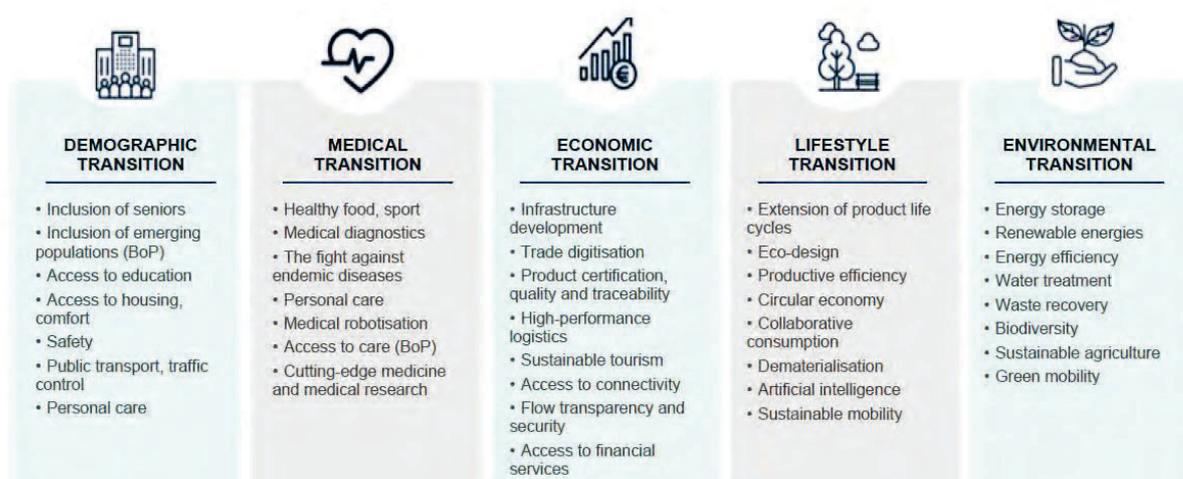
Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou l'investissement industriel.

<sup>27</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE (suite)

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment ne doit investir que dans des sociétés exposées aux activités suivantes :



### Perspectives pour 2025

Si l'attractivité des Etats-Unis (actions, crédit, dollar) est indéniable dans une allocation d'actifs à l'horizon 2025, le pessimisme sur les actions européennes, résultant de l'environnement politique et économique du couple franco-allemand entre autres, a conduit à des décotes de valorisation historiques pour le vieux continent. Un rééquilibrage dans les mois à venir pourrait apporter un premier soutien aux actions européennes. En termes de croissance économique, le moteur allemand reste la principale source d'espoir. En termes de risques, l'inflation (et son impact sur les politiques monétaires) sera à nouveau au centre de l'attention en ce début d'année, de même que les premières décisions de l'administration américaine. Dans ce , le compartiment réduira son exposition à certaines utilities au profit des secteurs de l'assurance et de la technologie et de thématiques spécifiques (immobilier, transport ferroviaire).

### DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER

#### Bilan de l'année 2024

Les résultats de 2024 ont été positifs pour les marchés européens. L'indice MSCI EMU NR a augmenté de 9,49 %. Parmi les marchés européens, le DAX s'est particulièrement bien comporté, avec une hausse de 19 %, tandis que l'indice CAC 40 a terminé à la dernière place, avec une hausse de 0,2 %. L'instabilité politique et les performances décevantes des valeurs du luxe ont pesé sur l'indice français. Nous avons identifié un risque politique majeur pour 2024, compte tenu du nombre de pays devant organiser des élections, mais la réalité a dépassé nos prévisions. Trump est de retour à la Maison Blanche, générant une forte dose d'imprévisibilité. L'Allemagne et la France sont entrées dans une zone de turbulences politiques, avec des opinions de plus en plus polarisées vers les extrêmes. Sur le plan économique, la Chine tente de soutenir son économie, engluée dans une profonde crise immobilière et financière, et l'Europe est prise en étau entre l'industrie chinoise qui cherche des débouchés pour ses capacités de production excédentaires et les nouvelles barrières tarifaires érigées par la nouvelle administration Trump en 2025. Sur le monétaire, la Réserve fédérale américaine (FED) a entamé son cycle de baisse des taux alors que l'économie américaine s'est montrée très résiliente (trop résiliente ?) dans ce cycle, probablement aidée par une expansion budgétaire post-Covid accrue. L'année s'est achevée sur un scénario de "non-atterrissage" qui l'a emporté sur les autres scénarios pour l'économie américaine, compliquant ainsi la tâche de la FED de ramener durablement l'inflation vers l'objectif de 2 %.

En 2024, le compartiment Euro Dividend Grower de la SICAV DNCA Invest a réalisé une performance de :

- Actions A EUR: + 4,88%
- Actions A2 EUR: + 5,52%
- Actions ADM EUR : +4,89 %.
- Actions I EUR: + 5,99%
- Actions MD EUR: + 6,79%
- Actions N EUR : +5,62%
- Actions N2 EUR +5,84%
- Actions Q EUR : +3,12% ( lancé le 07/08/2024)
- Actions SI EUR : +6.19%
- Actions WI : +5.67 %

Contre +9,49% pour son indice de référence, le MSCI EMU NR calculé avec dividendes réinvestis.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER (suite)

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Parmi les principaux contributeurs, KBC (+27%) a réalisé une performance globalement en ligne avec le secteur bancaire. Le groupe belge de bancassurance opère sur un marché oligopolistique et le dynamisme de ses revenus d'intérêts devrait lui permettre de mieux résister aux baisses de taux de la BCE que les banques du sud de l'Europe. Le titre fait partie du top 10 du compartiment. EssilorLuxottica (+31%) continue d'investir dans l'intégration verticale et l'innovation avec le lancement de son nouveau verre photochromique "Transition Gen S", le déploiement mondial de son dispositif de gestion de la myopie "Stelless" et le lancement prochain de "Nuance Audio" (une aide auditive intégrée dans une paire de lunettes). Le leader de l'industrie optique devrait continuer à générer une croissance supérieure à l'objectif du plan à moyen terme de 5 % par an jusqu'en 2026. Enfin, l'intérêt croissant pour l'intelligence artificielle a un impact important sur le marché des semi-conducteurs, notamment pour TSMC (+90%), leader sur le marché des puces de dernière génération, qui bénéficie du développement de l'intelligence artificielle générative. En outre, une éventuelle reprise des marchés des PC et des smartphones, qui sont actuellement en bas de cycle, pourrait apporter un soutien supplémentaire. Nous continuerons à surveiller les tensions géopolitiques, qui pourraient avoir un impact sur le cours de l'action.

Parmi les contributeurs négatifs, de nombreuses valeurs françaises ont pesé sur la performance, notamment Edenred (-29%) en raison de changements réglementaires sur le marché français et d'une enquête sur sa filiale italienne. Le secteur des biens de consommation a également particulièrement souffert cette année, en raison d'un environnement difficile, avec Heineken (-27%) et L'Oréal (-24%), tous deux en forte baisse.

#### Entrées et sorties du portefeuille :

Nous avons initié une position sur Deutsche Telekom en début d'année, le titre offrant une exposition à un acteur dominant sur le marché allemand ainsi que sur le marché américain via sa filiale TMUS qui continue de gagner des parts de marché. Par ailleurs, nous avons initié une position sur Heineken, le brasseur aux positions oligopolistiques au Mexique, au Brésil et au Vietnam offrant une forte visibilité sur la croissance de ses résultats à un prix qui nous semble attractif dans le contexte actuel. Enfin, après avoir surveillé la société depuis plus d'un an, nous avons initié une position sur SAP en début d'année. Les bons résultats de la société nous ont finalement convaincus de son potentiel d'accélération de la croissance sur le long terme et d'amélioration des marges et de la génération de cash flow.

Pour financer ces achats, nous avons pris des bénéfices et nous sommes sortis de notre position dans Iberdrola. Par ailleurs, dans un contexte d'incertitude politique en France, nous avons vendu notre position dans Capgemini. Nous sommes également sortis de notre position dans TotalEnergies en prévision de la mise en place du nouveau label ISR.

A la fin de l'année, le niveau de liquidités dans le portefeuille s'élevait à 5% (y compris les fonds du marché monétaire) et les actifs nets à 469 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA</sup><sup>28</sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

#### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.

<sup>28</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

Rapport des administrateurs (suite)

DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER (suite)

 <p><b>SHAREHOLDER RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect for minority shareholders</li> <li>• Independence of the Board and its committees</li> <li>• Accounting Risks</li> <li>• Management quality</li> <li>• CEO remuneration</li> <li>• Quality of financial communication</li> </ul>	 <p><b>ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environmental Management</li> <li>• Regulation and certification</li> <li>• Climate and energy efficiency policy</li> <li>• Biodiversity impact and externalities</li> </ul>	 <p><b>SOCIAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Corporate culture and HR management</li> <li>• Employment relations climate and working conditions</li> <li>• Health and safety</li> <li>• Attractiveness and Recruitment</li> <li>• Training and Career Management</li> <li>• Promotion of diversity</li> </ul>	 <p><b>SOCIETAL RESPONSIBILITY</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Product quality, safety and traceability</li> <li>• Supply chain management • Respect for local communities and human rights</li> <li>• Capacity for innovation</li> <li>• Customer satisfaction</li> <li>• Personal data protection</li> <li>• Corruption and business ethics</li> <li>• Tax consistency</li> </ul>
--	--	---	---

Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou les investissements industriels.

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment doit investir en partie dans des sociétés exposées aux activités suivantes :

 <p><b>DEMOGRAPHIC TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion of seniors</li> <li>• Inclusion of emerging populations (BoP)</li> <li>• Access to education</li> <li>• Access to housing, comfort</li> <li>• Safety</li> <li>• Public transport, traffic control</li> <li>• Personal care</li> </ul>	 <p><b>MEDICAL TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Healthy food, sport</li> <li>• Medical diagnostics</li> <li>• The fight against endemic diseases</li> <li>• Personal care</li> <li>• Medical robotisation</li> <li>• Access to care (BoP)</li> <li>• Cutting-edge medicine and medical research</li> </ul>	 <p><b>ECONOMIC TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructure development</li> <li>• Trade digitisation</li> <li>• Product certification, quality and traceability</li> <li>• High-performance logistics</li> <li>• Sustainable tourism</li> <li>• Access to connectivity</li> <li>• Flow transparency and security</li> <li>• Access to financial services</li> </ul>	 <p><b>LIFESTYLE TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension of product life cycles</li> <li>• Eco-design</li> <li>• Productive efficiency</li> <li>• Circular economy</li> <li>• Collaborative consumption</li> <li>• Dematerialisation</li> <li>• Artificial intelligence</li> <li>• Sustainable mobility</li> </ul>	 <p><b>ENVIRONMENTAL TRANSITION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Energy storage</li> <li>• Renewable energies</li> <li>• Energy efficiency</li> <li>• Water treatment</li> <li>• Waste recovery</li> <li>• Biodiversity</li> <li>• Sustainable agriculture</li> <li>• Green mobility</li> </ul>
---	--	--	---	--

Perspectives pour 2025

Au-delà de Trump, de la FED, de la Chine et des politiques allemande et française, qui ne manqueront pas de nous tenir en haleine tout au long de l'année 2025, quelques convictions guideront notre réflexion : la démographie, à travers le déclin de la population dans certaines parties du monde à l'heure où l'immigration est freinée politiquement, aura un impact fort et durable sur la consommation et le besoin d'automatisation. Par ailleurs, les valorisations des entreprises européennes sont, dans l'ensemble, très attractives pour les investisseurs internationaux. Cependant, nous resterons fidèles à notre philosophie d'investissement : nous recherchons des entreprises dont les modèles d'entreprise, la gestion et les bilans sont excellents. La qualité nous donne de la visibilité sur la trajectoire des bénéfices et des dividendes futurs. La volatilité des prix des actions nous offre des opportunités lorsque les prix s'écartent de cette trajectoire, car les prix finissent toujours par suivre les bénéfices. La qualité est notre garde-fou, la valeur des bénéfices futurs notre boussole.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD

#### Bilan de l'année 2024

Portée par une dynamique globalement comparable à celle de 2023, 2024 est à nouveau une bonne année de performance absolue pour DNCA Invest Global New World. En

2024, le compartiment affiche une performance de :

- Action A EUR: +25,92%
- Part A2 EUR : +25,93%
- Action AD2 EUR : +25,92%
- Je partage EUR: +26,86%
- Action N EUR: +26,68%
- Action N2 EUR : +26,69%
- Action Q EUR : +27,81%
- Part de IIS EUR: +27,13%
- Part WI EUR : +26,49%

contre +14,95% pour son précédent indice de référence MSCI All Countries World calculé avec dividendes réinvestis pour la période du 30/12/2023 au 21/06/2024 et +17,33% pour son indice de référence actuel MSCI ACWI IMI Digital Economy calculé avec dividendes réinvestis pour la période du 21/06/2024 au 31/12/2024.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

D'un point de vue macroéconomique, l'anticipation puis l'amorce d'une baisse des taux par la Réserve fédérale américaine (FED) ont créé un environnement plus favorable aux valeurs de croissance. D'un point de vue microéconomique ou sectoriel, la performance 2024 du compartiment a été largement tirée par notre exposition à l'écosystème de l'intelligence artificielle (IA), avec des valeurs telles que Nvidia, TSMC, Broadcom et Meta. En outre, Spotify a répondu à nos attentes en matière d'investissement (meilleure monétisation de la base d'utilisateurs et levier opérationnel) et le titre a été l'un des meilleurs contributeurs à la performance absolue du compartiment. Notre exposition aux paiements (Visa en particulier) a également contribué à la performance, grâce aux dépenses de consommation américaines, qui sont restées solides.

Sur l'année, les 3 meilleurs contributeurs à la performance absolue du compartiment ont été :

- Nvidia (+189,4 % en euros sur 2024) : Nvidia a été porté par des investissements en infrastructures d'IA régulièrement revus à la hausse par les grands hyperscalers américains (Microsoft, Meta, Amazon, Alphabet), ainsi que par des investissements de gouvernements et d'autres entreprises technologiques en prévision du lancement de leurs offres en matière d'IA. Les prévisions de bénéfices ont été largement revues à la hausse tout au long de l'année.
- TSMC (+104,83% en euros) : TSMC profite pleinement de l'engouement pour les semi-conducteurs d'IA, puisque l'entreprise produit la quasi-totalité des puces utilisées par Nvidia, AMD, Broadcom et d'autres. Dans un environnement des semi-conducteurs hétérogène en raison de la faiblesse des marchés finaux des PC et des smartphones, la croissance de TSMC a largement dépassé celle de ses pairs, le groupe manquant même de capacité pour répondre à la demande. De plus, les déboires d'Intel devraient permettre à TSMC de continuer à gagner des parts de marché.
- Spotify (+153,98% en euros) : en 2024, la société s'est concentrée sur l'amélioration de la monétisation de sa base d'utilisateurs à travers des hausses de prix et une meilleure segmentation de ses offres. Spotify a également produit l'effet de levier que nous attendions, ce qui s'est traduit par une amélioration de la marge brute et surtout du résultat opérationnel et donc du free cash flow.

En , les 3 principaux détracteurs sont :

- DoubleVerify (-54,68% en euros) : La société a révisé à deux reprises ses estimations de croissance et de rentabilité pour 2024 en raison d'une transition dans la composition de son chiffre d'affaires.
- STMicroelectronics (-40,02% en euros) : Le groupe a révisé à plusieurs reprises ses prévisions de croissance et de résultats en raison de la faiblesse des marchés automobile et industriel.
- Samsung Electronics (-35,43% en euros) : En fin d'année, le risque de correction du marché des semi-conducteurs à mémoire a entraîné une nette sous-performance du titre.

Les trois principaux titres ajoutés au portefeuille sont :

- Meta : la composition du chiffre d'affaires n'est plus dilutive pour la croissance, l'entreprise a continué à gagner des parts de marché et a mis en œuvre des mesures pour améliorer significativement sa rentabilité. De plus, la valorisation était attractive en début d'année.
- Amazon : augmentation de notre exposition aux dépenses de consommation et à l'IA.
- Mastercard : renforcement de notre exposition aux dépenses de consommation.

Ces investissements ont été financés notamment par la sortie du portefeuille des 3 titres suivants : DoubleVerify, compte tenu du profil de croissance décevant, et Samsung Electronics et SK Hynix, compte tenu du risque sur les estimations de croissance future des 2 sociétés.

Le niveau de liquidités du portefeuille (y compris les fonds du marché monétaire) s'élevait à 4,2 % à la fin de l'année, avec des actifs nets de 505 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD (suite)

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA</sup><sup>29</sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

### Transition durable

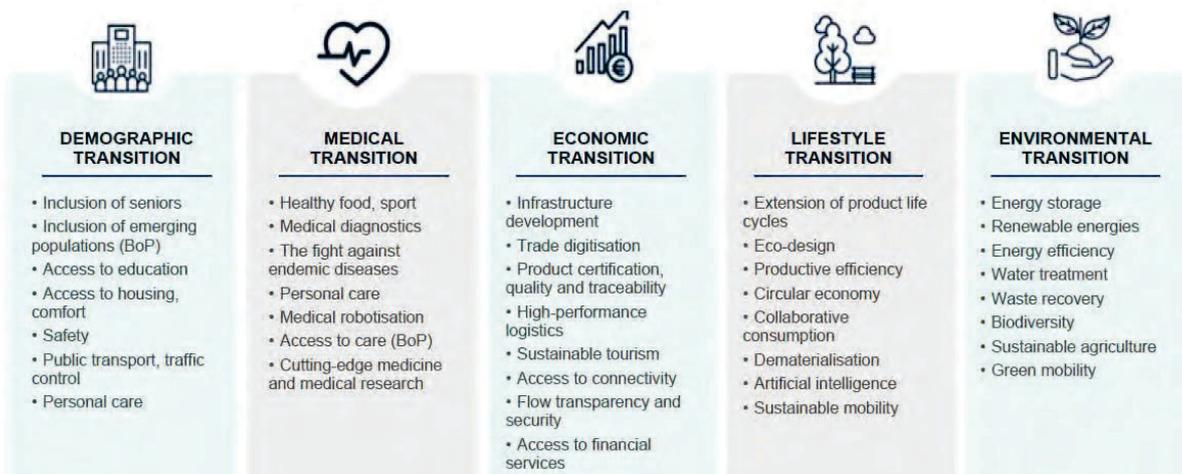
Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à l'avenir, nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou l'investissement industriel.

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment doit investir en partie dans des sociétés exposées aux activités suivantes :

<sup>29</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

Rapport des directeurs (suite)

DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD (suite)



Perspectives pour 2025

Nous continuerons à sélectionner les entreprises en fonction de leur leadership technologique, de leur visibilité en matière de croissance et de leurs valorisations.

Nous continuons à privilégier les acteurs établis qui disposent de franchises fortes, de solides, d'un pouvoir de fixation des prix, d'une bonne capacité à générer des flux de trésorerie et d'une direction ayant de bons antécédents.

Malgré les performances enregistrées en 2024, nous pensons que les valorisations des secteurs dans lesquels DNCA Invest Global New World est actif restent favorables compte tenu de la croissance attendue.

Certains segments continueront à bénéficier d'investissements dans les infrastructures d'IA. Les prévisions de croissance des éditeurs de logiciels se sont stabilisées et l'année 2025 pourrait enfin démontrer leur capacité à monétiser l'intelligence artificielle. L'année 2025 offre donc un potentiel de croissance et les entreprises sont encore capables d'atteindre un levier opérationnel, même si une partie du potentiel a déjà été réalisée en 2024.

Cependant, en début d'année, nous sommes restés prudents sur certaines expositions aux semi-conducteurs, notamment dans les secteurs de l'automobile et de l'industrie, en raison soit de stocks élevés, soit d'une faible activité. L'élection de Donald Trump aux États-Unis a également entraîné un re-rating important et soudain de certains sous-segments, qui présentent désormais des valorisations risquées. Enfin, les risques géopolitiques ne devraient pas s'atténuer avec l'arrivée au pouvoir de l'administration Trump.

DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY

Bilan de l'année 2024

Taiwan a maintenu sa forte dynamique au cours du dernier mois de l'année et a enregistré un rendement total annuel de +44,2 % (MSCI Taiwan en EUR), après une année 2023 déjà solide (+27,4 %). Sans surprise, les entreprises taiwanaises étant les bénéficiaires directs du boom des investissements dans l'IA (en tant que fournisseurs clés de Nvidia et d'autres sociétés d'IA), leur indice a suivi de près la performance du Nasdaq. Sa principale composante, TSMC, a enregistré un rendement de +83,7 % sur l'année, ce qui est formidable (et probablement la meilleure performance sur une année) pour un titre de compounder au cours des dernières décennies. Sa capitalisation boursière a atteint près de 900 milliards de dollars à son dernier sommet. En tant qu'unique fournisseur de fabrication pour toutes les entreprises de conception de puces, les fondamentaux de l'action restent solides tant que la demande de puces d'IA reste aussi forte.

Malgré la volatilité du marché et les difficultés économiques, l'indice MSCI China a réussi à générer un rendement décent de +28,3 %, soutenu par des valorisations bon marché et un message fort du gouvernement pour soutenir l'économie et les marchés financiers. Cela dit, les performances sont restées très inégales d'un secteur à l'autre et d'un titre à l'autre. Les valeurs les plus performantes sont principalement celles qui présentent une plus grande marge de sécurité (actions à dividendes élevés ou grandes capitalisations ayant les "poches profondes" pour les rachats d'actions). L'économie mondiale reste faible, mais les premiers signes de stabilisation se font sentir, notamment les ventes immobilières dans les grandes villes. D'ici à 2025, les mesures de relance lancées depuis septembre et les soutiens supplémentaires devraient permettre des améliorations plus conséquentes.

Outre les deux marchés les plus performants de l'année mentionnés ci-dessus, l'Inde a connu un bon début d'année, mais la dynamique s'est affaiblie au dernier trimestre en raison de plusieurs facteurs :

1) le PIB du trimestre de septembre a ralenti à 5,4 %, son plus bas niveau depuis sept trimestres, bien en deçà des 7 % prévus par la RBI, tandis que l'inflation est restée obstinément élevée, ce qui a retardé la décision de réduction des taux ; 2) le rythme des flux entrants au premier semestre a ralenti en raison de la vigueur des offres primaires, d'un rebond significatif en septembre/octobre en Chine qui a détourné une partie des flux et, plus récemment, de l'effet Trump qui a attiré davantage de capitaux vers les États-Unis. Dans l'ensemble, le MSCI India a enregistré une performance de +19,2 % en 2024, une autre année forte après les +17,4 % de l'année dernière. L'année 2025 connaîtra la plus faible croissance du PIB par rapport aux années précédentes, car la position affaiblie du parti au pouvoir depuis les élections de juin entraîne un rééquilibrage des investissements et des contributions sociales. Dans le passé, les investissements publics ont généré une croissance plus élevée. Un autre obstacle à la croissance économique à long terme de l'Inde est le gel des relations avec la Chine depuis les conflits frontaliers de 2020-21. Le fait d'empêcher les entreprises chinoises d'investir dans le pays ralentit la formation de la chaîne d'approvisionnement essentielle au développement de son industrie d'exportation (c'est-à-dire l'électronique, un domaine dans lequel la Chine possède une grande expertise). Toutefois, on observe des signes de dégel dans ces relations gelées.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY (suite)

En revanche, plusieurs autres marchés émergents ont connu une année 2024 difficile. Le Mexique et le Brésil ont tous deux connu d'importantes dévaluations de leurs monnaies respectives : le peso mexicain a chuté de -18,7 % par rapport au dollar américain, tandis que le real brésilien a chuté de -21,4 %. La faiblesse du peso mexicain et des marchés boursiers a été déclenchée par les incertitudes entourant les réformes du président nouvellement élu et la future administration Trump (avec les sujets brûlants de l'immigration et des tarifs douaniers). Au Brésil, les investisseurs ont vendu des actions en raison d'une situation budgétaire de plus en plus instable. Au cours du dernier mois de l'année, la Corée s'est révélée être le dernier cygne noir, le président Yoon ayant déclaré la loi martiale à la surprise générale. La destitution du président et le chaos politique qui s'en est suivi ont encore pesé sur ses marchés boursiers, dont les performances étaient déjà tièdes avant les événements. La croissance du bénéfice par action (BPA) des sociétés cotées en bourse ne devrait pas être trop affectée, car l'économie est principalement tirée par les exportations, et donc par la demande étrangère. Nous pensons que ces trois marchés sont survenus et présentent des opportunités intéressantes. Toutefois, le moment du point d'inflexion ne semble pas clair à l'heure actuelle.

Dans l'ensemble, l'indice MSCI Global Emerging Markets a affiché une performance de +16,43 %, contre +34,26 % pour le MSCI USA, +9,46 % pour le MSCI Europe et +17,30 % pour le MSCI Japan.

En 2024, le compartiment Global Emerging Equity de la SICAV DNCA Invest affiche une performance de :

- Actions A EUR : +6,83%
- Actions I EUR : +7,63%
- Actions M EUR : +7,73%
- N : +7,48%
- Actions Q EUR : +8,43%

Contre +14,68% pour son indice de référence, l'indice MSCI Emerging Markets, calculé avec dividendes réinvestis.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

En 2024, les principaux contributeurs du compartiment proviennent de Taïwan et de la Chine, les deux régions les plus performantes parmi les marchés émergents. TSMC, le plus performant du compartiment, a affiché un rendement de +83,7 % sur l'année. L'entreprise est désormais presque le seul fabricant de puces avancées pour les clients de l'IA. Grâce à ses économies d'échelle toujours plus importantes et à son positionnement concurrentiel unique, elle a constamment augmenté sa rentabilité et le rendement de ses capitaux propres. Malheureusement, étant donné qu'il s'agissait déjà de la plus grande pondération dans l'indice de référence et que le fonds ne peut investir que jusqu'à 10 % dans un seul émetteur, la contribution relative est quelque peu limitée.

Les autres principaux contributeurs étaient principalement chinois : Tencent, Ping An Insurance, Naura Technology, Sunny Optical et China Communication Services. Le rebond des actions chinoises a été alimenté par des valorisations faibles, des données macroéconomiques médiocres et des signaux clairs du gouvernement pour relancer l'économie et soutenir les marchés financiers. Les actions dont les fondamentaux s'étaient déjà stabilisés ou redressés ont le plus profité de ce rebond macroéconomique. Sunny Optical, le leader mondial des caméras et des lentilles optiques utilisées dans les smartphones, les voitures, les appareils intelligents, etc. L'entreprise a traversé une période difficile en raison de l'affaiblissement de la demande de smartphones, pour des raisons à la fois cycliques et structurelles. Toutefois, au cours du cycle baissier, l'entreprise a réussi à améliorer sa gamme de produits en se concentrant sur des produits haut de gamme plus rentables, ce qui a contribué à restaurer ses marges. En outre, l'entreprise a une position concurrentielle encore plus forte dans le secteur automobile, en particulier pour les caméras permettant des fonctions de conduite autonome. Nous pensons que les derniers développements dans ce domaine (à la fois aux États-Unis et en Chine) montrent les signes du début d'un nouveau cycle de produits pour l'entreprise, ce qui renforce notre confiance dans la valeur.

Parmi les détracteurs, la Corée (Samsung Electronics, Amorepacific) a déçu, tant au niveau de la performance du pays que de la sélection des titres dans le portefeuille. L'année 2024 a été une année de montagnes russes pour ce marché : le premier semestre a été stimulé par des valorisations bon marché et l'introduction du programme Value Up (une initiative gouvernementale visant à impliquer les entreprises dans les rendements des actionnaires), tandis que les gains ont été complètement inversés au second semestre en raison de la faiblesse de la technologie (les stocks de mémoire pèsent lourd dans l'indice), de l'absence de progrès supplémentaires sur "Value Up" en raison de l'impasse politique entre les deux principaux partis, et enfin de l'emprisonnement potentiel du président déclenché par sa déclaration inattendue de la loi martiale et la mise en accusation qui s'en est suivie. Les événements politiques ne modifient pas matériellement les fondamentaux des actions coréennes, qui sont principalement tirées par la demande extérieure. La correction offre donc des opportunités d'achat. En termes d'actions, la principale déception du pays a été Samsung Electronics. Samsung a sous-performé en raison des inquiétudes du marché quant à sa capacité à combler l'écart avec ses concurrents en ce qui concerne les puces HBM, qui font l'objet d'une forte demande pour les applications d'intelligence artificielle. En revanche, la demande pour les applications non liées à l'IA reste faible et il faudra peut-être attendre le second semestre 2025 pour voir une reprise. Sa valorisation corrigée est revenue dans la partie inférieure de la fourchette de négociation (<1x P/B). Il s'agit d'un signal d'achat typique pour ce titre si son historique commercial reste pertinent (ce que nous pensons). Nous devons peut-être faire preuve d'un peu de patience, mais nous pensons toujours que la société sera en mesure de rattraper son retard dans la course à l'intelligence artificielle. Les actions mexicaines et brésiliennes ont également été parmi les moins performantes, notamment Walmart de Mexico et Itau Unibanco, principalement pour des raisons macroéconomiques.

En ce qui concerne les mouvements notables du portefeuille au cours de l'année, nous avons vendu Wuxi Lead Intelligent, Kweichow Moutai et Inner Mongolia Yili, et acheté Sunny Optical, Ping An Insurance et Naura Technology.

A la fin de l'année, le niveau de liquidités dans le portefeuille s'élevait à 1,5% (y compris les fonds du marché monétaire) et les actifs nets à 143,8 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

**Rapport des directeurs (suite)**

**DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY (suite)**

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne <sup>ABA</sup><sup>30</sup> sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes ISR applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

**Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises**

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

**Transition durable**

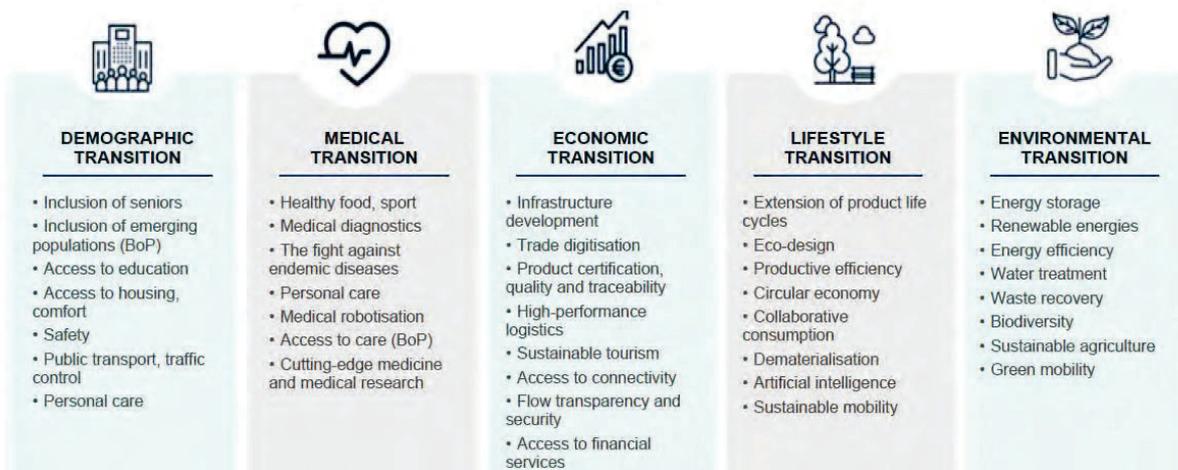
Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à l'avenir, nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou l'investissement industriel.

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment doit investir en partie dans des sociétés exposées aux activités suivantes :

<sup>30</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

Rapport des directeurs (suite)

DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY (suite)



Perspectives pour 2025

Après une année volatile pour les principaux marchés émergents, alimentée par des incertitudes politiques et géopolitiques et, en outre, par la vigueur du dollar américain suite à la victoire électorale de Donald Trump, ce qui a été généralement un signe baissier pour les devises des marchés émergents et, par conséquent, pour la performance de leurs actifs. À l'approche de 2025, nous pensons que le "Trump trade" s'effacera, tandis que les actifs des marchés émergents se négocieront à des prix exceptionnellement attractifs (du moins pour certains marchés surcorrectés). Nous restons donc constructifs sur cette classe d'actifs. Parmi les différentes régions, nous restons les plus positifs sur la Chine. Après une performance exceptionnelle (MSCI China +28,3 %) en 2024, l'économie reprenant lentement le contrôle de la reprise et le gouvernement étant déterminé à stimuler la croissance et la confiance, nous pensons que la surperformance des actions chinoises se poursuivra en 2025. Malgré toutes les inquiétudes concernant les relations sino-américaines et les droits de douane potentiels imposés par la nouvelle administration américaine, nous pensons que les actions chinoises ont plus que répondu à ces craintes et qu'elles sont prêtes à performer une fois que l'obstacle sera surmonté. Nous restons positifs à l'égard des actions indiennes sur le long terme, mais les performances pourraient continuer à être difficiles au premier trimestre (au moins), car nous avons besoin de voir plus de preuves que la croissance du PIB du pays peut à nouveau s'accélérer et que les actions doivent être évaluées de manière plus appropriée. Nous restons prudents à l'égard de Taiwan, qui est devenu un substitut de la technologie de l'IA et du Nasdaq en Asie, car nous avons du mal à nous enthousiasmer pour les investissements dans l'IA qui pourraient générer beaucoup plus de hausse au stade actuel. Nous voyons des opportunités dans les régions en difficulté de la Corée du Sud, du Mexique et du Brésil, où la vente massive de l'année dernière n'était pas entièrement justifiée. Dans l'ensemble, nous pensons que le pessimisme extrême à l'égard des marchés émergents est exagéré et nous prévoyons une meilleure année en 2025.

DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES

Bilan de l'année 2024

Après une année 2023 euphorique, les principaux actifs risqués ont poursuivi leur progression en 2024. La victoire éclatante de Trump aux États-Unis a renforcé les anticipations de politiques pro-croissance et de dérégulation, et a logiquement alimenté l'appétit pour les actifs risqués américains. Malgré l'inflexion de la politique monétaire au cours de l'année écoulée, des tensions sur les taux d'intérêt se sont manifestées de part et d'autre de l'Atlantique. Ces mouvements reflètent des ajustements d'anticipations, notamment suite à l'orientation désormais un peu moins accommodante de la Réserve fédérale américaine (FED). La situation est plus contrastée dans la zone euro, qui souffre des incertitudes politiques de ses deux plus gros contributeurs, l'Allemagne et la France, alors que les pays du sud de l'Europe s'en sortent beaucoup mieux. Cette dynamique se reflète dans le taux de change EUR/USD, qui tend désormais vers la parité.

En Asie, les mesures de relance mises en place par les autorités chinoises ont été accueillies avec soulagement par les investisseurs, mais n'ont pas suffi à inverser le sentiment de morosité qui dominait le marché. La Chine a néanmoins réussi à atteindre son objectif de croissance annuelle de près de 5 %. Le pays reste englué dans une spirale déflationniste et une crise de confiance des ménages, dont la consommation est atone. L'autre grande incertitude concerne la guerre commerciale qui s'annonce avec les États-Unis.

En 2024, le compartiment Global Convertibles de la SICAV DNCA Invest affiche une performance de :

- Action A EUR : 1,81
- 1 share EUR : +2,58%
- Action N EUR : +1,93%

Contre +6,94% pour son indicateur de performance, l'indice Refinitiv Global Focus Hedged CB (EUR), calculé coupons réinvestis.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES (suite)

**Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.**

Sur la période, les meilleures performances du portefeuille ont été Hynix 1,75% 2030, Xiaomi 0% 2027 et Saipem 2,825% 2029. A l'inverse, le compartiment a souffert de son exposition à Rivian 3,625% 2030, Spirit Airlines 1% 2026 et STM 0% 2027.

Les trois principaux ajouts au portefeuille au cours de la période ont été les suivants : Alibaba 2031, JD com 2029 et Snowflake 2029 : Alibaba 2031, JD.com 2029 et Snowflake 2029. Les trois principales sorties ont été les suivantes : Neoen 2027, Prysmian 2026 et Western Digital 2028 : Neoen 2027, Prysmian 2026, Western Digital 2028.

À la fin de l'année, le niveau de liquidités du portefeuille s'élevait à 4,4 % (y compris les fonds du marché monétaire) et l'actif net à 37,8 millions d'euros.

### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds comprend les enjeux à long terme. Cela permet d'anticiper les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.), et d'identifier les relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs du portefeuille.

Le compartiment a accès à la recherche sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et à l'outil interne "ABA"<sup>31</sup>. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur dans la gouvernance, d'un accident du travail, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes liées à l'ESG qui s'appliquent au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.



#### SHAREHOLDER RESPONSIBILITY

- Respect for minority shareholders
- Independence of the Board and its committees
- Accounting Risks
- Management quality
- CEO remuneration
- Quality of financial communication



#### ENVIRONMENTAL RESPONSIBILITY

- Environmental Management
- Regulation and certification
- Climate and energy efficiency policy
- Biodiversity impact and externalities



#### SOCIAL RESPONSIBILITY

- Corporate culture and HR management
- Employment relations climate and working conditions
- Health and safety
- Attractiveness and Recruitment
- Training and Career Management
- Promotion of diversity



#### SOCIETAL RESPONSIBILITY

- Product quality, safety and traceability
- Supply chain management
- Respect for local communities and human rights
- Capacity for innovation
- Customer satisfaction
- Personal data protection
- Corruption and business ethics
- Tax consistency

Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

<sup>31</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES (suite)

#### Transition durable

Le compartiment n'a pas de contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

#### Perspectives pour 2025

Les incertitudes géopolitiques resteront nombreuses en 2025. L'année apportera son lot de défis : tarifs douaniers américains, consolidation fiscale et tensions commerciales. Après deux années sous-performance historique en 2021 et 2022, le compartiment Global Convertibles confirme qu'il a retrouvé un comportement plus conforme à son traditionnel ratio performance - volatilité. C'est l'un des rares segments qui n'a pas encore rattrapé la baisse de 2022. L'année à venir pourrait permettre un tel rattrapage, grâce à la dynamique positive de ses moteurs obligataires et actions. L'évaluation des obligations convertibles est désormais proche de leur valeur théorique, ce qui plaide en faveur d'une contribution modeste en 2025. Le marché primaire, qui se redresse déjà dans la plupart des régions en 2024, devrait continuer à soutenir le marché et à fournir des sources de performance pour la classe d'actifs. L'Europe, en retard sur ce pilier en 2024, devrait jouer un rôle de premier plan. Enfin, en tant qu'émetteurs historiques d'obligations convertibles, les petites et moyennes capitalisations bénéficient encore d'une décote de valorisation et devraient constituer un moteur de performance important.

### DNCA INVEST - GLOBAL SPORT

#### Bilan de l'année 2024

Le premier semestre 2024 est resté difficile pour l'économie du sport. La perspective d'une hausse des taux d'intérêt à plus long terme, notamment aux États-Unis, a suscité des craintes sur la croissance économique et la santé des consommateurs. L'économie chinoise a continué à souffler le " chaud et le froid ", les indicateurs économiques restant volatils et la visibilité toujours faible sur une reprise plus marquée de la croissance. Cet environnement a pénalisé les petites et moyennes entreprises et les valeurs de consommation, auxquelles l'économie du sport est fortement exposée. Malgré cela, les premiers signes positifs sont apparus au cours du premier semestre. Le niveau des stocks, qui avait été le principal problème en 2023, s'est normalisé. En conséquence, un rebond des marges et un retour à la croissance du canal des distributeurs/détaillants semblaient de plus en plus probables pour le second semestre 2024. La demande de vêtements de sport est restée bonne à excellente, comme le montrent les chiffres de croissance publiés pour le canal " Direct to Consumer ".

Le second semestre 2024 a été une période plus favorable pour l'économie du sport. La résistance des dépenses de consommation américaines, l'annonce de mesures de soutien par le gouvernement chinois et le retour à des niveaux normaux des stocks de vêtements de sport ont été autant de facteurs positifs. La demande de vêtements de sport est restée bonne, voire excellente. Les niveaux de stocks sont revenus à la normale dans toutes les régions. Par conséquent, un scénario de redressement des marges et de croissance dans le canal des distributeurs/détaillants semble raisonnable pour 2025. Pour les biens plus discrétionnaires (bicyclettes, bateaux, jet skis, etc.), la demande n'est pas encore revenue après les fortes "années Covid", de sorte que les niveaux de stocks se normalisent plus lentement que prévu.

En 2024, le compartiment Global Sport de la SICAV DNCA Invest affiche une performance de :

- Actions A EUR: + 9,01%
- Actions I EUR: + 9,82%

Contre +25,33% pour son indice de référence, le MSCI All Countries World Net Return, dividendes réinvestis.

#### Les performances passées ne garantissent pas les performances futures.

Nous avons démarré 2024 avec un niveau de trésorerie élevé, à 10%, reflétant notre prudence après un dernier trimestre 2023 qui a vu certains titres rebondir fortement. Au cours premier semestre, nous avons participé à l'introduction en bourse d'Amer Sports, une société finlandaise qui détient notamment les marques Arcteryx, Salomon et Wilson. La dynamique d'Arcteryx et de Salomon, la valorisation raisonnable et le potentiel de croissance de Salomon en Chine et d'Arcteryx hors de Chine nous ont incités à investir dans la société.

Nous avons également ajouté à notre portefeuille EVS Broadcast, une société belge leader dans le domaine des équipements de retransmission sportive, et la Compagnie des Alpes, premier opérateur de stations de ski en France, qui, avec l'acquisition d'Urban Group (premier fournisseur français d'infrastructures de football en salle et de padel), est désormais exposée à plus de 50 % à l'économie du sport. Suite à ces ajouts, Garmin (valorisation atteinte) et Endeavor (offre publique d'achat) ont été retirés du portefeuille.

Dans un environnement qui s'est nettement amélioré au second semestre, nous avons augmenté notre exposition au segment des vêtements et équipements de sport. Outre le renforcement des positions existantes, nous avons décidé de réintégrer Dick's Sporting Goods (le premier détaillant américain d'équipements sportifs) dans le portefeuille. Il convient également de noter qu'après une forte performance et des niveaux de valorisation difficilement justifiables, nous avons retiré On Holding du portefeuille.

Les trois principaux contributeurs à la performance sur l'année ont été : Catapult +169%, Amer Sports +115% et On Holding +103%. A l'inverse, JD Sports -42%, Topgolf Callaway -45% et Smartfit -33% ont été les contributeurs les plus négatifs.

A la fin de l'année, le niveau de liquidités dans le portefeuille s'élevait à 2,4% et les actifs nets à 3,46 millions d'euros.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - GLOBAL SPORT (suite)

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur l'étude des états financiers, le compartiment acquiert une compréhension des enjeux à long terme, ce qui permet d'anticiper les risques externes (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.) de l'entreprise et d'identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs pour le portefeuille.

La recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et l'outil interne ABA sont mis à la disposition du compartiment. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur de gouvernance, d'un accident industriel, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes ESG applicables au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation légale, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

#### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

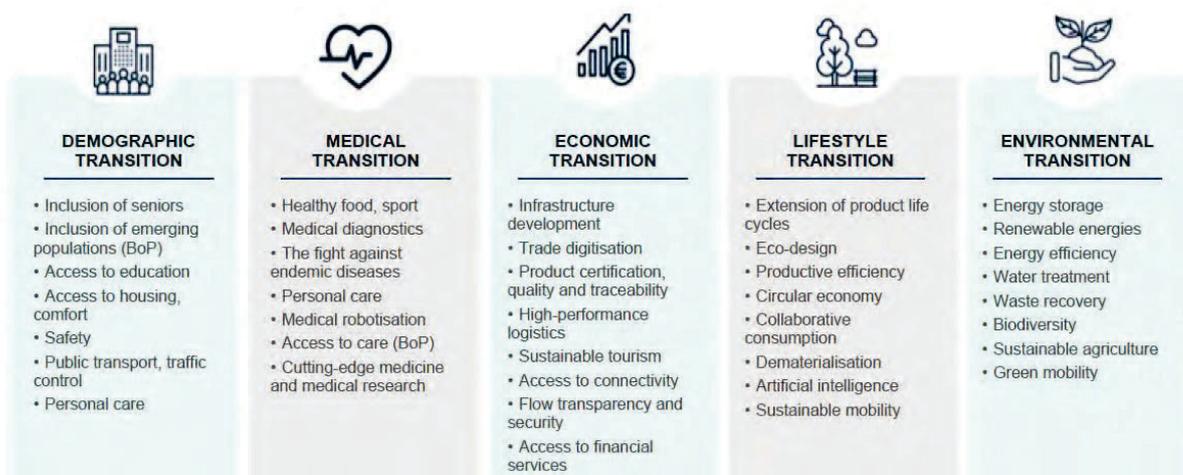
#### Transition durable

Cet aspect analyse les impacts positifs d'une entreprise à travers ses activités, ses produits et ses services. L'objectif est de déterminer si une entreprise contribue à une transition durable, dans quel(s) domaine(s) et dans quelle mesure. Pour des raisons de transparence de l'information, le critère d'exposition utilisé jusqu'à présent est le chiffre d'affaires. Toutefois, à , nous souhaitons nous orienter vers d'autres critères tels que le bénéfice net, les dépenses de recherche et développement ou l'investissement industriel.

Le compartiment a une contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement. Le compartiment doit investir en partie dans des sociétés exposées aux activités suivantes :

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - GLOBAL SPORT (suite)



### Perspectives pour 2025

Le deuxième semestre de l'année a confirmé les signes de reprise économique observés au cours du premier semestre. Cette reprise, combinée à des tendances structurelles toujours présentes et même renforcées, nous amène à penser que le moment est encore propice pour réinvestir dans l'économie du sport.

### DNCA INVEST - RESSOURCES STRATÉGIQUES

#### Bilan de l'année 2024

L'année 2024 s'est achevée sur une note mitigée pour le marché des matières premières. D'une part, les métaux précieux tels que l'or et l'argent ont affiché des performances impressionnantes de l'ordre de +27% et +22% respectivement. Les nombreux risques géopolitiques, l'endettement mondial toujours croissant et la forte demande des banques centrales ont fait grimper les prix de l'or au cours de l'année 2024.

En revanche, les métaux industriels et de transition, qui sont plus sensibles à la croissance économique, ont enregistré des performances mitigées en raison du ralentissement de la croissance en Chine et en Europe. Si la demande de cuivre, de zinc et d'aluminium a été forte, celle de nickel et de plomb a été décevante.

Les contraintes de production qui pèsent sur le cuivre et l'aluminium ont contribué à soutenir les prix de ces métaux. La production minière mondiale de cuivre a été revue à la baisse, notamment parce que le Chili (premier producteur mondial) a du mal à maintenir ses niveaux de production antérieurs. L'offre d'aluminium a été gravement affectée par des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement de la bauxite et de l'alumine.

Le positionnement défensif du compartiment, en particulier son exposition aux métaux précieux, explique en grande partie sa surperformance en 2024 par rapport à son indice de référence. Le compartiment ayant été lancé en février 2024, les données ne sont pas suffisantes pour présenter sa performance annuelle.

Les meilleures contributions à la performance du compartiment proviennent de la surpondération de l'or et de l'aluminium et de la sous-pondération du nickel et du plomb.

L'évolution de l'environnement mondial, symbolisée par la "réinitialisation 3D" (démographie, dette et décarbonisation), est un changement profond qui a une influence structurelle sur la configuration des économies. Les pressions inflationnistes sous-jacentes sont le résultat du vieillissement de la population et de l'accumulation de la dette. En ce qui concerne la transition d'une économie dépendante des combustibles fossiles à une économie basée sur des énergies à faible teneur en carbone, la demande de métaux pourrait être multipliée par un facteur de 2X à 3X, en plus de prendre plusieurs années.

À la fin de l'année, le niveau de liquidités du portefeuille s'élevait à 7,6 % (y compris les fonds du marché monétaire) et l'actif net à 31,6 millions d'euros.

#### Intégration de critères extra-financiers

Le compartiment considère l'analyse extra-financière comme complémentaire à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds comprend les enjeux à long terme. Cela permet d'anticiper les risques externes à l'entreprise (nouvelles réglementations, ruptures technologiques, etc.) et internes (accidents du travail, conflits sociaux, etc.), et d'identifier les relais de croissance à long terme. L'objectif est d'approfondir la connaissance fondamentale des entreprises afin de sélectionner les meilleures valeurs du portefeuille.

## Rapport des administrateurs (suite)

### DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES (suite)

Le compartiment a accès à la recherche sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et à l'outil interne " ABA "<sup>32</sup>. Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par email et au sein des comités de gestion, par exemple la survenance d'un litige grave, d'un changement majeur dans la gouvernance, d'un accident du travail, etc.

Dans ce contexte, la gestion du compartiment favorise les caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 de la SFDR.

Toutes les contraintes liées à l'ESG qui s'appliquent au compartiment sont disponibles dans l'ensemble de la documentation juridique, y compris le prospectus, l'annexe précontractuelle et les rapports annuels et périodiques.

### Notations ESG basées sur la responsabilité des entreprises

L'analyse de la responsabilité des entreprises se décompose en quatre dimensions : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité sociétale et la responsabilité sociale. Chaque aspect est noté indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie aboutit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en combinant des critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. Par ailleurs, l'analyse et la notation s'appuient sur les enjeux du secteur et les pratiques d'entreprises comparables. Le score de responsabilité reflète ainsi la qualité de l'approche globale de l'entreprise en tant qu'acteur économique, quel que soit son secteur d'activité.



Le processus d'investissement du compartiment est contraint par une notation minimale de 2 sur 10. En dessous de ce seuil, les entreprises ne sont pas éligibles.

### Transition durable

Le compartiment n'a pas de contrainte d'exposition à la transition durable dans le processus d'investissement.

### Perspectives pour 2025

Au début de l'année 2025, l'assouplissement de la politique monétaire des banques centrales du monde entier, associé à l'escalade des tensions commerciales aux États-Unis, devrait soutenir le métal jaune.

Les banques centrales devraient également rester d'importants acheteurs d'or, car elles cherchent à diversifier leurs réserves. En effet, les banques centrales des pays émergents souhaitent réduire leur exposition au dollar américain et augmenter leurs réserves d'or.

Aux États-Unis, la forte hausse des taux d'intérêt à 10 ans, signe de pressions inflationnistes persistantes, entraînera une augmentation des dépenses d'intérêt et donc du déficit public. Plus de 30 % de la dette américaine devra être refinancée d'ici 2025.

Dans ce , la pondération de l'or et de l'argent dans le portefeuille a été augmentée. Ces deux métaux précieux représentent désormais plus de 28% du portefeuille.

Malgré les tensions commerciales, les métaux industriels et de transition devraient être soutenus par les transitions énergétique et numérique. En outre, les diverses mesures de relance prises par la Chine ont un effet bénéfique sur la croissance économique et le marché de l'immobilier. D'un autre , de nombreux défis subsistent, tels que la déflation et la croissance de la consommation intérieure.

Dans un environnement en constante évolution, l'exposition aux métaux précieux et aux métaux de transition, à hauteur d'environ 5 %, voire 10 %, d'un portefeuille global, est utile à des fins de diversification, compte tenu de la faible corrélation avec les performances des marchés d'actions et d'obligations.

<sup>32</sup> "ABA signifie Above and Beyond Analysis, une marque de DNCA Finance.

**Rapport des administrateurs (suite)**

**DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT**

Le Compartiment ayant été lancé le 18 décembre 2024, les données disponibles sont insuffisantes pour présenter une analyse du Compartiment.

Le Conseil d'administration

Luxembourg, 25 mars 2024

Aux actionnaires DNCA

INVEST

60, avenue J.F. Kennedy L-

1855 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

## RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

### Avis

Nous avons vérifié les états financiers de DNCA Invest (le " Fonds ") et de chacun de ses compartiments, qui comprennent l'état de l'actif net, du portefeuille de titres et des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024 et l'état des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de leurs opérations et de l'évolution de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

### Base de l'avis

Nous avons effectué notre contrôle conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et aux Normes Internationales d'Audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la *Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF)*. Nos responsabilités en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et les ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail dans la section "Responsabilités du *réviseur d'entreprises agréé* pour l'audit des états financiers" de notre rapport.

Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Conseil international des normes d'éthique pour les comptables (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques en vertu de ces exigences éthiques. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Autres informations**

Le conseil d'administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations mentionnées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du *réviseur d'entreprises agréé* sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons forme d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si elles présentent des incohérences significatives avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou si elles semblent comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du conseil d'administration du Fonds pour les états financiers**

Le conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises relatives à la préparation et à la présentation des états financiers, ainsi que du contrôle interne que conseil d'administration du Fonds juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Lors de la préparation des états financiers, le conseil d'administration du Fonds est responsable de l'évaluation de la capacité du Fonds à poursuivre son activité, de la présentation, le cas échéant, des questions relatives à la continuité de l'exploitation et de l'application du principe de continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser ses activités, ou s'il n'a pas d'autre solution réaliste que d'agir ainsi.

## Responsabilités du *réviseur d'entreprises agréé* pour l'audit des états financiers

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport du *réviseur d'entreprises agréé* comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne constitue pas une garantie qu'un audit effectué conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe.

Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi du 23 juillet 2016 et aux normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Nous avons également :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Évaluer l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le conseil d'administration du Fonds.

- Conclure sur le bien-fondé de l'utilisation par le conseil d'administration du Fonds du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport du *réviseur d'entreprises agréé*, sur les informations correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du *réviseur d'entreprises agréé*. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener le Fonds à cesser d'être en situation de continuité d'exploitation.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers représentent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière qui donne une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris les déficiences significatives du contrôle interne que nous avons identifiées au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, *Cabinet de révision agréé*



Nicolas Hennebert

Nicolas Hennebert, *Réviseur d'entreprises agréé*

Partenaire

22 avril 2025

## Statistiques

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	765,022,480.26	179,319,640.42	56,149,899.98
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	156.61	144.46	135.65
Actions de classe B EUR	EUR	147.46	136.23	127.85
Actions de classe I EUR	EUR	176.36	161.82	150.18
Actions de la classe ID EUR	EUR	107.09	-	-
Actions de classe N EUR	EUR	110.75	101.86	94.96
Actions de classe Q EUR	EUR	119.16	108.08	100.02
Actions de la classe SI EUR	EUR	109.95	100.76	-
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		1,441,338.656	237,120.965	174,104.416
Actions de classe B EUR		345,032.872	47,495.933	31,406.287
Actions de classe I EUR		1,659,751.189	780,839.474	176,080.323
Actions de la classe ID EUR		699,901.261	-	-
Actions de classe N EUR		277,680.931	114,707.197	11,305.545
Actions de classe Q EUR		16,048.674	5,156.014	10,000.000
Actions de la classe SI EUR		801,018.497	1.000	-
<b>DNCA INVEST - EUROSE</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	2,294,624,584.51	2,331,222,728.58	2,069,199,290.69
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	179.16	174.03	160.28
Actions de la classe AD EUR	EUR	146.12	145.87	135.15
Actions de classe B CHF	CHF	105.16	101.15	99.28
Actions de classe B EUR	EUR	174.33	169.67	156.59
Actions de classe H-A CHF	CHF	115.44	115.10	108.31
Actions de classe H-A USD	USD	141.31	135.19	122.21
Actions de classe H-I CHF	CHF	119.04	117.87	110.13
Actions de classe I EUR	EUR	204.29	197.03	180.19
Actions de la classe ID EUR	EUR	107.26	105.21	97.41
Actions de classe N EUR	EUR	131.43	127.05	116.48
Actions de la classe ND EUR	EUR	102.66	102.50	95.07
Actions de classe Q EUR	EUR	124.02	119.08	108.44
Actions de la classe SI EUR	EUR	108.93	104.96	-
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		5,160,198.180	5,528,988.797	5,033,737.712
Actions de la classe AD EUR		698,104.663	767,913.920	855,872.623
Actions de classe B CHF		2,897.471	1,535.831	2,107.351
Actions de classe B EUR		1,295,221.239	1,362,953.700	1,372,247.434
Actions de classe H-A CHF		3,969.209	10,113.961	10,773.533
Actions de classe H-A USD		720.000	1,258.000	1,258.001
Actions de classe H-I CHF		6,327.957	8,923.880	8,503.880
Actions de classe I EUR		4,320,784.561	4,438,593.515	5,015,635.255
Actions de la classe ID EUR		18,396.650	20,953.426	60,833.075
Actions de classe N EUR		53,364.634	49,117.969	27,992.276
Actions de la classe ND EUR		10,786.002	14,080.073	9,483.807
Actions de classe Q EUR		161,791.720	164,262.761	142,942.083
Actions de la classe SI EUR		1,172,836.103	1,134,032.889	-
<b>DNCA INVEST - EVOLUTIF</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	780,880,116.86	610,791,592.90	262,725,340.37
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	210.83	184.39	158.63
Actions de la classe AD EUR	EUR	174.34	152.96	132.50

## Statistiques (suite)

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>DNCA INVEST - EVOLUTIF (suite)</b>				
Actions de classe B EUR	EUR	197.68	173.35	149.73
Actions de classe C EUR	EUR	122.60	108.20	-
Actions de classe I EUR	EUR	247.58	215.76	183.71
Actions de classe N EUR	EUR	134.90	118.19	101.41
Actions de classe Q EUR	EUR	180.89	155.00	130.98
Actions de la classe SI EUR	EUR	139.25	120.65	102.52
Actions de classe Y EUR	EUR	106.49	-	-
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		598,641.542	474,706.141	341,715.952
Actions de la classe AD EUR		56,879.645	50,160.168	51,264.834
Actions de classe B EUR		322,863.337	329,678.150	208,198.609
Actions de classe C EUR		2,161,695.791	2,461,473.182	-
Actions de classe I EUR		666,842.742	341,005.383	303,573.676
Actions de classe N EUR		101,493.996	35,471.166	112,824.405
Actions de classe Q EUR		39,743.309	40,260.488	36,381.379
Actions de la classe SI EUR		933,019.653	895,925.417	961,519.939
Actions de classe Y EUR		1.000	-	-
<b>DNCA INVEST - VALUE EUROPE</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	579,880,684.71	467,449,633.03	644,828,090.00
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	266.96	233.41	205.06
Actions de la classe AD EUR	EUR	130.01	115.40	102.98
Actions de classe B EUR	EUR	239.02	209.56	184.83
Actions de classe H-A USD	USD	176.94	154.20	132.76
Actions de classe I EUR	EUR	260.17	227.01	197.35
Actions de la classe ID EUR	EUR	133.36	118.17	105.74
Actions de la classe IG EUR	EUR	146.22	126.99	110.97
Actions de classe N EUR	EUR	132.23	115.94	102.17
Actions de classe Q EUR	EUR	158.92	136.30	117.60
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		292,874.961	344,569.262	387,710.381
Actions de la classe AD EUR		5,857.492	7,208.306	7,418.750
Actions de classe B EUR		134,353.902	152,390.597	163,742.719
Actions de classe H-A USD		2,151.281	2,669.082	4,230.789
Actions de classe I EUR		1,439,346.335	1,071,033.715	2,238,191.712
Actions de la classe ID EUR		622,447.421	876,462.204	813,737.211
Actions de la classe IG EUR		15,035.799	18,757.084	19,853.981
Actions de classe N EUR		50,551.815	25,235.274	11,333.178
Actions de classe Q EUR		13,119.256	13,750.208	22,644.688
<b>DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	209,205,783.46	253,670,193.79	482,202,733.80
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	221.97	210.39	207.68
Actions de classe B EUR	EUR	214.56	203.86	201.73
Actions de classe I EUR	EUR	255.25	239.49	234.05
Actions de classe N EUR	EUR	129.21	121.64	119.26
Actions de classe Q EUR	EUR	276.95	258.67	251.67
Actions de classe WI EUR	EUR	95.55	-	-
Actions de classe Y EUR	EUR	94.28	-	-
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		575,061.650	753,018.976	1,434,240.300
Actions de classe B EUR		259,239.377	332,831.506	468,933.947
Actions de classe I EUR		66,674.050	89,461.281	348,049.074

## Statistiques (suite)

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS (suite)</b>				
Actions de classe N EUR		6,181.906	5,187.491	10,823.427
Actions de classe Q EUR		11,969.142	20,623.433	27,758.218
Actions de classe WI EUR		50,000.000	-	-
Actions de classe Y EUR		303.000	-	-
<b>DNCA INVEST - CONVERTIBLES</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	578,302,048.72	337,811,616.81	392,804,278.01
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	161.45	152.82	143.44
Actions de classe B CHF	CHF	70.47	69.64	74.06
Actions de classe B EUR	EUR	157.69	149.55	140.64
Actions de classe I EUR	EUR	180.67	169.82	158.23
Actions de la classe ID EUR	EUR	102.09	-	-
Actions de classe N EUR	EUR	99.78	93.83	87.53
Actions de classe WI EUR	EUR	102.27	-	-
Actions de classe Y EUR	EUR	102.12	-	-
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		480,094.748	499,183.825	480,796.192
Actions de classe B CHF		0.000	-	-
Actions de classe B EUR		80,984.573	108,095.975	124,949.246
Actions de classe I EUR		1,152,018.658	1,444,458.199	1,933,471.898
Actions de la classe ID EUR		376,525.008	-	-
Actions de classe N EUR		77.716	571.057	3,850.161
Actions de classe WI EUR		2,359,982.478	-	-
Actions de classe Y EUR		861.524	-	-
<b>DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)*</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	206,383,787.33	286,543,211.11	392,856,739.11
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	117.42	113.79	104.13
Actions de la classe AD EUR	EUR	97.91	97.79	90.38
Actions de classe B EUR	EUR	130.18	126.41	115.93
Actions de la classe BG EUR	EUR	104.90	101.95	93.43
Actions de classe H-A USD	USD	124.06	118.72	107.36
Actions de classe H-I USD	USD	127.53	124.10	116.98
Actions de classe I EUR	EUR	146.10	140.46	127.92
Actions de classe N EUR	EUR	112.89	108.64	99.11
Actions de classe Q EUR	EUR	176.87	168.66	151.33
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		240,947.476	261,454.947	286,550.994
Actions de la classe AD EUR		200.000	750.000	750.000
Actions de classe B EUR		429,952.888	590,089.961	1,362,235.917
Actions de la classe BG EUR		635.561	640.887	646.258
Actions de classe H-A USD		2,366.466	2,366.466	2,500.003
Actions de classe H-I USD		358.007	0.007	0.008
Actions de classe I EUR		704,945.608	1,030,409.699	1,291,405.765
Actions de classe N EUR		15,495.669	47,943.465	80,507.754
Actions de classe Q EUR		95,918.231	188,939.717	208,377.001
<b>DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	859,420,459.34	1,349,640,564.15	1,108,578,743.55
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	276.28	280.35	253.78
Actions de la classe AD EUR	EUR	141.75	146.64	132.74
Actions de classe B EUR	EUR	264.13	269.08	244.55

## Statistiques (suite)

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH (suite)</b>				
Actions de classe F EUR	EUR	290.04	290.71	259.95
Actions de classe H-A USD	USD	191.01	190.99	169.34
Actions de classe H-I CHF	CHF	167.61	172.58	158.16
Actions de classe H-I USD	USD	213.40	211.20	185.34
Actions de classe I EUR	EUR	307.68	309.00	276.85
Actions de la classe ID EUR	EUR	137.25	138.50	125.19
Actions de la classe IG EUR	EUR	165.80	167.35	150.68
Actions de classe N EUR	EUR	147.78	148.92	133.88
Actions de classe Q EUR	EUR	170.78	170.23	151.37
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		280,499.052	364,654.029	397,678.998
Actions de la classe AD EUR		5,419.721	6,082.016	6,082.017
Actions de classe B EUR		351,548.378	714,535.851	735,974.144
Actions de classe F EUR		1,105,607.276	1,796,411.638	1,140,265.313
Actions de classe H-A USD		20,405.985	25,425.934	27,592.786
Actions de classe H-I CHF		11,036.459	12,710.718	13,487.718
Actions de classe H-I USD		15,826.454	18,401.785	18,499.785
Actions de classe I EUR		505,338.488	940,415.982	1,084,926.215
Actions de la classe ID EUR		1,203,422.834	1,242,609.294	1,322,067.777
Actions de la classe IG EUR		25,936.003	36,737.624	41,427.190
Actions de classe N EUR		155,043.408	273,907.286	288,045.810
Actions de classe Q EUR		63,053.315	71,171.832	66,361.399
<b>DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	956,030,017.54	508,095,161.11	302,177,481.80
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	224.69	209.60	185.00
Actions de classe B EUR	EUR	218.39	204.48	181.10
Actions de classe H-A USD	USD	114.51	105.72	-
Actions de classe H-I USD	USD	116.45	106.36	-
Actions de classe I EUR	EUR	235.91	218.74	192.28
Actions de la classe ID EUR	EUR	118.15	112.21	99.61
Actions de classe N EUR	EUR	165.04	153.54	135.19
Actions de classe Q EUR	EUR	273.91	251.57	218.47
Actions de la classe SI EUR	EUR	103.10	95.34	83.11
Actions de classe F EUR	EUR	100.05	-	-
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		434,041.836	188,162.657	132,988.400
Actions de classe B EUR		361,109.994	193,067.863	181,733.352
Actions de classe H-A USD		10,693.776	13,322.655	-
Actions de classe H-I USD		1,273.317	2,265.348	-
Actions de classe I EUR		1,314,670.920	799,666.210	595,311.941
Actions de la classe ID EUR		947,722.022	915,864.042	1,007,413.042
Actions de classe N EUR		425,235.905	112,389.491	195,237.387
Actions de classe Q EUR		15,845.468	20,220.263	15,831.442
Actions de la classe SI EUR		2,380,258.152	1,338,950.239	1.000
Actions de classe F EUR		362,700.000	-	-
<b>DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	435,906,016.26	420,997,423.33	546,678,188.02
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	217.26	199.82	178.45
Actions de classe B EUR	EUR	188.74	174.64	156.90
Actions de classe I EUR	EUR	233.68	213.13	188.74
Actions de la classe ID EUR	EUR	138.13	126.22	112.32

## Statistiques (suite)

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE (suite)</b>				
Actions de classe N EUR	EUR	180.37	164.66	145.94
Actions de classe Q EUR	EUR	276.72	250.49	220.16
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		726,970.688	774,739.976	1,003,844.884
Actions de classe B EUR		57,373.796	65,362.609	75,156.932
Actions de classe I EUR		370,680.990	429,031.535	578,204.337
Actions de la classe ID EUR		989,713.171	1,030,330.555	1,320,222.555
Actions de classe N EUR		211,481.346	180,382.994	653,275.068
Actions de classe Q EUR		20,461.556	14,304.829	13,578.852
<b>DNCA INVEST - SERENITE PLUS</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	205,931,620.03	186,271,506.23	161,380,093.50
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	107.95	103.96	99.96
Actions de la classe AD EUR	EUR	99.73	97.58	94.43
Actions de classe B EUR	EUR	106.45	102.72	98.89
Actions de classe I EUR	EUR	110.47	106.09	101.82
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		980,904.663	808,496.102	904,153.443
Actions de la classe AD EUR		50,479.207	30,286.706	30,324.650
Actions de classe B EUR		151,650.035	74,697.166	69,159.554
Actions de classe I EUR		713,932.039	863,315.592	602,044.234
<b>DNCA INVEST - ALPHA BONDS</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	14,678,372,897.63	8,873,971,659.82	6,373,876,436.38
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	123.61	119.04	113.42
Actions de la classe AD EUR	EUR	112.44	113.81	110.53
Actions de classe B EUR	EUR	122.12	117.84	112.47
Actions de classe F EUR	EUR	128.51	122.76	116.01
Actions de classe H-A CHF	CHF	114.67	113.35	110.21
Actions de classe H-A USD	USD	132.94	126.20	118.37
Actions de classe H-I CHF	CHF	119.27	117.16	113.20
Actions de catégorie H-I JPY	JPY	10,114.82	10,064.85	-
Actions de classe H-I USD	USD	140.13	132.13	123.03
Actions de classe H-ID CAD	CAD	110.13	111.18	104.21
Actions de la classe H-WA USD	USD	102.70	-	-
Actions de classe H-WAD USD	USD	99.94	-	-
Actions de classe H-WI USD	USD	103.38	112.19	104.02
Actions de classe I EUR	EUR	129.01	123.46	116.89
Actions de la classe ID EUR	EUR	114.29	115.98	111.51
Actions de classe N EUR	EUR	126.82	121.67	115.44
Actions de la classe ND EUR	EUR	113.61	114.99	110.90
Actions de classe Q EUR	EUR	135.43	129.13	121.76
Actions de la classe SI EUR	EUR	127.17	121.57	115.03
Actions de classe WI EUR	EUR	110.38	105.93	100.53
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		35,905,117.188	20,069,957.927	10,567,119.106
Actions de la classe AD EUR		345,500.398	202,707.024	17,318.975
Actions de classe B EUR		10,435,529.798	6,918,461.535	5,778,422.490
Actions de classe F EUR		5,164,049.121	2,152,225.902	2,740,130.495
Actions de classe H-A CHF		99,763.147	73,179.332	43,185.355
Actions de classe H-A USD		1,416,611.865	378,831.460	32,889.978
Actions de classe H-I CHF		515,042.933	415,009.914	365,702.419
Actions de catégorie H-I JPY		9,766,157.615	4,787,252.764	-

## Statistiques (suite)

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>DNCA INVEST - ALPHA BONDS (suite)</b>				
Actions de classe H-I USD		1,783,523.309	1,051,592.330	1,096,157.036
Actions de classe H-ID CAD		3,556.287	14,155.106	29,922.877
Actions de la classe H-WA USD		170,810.761	-	-
Actions de classe H-WAD USD		1,034,780.367	-	-
Actions de classe H-WI USD		42,196.000	62,124.000	99,467.000
Actions de classe I EUR		32,458,670.807	23,238,787.929	24,716,578.189
Actions de la classe ID EUR		3,991,121.530	2,027,483.666	871,354.794
Actions de classe N EUR		5,644,089.972	4,254,142.392	4,158,353.076
Actions de la classe ND EUR		189,892.568	164,007.594	156,959.146
Actions de classe Q EUR		359,553.546	329,072.070	241,796.035
Actions de la classe SI EUR		12,507,601.468	9,457,168.492	4,374,090.216
Actions de classe WI EUR		130,714.000	25,949.000	13,000.000
<b>DNCA INVEST - FLEX INFLATION</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	176,023,318.65	287,768,001.58	494,165,831.23
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	115.31	115.30	112.63
Actions de classe B EUR	EUR	114.41	114.59	112.08
Actions de classe H-I CHF	CHF	-	-	109.50
Actions de classe I EUR	EUR	119.44	119.22	115.83
Actions de la classe ID EUR	EUR	100.00	-	-
Actions de classe N EUR	EUR	117.64	117.81	114.68
Actions de classe Q EUR	EUR	130.47	129.05	124.66
Actions de la classe SI EUR	EUR	120.64	120.32	116.80
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		91,100.806	126,954.115	198,384.763
Actions de classe B EUR		241,257.832	546,466.724	646,464.878
Actions de classe H-I CHF		-	-	28,691.000
Actions de classe I EUR		749,819.269	1,325,119.628	2,001,934.763
Actions de la classe ID EUR		226,979.532	-	-
Actions de classe N EUR		66,919.246	4,415.000	43,637.346
Actions de classe Q EUR		20,759.983	32,572.664	30,795.128
Actions de la classe SI EUR		125,000.000	397,266.000	1,331,000.000
<b>DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	317,639,786.46	168,836,885.18	177,882,427.24
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	113.84	108.55	101.67
Actions de classe I EUR	EUR	119.01	112.63	104.72
Actions de classe N EUR	EUR	117.32	111.30	103.73
Actions de classe Q EUR	EUR	114.16	107.55	99.53
Actions de la classe SI EUR	EUR	10,131.53	9,584.49	8,906.64
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		1,708,043.312	471,544.114	575,568.852
Actions de classe I EUR		9,846.220	47,475.372	69,092.084
Actions de classe N EUR		540.905	637.863	570.627
Actions de classe Q EUR		3,506.899	4,264.721	4,641.839
Actions de la classe SI EUR		11,998.547	11,661.815	12,530.558
<b>DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	468,985,577.28	471,812,408.45	328,701,237.73
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	158.11	157.08	135.46
Actions de classe I EUR	EUR	165.56	163.13	139.52
Actions de la classe ID EUR	EUR	115.68	114.92	99.08

## Statistiques (suite)

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA (suite)</b>				
Actions de classe N EUR	EUR	165.54	163.25	139.75
Actions de classe Q EUR	EUR	155.64	152.22	129.22
Actions de la classe SI EUR	EUR	120.50	118.61	101.35
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		306,424.273	281,729.323	268,622.257
Actions de classe I EUR		1,113,335.290	1,418,616.887	1,277,974.592
Actions de la classe ID EUR		668,340.630	703,037.671	354,215.030
Actions de classe N EUR		115,747.399	190,889.652	160,103.774
Actions de classe Q EUR		1,621.249	2,117.117	2,213.017
Actions de la classe SI EUR		1,157,611.380	707,066.335	555,072.219
<b>DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	114,229,680.53	105,934,431.04	60,577,781.20
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	106.67	98.52	89.93
Actions de classe B EUR	EUR	106.48	98.10	89.72
Actions de classe I EUR	EUR	102.16	93.59	85.26
Actions de la classe ID EUR	EUR	112.76	107.81	-
Actions de classe N EUR	EUR	107.34	98.59	89.65
Actions de classe Q EUR	EUR	114.74	104.38	94.34
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		2,130.991	1,255.582	1,590.916
Actions de classe B EUR		465.600	661.140	49.979
Actions de classe I EUR		371,773.144	662,953.834	702,397.225
Actions de la classe ID EUR		624,019.628	351,631.872	-
Actions de classe N EUR		47,166.309	53,436.439	5,210.913
Actions de classe Q EUR		4,753.817	5,027.899	826.245
<b>DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	203,936,218.84	276,146,246.60	91,678,030.22
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	99.65	105.28	93.83
Actions de catégorie A2 EUR	EUR	101.59	107.23	-
Actions de la classe AD2 EUR	EUR	100.17	107.23	-
Actions de classe I EUR	EUR	136.60	143.13	126.49
Actions de la classe ID EUR	EUR	105.68	112.84	100.11
Actions de classe N EUR	EUR	101.20	106.40	94.35
Actions de classe N2 EUR	EUR	102.27	107.30	-
Actions de classe WI EUR	EUR	102.08	107.28	-
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		300,114.351	421,104.082	13,219.422
Actions de catégorie A2 EUR		292,204.942	307,063.684	-
Actions de la classe AD2 EUR		927,041.904	1,039,439.717	-
Actions de classe I EUR		212,078.895	412,444.404	488,971.564
Actions de la classe ID EUR		117,812.010	73,467.846	275,224.900
Actions de classe N EUR		15,497.989	18,204.067	10,956.702
Actions de classe N2 EUR		38,719.695	98,387.635	-
Actions de classe WI EUR		44,392.352	70,867.222	-
<b>DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	469,232,711.25	446,750,269.22	400,596,607.80
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	110.24	105.10	-
Actions de classe A2 EUR	EUR	162.38	153.87	133.11

## Statistiques (suite)

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER (suite)</b>				
Actions de classe ADM EUR	EUR	114.32	111.36	98.00
Actions de classe I EUR	EUR	123.76	116.76	100.56
Actions de catégorie MD EUR Dis	EUR	145.03	136.66	117.88
Actions de classe N EUR	EUR	111.06	105.15	-
Actions de classe N2 EUR	EUR	123.98	117.14	101.04
Actions de classe Q EUR	EUR	104.42	-	-
Actions de la classe SI EUR	EUR	114.86	108.15	-
Actions de la classe WI EUR	EUR	178.68	169.09	146.06
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		2,694.224	2,672.742	-
Actions de classe A2 EUR		15,211.653	13,536.825	8,537.031
Actions de classe ADM EUR		8,700.019	9,744.735	2,807.600
Actions de classe I EUR		38,048.141	17,930.704	338,398.458
Actions de catégorie MD EUR Dis		2,184,627.666	2,372,596.666	2,599,346.666
Actions de classe N EUR		75,411.324	52,256.326	-
Actions de classe N2 EUR		13,006.772	11,147.951	3,623.949
Actions de classe Q EUR		19.763	-	-
Actions de la classe SI EUR		1,145,169.977	975,434.804	-
Actions de la classe WI EUR		13,383.234	27,650.415	399,678.548
<b>DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	505,045,112.81	380,697,339.37	248,550,308.56
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	102.31	81.24	60.89
Actions de catégorie A2 EUR	EUR	162.71	129.20	96.83
Actions de la classe AD2 EUR	EUR	107.50	86.27	64.66
Actions de classe I EUR	EUR	111.89	88.19	65.61
Actions de classe N EUR	EUR	104.07	82.15	61.20
Actions de classe N2 EUR	EUR	161.08	127.13	94.68
Actions de classe Q EUR	EUR	114.15	89.31	65.97
Actions de la classe SI EUR	EUR	130.51	102.66	76.22
Actions de la classe WI EUR	EUR	188,192.71	148,767.12	111,007.03
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		23,929.029	9,026.192	7,942.826
Actions de catégorie A2 EUR		279,509.583	272,322.252	294,828.482
Actions de la classe AD2 EUR		681,780.840	780,540.683	861,508.831
Actions de classe I EUR		124,790.504	28,793.751	3,350.000
Actions de classe N EUR		53,912.782	6,859.192	7,067.726
Actions de classe N2 EUR		256.532	335.454	4,057.291
Actions de classe Q EUR		2,590.163	13.000	15.000
Actions de catégorie SI EUR		2,776,489.529	2,629,578.404	2,086,454.033
Actions de la classe WI EUR		8.339	29.287	33.805
<b>DNCA INVEST - CHINA EQUITY*</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	-	11,933,915.86	14,470,651.68
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	-	52.05	71.30
Actions de classe I EUR	EUR	-	53.78	72.91
Actions de classe N EUR	EUR	-	53.25	72.44
Actions de classe Q EUR	EUR	-	56.53	76.05
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		-	25,625.943	46,790.375
Actions de classe I EUR		-	189,576.625	145,870.486
Actions de classe N EUR		-	4,487.688	5,313.353

## Statistiques (suite)

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>DNCA INVEST - CHINA EQUITY* (suite)</b>				
Actions de classe Q EUR		-	2,946.752	1,504.402
<b>DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	143,835,932.09	196,313,748.27	-
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	133.34	124.79	-
Actions de classe I EUR	EUR	14,758.15	13,711.42	-
Actions de classe M EUR	EUR	74,878.85	69,499.39	-
Actions de catégorie N EUR	EUR	109.16	101.56	-
Actions de classe Q EUR	EUR	112.08	103.37	-
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		21,968.067	19,569.062	-
Actions de classe I EUR		8,972.688	13,395.330	-
Actions de classe M EUR		108.802	108.802	-
Actions de catégorie N EUR		1,251.371	23,408.655	-
Actions de classe Q EUR		1,809.752	2,550.701	-
<b>DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	37,844,315.71	35,471,906.28	-
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	87.23	85.67	-
Actions de catégorie H-I USD	USD	-	132.43	-
Actions de classe I EUR	EUR	118.54	115.56	-
Actions de classe N EUR	EUR	102.06	-	-
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		3,405.594	7,985.903	-
Actions de catégorie H-I USD		-	200.000	-
Actions de classe I EUR		292,885.193	300,831.218	-
Actions de classe N EUR		27,709.076	-	-
<b>DNCA INVEST - GLOBAL SPORT</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	3,460,125.76	3,405,162.91	-
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	98.10	89.99	-
Actions de classe I EUR	EUR	100.90	91.88	-
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		32,206.983	35,732.026	-
Actions de classe I EUR		2,981.000	2,066.000	-
<b>DNCA INVEST - STRATEGIC RESOURCES*</b>				
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	EUR	31,644,690.25	-	-
<b>Valeur nette d'inventaire par action</b>				
Actions de classe A EUR	EUR	93.26	-	-
Actions de classe I EUR	EUR	106.44	-	-
Actions de classe N EUR	EUR	93.20	-	-
Actions de classe Q EUR	EUR	105.78	-	-
Actions de la classe SI EUR	EUR	106.03	-	-
<b>Nombre d'actions</b>				
Actions de classe A EUR		65,929.661	-	-
Actions de classe I EUR		1.000	-	-
Actions de classe N EUR		41,480.196	-	-
Actions de classe Q EUR		4,017.463	-	-

## Statistiques (suite)

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>DNCA INVEST - STRATEGIC RESOURCES (suite)*</b>				
Actions de la classe SI EUR		200,000.000	-	-
<b>DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT *</b>				
<i>Valeur nette d'inventaire</i>	EUR	74,735,430.20	-	-
<i>Valeur nette d'inventaire par action</i>				
Actions de classe I EUR	EUR	99.65	-	-
<i>Nombre d'actions</i>				
Actions de classe I EUR		750,000.000	-	-

\*Voir note 1.

## Déclaration combinée

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024  
période / exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		22,986,021,796.35
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		1,212,241,822.88
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	24,198,263,619.23
Investissements dans des contrats d'option à la valeur de marché	2.2e	11,396,102.73
Liquidités en banque	2.2a	695,403,097.77
Créance pour investissement vendu		24,531,764.25
Créances sur abonnements		35,399,173.12
Créance sur le recouvrement de l'impôt à la source		603,451.83
Créances sur contrats de différence		278,426.30
Créances sur contrats d'échange		31,671,480.79
Plus-value nette non réalisée sur les opérations de change à terme	2.2k	162,327.10
contrats		
Plus-value nette non réalisée sur les contrats à terme	2.2j	148,617,840.50
Plus-value nette non réalisée sur les contrats d'échange	2.2i, 11, 12	67,401,701.72
Plus-value nette non réalisée sur les contrats de différence	2.2i	1,212,089.40
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	120,584,869.98
Créances sur contrats futurs		51,527.78
Autres créances		4,874,059.17
<b>Total des actifs</b>		<b>25,340,451,531.67</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		35,686,517.72
Charges à payer		38,725,318.40
Investissements dans des contrats d'option à la valeur de marché	2.2e	17,020,580.37
Montant à payer pour l'achat d'un investissement		23,285,034.09
Payable sur les rachats		9,314,473.77
Montant à payer sur les contrats d'échange		20,428,950.28
Dettes sur contrats de différence		231,470.05
Dépréciation nette non réalisée sur les opérations de change à terme	2.2k	95,855,435.22
contrats		
Moins-value nette non réalisée sur les contrats à terme	2.2j	814,452.96
Moins-value nette non réalisée sur les contrats d'échange	2.2i, 11, 12	653,423.19
Moins-value nette non réalisée sur les contrats de différence	2.2i	1,852,154.34
Autres dettes		10,324.80
<b>Total du passif</b>		<b>243,878,135.19</b>
<b>Actif net à la fin de la période / de l'année</b>		<b>25,096,573,396.48</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	136,310,455.37
Intérêts sur obligations	2.6	336,803,830.05
Intérêts bancaires	2.6	23,627,035.00
Revenus sur les contrats d'échange	2.2i, m	41,639,423.37
Revenus sur les contrats de différence	2.2 i	9,852,957.18
Autres revenus	13	3,272,123.44
<b>Revenu total</b>		<b>551,505,824.41</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	209,181,208.14
Frais de dépôt	5	2,538,348.96
Commissions de performance	4	13,926,584.87
Frais d'administration	5	1,598,670.71
Honoraires professionnels	7	1,573,112.39
Coûts de transaction	2.7	9,810,474.65
Taxe d'abonnement	6	6,081,614.23
Intérêts et frais bancaires	2.5	4,793,466.27
Charges sur les contrats d'échange		28,938,877.50
Frais d'agent de transfert		4,466,370.75
Frais d'impression et de publication		236,228.31
Charges d'intérêt sur les contrats de différence	2.5	8,522,476.26
Autres dépenses	7	5,827,471.98
<b>Dépenses totales</b>		<b>297,494,905.02</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>254,010,919.39</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée sur :		
Investissements	2.4	615,648,473.12
Transactions en devises étrangères	2.3	46,662,618.89
Contrats à terme	2.2j	(177,840,748.06)
Contrats de change à terme	2.2k	(236,546,992.79)
Contrats de swaps	2.2i, 11	(84,699,344.97)
Contrats de différence	2.2i	5,125,283.85
Contrats d'options	2.2e	158,488,520.18
<b>Plus-value/dépréciation réalisée pour la période / année</b>		<b>580,848,729.61</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	174,822,208.39
Contrats à terme	2.2j	319,327,291.04
Contrats de change à terme	2.2k	(94,879,009.40)
Contrats de swaps	2.2i, 11	44,954,408.30
Contrats d'options	2.2e	(939,944.36)
Contrats de différence	2.2i	(1,798,330.20)
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>1,022,335,353.38</b>
Produit de la souscription d'actions		11,982,352,682.66
Montant net payé pour le rachat d'actions		(6,061,313,663.42)
Distribution de dividendes	10	(37,656,222.18)
Actif net au début de la période / de l'année		18,190,855,246.04
<b>Actif net à la fin de la période / de l'année</b>		<b>25,096,573,396.48</b>

## DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		717,747,321.11
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		23,357,927.21
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	741,105,248.32
Liquidités en banque	2.2a	15,689,406.26
Créances sur abonnements		583,295.32
Plus-value nette non réalisée sur les contrats à terme	2.2j	2,422,635.02
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	9,879,687.77
<b>Total des actifs</b>		<b>769,680,272.69</b>
<b>Passif</b>		
Charges à payer		3,437,521.27
Payable sur les rachats		18,636.16
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.2k	1,201,635.00
<b>Total du passif</b>		<b>4,657,792.43</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>765,022,480.26</b>

## État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Intérêts sur obligations	2.6	18,470,341.97
Intérêts bancaires	2.6	469,036.80
Autres revenus	13	5,690.82
<b>Revenu total</b>		<b>18,945,069.59</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	2,853,707.46
Frais de dépôt	5	31,555.61
Commissions de performance	4	2,913,175.45
Frais d'administration	5	73,225.69
Honoraires professionnels	7	40,152.79
Coûts de transaction	2.7	43,899.56
Taxe d'abonnement	6	121,080.94
Intérêts et frais bancaires	2.5	93,528.62
Charges sur les contrats d'échange		1,548,690.08
Frais d'agent de transfert		93,648.10
Frais d'impression et de publication		8,903.19
Autres dépenses	7	43,291.15
<b>Dépenses totales</b>		<b>7,864,858.64</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>11,080,210.95</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	7,622,148.41
Transactions en devises étrangères	2.3	(472,135.88)
Contrats à terme	2.2j	(1,192,011.42)
Contrats de change à terme	2.2k	(2,362,978.36)
Contrats de swaps	2.2l, 11	1,385,589.61
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>16,060,823.31</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	18,868,486.69
Contrats à terme	2.2j	1,506,776.93
Contrats de change à terme	2.2k	(1,283,998.07)
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>35,152,088.86</b>
Produit de la souscription d'actions		699,683,161.04
Montant net payé pour le rachat d'actions		(149,132,410.06)
Actif net au début de l'année		179,319,640.42
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>765,022,480.26</b>

## DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION (en EUR)

## État de l'évolution du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	237,120.965	1,281,781.721	(77,564.030)	1,441,338.656
Actions de classe B EUR	47,495.933	322,486.491	(24,949.552)	345,032.872
Actions de classe I EUR	780,839.474	1,626,968.259	(748,056.544)	1,659,751.189
Actions de la classe ID EUR	-	699,901.261	-	699,901.261
Actions de classe N EUR	114,707.197	179,586.193	(16,612.459)	277,680.931
Actions de classe Q EUR	5,156.014	10,892.660	-	16,048.674
Actions de la classe SI EUR	1.000	859,222.000	(58,204.503)	801,018.497

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.





## DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024 (suite)

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Cosmétiques</b>				
600 000,00	CHEPLAPHARM ARZN 7,5% 23-15/05/2030	EUR	592,158.00	0.07
2 100 000,00	NIDDA HEALTHCARE 24-23/10/2030 FRN	EUR	2,123,121.00	0.28
1 200 000,00	STRYKER CORP 3,375% 24-11/09/2032	EUR	1,213,488.00	0.16
			<b>3,928,767.00</b>	<b>0.51</b>
<b>Textile</b>				
3 000 000,00	BURBERRY GROUP 1,125% 20-21/09/2025	GBP	3,519,959.36	0.46
			<b>3,519,959.36</b>	<b>0.46</b>
<b>Logiciels informatiques</b>				
1 900 000,00	ASMODEE GROUP AB 5,75% 24-15/12/2029	EUR	1,966,500.00	0.26
1 100 000,00	IPD 3 BV 24-15/06/2031 FRN	EUR	1,104,433.00	0.14
			<b>3,070,933.00</b>	<b>0.40</b>
<b>Industrie sidérurgique</b>				
3 000 000,00	VOESTALPINE AG 2,75% 23-28/04/2028 CV	EUR	2,877,780.00	0.38
			<b>2,877,780.00</b>	<b>0.38</b>
<b>Stockage et entreposage</b>				
2 800 000,00	VERALLIA SA 3,875% 24-04/11/2032	EUR	2,789,248.00	0.36
			<b>2,789,248.00</b>	<b>0.36</b>
<b>Ingénierie et construction</b>				
2 500 000,00	MTU AERO ENGINES 0,05% 19-18/03/2027 CV	EUR	2,622,425.00	0.34
			<b>2,622,425.00</b>	<b>0.34</b>
<b>Chimique</b>				
1 300 000,00	ARKEMA 3,5% 24-12/09/2034	EUR	1,288,820.00	0.17
700 000,00	ITELYUM REGE 4,625% 21-01/10/2026	EUR	701,120.00	0.09
			<b>1,989,940.00</b>	<b>0.26</b>
<b>Capital-investissement</b>				
1 700 000,00	IGT LOTTERY HOLD 4,25% 24-15/03/2030	EUR	1,731,909.00	0.23
			<b>1,731,909.00</b>	<b>0.23</b>
<b>Agriculture</b>				
1 200 000,00	LDC FINANCE BV 2,375% 20-27/11/2025	EUR	1,196,292.00	0.16
			<b>1,196,292.00</b>	<b>0.16</b>
<b>Publicité</b>				
1 158 000,00	WPP FINANCE 2013 4% 24-12/09/2033	EUR	1,195,936.08	0.16
			<b>1,195,936.08</b>	<b>0.16</b>
			<b>669,396,878.32</b>	<b>87.50</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
150 000,00	DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT INC*	EUR	14,944,500.00	1.95
516,00	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC EUR	EUR	56,763,870.00	7.42
			<b>71,708,370.00</b>	<b>9.37</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>741,105,248.32</b>	<b>96.87</b>

\*Remarque 1.

## DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Nom	Monnaie	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Futures</b>					
<b>L'avenir des obligations</b>					
(850,00)	EURO-BTP FUTUR 06/03/2025	EUR	91,307,000.00	BNP Paribas Paris	2,185,838.06
(300,00)	EURO-BUND FUTURE 06/03/2025	EUR	29,739,000.00	BNP Paribas Paris	799,397.35
(429,00)	EURO OAT FUTURE FRENC 10YR 6% 06/03/2025	EUR	44,146,245.00	BNP Paribas Paris	1,178,553.08
920,00	LONG GILT FUTURE (LIFFE) 27/03/2025	GBP	100 265 398,95	BNP Paribas Paris	(1,741,153.47)
					<b>2,422,635.02</b>
<b>Total des contrats à terme</b>					<b>2,422,635.02</b>

Achat	Vente	Echéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR
<b>Contrats de change à terme</b>					
3 421 005,04 EUR	3,600,000.00 USD	30/01/25	3,476,581.36	Société Générale	(53,568.96)
125 741 830,51 EUR	105,046,092.25 GBP	30/01/25	127 051 393,63	UBS Europe SE (1 148 066,04) Société Générale	
					<b>(1,201,635.00)</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>					<b>(1,201,635.00)</b>

**Total des instruments financiers dérivés** **1,221,000.02**

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	741,105,248.32	96.87
Total des instruments financiers dérivés	1,221,000.02	0.16
Liquidités en banque	15,689,406.26	2.05
Autres actifs et passifs	7,006,825.66	0.92
<b>Total de l'actif net</b>	<b>765,022,480.26</b>	<b>100.00</b>

## DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION (en EUR)

## Portfeuille Ventilations

Répartition par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	20.05	19.46
Royaume-Uni	16.02	15.50
Allemagne	9.36	9.08
Luxembourg	8.98	8.70
Pays-Bas	8.55	8.23
Espagne	6.85	6.64
Italie	5.03	4.86
Autriche	4.11	3.99
États-Unis d'Amérique	2.94	2.85
Grèce	2.77	2.69
Australie	2.65	2.56
Belgique	2.58	2.51
Autres	10.11	9.80
	<b>100.00</b>	<b>96.87</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de l'actif net
Banques	32.07	31.05
Immobilier	11.57	11.21
Fonds d'investissement	9.68	9.37
Énergie	7.20	6.97
Assurance	6.33	6.13
Pièces détachées et équipement automobile	4.99	4.83
Services diversifiés	4.65	4.50
Gouvernement	3.64	3.53
Télécommunications	2.84	2.76
Transport	2.52	2.44
Matériaux de construction	2.39	2.31
Distribution et commerce de gros	2.18	2.12
Autres	9.94	9.65
	<b>100.00</b>	<b>96.87</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur de marché valeur nette EUR	% de la actifs
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC EUR	Fonds d'investissement	56,763,870.00	7.42
BUNDESSCHATZANW 2,5% 23-13/03/2025	Gouvernement	26,994,600.00	3.53
DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT INC*	Fonds d'investissement	14,944,500.00	1.95
SOCIETATEA NATIO 4,75% 24-07/10/2029	Énergie	7,374,825.00	0.97
TOTALENERGIES SE 24-19/11/2173 FRN	Énergie	7,135,590.00	0.93
RAIFFEISEN BK IN 24-15/06/2173 FRN	Banques	6,452,992.00	0.84
AROUNDTOWN FIN 24-07/08/2172 FRN	Immobilier	6,205,516.04	0.82
HOLDING DINFRAS 4,875% 24-24/10/2029	Énergie	6,171,840.00	0.81
ALTAREA 5,5% 24-02/10/2031	Immobilier	6,163,500.00	0.82
VIRGIN MONEY 24-18/03/2028 FRN	Banques	6,122,520.00	0.80

\*Remarque 1.

## DNCA INVEST - EUROSE (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR		Notes	EUR
<b>Actifs</b>			<b>Revenu</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		2,143,668,593.19	Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	26,177,706.60
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		118,187,693.27	Intérêts sur obligations	2.6	52,379,269.48
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	2,261,856,286.46	Intérêts bancaires	2.6	748,918.36
Liquidités en banque	2.2a	12,157,658.68	Autres revenus	13	14,390.75
Créance pour investissement vendu		1,347,357.18	<b>Revenu total</b>		<b>79,320,285.19</b>
Créances sur abonnements		818,349.97	<b>Dépenses</b>		
Plus-value nette non réalisée sur les contrats à terme	2.2j	581,115.00	Frais de gestion	4	26,261,602.60
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	22,617,183.22	Frais de dépôt	5	167,991.89
<b>Total des actifs</b>		<b>2,299,377,950.51</b>	Frais d'administration	5	88,107.78
<b>Passif</b>			Honoraires professionnels	7	144,497.40
Charges à payer		2,406,886.66	Coûts de transaction	2.7	404,369.80
Payable sur les rachats		2,335,894.23	Taxe d'abonnement	6	793,998.09
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.2k	10,585.11	Intérêts et frais bancaires	2.5	64,119.26
<b>Total du passif</b>		<b>4,753,366.00</b>	Frais d'agent de transfert		535,576.72
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>2,294,624,584.51</b>	Frais d'impression et de publication		13,947.49
			Autres dépenses	7	368,384.82
			<b>Dépenses totales</b>		<b>28,842,595.85</b>
			<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>50,477,689.34</b>
			Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
			sur : Investissements	2.4	50,704,232.61
			Transactions en devises étrangères	2.3	(18,779.64)
			Contrats à terme	2.2j	(4,270,714.04)
			Contrats de change à terme	2.2k	4,919.62
			<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>96,897,347.89</b>
			Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
			Investissements	2.4	(17,978,992.83)
			Contrats à terme	2.2j	(417,571.90)
			Contrats de change à terme	2.2k	(45,786.43)
			<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>78,454,996.73</b>
			Produit de la souscription d'actions		509,681,573.01
			Montant net payé pour le rachat d'actions		(621,703,613.77)
			Distribution de dividendes	10	(3,031,100.04)
			Actif net au début de l'exercice		2,331,222,728.58
			<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>2,294,624,584.51</b>

## DNCA INVEST - EUROSE (en EUR)

## État de l'évolution du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	5,528,988.797	1,810,267.329	(2,179,057.946)	5,160,198.180
Actions de la classe AD EUR	767,913.920	61,564.568	(131,373.825)	698,104.663
Actions de classe B CHF	1,535.831	2,271.120	(909.480)	2,897.471
Actions de classe B EUR	1,362,953.700	137,885.664	(205,618.125)	1,295,221.239
Actions de classe H-A CHF	10,113.961	519.136	(6,663.888)	3,969.209
Actions de classe H-A USD	1,258.000	887.000	(1,425.000)	720.000
Actions de classe H-I CHF	8,923.880	-	(2,595.923)	6,327.957
Actions de classe I EUR	4,438,593.515	701,185.460	(818,994.414)	4,320,784.561
Actions de la classe ID EUR	20,953.426	129.499	(2,686.275)	18,396.650
Actions de classe N EUR	49,117.969	13,356.684	(9,110.019)	53,364.634
Actions de la classe ND EUR	14,080.073	3,491.000	(6,785.071)	10,786.002
Actions de classe Q EUR	164,262.761	4,779.446	(7,250.487)	161,791.720
Actions de la classe SI EUR	1,134,032.889	131,447.753	(92,644.539)	1,172,836.103







## DNCA INVEST - EUROSE (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024 (suite)

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Chimique</b>				
183 000,00	AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	28,716,360.00	1.25
			<b>28,716,360.00</b>	<b>1.25</b>
<b>Obligations</b>				
<b>Cosmétiques</b>				
2 400 000,00	TEVA PHARMACEUTICAL F 4,5% 18-01/03/2025	EUR	2,402,064.00	0.10
			<b>2,402,064.00</b>	<b>0.10</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
60 000,00	DNCA BEYOND EU LEADERS IEUR	EUR	8,665,800.00	0.38
44 000,00	DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION - CLASSE I ACTIONS EUR	EUR	7,755,880.00	0.34
30,000,00	DNCA INVEST - FLEX INFLATION - CLASS I SHARES EUR	EUR	3,578,700.00	0.15
140,000,00	DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)* - ACTIONS DE CLASSE I EUR	EUR	20,438,600.00	0.89
90 000,00	DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD - CLASS I SHARES EUR	EUR	9,193,500.00	0.40
160,000,00	DNCA OPPORTUNITES ZONE EIJF	EUR	21,108,800.00	0.92
427,00	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC EUR	EUR	46,973,202.50	2.05
			<b>117,714,482.50</b>	<b>5.13</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>2,261,856,286.46</b>	<b>98.57</b>

\*Remarque 1.

## DNCA INVEST - EUROSE (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Nom	Monnaie	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Futures</b>					
<b>Indice Futur</b>					
(645.00)	CAC40 EURO FUT 17/01/2025	EUR	47,605,773.00	BNP Paribas Paris	81,915.00
(520.00)	EURO STOXX 50 - FUTURE 21/03/2025	EUR	25,459,096.00	BNP Paribas Paris	499,200.00
					<b>581,115.00</b>
<b>Total des contrats à terme</b>					<b>581,115.00</b>

Achat	Vente	Echéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR		
<b>Contrats de change à terme</b>							
1,213,988.79	CHF	1,305,794.12	EUR	16/01/25	1,293,610.52	BNP Paribas	(12,189.11)
484.62	EUR	505.08	JSD	16/01/25	487.76	BNP Paribas	(3.12)
6,922.10	EUR	6,474.90	CHF	16/01/25	6,899.57	BNP Paribas	22.53
102,041.19	USD	96,953.28	EUR	16/01/25	98,542.92	BNP Paribas	1,584.59
							<b>(10,585.11)</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>							<b>(10,585.11)</b>

**Total des instruments financiers dérivés** **570,529.89**

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	2,261,856,286.46	98.57
Total des instruments financiers dérivés	570,529.89	0.02
Liquidités en banque	12,157,658.68	0.53
Autres actifs et passifs	20,040,109.48	0.88
<b>Total des actifs nets</b>	<b>2,294,624,584.51</b>	<b>100.00</b>

## DNCA INVEST - EUROSE (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
France	45.80	45.17
Espagne	10.62	10.49
Italie	10.02	9.85
Pays-Bas	7.46	7.37
États-Unis d'Amérique	3.73	3.65
Allemagne	3.16	3.12
Luxembourg	3.11	3.08
Royaume-Uni	2.40	2.36
Belgique	2.20	2.15
Autres	11.50	11.33
	<b>100.00</b>	<b>98.57</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
Banques	23.22	22.89
Pièces détachées et équipement automobile	8.28	8.16
Gouvernement	7.45	7.34
L'énergie	7.14	7.04
Des services diversifiés	7.13	7.03
Matériaux de construction	7.05	6.95
Cosmétiques	5.57	5.49
Fonds d'investissement	5.20	5.13
Télécommunications	4.09	4.03
Chimique	3.30	3.25
Électrique et électronique	2.64	2.59
Services financiers	2.01	1.99
Autres	16.92	16.68
	<b>100.00</b>	<b>98.57</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette actifs
TOTALENERGIES SE	L'énergie	60,841,800.00	2.65
ESPAGNE I/L BOND 0,65% 17-30/11/2027	Gouvernement	47,442,769.53	2.07
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC EUR	Fonds d'investissement	46,973,202.50	2.05
SANOFI	Cosmétiques	44,526,500.00	1.94
BNP PARIBAS	Banques	43,822,800.00	1.92
SOCIETE GENERALE SA	Banques	38,567,200.00	1.68
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Matériaux de construction	37,279,500.00	1.62
ORANGE	Télécommunications	33,698,000.00	1.47
BOUYGUES SA	Matériaux de construction	32,250,200.00	1.41
ITALIE BTPS 0,65% 20-15/05/2026	Gouvernement	30,981,020.89	1.35

## DNCA INVEST - EVOLUTIF (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024  
exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR		Notes	EUR
<b>Actifs</b>			<b>Revenu</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		709,006,368.63	Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	8,967,588.19
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		61,958,356.92	Intérêts sur obligations	2.6	7,809,122.25
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	770,964,725.55	Intérêts bancaires	2.6	754,433.13
Liquidités en banque	2.2a	16,765,532.45	Revenus sur les contrats de différence	2.2 i	4,393,214.87
Créances sur abonnements		619,370.97	Autres revenus	13	122,083.51
Créances sur contrats de différence		146,790.00	<b>Revenu total</b>		<b>22,046,441.95</b>
Plus-value nette non réalisée sur les contrats à terme	2.2j	390,520.44	<b>Dépenses</b>		
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	3,438,520.15	Frais de gestion	4	11,870,691.54
<b>Total des actifs</b>		<b>792,325,459.56</b>	Frais de dépôt	5	51,789.93
<b>Passif</b>			Commissions de performance	4	4,745,074.16
Découvert bancaire		1,370,123.43	Frais d'administration	5	78,039.48
Charges à payer		7,405,125.99	Honoraires professionnels	7	91,935.85
Montant à payer pour l'achat d'un investissement		425,579.90	Coûts de transaction	2.7	1,107,754.17
Payable sur les rachats		159,870.91	Taxe d'abonnement	6	260,507.63
Dettes sur contrats de différence		231,470.05	Intérêts et frais bancaires	2.5	113,155.28
Moins-value nette non réalisée sur les contrats de différence	2.2i	1,852,154.34	Frais d'agent de transfert		211,952.72
Autres dettes		1,018.08	Frais d'impression et de publication		10,197.69
<b>Total du passif</b>		<b>11,445,342.70</b>	Charges d'intérêt sur les contrats de différence	2.5	7,892,777.75
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>780,880,116.86</b>	Autres dépenses	7	105,544.74
			<b>Dépenses totales</b>		<b>26,539,420.94</b>
			<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>(4,492,978.99)</b>
			Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
			sur : Investissements	2.4	92,155,482.09
			Transactions en devises étrangères	2.3	216,570.21
			Contrats à terme	2.2j	(3,121,559.01)
			Contrats de change à terme	2.2k	8,896.52
			Contrats de différence	2.2i	16,612,974.97
			<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>101,379,385.79</b>
			Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
			Investissements	2.4	(11,850,349.38)
			Contrats à terme	2.2j	734,723.02
			Contrats de différence	2.2i	(2,145,256.85)
			<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>88,118,502.58</b>
			Produit de la souscription d'actions		204,070,306.99
			Montant net payé pour le rachat d'actions		(122,051,858.94)
			Distribution de dividendes	10	(48,426.67)
			Actif net au début de l'exercice		610,791,592.90
			<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>780,880,116.86</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - EVOLUTIF (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	474,706.141	236,204.078	(112,268.677)	598,641.542
Actions de la classe AD EUR	50,160.168	14,977.485	(8,258.008)	56,879.645
Actions de classe B EUR	329,678.150	65,481.123	(72,295.936)	322,863.337
Actions de classe C EUR	2,461,473.182	145,153.789	(444,931.180)	2,161,695.791
Actions de classe I EUR	341,005.383	411,009.914	(85,172.555)	666,842.742
Actions de classe N EUR	35,471.166	80,525.230	(14,502.400)	101,493.996
Actions de classe Q EUR	40,260.488	12,228.428	(12,745.607)	39,743.309
Actions de la classe SI EUR	895,925.417	92,525.782	(55,431.546)	933,019.653
Actions de classe Y EUR	-	1.000	-	1.000

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



## DNCA INVEST - EVOLUTIF (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024 (suite)

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Hébergement et restauration</b>				
3 000 000,00	IHG FINANCE LLC 4,375% 23-28/11/2029	EUR	3,161,760.00	0.40
			<b>3,161,760.00</b>	<b>0.40</b>
<b>Immobilier</b>				
2 900 000,00	ALTAREA 5,5% 24-02/10/2031	EUR	2,979,025.00	0.38
			<b>2,979,025.00</b>	<b>0.38</b>
<b>Machines diversifiées</b>				
2 900 000,00	PRYSMIAN SPA 3,625% 24-28/11/2028	EUR	2,926,883.00	0.37
			<b>2,926,883.00</b>	<b>0.37</b>
			<b>264,666,786.29</b>	<b>33.89</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>770,964,725.55</b>	<b>98.73</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - EVOLUTIF (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Nom	Monnaie	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Futures</b>					
<b>Futur de l'indice</b>					
(25.00)	EURO STOXX 50 - FUTURE 21/03/2025	EUR	1 223 995,00	BNP Paribas Paris	24,000.00
(16.00)	NASDAQ E-MINI FUTURE 21/03/2025	USD	6 497 144,07	BNP Paribas Paris	366,520.44
					<b>390,520.44</b>
<b>Total des contrats à terme</b>					<b>390,520.44</b>

Quantité	Nom	Vente/ Achat	Engagement de change en EUR	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Contrats de différence</b>					
650 000,00	ALSTOM	Acheter	EUR 14,014,000.00	Société Générale Paris - BR	(578,500.00)
18 000,00	ASML HOLDING NV	Acheter	EUR 12,216,600.00	Société Générale Paris - BR	(226,070.75)
150 000,00	DIAGEO PLC	Acheter	GBP 4,604,260.42	Morgan Stanley and Co. Llc.	(113,405.42)
8 562,00	HERMES INTERNATIONAL	Acheter	EUR 19,880,964.00	Société Générale Paris - BR	453,786.00
260 000,00	INDITEX	Acheter	EUR 12,906,400.00	Société Générale Paris - BR	(192,400.00)
1 360 000,00	PRADA S.P.A.	Achat	HKD 10,175,765.94	Goldman Sachs International Londres	(321,429.01)
150 000,00	PUBLICIS GROUPE SA	Acheter	EUR 15,450,000.00	Société Générale Paris - BR	(495,000.00)
355 000,00	REED ELSEVIER PLC	Acheter	GBP 15,583,962.36	Morgan Stanley and Co. Llc.	(343,542.84)
135 000,00	RENAULT -REGIE NAT DES USINES	Acheter	EUR 6,351,750.00	Société Générale Paris - BR	253,157.68
77,000.00	SCHNEIDER ELECTRIC SA	Acheter	EUR 18,549,300.00	Société Générale Paris - BR	(288,750.00)
					<b>(1,852,154.34)</b>
<b>Total des contrats pour la différence</b>					<b>(1,852,154.34)</b>

**Total des instruments financiers dérivés** (1,461,633.90)

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	770,964,725.55	98.73
Total des instruments financiers dérivés	(1,461,633.90)	(0.19)
Liquidités en banque	15,395,409.02	1.97
Autres actifs et passifs	(4,018,383.81)	(0.51)
<b>Total des actifs nets</b>	<b>780,880,116.86</b>	<b>100.00</b>

## DNCA INVEST - EVOLUTIF (en EUR)

## Portfeuille Ventilations

Répartition par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	37.18	36.72
France	19.94	19.68
Allemagne	16.36	16.16
Italie	7.62	7.52
Pays-Bas	5.41	5.33
Espagne	4.46	4.41
Irlande	2.80	2.76
Autres	6.23	6.15
	<b>100.00</b>	<b>98.73</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de l'actif net
Gouvernement	13.71	13.54
Pièces détachées et équipement automobile	13.30	13.14
Banques	9.88	9.75
Matériaux de construction	9.48	9.36
Logiciel informatique	6.03	5.95
Cosmétiques	5.75	5.68
Télécommunications	4.63	4.58
Internet	4.45	4.39
Électrique et électronique	4.38	4.32
Assurance	3.94	3.89
Distribution et commerce de gros	3.43	3.40
Services financiers	3.25	3.21
Chimie	2.78	2.75
Textile	2.51	2.48
Ingénierie et construction	2.41	2.38
Matériel informatique	2.20	2.16
Assurance, réassurance	2.14	2.11
Autres	5.73	5.64
	<b>100.00</b>	<b>98.73</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur de marché valeur nette EUR	% de la actifs
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Matériaux de construction	22,282,000.00	2.85
DEUTSCHLAND I/L 0,5% 14-15/04/2030	Gouvernement	21,627,583.64	2.78
LINDE PLC	Chimique	21,441,211.71	2.75
MICROSOFT CORP	Logiciels informatiques	20,364,286.40	2.61
DEERE & CO	Pièces détachées et équipement automobile		19,447,048.022.49
ESPAGNE I/L BOND 1% 15-30/11/2030	Gouvernement	19,062,238.97	2.44
AIRBUS SE	Ingénierie et construction	18,573,600.00	2.38
META PLATFORMS INC-CLASS A	Internet	18,387,356.27	2.36
VISA INC-ACTIONS DE CLASSE A	Services financiers	18,017,547.59	2.31
JPMORGAN CHASE & CO	Banques	17,371,968.31	2.23

## DNCA INVEST - VALUE EUROPE (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		483,603,920.01
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		86,415,391.12
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	570,019,311.13
Liquidités en banque	2.2a	13,505,365.91
Créances sur abonnements		123,968.40
Plus-value nette non réalisée sur les opérations de change à terme	2.2k	5,951.49
contrats		
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	376,690.28
<b>Total des actifs</b>		<b>584,031,287.21</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		0.13
Charges à payer		4,027,306.26
Payable sur les rachats		123,296.11
<b>Total du passif</b>		<b>4,150,602.50</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>579,880,684.71</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	17,826,526.93
Intérêts bancaires	2.6	293,498.25
Autres revenus	13	163,430.30
<b>Revenu total</b>		<b>18,283,455.48</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	6,548,891.52
Frais de dépôt	5	37,292.38
Commissions de performance	4	3,364,519.41
Frais d'administration	5	74,634.32
Honoraires professionnels	7	107,595.26
Coûts de transaction	2.7	615,226.63
Taxe d'abonnement	6	100,400.58
Intérêts et frais bancaires	2.5	13,651.15
Frais d'agent de transfert		147,258.05
Frais d'impression et de publication		8,697.19
Autres dépenses	7	113,474.58
<b>Dépenses totales</b>		<b>11,131,641.07</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>7,151,814.41</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	50,227,388.36
Transactions en devises étrangères	2.3	(36,138.06)
Contrats de change à terme	2.2k	64,772.84
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>57,407,837.55</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	10,099,142.10
Contrats de change à terme	2.2k	14,867.36
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>67,521,847.01</b>
Produit de la souscription d'actions		245,920,525.90
Montant net payé pour le rachat d'actions		(198,862,792.51)
Distribution de dividendes	10	(2,148,528.72)
Actif net au début de l'exercice		467,449,633.03
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>579,880,684.71</b>

## DNCA INVEST - VALUE EUROPE (en EUR)

## État de l'évolution du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	344,569.262	39,860.876	(91,555.177)	292,874.961
Actions de la classe AD EUR	7,208.306	314.567	(1,665.381)	5,857.492
Actions de classe B EUR	152,390.597	9,567.154	(27,603.849)	134,353.902
Actions de classe H-A USD	2,669.082	100.832	(618.633)	2,151.281
Actions de classe I EUR	1,071,033.715	845,223.950	(476,911.330)	1,439,346.335
Actions de la classe ID EUR	876,462.204	129,270.935	(383,285.718)	622,447.421
Actions de la classe IG EUR	18,757.084	136.640	(3,857.925)	15,035.799
Actions de classe N EUR	25,235.274	47,397.541	(22,081.000)	50,551.815
Actions de classe Q EUR	13,750.208	3,954.550	(4,585.502)	13,119.256

## DNCA INVEST - VALUE EUROPE (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>									
<b>Actions</b>									
<b>L'énergie</b>									
550 484,00	CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	EUR	9,798,615.20	1.69					
2 310 406,00	ENEL SPA	EUR	15,909,455.72	2.75					
447 209,00	SHELL PLC	EUR	13,467,699.04	2.33					
246 758,00	TOTALENERGIES SE	EUR	13,169,474.46	2.27					
423 274,00	VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	11,474,958.14	1.98					
			<b>63,820,202.56</b>	<b>11.02</b>					
<b>Banques</b>									
3 663 070,00	BARCLAYS PLC	GBP	11,881,891.68	2.05					
154 617,00	BNP PARIBAS	EUR	9,156,418.74	1.58					
1 791 445,00	CAIXABANK SA	EUR	9,380,006.02	1.62					
659 139,00	COMMERZBANK AG	EUR	10,364,960.78	1.79					
2 638 200,00	INTESA SANPAOLO	EUR	10,191,366.60	1.76					
353 812,00	SOCIETE GENERALE SA	EUR	9,609,533.92	1.66					
			<b>60,584,177.74</b>	<b>10.46</b>					
<b>Cosmétiques</b>									
376 573,00	FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	12,630,258.42	2.18					
136 832,00	NOVARTIS AG-REG	CHF	12,917,884.52	2.23					
45 738,00	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	12,437,931.99	2.14					
166 576,00	GROUPE SANDOZ AG	CHF	6,589,995.13	1.14					
161 112,00	SANOFI	EUR	15,102,638.88	2.60					
			<b>59,678,708.94</b>	<b>10.29</b>					
<b>Chimique</b>									
279 814,00	BASF SE	EUR	11,880,902.44	2.05					
456 045,00	LANXESS AG	EUR	10,753,541.10	1.85					
861 242,00	SBM OFFSHORE NV	EUR	14,606,664.32	2.52					
1 010 134,00	SUBSEA 7 SA	NOK	15,441,331.34	2.67					
			<b>52,682,439.20</b>	<b>9.09</b>					
<b>Matériaux de construction</b>									
177 472,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	15,209,350.40	2.62					
145 827,00	CRH PLC	GBP	13,078,354.12	2.25					
230,546,00	FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT	EUR	13,486,941.00	2.33					
			<b>41,774,645.52</b>	<b>7.20</b>					
<b>Ingénierie et construction</b>									
96 408,00	AIRBUS SE	EUR	14,922,030.24	2.58					
44 528,00	DASSAULT AVIATION SA	EUR	8,780,921.60	1.51					
431 848,00	LEONARDO SPA	EUR	11,197,818.64	1.93					
			<b>34,900,770.48</b>	<b>6.02</b>					
<b>Télécommunications</b>									
529 182,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	15,288,067.98	2.64					
3 856 348,00	KONINKLIJKE KPN NV	EUR	13,555,063.22	2.33					
			<b>28,843,131.20</b>	<b>4.97</b>					
<b>Des services diversifiés</b>									
378 571,00	EDENRED	EUR	12,019,629.25	2.07					
955 509,00	ISS AS	DKK	16,823,334.10	2.90					
			<b>28,842,963.35</b>	<b>4.97</b>					
<b>Services de restauration</b>									
179 052,00	DANONE	EUR	11,659,866.24	2.01					
228 147,00	HEINEKEN NV	EUR	15,673,698.90	2.70					
			<b>27,333,565.14</b>	<b>4.71</b>					
<b>Distribution et commerce de gros</b>									
449 354,00	ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	GBP	11,105,025.19	1.92					
435 952,00	REXEL SA	EUR	10,724,419.20	1.84					
			<b>21,829,444.39</b>	<b>3.76</b>					
<b>Pièces détachées et équipement automobile</b>									
208,896,00	DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	7,697,817.60	1.33					
240 433,00	FLSMIDTH & CO AS	DKK	11,477,746.67	1.98					
			<b>19,175,564.27</b>	<b>3.31</b>					
<b>Métal</b>									
612 378,00	ANGLO AMERICAN PLC	GBP	17,511,752.94	3.02					
			<b>17,511,752.94</b>	<b>3.02</b>					
<b>Assurance</b>									
357 037,00	ASR NEDERLAND NV	EUR	16,345,153.86	2.82					
			<b>16,345,153.86</b>	<b>2.82</b>					
<b>Services financiers</b>									
143 659,00	EURONEXT NV - WI	EUR	15,558,269.70	2.68					
			<b>15,558,269.70</b>	<b>2.68</b>					
<b>Textile</b>									
1 094 053,00	BURBERRY GROUP PLC	GBP	12,969,612.67	2.24					
			<b>12,969,612.67</b>	<b>2.24</b>					
<b>Fonds</b>									
<b>Fonds d'investissement</b>									
20,00	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC EUR	EUR	2,200,150.00	0.38					
1 234,68	UNION PEA SECURITE	EUR	14,283,929.60	2.46					
			<b>16,484,079.60</b>	<b>2.84</b>					
<b>Total du portefeuille de titres</b>								<b>570,019,311.13</b>	<b>98.30</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - VALUE EUROPE (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Achat	Vente	Echéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR
<b>Contrats de change à terme</b>					
383 249,95 USD	364 140,58 EUR	16/01/25	370,111.01	BNP Paribas	5,951.49
					<b>5,951.49</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>					<b>5,951.49</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>					<b>5,951.49</b>

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	570,019,311.13	98.30
Total des instruments financiers dérivés	5,951.49	-
Liquidités en banque	13,505,365.78	2.33
Autres actifs et passifs	(3,649,943.69)	(0.63)
<b>Total des actifs nets</b>	<b>579,880,684.71</b>	<b>100.00</b>

## DNCA INVEST - VALUE EUROPE (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
France	28.73	28.20
Royaume-Uni	18.21	17.91
Pays-Bas	15.91	15.63
Allemagne	14.40	14.17
Italie	6.54	6.44
Suisse	5.60	5.51
Danemark	4.96	4.88
Espagne	3.36	3.31
États-Unis d'Amérique	2.29	2.25
	<b>100.00</b>	<b>98.30</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
L'énergie	11.20	11.02
Banques	10.63	10.46
Cosmétiques	10.47	10.29
Chimique	9.24	9.09
Matériaux de construction	7.33	7.20
Ingénierie et construction	6.12	6.02
Télécommunications	5.06	4.97
Des services diversifiés	5.06	4.97
Services de restauration	4.80	4.71
Distribution et commerce de gros	3.83	3.76
Pièces détachées et équipement automobile	3.36	3.31
Métal	3.07	3.02
Fonds d'investissement	2.89	2.84
Assurance	2.87	2.82
Services financiers	2.73	2.68
Textile	2.28	2.24
Transport	2.22	2.18
Autres	6.84	6.72
	<b>100.00</b>	<b>98.30</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette des actifs
ANGLO AMERICAN PLC	Métal	17,511,752.94	3.02
ISS A/S	Des services diversifiés	16,823,334.10	2.90
ASR NEDERLAND NV	Assurance	16,345,153.86	2.82
ENEL SPA	L'énergie	15,909,455.72	2.75
HEINEKEN NV	Services de restauration	15,673,698.90	2.70
EURONEXT NV - WI	Services financiers	15,558,269.70	2.68
SUBSEA 7 SA	Chimique	15,441,331.34	2.67
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	Télécommunications	15,288,067.98	2.64
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Matériaux de construction	15,209,350.40	2.62
SANOFI	Cosmétiques	15,102,638.88	2.60

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		177,485,302.87
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		29,614,487.87
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	207,099,790.74
Liquidités en banque	2.2a	4,716,954.42
Créance pour investissement vendu		3,142,244.09
Créances sur abonnements		17,103.29
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	119,840.34
<b>Total des actifs</b>		<b>215,095,932.88</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		1,987,262.42
Charges à payer		417,604.87
Montant à payer pour l'achat d'un investissement		3,366,593.45
Payable sur les rachats		118,688.68
<b>Total du passif</b>		<b>5,890,149.42</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>209,205,783.46</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	1,805,125.20
Intérêts bancaires	2.6	114,184.88
Autres revenus	13	127,291.29
<b>Revenu total</b>		<b>2,046,601.37</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	4,509,141.58
Frais de dépôt	5	15,696.80
Frais d'administration	5	68,242.84
Honoraires professionnels	7	107,489.91
Coûts de transaction	2.7	263,035.04
Taxe d'abonnement	6	105,344.04
Intérêts et frais bancaires	2.5	9,519.34
Frais d'agent de transfert		112,787.52
Frais d'impression et de publication		8,144.96
Autres dépenses	7	73,978.72
<b>Dépenses totales</b>		<b>5,273,380.75</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>(3,226,779.38)</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée sur :		
Investissements	2.4	11,628,802.03
Transactions en devises étrangères	2.3	(18,428.10)
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>8,383,594.55</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	5,944,143.54
<b>Augmentation / (Diminution) de l'actif net résultant des opérations</b>		<b>14,327,738.09</b>
Produit de la souscription d'actions		14,953,575.51
Montant net payé pour le rachat d'actions		(73,745,723.93)
Actif net au début de l'année		253,670,193.79
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>209,205,783.46</b>

## DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	753,018.976	19,997.421	(197,954.747)	575,061.650
Actions de classe B EUR	332,831.506	10,768.699	(84,360.828)	259,239.377
Actions de classe I EUR	89,461.281	9,877.546	(32,664.777)	66,674.050
Actions de classe N EUR	5,187.491	2,749.224	(1,754.809)	6,181.906
Actions de classe Q EUR	20,623.433	653.491	(9,307.782)	11,969.142
Actions de classe WI EUR	-	50,000.000	-	50,000.000
Actions de catégorie Y EUR	-	303.000	-	303.000

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Cosmétiques</b>				
53,000.00	AGILENT TECHNOLOGIES INC	USD	6,879,911.10	3.29
30 000.00	ASTRAZENECA PLC	GBP	3,798,809.70	1.82
19 500.00	CSL LTD	AUD	3,281,661.27	1.57
153 000.00	DAIICHI SANKYO CO LTD	JPY	4,087,764.75	1.95
41 500.00	DANAHER CORP	USD	9,205,068.12	4.40
3 200.00	ELI LILLY & CO	USD	2,387,090.54	1.14
81 000.00	NOVO NORDISK ASB	DKK	6,779,869.66	3.24
19,100.00	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	9,601,307.37	4.59
40 000.00	ZOETIS INC	USD	6,297,420.04	3.01
			<b>52,318,902.55</b>	<b>25.01</b>
<b>Pièces détachées et équipement automobile</b>				
13 800.00	DEERE & CO	USD	5,649,879.22	2.70
16 500.00	KEYENCE CORP	JPY	6,546,718.64	3.13
22,000.00	SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	3,558,521.17	1.70
9 500.00	VERTIV HOLDINGS COA	USD	1,042,897.86	0.50
27 000.00	WABTEC CORP	USD	4,946,303.99	2.36
70 000.00	XYLEM INC	USD	7,847,521.50	3.75
			<b>29,591,842.38</b>	<b>14.14</b>
<b>Électrique et électronique</b>				
4 500.00	ASML HOLDING NV	EUR	3,054,150.00	1.46
66 500.00	NVIDIA CORP	USD	8,629,128.42	4.12
20,000.00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4,818,000.00	2.30
364 000.00	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	11,530,765.90	5.52
			<b>28,032,044.32</b>	<b>13.40</b>
<b>L'énergie</b>				
280 500.00	ARRAY TECHNOLOGIES INC	USD	1,637,085.71	0.77
62 000.00	ENPHASE ENERGY INC	USD	4,114,561.79	1.97
25 000.00	FIRST SOLAR INC	USD	4,257,416.18	2.04
580 000.00	IBERDROLA SA	EUR	7,714,000.00	3.69
93 500.00	NEXTERA ENERGY INC	USD	6,476,968.79	3.10
			<b>24,200,032.47</b>	<b>11.57</b>
<b>Logiciels informatiques</b>				
10 000.00	MICROSOFT CORP	USD	4,072,857.28	1.95
16 500.00	SYNOPSYS INC	USD	7,738,370.86	3.70
12 500.00	VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	2,539,496.57	1.21
			<b>14,350,724.71</b>	<b>6.86</b>
<b>Internet</b>				
66,000.00	PALO ALTO NETWORKS INC	USD	11,604,367.57	5.55
			<b>11,604,367.57</b>	<b>5.55</b>
<b>Chimique</b>				
33 550.00	AIR LIQUIDE SA	EUR	5,264,666.00	2.52
62 000.00	INTL FLAVORS & FRAGRANCES	USD	5,065,320.32	2.42
			<b>10,329,986.32</b>	<b>4.94</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
53,000.00	JOHNSON CONTROLS INTERNATION	USD	4,042,216.64	1.93
24 000.00	SIKA AG-REG	CHF	5,512,426.16	2.64
			<b>9,554,642.80</b>	<b>4.57</b>
<b>Banques</b>				
406 000.00	HDFC BANK LIMITED	INR	8,075,279.30	3.86
			<b>8,075,279.30</b>	<b>3.86</b>
<b>Machines diversifiées</b>				
44,500.00	KNORR-BREMSE AG	EUR	3,130,575.00	1.50
70 000.00	PRYSMIAN SPA	EUR	4,316,200.00	2.06
			<b>7,446,775.00</b>	<b>3.56</b>
<b>Des services diversifiés</b>				
32 000.00	VERALTO CORP	USD	3,149,289.79	1.51
16,000.00	WASTE MANAGEMENT INC	USD	3,119,760.36	1.48
			<b>6,269,050.15</b>	<b>2.99</b>
<b>Télécommunications</b>				
299 000.00	BHARTI AIRTEL LTD	INR	5,326,143.17	2.54
			<b>5,326,143.17</b>	<b>2.54</b>
			<b>207,099,790.74</b>	<b>98.99</b>

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Autres valeurs mobilières Bons</b>				
<b>de souscription</b>				
<b>Des services diversifiés</b>				
7 500 000.00	ADVANCED ONCOTHERAPY PLC WTS	GBP	0.00	0.00
	28/02/2025			
			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
			<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>207,099,790.74</b>	<b>98.99</b>

## Résumé des actifs nets

	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Total du portefeuille de titres</b>	<b>207,099,790.74</b>	<b>98.99</b>
<b>Liquidités en banque</b>	<b>2,729,692.00</b>	<b>1.30</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>(623,699.28)</b>	<b>(0.29)</b>
<b>Total des actifs nets</b>	<b>209,205,783.46</b>	<b>100.00</b>

## DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	56.15	55.56
Inde	6.48	6.40
Taiwan	5.58	5.52
Japon	5.13	5.08
France	4.87	4.82
Espagne	3.72	3.69
Danemark	3.27	3.24
Suisse	2.66	2.64
Italie	2.08	2.06
Autres	10.06	9.98
	<b>100.00</b>	<b>98.99</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de l'actif net
Cosmétiques	25.26	25.01
Pièces détachées et équipement automobile	14.29	14.14
Électrique et électronique	13.54	13.40
L'énergie	11.69	11.57
Logiciels informatiques	6.93	6.86
Internet	5.60	5.55
Chimique	4.99	4.94
Matériaux de construction	4.61	4.57
Banques	3.90	3.86
Machines diversifiées	3.60	3.56
Des services diversifiés	3.03	2.99
Télécommunications	2.56	2.54
	<b>100.00</b>	<b>98.99</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette actifs
PALO ALTO NETWORKS INC	Internet	11,604,367.57	5.55
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	Électrique et électronique	11,530,765.90	5.52
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	Cosmétiques	9,601,307.37	4.59
DANAHER CORP	Cosmétiques	9,205,068.12	4.40
NVIDIA CORP	Électrique et électronique	8,629,128.42	4.12
HDFC BANK LIMITED	Banques	8,075,279.30	3.86
XYLEM INC	Pièces détachées et équipement automobile	7,847,521.50	3.75
SYNOPSIS INC	Logiciels informatiques	7,738,370.86	3.70
IBERDROLA SA	L'énergie	7,714,000.00	3.69
AGILENT TECHNOLOGIES INC	Cosmétiques	6,879,911.10	3.29

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - CONVERTIBLES (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		540,772,082.32
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		18,903,046.88
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	559,675,129.20
Investissements dans des contrats d'option à la valeur de marché	2.2e	11,297,857.73
Liquidités en banque	2.2a	5,163,870.49
Créance pour investissement vendu		1,886,203.14
Créances sur abonnements		14,434.21
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	2,423,110.11
Créances sur contrats futurs		51,527.78
<b>Total des actifs</b>		<b>580,512,132.66</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		276,781.21
Charges à payer		815,326.38
Payable sur les rachats		551,074.39
Moins-value nette non réalisée sur les contrats à terme	2.2j	566,901.96
<b>Total du passif</b>		<b>2,210,083.94</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>578,302,048.72</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	31,375.00
Intérêts sur obligations	2.6	6,452,901.00
Intérêts bancaires	2.6	127,496.10
Autres revenus	13	12,945.06
<b>Revenu total</b>		<b>6,624,717.16</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	4,328,648.12
Frais de dépôt	5	20,256.15
Commissions de performance	4	242,654.62
Frais d'administration	5	71,449.84
Honoraires professionnels	7	39,530.79
Coûts de transaction	2.7	222,942.49
Taxe d'abonnement	6	80,916.58
Intérêts et frais bancaires	2.5	15,546.92
Frais d'agent de transfert		98,885.11
Frais d'impression et de publication		12,188.57
Autres dépenses	7	205,581.98
<b>Dépenses totales</b>		<b>5,338,601.17</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>1,286,115.99</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	2,451,096.14
Transactions en devises étrangères	2.3	218,412.69
Contrats à terme	2.2j	(4,776,622.14)
Contrats de change à terme	2.2k	0.01
Contrats d'options	2.2e	7,983,777.65
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>7,162,780.34</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	27,024,784.30
Contrats à terme	2.2j	(1,278,004.88)
Contrats d'options	2.2e	(6,565,709.97)
<b>Augmentation / (Diminution) de l'actif net résultant des opérations</b>		<b>26,343,849.79</b>
Produit de la souscription d'actions		436,170,069.33
Montant net payé pour le rachat d'actions		(222,023,487.21)
Actif net au début de l'année		337,811,616.81
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>578,302,048.72</b>

## DNCA INVEST - CONVERTIBLES (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	499,183.825	84,079.548	(103,168.625)	480,094.748
Actions de classe B EUR	108,095.975	3,567.075	(30,678.477)	80,984.573
Actions de classe I EUR	1,444,458.199	703,886.837	(996,326.378)	1,152,018.658
Actions de la classe ID EUR	-	478,795.010	(102,270.002)	376,525.008
Actions de classe N EUR	571.057	-	(493.341)	77.716
Actions de classe WI EUR	-	2,474,288.215	(114,305.737)	2,359,982.478
Actions de classe Y EUR	-	861.524	-	861.524

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

DNCA INVEST - CONVERTIBLES (en EUR)

Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Obligations</b>				
<b>Électricité et électronique</b>				
8 000 000,00	AMS AG 2,125% 20-03/11/2027 CV	EUR	6,211,280.00	1.07
5 500 000,00	AMS-OSRAM AG 10,5% 23-30/03/2029	EUR	5,443,240.00	0.94
7 500 000,00	BE SEMICONDUCTOR 1,875% 22-06/04/2029 CV	EUR	10,601,400.00	1.83
3 000 000,00	BE SEMICONDUCTOR 4,5% 24-15/07/2031	EUR	3,138,390.00	0.54
7 000 000,00	GLOBALWAFERS 1,5% 24-23/01/2029 CV	EUR	6,533,450.00	1.13
13 300 000,00	SCHNEIDER ELEC 1,625% 24-28/06/2031 CV	EUR	14,184,982.00	2.46
12 500 000,00	SCHNEIDER ELEC 1,97% 23-27/11/2030 CV	EUR	15,973,625.00	2.77
2 200 000,00	SK HYNIX INC 1,75% 23-11/04/2030 CV	USD	3,261,884.24	0.56
55 000,00	SOITEC 0% 20-01/10/2025 CV	EUR	9,319,420.00	1.61
27 000 000,00	STMICROELECTRON 0% 20-04/08/2027 CV	USD	24,837,443.23	4.30
			<b>99,505,114.47</b>	<b>17.21</b>
<b>Des services</b>				
12 200 000,00	AMEREN GROUP 1,5% 20-09/04/2025 CV	EUR	15,597,578.00	2.70
3 500 000,00	AUTOSTRADA PER L 5,125% 23-14/06/2033	EUR	3,769,745.00	0.65
2 000 000,00	BASIC-FIT NV 1,5% 21-17/06/2028 CV	EUR	1,906,780.00	0.32
192 500,00	EDENRED 0% 21-14/06/2028 CV	EUR	11,218,900.00	1.94
7 800 000,00	ELIS SA 2,25% 22-22/09/2029 CV	EUR	10,214,958.00	1.77
6 500 000,00	GLOBAL PAY INC 1,5% 24-01/03/2031 CV	USD	6,161,402.07	1.07
20 000 000,00	NEXI 0% 21-24/02/2028 CV	EUR	17,705,200.00	3.06
14 500 000,00	TUI AG 1,95% 24-26/07/2031 CV	EUR	17,180,325.00	2.97
			<b>83,754,888.07</b>	<b>14.48</b>
<b>Immobilier</b>				
3 000 000,00	AROUNDTOWN SA 3,625% 19-10/04/2031	GBP	3,126,941.50	0.54
7 500 000,00	LEG IMMOBILIER 0,4% 20-30/06/2028 CV	EUR	6,769,500.00	1.17
19 300 000,00	LEG PROPERTIES BV 1% 24-04/09/2030 CV	EUR	19,880,544.00	3.44
200 000,00	NEXITY 0,875% 21-19/04/2028 CV FLAT	EUR	9,349,600.00	1.62
3 000 000,00	TAG IMMO AG 0,625% 20-27/08/2026 CV	EUR	2,866,170.00	0.50
3 500 000,00	VONOVIA SE 4,25% 24-10/04/2034	EUR	3,608,955.00	0.62
			<b>45,601,710.50</b>	<b>7.89</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
17 500 000,00	CELLNEX TELECOM 0,75% 20-20/11/2031 CV	EUR	15,419,950.00	2.67
5 500 000,00	SALINI SPA 4% 24-30/05/2028 CV	EUR	6,578,550.00	1.14
16 300 000,00	SPIE SA 2% 23-17/01/2028 CV	EUR	17,939,943.00	3.10
			<b>39,938,443.00</b>	<b>6.91</b>
<b>Transport</b>				
15 500 000,00	INTL CONSOLIDAT 1,125% 21-18/05/2028 CV	EUR	19,118,165.00	3.31
9 000 000,00	JET2 PLC 1,625% 21-10/06/2026 CV	GBP	11,456,307.16	1.98
			<b>30,574,472.16</b>	<b>5.29</b>
<b>Industrie sidérurgique</b>				
20 000 000,00	RAG STIFTUNG 2,25% 23-28/11/2030 CV	EUR	21,159,200.00	3.66
8 500 000,00	VOESTALPINE AG 2,75% 23-28/04/2028 CV	EUR	8,153,710.00	1.41
			<b>29,312,910.00</b>	<b>5.07</b>
<b>L'énergie</b>				
7 000 000,00	ENI SPA 2,95% 23-14/09/2030 CV	EUR	7,154,210.00	1.24
3 500 000,00	ENI SPA 5,5% 24-15/05/2034	USD	3,349,028.89	0.57
13 500 000,00	NORDEX SE 4,25% 23-14/04/2030 CV	EUR	14,846,760.00	2.57
			<b>25,349,998.89</b>	<b>4.38</b>
<b>Télécommunications</b>				
21 500 000,00	CELLNEX TELECOM 0,5% 19-05/07/2028 CV	EUR	22,279,590.00	3.85
			<b>22,279,590.00</b>	<b>3.85</b>
<b>Ingénierie et construction</b>				
20 000 000,00	MTU AERO ENGINES 0,05% 19-18/03/2027 CV	EUR	20,979,400.00	3.63
			<b>20,979,400.00</b>	<b>3.63</b>
<b>Services financiers</b>				
9 000 000,00	LAGFIN 3,5% 23-08/06/2028 CV	EUR	8,375,580.00	1.45
6 500 000,00	ORPAR 2% 24-07/02/2031 CV	EUR	6,041,880.00	1.04
5 500 000,00	SIMON GLOBAL DEV 3,5% 23-14/11/2026 CV	EUR	6,013,205.00	1.04
			<b>20,430,665.00</b>	<b>3.53</b>
<b>Assurance, réassurance</b>				
1 500 000,00	MTU AERO ENGINES 3,875% 24-18/09/2031	EUR	1,547,565.00	0.27
77 500,00	SAFRAN SA 0% 21-01/04/2028 CV	EUR	17,234,295.00	2.98
			<b>18,781,860.00</b>	<b>3.25</b>
<b>Pièces détachées et équipement automobile</b>				
3 000 000,00	FORD MOTOR CO 0% 21-15/03/2026 CV	USD	2,807,459.66	0.48
8 500 000,00	PIRELLI & C SPA 0% 20-22/12/2025 CV	EUR	8,781,690.00	1.52
17 500,00	RENAULT 83-24/10/2049 FRN TP	EUR	5,655,125.00	0.98
			<b>17,244,274.66</b>	<b>2.98</b>
<b>Distribution et commerce de gros</b>				
2 200 000,00	DUFREY ONE BV 4,75% 24-18/04/2031	EUR	2,284,964.00	0.40
7 292 700,00	FNAC DART SA 0,25% 21-23/03/2027 CV FLAT	EUR	6,782,490.02	1.17

Quantité/ nominale	Nom de l'entreprise	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
6 700 000,00	WH SMITH 1,625% 21-07/05/2026 CV	GBP	7,661,623.60	1.32
			<b>16,729,077.62</b>	<b>2.89</b>
<b>Cosmétiques</b>				
3 400 000,00	QIAGEN NV 0% 20-17/12/2027 CV	USD	3,121,140.21	0.54
13 600 000,00	QIAGEN NV 2,5% 24-10/09/2031 CV	USD	13,404,850.71	2.32
			<b>16,525,990.92</b>	<b>2.86</b>
<b>Internet</b>				
16 000 000,00	DELIVERY HERO AG 3,25% 23-21/02/2030 CV	EUR	15,828,480.00	2.74
			<b>15,828,480.00</b>	<b>2.74</b>
<b>Hébergement et restauration</b>				
9 383 400,00	ACCOR 0,7% 20-07/12/2027 CV FLAT	EUR	11,054,550.04	1.91
			<b>11,054,550.04</b>	<b>1.91</b>
<b>Chimique</b>				
7 000 000,00	SAIPEM SPA 2,875% 23-11/09/2029 CV	EUR	10,098,060.00	1.75
			<b>10,098,060.00</b>	<b>1.75</b>
<b>Services de restauration</b>				
7 300 000,00	GLANBIA COOP SOC 1,875% 22-27/01/2027 CV	EUR	7,298,978.00	1.26
			<b>7,298,978.00</b>	<b>1.26</b>
<b>Banques</b>				
3 000 000,00	BANCO SANTANDER 3,875% 24-22/04/2029	EUR	3,079,290.00	0.54
3 000 000,00	BNP PARIBAS 19-23/01/2027 FRN	EUR	2,973,990.00	0.51
			<b>6,053,280.00</b>	<b>1.05</b>
<b>Machines diversifiées</b>				
3 000 000,00	PRYSMIAN SPA 3,875% 24-28/11/2031	EUR	3,035,970.00	0.52
			<b>3,035,970.00</b>	<b>0.52</b>
			<b>540,377,713.33</b>	<b>93.45</b>
<b>Actions</b>				
<b>Matériaux de construction</b>				
43 734,00	CIE DE SAINT-GOBAIN-PART CRT	EUR	5,335,548.00	0.92
			<b>5,335,548.00</b>	<b>0.92</b>
			<b>5,335,548.00</b>	<b>0.92</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
73,499,72	DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES -	ACT	8,718,536.32	1.51
30,000,00	DNCA INVEST - SERENITE PLUS - CLASS I	ACT	3,313,800.00	0.57
17,54	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC EUR	EUR	1,929,531.55	0.33
			<b>13,961,867.87</b>	<b>2.41</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>559,675,129.20</b>	<b>96.78</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - CONVERTIBLES (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Nom	Monnaie	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Futures</b>					
<b>Futur monétaire</b>					
220,00	EURO / GBP FUTUR 17/03/2025	GBP	33 265 592,49	BNP Paribas Paris	112,800.60
450,00	EURO FX CURR FUT (CME) 17/03/2025	USD	54 353 077,59	BNP Paribas Paris	(871,702.56)
					<b>(758,901.96)</b>
<b>Futur de l'indice</b>					
(200,00)	EURO STOXX 50 - FUTURE 21/03/2025	EUR	9,791,960.00	BNP Paribas Paris	192,000.00
					<b>192,000.00</b>
<b>Total des contrats à terme</b>					<b>(566,901.96)</b>

Quantité	Nom	Monnaie	Engagement en EUR	Contrepartie en	Valeur de marché EUR
<b>Options</b>					
<b>Option sur actions "simple vanille" (Plain Vanilla Equity Option)</b>					
350,00	APPEL ANGLO-AMÉRICAIN PLC 19/12/2025 24.8	GBP	5,318,528.16	BNP Paribas Paris	1,191,815.46
2 200,00	APPEL AVOLTA AG 20/06/2025 36	CHF	4,761,515.31	BNP Paribas Paris	615,826.72
1 200,00	APPEL AVOLTA AG 21/03/2025 42	CHF	556,295.27	BNP Paribas Paris	30,652.97
1 000,00	CALL BNP PARIBAS 18/12/2026 64	EUR	2,229,336.90	BNP Paribas Paris	354,000.00
1 700,00	CALL BNP PARIBAS 19/06/2026 68	EUR	2,711,654.19	BNP Paribas Paris	340,000.00
3 300,00	CALL BNP PARIBAS 19/12/2025 72	EUR	2,733,814.31	BNP Paribas Paris	250,800.00
1 500,00	CALL COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 19/12/202	EUR	6,542,038.05	BNP Paribas Paris	1,141,500.00
12 000,00	APPEL IBERDROLA SA 20/03/2026 14	EUR	6,004,630.80	BNP Paribas Paris	600,000.00
5,000,00	CALL INTL CONSOLIDATED AIRLINE-DI 19/12/	GBP	9,586,022.52	BNP Paribas Paris	1,829,607.58
220,00	APPEL LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI 19/06/	EUR	5,662,724.43	BNP Paribas Paris	1,060,840.00
1 700,00	APPEL PRYSMIAN SPA 18/12/2025 68	EUR	4,304,360.83	BNP Paribas Paris	661,215.00
1 100,00	APPEL QIAGEN N.V. 18/12/2026 44	EUR	2,854,635.80	BNP Paribas Paris	662,200.00
650,00	APPEL S.O.I.T.E.C. 19/09/2025 95	EUR	2,816,060.52	BNP Paribas Paris	665,600.00
650,00	APPEL S.O.I.T.E.C. 21/03/2025 115	EUR	495,665.62	BNP Paribas Paris	40,300.00
4 500,00	CALL TAG IMMOBILIEN AG 19/06/2026 16	EUR	3,113,579.66	BNP Paribas Paris	706,500.00
3 000,00	APPEL TOTAENERGIES SE 20/06/2025 64	EUR	1,383,190.29	BNP Paribas Paris	87,000.00
2 000,00	APPEL VOESTALPINE AG 19/12/2025 24	EUR	752,703.00	BNP Paribas Paris	106,000.00
6 000,00	APPEL VONOVIA SE 19/06/2026 36	EUR	5,570,730.36	BNP Paribas Paris	954,000.00
					<b>11,297,857.73</b>
<b>Total des options</b>					<b>11,297,857.73</b>

Total des instruments financiers dérivés **10,730,955.77**

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	559,675,129.20	96.78
Total des instruments financiers dérivés	10,730,955.77	1.86
Liquidités en banque	4,887,089.28	0.85
Autres actifs et passifs	3,008,874.47	0.51
Total des actifs nets	578,302,048.72	100.00

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - CONVERTIBLES (en EUR)

## Portfeuille Ventilations

Répartition par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	25.96	25.11
Allemagne	18.72	18.13
Italie	10.80	10.45
Pays-Bas	10.78	10.43
Espagne	10.07	9.76
Royaume-Uni	6.83	6.61
Suisse	4.44	4.30
Luxembourg	4.21	4.07
Autriche	3.54	3.42
Autres	4.65	4.50
	<b>100.00</b>	<b>96.78</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de l'actif net
Électricité et électronique	17.79	17.21
Services diversifiés	14.96	14.48
Immobilier	8.15	7.89
Matériaux de construction	8.09	7.83
Transport	5.46	5.29
Industrie sidérurgique	5.24	5.07
Énergie	4.53	4.38
Télécommunications	3.98	3.85
Ingénierie et construction	3.75	3.63
Services financiers	3.65	3.53
Assurance, réassurance	3.36	3.25
Pièces détachées et équipement automobile	3.08	2.98
Distribution et commerce de gros	2.99	2.89
Cosmétiques	2.95	2.86
Internet	2.83	2.74
Fonds d'investissement	2.49	2.41
Autres	6.70	6.49
	<b>100.00</b>	<b>96.78</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur de marché valeur nette EUR	% de la les actifs
STMICROELECTRON 0% 20-04/08/2027 CV	Électrique et électronique	24,837,443.23	4.30
CELLNEX TELECOM 0,5% 19-05/07/2028 CV	Télécommunications	22,279,590.00	3.85
RAG STIFTUNG 2,25% 23-28/11/2030 CV	Industrie sidérurgique	21,159,200.00	3.66
MTU AERO ENGINES 0,05% 19-18/03/2027 CV	Ingénierie et construction	20,979,400.00	3.63
LEG PROPERTIES BV 1% 24-04/09/2030 CV	Immobilier	19,880,544.00	3.44
INTL CONSOLIDAT 1,125% 21-18/05/2028 CV	Transport	19,118,165.00	3.31
SPIE SA 2% 23-17/01/2028 CV	Matériaux de construction	17,939,943.00	3.10
NEXI 0% 21-24/02/2028 CV	Services diversifiés	17,705,200.00	3.06
SAFRAN SA 0% 21-01/04/2028 CV	Assurance, Réassurance	17,234,295.00	2.98
TUI AG 1,95% 24-26/07/2031 CV	Services diversifiés	17,180,325.00	2.97

## DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)\* (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		165,742,206.83
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		17,217,264.81
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	182,959,471.64
Liquidités en banque	2.2a	22,236,789.87
Créances sur contrats de différence		131,636.30
Plus-value nette non réalisée sur les opérations de change à terme	2.2k	5,259.20
contrats		
Plus-value nette non réalisée sur les contrats à terme	2.2j	442,695.00
Plus-value nette non réalisée sur les contrats de différence	2.2i	1,212,089.40
<b>Total des actifs</b>		<b>206,987,941.41</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		30,347.60
Charges à payer		448,381.92
Payable sur les rachats		125,424.56
<b>Total du passif</b>		<b>604,154.08</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>206,383,787.33</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	5,318,226.16
Intérêts bancaires	2.6	543,387.39
Revenus sur les contrats de différence	2.2 i	5,459,742.31
Autres revenus	13	1,294,285.25
<b>Revenu total</b>		<b>12,615,641.11</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	3,302,801.01
Frais de dépôt	5	17,698.13
Commissions de performance	4	156,950.07
Frais d'administration	5	76,286.44
Honoraires professionnels	7	69,791.55
Coûts de transaction	2.7	655,543.38
Taxe d'abonnement	6	74,339.09
Intérêts et frais bancaires	2.5	48,924.47
Frais d'agent de transfert		99,587.63
Frais d'impression et de publication		8,704.26
Charges d'intérêt sur les contrats de différence	2.5	629,698.51
Autres dépenses	7	60,098.04
<b>Dépenses totales</b>		<b>5,200,422.58</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>7,415,218.53</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	21,683,493.07
Transactions en devises étrangères	2.3	(12,164.50)
Contrats à terme	2.2j	2,597,877.47
Contrats de change à terme	2.2k	47,833.97
Contrats de différence	2.2i	(11,487,691.12)
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>20,244,567.42</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	(11,010,659.97)
Contrats à terme	2.2j	437,825.00
Contrats de change à terme	2.2k	11,396.74
Contrats de différence	2.2i	346,926.65
<b>Augmentation / (Diminution) de l'actif net résultant des opérations</b>		<b>10,030,055.84</b>
Produit de la souscription d'actions		20,394,314.93
Montant net payé pour le rachat d'actions		(110,582,819.55)
Distribution de dividendes	10	(975.00)
Actif net au début de l'année		286,543,211.11
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>206,383,787.33</b>

\*Voir note 1

## DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)\* (en EUR)

## État de l'évolution du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	261,454.947	44,322.139	(64,829.610)	240,947.476
Actions de la classe AD EUR	750.000	-	(550.000)	200.000
Actions de classe B EUR	590,089.961	41,295.922	(201,432.995)	429,952.888
Actions de la classe BG EUR	640.887	-	(5.326)	635.561
Actions de classe H-A USD	2,366.466	-	-	2,366.466
Actions de classe H-I USD	0.007	533.000	(175.000)	358.007
Actions de classe I EUR	1,030,409.699	62,003.531	(387,467.622)	704,945.608
Actions de classe N EUR	47,943.465	5,272.020	(37,719.816)	15,495.669
Actions de classe Q EUR	188,939.717	2,744.566	(95,766.052)	95,918.231

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)\* (en EUR)

Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Cosmétiques</b>				
48 109,00	GROUPE GALDERMA AG	CHF	5,153,200.75	2.50
3,500,00	LONZA GROUP AG-REG	CHF	1,995,955.51	0.97
15 000,00	LOREAL	EUR	5,127,750.00	2.48
80 000,00	SANOFI	EUR	7,499,200.00	3.64
			<b>19,776,106.26</b>	<b>9.59</b>
<b>Textile</b>				
2,000,00	HERMES INTERNATIONAL	EUR	4,644,000.00	2.25
8 000,00	KERING	EUR	1,906,000.00	0.92
13 500,00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	8,579,250.00	4.16
			<b>15,129,250.00</b>	<b>7.33</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
100,000,00	AÉROPORT INTERNATIONAL D'ATHÈNES	EUR	800,000.00	0.39
100 000,00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	8,570,000.00	4.15
45 000,00	CRH PLC	GBP	4,035,781.68	1.96
10 000,00	VINCI SA	EUR	997,400.00	0.48
			<b>14,403,181.68</b>	<b>6.98</b>
<b>Banques</b>				
300 000,00	BANCO SANTANDER SA	EUR	1,339,350.00	0.64
200 000,00	ING GROEP NV	EUR	3,026,000.00	1.47
550 000,00	INTESA SANPAOLO	EUR	2,124,650.00	1.03
138 000,00	UNICREDIT SPA	EUR	5,316,450.00	2.58
			<b>11,806,450.00</b>	<b>5.72</b>
<b>Assurance</b>				
21 500,00	ALLIANZ SE-REG	EUR	6,361,850.00	3.08
8 750,00	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	4,262,125.00	2.07
			<b>10,623,975.00</b>	<b>5.15</b>
<b>Logiciels informatiques</b>				
66 249,00	PLANISWARE SA	EUR	1,862,921.88	0.90
35 000,00	SAP SE	EUR	8,270,500.00	4.01
			<b>10,133,421.88</b>	<b>4.91</b>
<b>Télécommunications</b>				
200 000,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	5,778,000.00	2.80
1 000 000,00	KONINKLIJKE KPN NV	EUR	3,515,000.00	1.70
			<b>9,293,000.00</b>	<b>4.50</b>
<b>Électrique et électronique</b>				
10 000,00	ASML HOLDING NV	EUR	6,787,000.00	3.29
25,000,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	785,000.00	0.38
			<b>7,572,000.00</b>	<b>3.67</b>
<b>Pièces détachées et équipement automobile</b>				
6,000,00	FERRARI NV	EUR	2,474,400.00	1.20
50,000,00	MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	2,690,000.00	1.30
10 000,00	SIEMENS ENERGY AG	EUR	503,800.00	0.24
150 000,00	STELLANTIS NV	EUR	1,888,500.00	0.92
			<b>7,556,700.00</b>	<b>3.66</b>
<b>Publicité</b>				
70 000,00	PUBLICIS GROUPE	EUR	7,210,000.00	3.49
			<b>7,210,000.00</b>	<b>3.49</b>
<b>Ingénierie et construction</b>				
45 000,00	AIRBUS SE	EUR	6,965,100.00	3.37
			<b>6,965,100.00</b>	<b>3.37</b>
<b>Assurance, réassurance</b>				
8,000,00	MTU AERO ENGINES AG	EUR	2,576,000.00	1.25
10 000,00	SAFRAN SA	EUR	2,121,000.00	1.03
			<b>4,697,000.00</b>	<b>2.28</b>
<b>L'énergie</b>				
150 000,00	SHELL PLC	EUR	4,517,250.00	2.19
			<b>4,517,250.00</b>	<b>2.19</b>
<b>Distribution et commerce de gros</b>				
10,000,00	CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	1,467,723.91	0.71
60,000,00	INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL	EUR	2,978,400.00	1.44
			<b>4,446,123.91</b>	<b>2.15</b>
<b>Chimique</b>				
20 000,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	3,138,400.00	1.52
			<b>3,138,400.00</b>	<b>1.52</b>
<b>Internet</b>				
50 000,00	PROSUS NV	EUR	1,917,500.00	0.93
			<b>1,917,500.00</b>	<b>0.93</b>

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Matériel de bureau et d'entreprise</b>				
5 000,00	GROUPE SOPRA STERIA	EUR	855,000.00	0.41
			<b>855,000.00</b>	<b>0.41</b>
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
<b>Instruments du marché monétaire</b>				
<b>Les banques</b>				
10 000 000,00	ALSTOM SA 0% 04/02/2025 NEUCP	EUR	9,970,363.75	4.83
10 000 000,00	ILIAD SA 0% 08/01/2025 NEUCP	EUR	9,992,894.90	4.84
5 000 000,00	SAVENCIA SA 0% 03/03/2025 NEUCP	EUR	4,974,607.80	2.41
8 000 000,00	THALES SA 0% 20/01/2025 NEUCP	EUR	7,987,452.09	3.87
10 000 000,00	VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% 08/01/2025 NE	EUR	9,993,694.37	4.85
			<b>42,919,012.91</b>	<b>20.80</b>
			<b>42,919,012.91</b>	<b>20.80</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>182,959,471.64</b>	<b>88.65</b>

\*Voir note 1.

## DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)\* (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Nom	Monnaie	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Futures</b>					
<b>Futur de l'indice</b>					
(75,00)	CAC40 EURO FUT 17/01/2025	EUR	5,538,375.00	BNP Paribas Paris	9,525.00
(525,00)	EURO STOXX 50 - FUTURE 21/03/2025	EUR	25,703,895.00	BNP Paribas Paris	433,170.00
					<b>442,695.00</b>
<b>Total des contrats à terme</b>					<b>442,695.00</b>
Achat	Vente	Échéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR
<b>Contrats de change à terme</b>					
338,670.00 USD	321 783,45 EUR	16/01/25	327,059.39	BNP Paribas	5,259.20
					<b>5,259.20</b>
<b>Total des opérations de change à contrats terme</b>					<b>5,259.20</b>
Quantité	Nom du produit	Vente/ Achat	Engagement de change en EUR	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Contrats de différence</b>					
200 000,00	ALSTOM	Acheter	EUR 4,312,000.00	Société Générale Paris - BR	(178,000.00)
1 300,00	CAC 40 GR	Vendre	EUR 29,943,914.00	Morgan Stanley and Co. Llc.	(95,992.00)
1 825,00	INDICE DAX	Vendre	EUR 36,334,180.50	Morgan Stanley and Co. Llc.	738,522.75
50 000,00	DIAGEO PLC	Acheter	GBP 1,534,753.47	Morgan Stanley and Co. Llc.	(37,801.81)
500,00	EADS NV	Acheter	EUR 77,390.00	Banque d'Amérique	(1,729.55)
12,755,00	ESTX 50 EUR GRT	Vendre	EUR 29,961,495.00	Morgan Stanley and Co. Llc.	312,369.95
75 000,00	IBERDROLA SA	Acheter	EUR 997,500.00	Société Générale Paris - BR	8,625.00
250,00	KERING	Acheter	EUR 59,562.50	Banque d'Amérique	1,120.80
180 000,00	REED ELSEVIER PLC	Acheter	GBP 7,901,727.39	Morgan Stanley and Co. Llc.	(174,190.74)
75 000,00	RENAULT -REGIE NAT DES USINES	Acheter	EUR 3,528,750.00	Société Générale Paris - BR	204,750.00
26 000,00	SCHNEIDER ELECTRIC SA	Acheter	EUR 6,263,400.00	Société Générale Paris - BR	(97,500.00)
500,00	STXE 600 AU&PT EUR GRT	Vendre	EUR 259,800.00	Société Générale Paris - BR	365.00
2 500,00	STXE 600 CHEM (EUR) GRT	Vendre	EUR 1,743,200.00	Société Générale Paris - BR	32,125.00
2 500,00	STXE 600 FD&BV EUR GRT	Vendre	EUR 1,202,400.00	Morgan Stanley and Co. Llc.	18,425.00
7 500,00	STXE 600 HECR EUR GRT	Vendre	EUR 3,186,825.00	Goldman Sachs International Londres	124,950.00
25 000,00	STXE 600 IG&S EUR GRT	Vendre	EUR 11,846,750.00	Société Générale Paris - BR	227,750.00
7 500,00	STXE 600 PR&HO EUR GRT	Vendre	EUR 5,493,600.00	Morgan Stanley and Co. Llc.	13,800.00
50 000,00	STXE 600 TECH EUR GRT	Vendre	EUR 7,882,500.00	Société Générale Paris - BR	114,500.00
					<b>1,212,089.40</b>
<b>Total des contrats pour la différence</b>					<b>1,212,089.40</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>					<b>1,660,043.60</b>
<b>Résumé des actifs nets</b>					
					<b>% VNI</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>182,959,471.64</b>	<b>88.65</b>	
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>			<b>1,660,043.60</b>	<b>0.80</b>	
<b>Liquidités en banque</b>			<b>22,206,442.27</b>	<b>10.76</b>	
<b>Autres actifs et passifs</b>			<b>(442,170.18)</b>	<b>(0.21)</b>	
<b>Total des actifs nets</b>			<b>206,383,787.33</b>	<b>100.00</b>	

\*Voir note 1.

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)\* (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% de actifs nets
France	52.16	46.23
Allemagne	17.07	15.13
Pays-Bas	13.17	11.68
Italie	5.42	4.81
Suisse	4.71	4.18
Royaume-Uni	2.47	2.19
Espagne	2.36	2.08
États-Unis d'Amérique	2.21	1.96
Grèce	0.43	0.39
	<b>100.00</b>	<b>88.65</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de actifs nets
Banques	29.91	26.52
Cosmétiques	10.81	9.59
Textile	8.27	7.33
Matériaux de construction	7.87	6.98
Assurance	5.81	5.15
Logiciels informatiques	5.54	4.91
Télécommunications	5.08	4.50
Électrique et électronique	4.14	3.67
Pièces détachées et équipement automobile	4.13	3.66
Publicité	3.94	3.49
Ingénierie et construction	3.81	3.37
Assurance, réassurance	2.57	2.28
L'énergie	2.47	2.19
Distribution et commerce de gros	2.43	2.15
Autres	3.22	2.86
	<b>100.00</b>	<b>88.65</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette actifs
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% 08/01/2025 NE	Banques	9,993,694.37	4.85
ILIAD SA 0% 08/01/2025 NEUCP	Banques	9,992,894.90	4.84
ALSTOM SA 0% 04/02/2025 NEUCP	Banques	9,970,363.75	4.83
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Textile	8,579,250.00	4.16
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Matériaux de construction	8,570,000.00	4.15
SAP SE	Logiciels informatiques	8,270,500.00	4.01
THALES SA 0% 20/01/2025 NEUCP	Banques	7,987,452.09	3.87
SANOFI	Cosmétiques	7,499,200.00	3.64
PUBLICIS GROUPE	Publicité	7,210,000.00	3.49
AIRBUS SE	Ingénierie et construction	6,965,100.00	3.37

\*Voir note 1.

## DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		643,649,263.73
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		213,897,354.91
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	857,546,618.64
Liquidités en banque	2.2a	1,079,367.11
Créance pour investissement vendu		2,603,560.04
Créances sur abonnements		38,116.44
Plus-value nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.2k	98,029.10
<b>Total des actifs</b>		<b>861,365,691.33</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		5,410.59
Charges à payer		966,726.87
Payable sur les rachats		965,245.03
Autres dettes		7,849.50
<b>Total du passif</b>		<b>1,945,231.99</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>859,420,459.34</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	14,585,184.32
Intérêts bancaires	2.6	452,341.45
Autres revenus	13	532,210.93
<b>Revenu total</b>		<b>15,569,736.70</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	13,599,881.91
Frais de dépôt	5	80,731.65
Frais d'administration	5	87,516.05
Honoraires professionnels	7	115,028.15
Coûts de transaction	2.7	795,216.63
Taxe d'abonnement	6	216,230.94
Intérêts et frais bancaires	2.5	34,015.16
Frais d'agent de transfert		290,891.81
Frais d'impression et de publication		10,794.76
Autres dépenses	7	249,468.30
<b>Dépenses totales</b>		<b>15,479,775.36</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>89,961.34</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	162,936,338.96
Transactions en devises étrangères	2.3	(685,362.85)
Contrats de change à terme	2.2k	811,205.99
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>163,152,143.44</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	(150,210,443.99)
Contrats de change à terme	2.2k	247,392.30
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>13,189,091.75</b>
Produit de la souscription d'actions		189,532,792.05
Montant net payé pour le rachat d'actions		(692,094,383.11)
Distribution de dividendes	10	(847,605.50)
Actif net au début de l'année		1,349,640,564.15
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>859,420,459.34</b>

## DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	364,654.029	32,703.449	(116,858.426)	280,499.052
Actions de la classe AD EUR	6,082.017	-	(662.296)	5,419.721
Actions de classe B EUR	714,535.851	49,959.532	(412,947.005)	351,548.378
Actions de classe F EUR	1,796,411.638	431,236.927	(1,122,041.289)	1,105,607.276
Actions de classe H-A USD	25,425.934	-	(5,019.949)	20,405.985
Actions de classe H-I CHF	12,710.718	1,369.693	(3,043.952)	11,036.459
Actions de classe H-I USD	18,401.785	-	(2,575.331)	15,826.454
Actions de classe I EUR	940,415.982	48,126.353	(483,203.847)	505,338.488
Actions de la classe ID EUR	1,242,609.294	89,009.134	(128,195.594)	1,203,422.834
Actions de la classe IG EUR	36,737.624	-	(10,801.621)	25,936.003
Actions de classe N EUR	273,907.286	22,487.963	(141,351.841)	155,043.408
Actions de classe Q EUR	71,171.832	15,506.519	(23,625.036)	63,053.315

## DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Cosmétiques</b>				
376 416,00	AMPLIFON SPA	EUR	9,353,937.60	1.09
326 543,00	ASTRAZENECA PLC	GBP	41,349,157.16	4.81
273 251,00	BIOMÉRIEUX	EUR	28,281,478.50	3.29
117 455,00	ESSILORLUXOTTICA	EUR	27,672,398.00	3.22
235 847,00	GROUPE GALDERMA AG	CHF	25,262,776.95	2.94
317 978,00	INTERPARFUMS SA	EUR	12,973,502.40	1.51
55,365,00	LONZA GROUP AG-REG	CHF	31,573,164.81	3.67
12 615,00	LOREAL	EUR	4,312,437.75	0.50
79 754,00	MERCK KGAA	EUR	11,157,584.60	1.30
671 178,00	NOVO NORDISK ASB	DKK	56,179,004.43	6.54
41 432,00	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	7,818,218.40	0.91
164 711,00	STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	20,028,983.82	2.33
			<b>275,962,644.42</b>	<b>32.11</b>
<b>Électrique et électronique</b>				
36 127,00	ASML HOLDING NV	EUR	24,519,394.90	2.85
49 160,00	BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	6,503,868.00	0.76
203,590,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	49,044,831.00	5.71
			<b>80,068,093.90</b>	<b>9.32</b>
<b>Transport</b>				
128 196,00	DSV AIS	DKK	26,284,185.37	3.06
84 980,00	ID LOGISTICS GROUP	EUR	32,249,910.00	3.75
			<b>58,534,095.37</b>	<b>6.81</b>
<b>Capital-investissement</b>				
219 314,00	FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	GBP	54,969,106.30	6.40
			<b>54,969,106.30</b>	<b>6.40</b>
<b>Des services diversifiés</b>				
307 887,00	EXPERIAN PLC	GBP	12,830,487.19	1.49
277 097,00	MIPS AB	SEK	11,375,522.87	1.32
637 300,00	RELX PLC	EUR	27,862,756.00	3.25
			<b>52,068,766.06</b>	<b>6.06</b>
<b>Logiciels informatiques</b>				
86 223,00	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	2,888,470.50	0.33
458 898,00	PLANISWARE SA	EUR	12,904,211.76	1.50
148 937,00	SAP SE	EUR	35,193,813.10	4.10
			<b>50,986,495.36</b>	<b>5.93</b>
<b>Assurance, réassurance</b>				
111 406,00	EXOSENS SAS	EUR	2,164,618.58	0.25
106 253,00	MTU AERO ENGINES AG	EUR	34,213,466.00	3.99
68 582,00	SAFRAN SA	EUR	14,546,242.20	1.69
			<b>50,924,326.78</b>	<b>5.93</b>
<b>Chimique</b>				
34 269,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	5,377,491.48	0.63
91 215,00	IMCD NV	EUR	13,089,352.50	1.52
1 469,00	ROBERTET SA	EUR	1,245,712.00	0.14
275 236,00	SYMRISE AG	EUR	28,252,975.40	3.29
			<b>47,965,531.38</b>	<b>5.58</b>
<b>Pièces détachées et équipement automobile</b>				
406 818,00	ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	5,994,782.85	0.70
30,717,00	FERRARI NV	EUR	12,667,690.80	1.47
124 538,00	KONGSBERG GRUPPEN ASA	NOK	13,530,190.04	1.58
			<b>32,192,663.69</b>	<b>3.75</b>
<b>L'énergie</b>				
235,515,00	GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	30,287,229.00	3.52
			<b>30,287,229.00</b>	<b>3.52</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
795 368,00	CAREL INDUSTRIES SPA	EUR	14,746,122.72	1.72
148 832,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	10,485,214.40	1.22
			<b>25,231,337.12</b>	<b>2.94</b>
<b>Distribution et commerce de gros</b>				
187 299,00	MONCLER SPA	EUR	9,548,503.02	1.11
256 665,00	THULE GROUP AB/THE	SEK	7,651,679.02	0.89
			<b>17,200,182.04</b>	<b>2.00</b>
<b>Textile</b>				
20 402,00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	12,965,471.00	1.51
			<b>12,965,471.00</b>	<b>1.51</b>
<b>Services de restauration</b>				
90 233,00	LAURENT-PERRIER	EUR	9,293,999.00	1.08
			<b>9,293,999.00</b>	<b>1.08</b>

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Publicité</b>				
109 027,00	DKSH HOLDING AG	CHF	7,809,607.90	0.91
			<b>7,809,607.90</b>	<b>0.91</b>
<b>Immobilier</b>				
554 611,00	SAFESTORE HOLDINGS PLC	GBP	4,320,528.91	0.50
			<b>4,320,528.91</b>	<b>0.50</b>
<b>Machines diversifiées</b>				
11 592,00	VAT GROUP AG	CHF	4,229,405.14	0.49
			<b>4,229,405.14</b>	<b>0.49</b>
<b>Services financiers</b>				
25 394,00	LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	3,466,532.27	0.40
			<b>3,466,532.27</b>	<b>0.40</b>
			<b>818,476,015.64</b>	<b>95.24</b>
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Chimique</b>				
231 000,00	AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	36,248,520.00	4.22
			<b>36,248,520.00</b>	<b>4.22</b>
			<b>36,248,520.00</b>	<b>4.22</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
12 100,00	DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE - CLASS I SHARES EUR	EUR	2,822,083.00	0.32
			<b>2,822,083.00</b>	<b>0.32</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>857,546,618.64</b>	<b>99.78</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Achat	Vente	Echéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR		
<b>Contrats de change à terme</b>							
1,898,089.08	CHF	2,041,599.94	EUR	16/01/25	2,022,578.81	BNP Paribas	(19,029.76)
40,851.17	EUR	37,963.11	CHF	16/01/25	40,452.99	BNP Paribas	397.88
474,117.02	EUR	494,115.30	JSD	16/01/25	477,175.57	BNP Paribas	(3,036.05)
7,708,437.60	USD	7,324,091.55	EUR	16/01/25	7,444,169.58	BNP Paribas	119,697.03
							<b>98,029.10</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>							<b>98,029.10</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>							<b>98,029.10</b>

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	857,546,618.64	99.78
Total des instruments financiers dérivés	98,029.10	0.01
Liquidités en banque	1,073,956.52	0.12
Autres actifs et passifs	701,855.08	0.09
Total des actifs nets	859,420,459.34	100.00

## DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	33.85	33.76
Allemagne	12.69	12.68
Suisse	10.37	10.34
Danemark	9.62	9.60
Irlande	9.13	9.11
Royaume-Uni	8.98	8.96
Italie	5.40	5.39
Pays-Bas	5.14	5.13
Suède	2.92	2.91
Autres	1.90	1.90
	<b>100.00</b>	<b>99.78</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de l'actif net
Cosmétiques	32.19	32.11
Chimique	9.82	9.80
Électrique et électronique	9.34	9.32
Transport	6.83	6.81
Capital-investissement	6.41	6.40
Des services diversifiés	6.07	6.06
Assurance, réassurance	5.94	5.93
Logiciels informatiques	5.95	5.93
Pièces détachées et équipement automobile	3.75	3.75
L'énergie	3.53	3.52
Matériaux de construction	2.94	2.94
Distribution et commerce de gros	2.01	2.00
Autres	5.22	5.21
	<b>100.00</b>	<b>99.78</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette des actifs
NOVO NORDISK ASB	Cosmétiques	56,179,004.43	6.54
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	Capital-investissement	54,969,106.30	6.40
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Électrique et électronique	49,044,831.00	5.71
ASTRAZENECA PLC	Cosmétiques	41,349,157.16	4.81
AIR LIQUIDE SA-PF	Chimique	36,248,520.00	4.22
SAP SE	Logiciels informatiques	35,193,813.10	4.10
MTU AERO ENGINES AG	Assurance, réassurance	34,213,466.00	3.99
GROUPE LOGISTIQUE ID	Transport	32,249,910.00	3.75
LONZA GROUP AG-REG	Cosmétiques	31,573,164.81	3.67
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	L'énergie	30,287,229.00	3.52

## DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

## État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		883,321,228.61
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		56,428,822.79
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	939,750,051.40
Liquidités en banque	2.2a	16,716,035.62
Créances sur abonnements		297,603.25
Plus-value nette non réalisée sur les opérations de change à terme	2.2k	21,228.26
contrats		
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	809,060.13
Autres créances		296,292.23
<b>Total des actifs</b>		<b>957,890,270.89</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		239.23
Charges à payer		1,381,860.24
Payable sur les rachats		273,763.88
Moins-value nette non réalisée sur les contrats à terme	2.2j	204,390.00
<b>Total du passif</b>		<b>1,860,253.35</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>956,030,017.54</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	24,811,028.57
Intérêts sur obligations	2.6	15,578.80
Intérêts bancaires	2.6	734,977.06
Autres revenus	13	119,071.03
<b>Revenu total</b>		<b>25,680,655.46</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	7,827,347.78
Frais de dépôt	5	87,562.84
Commissions de performance	4	199,204.96
Frais d'administration	5	85,251.63
Honoraires professionnels	7	61,458.96
Coûts de transaction	2.7	2,328,137.25
Taxe d'abonnement	6	149,203.89
Intérêts et frais bancaires	2.5	24,811.91
Frais d'agent de transfert		163,039.84
Frais d'impression et de publication		10,830.92
Autres dépenses	7	142,632.24
<b>Dépenses totales</b>		<b>11,079,482.22</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>14,601,173.24</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	15,022,655.26
Transactions en devises étrangères	2.3	(484,476.23)
Contrats à terme	2.2j	(1,104,126.00)
Contrats de change à terme	2.2k	208,145.22
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>28,243,371.49</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	14,943,113.05
Contrats à terme	2.2j	(204,390.00)
Contrats de change à terme	2.2k	56,751.41
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>43,038,845.95</b>
Produit de la souscription d'actions		632,522,636.49
Montant net payé pour le rachat d'actions		(224,916,529.95)
Distribution de dividendes	10	(2,710,096.06)
Actif net au début de l'exercice		508,095,161.11
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>956,030,017.54</b>

## DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	188,162.657	343,826.210	(97,947.031)	434,041.836
Actions de classe B EUR	193,067.863	316,749.569	(148,707.438)	361,109.994
Actions de classe H-A USD	13,322.655	1,411.418	(4,040.297)	10,693.776
Actions de classe H-I USD	2,265.348	106.845	(1,098.876)	1,273.317
Actions de classe I EUR	799,666.210	832,791.399	(317,786.689)	1,314,670.920
Actions de la classe ID EUR	915,864.042	238,339.946	(206,481.966)	947,722.022
Actions de classe N EUR	112,389.491	361,443.582	(48,597.168)	425,235.905
Actions de classe Q EUR	20,220.263	2,690.809	(7,065.604)	15,845.468
Actions de la classe SI EUR	1,338,950.239	1,680,392.330	(639,084.417)	2,380,258.152
Actions de classe F EUR	-	362,700.000	-	362,700.000

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI	Quantité/ nominale	Nom de l'entreprise	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>					<b>3 177 770,00 SWEDISH LOGISTIC PROPERTYB</b>				
					SEK 10,815,816.21 1.13				
					<b>49,588,814.31 5.19</b>				
<b>Actions</b>					<b>Transport</b>				
<b>Distribution et commerce de gros</b>					2 233 524,00 AYWENS SA EUR 14,618,414.58 1.53				
500 000,00 APOTEA SVERIGE AB SEK 3,667,583.02 0.38					575 811,00 INPOST SA EUR 9,506,639.61 0.99				
592 952,00 ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC GBP 14,653,807.23 1.53					3 619 868,00 IRISH CONTINENTAL GROUP PLC EUR 18,750,916.24 1.96				
109 563,00 GROUPE DIETEREN EUR 17,606,774.10 1.84					<b>42,875,970.43 4.48</b>				
1 265 593,00 GRAFTON GROUP PLC-UTS -CDI GBP 14,692,379.18 1.54					<b>Capital-investissement</b>				
1 051 573,00 HOWDEN JOINERY GROUP PLC GBP 10,093,665.94 1.06					100 099,00 FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI GBP 25,088,925.34 2.62				
749 609,00 JUMBO SA EUR 19,160,006.04 2.00					810 837,00 LOTTOMATICA GROUP SPA EUR 10,411,147.08 1.09				
2 505 216,00 ONTEX GROUP NV - WI EUR 21,018,762.24 2.20					<b>35,500,072.42 3.71</b>				
8 590 084,00 ON THE BEACH GROUP PLC GBP 26,393,300.14 2.76					<b>Assurance</b>				
866 713,00 PUUILO OYJ EUR 8,857,806.86 0.93					8 771 625,00 ALM. BRAND A/S DKK 16,502,520.82 1.73				
1 132 263,00 RS GROUP PLC GBP 9,334,170.84 0.98					804 697,00 TRYX A/S DKK 16,347,734.53 1.71				
1 107 718,00 RUSTA AB SEK 7,226,244.32 0.76					<b>32,850,255.35 3.44</b>				
<b>152,704,499.91 15.98</b>					<b>L'énergie</b>				
<b>Cosmétiques</b>					407 613,00 CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA EUR 7,255,511.40 0.76				
2 443 088,00 AMBEA AB SEK 20,585,604.26 2.16					196,247,00 GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA EUR 25,237,364.20 2.64				
278 797,00 DERMAPHARM HOLDING SE EUR 10,845,203.30 1.13					<b>32,492,875.60 3.40</b>				
653 499,00 GRIFOLS SA EUR 5,978,208.85 0.63					<b>Assurance, réassurance</b>				
741 535,00 GRIFOLS SA - B EUR 5,238,944.78 0.55					1 191 380,00 MILDEF GROUP AB SEK 12,975,888.99 1.36				
200 000,00 HIKMA PHARMACEUTICALS PLC GBP 4,821,696.42 0.50					678 326,00 RENK GROUP AG EUR 12,436,428.88 1.30				
199 095,00 MEDIOS AG EUR 2,632,035.90 0.28					183 215,00 THEON INTERNATIONAL PLC EUR 2,304,844.70 0.24				
422 146,00 QIAGEN N.V. EUR 18,171,274.57 1.90					<b>27,717,162.57 2.90</b>				
2 576 985,00 UNIPHAR PLC EUR 5,463,208.20 0.57					<b>banques</b>				
<b>73,736,176.28 7.72</b>					2 179 102,00 BANKINTER SA EUR 16,648,339.28 1.74				
<b>Des services diversifiés</b>					211 316,00 MULTIPLY GROUP SPA EUR 7,681,336.60 0.80				
353 165,00 DCC PLC GBP 21,958,534.14 2.31					<b>24,329,675.88 2.54</b>				
194 492,00 EDENRED EUR 6,175,121.00 0.65					<b>Publicité</b>				
581 816,00 ISS A/S DKK 10,243,843.81 1.07					299 441,00 IPSOS EUR 13,750,330.72 1.44				
254 352,00 SIXT SE EUR 19,992,067.20 2.09					819 117,00 NEXT 15 GROUP PLC GBP 3,899,000.10 0.41				
89 314,00 TRIGANO SA EUR 10,923,102.20 1.14					<b>17,649,330.82 1.85</b>				
<b>69,292,668.35 7.26</b>					<b>Services de restauration</b>				
<b>Logiciels informatiques</b>					1 166 861,00 GLANBIA PLC EUR 15,554,257.13 1.63				
50 927,00 DÉTENANT ÉGALEMENT L'AG-REG CHF 12,141,608.22 1.27					<b>15,554,257.13 1.63</b>				
163 789,00 CRANWARE PLC GBP 4,180,514.71 0.44					<b>Agriculture</b>				
434 209,00 IONOS GROUP SE EUR 9,487,466.65 0.99					629 370,00 DOLE PLC USD 8,234,292.98 0.86				
399 526,00 LECTRA EUR 10,387,676.00 1.09					1 678 465,00 ORIGIN ENTERPRISES PLC EUR 4,607,386.43 0.48				
2 641 536,00 MODERN TIMES GROUP-B SHS 322 204,00 SEK 21,877,363.22 2.29					<b>12,841,679.41 1.34</b>				
PLANISWARE SA EUR 9,060,376.48 0.95					<b>Ingénierie et construction</b>				
60 099,00 PSI SOFTWARE SE EUR 1,268,088.90 0.12					64 622,00 DASSAULT AVIATION SA EUR 12,743,458.40 1.33				
<b>68,403,094.18 7.15</b>					<b>12,743,458.40 1.33</b>				
<b>Chimique</b>					<b>Internet</b>				
3 057 428,00 ELEMENTIS PLC GBP 5,370,137.73 0.56					2 946 429,00 BALTIC CLASSIFIEDS GROUP GBP 11,227,139.10 1.17				
1 498 055,00 FUGRO NV EUR 25,047,479.60 2.62					<b>11,227,139.10 1.17</b>				
15 027,00 IMCD NV EUR 2,156,374.50 0.22					<b>Électrique et électronique</b>				
439 410,00 OCI NV EUR 4,752,219.15 0.50					45 089,00 NEXANS SA EUR 4,698,273.80 0.49				
1 209 698,00 SBM OFFSHORE NV EUR 20,516,478.08 2.15					123 597,00 SUSS MICROTEC SE EUR 6,012,994.05 0.63				
246 920,00 SOL SPA EUR 9,173,078.00 0.96					<b>10,711,267.85 1.12</b>				
<b>67,015,767.06 7.01</b>					<b>Pièces détachées et équipement automobile</b>				
<b>Audiovisuel</b>					801 278,00 METSO CORP EUR 7,195,476.44 0.75				
3 630 417,00 BOLLLORE SE EUR 21,564,676.98 2.26					15 411,00 PFEIFFER VACUUM TECHNOLOGY EUR 2,367,129.60 0.25				
2 286 777,00 INFORMA PLC GBP 22,085,483.58 2.31					<b>9,562,606.04 1.00</b>				
386 046,00 SPRINGER NATURE AG & CO KGAA EUR 10,500,451.20 1.09					<b>Divertissement</b>				
<b>54,150,611.76 5.66</b>					202 953,00 3I GROUP PLC GBP 8,749,751.92 0.92				
<b>Services financiers</b>					<b>8,749,751.92 0.92</b>				
1 278 892,00 BFF BANK SPA EUR 11,765,806.40 1.23					<b>Matériel de bureau et d'entreprise</b>				
771 372,00 CENERGY HOLDINGS SA EUR 7,281,751.88 0.76					141 272,00 CRAYON GROUP HOLDING AS NOK 1,496,451.75 0.15				
1 768 145,00 IG GROUP HOLDINGS PLC GBP 21,185,315.03 2.22					688 624,00 SOFTWAREONE HOLDING AG CHF 4,470,870.52 0.47				
88 230,00 VZ HOLDING AG CHF 13,522,558.67 1.41					<b>5,967,322.27 0.62</b>				
<b>53,755,431.78 5.62</b>					<b>939,750,051.40 98.30</b>				
<b>Matériaux de construction</b>					<b>Total du portefeuille de titres 939,750,051.40 98.30</b>				
100 721,00 ALTEN SA EUR 7,961,995.05 0.83									
12 158 414,00 GLENVEAGH PROPERTIES PLC EUR 19,453,462.40 2.03									
242 342,00 IMERY'S SA EUR 6,834,044.40 0.71									
634 444,00 MAIRE SPA EUR 5,240,507.44 0.55									
461 683,00 NORDIC WATERPROOFING HOLD AB SEK 6,857,655.59 0.72									
154 961,00 TECHNIP ENERGIES NV EUR 3,982,497.70 0.42									
<b>50,330,162.58 5.26</b>									
<b>Immobilier</b>									
169 025,00 CATENA AB SEK 6,977,250.51 0.73									
1 009 471,00 CTP NV EUR 15,020,928.48 1.57									
2 500 000,00 INTEA FASTIGHETER AB SEK 9,730,767.55 1.02									
7 740 716,00 IRISH RESIDENTIAL PROPERTIES EUR 7,044,051.56 0.74									

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Nom	Devise	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR		
<b>Futures</b>							
<b>Futur de l'indice</b>							
718,00	STOXX 600(SXXP) 21/03/2025	EUR	18 223 558,00	BNP Paribas Paris	(204,390.00)		
					<b>(204,390.00)</b>		
<b>Total des contrats à terme</b>					<b>(204,390.00)</b>		
Achat	Vente	Échéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR		
<b>Contrats de change à terme</b>							
1.367.286,33	USD	1 299 115,88	EUR	16/01/25	1,320,411.71	BNP Paribas	21,228.26
					<b>21,228.26</b>		
<b>Total des contrats de change à terme</b>					<b>21,228.26</b>		
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>					<b>(183,161.74)</b>		

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	939,750,051.40	98.30
Total des instruments financiers dérivés	(183,161.74)	(0.02)
Liquidités en banque	16,715,796.39	1.75
Autres actifs et passifs	(252,668.51)	(0.03)
<b>Total des actifs nets</b>	<b>956,030,017.54</b>	<b>100.00</b>

## DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	15.74	15.48
Irlande	14.99	14.74
Royaume-Uni	13.92	13.69
Suède	10.72	10.55
Pays-Bas	9.12	8.96
Allemagne	8.04	7.88
Belgique	4.89	4.80
Italie	4.71	4.63
Danemark	4.59	4.51
Espagne	3.74	3.68
Suisse	3.21	3.15
Grèce	2.04	2.00
Autres	4.29	4.23
	<b>100.00</b>	<b>98.30</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de l'actif net
Distribution et commerce de gros	16.25	15.98
Cosmétiques	7.85	7.72
Des services diversifiés	7.37	7.26
Logiciels informatiques	7.28	7.15
Chimique	7.13	7.01
Audiovisuel	5.76	5.66
Services financiers	5.72	5.62
Matériaux de construction	5.36	5.26
Immobilier	5.28	5.19
Transport	4.56	4.48
Capital-investissement	3.78	3.71
Assurance	3.50	3.44
L'énergie	3.46	3.40
Assurance, réassurance	2.95	2.90
Banques	2.59	2.54
Autres	11.16	10.98
	<b>100.00</b>	<b>98.30</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette actifs
ON THE BEACH GROUP PLC	Distribution et commerce de gros	26,393,300.14	2.76
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	L'énergie	25,237,364.20	2.64
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	Capital-investissement	25,088,925.34	2.62
FUGRO NV	Chimique	25,047,479.60	2.62
INFORMA PLC	Audiovisuel	22,085,483.58	2.31
PLC DCC	Des services diversifiés	21,958,534.14	2.31
MODERN TIMES GROUP-B SHS	Logiciels informatiques	21,877,363.22	2.29
BOLLORE SE	Audiovisuel	21,564,676.98	2.26
IG GROUP HOLDINGS PLC	Services financiers	21,185,315.03	2.22
ONTEX GROUP NV - WI	Distribution et commerce de gros	21,018,762.24	2.20

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

## État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		341,157,883.34
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		90,449,723.29
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	431,607,606.63
Liquidités en banque	2.2a	5,546,081.48
Créances sur abonnements		95,769.88
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	2,666.47
Autres créances		42.98
<b>Total des actifs</b>		<b>437,252,167.44</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		45.84
Charges à payer		562,142.08
Montant à payer pour l'achat d'un investissement		667,921.51
Payable sur les rachats		116,041.75
<b>Total du passif</b>		<b>1,346,151.18</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>435,906,016.26</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	4,196,379.90
Intérêts bancaires	2.6	228,403.85
Autres revenus	13	195,138.81
<b>Revenu total</b>		<b>4,619,922.56</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	5,859,678.66
Frais de dépôt	5	47,636.37
Frais d'administration	5	64,697.80
Honoraires professionnels	7	49,257.87
Coûts de transaction	2.7	209,665.30
Taxe d'abonnement	6	128,270.59
Intérêts et frais bancaires	2.5	10,600.58
Frais d'agent de transfert		149,720.83
Frais d'impression et de publication		7,591.90
Autres dépenses	7	138,243.34
<b>Dépenses totales</b>		<b>6,665,363.24</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>(2,045,440.68)</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée sur :		
Investissements	2.4	32,887,771.93
Transactions en devises étrangères	2.3	(54,132.19)
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>30,788,199.06</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	7,126,288.77
<b>Augmentation / (Diminution) de l'actif net résultant des opérations</b>		<b>37,914,487.83</b>
Produit de la souscription d'actions		123,674,149.84
Montant net payé pour le rachat d'actions		(146,422,719.32)
Distribution de dividendes	10	(257,325.42)
Actif net au début de l'année		420,997,423.33
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>435,906,016.26</b>

## DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	774,739.976	172,977.716	(220,747.004)	726,970.688
Actions de classe B EUR	65,362.609	5,375.788	(13,364.601)	57,373.796
Actions de classe I EUR	429,031.535	120,146.412	(178,496.957)	370,680.990
Actions de la classe ID EUR	1,030,330.555	266,814.201	(307,431.585)	989,713.171
Actions de classe N EUR	180,382.994	105,622.821	(74,524.469)	211,481.346
Actions de classe Q EUR	14,304.829	6,343.862	(187.135)	20,461.556

## DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Cosmétiques</b>				
153 307,00	ASTRAZENECA PLC	GBP	19,412,803.94	4.45
790 106,00	BONESUPPORT HOLDING AB	SEK	26,671,292.12	6.13
1 758 831,00	CONVATEC GROUP PLC	GBP	4,706,215.43	1.08
1 391 794,00	EMBLA MEDICAL HF	DKK	6,644,120.79	1.52
105 547,00	GROUPE GALDERMA AG	CHF	11,305,678.34	2.59
13,926,00	LONZA GROUP AG-REG	CHF	7,941,621.84	1.82
42 623,00	MERCK KGAA	EUR	5,962,957.70	1.37
400 065,00	NOVO NORDISK ASB	DKK	33,486,278.46	7.69
20,896,00	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	3,943,075.20	0.90
9 163,00	SIEGFRIED HOLDING AG-REG	CHF	9,616,005.53	2.21
58 496,00	STRAUMANN HOLDING AG-REG	CHF	7,113,158.43	1.63
2,904,00	SWEDENCARE AB	SEK	12,225.77	0.00
			<b>136,815,433.55</b>	<b>31.39</b>
<b>Distribution et commerce de gros</b>				
66,065,00	CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	9,696,518.01	2.22
392 615,00	HARVIA OYJ	EUR	16,823,552.75	3.87
552 290,00	MUSTI GROUP OY	EUR	11,001,616.80	2.52
104 893,00	THULE GROUP AB/THE	SEK	3,127,062.77	0.72
			<b>40,648,750.33</b>	<b>9.33</b>
<b>Assurance</b>				
4 899 266,00	ALM. BRAND AIS	DKK	9,217,247.56	2.11
1 173 801,00	TRYG AS	DKK	23,846,226.77	5.48
			<b>33,063,474.33</b>	<b>7.59</b>
<b>Logiciels informatiques</b>				
1 372 103,00	FORTNOX AB	SEK	8,633,645.44	1.98
77 308,00	SAP SE	EUR	18,267,880.40	4.19
2 377 564,00	SMARTCRAFT ASA	NOK	5,973,322.56	1.37
			<b>32,874,848.40</b>	<b>7.54</b>
<b>Électrique et électronique</b>				
15 568,00	ASML HOLDING NV	EUR	10,566,001.60	2.43
21 213,00	BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	2,806,479.90	0.64
390 913,00	NCAB GROUP AB	SEK	2,200,452.81	0.50
119 181,00	NKT AIS	DKK	8,222,520.52	1.89
164 083,00	VAISALA OYJ- A SHS	EUR	7,941,617.20	1.82
			<b>31,737,072.03</b>	<b>7.28</b>
<b>Capital-investissement</b>				
109 412,00	FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	GBP	27,423,146.08	6.29
			<b>27,423,146.08</b>	<b>6.29</b>
<b>Des services diversifiés</b>				
167 667,00	EXPERIAN PLC	GBP	6,987,139.10	1.60
161 702,00	MIPS AB	SEK	6,638,270.35	1.52
263 219,00	RELX PLC	EUR	11,507,934.68	2.65
			<b>25,133,344.13</b>	<b>5.77</b>
<b>Pièces détachées et équipement automobile</b>				
202 915,00	ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	2,990,111.95	0.69
582 354,00	BEIJER REF AB	SEK	8,289,212.15	1.90
74 018,00	KONGSBERG GRUPPEN ASA	NOK	8,041,542.39	1.84
27 839,00	SPIRAX GROUP PLC	GBP	2,308,466.94	0.53
			<b>21,629,333.43</b>	<b>4.96</b>
<b>Chimique</b>				
38 730,00	IMCD NV	EUR	5,557,755.00	1.27
137 729,00	SYMRISE AG	EUR	14,137,881.85	3.25
			<b>19,695,636.85</b>	<b>4.52</b>
<b>Assurance, réassurance</b>				
43 886,00	MTU AERO ENGINES AG	EUR	14,131,292.00	3.24
			<b>14,131,292.00</b>	<b>3.24</b>
<b>Transport</b>				
64 490,00	DSV AIS	DKK	13,222,464.93	3.03
			<b>13,222,464.93</b>	<b>3.03</b>
<b>Internet</b>				
222 206,00	BALTIC CLASSIFIEDS GROUP	GBP	846,698.72	0.19
387 413,00	HEMNET GROUP AB	SEK	11,360,192.70	2.61
			<b>12,206,891.42</b>	<b>2.80</b>
<b>Télécommunications</b>				
287 725,00	INVISIO AB	SEK	6,917,854.65	1.59
			<b>6,917,854.65</b>	<b>1.59</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
68 832,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	4,849,214.40	1.11
3,653,00	SIKA AG-REG	CHF	839,037.20	0.19
			<b>5,688,251.60</b>	<b>1.30</b>

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Publicité</b>				
78 433,00	DKSH HOLDING AG	CHF	5,618,158.59	1.29
			<b>5,618,158.59</b>	<b>1.29</b>
<b>Machines diversifiées</b>				
5 556,00	VAT GROUP AG	CHF	2,027,137.25	0.47
			<b>2,027,137.25</b>	<b>0.47</b>
<b>Immobilier</b>				
242 604,00	SAFESTORE HOLDINGS PLC	GBP	1,889,932.94	0.43
			<b>1,889,932.94</b>	<b>0.43</b>
<b>Services financiers</b>				
6,480,00	LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	GBP	884,584.12	0.19
			<b>884,584.12</b>	<b>0.19</b>
			<b>431,607,606.63</b>	<b>99.01</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>431,607,606.63</b>	<b>99.01</b>

## Résumé des actifs nets

	Valeur	% VNI
<b>Total du portefeuille de titres</b>	<b>431,607,606.63</b>	<b>99.01</b>
<b>Liquidités en banque</b>	<b>5,546,035.64</b>	<b>1.27</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>(1,247,626.01)</b>	<b>(0.28)</b>
<b>Total des actifs nets</b>	<b>435,906,016.26</b>	<b>100.00</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
Danemark	21.99	21.79
Suède	16.20	16.05
Suisse	12.55	12.42
Allemagne	12.16	12.05
Royaume-Uni	9.43	9.33
Irlande	9.10	9.00
Finlande	8.29	8.21
Pays-Bas	4.39	4.34
Norvège	3.25	3.21
Autres	2.64	2.61
	<b>100.00</b>	<b>99.01</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de l'actif net
Cosmétiques	31.71	31.39
Distribution et commerce de gros	9.43	9.33
Assurance	7.66	7.59
Logiciels informatiques	7.62	7.54
Électrique et électronique	7.35	7.28
Capital-investissement	6.35	6.29
Des services diversifiés	5.82	5.77
Pièces détachées et équipement automobile	5.01	4.96
Chimique	4.56	4.52
Assurance, réassurance	3.27	3.24
Transport	3.06	3.03
Internet	2.83	2.80
Autres	5.33	5.27
	<b>100.00</b>	<b>99.01</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette actifs
NOVO NORDISK ASB	Cosmétiques	33,486,278.46	7.69
FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	Capital-investissement	27,423,146.08	6.29
BONESUPPORT HOLDING AB	Cosmétiques	26,671,292.12	6.13
TRYG A/S	Assurance	23,846,226.77	5.48
ASTRAZENECA PLC	Cosmétiques	19,412,803.94	4.45
SAP SE	Logiciels informatiques	18,267,880.40	4.19
HARVIA OYJ	Distribution et commerce de gros	16,823,552.75	3.87
SYMRISE AG	Chimique	14,137,881.85	3.25
MTU AERO ENGINES AG	Assurance, réassurance	14,131,292.00	3.24
DSV A/S	Transport	13,222,464.93	3.03

## DNCA INVEST - SERENITE PLUS (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024  
exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		198,076,301.50
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		2,922,069.56
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	200,998,371.06
Liquidités en banque	2.2a	2,346,479.54
Créances sur abonnements		676,844.35
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	2,234,883.22
<b>Total des actifs</b>		<b>206,256,578.17</b>
<b>Passif</b>		
Charges à payer		280,853.25
Payable sur les rachats		44,104.89
<b>Total du passif</b>		<b>324,958.14</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>205,931,620.03</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Intérêts sur obligations	2.6	4,797,595.65
Intérêts bancaires	2.6	58,390.68
Autres revenus	13	3,483.57
<b>Revenu total</b>		<b>4,859,469.90</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	1,039,108.30
Frais de dépôt	5	10,936.59
Commissions de performance	4	127,720.08
Frais d'administration	5	66,269.63
Honoraires professionnels	7	33,223.78
Coûts de transaction	2.7	1,470.36
Taxe d'abonnement	6	61,559.27
Intérêts et frais bancaires	2.5	11,114.33
Frais d'agent de transfert		69,222.58
Frais d'impression et de publication		6,295.68
Autres dépenses	7	39,309.92
<b>Dépenses totales</b>		<b>1,466,230.52</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>3,393,239.38</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	1,857,582.43
Contrats à terme	2.2j	25,812.50
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>5,276,634.31</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	1,466,918.93
Contrats à terme	2.2j	29,750.00
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>6,773,303.24</b>
Produit de la souscription d'actions		103,490,672.59
Montant net payé pour le rachat d'actions		(90,551,447.33)
Distribution de dividendes	10	(52,414.70)
Actif net au début de l'exercice		186,271,506.23
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>205,931,620.03</b>

## DNCA INVEST - SERENITE PLUS (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	808,496.102	408,431.959	(236,023.398)	980,904.663
Actions de la classe AD EUR	30,286.706	27,599.430	(7,406.929)	50,479.207
Actions de classe B EUR	74,697.166	94,957.699	(18,004.830)	151,650.035
Actions de classe I EUR	863,315.592	432,844.403	(582,227.956)	713,932.039



DNCA INVEST - SERENITE PLUS (en EUR)

Portefeuille de titres au 31 décembre 2024 (suite)

Quantité/ nominale	Nom de l'entreprise	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
700 000,00	INEOS FINANCE PL 2,875% 19-01/05/2026	EUR	697,984.00	0.34
700 000,00	PPG INDUSTRIES 1,875% 22-01/06/2025	EUR	696,619.00	0.33
1 100 000,00	SAIPEM FIN INTL 3,375% 20-15/07/2026	EUR	1,103,520.00	0.54
600 000,00	SOLVAY SA 3,875% 24-03/04/2028	EUR	612,936.00	0.29
1 450 000,00	SPCM SA 2% 20-01/02/2026	EUR	1,436,486.00	0.70
1 000 000,00	SYENSO SA 20-02/09/2169 FRN	EUR	986,740.00	0.48
900 000,00	UMICORE SA 0% 20-23/06/2025 CV	EUR	879,048.00	0.43
			<b>7,623,018.52</b>	<b>3.70</b>
<b>Cosmétiques</b>				
1 750 000,00	COTY INC 3,875% 21-15/04/2026	EUR	1,752,415.00	0.85
650 000,00	COTY INC 4,5% 24-15/05/2027	EUR	665,190.50	0.32
300 000,00	FRESENIUS FIN IR 0% 21-01/10/2025	EUR	293,946.00	0.14
100 000,00	H LUNDBECK A/S 0,875% 20-14/10/2027	EUR	94,446.00	0.04
200 000,00	IQVIA INC 1,75% 21-15/03/2026	EUR	196,958.00	0.10
1 250 000,00	QUINTILES IMS 2,875% 17-15/09/2025	EUR	1,244,062.50	0.60
900 000,00	SARTORIUS FIN 4,25% 23-14/09/2026	EUR	919,719.00	0.45
400 000,00	TEVA PHARMACEUTI 3,75% 21-09/05/2027	EUR	403,524.00	0.20
1 100 000,00	TEVA PHARM FNC 6% 20-31/01/2025	EUR	1,102,277.00	0.54
			<b>6,672,538.00</b>	<b>3.24</b>
<b>Transport</b>				
1 600 000,00	DEUTSCHE POST AG 0,05% 17-30/06/2025 CV	EUR	1,575,200.00	0.76
400 000,00	DSV FINANCE BV 2,875% 24-06/11/2026	EUR	401,692.00	0.20
2 492 000,00	GETLINK SE 3,5% 20-30/10/2025	EUR	2,489,757.20	1.21
1 700 000,00	WIZZ AIR FIN CO 1% 22-19/01/2026	EUR	1,648,031.00	0.80
			<b>6,114,680.20</b>	<b>2.97</b>
<b>Électrique et électronique</b>				
1 600 000,00	AMS AG 0% 18-05/03/2025 CV	EUR	1,568,592.00	0.76
1 100 000,00	INFINEON TECH 19-01/04/2168 FRN	EUR	1,097,426.00	0.53
12 000,00	SOITEC 0% 20-01/10/2025 CV	EUR	2,033,328.00	0.99
			<b>4,699,346.00</b>	<b>2.28</b>
<b>Stockage et entreposage</b>				
700 000,00	BALL CORP 1,5% 19-15/03/2027	EUR	675,367.00	0.33
700 000,00	CANPACK SA 2,375% 20-01/11/2027	EUR	682,983.00	0.33
300 000,00	CROWN EUROPEAN 5% 23-15/05/2028	EUR	317,046.00	0.15
900 000,00	HUHTAMAKI OYJ 4,25% 22-09/06/2027	EUR	923,661.00	0.45
1 300 000,00	SIG COMBIBLOC PU 2,125% 20-18/06/2025	EUR	1,293,929.00	0.63
			<b>3,892,986.00</b>	<b>1.89</b>
<b>Agriculture</b>				
600 000,00	LDC FINANCE BV 1,625% 21-28/04/2028	EUR	573,132.00	0.28
2 000 000,00	LDC FINANCE BV 2,375% 20-27/11/2025	EUR	1,993,820.00	0.97
			<b>2,566,952.00</b>	<b>1.25</b>
<b>Divertissement</b>				
1 700 000,00	INTL GAME TECH 3,5% 19-15/06/2026	EUR	1,699,847.00	0.83
			<b>1,699,847.00</b>	<b>0.83</b>
<b>Internet</b>				
400 000,00	ILIAD 2,375% 20-17/06/2026	EUR	396,200.00	0.19
900 000,00	ILIAD 5,375% 22-14/06/2027	EUR	943,614.00	0.46
			<b>1,339,814.00</b>	<b>0.65</b>
<b>Métal</b>				
1 300 000,00	ORANO SA 3,375% 19-23/04/2026	EUR	1,304,355.00	0.63
			<b>1,304,355.00</b>	<b>0.63</b>
<b>Publicité</b>				
1 100 000,00	IPSOS 2,875% 18-21/09/2025	EUR	1,101,254.00	0.53
			<b>1,101,254.00</b>	<b>0.53</b>
<b>Distribution et commerce de gros</b>				
607 725,00	FNAC DART SA 0,25% 21-23/03/2027 CV FLAT	EUR	565,207.50	0.28
500 000,00	SEB SA 1,375% 20-16/06/2025	EUR	495,860.00	0.24
			<b>1,061,067.50</b>	<b>0.52</b>
<b>Audiovisuel</b>				
600 000,00	TDF INFRASTRUCTU 2,5% 16-07/04/2026	EUR	597,894.00	0.29
400 000,00	TDF INFRASTRUCTU 5,625% 23-21/07/2028	EUR	425,312.00	0.21
			<b>1,023,206.00</b>	<b>0.50</b>
<b>Assurance, réassurance</b>				
1 000 000,00	THALES SA 4% 23-18/10/2025	EUR	1,007,980.00	0.49
			<b>1,007,980.00</b>	<b>0.49</b>
<b>Assurance</b>				
600 000,00	ETHIAS 5% 15-14/01/2026	EUR	611,394.00	0.30
			<b>611,394.00</b>	<b>0.30</b>
<b>Industrie sidérurgique</b>				
400 000,00	VOESTALPINE AG 2,75% 23-28/04/2028 CV	EUR	383,704.00	0.18
			<b>383,704.00</b>	<b>0.18</b>
<b>Machines diversifiées</b>				
300 000,00	PRYSMIAN SPA 3,625% 24-28/11/2028	EUR	302,781.00	0.14
			<b>302,781.00</b>	<b>0.14</b>
			<b>187,394,641.60</b>	<b>91.00</b>

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
<b>Obligations</b>				
<b>Cosmétiques</b>				
900 000,00	TEVA PHARMACEUTICAL F 4,5% 18-01/03/2025	EUR	900,774.00	0.43
			<b>900,774.00</b>	<b>0.43</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
958,00	OSTRUM SRI MONEY - I C EUR	EUR	12,702,955.46	6.17
			<b>12,702,955.46</b>	<b>6.17</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>200,998,371.06</b>	<b>97.60</b>

Résumé des actifs nets

		%
<b>Total du portefeuille de titres</b>	<b>200,998,371.06</b>	<b>97.60</b>
<b>Liquidités en banque</b>	<b>2,346,479.54</b>	<b>1.14</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>2,586,769.43</b>	<b>1.26</b>
<b>Total des actifs nets</b>	<b>205,931,620.03</b>	<b>100.00</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - SERENITE PLUS (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
France	35.66	34.83
Espagne	13.21	12.88
Italie	12.43	12.16
Pays-Bas	9.29	9.08
Belgique	5.09	4.97
États-Unis d'Amérique	4.42	4.31
Allemagne	3.85	3.74
Royaume-Uni	2.98	2.91
Luxembourg	2.71	2.64
Irlande	2.47	2.40
Autres	7.89	7.68
	<b>100.00</b>	<b>97.60</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
Banques	31.34	30.59
Pièces détachées et équipement automobile	9.97	9.74
Des services diversifiés	7.64	7.46
Fonds d'investissement	6.32	6.17
L'énergie	5.77	5.63
Services financiers	5.69	5.56
Télécommunications	4.47	4.37
Gouvernement	3.93	3.83
Matériaux de construction	3.81	3.72
Chimie	3.79	3.70
Cosmétiques	3.77	3.67
Transport	3.04	2.97
Électrique et électronique	2.34	2.28
Autres	8.12	7.91
	<b>100.00</b>	<b>97.60</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette actifs
OSTRUM SRI MONEY - I C EUR	Fonds d'investissement	12,702,955.46	6.17
ESPAGNE I/L BOND 0,65% 17-30/11/2027	Gouvernement	7,173,044.73	3.48
BNP PARIBAS 19-23/01/2027 FRN	Banques	3,667,921.00	1.79
SELENA 0% 20-25/06/2025 CV	Services financiers	3,340,160.00	1.62
BNP PARIBAS 18-20/11/2030 FRN	Banques	2,772,196.00	1.36
GRP BRUXELLES 2,125% 22-29/11/2025 CV	Services financiers	2,771,748.00	1.35
TELECOM ITALIA 3% 16-30/09/2025	Télécommunications	2,491,900.00	1.22
GETLINK SE 3,5% 20-30/10/2025	Transport	2,489,757.20	1.21
BANCO BPM SPA 20-14/09/2030 FRN	Banques	2,426,976.00	1.18
SPIE SA 2,625% 19-18/06/2026	Matériaux de construction	2,291,973.00	1.11

## DNCA INVEST - ALPHA BONDS (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

## État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		13,744,795,155.71
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		268,438,943.78
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	14,013,234,099.49
Liquidités en banque	2.2a	499,236,856.40
Créances sur abonnements		24,625,204.82
Créances sur contrats d'échange		31,671,480.79
Plus-value nette non réalisée sur les contrats à terme	2.2j	143,792,537.67
Plus-value nette non réalisée sur les contrats d'échange	2.2i, 11, 12	67,401,701.72
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	72,596,118.85
Autres créances		4,393,917.18
<b>Total des actifs</b>		<b>14,856,951,916.92</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		31,010,517.68
Charges à payer		12,276,316.94
Investissements dans des contrats d'option à la valeur de marché	2.2e	16,830,344.58
Payable sur les rachats		4,288,653.82
Montant à payer sur les contrats d'échange		20,428,950.28
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.2k	93,744,235.99
<b>Total du passif</b>		<b>178,579,019.29</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>14,678,372,897.63</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Intérêts sur obligations	2.6	234,108,233.04
Intérêts bancaires	2.6	17,349,727.88
Revenus sur les contrats d'échange	2.2i, m	41,639,423.37
Autres revenus	13	302,808.01
<b>Revenu total</b>		<b>293,400,192.30</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	100,142,421.11
Frais de dépôt	5	1,745,413.95
Commissions de performance	4	376,820.68
Frais d'administration	5	131,662.82
Honoraires professionnels	7	327,921.82
Coûts de transaction	2.7	1,000,779.11
Taxe d'abonnement	6	3,539,700.34
Intérêts et frais bancaires	2.5	4,116,023.60
Charges sur les contrats d'échange		27,378,937.42
Frais d'agent de transfert		1,834,027.54
Frais d'impression et de publication		43,430.49
Autres dépenses	7	3,227,704.14
<b>Dépenses totales</b>		<b>143,864,843.02</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>149,535,349.28</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	61,975,879.36
Transactions en devises étrangères	2.3	46,470,010.60
Contrats à terme	2.2j	(161,602,386.03)
Contrats de change à terme	2.2k	(226,118,164.85)
Contrats de swaps	2.2i, 11	(86,478,370.98)
Contrats d'options	2.2e	148,694,778.93
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>(67,522,903.69)</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	250,306,418.35
Contrats à terme	2.2j	308,933,888.87
Contrats de change à terme	2.2k	(94,997,738.99)
Contrats de swaps	2.2i, 11	45,607,831.49
Contrats d'options	2.2e	5,355,988.68
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>447,683,484.71</b>
Produit de la souscription d'actions		8,065,507,103.53
Montant net payé pour le rachat d'actions		(2,686,938,458.17)
Distribution de dividendes	10	(21,850,892.26)
Actif net au début de l'exercice		8,873,971,659.82
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>14,678,372,897.63</b>

## DNCA INVEST - ALPHA BONDS (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	20,069,957.927	21,531,131.376	(5,695,972.115)	35,905,117.188
Actions de la classe AD EUR	202,707.024	183,071.193	(40,277.819)	345,500.398
Actions de classe B EUR	6,918,461.535	5,028,125.975	(1,511,057.712)	10,435,529.798
Actions de classe F EUR	2,152,225.902	4,577,808.791	(1,565,985.572)	5,164,049.121
Actions de classe H-A CHF	73,179.332	40,377.834	(13,794.019)	99,763.147
Actions de classe H-A USD	378,831.460	1,202,551.933	(164,771.528)	1,416,611.865
Actions de classe H-I CHF	415,009.914	174,368.920	(74,335.901)	515,042.933
Actions de catégorie H-I JPY	4,787,252.764	6,212,442.475	(1,233,537.624)	9,766,157.615
Actions de classe H-I USD	1,051,592.330	1,015,790.559	(283,859.580)	1,783,523.309
Actions de classe H-ID CAD	14,155.106	379.490	(10,978.309)	3,556.287
Actions de la classe H-WA USD	-	173,968.677	(3,157.916)	170,810.761
Actions de classe H-WAD USD	-	1,044,272.174	(9,491.807)	1,034,780.367
Actions de classe H-WI USD	62,124.000	43,796.000	(63,724.000)	42,196.000
Actions de classe I EUR	23,238,787.929	17,543,019.222	(8,323,136.344)	32,458,670.807
Actions de la classe ID EUR	2,027,483.666	2,114,672.463	(151,034.599)	3,991,121.530
Actions de classe N EUR	4,254,142.392	2,972,621.531	(1,582,673.951)	5,644,089.972
Actions de la classe ND EUR	164,007.594	57,681.546	(31,796.572)	189,892.568
Actions de classe Q EUR	329,072.070	104,299.032	(73,817.556)	359,553.546
Actions de la classe SI EUR	9,457,168.492	4,405,524.942	(1,355,091.966)	12,507,601.468
Actions de classe WI EUR	25,949.000	116,533.000	(11,768.000)	130,714.000

DNCA INVEST - ALPHA BONDS (en EUR)

Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Obligations</b>				
<b>Gouvernement</b>				
79,000,000.00	GOUVERNEMENT AUSTRALIEN 0.25% 21-21/11/2032	AUD	48,836,861.53	0.33
600,000,000.00	GOUVERNEMENT AUSTRALIEN 3.75% 22-21/05/2034	AUD	342,863,290.26	2.34
804,500,000.00	GOUVERNEMENT AUSTRALIEN 3% 22-21/11/2033	AUD	434,594,825.42	2.96
240,000.00	BRÉSIL NTN-F 10% 18-01/01/2029 PLAT	BRL	33,486,889.56	0.23
402,000.00	BRÉSIL NTN-F 10% 20-01/01/2031 PLAT	BRL	53,285,198.16	0.36
63,000,000.00	BRÉSIL REP DE 3.75% 21-12/09/2031	USD	51,534,718.33	0.35
25,000,000.00	BRÉSIL REP DE 3.875% 20-12/06/2030	USD	21,274,760.85	0.14
50,000,000.00	BRÉSIL REP DE 6.125% 24-15/03/2034	USD	45,156,053.73	0.31
20,000,000.00	BRÉSIL REP DE 6.125% 24-22/01/2032	USD	18,513,479.56	0.13
20,367,060.00	CANADA-GOVT I/L 2% 07-01/12/2041	CAD	14,675,958.08	0.10
192,604,600.00	CANADA-GOVT I/L 3% 03-01/12/2036	CAD	152,062,594.05	1.04
17,705,800.00	CANADA GOVT I/L 4% 99-01/12/2031	CAD	14,055,536.36	0.10
52,000,000.00	COLOMBIE REP DE 3.125% 20-15/04/2031	USD	40,009,198.96	0.27
27,000,000.00	COLOMBIE REP DE 3.25% 21-22/04/2032	USD	20,052,372.21	0.14
57,000,000.00	COLOMBIE REP DE 7.5% 23-02/02/2034	USD	54,477,437.43	0.37
11,334,000.00	COLOMBIE REP DE 8% 23-14/11/2035	USD	11,039,068.49	0.08
200,000,000.00	UNION EUROPÉENNE 1.625% 22-04/12/2029	EUR	192,058,000.00	1.31
150,000,000.00	UNION EUROPÉENNE 1% 22-06/07/2032	EUR	132,823,500.00	0.90
585,000,000.00	UNION EUROPÉENNE 3% 24-04/12/2034	EUR	589,861,350.00	4.02
395,000,000.00	UNION EUROPÉENNE 4% 23-04/04/2044	EUR	431,916,700.00	2.94
276,010,400.00	FRANCE O.A.T.I/L 0.1% 15-01/03/2025	EUR	275,419,737.74	1.88
54,820,000.00	HONGRIE 0.125% 21-21/09/2028	EUR	48,731,142.60	0.33
15,000,000.00	HONGRIE 0.5% 20-18/11/2030	EUR	12,521,100.00	0.09
15,000,000.00	HONGRIE 5.25% 22-16/06/2029	USD	14,272,393.47	0.10
148,508,000.00	HONGRIE 5.375% 23-12/09/2033	EUR	160,651,499.16	1.09
19,000,000.00	HONGRIE 5% 22-22/02/2027	EUR	19,718,390.00	0.13
10,000,000.00	HONGRIE 6.125% 23-22/05/2028	USD	9,828,968.98	0.07
35,193,900.00	ITALIE BTPS 0.1% 22-15/05/2033	EUR	31,006,529.78	0.21
189,190,213.00	ITALIE BTPS 0.4% 19-15/05/2030	EUR	180,513,949.84	1.23
1,031,729,805.00	ITALIE BTPS 1.5% 23-15/05/2029	EUR	1,042,521,698.84	7.10
76,044,080.00	ITALIE BTPS 1.6% 22-22/11/2028	EUR	75,522,417.60	0.51
207,254,880.00	ITALIE BTPS 1.8% 24-15/05/2036	EUR	205,441,399.80	1.40
78,000,000,000.00	JAPAN GOVT 20-YR 1.6% 24-20/03/2044	JPY	460,324,022.35	3.14
10,000,000,000.00	JAPAN GOVT 30-YR 0.3% 16-20/06/2046	JPY	43,692,676.04	0.30
1,669,505,000.00	MEXICAN UDIBONOS 2.75% 21-27/11/2031	MXN	65,191,115.79	0.44
640,250,000.00	NEW ZEALAND GVT 4.25% 24-15/05/2036	NZD	335,315,672.45	2.28
175,650,000.00	NOUVELLE-ZÉLANDE I/L 2.5% 14-20/09/2035	NZD	122,602,883.80	0.84
169,600,000.00	NOUVELLE-ZÉLANDE I/L 2.5% 17-20/09/2040	NZD	112,788,077.95	0.77
40,000,000.00	NOUVELLE-ZÉLANDE I/L 3% 13-20/09/2030	NZD	29,954,935.98	0.20
46,000,000.00	REP DE POLOGNE 2.75% 22-25/05/2032	EUR	44,895,540.00	0.31
72,534,000.00	ROUMANIE 1.75 % 21-13/07/2030	EUR	60,716,760.72	0.41
98,350,000.00	ROUMANIE 3.624% 20-26/05/2030	EUR	92,396,874.50	0.63
24,000,000.00	ROUMANIE 5.125% 24-24/09/2031	EUR	23,480,400.00	0.16
10,000,000.00	ROUMANIE 5.25% 24-30/05/2032	EUR	9,762,800.00	0.07
68,724,000.00	ROUMANIE 5.375% 24-22/03/2031	EUR	68,811,279.48	0.47
22,000,000.00	ROUMANIE 6.375% 23-18/09/2033	EUR	22,928,180.00	0.16
94,500,000.00	ROUMANIE 6.625% 22-27/09/2029	EUR	101,898,405.00	0.69
71,300,000.00	AFRIQUE DU SUD 4.85% 19-30/09/2029	USD	64,256,119.43	0.44
26,000,000.00	AFRIQUE DU SUD 5.875% 18-22/06/2030	USD	24,086,868.30	0.16
63,200,000.00	AFRIQUE DU SUD 5.875% 22-20/04/2032	USD	57,447,938.93	0.39
794,720,362.50	ESPAGNE I/L BOND 0.7% 18-30/11/2033	EUR	767,183,301.98	5.23
131,492,280.00	ESPAGNE I/L BOND 1.15% 24-30/11/2036	EUR	128,769,074.88	0.88
220,540,250.00	ESPAGNE I/L BOND 1% 15-30/11/2030	EUR	222,392,788.11	1.52
87,383,532.00	ESPAGNE I/L BOND 2.05% 23-30/11/2039	EUR	93,983,610.17	0.64
150,000,000.00	GOUVERNEMENT ESPAGNOL 3.45% 24-31/10/2034	EUR	154,924,500.00	1.06
27,500,000.00	UNITED MEXICAN 2.375% 22-11/02/2030	EUR	25,680,050.00	0.17
52,500,000.00	UNITED MEXICAN 2.659% 20-24/05/2031	USD	41,237,027.73	0.28
57,766,000.00	UNITED MEXICAN 3.5% 22-12/02/2034	USD	44,474,628.93	0.30
29,500,000.00	UNITED MEXICAN 4.4899% 24-25/05/2032	EUR	29,967,575.00	0.20
25,000,000.00	UNITED MEXICAN 4.875% 22-19/05/2033	USD	21,678,181.47	0.15
112,000,000.00	UNITED MEXICAN 6% 24-07/05/2036	USD	101,936,341.68	0.69
599,719,500.00	US TSY INFL IX N/B 0.25% 15-15/01/2025	USD	578,589,659.12	3.94
301,608,000.00	US TSY INFL IX N/B 0.75% 15-15/02/2045	USD	211,348,639.52	1.44
699,826,050.00	US TSY INFL IX N/B 1.25% 23-15/04/2028	USD	659,135,219.18	4.49
58,203,600.00	US TSY INFL IX N/B 1.375% 23-15/07/2033	USD	52,648,854.59	0.36
1,566,022,500.00	US TSY INFL IX N/B 1.75% 24-15/01/2034	USD	1,451,618,995.31	9.89
154,279,500.00	US TSY INFL IX N/B 2.125% 24-15/02/2054	USD	138,134,723.53	0.94
949,092,900.00	US TSY INFL IX N/B 2.125% 24-15/04/2029	USD	918,734,472.95	6.26
51,528,500.00	US TSY INFL IX N/B 2.375% 23-15/10/2028	USD	50,584,341.94	0.34
	<b>12,212,299,557.60</b>		<b>83.20</b>	
	<b>12,212,299,557.60</b>		<b>83.20</b>	

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Instruments du marché monétaire</b>				
<b>Gouvernement</b>				
300 000 000,00	FRANÇAIS BTF 0% 24-05/02/2025	EUR	299,215,500.00	2.04
300 000 000,00	FRANÇAIS BTF 0% 24-05/11/2025	EUR	294,136,500.00	2.00
200 000 000,00	FRANÇAIS BTF 0% 24-22/01/2025	EUR	199,697,000.00	1.36
	<b>793,049,000.00</b>		<b>5.40</b>	
	<b>793,049,000.00</b>		<b>5.40</b>	
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
106 875,00	DNCA INVEST - CREDIT CONVICTIOON - CLASS I ACTIONS EUR	EUR	18,838,856.25	0.13
150 000,00	DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT INC*	EUR	14,944,500.00	0.10
125,000,00	DNCA INVEST - FLEX INFLATION - CLASS I SHARES EUR	EUR	15,061,250.00	0.10
42 330,00	DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES - ACTIONS DE CLASSE I EUR	EUR	5,021,184.60	0.03
104 080,00	DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD - CLASS I SHARES EUR	EUR	10,631,772.00	0.07
8 689,76	OSTRUM CASH EURIBR-I C EUR	EUR	943,387,979.04	6.44
	<b>1,007,885,541.89</b>		<b>6.87</b>	
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>14,013,234,099.49</b>	<b>95.47</b>

\*Remarque 1.

DNCA INVEST - ALPHA BONDS (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Nom	Monnaie	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Futures</b>					
<b>L'avenir des obligations</b>					
(3.500.00)	PEUT 10YR BOND FUT. 20/03/2025 (18 450.00)	CAD	227,921,188.35	BNP Paribas Paris	(5,170,839.12)
	EURO-BOBL FUTURE 06/03/2025	EUR	1,876,088,250.00	BNP Paribas Paris	28,505,250.00
(4 602.00)	EURO-BTP FUTURE 06/03/2025 (10 776.00)	EUR	494,346,840.00	BNP Paribas Paris	11,578,552.70
	EURO-BUND FUTURE 06/03/2025	EUR	1,068,224,880.00	BNP Paribas Paris	37,032,075.30
(550.00)	EURO BUXL 30Y BONDS 06/03/2025	EUR	54,210,750.00	BNP Paribas Paris	4,680,500.00
(18 682.00)	EURO AVOINE FUTURE FRENCH 10YR 6% 06/03/2025	EUR	1,922,471,210.00	BNP Paribas Paris	55,485,540.00
(3,000.00)	ULTRA 10 YEAR US TRE NOTE FUT 20/03/2025	USD	274,504,783.07	BNP Paribas Paris	7,564,151.12
(3 350.00)	US 10YR NOTE FUT (CBT) 20/03/2025	USD	316,930,911.20	BNP Paribas Paris	5,462,484.30
6 000.00	US 5YR NOTE FUTURE (CBT) 31/03/2025	USD	582,607,015.17	BNP Paribas Paris	(4,529,434.73)
					<b>140,608,279.57</b>
<b>Futur monétaire</b>					
(500.00)	CHF / USD CURRENCY FUTURE 17/03/2025	USD	60 392 308,44	BNP Paribas Paris	1,067,850.81
1 900.00	CHI AUD / USD 17/03/2025	USD	183,592,617.64	BNP Paribas Paris	(3,800,367.19)
(1 200.00)	EUR-JPY 17/03/2025	JPY	920,866.84	BNP Paribas Paris	(3,176,990.60)
(4 046.00)	EURO FX CURR FUT (CME) 17/03/2025	USD	488,694,559.86	BNP Paribas Paris	9,093,765.08
					<b>3,184,258.10</b>
<b>Total des contrats à terme</b>					<b>143,792,537.67</b>

Achat	Vente	Echéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR
<b>Contrats de change à terme</b>					
75,234,558.00	AUD 45,812,054.93	EUR 09/01/25	44 984 638,11	Barclays Bank Ireland Plc BNP Paribas Paris	(862,571.20)
1,177,179.04	EUR 1,100,000.00	CHF 09/01/25	1,172,145.56	BNP Paribas Paris	5,636.51
66,632,388.40	EUR 775,862,000.00	NOK 09/01/25	65 971 854,94	Titres BOFA Europe S.A	804,161.77
554,344,097.77	EUR 1,000,098,000.00	NZD 09/01/25	541,090,732.02	BNP Paribas Paris Barclays Bank Ireland Plc Deutsche Bank AG	14,126,088.62
575,938,907.98	EUR 942,740,000.00	AUD 09/01/25	563,688,002.63	Banque Barclays Ireland Plc	12,695,797.67
2,061,775,865.20	EUR 2,253,000,000.00	USD 09/01/25	2,175,760,502.17	Banque Barclays Ireland Plc JP Morgan AG	(114,512,922.58)
173,088,394.19	MXN 8,127,932.86	EUR 09/01/25	8,039,069.16	CACIB	(127,381.42)
775,862,000.00	NOK 66,099,488.41	EUR 09/01/25	65,971,854.94	HSBC France	(270,961.16)
340,820,000.00	USD 326,431,893.35	EUR 09/01/25	329,135,683.24	HSBC France Barclays Bank Ireland Plc Deutsche Bank AG	2,777,548.08
14,000,000.00	CAD 9,335,981.02	EUR 15/01/25	9 400 705,05	HSBC France	65,178.55
6,037,515.14	EUR 5,000,000.00	GBP 15/01/25	6 047 411,71	Barclays Bank Ireland Plc Société Générale	(6,494.65)
129 314 962,27	EUR 190 300 000,00	CAD 15/01/25	127 782 440,83	UBS Europe SE Barclays Bank Ireland Plc	1,526,402.76
202 658 827,89	EUR 188 310 000,00	CHF 15/01/25	200 660 663,86	Barclays Bank Ireland Plc HSBC France	2,011,570.56
531 378 494,78	EUR 85 514 000 000,00	JPY 15/01/25	525 466 513,29	Citigroup Global Marché Barclays Bank Ireland Plc	5,763,842.85

Achat	Vente	Echéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR
110 637 680,00	GBP 132 132 838,80	EUR 15/01/25	133 814 320,27	Goldman Sachs AG	1,606,103.69
126,500,000.00	GBP 141,872,142.50	CHF 15/01/25	304,176,608.75	JP Morgan AG	1,746,009.26
391,409.30	CAD 263,483.02	EUR 16/01/25	262,823.10	BNP Paribas	(648.27)
73,533,813.89	CHF 79,083,270.19	EUR 16/01/25	78,356,666.73	BNP Paribas	(726,937.44)
863,156.87	EUR 806,794.57	CHF 16/01/25	859,709.70	BNP Paribas	3,446.80
2,172,360.76	EUR 2,259,771.33	USD 16/01/25	2,182,299.69	BNP Paribas	(9,833.44)
3,565,875.81	EUR 574,017,929.00	JPY 16/01/25	3,527,225.95	BNP Paribas	37,358.37
99,300,832,842.00	JPY 621,393,085.28	EUR 16/01/25	610,183,857.62	BNP Paribas (10 994 079,14)	
565,068,366.44	USD 536,957,500.46	EUR 16/01/25	545,696,153.01	BNP Paribas	8 710 723.64
2,465,081,620.83	EUR 2,599,867,500.00	USD 23/01/25	2,510,736,359.25	HSBC France (44 880 871,77)	
1 308 412 513 383,00	BREUR 203 245 420 490,00	CNY 24/01/25	204 494 869 319,00	Goldman Sachs France	(626 030,97)
86,600,000,000.00	HUF 207,776,254.25	EUR 24/01/25	210,518,639.16	Barclays Bank Ireland Plc	2,232,948.28
2,100,000,000,000.00	IDR 124,912,264.01	EUR 24/01/25	126,002,220.16	Banque Barclays Ireland Plc	804,501.43
3,476,805,383.40	MXN 162,627,615.58	EUR 24/01/25	161,479,798.03	BNP Paribas Paris CACIB	(2,475,381.67)
3,874,550,000.00	ESSAY ER 83,278,093.59	EUR 30/01/25	105 816 341,58	Goldman Sachs International UBS Europe SE	19,448,017.17
2,139,050,000.00	ESSAY ER 42,336,741.99	EUR 10/07/25	58 418 770,04	Goldman Sachs AG	5,985,256.55
2,250,000,000.00	ESSAY ER 43,709,689.80	EUR 05/12/25	61 448 882,72	Barclays Bank Ireland Plc	1,071,562.05
					<b>(93,744,235.99)</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>					<b>(93,744,235.99)</b>

Quantité	Nom	Monnaie	Engagement en EUR	Contrepartie en	Valeur de marché en EUR
<b>Options</b>					
<b>Option d'obligation simple vanille</b>					
(6 846.00)	CALL EURO-BOBL FUTURE 24/01/2025 118.5	EUR 19 185 494 655,60	BNP Paribas Paris		(1,300,740.00)
(19 092.00)	CALL US 5YR NOTE FUTUR (CBT) 24/01/2025	USD 87 561 107 967,08	BNP Paribas Paris		(6,629,807.25)
(6 846.00)	PUT EURO-BOBL FUTURE 118	EUR 38 301 375 760,20	BNP Paribas Paris		(3,423,000.00)
(19 092.00)	PUT US 5YR NOTE FUTUR (CBT) 24/01/2025	USD 74 893 537 244,45	BNP Paribas Paris		(5,476,797.33)
					<b>(16,830,344.58)</b>
<b>Total des options</b>					<b>(16,830,344.58)</b>

Sous-jacents	Sell/ Interest Taux d'achat (%)	Maturity date	Currency	Notionnel	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Swaps de défaut de crédit</b>						
AALLN CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5,00	20/12/29	EUR 8 000 000,00	Goldman Sachs International Londres	1,537,310.41
ADT CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5,00	20/12/29	USD 8,000,000.00	BNP Paribas	1,278,657.40
AFKLM CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre	5,00	20/12/29	EUR 4,000,000.00	Banque Barclays Londres	(480,266.83)
ALBERSTONS CDS 20/12/2029	Acheter	5,00	20/12/29	USD 6,000,000.00	Barclays Bank Londres	1,006,083.84
ALLY CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5,00	20/12/29	USD 7 000 000,00	Morgan Stanley International	1,058,611.45
ALSTOM CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre	1,00	20/12/29	EUR 2,000,000.00	BANQUE DE AMERICA (NYC)	(9,920.46)
AMR/AMERIQUE N	Acheter	5,00	20/12/29	USD 5,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	197,830.51

DNCA INVEST - ALPHA BONDS (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024 (suite)

Sous-jacent	Vente/ Intérêt d'achat non réalisé (%)	Échéance date	Devise	Notionnel	Contrepartie	Taux d'achat (%) (dépréciation) en EUR	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
CDSUSDSR66M D14 20/12/2029							731,713.61
AMZN CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Acheter 1.00	20/12/29	USD	5,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	166,415.12	
ARMK CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Acheter 5.00	20/12/29	USD	8,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	1,373,047.85	
ASSDLN CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 5.00	20/12/29	EUR	2,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	(8,344.33)	
BOMB INC CDS USD SR 5Y D14 20/06/2029	Acheter 5.00	20/12/29	USD	5,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	649,074.38	
BOPARAN FINANCE 4,375% 14-15/07/2021	Vendre 5.00	20/12/29	EUR	2,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	88,169.18	
BZH CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 5.00	20/12/29	USD	8,000,000.00	BNP Paribas Paris	(727,475.82)	
CABBCO CDS EUR SR 5Y D14 20/12/2029	Vendre 5.00	20/12/29	EUR	3,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	(17,047.11)	
CCLPLC CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Acheter 1.00	20/12/29	USD	5,000,000.00	BNP Paribas Paris	(108,926.32)	
CCO_H CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 5.00	20/12/29	USD	3,000,000.00	BNP Paribas Paris	(378,695.10)	
CD CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5.00	20/12/29	USD	5,000,000.00	BNP Paribas Paris	117,566.17	
CDX HY CDSI S43 5Y PRC CORP 20/12/2029	Acheter 5.00	20/12/29	USD	80,000,000.00	JP Morgan AG	5,953,889.26	
CEGR CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 1.00	20/12/29	EUR	2,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	(191,949.02)	
CHK CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5.00	20/12/29	USD	8,000,000.00	JP Morgan AG	1,458,000.96	
CLF CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5.00	20/12/29	USD	7,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	534,634.63	
CLNVX CDS EUR SR 5Y D14 20/12/2029	Acheter 1.00	20/12/29	EUR	8,000,000.00	BNP Paribas Paris	3,283.73	
CLNXSM CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5.00	20/12/29	EUR	8,000,000.00	BNP Paribas Paris	1,584,338.23	
COMMERZBAN KAG 20/12/2029	Vendre 5.00	20/12/29	EUR	3,000,000.00	JP Morgan AG	(379,188.81)	
CPN CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 1.00	20/12/29	EUR	7,000,000.00	JP Morgan AG	(121,193.09)	
CPN CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5.00	20/12/29	USD	7,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	1,038,269.32	
DAL CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5.00	20/12/29	USD	10,000,000.00	JP Morgan AG	1,717,111.15	
DVA CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 5.00	20/12/29	USD	2,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	(318,211.32)	
ELISGP CDS EUR SR 5Y D14 20/12/2029	Acheter 5.00	20/12/29	EUR	10,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	1,843,748.41	
ELTLX CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 1.00	20/12/29	EUR	6 000 000,00	BNP Paribas Paris	101,773.21	
EOFP CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5.00	20/12/29	EUR	5 000 000,00	BNP Paribas Paris	284,399.57	
EQM CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5.00	20/12/29	USD	6 000 000,00	Goldman Sachs International Londres	1,079,560.26	
ERICB CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 1.00	20/12/29	EUR	3 000 000,00	BNP Paribas Paris	(53,173.23)	
FCAIM CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5.00	20/12/29	EUR	8 000 000,00	Goldman Sachs International Londres	1,269,466.55	
FCO CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5,00	20/12/29	USD	5 000 000,00	Goldman Sachs International Londres	731,713.61
FD CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 1,00	20/12/29	USD	2 000 000,00	BNP Paribas Paris	(134,161.67)	
FRFP CDS EUR SR 5Y D14 20/12/2029	Vendre 1,00	20/12/29	EUR	5,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	343,549.74	
GFLCN CDS USD SR 66M D1420/12/2029	Acheter 5,00	20/12/29	USD	6,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	1,045,302.93	
GM CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5,00	20/12/29	USD	10,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	1,675,907.37	
GT CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Vendre 5,00	20/12/29	USD	7 000 000,00	BNP Paribas Paris	(487,776.09)	
HCA CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5,00	20/12/29	USD	10,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	1,882,664.49	
HLT B CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Acheter 5,00	20/12/29	USD	4,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	701,814.92	
HPLGR CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 5,00	20/12/29	EUR	5,000,000.00	Morgan Stanley International	(784,908.81)	
IGTPLC CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5,00	20/12/29	EUR	7,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	1,239,448.12	
ILDFF CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5,00	20/12/29	EUR	2,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	209,223.54	
INEGRP A CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 5,00	20/12/29	EUR	3,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	(299,509.25)	
IRM CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5,00	20/12/29	USD	6,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	1,032,249.10	
ITRX EUR CDSI S42,5Y CORP 20/12/2029	Acheter 1,00	20/12/29	EUR	50,000,000.00	Banque d'Amérique Lib (Londres)	990,950.00	
ITRX XOVER CDSI S42,5Y CORP 20/12/2029	Vendre 5,00	20/12/29	EUR	105,000,000.00	Banque d'Amérique Lib (Londres)	(8,294,160.00)	
ITV CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 5,00	20/12/29	EUR	2,000,000.00	Morgan Stanley International	(372,992.70)	
JAGLN CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 5,00	20/12/29	EUR	5,000,000.00	Deutsche Bank	(584,798.93)	
JWN CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 1,00	20/12/29	USD	4,000,000.00	BNP Paribas Paris	328,475.11	
KBH CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Acheter 5,00	20/12/29	USD	5,000,000.00	BNP Paribas Paris	698,794.85	
KR CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 1,00	20/12/29	USD	4,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	(109,068.17)	
KSS CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 1,00	20/12/29	USD	8,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	1,443,574.96	
LGE HOLDCO VI CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5,00	20/12/29	EUR	8,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	529,762.35	
LIAGR CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 1,00	20/12/29	EUR	10 000 000,00	BNP Paribas Paris	74,138.41	
LOXAM CDS EUR SUB 5Y D14 20/06/2029	Acheter 5,00	20/12/29	EUR	3 000 000,00	BNP Paribas Paris	197,454.48	
LUV CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Vendre 1,00	20/12/29	USD	7,000,000.00	JP Morgan AG	(64,062.80)	
LW CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 1,00	20/12/29	USD	5,000,000.00	BNP Paribas Paris	66,090.01	
LXSGR CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre 1,00	20/12/29	EUR	7,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	212,607.63	
MGM CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter 5,00	20/12/29	USD	7 000 000,00	BNP Paribas Paris	927,220.60	

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

DNCA INVEST - ALPHA BONDS (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024 (suite)

Sous-jacent	Vente/ Intérêt d'achat non réalisé (%)	Échéance date	Devise	Notionnel	Contrepartie	Taux d'achat (%) (dépréciation) en EUR	
MPW CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Vendre	5.00	20/12/29	USD	2,000,000.00	Banque Barclays Londres	439,717.30
MUR CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Acheter	1.00	20/12/29	USD	3,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	(59,594.86)
NCLH CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	USD	4,000,000.00	JP Morgan AG	588,010.48
NEXIM CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	EUR	2,000,000.00	Morgan Stanley International	318,150.62
NFLX CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	USD	13,000,000.00	JP Morgan AG	2,673,707.55
NOKIA CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre	5.00	20/12/29	EUR	5,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	(1,020,083.83)
NWL CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Vendre	1.00	20/12/29	USD	6,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	272,486.81
OI EUROPEAN GRP 6,25% 23-15/05/2028	Acheter	5.00	20/12/29	EUR	6,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	487,908.48
PNLNA CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre	1.00	20/12/29	EUR	7,000,000.00	Morgan Stanley International	130,414.31
PULTE CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	USD	8,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	1,437,612.90
RCL CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	USD	5 000 000.00	BNP Paribas Paris	874,420.95
ROLLS PLC CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	1.00	20/12/29	EUR	2,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	32,532.40
SABHLD CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Vendre	5.00	20/12/29	USD	1,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	209,700.54
SESGFP CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	1.00	20/12/29	EUR	6,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	(582,731.01)
SIRI CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	USD	2,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	233,516.33
SOCIETE GENERALE 5,875% 01-20/12/2029	Vendre	1.00	20/12/29	EUR	7,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	111,663.71
STANLNHCO CDS EUR SUB 5Y D14 20/12/2029	Vendre	1.00	20/12/29	EUR	5,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	17,354.31
STENA AB 7% 14-01/02/2024	Vendre	5.00	20/12/29	EUR	2,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	(271,203.05)
STERV CDS EUR SR 5Y D14 20/12/2029	Vendre	5.00	20/12/29	EUR	3,000,000.00	BNP Paribas Paris	(588,683.24)
STGATE CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Vendre	5.00	20/12/29	EUR	2,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	(326,205.03)
SUBFIN CDSI S42 5Y CORP 20/12/2029	Acheter	1.00	20/12/29	EUR	10,000,000.00	BNP Paribas Paris	(56,630.00)
SZUGR CDS EUR SR 5Y D14 20/12/2029	Vendre	1.00	20/12/29	EUR	6,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	(6,853.71)
THC CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Vendre	5.00	20/12/29	USD	2,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	(308,306.99)
TITIM CDS EUR SR 5Y D14 20/12/2029	Vendre	1.00	20/12/29	EUR	5,000,000.00	Citigroup Global Markets EUR AG	170,147.10
TMUS A CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	USD	8,000,000.00	JP Morgan Chase Banque	1,591,551.87
TSN CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Vendre	1.00	20/12/29	USD	2,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	(47,676.77)
TUIG CDS EUR SR 5Y D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	EUR	3,000,000.00	Bank of America Ltd (Londres)	364,701.45

Sous-jacent	Vente/ Intérêt d'achat non réalisé (%)	Échéance date	Devise	Notionnel	Contrepartie	Taux d'achat (%) (dépréciation) en EUR	
UAUA CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	USD	10,000,000.00	JP Morgan AG	1,277,417.02
UBER CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	USD	7,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	1,338,412.58
UPC CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	EUR	6,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	743,481.71
URI CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	USD	8,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	1,407,841.83
VENLNG CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	USD	9,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	1,228,589.47
VERISR CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	EUR	2,000,000.00	Bank of America Ltd (Londres)	176,397.10
VMEID CDS EUR SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	EUR	8,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	326,151.76
VOLVO CAR AB 2% 17-24/01/2025	Vendre	5.00	20/12/29	EUR	8,000,000.00	Bank of America Ltd (Londres)	(970,607.71)
VST B CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	USD	5,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	825,776.59
VW CDS EUR SR 5Y D14 20/12/2029	Vendre	1.00	20/12/29	EUR	8 000 000.00	BNP Paribas Paris	48,420.00
WHRCORP CDS USD SR 5Y D14 20/12/2029	Vendre	1.00	20/12/29	USD	5,000,000.00	Barclays Investment Corporation	22,891.66
X CDS USD SR 66M D14 20/12/2029	Acheter	5.00	20/12/29	USD	2,000,000.00	Barclays Bank Plc	232,125.09
						<b>38,088,879.67</b>	
<b>Total Credit Default Swaps</b>						<b>38,088,879.67</b>	

A recevoir (%)	A payer (%)	Date d'échéance	Devise	Notionnel	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR	
<b>Swaps de taux d'intérêt</b>							
	Flottant	2.412	07/11/25	EUR	300,000,000.00	Citigroup Global Marchés EUR AG	(549,580.48)
	Flottant	0.270	20/09/26	JPY	200,000,000,000.00	BNP Paribas Paris	7,147,516.13
	Flottant	3.494	27/11/27	NZD	100,000,000.00	BNP Paribas Paris	(403,613.04)
	Flottant	0.190	19/03/28	CHF	260,000,000.00	JP Morgan Securities Limited	(1,033,636.66)
	Flottant	3.885	19/03/28	GBP	500,000,000.00	Banque Barclays Londres	(3,571,541.35)
	Flottant	2.232	07/11/29	EUR	200,000,000.00	Goldman Sachs International Londres	(1,605,325.35)
	Flottant	4.233	16/12/31	USD	2,595,000,000.00	BNP Paribas Paris	19,290,618.26
	Flottant	2.590	05/03/34	EUR	200,000,000.00	BNP Paribas Paris	(6,478,875.38)
	Flottant	0.557	16/12/36	EUR	1,590,650,000.00	BNP Paribas Paris	(245,873,015.07)
	Flottant	2.206	26/01/53	EUR	620,000,000.00	BNP Paribas Paris	(1,872,568.94)
	Flottant	4.047	16/12/56	USD	662,384,720.00	BNP Paribas Paris	(18,028,009.05)
	Flottant	0.369	16/12/56	EUR	790,000,000.00	BNP Paribas Paris	295,311,391.24
						<b>42,333,360.31</b>	
<b>Total des swaps de taux d'intérêt</b>						<b>42,333,360.31</b>	

Nom	Date d'échéance	Devise	Notionnel	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Swaps liés à l'inflation</b>					
LIÉ À L'INFLATION SWAP_327	15/01/34	EUR	400,000,000.00	BNP Paribas Paris	(8,653,211.47)
SWAP INDEXÉ SUR L'INFLATION_329	15/02/29	EUR	200,000,000.00	BNP Paribas Paris	(2,433,542.32)
SWAP INDEXÉ SUR L'INFLATION_425	15/06/25	EUR	200,000,000.00	BNP Paribas Paris	(561,406.45)
SWAP INDEXÉ SUR L'INFLATION_426	15/06/25	EUR	300,000,000.00	BNP Paribas Paris	(931,103.56)

## DNCA INVEST - ALPHA BONDS (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024 (suite)

Nom	Date d'échéance	Devise	Notionnel	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR
LIÉ À L'INFLATION SWAP_433 SWAP	15/07/25	EUR	200 000 000,00	BNP Paribas Paris	264,792.88
LIÉ À L'INFLATION_444	15/09/25	EUR	100 000 000,00	BNP Paribas Paris	(37,175.70)
SWAP INDEXÉ SUR L'INFLATION_453	15/09/29	EUR	300 000 000,00	BNP Paribas Paris	(668,891.64)
					<b>(13,020,538.26)</b>
<b>Total des swaps liés à l'inflation</b>					<b>(13,020,538.26)</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>					<b>100,619,658.82</b>

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	14,013,234,099.49	95.47
Total des instruments financiers dérivés	100,619,658.82	0.69
Liquidités en banque	468,226,338.72	3.19
Autres actifs et passifs	96,292,800.60	0.65
<b>Total des actifs nets</b>	<b>14,678,372,897.63</b>	<b>100.00</b>

## DNCA INVEST - ALPHA BONDS (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
États-Unis d'Amérique	28.98	27.66
France	14.36	13.72
Italie	10.95	10.45
Espagne	9.76	9.33
Belgique	9.61	9.17
Australie	5.90	5.63
Nouvelle-Zélande	4.29	4.09
Japon	3.60	3.44
Roumanie	2.71	2.59
Mexique	2.36	2.23
Autres	7.48	7.16
	<b>100.00</b>	<b>95.47</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
Gouvernement	92.81	88.60
Fonds d'investissement	7.19	6.87
	<b>100.00</b>	<b>95.47</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette actifs
US TSY INFL IX N/B 1,75% 24-15/01/2034	Gouvernement	1,451,618,995.31	9.89
ITALIE BTPS 1,5% 23-15/05/2029	Gouvernement	1,042,521,698.84	7.10
OSTRUM CASH EURIBR-1 C EUR	Fonds d'investissement	943,387,979.04	6.44
US TSY INFL IX N/B 2,125% 24-15/04/2029	Gouvernement	918,734,472.95	6.26
ESPAGNE I/L BOND 0,7% 18-30/11/2033	Gouvernement	767,183,301.98	5.23
US TSY INFL IX N/B 1,25% 23-15/04/2028	Gouvernement	659,135,219.18	4.49
UNION EUROPÉENNE 3% 24-04/12/2034	Gouvernement	589,861,350.00	4.02
US TSY INFL IX N/B 0,25% 15-15/01/2025	Gouvernement	578,589,659.12	3.94
JAPAN GOVT 20-YR 1.6% 24-20/03/2044	Gouvernement	460,324,022.35	3.14
GOUVERNEMENT AUSTRALIEN 3% 22-21/11/2033	Gouvernement	434,594,825.42	2.96

## DNCA INVEST - FLEX INFLATION (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024  
exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		173,619,700.02
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		(1,895,164.95)
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	171,724,535.07
Liquidités en banque	2.2a	5,270,709.43
Créances sur abonnements		29,193.89
Plus-value nette non réalisée sur les contrats à terme	2.2j	988,337.37
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	422,395.21
<b>Total des actifs</b>		<b>178,435,170.97</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		134,641.25
Charges à payer		1,453,010.37
Investissements dans des contrats d'option à la valeur de marché	2.2e	190,235.79
Payable sur les rachats		10,765.19
Moins-value nette non réalisée sur les opérations de change à terme	2.2k	82,374.00
Moins-value nette non réalisée sur les contrats d'échange	2.2i, 11, 12	540,825.72
<b>Total du passif</b>		<b>2,411,852.32</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>176,023,318.65</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Intérêts sur obligations	2.6	3,047,251.07
Intérêts bancaires	2.6	299,712.41
Autres revenus	13	118,923.43
<b>Revenu total</b>		<b>3,465,886.91</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	1,697,758.86
Frais de dépôt	5	12,441.99
Commissions de performance	4	1,284,994.16
Frais d'administration	5	75,041.56
Honoraires professionnels	7	46,142.10
Coûts de transaction	2.7	11,520.49
Taxe d'abonnement	6	42,130.76
Intérêts et frais bancaires	2.5	66,899.67
Frais d'agent de transfert		72,184.99
Frais d'impression et de publication		7,682.38
Autres dépenses	7	87,955.26
<b>Dépenses totales</b>		<b>3,404,752.22</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>61,134.69</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	2,558,625.63
Transactions en devises étrangères	2.3	1,316,460.89
Contrats à terme	2.2j	(3,734,951.54)
Contrats de change à terme	2.2k	(7,233,830.89)
Contrats de swaps	2.2i, 11	(77,897.00)
Contrats d'options	2.2e	2,468,945.22
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>(4,641,513.00)</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	(5,316,230.82)
Contrats à terme	2.2j	9,366,622.02
Contrats de change à terme	2.2k	2,320,369.05
Contrats de swaps	2.2i, 11	(540,825.72)
Contrats d'options	2.2e	115,806.56
<b>Augmentation / (Diminution) de l'actif net résultant des opérations</b>		<b>1,304,228.09</b>
Produit de la souscription d'actions		87,996,077.36
Montant net payé pour le rachat d'actions		(201,044,988.38)
Actif net au début de l'exercice		287,768,001.58
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>176,023,318.65</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - FLEX INFLATION (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	126,954.115	21,545.928	(57,399.237)	91,100.806
Actions de classe B EUR	546,466.724	41,587.908	(346,796.800)	241,257.832
Actions de classe I EUR	1,325,119.628	34,698.636	(609,998.995)	749,819.269
Actions de la classe ID EUR	-	681,379.532	(454,400.000)	226,979.532
Actions de classe N EUR	4,415.000	68,631.487	(6,127.241)	66,919.246
Actions de classe Q EUR	32,572.664	767.345	(12,580.026)	20,759.983
Actions de la classe SI EUR	397,266.000	-	(272,266.000)	125,000.000

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - FLEX INFLATION (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Obligations</b>				
<b>Gouvernement</b>				
13 000 000,00	GOUVERNEMENT AUSTRALIEN 0,25% 21-21/11/2032	AUD	8,036,445.56	4.57
6 000 000,00	AUSTRALIAN I/L 1,25% 15-21/08/2040	AUD	4,050,191.86	2.30
23 565 000,00	CANADA-GOVT I/L 3% 03-01/12/2036	CAD	18,604,721.93	10.57
12 213 700,00	ITALIE BTPS 0,4% 19-15/05/2030	EUR	11,653,579.72	6.62
5 234 550,00	ITALIE BTPS 1,5% 23-15/05/2029	EUR	5,289,303.39	3.00
83 475 250,00	MEXICAN UDIBONOS 2,75% 21-27/11/2031	MXN	3,259,555.79	1.85
7 000 000,00	NOUVELLE-ZÉLANDE I/L 2,5% 14-20/09/2035	NZD	4,885,967.48	2.78
16 900 000,00	NOUVELLE-ZÉLANDE I/L 2,5% 17-20/09/2040	NZD	11,238,906.36	6.38
26 645 595,00	ESPAGNE I/L BOND 0,7% 18-30/11/2033	EUR	25,722,325.14	14.62
5 315 300,00	ESPAGNE I/L BOND 2,05% 23-30/11/2039	EUR	5,716,764.61	3.25
18 787 125,00	UK TSY I/L GILT 0,625% 23-22/03/2045	GBP	18,259,654.67	10.37
26 809 600,00	US TSY INFL IX N/B 0,75% 15-15/02/2045	USD	18,786,545.74	10.67
10 393 500,00	US TSY INFL IX N/B 1,375% 23-15/07/2033	USD	9,401,581.17	5.34
10 269 000,00	US TSY INFL IX N/B 1,75% 24-15/01/2034	USD	9,518,813.08	5.41
5 142 650,00	US TSY INFL IX N/B 2,125% 24-15/02/2054	USD	4,604,490.79	2.62
			<b>159,028,847.29</b>	<b>90.35</b>
			<b>159,028,847.29</b>	<b>90.35</b>
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
<b>Obligations</b>				
<b>Gouvernement</b>				
1 044 410 000,00	JAPON I/L-10YR 0,005% 23-10/03/2033	JPY	6,700,279.03	3.81
			<b>6,700,279.03</b>	<b>3.81</b>
			<b>6,700,279.03</b>	<b>3.81</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
54,50	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC EUR	EUR	5,995,408.75	3.40
			<b>5,995,408.75</b>	<b>3.40</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>171,724,535.07</b>	<b>97.56</b>

## DNCA INVEST - FLEX INFLATION (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Nom	Monnaie	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Futures</b>					
<b>L'avenir des obligations</b>					
(200,00)	PEUT 10YR BOND FUT. 20/03/2025	CAD	13,024,067.91	BNP Paribas Paris	(295,476.52)
(25,00)	EURO-BTP FUTURE 06/03/2025	EUR	2,685,500.00	BNP Paribas Paris	62,899.83
(200,00)	EURO-BUND FUTURE 06/03/2025	EUR	19,826,000.00	BNP Paribas Paris	687,306.52
(200,00)	EURO AVOINE AVENIR FRENC 10YR 6% 06/03/2025	EUR	20,581,000.00	BNP Paribas Paris	594,000.00
80,00	US 5YR NOTE FUTURE (CBT) 31/03/2025	USD	7 768 093,54	BNP Paribas Paris	(60,392.46)
					<b>988,337.37</b>
<b>Total des contrats à terme</b>					<b>988,337.37</b>

Achat	Vente	Échéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR		
<b>Contrats de change à terme</b>							
10,621,058.15	EUR	17,401,000.00	AUD	09/01/25	10,404,496.40	HSBC France	224,770.23
15,954,292.00	EUR	28,866,000.00	NZD	09/01/25	15,617,594.55	Citigroup Global Marché	361,872.86
400,000.00	USD	383,920.19	EUR	09/01/25	386,286.82	HSBC France	2,453.19
6,961,373.51	EUR	1,120,000,000.00	JPY	15/01/25	6,882,177.13	HSBC France	77,254.06
18,007,268.63	EUR	26,468,000.00	CAD	15/01/25	17,772,704.38	Deutsche Bank AG	233,714.06
18,988,135.57	EUR	15,896,700.00	GBP	15/01/25	19,226,777.94	Citigroup Global Marché	(227,973.39)
40,554,502.99	EUR	42,788,610.00	USD	23/01/25	41,321,690.00	Citigroup Global Marché	(754,465.01)
					<b>(82,374.00)</b>		
<b>Total des contrats de change à terme</b>					<b>(82,374.00)</b>		

Quantité	Nom	Monnaie	Engagement en EUR	Contrepartie en	Valeur de marché EUR
<b>Options</b>					
<b>Option d'obligation simple vanille</b>					
(300,00)	CALL US 5YR NOTE FUTURE (CBT) 24/01/2025	USD	18 054 408,79	BNP Paribas Paris	(104,176.75)
(300,00)	NOUS METTRE UNE NOTE DE 5 ANS FUTUR (CBT) 24/01/2025	USD	29 130 350,76	BNP Paribas Paris	(86,059.04)
					<b>(190,235.79)</b>
<b>Total des options</b>					<b>(190,235.79)</b>

Nom	Date d'échéance	Devise	Notionnel	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Swaps liés à l'inflation</b>					
SWAP INDEXÉ SUR L'INFLATION_83	15/01/34	EUR	25,000,000.00	JP Morgan AG	(540,825.72)
					<b>(540,825.72)</b>
<b>Total des swaps liés à l'inflation</b>					<b>(540,825.72)</b>

**Total des instruments financiers dérivés** **174,901.86**

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	171,724,535.07	97.56
Total des instruments financiers dérivés	174,901.86	0.10
Liquidités en banque	5,136,068.18	2.92
Autres actifs et passifs	(1,012,186.46)	(0.58)
Total des actifs nets	176,023,318.65	100.00

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - FLEX INFLATION (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
États-Unis d'Amérique	24.64	24.04
Espagne	18.31	17.87
Canada	10.83	10.57
Royaume-Uni	10.63	10.37
Italie	9.87	9.62
Nouvelle-Zélande	9.39	9.16
Australie	7.04	6.87
Japon	3.90	3.81
France	3.49	3.40
Mexique	1.90	1.85
	<b>100.00</b>	<b>97.56</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
Gouvernement	96.51	94.16
Fonds d'investissement	3.49	3.40
	<b>100.00</b>	<b>97.56</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette actifs
ESPAGNE I/L BOND 0,7% 18-30/11/2033	Gouvernement	25,722,325.14	14.62
US TSY INFL IX N/B 0,75% 15-15/02/2045	Gouvernement	18,786,545.74	10.67
CANADA-GOVT I/L 3% 03-01/12/2036	Gouvernement	18,604,721.93	10.57
UK TSY I/L GILT 0,625% 23-22/03/2045	Gouvernement	18,259,654.67	10.37
ITALIE BTIPS 0,4% 19-15/05/2030	Gouvernement	11,653,579.72	6.62
NOUVELLE-ZÉLANDE I/L 2,5% 17-20/09/2040	Gouvernement	11,238,906.36	6.38
US TSY INFL IX N/B 1,75% 24-15/01/2034	Gouvernement	9,518,813.08	5.41
US TSY INFL IX N/B 1,375% 23-15/07/2033	Gouvernement	9,401,581.17	5.34
GOVERNEMENT AUSTRALIEN 0,25% 21-21/11/2032	Gouvernement	8,036,445.56	4.57
JAPON I/L-10YR 0,005% 23-10/03/2033	Gouvernement	6,700,279.03	3.81

## DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR		Notes	EUR
<b>Actifs</b>			<b>Revenu</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		292,667,419.84	Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	666,638.95
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		7,645,975.71	Intérêts sur obligations	2.6	3,310,624.06
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	300,313,395.55	Intérêts bancaires	2.6	114,237.53
Liquidités en banque	2.2a	14,992,841.27	Autres revenus	13	9,021.13
Créance pour investissement vendu		3,293,204.11	<b>Revenu total</b>		<b>4,100,521.67</b>
Créances sur abonnements		569,951.16	<b>Dépenses</b>		
Créance sur le recouvrement de l'impôt à la source		20,235.43	Frais de gestion	4	1,602,800.55
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	2,280,116.97	Frais de dépôt	5	9,191.95
<b>Total des actifs</b>		<b>321,469,744.49</b>	Frais d'administration	5	64,444.65
<b>Passif</b>			Honoraires professionnels	7	40,610.37
Charges à payer		276,341.16	Coûts de transaction	2.7	120,933.96
Montant à payer pour l'achat d'un investissement		3,187,334.64	Taxe d'abonnement	6	56,387.52
Payable sur les rachats		15,033.38	Intérêts et frais bancaires	2.5	19,739.04
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.2k	351,248.85	Frais d'agent de transfert		46,310.92
<b>Total du passif</b>		<b>3,829,958.03</b>	Frais d'impression et de publication		6,342.63
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>317,639,786.46</b>	Autres dépenses	7	31,875.78
			<b>Dépenses totales</b>		<b>1,998,637.37</b>
			<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>2,101,884.30</b>
			Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
			sur : Investissements	2.4	1,254,416.76
			Transactions en devises étrangères	2.3	(19,022.67)
			Contrats à terme	2.2j	(806,601.90)
			Contrats de change à terme	2.2k	(638,836.55)
			Contrats d'options	2.2e	(415,672.37)
			<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>1,476,167.57</b>
			Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
			Investissements	2.4	5,770,948.15
			Contrats à terme	2.2j	305,317.02
			Contrats de change à terme	2.2k	(415,556.41)
			Contrats d'options	2.2e	(54,972.63)
			<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>7,081,903.70</b>
			Produit de la souscription d'actions		173,809,207.02
			Montant net payé pour le rachat d'actions		(32,088,209.44)
			Actif net au début de l'exercice		168,836,885.18
			<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>317,639,786.46</b>

## DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	471,544.114	1,375,049.171	(138,549.973)	1,708,043.312
Actions de classe I EUR	47,475.372	9,152.433	(46,781.585)	9,846.220
Actions de classe N EUR	637.863	-	(96.958)	540.905
Actions de classe Q EUR	4,264.721	385.247	(1,143.069)	3,506.899
Actions de la classe SI EUR	11,661.815	1,425.809	(1,089.077)	11,998.547

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



## DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024 (suite)

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Pièces détachées et équipement automobile</b>				
7 000,00	DEERE & CO	USD	2,865,880.76	0.90
10 500,00	KEYENCE CORP	JPY	4,166,093.68	1.32
13 500,00	SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	2,183,637.99	0.69
12 500,00	VERTIV HOLDINGS COA	USD	1,372,234.03	0.43
15 500,00	WABTEC CORP	USD	2,839,544.88	0.89
21 500,00	XYLEM INC	USD	2,410,310.17	0.76
			<b>15,837,701.51</b>	<b>4.99</b>
<b>L'énergie</b>				
83 015,00	EDP RENOVAVEIS SA	EUR	833,470.60	0.26
10 000,00	ENPHASE ENERGY INC	USD	663,639.00	0.21
11 647,00	FIRST SOLAR INC	USD	1,983,445.05	0.62
245 000,00	IBERDROLA SA	EUR	3,258,500.00	1.03
65 000,00	NEXTERA ENERGY INC	USD	4,502,705.58	1.42
			<b>11,241,760.23</b>	<b>3.54</b>
<b>Logiciels informatiques</b>				
7 500,00	MICROSOFT CORP	USD	3,054,642.96	0.96
8 000,00	SYNOPSYS INC	USD	3,751,937.39	1.18
11 500,00	VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	2,336,336.84	0.74
			<b>9,142,917.19</b>	<b>2.88</b>
<b>Machines diversifiées</b>				
45 500,00	KNORR-BREMSE AG	EUR	3,200,925.00	1.01
44 500,00	PRYSMIAN SPA	EUR	2,743,870.00	0.86
			<b>5,944,795.00</b>	<b>1.87</b>
<b>Internet</b>				
33 800,00	PALO ALTO NETWORKS INC	USD	5,942,842.79	1.87
			<b>5,942,842.79</b>	<b>1.87</b>
<b>Chimique</b>				
10 000,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	1,569,200.00	0.49
39 815,00	INTL FLAVORS & FRAGRANCES	USD	3,252,834.33	1.03
			<b>4,822,034.33</b>	<b>1.52</b>
<b>Banques</b>				
225 689,00	HDFC BANK LIMITED	INR	4,488,920.47	1.41
			<b>4,488,920.47</b>	<b>1.41</b>
<b>Télécommunications</b>				
251 000,00	BHARTI AIRTEL LTD	INR	4,471,110.16	1.41
			<b>4,471,110.16</b>	<b>1.41</b>
<b>Des services diversifiés</b>				
16 000,00	VERALTO CORP	USD	1,574,644.89	0.49
12 000,00	WASTE MANAGEMENT INC	USD	2,339,820.27	0.74
			<b>3,914,465.16</b>	<b>1.23</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
13 500,00	SIKA AG-REG	CHF	3,100,739.72	0.98
			<b>3,100,739.72</b>	<b>0.98</b>
			<b>113,114,525.54</b>	<b>35.61</b>
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Chimique</b>				
12 869,00	AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	2,019,403.48	0.64
			<b>2,019,403.48</b>	<b>0.64</b>
			<b>2,019,403.48</b>	<b>0.64</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
735,00	CM CIC ASSET MANAGEMENT SA MONETAIRE FCP	EUR	1,302,618.45	0.41
2 127,00	OSTRUM SRI MONEY - I C EUR	EUR	28,203,743.49	8.88
			<b>29,506,361.94</b>	<b>9.29</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>300,313,395.55</b>	<b>94.55</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Achat	Vente	Echéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR
<b>Contrats de change à terme</b>					
3 142 174,61 EUROS	2,610,639,25 GBP	30/01/25	3,157,522,07	Société Générale	(11,309,28)
23.055.330,26 EUR	24,239,823,08 USD	30/01/25	23,408,810,31	HSBC France JP Morgan AG Société Générale	(339,939,57)
					<b>(351,248,85)</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>					<b>(351,248,85)</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>					<b>(351,248,85)</b>

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	300,313,395.55	94.55
Total des instruments financiers dérivés	(351,248.85)	(0.11)
Liquidités en banque	14,992,841.27	4.72
Autres actifs et passifs	2,684,798.49	0.84
<b>Total des actifs nets</b>	<b>317,639,786.46</b>	<b>100.00</b>

## DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	25.59	24.20
France	25.53	24.13
Pays-Bas	7.92	7.48
Italie	6.77	6.39
Royaume-Uni	5.63	5.34
Inde	3.62	3.42
Espagne	3.61	3.41
Japon	3.09	2.92
Irlande	2.45	2.33
Allemagne	2.41	2.28
Autres	13.38	12.65
	<b>100.00</b>	<b>94.55</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de l'actif net
Cosmétiques	20.03	18.93
L'énergie	11.94	11.30
Fonds d'investissement	9.83	9.29
Électrique et électronique	7.82	7.39
Banques	7.68	7.25
Stockage et entreposage	6.65	6.29
Pièces détachées et équipement automobile	6.12	5.79
Matériaux de construction	4.66	4.41
Machines diversifiées	4.66	4.40
Des services diversifiés	4.41	4.16
Chimique	4.03	3.82
Logiciels informatiques	3.04	2.88
Télécommunications	2.12	2.01
Autres	7.01	6.63
	<b>100.00</b>	<b>94.55</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette des actifs
OSTRUM SRI MONEY - I C EUR	Fonds d'investissement	28,203,743.49	8.88
PALO ALTO NETWORKS INC	Internet	5,942,842.79	1.87
DANAHER CORP	Cosmétiques	4,879,795.15	1.54
NEXTERA ENERGY INC	L'énergie	4,502,705.58	1.42
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	Électrique et électronique	4,496,903.67	1.42
HDFC BANK LIMITED	Banques	4,488,920.47	1.41
BHARTI AIRTEL LTD	Télécommunications	4,471,110.16	1.41
ZOETIS INC	Cosmétiques	4,408,194.03	1.39
NVIDIA CORP	Électrique et électronique	4,249,683.54	1.34
KEYENCE CORP	Pièces détachées et équipement automobile	4,166,093.68	1.32

## DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		411,990,183.67
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		37,617,171.37
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	449,607,355.04
Liquidités en banque	2.2a	19,689,685.91
Créance pour investissement vendu		6,906,759.91
Créances sur abonnements		302,559.35
Créance sur le recouvrement de l'impôt à la source		95,686.16
<b>Total des actifs</b>		<b>476,602,046.37</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		0.88
Charges à payer		484,374.37
Montant à payer pour l'achat d'un investissement		7,055,386.80
Payable sur les rachats		76,707.04
<b>Total du passif</b>		<b>7,616,469.09</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>468,985,577.28</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues à la source)	2.6	7,514,198.90
Intérêts bancaires	2.6	466,302.85
Autres revenus	13	25,204.70
<b>Revenu total</b>		<b>8,005,706.45</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	5,045,694.24
Frais de dépôt	5	37,303.19
Frais d'administration	5	63,413.11
Honoraires professionnels	7	45,884.09
Coûts de transaction	2.7	245,314.11
Taxe d'abonnement	6	77,430.33
Intérêts et frais bancaires	2.5	10,620.15
Frais d'agent de transfert		133,378.35
Frais d'impression et de publication		7,321.45
Autres dépenses	7	177,563.93
<b>Dépenses totales</b>		<b>5,843,922.95</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>2,161,783.50</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée sur :		
Investissements	2.4	19,697,877.82
Transactions en devises étrangères	2.3	48,869.35
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>21,908,530.67</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	(14,456,679.58)
<b>Augmentation / (Diminution) de l'actif net résultant des opérations</b>		<b>7,451,851.09</b>
Produit de la souscription d'actions		137,511,725.77
Montant net payé pour le rachat d'actions		(147,107,275.28)
Distribution de dividendes	10	(683,132.75)
Actif net au début de l'exercice		471,812,408.45
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>468,985,577.28</b>

## DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	281,729.323	114,087.192	(89,392.242)	306,424.273
Actions de classe I EUR	1,418,616.887	221,106.939	(526,388.536)	1,113,335.290
Actions de la classe ID EUR	703,037.671	88,410.294	(123,107.335)	668,340.630
Actions de classe N EUR	190,889.652	46,529.602	(121,671.855)	115,747.399
Actions de classe Q EUR	2,117.117	-	(495.868)	1,621.249
Actions de la classe SI EUR	707,066.335	507,291.000	(56,745.955)	1,157,611.380

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Cosmétiques</b>				
393.000,00	AMPLIFON SPA	EUR	9.766.050,00	2.08
74.720,00	ASTRAZENECA PLC	GBP	9.461.568,68	2.02
146.192,00	BIOMÉRIEUX	EUR	15.130.872,00	3.23
560.000,00	EMBLA MEDICAL HF	DKK	2.673.317,78	0.56
66.900,00	ESSILORLUXOTTICA	EUR	15.761.640,00	3.36
333.500,00	ESSITY AKTEBOLAGB	SEK	8.606.357,73	1.84
17.950,00	LONZA GROUP AG-REG	CHF	10.236.400,40	2.18
189.500,00	NOVO NORDISK ASB	DKK	15.861.546,92	3.38
24.500,00	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	4.623.150,00	0.99
122.040,00	UNILEVER PLC	EUR	6.697.555,20	1.43
			<b>98.818.458.71</b>	<b>21.07</b>
<b>Électrique et électronique</b>				
43.000,00	ASML HOLDING NV	EUR	29.184.100,00	6.22
377.500,00	ASSA ABLOY ABB	SEK	10.766.417,94	2.29
124.000,00	LEGRAND SA	EUR	11.660.960,00	2.49
72.750,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	17.525.475,00	3.74
			<b>69.136.952.94</b>	<b>14.74</b>
<b>Chimique</b>				
105.000,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	16.476.600,00	3.51
95.675,00	CRODA INTERNATIONAL PLC	GBP	3.917.596,59	0.84
2.745,00	GIVAUDAN-REG	CHF	11.587.110,85	2.47
145.500,00	SYMRISE AG	EUR	14.935.575,00	3.18
			<b>46.916.882.44</b>	<b>10.00</b>
<b>L'énergie</b>				
1.003.000,00	EDP RENOVAVEIS SA	EUR	10.070.120,00	2.15
2.735.000,00	HERA SPA	EUR	9.386.520,00	2.00
1.635.000,00	IBERDROLA SA	EUR	21.745.500,00	4.64
			<b>41.202.140.00</b>	<b>8.79</b>
<b>Des services diversifiés</b>				
492.046,00	BUREAU VERITAS SA	EUR	14.436.629,64	3.08
282.000,00	ELENRED	EUR	8.953.500,00	1.91
235.500,00	RELX PLC	GBP	10.338.093,34	2.20
			<b>33.728.222.98</b>	<b>7.19</b>
<b>Distribution et commerce de gros</b>				
15.200,00	RATIONAL AG	EUR	12.524.800,00	2.67
104.859,00	SEB SA	EUR	9.175.162,50	1.96
285.000,00	THULE GROUP AB/THE	SEK	8.496.400,05	1.81
			<b>30.196.362.55</b>	<b>6.44</b>
<b>Transport</b>				
696.113,00	GETLINK SE	EUR	10.723.620,77	2.29
29.913,00	ID LOGISTICS GROUP	EUR	11.351.983,50	2.42
			<b>22.075.604.27</b>	<b>4.71</b>
<b>Pièces détachées et équipement automobile</b>				
271.687,00	MICHELIN (CGDE)	EUR	8.639.646,60	1.84
1.152.000,00	OPMOBILITÉ	EUR	11.554.560,00	2.47
			<b>20.194.206.60</b>	<b>4.31</b>
<b>Stockage et entreposage</b>				
274.000,00	HUHTAMAKI OYJ	EUR	9.365.320,00	2.00
60.800,00	MAYR-MELNHOF KARTON AG	EUR	4.839.680,00	1.03
			<b>14.205.000.00</b>	<b>3.03</b>
<b>Logiciels informatiques</b>				
423.000,00	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	14.170.500,00	3.02
			<b>14.170.500.00</b>	<b>3.02</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
24.372,00	GEBERIT AG-REG	CHF	13.348.763,98	2.85
			<b>13.348.763.98</b>	<b>2.85</b>
<b>Immobilier</b>				
278.000,00	KLEPIERRE	EUR	7.728.400,00	1.65
			<b>7.728.400.00</b>	<b>1.65</b>
<b>Audiovisuel</b>				
249.500,00	SPRINGER NATURE AG & CO KGAA	EUR	6.786.400,00	1.44
			<b>6.786.400.00</b>	<b>1.44</b>
<b>Machines diversifiées</b>				
25.000,00	SIEMENS AG-REG	EUR	4.714.000,00	1.00
			<b>4.714.000.00</b>	<b>1.00</b>
			<b>423.221.894.47</b>	<b>90.24</b>

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Chimique</b>				
47.229,00	AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	7.411.174,68	1.58
			<b>7.411.174.68</b>	<b>1.58</b>
<b>Distribution et commerce de gros</b>				
18.700,00	SEB SA-PF	EUR	1.636.250,00	0.35
			<b>1.636.250.00</b>	<b>0.35</b>
			<b>9.047.424.68</b>	<b>1.93</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
9.782,95	CM CIC ASSET MANAGEMENT SA MONETAIRE FCP	EUR	17.338.035,89	3.70
			<b>17.338.035.89</b>	<b>3.70</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>449.607.355.04</b>	<b>95.87</b>

## Résumé des actifs nets

		%
<b>Total du portefeuille de titres</b>	<b>449.607.355.04</b>	<b>95.87</b>
<b>Liquidités en banque</b>	<b>19.689.685.03</b>	<b>4.20</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>(311.462.79)</b>	<b>(0.07)</b>
<b>Total des actifs nets</b>	<b>468.985.577.28</b>	<b>100.00</b>

## DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
France	45.44	43.59
Allemagne	8.67	8.29
Suisse	7.82	7.50
Espagne	7.08	6.79
Royaume-Uni	6.76	6.49
Pays-Bas	6.49	6.22
Suède	6.20	5.94
Italie	4.26	4.08
Danemark	3.53	3.38
Finlande	2.08	2.00
Autres	1.67	1.59
	<b>100.00</b>	<b>95.87</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
Cosmétiques	21.98	21.07
Électrique et électronique	15.38	14.74
Chimique	12.08	11.58
L'énergie	9.16	8.79
Des services diversifiés	7.50	7.19
Distribution et commerce de gros	7.08	6.79
Transport	4.91	4.71
Pièces détachées et équipement automobile	4.49	4.31
Fonds d'investissement	3.86	3.70
Stockage et entreposage	3.16	3.03
Logiciels informatiques	3.15	3.02
Matériaux de construction	2.97	2.85
Autres	4.28	4.09
	<b>100.00</b>	<b>95.87</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette actifs
ASML HOLDING NV	Électrique et électronique	29,184,100.00	6.22
IBERDROLA SA	L'énergie	21,745,500.00	4.64
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Électrique et électronique	17,525,475.00	3.74
CM CIC ASSET MANAGEMENT SA MONETAIRE FCP	Fonds d'investissement	17,338,035.89	3.70
AIR LIQUIDE SA	Chimique	16,476,600.00	3.51
NOVO NORDISK ASB	Cosmétiques	15,861,546.92	3.38
ESSILORLUXOTTICA	Cosmétiques	15,761,640.00	3.36
BIOMERIEUX	Cosmétiques	15,130,872.00	3.23
SYMRISE AG	Chimique	14,935,575.00	3.18
BUREAU VERITAS SA	Des services diversifiés	14,436,629.64	3.08

## DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

## État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		107,315,730.02
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		4,126,180.81
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	111,441,910.83
Liquidités en banque	2.2a	1,702,896.35
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	1,716,106.02
<b>Total des actifs</b>		<b>114,860,913.20</b>
<b>Passif</b>		
Charges à payer		523,423.08
Payable sur les rachats		355.47
Dépréciation nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.2k	107,454.12
<b>Total du passif</b>		<b>631,232.67</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>114,229,680.53</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Intérêts sur obligations	2.6	5,916,931.38
Intérêts bancaires	2.6	50,155.66
Autres revenus	13	4,553.15
<b>Revenu total</b>		<b>5,971,640.19</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	650,616.84
Frais de dépôt	5	4,070.74
Commissions de performance	4	369,253.98
Frais d'administration	5	62,514.31
Honoraires professionnels	7	33,796.75
Coûts de transaction	2.7	253.50
Taxe d'abonnement	6	12,981.54
Intérêts et frais bancaires	2.5	23,939.84
Charges sur les contrats d'échange		11,250.00
Frais d'agent de transfert		32,667.16
Frais d'impression et de publication		6,498.46
Autres dépenses	7	26,034.68
<b>Dépenses totales</b>		<b>1,233,877.80</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>4,737,762.39</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	5,153,254.07
Transactions en devises étrangères	2.3	(24,862.98)
Contrats à terme	2.2j	(157,835.00)
Contrats de change à terme	2.2k	(230,331.11)
Contrats de swaps	2.2l, 11	85,919.91
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>9,563,907.28</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	(183,289.03)
Contrats à terme	2.2j	65,025.00
Contrats de change à terme	2.2k	(114,361.09)
<b>Augmentation / (Diminution) de l'actif net résultant des opérations</b>		<b>9,331,282.16</b>
Produit de la souscription d'actions		35,076,442.17
Montant net payé pour le rachat d'actions		(34,459,805.04)
Distribution de dividendes	10	(1,652,669.80)
Actif net au début de l'année		105,934,431.04
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>114,229,680.53</b>

## DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	1,255.582	1,935.737	(1,060.328)	2,130.991
Actions de classe B EUR	661.140	-	(195.540)	465.600
Actions de classe I EUR	662,953.834	31,844.915	(323,025.605)	371,773.144
Actions de la classe ID EUR	351,631.872	272,387.756	-	624,019.628
Actions de classe N EUR	53,436.439	15,809.965	(22,080.095)	47,166.309
Actions de classe Q EUR	5,027.899	155.735	(429.817)	4,753.817



## DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024 (suite)

Quantité/ nominale	Nom de l'entreprise	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
1 000 000,00	IPD 3 BV 24-15/06/2031 FRN	EUR	1,004,030.00	0.88
			<b>2,018,960.00</b>	<b>1.77</b>
	<b>Matériel de bureau et d'entreprise</b>			
1 000 000,00	ALMAVIVA 5% 24-30/10/2030	EUR	1,018,760.00	0.90
800,000.00	ROQUETTE FRERE 24-25/02/2173 FRN	EUR	816,504.00	0.71
			<b>1,835,264.00</b>	<b>1.61</b>
	<b>Capital-investissement</b>			
800 000,00	ALLWYN ENTERTAIN 7,25% 23-30/04/2030	EUR	857,264.00	0.75
500 000,00	LHMC FINCO 2 7,25% 19-02/10/2025	EUR	303,186.49	0.27
			<b>1,160,450.49</b>	<b>1.02</b>
	<b>Transport</b>			
750 000,00	CMA CGM SA 5,5% 24-15/07/2029	EUR	785,160.00	0.69
			<b>785,160.00</b>	<b>0.69</b>
			<b>110,659,578.50</b>	<b>96.88</b>
	<b>Fonds</b>			
	<b>Fonds d'investissement</b>			
59.00	OSTRUM SRI MONEY - I C EUR	EUR	782,332.33	0.68
			<b>782,332.33</b>	<b>0.68</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>111,441,910.83</b>	<b>97.56</b>

## DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Achat	Vente	Échéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR
<b>Contrats de change à terme</b>					
2,940,157.84 EUR	3 089 706,67 USD	30/01/25	2 983 782,39	BOFA Securities Europe S.A	(41,896.95)
6,942,242.79 EUR	5 801 420,74 GBP	30/01/25	7,016,715.94	HSBC France Société Générale HSBC France	(65,557.17)
					(107,454.12)
<b>Total des contrats de change à terme</b>					<b>(107,454.12)</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>					<b>(107,454.12)</b>

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	111,441,910.83	97.56
Total des instruments financiers dérivés	(107,454.12)	(0.09)
Liquidités en banque	1,702,896.35	1.49
Autres actifs et passifs	1,192,327.47	1.04
<b>Total de l'actif net</b>	<b>114,229,680.53</b>	<b>100.00</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
Royaume-Uni	19.42	18.96
France	18.36	17.89
Luxembourg	13.68	13.37
Pays-Bas	11.51	11.22
Allemagne	9.21	8.99
Italie	8.29	8.09
Espagne	8.09	7.88
Suède	3.81	3.72
Grèce	2.17	2.12
Autres	5.46	5.32
	<b>100.00</b>	<b>97.56</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de l'actif net
Banques	17.12	16.69
Télécommunications	11.78	11.49
Distribution et commerce de gros	8.74	8.53
Cosmétiques	8.39	8.19
Immobilier	7.72	7.53
Des services diversifiés	7.41	7.23
Pièces détachées et équipement automobile	6.04	5.89
Chimique	4.66	4.54
Matériaux de construction	4.65	4.53
Services de restauration	3.82	3.73
Audiovisuel	3.33	3.25
Stockage et entreposage	2.43	2.37
Hébergement et restauration	2.18	2.13
Machines diversifiées	2.07	2.02
Autres	9.66	9.44
	<b>100.00</b>	<b>97.56</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette actifs
ZEGONA FINANCE 6,75% 24-15/07/2029	Télécommunications	3,523,080.00	3.08
IHO VERWALTUNGS 7% 24-15/11/2031	Pièces détachées et équipement automobile	3,280,192.00	2.87
LOXAM SAS 6,375% 23-31/05/2029	Des services diversifiés	2,637,625.00	2.31
ALSTOM S 24-29/08/2172 FRN	Machines diversifiées	2,309,736.00	2.02
INEOS FINANCE PL 6,375% 24-15/04/2029	Chimique	2,101,560.00	1.84
URW 23-03/10/2171 FRN	Immobilier	2,079,227.00	1.82
VMED O2 UK FIN 5,625% 24-15/04/2032	Télécommunications	2,040,560.00	1.79
TELEFONICA EUROP 23-07/09/2172 FRN	Télécommunications	1,684,320.00	1.47
DANA FIN LUX SAR 8,5% 23-15/07/2031	Pièces détachées et équipement automobile	1,645,290.00	1.44
FRESSNAPF HOLD 5,25% 24-31/10/2031	Distribution et commerce de gros	1,548,150.00	1.36

## DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

## État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		191,489,754.45
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		4,833,557.89
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	196,323,312.34
Liquidités en banque	2.2a	7,572,611.16
Créance pour investissement vendu		4,353,210.54
Créances sur abonnements		4,959.09
Créance sur le recouvrement de l'impôt à la source		15,585.01
Autres créances		140,266.92
<b>Total des actifs</b>		<b>208,409,945.06</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		0.02
Charges à payer		327,996.76
Montant à payer pour l'achat d'un investissement		4,122,363.50
Payable sur les rachats		23,365.94
<b>Total du passif</b>		<b>4,473,726.22</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>203,936,218.84</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	6,003,115.27
Intérêts bancaires	2.6	169,284.38
Autres revenus	13	23,172.77
<b>Revenu total</b>		<b>6,195,572.42</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	3,592,613.49
Frais de dépôt	5	22,773.64
Frais d'administration	5	71,379.95
Honoraires professionnels	7	63,863.71
Coûts de transaction	2.7	101,075.03
Taxe d'abonnement	6	91,436.12
Intérêts et frais bancaires	2.5	13,470.14
Frais d'agent de transfert		95,243.07
Frais d'impression et de publication		11,188.65
Autres dépenses	7	97,126.55
<b>Dépenses totales</b>		<b>4,160,170.35</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>2,035,402.07</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée sur : Investissements	2.4	(278,707.31)
Transactions en devises étrangères	2.3	(20,575.88)
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>1,736,118.88</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur : Investissements	2.4	(13,856,438.11)
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>(12,120,319.23)</b>
Produit de la souscription d'actions		15,102,836.88
Montant net payé pour le rachat d'actions		(73,606,481.88)
Distribution de dividendes	10	(1,586,063.53)
Actif net au début de l'exercice		276,146,246.60
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>203,936,218.84</b>

## DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	421,104.082	12,317.168	(133,306.899)	300,114.351
Actions de catégorie A2 EUR	307,063.684	14,441.081	(29,299.823)	292,204.942
Actions de la classe AD2 EUR	1,039,439.717	24,433.943	(136,831.756)	927,041.904
Actions de classe I EUR	412,444.404	28,513.390	(228,878.899)	212,078.895
Actions de la classe ID EUR	73,467.846	44,344.164	-	117,812.010
Actions de classe N EUR	18,204.067	6,680.389	(9,386.467)	15,497.989
Actions de classe N2 EUR	98,387.635	1,443.219	(61,111.159)	38,719.695
Actions de classe WI EUR	70,867.222	-	(26,474.870)	44,392.352

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				
<b>Actions</b>				
<b>Energie</b>				
539 500,00	EDP RENOVAVEIS SA	EUR	5,416,580.00	2.66
1 057 000,00	ENEL SPA	EUR	7,278,502.00	3.57
712 612,00	IBERDROLA SA	EUR	9,477,739.60	4.65
1 316 000,00	IREN SPA	EUR	2,525,404.00	1.23
56 913,00	NEOEN SA	EUR	2,260,584.36	1.10
314 000,00	SSE PLC	GBP	6,092,514.64	2.99
810 000,00	TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONALE	EUR	6,172,200.00	3.03
320 103,00	VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	8,677,992.33	4.26
			<b>47,901,516.93</b>	<b>23.49</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
102 414,00	ARCADIS NV	EUR	6,021,943.20	2.95
989 082,00	ARISTON HOLDING NV	EUR	3,414,311.06	1.67
12 823,00	GEBERIT AG-REG	CHF	7,023,272.63	3.44
375 000,00	INWIDO AB	SEK	6,070,820.79	2.98
1 635 372,00	NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	SEK	6,171,268.95	3.03
30 000,00	SIKA AG-REG	CHF	6,890,532.70	3.38
234 970,00	SPIE SA - VWI	EUR	7,058,498.80	3.46
			<b>42,650,648.13</b>	<b>20.91</b>
<b>Électrique et électronique</b>				
15 000,00	ASML HOLDING NV	EUR	10,180,500.00	4.99
182 133,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	5,718,976.20	2.80
37,896,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	9,129,146.40	4.48
224 900,00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	5,459,447.50	2.68
107 323,00	VAISALA OY-J- A SHS	EUR	5,194,433.20	2.55
			<b>35,682,503.30</b>	<b>17.50</b>
<b>Banques</b>				
1 148 038,00	CAIXABANK SA	EUR	6,011,126.97	2.95
505 283,00	CREDIT AGRICOLE SA	EUR	6,715,211.07	3.29
1 902 827,00	INTESA SANPAOLO	EUR	7,350,620.70	3.60
			<b>20,076,958.74</b>	<b>9.84</b>
<b>Machines diversifiées</b>				
102 000,00	KNORR-BREMSE AG	EUR	7,175,700.00	3.52
134 000,00	PRYSMIAN SPA	EUR	8,262,440.00	4.05
			<b>15,438,140.00</b>	<b>7.57</b>
<b>Des services diversifiés</b>				
234 000,00	BUREAU VERITAS SA	EUR	6,865,560.00	3.37
55 945,00	SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	4,346,926.50	2.13
			<b>11,212,486.50</b>	<b>5.50</b>
<b>Logiciels informatiques</b>				
184,000,00	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	6,164,000.00	3.02
			<b>6,164,000.00</b>	<b>3.02</b>
<b>Produits forestiers et papier</b>				
193 558,00	UPM-KYMMENE OYJ	EUR	5,140,900.48	2.52
			<b>5,140,900.48</b>	<b>2.52</b>
<b>Transport</b>				
331 628,00	GETLINK SE	EUR	5,108,729.34	2.51
			<b>5,108,729.34</b>	<b>2.51</b>
<b>Pièces détachées et équipement automobile</b>				
483 170,00	OPMOBILITE	EUR	4,846,195.10	2.38
			<b>4,846,195.10</b>	<b>2.38</b>
<b>Assurance</b>				
59 500,00	AXA SA	EUR	2,042,040.00	1.00
			<b>2,042,040.00</b>	<b>1.00</b>
			<b>196,264,118.52</b>	<b>96.24</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
33,40	CIC ASSET MANAGEMENT SA MONETAIRE FCP	EUR	59,193.82	0.03
			<b>59,193.82</b>	<b>0.03</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>196,323,312.34</b>	<b>96.27</b>

## Résumé des actifs nets

		% VNI
<b>Total du portefeuille de titres</b>	<b>196,323,312.34</b>	<b>96.27</b>
<b>Liquidités en banque</b>	<b>7,572,611.14</b>	<b>3.71</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>40,295.36</b>	<b>0.02</b>
<b>Total des actifs nets</b>	<b>203,936,218.84</b>	<b>100.00</b>

## DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE (en EUR)

## Portefeuille Ventilations

Répartition par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	32.23	31.03
Italie	17.83	17.15
Espagne	10.65	10.26
Suisse	9.87	9.50
Pays-Bas	8.25	7.94
Allemagne	6.57	6.32
Suède	6.24	6.01
Finlande	5.26	5.07
Royaume-Uni	3.10	2.99
	<b>100.00</b>	<b>96.27</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de l'actif net
Énergie	24.40	23.49
Matériaux de construction	21.72	20.91
Électrique et électronique	18.18	17.50
Banques	10.23	9.84
Machines diversifiées	7.86	7.57
Services diversifiés	5.71	5.50
Logiciels informatiques	3.14	3.02
Produits forestiers et papier	2.62	2.52
Transport	2.60	2.51
Pièces détachées et équipement automobile	2.47	2.38
Autres	1.07	1.03
	<b>100.00</b>	<b>96.27</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur de marché valeur nette EUR	% de la actifs
ASML HOLDING NV	Électrique et électronique	10,180,500.00	4.99
IBERDROLA SA	Énergie	9,477,739.60	4.65
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Électricité et électronique	9,129,146.40	4.48
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Énergie	8,677,992.33	4.26
PRYSMIAN SPA	Machines diversifiées	8,262,440.00	4.05
INTESA SANPAOLO	Banques	7,350,620.70	3.60
ENEL SPA	Énergie	7,278,502.00	3.57
KNORR-BREMSE AG	Machines diversifiées	7,175,700.00	3.52
SPIE SA - WI	Matériaux de construction	7,058,498.80	3.46
GEBERIT AG-REG	Matériaux de construction	7,023,272.63	3.44

## DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		404,950,076.56
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		49,735,343.80
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	454,685,420.36
Liquidités en banque	2.2a	15,992,911.52
Créances sur abonnements		2,634,421.40
Créance sur le recouvrement de l'impôt à la source		461,502.98
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	152,546.10
<b>Total des actifs</b>		<b>473,926,802.36</b>
<b>Passif</b>		
Charges à payer		228,863.20
Montant à payer pour l'achat d'un investissement		4,459,854.29
Payable sur les rachats		5,373.62
<b>Total du passif</b>		<b>4,694,091.11</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>469,232,711.25</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	12,810,866.22
Intérêts sur obligations	2.6	56,148.46
Intérêts bancaires	2.6	218,095.88
Autres revenus	13	8,162.54
<b>Revenu total</b>		<b>13,093,273.10</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	1,962,157.01
Frais de dépôt	5	40,141.84
Commissions de performance	4	149.44
Frais d'administration	5	75,011.24
Honoraires professionnels	7	46,452.50
Coûts de transaction	2.7	588,993.12
Taxe d'abonnement	6	51,666.16
Intérêts et frais bancaires	2.5	11,841.84
Frais d'agent de transfert		100,493.06
Frais d'impression et de publication		8,214.88
Autres dépenses	7	374,186.86
<b>Dépenses totales</b>		<b>3,259,307.95</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>9,833,965.15</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	36,032,454.34
Transactions en devises étrangères	2.3	(23,730.90)
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>45,842,688.59</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	(16,759,134.87)
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>29,083,553.72</b>
Produit de la souscription d'actions		52,531,214.11
Montant net payé pour le rachat d'actions		(57,054,008.43)
Distribution de dividendes	10	(2,078,317.37)
Actif net au début de l'exercice		446,750,269.22
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>469,232,711.25</b>

## DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER (en EUR)

## État de l'évolution du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	2,672.742	1,834.880	(1,813.398)	2,694.224
Actions de classe A2 EUR	13,536.825	4,620.766	(2,945.938)	15,211.653
Actions de classe ADM EUR	9,744.735	639.592	(1,684.308)	8,700.019
Actions de classe I EUR	17,930.704	21,207.226	(1,089.789)	38,048.141
Actions de catégorie MD EUR Dis	2,372,596.666	-	(187,969.000)	2,184,627.666
Actions de classe N EUR	52,256.326	51,225.439	(28,070.441)	75,411.324
Actions de classe N2 EUR	11,147.951	2,892.280	(1,033.459)	13,006.772
Actions de classe Q EUR	-	19.763	-	19.763
Actions de la classe SI EUR	975,434.804	368,455.000	(198,719.827)	1,145,169.977
Actions de la classe WI EUR	27,650.415	3,163.157	(17,430.338)	13,383.234

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Cosmétiques</b>				
60,555.00	ESSILORLUXOTTICA	EUR	14,266,758.00	3.04
4 000.00	LOREAL	EUR	1,367,400.00	0.29
43 000.00	MEDTRONIC PLC	USD	3,319,006.67	0.71
81 356.00	NOVO NORDISK ASB	DKK	6,809,667.61	1.45
223 308.00	SANOFI	EUR	20,932,891.92	4.47
151 404.00	SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	7,751,884.80	1.65
174 774.00	UNILEVER PLC	EUR	9,591,597.12	2.04
			<b>64,039,206.12</b>	<b>13.65</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
153 072.00	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	13,118,270.40	2.80
1 407 802.00	INFRASTRUTTURA WIRELESS ITAL	EUR	13,817,576.63	2.94
225 505.00	SPIE SA - WI	EUR	6,774,170.20	1.44
114 133.00	VINCI SA	EUR	11,383,625.42	2.43
			<b>45,093,642.65</b>	<b>9.61</b>
<b>Électrique et électronique</b>				
36 004.00	ASML HOLDING NV	EUR	24,435,914.80	5.22
53 619.00	LEGRAND SA	EUR	5,042,330.76	1.07
34,729.00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	8,366,216.10	1.78
36,930.00	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	7,047,353.08	1.50
			<b>44,891,814.74</b>	<b>9.57</b>
<b>Des services diversifiés</b>				
81 583.00	AMGEN GROUP SA	EUR	5,563,960.60	1.19
440 287.00	BUREAU VERITAS SA	EUR	12,918,020.58	2.75
80 321.00	EXPERIAN PLC	GBP	3,347,194.14	0.71
208 844.00	RELX PLC	EUR	9,130,659.68	1.95
			<b>30,959,835.00</b>	<b>6.60</b>
<b>Banques</b>				
445 108.00	ANTIN INFRASTRUCTURE PARTNER	EUR	4,913,992.32	1.05
885,690.00	CAIXABANK SA	EUR	4,637,472.84	0.99
293 516.00	FINECOBANK SPA	EUR	4,928,133.64	1.05
196 591.00	KBC GROUP NV	EUR	14,653,893.14	3.12
			<b>29,133,491.94</b>	<b>6.21</b>
<b>Services de restauration</b>				
279 731.00	COMPASS GROUP PLC	GBP	9,007,644.09	1.92
135 629.00	HEINEKEN NV	EUR	9,317,712.30	1.99
61 313.00	SODEXO SA	EUR	4,877,449.15	1.03
			<b>23,202,805.54</b>	<b>4.94</b>
<b>Pièces détachées et équipement automobile</b>				
462 000.00	ATLAS COPCO AB-B SHS	SEK	6,025,736.35	1.28
183 115.00	KONE OYJB	EUR	8,606,405.00	1.84
205 501.00	MICHELIN (CGDE)	EUR	6,534,931.80	1.39
			<b>21,167,073.15</b>	<b>4.51</b>
<b>Assurance</b>				
17 166.00	ALLIANZ SE-REG	EUR	5,079,419.40	1.08
727 593.00	TRYG AS	DKK	14,781,336.59	3.15
			<b>19,860,755.99</b>	<b>4.23</b>
<b>Services financiers</b>				
22 526.00	DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	5,009,782.40	1.07
37 049.00	ACTIONS VISA INC-CLASSE A	USD	11,314,103.74	2.41
			<b>16,323,886.14</b>	<b>3.48</b>
<b>Divertissement</b>				
287 000.00	3I GROUP PLC	GBP	12,373,203.66	2.64
126 840.00	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	3,135,484.80	0.67
			<b>15,508,688.46</b>	<b>3.31</b>
<b>Télécommunications</b>				
515 902.00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	14,904,408.78	3.18
			<b>14,904,408.78</b>	<b>3.18</b>
<b>Logiciels informatiques</b>				
62 597.00	SAP SE	EUR	14,791,671.10	3.15
			<b>14,791,671.10</b>	<b>3.15</b>
<b>Ingénierie et construction</b>				
103 058.00	THALES SA	EUR	14,288,991.70	3.05
			<b>14,288,991.70</b>	<b>3.05</b>
<b>L'énergie</b>				
95 132.00	GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	12,233,975.20	2.61
			<b>12,233,975.20</b>	<b>2.61</b>
<b>Chimique</b>				
55 463.00	AIR LIQUIDE SA	EUR	8,703,253.96	1.86
7 213.00	LINDE PLC	USD	2,918,027.55	0.62
			<b>11,621,281.51</b>	<b>2.48</b>

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Textile</b>				
16 767.00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	10,655,428.50	2.27
			<b>10,655,428.50</b>	<b>2.27</b>
<b>Capital-investissement</b>				
816 629.00	LOTTOMATICA GROUP SPA	EUR	10,485,516.36	2.23
			<b>10,485,516.36</b>	<b>2.23</b>
<b>Transport</b>				
288 232.00	DHL GROUP	EUR	9,794,123.36	2.09
			<b>9,794,123.36</b>	<b>2.09</b>
<b>Machines diversifiées</b>				
50 034.00	SIEMENS AG-REG	EUR	9,434,411.04	2.01
			<b>9,434,411.04</b>	<b>2.01</b>
<b>Distribution et commerce de gros</b>				
43 221.00	CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	6,343,649.51	1.35
			<b>6,343,649.51</b>	<b>1.35</b>
<b>Publicité</b>				
43 756.00	PUBLICIS GROUPE	EUR	4,506,868.00	0.95
			<b>4,506,868.00</b>	<b>0.95</b>
			<b>429,241,524.79</b>	<b>91.48</b>
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Chimique</b>				
65 076.00	AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	10,211,725.92	2.18
			<b>10,211,725.92</b>	<b>2.18</b>
<b>Cosmétiques</b>				
17 600.00	LOREAL SA-PF	EUR	6,016,560.00	1.28
			<b>6,016,560.00</b>	<b>1.28</b>
			<b>16,228,285.92</b>	<b>3.46</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
695.00	OSTRUM SRI MONEY - I C EUR	EUR	9,215,609.65	1.96
			<b>9,215,609.65</b>	<b>1.96</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>454,685,420.36</b>	<b>96.90</b>

## Résumé des actifs nets

		%
<b>Total du portefeuille de titres</b>	<b>454,685,420.36</b>	<b>96.90</b>
<b>Liquidités en banque</b>	<b>15,992,911.52</b>	<b>3.41</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>(1,445,620.63)</b>	<b>(0.31)</b>
<b>Total des actifs nets</b>	<b>469,232,711.25</b>	<b>100.00</b>

## DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% du portefeuille	actifs nets
France	40.88		39.70
Allemagne	14.68		14.23
Royaume-Uni	8.82		8.55
Pays-Bas	8.11		7.88
Italie	6.43		6.22
Danemark	4.75		4.60
Belgique	3.22		3.12
États-Unis d'Amérique	3.13		3.03
Espagne	2.24		2.18
Autres	7.64		7.39
	<b>100.00</b>		<b>96.90</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% du portefeuille	actifs nets
Cosmétiques	15.41		14.93
Matériaux de construction	9.92		9.61
Électrique et électronique	9.87		9.57
Des services diversifiés	6.81		6.60
Banques	6.41		6.21
Services de restauration	5.10		4.94
Chimique	4.80		4.66
Pièces détachées et équipement automobile	4.66		4.51
Assurance	4.37		4.23
Services financiers	3.59		3.48
Divertissement	3.41		3.31
Télécommunications	3.28		3.18
Logiciels informatiques	3.25		3.15
Ingénierie et construction	3.14		3.05
L'énergie	2.69		2.61
Textile	2.34		2.27
Capital-investissement	2.31		2.23
Transport	2.15		2.09
Machines diversifiées	2.07		2.01
Fonds d'investissement	2.03		1.96
Autres	2.39		2.30
	<b>100.00</b>		<b>96.90</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur d'activité	Valeur de marché EUR	% de la valeur nette actifs
ASML HOLDING NV	Électricité et électronique	24,435,914.80	5.22
SANOFI	Cosmétiques	20,932,891.92	4.47
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	Télécommunications	14,904,408.78	3.18
SAP SE	Logiciels informatiques	14,791,671.10	3.15
TRYG A/S	Assurance	14,781,336.59	3.15
KBC GROUP NV	Banques	14,653,893.14	3.12
THALES SA	Ingénierie et construction	14,288,991.70	3.05
ESSILORLUXOTTICA	Cosmétiques	14,266,758.00	3.04
INFRASTRUTTURA WIRELESS ITAL	Matériaux de construction	13,817,576.63	2.94
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Matériaux de construction	13,118,270.40	2.80

## DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

## État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		379,267,018.48
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		111,109,681.42
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	490,376,699.90
Liquidités en banque	2.2a	11,136,559.77
Créances sur abonnements		3,930,279.50
Créance sur le recouvrement de l'impôt à la source		10,442.25
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	153,868.91
<b>Total des actifs</b>		<b>505,607,850.33</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		2,634.20
Charges à payer		500,590.80
Payable sur les rachats		59,512.52
<b>Total du passif</b>		<b>562,737.52</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>505,045,112.81</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	2,013,855.70
Intérêts bancaires	2.6	241,947.57
Autres revenus	13	3,677.93
<b>Revenu total</b>		<b>2,259,481.20</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	4,345,032.56
Frais de dépôt	5	28,651.67
Frais d'administration	5	65,347.34
Honoraires professionnels	7	40,671.11
Coûts de transaction	2.7	431,109.34
Taxe d'abonnement	6	88,571.17
Intérêts et frais bancaires	2.5	24,955.19
Frais d'agent de transfert		87,504.43
Frais d'impression et de publication		7,845.51
Autres dépenses	7	87,768.81
<b>Dépenses totales</b>		<b>5,207,457.13</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>(2,947,975.93)</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée sur :		
Investissements	2.4	49,239,768.92
Transactions en devises étrangères	2.3	61,421.89
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>46,353,214.88</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	52,066,301.81
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>98,419,516.69</b>
Produit de la souscription d'actions		105,670,023.33
Montant net payé pour le rachat d'actions		(79,033,092.22)
Distribution de dividendes	10	(708,674.36)
Actif net au début de l'exercice		380,697,339.37
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>505,045,112.81</b>

## DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	9,026.192	19,312.833	(4,409.996)	23,929.029
Actions de catégorie A2 EUR	272,322.252	148,413.906	(141,226.575)	279,509.583
Actions de la classe AD2 EUR	780,540.683	24,878.543	(123,638.386)	681,780.840
Actions de classe I EUR	28,793.751	124,362.894	(28,366.141)	124,790.504
Actions de classe N EUR	6,859.192	53,178.807	(6,125.217)	53,912.782
Actions de classe N2 EUR	335.454	-	(78.922)	256.532
Actions de classe Q EUR	13.000	2,577.163	-	2,590.163
Actions de catégorie SI EUR	2,629,578.404	494,515.390	(347,604.265)	2,776,489.529
Actions de classe WI EUR	29.287	0.247	(21.195)	8.339

DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD (en EUR)

Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Logiciels informatiques</b>				
15 000,00	ACCENTURE PLC-CL A	USD	5,098,898.44	1.01
16,000,00	ADOBE INC	USD	6,874,944.44	1.36
11 700,00	ANSYS INC	USD	3,813,664.12	0.76
13 250,00	AUTODESK INC	USD	3,784,232.78	0.75
111 300,00	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	3,728,550.00	0.74
36 600,00	DATADOG INC - CLASSE A	USD	5,053,409.99	1.00
46 250,00	FISERV INC	USD	9,180,283.12	1.82
11 100,00	INTUIT INC	USD	6,741,086.10	1.33
69 934,00	MICROSOFT CORP	USD	28,483,120.11	5.64
61 450,00	ORACLE CORP	USD	9,894,702.87	1.96
162 649,00	PLANISWARE SA	EUR	4,573,689.88	0.91
40 200,00	PROCORE TECHNOLOGIES INC	USD	2,910,605.86	0.58
34 100,00	SALESFORCE INC	USD	11,016,188.04	2.18
45 250,00	SAP SE	EUR	10,692,575.00	2.12
9 800,00	SERVICENOW INC	USD	10,038,821.14	1.99
27 350,00	SNOWFLAKE INC-CLASS A	USD	4,080,697.17	0.81
18 500,00	SYNOPSYS INC	USD	8,676,355.20	1.72
11 300,00	VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	2,295,704.90	0.44
			<b>136,937,529.16</b>	<b>27.12</b>
<b>Internet</b>				
531 000,00	ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	5,442,698.81	1.08
142 076,00	ALPHABET INC-CL A	USD	25,988,005.41	5.15
120 050,00	AMAZON.COM INC	USD	25,449,579.19	5.04
1 100,00	BOOKING HOLDINGS INC	USD	5,280,956.61	1.05
46 950,00	META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	26,562,657.74	5.26
6 100,00	NETFLIX INC	USD	5,253,697.94	1.03
22 500,00	SPOTIFY TECHNOLOGY SA	USD	9,726,591.94	1.93
332 000,00	TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	17,221,330.75	3.41
89 700,00	UBER TECHNOLOGIES INC	USD	5,228,238.48	1.03
			<b>126,153,756.87</b>	<b>24.98</b>
<b>Électrique et électronique</b>				
31 800,00	ADVANCED MICRO DEVICES	USD	3,711,587.59	0.73
41 700,00	ANALOG DEVICES INC	USD	8,560,809.74	1.70
8 050,00	ASML HOLDING NV	EUR	5,463,535.00	1.08
121 905,00	BROADCOM INC	USD	27,309,358.59	5.42
53,000,00	MICRON TECHNOLOGY INC	USD	4,310,058.94	0.85
188 455,00	NVIDIA CORP	USD	24,454,171.37	4.84
87 100,00	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	16,621,295.78	3.29
			<b>90,430,817.01</b>	<b>17.91</b>
<b>Services financiers</b>				
29 900,00	MASTERCARD INC - A	USD	15,213,492.12	3.01
66 100,00	NASDAQ OMX GROUP/THE	USD	4,937,859.70	0.98
97 231,00	ACTIONS VISA INC-CLASSE A	USD	29,692,613.04	5.88
			<b>49,843,964.86</b>	<b>9.87</b>
<b>Des services diversifiés</b>				
3 210,00	ADYEN NV	EUR	4,612,770.00	0.91
45 350,00	BLOCK INC	USD	3,724,317.81	0.74
139 500,00	TOAST INC-CLASSE A	USD	4,913,300.80	0.97
46 250,00	WOLTERS KLUWER	EUR	7,418,500.00	1.47
			<b>20,668,888.61</b>	<b>4.09</b>
<b>Cosmétiques</b>				
9 650,00	INTUITIVE SURGICAL INC	USD	4,867,053.82	0.96
98 750,00	MEDTRONIC PLC	USD	7,622,137.40	1.51
21 350,00	STRYKER CORP	USD	7,427,836.02	1.47
			<b>19,917,027.24</b>	<b>3.94</b>
<b>Matériel informatique</b>				
61 400,00	APPLE INC	USD	14,857,269.30	2.94
			<b>14,857,269.30</b>	<b>2.94</b>
<b>Distribution et commerce de gros</b>				
161 800,00	WALMART INC	USD	14,125,644.99	2.80
			<b>14,125,644.99</b>	<b>2.80</b>
<b>Matériel de bureau et d'entreprise</b>				
18 100,00	CROWDSTRIKE HOLDINGS INC - A	USD	5,984,245.82	1.18
			<b>5,984,245.82</b>	<b>1.18</b>
<b>Publicité</b>				
47 900,00	PUBLICIS GROUPE	EUR	4,933,700.00	0.98
			<b>4,933,700.00</b>	<b>0.98</b>
			<b>483,852,843.86</b>	<b>95.81</b>

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
492,00	OSTRUM SRI MONEY - I C EUR	EUR	6,523,856.04	1.29
			<b>6,523,856.04</b>	<b>1.29</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>490,376,699.90</b>	<b>97.10</b>

Résumé des actifs nets

	Valeur	%
<b>Total du portefeuille de titres</b>	<b>490,376,699.90</b>	<b>97.10</b>
<b>Liquidités en banque</b>	<b>11,133,925.57</b>	<b>2.20</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>3,534,487.34</b>	<b>0.70</b>
<b>Total des actifs nets</b>	<b>505,045,112.81</b>	<b>100.00</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
États-Unis d'Amérique	77.64	75.37
Chine	4.62	4.49
France	4.03	3.92
Pays-Bas	3.57	3.46
Taiwan	3.39	3.29
Irlande	2.59	2.52
Allemagne	2.18	2.12
Luxembourg	1.98	1.93
	<b>100.00</b>	<b>97.10</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
Logiciels informatiques	27.93	27.12
Internet	25.73	24.98
Électrique et électronique	18.44	17.91
Services financiers	10.16	9.87
Des services diversifiés	4.21	4.09
Cosmétiques	4.06	3.94
Matériel informatique	3.03	2.94
Distribution et commerce de gros	2.88	2.80
Autres	3.56	3.45
	<b>100.00</b>	<b>97.10</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette des actifs
ACTIONS DE LA CLASSE A DE VISA INC	Services financiers	29,692,613.04	5.88
MICROSOFT CORP	Logiciels informatiques	28,483,120.11	5.64
BROADCOM INC	Électrique et électronique	27,309,358.59	5.42
META PLATFORMS INC-CLASS A	Internet	26,562,657.74	5.26
ALPHABET INC-CL A	Internet	25,988,005.41	5.15
AMAZON.COM INC	Internet	25,449,579.19	5.04
NVIDIA CORP	Électrique et électronique	24,454,171.37	4.84
TENCENT HOLDINGS LTD	Internet	17,221,330.75	3.41
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	Électrique et électronique	16,621,295.78	3.29
MASTERCARD INC - A	Services financiers	15,213,492.12	3.01

## DNCA INVEST - CHINA EQUITY\* (en EUR)

## État de l'actif net au 16 mai 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 16 mai 2024  
période se terminant le 16 mai 2024

	Notes	EUR		Notes	EUR
<b>Actifs</b>			<b>Revenu</b>		
			Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	7,408.51
<b>Passif</b>			Intérêts bancaires	2.6	10,454.21
			Autres revenus	13	240.76
<b>Actif net à la fin de la période</b>		-	<b>Revenu total</b>		<b>18,103.48</b>
			<b>Dépenses</b>		
			Frais de gestion	4	48,007.98
			Frais de dépôt	5	456.18
			Frais d'administration	5	16,059.25
			Honoraires professionnels	7	4,931.10
			Coûts de transaction	2.7	16,500.51
			Taxe d'abonnement	6	698.59
			Intérêts et frais bancaires	2.5	4,576.89
			Frais d'agent de transfert		4,824.83
			Frais d'impression et de publication		7,734.49
			Autres dépenses	7	519.30
			<b>Dépenses totales</b>		<b>104,309.12</b>
			<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>(86,205.64)</b>
			Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
			sur : Investissements	2.4	(4,056,319.38)
			Transactions en devises étrangères	2.3	(1,910.68)
			<b>Plus-value/dépréciation réalisée pour la période</b>		<b>(4,144,435.70)</b>
			Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
			Investissements	2.4	5,030,386.60
			<b>Augmentation / (Diminution) de l'actif net résultant des opérations</b>		<b>885,950.90</b>
			Produit de la souscription d'actions		225,141.43
			Montant net payé pour le rachat d'actions		(13,045,008.19)
			Actif net au début de la période		11,933,915.86
			<b>Actif net à la fin de la période</b>		<b>-</b>

\*Voir note 1.

## DNCA INVEST - CHINA EQUITY\* (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice période	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de la période
Actions de classe A EUR	25,625.943	4,136.019	(29,761.962)	-
Actions de classe I EUR	189,576.625	433.170	(190,009.795)	-
Actions de classe N EUR	4,487.688	-	(4,487.688)	-
Actions de classe Q EUR	2,946.752	-	(2,946.752)	-

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		131,465,391.35
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		10,219,904.20
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	141,685,295.55
Liquidités en banque	2.2a	1,578,183.45
Créance pour investissement vendu		659,765.75
Créances sur abonnements		1,582.04
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	130,374.20
<b>Total des actifs</b>		<b>144,055,200.99</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		0.15
Charges à payer		216,602.55
Payable sur les rachats		2,666.20
<b>Total du passif</b>		<b>219,268.90</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>143,835,932.09</b>

## État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	3,521,209.43
Intérêts bancaires	2.6	106,778.62
Autres revenus	13	120,689.75
<b>Revenu total</b>		<b>3,748,677.80</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	1,559,069.91
Frais de dépôt	5	56,938.53
Frais d'administration	5	57,801.40
Honoraires professionnels	7	36,063.52
Coûts de transaction	2.7	637,004.57
Taxe d'abonnement	6	16,294.96
Intérêts et frais bancaires	2.5	17,232.12
Frais d'agent de transfert		44,529.40
Frais d'impression et de publication		7,939.52
Autres dépenses	7	159,522.44
<b>Dépenses totales</b>		<b>2,592,396.37</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>1,156,281.43</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée sur : Investissements	2.4	(7,368,770.26)
Transactions en devises étrangères	2.3	55,463.88
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>(6,157,024.95)</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	16,762,176.79
<b>Augmentation / (Diminution) de l'actif net résultant des opérations</b>		<b>10,605,151.84</b>
Produit de la souscription d'actions		13,450,604.66
Montant net payé pour le rachat d'actions		(76,533,572.68)
Actif net au début de l'exercice		196,313,748.27
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>143,835,932.09</b>

## DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	19,569.062	13,151.347	(10,752.342)	21,968.067
Actions de classe I EUR	13,395.330	764.569	(5,187.211)	8,972.688
Actions de classe M EUR	108.802	-	-	108.802
Actions de catégorie N EUR	23,408.655	2,517.529	(24,674.813)	1,251.371
Actions de classe Q EUR	2,550.701	1,619.772	(2,360.721)	1,809.752

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY (en EUR)

Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Électrique et électronique</b>				
201 000,00	DELTA ELECTRONICS INC	TWD	2,549,866.95	1.77
77 000,00	HAVELLS INDIA LTD	INR	1,447,074.83	1.01
73 700,00	NAURA TECHNOLOGY GROUP COA	CNY	3,814,154.49	2.65
172 150,00	SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	5,985,360.72	4.16
68,000,00	SAMSUNG ELECTRONICS-PREF	KRW	1,964,277.55	1.37
431 000,00	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	13,653,187.09	9.49
			<b>29,413,921.63</b>	<b>20.45</b>
<b>Banques</b>				
6 030 000,00	BANK CENTRAL ASIA TBK PT	IDR	3,494,641.85	2.43
165 700,00	GRUPO FINANCIERO BANORTEO	MXN	1,028,199.58	0.71
41 000,00	HDFC BANK LIMITED	INR	815,483.87	0.57
78,000,00	HDFC BANK LTD-ADR	USD	4,813,102.72	3.35
554 000,00	ITAU UNIBANCO HOLDING S-PREF	BRL	2,664,728.90	1.85
156 000,00	KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	3,125,919.13	2.17
53,000,00	NU HOLDINGS LTD/CAYMAN ISLA	USD	530,563.34	0.37
			<b>16,472,639.39</b>	<b>11.45</b>
<b>Internet</b>				
376 400,00	ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	3,858,063.71	2.68
1 080,00	MERCADOLIBRE INC	USD	1,774,543.63	1.23
24 800,00	PDD HOLDINGS INC	USD	2,324,236.16	1.62
154 900,00	TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	8,034,891.97	5.59
			<b>15,991,735.47</b>	<b>11.12</b>
<b>Cosmétiques</b>				
36 393,00	AMOREPACIFIC CORP	KRW	2,492,589.78	1.74
85 778,00	AMOREPACIFIC GROUP	KRW	1,166,033.21	0.81
599 920,00	CSPC INNOVATION PHARMACEUTA	CNY	2,111,376.64	1.47
3 177 000,00	CSPC PHARMACEUTICAL GROUP LT	HKD	1,889,024.89	1.31
236 000,00	DABUR INDIA LTD	INR	1,342,392.41	0.93
40,500,00	DR LAL PATHLABS LTD	INR	1,363,307.13	0.95
2 620,00	SAMSUNG BIOLOGICS CO LTD	KRW	1,624,946.90	1.13
			<b>11,989,670.96</b>	<b>8.34</b>
<b>Des services diversifiés</b>				
9 264 000,00	CHINA EAST EDUCATION HOLDING	HKD	3,145,964.10	2.19
38 800,00	EICHER MOTORS LTD	INR	2,098,985.57	1.45
511 875,00	TAL EDUCATION GROUP- ADR	USD	4,956,022.32	3.45
			<b>10,200,971.99</b>	<b>7.09</b>
<b>Assurance</b>				
209 638,00	AIA GROUP LTD	HKD	1,468,151.83	1.02
239 000,00	BB SEGURIDADE PARTICIPACOES	BRL	1,353,465.44	0.94
1 206 500,00	PING AN INSURANCE GROUP COH	HKD	6,911,137.44	4.81
			<b>9,732,754.71</b>	<b>6.77</b>
<b>Machines diversifiées</b>				
588 000,00	SUNNY OPTICAL TECH	HKD	4,864,574.39	3.38
1 280 000,00	ZHEJIANG SANHUA INTELLIGENA	CNY	3,983,058.03	2.77
			<b>8,847,632.42</b>	<b>6.15</b>
<b>Services de restauration</b>				
1 285 312,00	CHINA RESOURCES BEER HOLDING	HKD	4,037,034.99	2.81
157,705,00	FOMENTO ECONOMICO MEXICA-UBD	MXN	1,298,016.60	0.90
7 248 000,00	THAI BEVERAGE PCL	SGD	2,792,224.50	1.94
			<b>8,127,276.09</b>	<b>5.65</b>
<b>Pièces détachées et équipement automobile</b>				
112 000,00	BYD CO LTDH	HKD	3,714,246.62	2.58
13,000,00	CONTEMPORAIN AMPEREX TECHN	CNY	457,698.01	0.32
553,000,00	HUAMING POWER EQUIPEMENT CA	CNY	1,236,257.15	0.86
217,00	HYUNDAI MOTOR CO	KRW	30,065.42	0.02
368,000,00	SONA BLW PRECISION FORGINGS	INR	2,455,716.94	1.71
			<b>7,893,984.14</b>	<b>5.49</b>
<b>L'énergie</b>				
427 912,00	LONGI GREEN ENERGY TECHNOLA	CNY	889,784.19	0.61
188 400,00	RELIANCE INDUSTRIES LTD	INR	2,569,079.38	1.79
263,000,00	SUNGROW POWER SUPPLY CO LTA	CNY	2,570,056.39	1.79
			<b>6,028,919.96</b>	<b>4.19</b>
<b>Matériaux de construction</b>				
6 976 000,00	CHINA COMMUNICATIONS SERVH	HKD	3,956,980.26	2.75
			<b>3,956,980.26</b>	<b>2.75</b>
<b>Services financiers</b>				
596 000,00	SANLAM LTD	ZAR	2,647,696.96	1.84
			<b>2,647,696.96</b>	<b>1.84</b>

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Divertissement</b>				
147 500,00	OPAP SA	EUR	2,315,750.00	1.61
			<b>2,315,750.00</b>	<b>1.61</b>
<b>Distribution et commerce de gros</b>				
2 354 000,00	TOPSPORTS INTERNATIONAL HOLD	HKD	872,600.17	0.61
493 000,00	WALMART DE MEXICO SAB DE CV	MXN	1,253,393.70	0.87
			<b>2,125,993.87</b>	<b>1.48</b>
<b>Télécommunications</b>				
109 500,00	BHARTI AIRTEL LTD	INR	1,950,544.07	1.36
			<b>1,950,544.07</b>	<b>1.36</b>
<b>Matériel de bureau et d'entreprise</b>				
1 320 000,00	LENOVO GROUP LTD	HKD	1,655,110.65	1.15
			<b>1,655,110.65</b>	<b>1.15</b>
<b>Textile</b>				
577 000,00	SLC AGRICOLA SA	BRL	1,580,500.25	1.09
			<b>1,580,500.25</b>	<b>1.09</b>
			<b>140,932,082.82</b>	<b>97.98</b>
<b>Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Électrique et électronique</b>				
67,000,00	GLOBALWAFERS CO LTD	TWD	753,212.73	0.52
			<b>753,212.73</b>	<b>0.52</b>
			<b>753,212.73</b>	<b>0.52</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>141,685,295.55</b>	<b>98.50</b>

Résumé des actifs nets

	Valeur	%
<b>Total du portefeuille de titres</b>	<b>141,685,295.55</b>	<b>98.50</b>
<b>Liquidités en banque</b>	<b>1,578,183.30</b>	<b>1.10</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>572,453.24</b>	<b>0.40</b>
<b>Total des actifs nets</b>	<b>143,835,932.09</b>	<b>100.00</b>

## DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
Chine	41.59	40.97
Inde	15.51	15.29
Taiwan	11.97	11.78
Corée du Sud	9.36	9.23
Brésil	4.33	4.25
Hong Kong	3.89	3.83
Mexique	2.53	2.48
Indonésie	2.47	2.43
Autres	8.35	8.24
	<b>100.00</b>	<b>98.50</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% du actifs nets portefeuille
Électricité et électronique	21.29	20.97
Banques	11.63	11.45
Internet	11.29	11.12
Cosmétiques	8.46	8.34
Des services diversifiés	7.20	7.09
Assurance	6.87	6.77
Machines diversifiées	6.24	6.15
Services de restauration	5.74	5.65
Pièces détachées et équipement automobile	5.57	5.49
L'énergie	4.26	4.19
Matériaux de construction	2.79	2.75
Autres	8.66	8.53
	<b>100.00</b>	<b>98.50</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette des actifs
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	Électricité et électronique	13,653,187.09	9.49
TENCENT HOLDINGS LTD	Internet	8,034,891.97	5.59
PING AN INSURANCE GROUP COH	Assurance	6,911,137.44	4.81
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	Électricité et électronique	5,985,360.72	4.16
TAL EDUCATION GROUP- ADR	Des services diversifiés	4,956,022.32	3.45
SUNNY OPTICAL TECH	Machines diversifiées	4,864,574.39	3.38
HDFC BANK LTD-ADR	Banques	4,813,102.72	3.35
CHINA RESOURCES BEER HOLDING	Services de restauration	4,037,034.99	2.81
ZHEJIANG SANHUA INTELLIGENA	Machines diversifiées	3,983,058.03	2.77
CHINA COMMUNICATIONS SERV-H	Matériaux de construction	3,956,980.26	2.75

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024  
exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		34,958,600.40
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		1,751,629.12
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	36,710,229.52
Investissements dans des contrats d'option à la valeur de marché	2.2e	98,245.00
Liquidités en banque	2.2a	1,060,445.95
Créance pour investissement vendu		339,459.49
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	100,231.51
<b>Total des actifs</b>		<b>38,308,611.47</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		0.06
Charges à payer		61,775.33
Dépréciation nette non réalisée sur les opérations de change à terme	2.2k	357,902.15
contrats		
Moins-value nette non réalisée sur les contrats à terme	2.2j	43,161.00
Autres dettes		1,457.22
<b>Total du passif</b>		<b>464,295.76</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>37,844,315.71</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Intérêts sur obligations	2.6	318,912.08
Intérêts bancaires	2.6	30,634.84
Autres revenus	13	60,035.91
<b>Revenu total</b>		<b>409,582.83</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	331,707.99
Frais de dépôt	5	5,608.95
Commissions de performance	4	1,021.96
Frais d'administration	5	37,116.55
Honoraires professionnels	7	17,615.01
Coûts de transaction	2.7	7,290.06
Taxe d'abonnement	6	4,545.79
Intérêts et frais bancaires	2.5	13,207.81
Frais d'agent de transfert		19,307.49
Frais d'impression et de publication		7,280.51
Autres dépenses	7	10,800.14
<b>Dépenses totales</b>		<b>455,502.26</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>(45,919.43)</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	1,402,140.11
Transactions en devises étrangères	2.3	109,509.17
Contrats à terme	2.2j	302,369.05
Contrats de change à terme	2.2k	(1,109,825.79)
Contrats d'options	2.2e	(243,309.25)
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>414,963.86</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	1,160,094.55
Contrats à terme	2.2j	(152,670.04)
Contrats de change à terme	2.2k	(704,204.32)
Contrats d'options	2.2e	208,943.00
<b>Augmentation / (Diminution) de l'actif net résultant des opérations</b>		<b>927,127.05</b>
Produit de la souscription d'actions		8,633,892.49
Montant net payé pour le rachat d'actions		(7,188,610.11)
Actif net au début de l'année		35,471,906.28
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>37,844,315.71</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	7,985.903	315.625	(4,895.934)	3,405.594
Actions de catégorie H-I USD	200.000	-	(200.000)	-
Actions de classe I EUR	300,831.218	49,290.125	(57,236.150)	292,885.193
Actions de classe N EUR	-	28,030.536	(321.460)	27,709.076

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.



## DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024 (suite)

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
<b>Obligations</b>				
<b>Pièces détachées et équipement automobile</b>				
30 000 000,00	DAIFUKU CO 0% 23-13/09/2030 CV	JPY	219,952.73	0.58
			<b>219,952.73</b>	<b>0.58</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
3,00	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC EUR	EUR	330,022.50	0.87
			<b>330,022.50</b>	<b>0.87</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>36,710,229.52</b>	<b>97.00</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Nom	Monnaie	Engagement en EUR	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Futures</b>					
<b>Futur monétaire</b>					
17,00	EUR-JPY 17/03/2025	JPY	13 045,61	BNP Paribas Paris	39,267.30
					<b>39,267.30</b>
<b>Indice Futur</b>					
10,00	RUSSELL 2000 E MINI INDEX FUT 21/03/2025	USD	1 077 475,12	BNP Paribas Paris	(68,388.30)
39,00	STOXX EUR MID 200 IDX FUTURES 21/03/2025	EUR	1 040 032,50	BNP Paribas Paris	(14,040.00)
					<b>(82,428.30)</b>
<b>Total des contrats à terme</b>					<b>(43,161.00)</b>

Achat	Vente	Échéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR		
<b>Contrats de change à terme</b>							
257,031.91	EUR	215,000.00	GBP	30/01/25	260,038.70	BNP Paribas	(2,676.72)
24,057,630.06	EUR	25,296,703.17	USD	30/01/25	24,429,457.43	BNP Paribas	(357,699.95)
373,173.11	USD	357,690.51	EUR	30/01/25	360,379.63	BNP Paribas	2,474.52
							<b>(357,902.15)</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>							<b>(357,902.15)</b>

Quantité	Nom	Monnaie	Engagement en EUR	Contrepartie en	Valeur de marché EUR
<b>Options</b>					
<b>Option sur actions "simple vanille" (Plain Vanilla Equity Option)</b>					
150,00	APPEL BNP PARIBAS 19/06/2026 68	EUR	239,263.60	BNP Paribas Paris	30,000.00
500,00	APPEL IBERDROLA SA 20/03/2026 14	EUR	250,192.95	BNP Paribas Paris	25,000.00
100,00	APPEL PRYSMIAN SPA 18/12/2025 68	EUR	253,197.70	BNP Paribas Paris	38,895.00
150,00	APPEL TOTALENERGIES SE 20/06/2025 64	EUR	69,159.51	BNP Paribas Paris	4,350.00
					<b>98,245.00</b>
<b>Total des options</b>					<b>98,245.00</b>

**Total des instruments financiers dérivés** (302,818.15)

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	36,710,229.52	97.00
Total des instruments financiers dérivés	(302,818.15)	(0.80)
Liquidités en banque	1,060,445.89	2.80
Autres actifs et passifs	376,458.45	1.00
<b>Total des actifs nets</b>	<b>37,844,315.71</b>	<b>100.00</b>

## DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	40.25	39.06
Chine	14.41	13.98
France	8.41	8.16
Pays-Bas	6.46	6.27
Japon	5.94	5.73
Allemagne	5.06	4.91
Espagne	3.87	3.75
Italie	2.73	2.65
Royaume-Uni	2.04	1.98
Suisse	2.00	1.95
Autres	8.83	8.56
	<b>100.00</b>	<b>97.00</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de l'actif net
Internet	17.19	16.69
Électrique et électronique	11.39	11.05
Logiciels informatiques	10.39	10.08
Des services diversifiés	8.81	8.54
Cosmétiques	7.29	7.07
Matériaux de construction	5.92	5.75
Matériel de bureau et d'entreprise	5.37	5.21
L'énergie	4.65	4.51
Pièces détachées et équipement automobile	4.39	4.26
Télécommunications	3.74	3.63
Immobilier	3.44	3.34
Transport	2.92	2.83
Industrie sidérurgique	2.46	2.38
Hébergement et restauration	2.30	2.23
Assurance	2.23	2.16
Chimique	2.15	2.08
Autres	5.36	5.19
	<b>100.00</b>	<b>97.00</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette actifs
ALIBABA GROUP 0,5% 24-01/06/2031 CV	Internet	1,444,993.72	3.82
LEG PROPERTIES BV 1% 24-04/09/2030 CV	Immobilier	1,030,080.00	2.72
AKAMAI TECH 1,125% 23-15/02/2029 CV	Logiciels informatiques	991,894.39	2.63
JD.COM INC 0,25% 24-01/06/2029 CV	Internet	872,734.56	2.31
MEITUAN 0% 21-27/04/2027 CV	Internet	856,647.99	2.26
UBER TECHNOLOGIE 0,875% 23-01/12/2028 CV	Internet	850,408.74	2.25
PING AN INS GRP 0,875% 24-22/07/2029 CV	Assurance	818,375.69	2.16
SNOWFLAKE INC 0% 24-01/10/2029 CV	Logiciels informatiques	801,776.98	2.12
STMICROELECTRON 0% 20-04/08/2027 CV	Électrique et électronique	735,924.24	1.95
CELLNEX TELECOM 0,5% 19-05/07/2028 CV	Télécommunications	725,382.00	1.92

## DNCA INVEST - GLOBAL SPORT (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

## État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## Exercice clos le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		3,843,387.34
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		(466,297.54)
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	3,377,089.80
Liquidités en banque	2.2a	55,375.68
Créances sur abonnements		628.17
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	3,048.13
Autres créances		43,539.86
<b>Total des actifs</b>		<b>3,479,681.64</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		3.59
Charges à payer		19,552.29
<b>Total du passif</b>		<b>19,555.88</b>
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>3,460,125.76</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Dividendes (nets de retenues la source)	2.6	54,021.52
Intérêts bancaires	2.6	1,901.82
Autres revenus	13	5,433.68
<b>Revenu total</b>		<b>61,357.02</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	55,334.12
Frais de dépôt	5	5,806.99
Frais d'administration	5	17,898.34
Honoraires professionnels	7	5,678.71
Coûts de transaction	2.7	2,435.01
Taxe d'abonnement	6	1,590.22
Intérêts et frais bancaires	2.5	8,079.14
Frais d'agent de transfert		11,590.78
Frais d'impression et de publication		6,402.56
Autres dépenses	7	4,792.43
<b>Dépenses totales</b>		<b>119,608.30</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>(58,251.28)</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	246,005.33
Transactions en devises étrangères	2.3	3,731.38
<b>Plus-value / (moins-value) nette réalisée pour l'année</b>		<b>191,485.43</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	102,464.70
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>293,950.13</b>
Produit de la souscription d'actions		559,827.67
Montant net payé pour le rachat d'actions		(798,814.95)
Actif net au début de l'année		3,405,162.91
<b>Actif net à la fin de l'année</b>		<b>3,460,125.76</b>

## DNCA INVEST - GLOBAL SPORT (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice année	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de l'année
Actions de classe A EUR	35,732.026	2,976.693	(6,501.736)	32,206.983
Actions de classe I EUR	2,066.000	3,037.000	(2,122.000)	2,981.000

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - GLOBAL SPORT (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				
<b>Actions</b>				
<b>Services diversifiés</b>				
665,00	AMER SPORTS INC	USD	17,966.37	0.52
4,656,00	BASIC-FIT NV	EUR	105,132.48	3.05
8 760,00	BENETEAU	EUR	77,263.20	2.23
1 390,00	BRP INC/CA	CAD	68,336.94	1.97
14 480,00	GIANT MANUFACTURING	TWD	60,377.25	1.74
3 830,00	LIFE TIME GROUP HOLDINGS INC	USD	81,862.60	2.37
2,052,00	MIPS AB	SEK	84,239.72	2.43
736,00	PLANET FITNESS INC - CL A	USD	70,314.35	2.03
29 350,00	SMARTFIT - ORDINAIRE	BRL	77,913.85	2.25
8 935,00	TECHNOGYM SPA	EUR	93,370.75	2.71
8 761,00	TOPGOLF CALLAWAY BRANDS CORP	USD	66,539.24	1.92
6 397,00	XPONENTAL FITNESS INCA	USD	83,138.13	2.40
			<b>886,454.88</b>	<b>25.62</b>
<b>Textile</b>				
865,00	COLUMBIA SPORTSWEAR CO	USD	70,151.17	2.03
296,00	DECKERS OUTDOOR CORP	USD	58,087.39	1.68
5 785,00	ECLAT TEXTILE COMPANY LTD	TWD	86,769.97	2.51
3 769,00	PUMA SE	EUR	167,192.84	4.83
20 225,00	RVRC HOLDING AB	SEK	72,332.37	2.09
12 000,00	SHENZHOU INTERNATIONAL GROUP	HKD	92,547.67	2.67
2 157,00	SKECHERS USA INC-CL A	USD	140,145.60	4.05
4 565,00	VF CORP	USD	94,661.22	2.74
			<b>781,888.23</b>	<b>22.60</b>
<b>Distribution et commerce de gros</b>				
407,00	DICKS SPORTING GOODS INC	USD	89,996.99	2.60
49 624,00	GRUPO SBF SA	BRL	83,265.92	2.41
121 335,00	JD SPORTS FASHION PLC	GBP	140,756.12	4.07
215 137,00	KMD BRANDS LTD	NZD	51,729.60	1.50
46 397,00	LI NING CO LTD	HKD	94,997.53	2.75
198,00	LULULEMON ATHLETICA INC	USD	73,163.76	2.11
238 312,00	TOPSPORTS INTERNATIONAL HOLD	HKD	88,339.46	2.55
138 222,00	XTEP INTERNATIONAL HOLDINGS	HKD	96,972.56	2.80
			<b>719,221.94</b>	<b>20.79</b>
<b>Capital-investissement</b>				
5 953,00	COMPAGNIE DES ALPES	EUR	90,247.48	2.61
265,00	FLUTTER ENTERTAINMENT PLC-DI	GBP	66,419.90	1.92
526,00	MADISON SQUARE GARDEN SPORTS	USD	114,704.49	3.32
3 261,00	MANCHESTER UNITED PLC-CL A	USD	54,670.35	1.57
583,00	VAIL RESORTS INC	USD	105,597.98	3.05
			<b>431,640.20</b>	<b>12.47</b>
<b>Électrique et électronique</b>				
31 255,00	CATAPULT GROUP INTERNATIONAL	AUD	69,302.79	2.00
2,911,00	EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A.	EUR	90,095.45	2.61
			<b>159,398.24</b>	<b>4.61</b>
<b>Cosmétiques</b>				
18,581,00	EMBLA MEDICAL HF	DKK	88,701.64	2.56
			<b>88,701.64</b>	<b>2.56</b>
<b>Internet</b>				
1 710,00	TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	88,700.23	2.56
			<b>88,700.23</b>	<b>2.56</b>
<b>Logiciels informatiques</b>				
583,00	ELECTRONIC ARTS INC	USD	82,416.56	2.38
			<b>82,416.56</b>	<b>2.38</b>
<b>Audiovisuel</b>				
872,00	LIBERTY MEDIA CORP/LBNEWC	USD	78,074.71	2.26
			<b>78,074.71</b>	<b>2.26</b>
<b>Télécommunications</b>				
20 173,00	VOGO SACA	EUR	60,519.00	1.75
			<b>60,519.00</b>	<b>1.75</b>
			<b>3,377,015.63</b>	<b>97.60</b>
<b>Droits</b>				
<b>Des services diversifiés</b>				
551,00	SMARTFIT ESCOLA RTS 04/02/2025	BRL	74.17	0.00
			<b>74.17</b>	<b>0.00</b>
			<b>74.17</b>	<b>0.00</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>3,377,089.80</b>	<b>97.60</b>

## Résumé des actifs nets

		% VNI
<b>Total du portefeuille de titres</b>	<b>3,377,089.80</b>	<b>97.60</b>
<b>Liquidités en banque</b>	<b>55,372.09</b>	<b>1.60</b>
<b>Autres actifs et passifs</b>	<b>27,663.87</b>	<b>0.80</b>
<b>Total des actifs nets</b>	<b>3,460,125.76</b>	<b>100.00</b>

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - GLOBAL SPORT (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	33.63	32.83
Chine	13.67	13.33
France	6.75	6.59
Royaume-Uni	5.79	5.64
Allemagne	4.95	4.83
Brésil	4.77	4.66
Suède	4.64	4.52
Taiwan	4.36	4.25
Canada	4.19	4.08
Pays-Bas	3.11	3.05
Italie	2.76	2.71
Belgique	2.67	2.61
Islande	2.63	2.56
Australie	2.05	2.00
Autres	4.03	3.94
	<b>100.00</b>	<b>97.60</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de l'actif net
Des services diversifiés	26.25	25.62
Textile	23.15	22.60
Distribution et commerce de gros	21.30	20.79
Capital-investissement	12.78	12.47
Électrique et électronique	4.72	4.61
Cosmétiques	2.63	2.56
Internet	2.63	2.56
Logiciels informatiques	2.44	2.38
Audiovisuel	2.31	2.26
Télécommunications	1.79	1.75
	<b>100.00</b>	<b>97.60</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette actifs
PUMA SE	Textile	167,192.84	4.83
JD SPORTS FASHION PLC	Distribution et commerce de gros	140,756.12	4.07
SKECHERS USA INC-CL A	Textile	140,145.60	4.05
MADISON SQUARE GARDEN SPORTS	Capital-investissement	114,704.49	3.32
VAIL RESORTS INC	Capital-investissement	105,597.98	3.05
BASIC-FIT NV	Des services diversifiés	105,132.48	3.05
XTEP INTERNATIONAL HOLDINGS	Distribution et commerce de gros	96,972.56	2.80
LI NING CO LTD	Distribution et commerce de gros	94,997.53	2.75
VF CORP	Textile	94,661.22	2.74
TECHNOGYM SPA	Des services diversifiés	93,370.75	2.71

## DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES \* (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice  
clos le 31 décembre 2024

Période se terminant le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		31,780,345.41
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		143,524.75
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	31,923,870.16
Liquidités en banque	2.2a	872,303.32
Créances sur abonnements		15,537.62
Plus-value nette non réalisée sur les contrats de change à terme	2.2k	3,250.66
<b>Total des actifs</b>		<b>32,814,961.76</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		867,945.71
Charges à payer		189,728.33
Moins-value nette non réalisée sur les contrats d'échange	2.2l, 11, 12	112,597.47
<b>Total du passif</b>		<b>1,170,271.51</b>
<b>Actif net à la fin de la période</b>		<b>31,644,690.25</b>

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Intérêts bancaires	2.6	33,560.07
Autres revenus	13	178.36
<b>Revenu total</b>		<b>33,738.43</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	133,212.43
Frais de dépôt	5	401.00
Commissions de performance	4	145,045.90
Frais d'administration	5	26,026.74
Honoraires professionnels	7	3,234.91
Coûts de transaction	2.7	5.23
Taxe d'abonnement	6	4,460.94
Intérêts et frais bancaires	2.5	10,632.14
Frais d'agent de transfert		11,673.89
Frais d'impression et de publication		2,050.17
Autres dépenses	7	1,578.31
<b>Dépenses totales</b>		<b>338,321.66</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>(304,583.23)</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	614,166.05
Transactions en devises étrangères	2.3	57,059.82
Contrats de change à terme	2.2k	1,200.59
Contrats de swaps	2.2l, 11	385,413.49
<b>Plus-value/dépréciation réalisée pour la période</b>		<b>753,256.72</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	143,524.75
Contrats de change à terme	2.2k	3,250.66
Contrats de swaps	2.2l, 11	(112,597.47)
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>787,434.66</b>
Produit de la souscription d'actions		31,184,808.56
Montant net payé lors du rachat d'actions Actif net au début de la période		(327,552.97)
		-
<b>Actif net à la fin de la période</b>		<b>31,644,690.25</b>

\*Voir note 1.

## DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES \* (en EUR)

## État des modifications du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice période	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de la période
Actions de classe A EUR	-	69,252.071	3,322.410	65,929.661
Actions de classe I EUR	-	1.000	-	1.000
Actions de classe N EUR	-	41,480.196	-	41,480.196
Actions de classe Q EUR	-	4,017.463	-	4,017.463
Actions de la classe SI EUR	-	200,000.000	-	200,000.000

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

## DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES \* (en EUR)

## Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Instruments du marché monétaire</b>				
<b>Gouvernement</b>				
4 300 000,00	ESM TBILL 0% 24-06/03/2025	EUR	4,279,446.00	13.52
4 000 000,00	ESM TBILL 0% 24-20/02/2025	EUR	3,984,900.00	12.59
3 218 000,00	ESM TBILL 0% 24-20/03/2025	EUR	3,199,464.32	10.11
3 000 000,00	EU BILL 0% 24-07/02/2025	EUR	2,991,615.00	9.45
3 800 000,00	FRANÇAIS BTF 0% 24-15/01/2025	EUR	3,796,200.00	12.00
3 500 000,00	FRANÇAIS BTF 0% 24-19/03/2025	EUR	3,480,155.00	11.00
3 450 000,00	FRANÇAIS BTF 0% 24-22/01/2025	EUR	3,444,773.25	10.89
4 194 000,00	ITALIE BOTS 0% 24-31/03/2025	EUR	4,167,640.71	13.17
			<b>29,344,194.28</b>	<b>92.73</b>
			<b>29,344,194.28</b>	<b>92.73</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
23,45	OSTRUM SRI MONEY PLUS IC EUR	EUR	2,579,675.88	8.15
			<b>2,579,675.88</b>	<b>8.15</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>31,923,870.16</b>	<b>100.88</b>

\*Voir note 1.

## DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES\* (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Achat	Vente	Echéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR
<b>Contrats de change à terme</b>					
475 282,14 EUR	500,000.00 USD	02/01/25	482,858.52	JP Morgan AG	(7,818.20)
1.300.000,00 USD	1,244,990.42 EUR	02/01/25	1,255,432.16	JP Morgan AG	11,068.86
					<b>3,250.66</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>					<b>3,250.66</b>
Nom	Date d'échéance	Devise	Notionnel	Contrepartie	Plus-value / (moins-value) non réalisée en EUR
<b>Swaps de rendement total</b>					
SWAP DE RENDEMENT EXCÉDENTAIRE 6	27/02/25	USD	340 242,19	GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	(112,597.47)
					<b>(112,597.47)</b>
<b>Total des swaps de rendement total</b>					<b>(112,597.47)</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>					<b>(109,346.81)</b>

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	31,923,870.16	100.88
Total des instruments financiers dérivés	(109,346.81)	(0.35)
Liquidités en banque	4,357.61	0.01
Autres actifs et passifs	(174,190.71)	(0.54)
<b>Total des actifs nets</b>	<b>31,644,690.25</b>	<b>100.00</b>

\*Voir note 1.

## DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES\* (en EUR)

## Portefeuille Ventilations

Répartition par pays	% du portefeuille	% de l'actif net
Luxembourg	45.29	45.67
France	41.66	42.04
Italie	13.05	13.17
	<b>100.00</b>	<b>100.88</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de l'actif net
Gouvernement	91.92	92.73
Fonds d'investissement	8.08	8.15
	<b>100.00</b>	<b>100.88</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de l'actif net
ESM TBILL 0% 24-06/03/2025	Gouvernement	4,279,446.00	13.52
ITALIE BOTS 0% 24-31/03/2025	Gouvernement	4,167,640.71	13.17
ESM TBILL 0% 24-20/02/2025	Gouvernement	3,984,900.00	12.59
BTF FRANÇAIS 0% 24-15/01/2025	Gouvernement	3,796,200.00	12.00
BTF FRANÇAIS 0% 24-19/03/2025	Gouvernement	3,480,155.00	11.00
BTF FRANÇAIS 0% 24-22/01/2025	Gouvernement	3,444,773.25	10.89
ESM TBILL 0% 24-20/03/2025	Gouvernement	3,199,464.32	10.11
BON DE L'UE 0% 24-07/02/2025	Gouvernement	2,991,615.00	9.45
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC EUR	Fonds d'investissement	2,579,675.88	8.15

\*Voir note 1.

## DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT\* (en EUR)

## État de l'actif net au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Actifs</b>		
Investissements en titres au coût d'acquisition		73,648,560.96
Plus-value / (moins-value) non réalisée sur les titres		(370,766.11)
Placements en titres à la valeur de marché	2.2b	73,277,794.85
Liquidités en banque	2.2a	318,175.73
Plus-value nette non réalisée sur les opérations de change à terme	2.2k	28,608.39
contrats		
Dividendes et intérêts à recevoir	2.6	1,128,422.39
<b>Total des actifs</b>		<b>74,753,001.36</b>
<b>Passif</b>		
Découvert bancaire		563.73
Charges à payer		17,007.43
<b>Total du passif</b>		<b>17,571.16</b>
<b>Actif net à la fin de la période</b>		<b>74,735,430.20</b>

## État des opérations et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

## Période se terminant le 31 décembre 2024

	Notes	EUR
<b>Revenu</b>		
Intérêts sur obligations	2.6	120,920.81
Intérêts bancaires	2.6	9,173.33
<b>Revenu total</b>		<b>130,094.14</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion	4	13,280.57
Frais d'administration	5	1,231.95
Honoraires professionnels	7	284.38
Taxe d'abonnement	6	1,868.15
Intérêts et frais bancaires	2.5	13,261.68
Frais d'agent de transfert		63.93
Autres dépenses	7	35.52
<b>Dépenses totales</b>		<b>30,026.18</b>
<b>Revenu net d'investissement / (perte)</b>		<b>100,067.96</b>
Plus-value / (moins-value) nette réalisée		
sur : Investissements	2.4	690.39
Transactions en devises étrangères	2.3	(23,170.43)
<b>Plus-value/dépréciation réalisée pour la période</b>		<b>77,587.92</b>
Variation nette de la plus-value / (moins-value) non réalisée sur :		
Investissements	2.4	(370,766.11)
Contrats de change à terme	2.2k	28,608.39
<b>Augmentation / (Diminution) des actifs nets résultant des opérations</b>		<b>(264,569.80)</b>
Produit reçu lors de la souscription d'actions		75,000,000.00
Montant net payé lors du rachat d'actions Actif net au début de la période		-
		-
<b>Actif net à la fin de la période</b>		<b>74,735,430.20</b>

\*Voir note 1,

## DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT\* (en EUR)

## État de l'évolution du nombre d'actions

	Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice période	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions racheté	Nombre d'actions en circulation à la fin de la période
Actions de catégorie I EUR	-	750,000.000	-	750,000.000

DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT\* (en EUR)

Portefeuille de titres au 31 décembre 2024

Quantité/ Nominal	Nom	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>				
<b>Obligations</b>				
<b>Banques</b>				
692,000.00	AIB GROUP PLC 22-16/02/2029 FRN	EUR	747,000.16	1.00
702,000.00	AIB GROUP PLC 24-30/10/2172 FRN	EUR	745,004.52	1.00
1,055,000.00	ALPHA BANK 24-12/05/2030 FRN	EUR	1,116,960.15	1.49
1,000,000.00	BANCO BILBAO VIZ 4,375% 22-14/10/2029	EUR	1,066,970.00	1.43
702,000.00	BANCO BPM SPA 23-14/06/2028 FRN	EUR	747,293.04	1.00
800,000.00	BANCO COM PORTUG 21-07/04/2028 FRN	EUR	777,880.00	1.04
700,000.00	BANCO CRED SOC C 23-14/09/2029 FRN	EUR	801,703.00	1.07
700,000.00	BANCO SABADELL 23-07/02/2029 FRN	EUR	741,573.00	0.99
1,000,000.00	BANCO SABADELL 23-18/04/2171 FRN	EUR	1,116,450.00	1.49
1,400,000.00	BANCO SANTANDER 23-23/08/2033 FRN	EUR	1,490,454.00	1.99
1,500,000.00	BANCO SANTANDER 24-02/04/2029 FRN	EUR	1,503,930.00	2.02
600,000.00	BANCO SANTANDER 24-20/08/2172 FRN	EUR	635,808.00	0.85
1,200,000.00	BANKINTER SA 20-31/12/2060 FRN	EUR	1,216,608.00	1.63
1,000,000.00	BANKINTER SA 23-13/09/2031 FRN	EUR	1,079,710.00	1.44
683,000.00	BANK MILLENNIUM 23-18/09/2027 FRN	EUR	748,240.16	1.00
756,000.00	BANK OF AMER CRP 22-27/10/2026 FRN	EUR	749,581.56	1.00
753,000.00	BANK OF IRELAND 22-05/06/2026 FRN	EUR	749,483.49	1.00
590,000.00	BARCLAYS PLC 22-15/12/2170 FRN	GBP	743,937.56	1.00
697,000.00	BARCLAYS PLC 4,918% 23-08/08/2030	EUR	745,281.19	1.00
700,000.00	BELFIUS BANK SA 23-19/04/2033 FRN	EUR	731,941.00	0.98
800,000.00	BNP PARIBAS 20-17/04/2029 FRN	EUR	749,472.00	1.00
600,000.00	BNP PARIBAS 23-11/06/2171 FRN	EUR	650,568.00	0.87
726,000.00	CAISS DESJARDINS 3,467% 24-05/09/2029	EUR	745,064.76	1.00
800,000.00	CAIXABANK 20-31/12/2060 FRN	EUR	822,408.00	1.10
700,000.00	CAIXABANK 23-30/05/2034 FRN	EUR	761,873.00	1.02
800,000.00	CESKA SPORITELNA 21-13/09/2028 FRN	EUR	743,360.00	0.99
800,000.00	COOPERATIVE RAB 18-31/12/2049 FRN	EUR	801,104.00	1.07
911,000.00	COVENTRY BDG SOC 24-12/03/2030 FRN	GBP	1,122,528.58	1.50
700,000.00	CRED AGRICOLE SA 23-23/03/2171 FRN	EUR	744,835.00	1.00
700,000.00	CRED AGRICOLE SA 23-28/08/2033 FRN	EUR	741,587.00	0.99
700,000.00	CRELAN SA 23-28/02/2030 FRN	EUR	770,378.00	1.03
700,000.00	CRELAN SA 24-30/04/2035 FRN	EUR	735,714.00	0.98
1,627,000.00	BANQUE DNB ASA 21-23/02/2029 FRN	EUR	1,495,115.38	2.00
800,000.00	ERSTE GROUP 21-15/11/2032 FRN	EUR	745,528.00	1.00
1,000,000.00	ERSTE GROUP 23-15/04/2172 FRN	EUR	1,112,010.00	1.49
1,000,000.00	GROUPE ERSTE 7% 24-15/10/2172	EUR	1,063,740.00	1.42
1,094,000.00	EUROBANK 24-24/09/2030 FRN	EUR	1,118,516.54	1.50
1,400,000.00	HAMBURG COM BANK 4,5% 24-24/07/2028	EUR	1,429,596.00	1.91
1,247,000.00	HSBC HOLDINGS 18-31/12/2049 FRN	GBP	1,491,790.20	2.00
1,479,000.00	HSBC HOLDINGS 24-25/09/2030 FRN	EUR	1,488,953.67	1.99
1,200,000.00	ING GROEP NV 20-18/02/2029 FRN	EUR	1,098,984.00	1.47
700,000.00	ING GROEP NV 23-20/02/2035 FRN	EUR	739,529.00	0.99
700,000.00	INIT L'INNOVATION DANS LA CIRCULATION S	EUR	800,296.00	1.07
643,000.00	INTESA SANPAOLO 23-07/03/2172 FRN	EUR	743,500.90	0.99
1,557,000.00	JPMORGAN CHASE 22-23/03/2030 FRN	EUR	1,491,512.58	2.00
712,000.00	JYSKE BANK A/S 23-26/10/2028 FRN	EUR	746,660.16	1.00
700,000.00	KBC GROUP NV 23-06/06/2026 FRN	EUR	704,207.00	0.94
593,000.00	LLOYDS BK GR PLC 22-27/12/2170 FRN	GBP	742,935.72	0.99
777,000.00	MITSUB UFJ FIN 21-08/08/2027 FRN	EUR	749,750.61	1.00
736,000.00	MIZUHO FINANCIAL 24-27/08/2030 FRN	EUR	744,552.32	1.00
1,504,000.00	MORGAN STANLEY 22-08/05/2026 FRN	EUR	1,499,488.00	2.02
711,000.00	MORGAN STANLEY 23-02/03/2029 FRN	EUR	746,258.49	1.00
951,000.00	NATIONWIDE BLDG 20-31/12/2060 FRN	GBP	1,116,310.28	1.49
784,000.00	NATL AUSTRALIABK 1,375% 18-30/08/2028	EUR	746,595.36	1.00
1,498,000.00	NORDEA BANK AB 23-10/02/2026 FRN	EUR	1,498,554.26	2.01
1,200,000.00	NOVO BANCO 23-01/12/2033 FRN	EUR	1,436,628.00	1.92
711,000.00	PIRÉE 24-18/09/2035 FRN	EUR	744,900.48	1.00
1,080,000.00	BANQUE DU PIRÉE 24-17/07/2029 FRN	EUR	1,120,986.00	1.50
735,000.00	PKO BANK POLSKI 24-27/03/2028 FRN	EUR	748,090.35	1.00
1,600,000.00	RAIFFEISEN BK IN 18-31/12/2049 FRN	EUR	1,512,032.00	2.03
1,400,000.00	RAIFFEISEN BK IN 24-21/08/2029 FRN	EUR	1,449,252.00	1.94
110,000.00	SANTANDER UK GRP 21-13/09/2029 FRN	EUR	99,804.10	0.13
730,000.00	SKANDINAV ENSKIL 3,75% 23-07/02/2028	EUR	747,103.90	1.00
1,191,000.00	SOCIETE GENERALE 24-21/05/2173 FRN	USD	1,127,289.73	1.51
500,000.00	VOLKSBANK NV 4,625% 23-23/11/2027	EUR	517,565.00	0.69
			<b>61,262,737.20</b>	<b>81.97</b>
<b>Assurance</b>				
646,000.00	ACHMEA BV 23-26/12/2043 FRN	EUR	740,367.68	0.99
1,171,000.00	ATHENE GLOBAL FU 0,832% 22-08/01/2027	EUR	1,123,387.14	1.50
623,000.00	AVIVA PLC 22-15/12/2170 FRN	GBP	746,088.24	1.00
659,000.00	DIRECT LINE INS 17-31/12/2049 FRN	GBP	743,324.07	0.99
700,000.00	FIDELIDADE COMPA 21-04/09/2031 FRN	EUR	705,320.00	0.94

Quantité/ nominale	Nom de l'entreprise	Devise	Valeur de marché en EUR	% VNI
742 000,00	JUST GROUP PLC 21-31/12/2061 FRN	GBP	741,605.07	0.99
400 000,00	LA MONDIALE 24-17/01/2173 FRN	EUR	416,708.00	0.56
665 000,00	LEGAL & GENL GRP 20-31/12/2060 FRN	GBP	744,187.35	1.00
1 089 000,00	NEW YORK LIFE GL 3,45% 24-30/01/2031	EUR	1,117,205.10	1.49
1 247 000,00	ROTHESAY LIFE 18-31/12/2049 FRN	GBP	1,488,471.62	2.00
600 000,00	SOGECAP SA 23-16/05/2044 FRN	EUR	670,704.00	0.90
			<b>9,237,368.27</b>	<b>12.36</b>
<b>Fonds</b>				
<b>Fonds d'investissement</b>				
	25.25 OSTRUM SRI MONEY PLUS IC EUR	EUR	2,777,689.38	3.72
			<b>2,777,689.38</b>	<b>3.72</b>
<b>Total du portefeuille de titres</b>			<b>73,277,794.85</b>	<b>98.05</b>

\*Voir note 1.

## DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT\* (en EUR)

## Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Achat	Vente	Echéance date	Engagement en EUR	Contrepartie	Non réalisé appréciation / (dépréciation) en EUR
<b>Contrats de change à terme</b>					
1 135 470,55 EUROS	1,185,000.00	JSD 30/01/25	1,144,374.70	JP Morgan AG	(8,232.35)
9 881 412,14 EUR	8,150,000.00	GBP 30/01/25	9,857,281.08	JP Morgan AG	36,840.74
					<b>28,608.39</b>
<b>Total des contrats de change à terme</b>					<b>28,608.39</b>
<b>Total des instruments financiers dérivés</b>					<b>28,608.39</b>

## Résumé des actifs nets

		% VNI
Total du portefeuille de titres	73,277,794.85	98.05
Total des instruments financiers dérivés	28,608.39	0.04
Liquidités en banque	317,612.00	0.42
Autres actifs et passifs	1,111,414.96	1.49
<b>Total des actifs nets</b>	<b>74,735,430.20</b>	<b>100.00</b>

\*Voir note 1.

## DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT\* (en EUR)

## Ventilation du portefeuille

Répartition par pays	% du portefeuille	% de actifs nets
Espagne	16.43	16.10
Royaume-Uni	16.40	16.08
France	10.75	10.55
États-Unis d'Amérique	9.18	9.01
Autriche	8.03	7.88
Grèce	5.60	5.49
Pays-Bas	5.32	5.21
Belgique	4.02	3.93
Portugal	3.98	3.90
Irlande	3.06	3.00
Finlande	2.05	2.01
Japon	2.04	2.00
Norvège	2.04	2.00
Pologne	2.04	2.00
Italie	2.03	1.99
Autres	7.03	6.90
	<b>100.00</b>	<b>98.05</b>

Répartition sectorielle	% du portefeuille	% de actifs nets
Banques	83.60	81.97
Assurance	12.61	12.36
Fonds d'investissement	3.79	3.72
	<b>100.00</b>	<b>98.05</b>

## Les dix principaux titres

Les dix principaux titres	Secteur	Valeur du marché EUR	% de la valeur nette des actifs
OSTRUM SRI MONEY PLUS IC EUR	Fonds d'investissement	2,777,689.38	3.72
RAIFFEISEN BK IN 18-31/12/2049 FRN	Banques	1,512,032.00	2.03
BANCO SANTANDER 24-02/04/2029 FRN	Banques	1,503,930.00	2.02
MORGAN STANLEY 22-08/05/2026 FRN	Banques	1,499,488.00	2.02
NORDEA BANK AB 23-10/02/2026 FRN	Banques	1,498,554.26	2.01
BANQUE DNB ASA 21-23/02/2029 FRN	Banques	1,495,115.38	2.00
HSBC HOLDINGS 18-31/12/2049 FRN	Banques	1,491,790.20	2.00
JPMORGAN CHASE 22-23/03/2030 FRN	Banques	1,491,512.58	2.00
BANCO SANTANDER 23-23/08/2033 FRN	Banques	1,490,454.00	1.99
HSBC HOLDINGS 24-25/09/2030 FRN	Banques	1,488,953.67	1.99

\*Voir note 1.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024

### Note 1. Informations générales

DNCA INVEST (le " Fonds ") est enregistré en vertu de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), telle qu'amendée (la " Loi de 2010 ").

Le Fonds a été constitué le 12 février 2007, tel que modifié, en vertu de la loi du 19 juillet 1991 relative aux organismes de placement collectif. Du 13 février 2007 au 31 août 2007, le Fonds a été organisé sous la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31 août 2007 a décidé de modifier les statuts afin de soumettre le Fonds à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002. Depuis le 1er juillet 2011, le Fonds est soumis à la loi de 2010 sur les organismes de placement collectif, telle que modifiée, et a changé nom du Fonds de LEONARDO INVEST FUND en LEONARDO INVEST. Le Conseil d'administration du Fonds a décidé de changer le nom du Fonds de LEONARDO INVEST en DNCA INVEST par le biais d'une résolution circulaire datée du 20 janvier 2011. Les "Statuts Coordonnés" ont été modifiés le 20 janvier 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 5 juin 2019 et ont été publiés au *Recueil électronique des sociétés et associations* (RESA) le 8 juillet 2019.

DNCA INVEST est une société d'investissement à capital variable établie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg pour une durée illimitée, avec une structure " parapluie " comprenant différents compartiments et classes.

Le conseil d'administration du Fonds qui s'est tenu le 26 juin 2020 a désigné, pour une durée illimitée, DNCA Finance pour agir en tant que société de gestion du Fonds en vertu du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010, en remplacement de la précédente société de gestion du Fonds, DNCA Finance Luxembourg.

Au 31 décembre 2024, le Fonds compte les compartiments suivants en activité :

- DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION
- DNCA INVEST - EUROSE
- DNCA INVEST - EVOLUTIF
- DNCA INVEST - VALUE EUROPE
- DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS
- DNCA INVEST - CONVERTIBLES
- DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)
- DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH
- DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE
- DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE
- DNCA INVEST - SERENITE PLUS
- DNCA INVEST - ALPHA BONDS
- DNCA INVEST - FLEX INFLATION
- DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA
- DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA
- DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD
- DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE
- DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER
- DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD
- DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY
- DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES
- DNCA INVEST - GLOBAL SPORT
- DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES (Lancé le 28 février 2024)
- DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT (lancé le 18 décembre 2024)

### Fusion :

Suite à la décision du Conseil d'administration du Fonds en date du 22 mars 2024, le Compartiment DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY a absorbé le Compartiment DNCA INVEST - CHINA EQUITY le 17 mai 2024.

Suite à la décision du Conseil d'Administration du Fonds au 31 juillet 2024, le Compartiment DNCA INVEST - CONVERTIBLES a absorbé un fonds français DNCA CONVERTIBLES EUROPE le 13 septembre 2024.

### Changement de nom.

Suite à la décision du Conseil d'administration du Fonds en date du 30 novembre 2024, le Compartiment DNCA INVEST - MIURI a changé de nom pour devenir DNCA INVEST - ONE, avec date d'effet au 31 décembre 2024.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

### Note 1. Informations générales (suite)

Au 31 décembre 2024, les catégories d'actions suivantes sont ouvertes aux investisseurs :

Les actions des catégories A, B, C et WA sont accessibles à tous les investisseurs.

Les actions des classes I, SI, WI et F sont réservées aux investisseurs institutionnels.

Les Classes N ne peuvent être acquises que par des investisseurs (i) investissant par l'intermédiaire d'un distributeur, d'une plateforme ou d'un autre intermédiaire (" Intermédiaire ") approuvé par Société de gestion ou par un Intermédiaire approuvé par la Société de gestion (un " Intermédiaire agréé ") et (ii) ayant conclu un accord juridique distinct avec la Société de gestion ou un Intermédiaire agréé, qui sont tenus de respecter les restrictions relatives au paiement de commissions prévues par la MiFID ou, le cas échéant, les exigences réglementaires plus restrictives imposées par les régulateurs locaux dans certaines juridictions de l'UE et/ou hors de l'UE. En ce qui concerne les intermédiaires constitués dans l'Union européenne et qui ont signé un accord juridique distinct, cette catégorie d'actions peut généralement convenir aux services de gestion de portefeuille discrétionnaire ou aux services de conseil fournis sur une base indépendante, tels que définis par la MiFID, ou soumis à des exigences réglementaires plus restrictives imposées par les régulateurs locaux dans certaines juridictions de l'UE et/ou hors de l'UE.

La Classe d'Actions N-SP ne peut être distribuée qu'en Espagne ou par l'intermédiaire d'un distributeur agréé par la Société de gestion (un " Distributeur agréé "), établi en Espagne et acquis par des investisseurs expressément autorisés par la Société de gestion et investissant : (i) le montant minimum de souscription initiale correspondant (ii) par le biais d'un intermédiaire agréé ayant conclu un accord distinct avec la Société de gestion ou un intermédiaire agréé ayant accepté de ne pas recevoir de paiements sur la base 'un contractuel ou en raison d'accords de commissions individuels avec leurs clients, ou qui est tenu de se conformer aux restrictions sur les paiements conformément à la MiFID ou, le cas échéant, à des exigences plus restrictives imposées par les régulateurs locaux dans certaines juridictions de l'UE et/ou hors de l'UE.

Les actions de la catégorie Y ne sont accessibles qu'aux compagnies d'assurance qui souscrivent des contrats d'assurance-vie en France avec l'accord préalable de la société de gestion et/ou qui ont conclu un accord juridique distinct avec la société de gestion contenant des conditions spécifiques à l'investissement dans les actions de la catégorie Y.

Les actions de catégorie Q sont aux employés, directeurs ou agents de gestion de la société de gestion ou de ses filiales et succursales que, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration du Fonds, à leurs proches.

Les Actions des Classes AG, BG, IG et NG ne sont accessibles qu'à des distributeurs spécifiques sélectionnés par la Société de gestion. La période durant laquelle les Actions des Classes AG, BG, IG et NG seront disponibles à la souscription sera déterminée par le Conseil d'administration.

Les actions des catégories A2 et N2 sont réservées aux investissements de BPCE approuvés par la société de gestion. Les actions de catégorie M seront disponibles pour les OPCVM nourriciers gérés par une société de gestion appartenant au groupe BPCE.

Les Actions des Classes A, AG, A2, B, BG, C, I, IG, SI, WA, WI, F, N, NG, N2, Q et Y peuvent être libellées dans une devise (la " Devise de la Classe ") différente de la devise de référence du Compartiment (la " Devise de référence "). Ces devises de classe peuvent être le CHF, l'EUR, l'USD, le CAD, le GBP ou le JPY.

Les Actions des Classes A, AG, A2, B, BG, C, I, IG, SI, WA, WI, F, N, NG, N2, Q et Y peuvent faire l'objet d'une couverture. Dans cas, les actions seront désignées en ajoutant un "H" au nom de la classe d'actions.

Les Actions de distribution sont référencées en ajoutant un " D " au nom de la classe d'Actions. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués aux actionnaires des catégories AD, ID, MD et ND deux fois par an sur décision du conseil d'administration du Fonds. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués aux actionnaires de la catégorie ADM sur une base trimestrielle sur décision du conseil d'administration du Fonds.

Les actions des classes A, A2, AD, AD2, ADM, B, BG, C, F, H-A, H-I, H-ID, H-WA, H-WAD, H-WI, I, ID, IG, M, MD, N, N2, ND, Q, SI, WI et Y sont en circulation.

En vertu des statuts, le conseil d'administration du Fonds peut décider d'émettre, pour chaque catégorie, des actions de dividende et/ou des actions de capitalisation.

### Note 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers du Fonds sont présentés conformément à la réglementation luxembourgeoise relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Ils sont préparés conformément aux principes comptables généralement admis au Luxembourg.

#### 2.1 États financiers combinés

Les états financiers combinés de DNCA INVEST sont exprimés en euros et sont égaux à la somme des états financiers de chaque sous-fonds convertis en euros au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

#### 2.2 Règles d'évaluation

La valeur des actifs suivants est déterminée comme suit :

a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et des intérêts déclarés ou courus comme indiqué ci-dessus et non encore perçus est réputée correspondre à leur montant total, sauf s'il est improbable qu'ils soient payés ou perçus en totalité, auquel cas la valeur est déterminée après avoir procédé à l'escompte jugé approprié dans ce cas pour refléter la valeur réelle de ces espèces.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

### Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### 2.2 Règles d'évaluation (suite)

b) La valeur des titres et/ou des instruments financiers dérivés, qui sont cotés ou négociés sur une bourse, est basée sur le dernier prix disponible sur la bourse, qui est normalement le marché principal pour ces actifs.

c) La valeur des actifs négociés sur tout autre marché réglementé est basée sur le dernier prix disponible.

d) Si des actifs ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse ou un autre marché réglementé, ou si, en ce qui concerne les actifs cotés ou négociés sur une bourse ou un autre marché réglementé, le prix déterminé conformément au sous-paragraphe (b) ou (c) n'est pas représentatif de la juste valeur de marché des actifs concernés, la valeur de ces actifs est basée sur le prix de vente raisonnablement prévisible déterminé de bonne foi par le conseil d'administration du Fonds.

e) L'acheteur d'une option de vente a le droit, mais non l'obligation, de vendre au vendeur de l'option l'instrument sous-jacent à un prix d'exercice convenu. L'acheteur d'une option d'achat a le droit, mais non l'obligation, d'acheter l'instrument sous-jacent au prix d'exercice au vendeur de l'option. Les primes payées par le Compartiment pour les options achetées sont incluses dans l'état de l'actif net en tant qu'investissement. L'option est ajustée quotidiennement pour refléter la valeur de marché actuelle de l'option et la variation est enregistrée en tant que plus-value ou moins-value non réalisée sur les contrats d'option.

f) Les investissements dans des OPCVM et autres OPC sont pris à leur dernière valeur nette d'inventaire officielle ou à leur dernière valeur nette d'inventaire non officielle (c'est-à-dire qui n'est généralement pas utilisée aux fins de souscription et de rachat d'Actions des fonds cibles) telle que fournie par les administrateurs concernés si elle est plus récente que leur valeur nette d'inventaire officielle et pour laquelle l'Agent administratif a une assurance suffisante que la méthode d'évaluation utilisée par l'administrateur concerné pour lesdites valeurs nettes d'inventaire non officielles est cohérente par rapport à la valeur officielle.

Si des événements susceptibles d'entraîner une modification importante de la valeur nette d'inventaire de ces actions ou parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC se sont produits depuis le jour où la dernière valeur nette d'inventaire officielle a été calculée, la valeur de ces actions ou parts peut être ajustée afin de refléter, de l'avis raisonnable du Conseil d'administration, cette modification de la valeur.

g) Les instruments du marché monétaire non cotés détenus par le Fonds et dont l'échéance résiduelle est inférieure ou égale à quatre-vingt-dix jours sont évalués selon la méthode du coût amorti, qui se rapproche de la valeur de marché.

h) Tous les autres titres et autres actifs sont évalués à leur juste valeur de marché, déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le conseil d'administration du Fonds.

i) Les contrats de différence ("CFD") sont des instruments financiers de gré à gré qui permettent à un investisseur de tirer profit des mouvements de prix des actions sans avoir à les détenir ou gérer les contraintes de détention (garde, financement, prêt pour les shorts). En effet, un "CFD" est un contrat conclu entre deux parties pour échanger, à la fin de ce contrat, la différence entre le cours d'ouverture et le cours de clôture du contrat, multipliée par le nombre d'unités de l'actif sous-jacent tel que spécifié dans le contrat. Le règlement de ces différences s'effectue par un paiement en espèces et non par une livraison physique des actifs sous-jacents. Les contrats de différence sont évalués à leur valeur de marché selon le cours de clôture des titres sous-jacents le jour de l'évaluation. La valeur de marché de la ligne correspondante indique la différence entre la valeur de marché et le prix d'exercice des titres sous-jacents.

La plus-value ou (moins-value) nette réalisée et la variation nette de la plus-value ou (moins-value) non réalisée sur les CFD sont enregistrées dans l'état des opérations et des variations de l'actif net. La plus-value ou (moins-value) nette non réalisée est enregistrée dans l'état de l'actif net. La valorisation d'un CFD reflète tout moment la différence entre le dernier cours connu du titre sous-jacent et la valorisation prise en compte lors de la détermination des transactions. La plus-value ou (moins-value) nette réalisée et les variations nettes de la plus-value ou (moins-value) non réalisée sont incluses dans l'état des opérations et des variations de l'actif net.

j) Les contrats à terme sont évalués sur la base du dernier prix de marché disponible. La plus-value ou (moins-value) nette réalisée et la variation nette de la plus-value ou (moins-value) non réalisée sur les contrats à terme sont incluses dans l'état des opérations et des variations de l'actif net. La plus-value ou (moins-value) nette non réalisée est enregistrée dans l'état de l'actif net. Pour le calcul des avoirs nets par devise sur les instruments financiers, les avoirs sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'année.

k) Les contrats de change à terme représentent des obligations d'achat ou de vente de devises étrangères sur la base de taux de change futurs déterminés à un prix fixe au moment de conclusion des contrats. Les contrats de change à terme non échus sont évalués au dernier taux "à terme" disponible aux dates d'évaluation ou à la date du bilan et les plus-values ou (moins-values) non réalisées sont enregistrées. La plus-value ou (moins-value) nette réalisée et les variations nettes de la plus-value ou (moins-value) non réalisée sont incluses dans l'état des opérations et des variations de l'actif net. La plus-value ou (moins-value) nette non réalisée est enregistrée dans l'état de l'actif net.

l) Les contrats de swaps de taux d'intérêt (IRS) et les contrats de swaps liés à l'inflation (ILS) sont des accords bilatéraux dans lesquels chaque partie accepte d'échanger une série de paiements d'intérêts contre une autre série de paiements d'intérêts sur la base d'un montant notionnel servant de base de calcul qui n'est généralement pas échangé. Les contrats d'échange de taux d'intérêt et les contrats d'échange liés à l'inflation sont évalués au dernier cours de clôture connu du titre sous-jacent. La plus-value ou (moins-value) nette réalisée et la variation nette de la plus-value ou (moins-value) non réalisée sont incluses dans l'état des opérations et des variations de l'actif net sous la rubrique plus-value ou (moins-value) nette réalisée sur les contrats de swaps et variation nette de la plus-value ou (moins-value) non réalisée sur les contrats de swaps. La plus-value ou (moins-value) nette non réalisée est enregistrée dans l'état de l'actif net.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

### Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### 2.2 Règles d'évaluation (suite)

m) Le swap de défaut de crédit (CDS) est une transaction de dérivé de crédit dans laquelle deux concluent un accord, par lequel une partie (l'acheteur de protection) paie à l'autre (le vendeur de protection) un coupon périodique fixe pour la durée de vie spécifiée de l'accord en échange d'un paiement dépendant d'un événement de crédit lié à l'obligation de référence sous-jacente. Un swap sur défaillance est évalué à la valeur de marché à chaque date de calcul de la valeur liquidative. La plus-value ou (moins-value) nette réalisée et la variation nette de la plus-value ou (moins-value) non réalisée sont incluses dans l'état des opérations et des variations de l'actif net sous les rubriques plus-value ou (moins-value) nette réalisée sur les contrats de swaps et variation nette de la plus-value ou (moins-value) non réalisée sur les contrats de swaps. La plus-value ou (moins-value) nette non réalisée est enregistrée dans l'état de l'actif net.

n) Le swap de rendement total (TRS) est un accord bilatéral dans lequel chaque partie accepte d'échanger des paiements basés sur la performance d'un instrument sous-jacent représenté par un titre, une matière première, un panier ou un indice, contre un taux fixe ou variable. Une partie paie le rendement total d'un actif de référence spécifique et reçoit en retour un flux régulier de paiements. La performance totale comprend les gains et les pertes sur le sous-jacent, ainsi que les intérêts ou les dividendes pendant la durée du contrat, selon le type de sous-jacent. Les flux de trésorerie à échanger sont calculés en fonction d'un montant notionnel ou d'une qualité convenus. Dans la mesure où le rendement total de l'actif de référence sous-jacent à la transaction est supérieur ou inférieur au paiement compensatoire, le Fonds recevra un paiement de la part de la contrepartie ou effectuera un paiement en sa faveur.

#### 2.3 Conversion des devises étrangères

Les comptes de chaque Compartiment du Fonds sont libellés dans la devise dans laquelle est calculée sa valeur nette d'inventaire.

Le coût des investissements libellés dans des devises autres que la devise comptable du Compartiment est converti dans cette devise au taux de change en vigueur à la date d'achat.

Les produits et les charges libellés dans une devise autre que la devise de comptabilité du Compartiment sont convertis dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change sur les investissements sont inclus dans la plus-value ou (moins-value) nette réalisée sur les investissements, dans l'état des opérations et des variations de l'actif net.

À la fin de l'année, la valeur de marché des investissements (déterminée comme indiqué précédemment), les créances, les avoirs en banque et les dettes libellés dans des devises autres que la devise de comptabilité du Compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à cette date. La plus-value (moins-value) nette réalisée et la variation nette de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les transactions en devises étrangères sont incluses dans l'état des opérations et des variations de l'actif net.

#### 2.4 Plus-value ou (moins-value) nette réalisée sur les placements

La plus-value ou (moins-value) nette réalisée sur les ventes d'investissements est calculée sur la base du coût moyen et est incluse dans l'état des opérations et des variations de l'actif net.

#### 2.5 Dépenses

Les charges d'intérêt sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges sont incluses dans l'état des opérations et des variations de l'actif net.

#### 2.6 Dividendes et intérêts

Les dividendes et les intérêts reçus ou payés par le Fonds sur ses investissements sont dans de nombreux cas soumis à des retenues à la source récupérables. La valeur des dividendes et des intérêts déclarés ou accumulés comme indiqué ci-dessus et non encore perçus ou payés est réputée correspondre à montant total, sauf s'il est improbable qu'ils soient payés ou perçus dans leur intégralité. Les dividendes sont comptabilisés en tant que revenus nets de retenue à la source à la date à laquelle les titres sont cotés ex-dividende pour la première fois, dans la mesure où l'information est raisonnablement disponible pour le Fonds. Les intérêts sont comptabilisés à chaque évaluation de l'actif net.

#### 2.7 Coûts de transaction

Le Fonds a encouru des coûts de transaction qui ont été définis comme des frais de courtage, certaines taxes et certains frais de dépôt liés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire ou d'autres actifs éligibles. Les montants globaux des coûts de transaction sont tous pris en compte dans l'état des opérations et des variations de l'actif net.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

## Note 3. Taux de change au 31 décembre 2024

Les taux de change utilisés pour la conversion des actifs et passifs du Fonds non libellés en euros sont les suivants :

1 Dollar australien (AUD)	0.597664	EUR	1 won sud-coréen (KRW)	0.000654	EUR
1 Réal brésilien (BRL)	0.156523	EUR	1 Peso mexicain (MXN)	0.046318	EUR
1 Dollar canadien (CAD)	0.671537	EUR	1 couronne norvégienne (NOK)	0.084877	EUR
1 Franc suisse (CHF)	1.064339	EUR	1 Dollar néo-zélandais (NZD)	0.540336	EUR
1 Yuan chinois (CNY)	0.132359	EUR	1 Zloty polonais (PLN)	0.233749	EUR
1 couronne tchèque (CZK)	0.039697	EUR	1 Rouble russe (RUB)	0.008865	EUR
1 couronne danoise (DKK)	0.134095	EUR	1 couronne suédoise (SEK)	0.087271	EUR
1 Livre Sterling (GBP)	1.209658	EUR	1 Dollar de Singapour (SGD)	0.706864	EUR
1 Dollar de Hong Kong (HKD)	0.124392	EUR	1 livre turque (TRY)	0.027303	EUR
1 Forint hongrois (HUF)	0.002430	EUR	1 Nouveau dollar de Taiwan (TWD)	0.029468	EUR
1 Rupiah indonésienne (IDR)	0.000060	EUR	1 dollar américain (USD)	0.966277	EUR
1 roupie indienne (INR)	0.011219	EUR	1 Rand sud-africain (ZAR)	0.051133	EUR
1 Yen japonais (JPY)	0.006139	EUR			

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

## Note 4. Commissions de gestion et de performance Commissions de gestion

La société de gestion paie une commission de gestion telle que décrite ci-dessous pour chaque compartiment : Ces commissions de gestion sont effectivement imputées à chaque classe active.

	Actions de catégorie A EUR	Actions de catégorie A2 EUR	Actions de classe AD EUR	Actions de la classe AD2 EUR	Actions de catégorie ADM EUR
DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION	Jusqu'à 1,00%	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - EUROSE	Jusqu'à 1,40	N/A	Jusqu'à 1,40	N/A	N/A
DNCA INVEST - EVOLUTIF	Jusqu'à 2,00%	N/A	Jusqu'à 2,00%	N/A	N/A
DNCA INVEST - VALUE EUROPE	Jusqu'à 2,00%	N/A	Jusqu'à 2,00%	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS	Jusqu'à 2,00%	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - CONVERTIBLES	Jusqu'à 1,60	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIUR)*	Jusqu'à 1,80 % jusqu'au 30 décembre, 2024 ensuite, jusqu'à 1,60%	N/A	Jusqu'à 1,80 % jusqu'au 30 décembre 2024, puis jusqu'à 1,60 %.	N/A	N/A
DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH	Jusqu'à 2,00%	N/A	Jusqu'à 2,00%	N/A	N/A
DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE	Jusqu'à 1,60	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE	Jusqu'à 1,80	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - SERENITE PLUS	Jusqu'à 0,70	N/A	Jusqu'à 0,70	N/A	N/A
DNCA INVEST - ALPHA BONDS	Jusqu'à 1,20	N/A	Jusqu'à 1,20	N/A	N/A
DNCA INVEST - FLEX INFLATION	Jusqu'à 1,20	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA	Jusqu'à 1,40	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA	Jusqu'à 1,80	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD	Jusqu'à 1,20	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE	Jusqu'à 1,80	Jusqu'à 1,70	N/A	Jusqu'à 1,70	N/A
DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER	Jusqu'à 2,00%	Jusqu'à 1,40	N/A	N/A	Jusqu'à 2,00%
DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD	Jusqu'à 1,70	Jusqu'à 1,70	N/A	Jusqu'à 1,70	N/A
DNCA INVEST - CHINA EQUITY*	Jusqu'à 2,00%	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY	Jusqu'à 1,70	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES	Jusqu'à 1,60	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL SPORT	Jusqu'à 1,70	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES*	Lancement le 8 mai 2024 Jusqu'à 1,60	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - FINANCIAL CRÉDIT *	Jusqu'à 1,00%	N/A	N/A	N/A	N/A

\* Voir note 1.

Ces commissions sont payées mensuellement et sont exprimées en pourcentage de l'actif net par an.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite)

## Commissions de gestion (suite)

	Actions de classe B CHF	Actions de classe B EUR	Actions de la classe BG EUR	Actions de classe C EUR	Actions de classe F EUR	Actions de classe H-A CHF	Actions de catégorie H-A USD
DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION	N/A	Jusqu'à 1,20	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - EUROSE	Jusqu'à 1,60	Jusqu'à 1,60	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,40	Jusqu'à 1,40
DNCA INVEST - EVOLUTIF	N/A	Jusqu'à 2,40	N/A	Jusqu'à 2,20	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - VALUE EUROPE	N/A	Jusqu'à 2,40	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 2,00%
DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS	N/A	Jusqu'à 2,25	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - CONVERTIBLES	Jusqu'à 1,80	Jusqu'à 1,80	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)*	N/A	Jusqu'à 2,00 % jusqu'au 30 décembre 2024, puis jusqu'à 1,80 %.	Jusqu'à 2,10 % jusqu'au 30 décembre 2024, puis jusqu'à 1,90 %.	N/A	N/A	Jusqu'à 1,80 % jusqu'au 30 décembre 2024, puis jusqu'à 1,60 %.	Jusqu'à 1,80 % jusqu'au 30 décembre 2024, puis jusqu'à 1,60 %.
DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH	N/A	Jusqu'à 2,40	N/A	N/A	Jusqu'à 0,80	N/A	Jusqu'à 2,00%
DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE	N/A	Jusqu'à 2,00%	N/A	N/A	Jusqu'à 0,60 % Lancé le 15 octobre 2024	N/A	Jusqu'à 2,20
DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE	N/A	Jusqu'à 2,40	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - SERENITE PLUS	N/A	Jusqu'à 0,90	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - ALPHA BONDS	N/A	Jusqu'à 1,40	N/A	N/A	Jusqu'à 0,40	Jusqu'à 1,20	Jusqu'à 1,20
DNCA INVEST - FLEX INFLATION	N/A	Jusqu'à 1,40	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND AL TEROSA	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD	N/A	Jusqu'à 1,40	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - CHINA EQUITY*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL SPORT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - FINANCIAL CRÉDIT*	N/A	Jusqu'à 1,20	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

\* Voir note 1.

Ces commissions sont payées mensuellement et sont exprimées en pourcentage de l'actif net par an.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite)

## Commissions de gestion (suite)

	Actions de classe H-I CHF	Actions de classe H-I GBP	Actions de catégorie H-I JPY	Actions de catégorie H-I USD	Actions de classe H-ID CAD	Actions de classe H-SI USD
DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - EUROSE	Jusqu'à 0,70	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - EVOLUTIF	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - VALUE EUROPE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - CONVERTIBLES	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)*	Jusqu'à 1,00 % jusqu'au 30 décembre 2024, puis jusqu'à 0,90 %.	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00 % jusqu'au 30 décembre 2024, puis jusqu'à 0,90 %.	N/A	N/A
DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH	Jusqu'à 1,00%	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	N/A	N/A
DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,20	N/A	N/A
DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - SERENITE PLUS	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - ALPHA BONDS	Jusqu'à 0,60%	N/A	Jusqu'à 0,60%	Jusqu'à 0,60%	Jusqu'à 1,00%	N/A
DNCA INVEST - FLEX INFLATION	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - CHINA EQUITY*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL SPORT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES *	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

\* Voir note 1.

Ces commissions sont payées mensuellement et sont exprimées en pourcentage de l'actif net par an.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite)

## Commissions de gestion (suite)

	Actions de classe H-WA USD	Actions de classe H-WAD USD	Actions de classe H-WI JPY	Actions de classe H-WI USD	Actions de classe I EUR	Classe ID Actions EUR
DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,50	Lancement le 11 mars 2024 Jusqu'à 0,50
DNCA INVEST - EUROSE	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,70	Jusqu'à 0,70
DNCA INVEST - EVOLUTIF	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	N/A
DNCA INVEST - VALUE EUROPE	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	Jusqu'à 1,00%
DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	N/A
DNCA INVEST - CONVERTIBLES	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,90 % jusqu'au 20 juin 2024, puis jusqu'à 0,85 %.	Lancement le 13 septembre 2024 Jusqu'à 0,85% de la population
DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)*	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00 % jusqu'au 30 décembre, 2024 ensuite, jusqu'à 0,90	Jusqu'à 1,00 % jusqu'au 30 décembre 2024, puis jusqu'à 0,90 %.
DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	Jusqu'à 1,00%
DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	Jusqu'à 1,00%
DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	Jusqu'à 1,00%
DNCA INVEST - SERENITE PLUS	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,40	N/A
DNCA INVEST - ALPHA BONDS	Lancement le 3 avril 2024 Jusqu'à 1,70	Lancement le 19 février 2024 Jusqu'à 1,70	N/A	Jusqu'à 0,90	Jusqu'à 0,60%	Jusqu'à 0,60%
DNCA INVEST - FLEX INFLATION	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,60%	Lancement le 11 mars 2024 Jusqu'à 0,60%
DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,70	N/A
DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	Jusqu'à 1,00%
DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,60%	Jusqu'à 0,60%
DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	Jusqu'à 1,00%
DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	N/A
DNCA INVEST - CHINA EQUITY*	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,90	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL SPORT	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	N/A
DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES*	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,70	N/A
DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT*	N/A	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,50	N/A

\* Voir note 1.

Ces commissions sont payées mensuellement et sont exprimées en pourcentage de l'actif net par an.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite)

## Commissions de gestion (suite)

	Actions de catégorie IG EUR	Actions de classe M EUR	Actions de catégorie MD EUR	Actions de catégorie N EUR	Actions de classe N2 EUR	Actions de la classe ND EUR	Actions de la classe ND2 EUR
DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,70	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - EUROSE	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,90	N/A	Jusqu'à 0,90	N/A
DNCA INVEST - EVOLUTIF	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,30	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - VALUE EUROPE	Jusqu'à 1,50	N/A	N/A	Jusqu'à 1,30	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,30	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - CONVERTIBLES	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,00%	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)*	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,10 % jusqu'au 30 décembre 2024, puis jusqu'à 1,00 %.	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH	Jusqu'à 1,50	N/A	N/A	Jusqu'à 1,30	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,30	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,05	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - SERENITE PLUS	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - ALPHA BONDS	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,80	N/A	Jusqu'à 0,80	N/A
DNCA INVEST - FLEX INFLATION	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,80	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,90	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,05	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,80	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,30	Jusqu'à 1,10	N/A	N/A
DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER	N/A	N/A	Jusqu'à 0,25	Jusqu'à 1,30	Jusqu'à 1,10	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,10	Jusqu'à 1,10	N/A	N/A
DNCA INVEST - CHINA EQUITY*	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,30	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY	N/A	Jusqu'à 0,90	N/A	Jusqu'à 1,10	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES	N/A	N/A	N/A	Lancement le 25 juin 2024 jusqu'à 1,00%	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL SPORT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES*	N/A	N/A	N/A	Lancement le 5 juin 2024 jusqu'à 0,90	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - FINANCIAL CRÉDIT*	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 0,90	N/A	N/A	N/A

\* Voir note 1.

Ces commissions sont payées mensuellement et sont exprimées en pourcentage de l'actif net par an.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite)

## Commissions de gestion (suite)

	Actions de classe N-SP EUR	Actions de catégorie Q EUR	Actions de la classe SI EUR	Actions de classe WI EUR	Actions de classe Y EUR
DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION	N/A	Jusqu'à 0,20	Jusqu'à 0,40	N/A	N/A
DNCA INVEST - EUROSE	N/A	Jusqu'à 0,20	Jusqu'à 0,60%	N/A	N/A
DNCA INVEST - EVOLUTIF	N/A	Jusqu'à 0,20	Jusqu'à 0,80	N/A	Lancement le 6 septembre 2024 Jusqu'à 1,75
DNCA INVEST - VALUE EUROPE	N/A	Jusqu'à 0,20	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS	N/A	Jusqu'à 0,50	N/A	Lancement le 20 juin 2024 Jusqu'à 1,30	Lancement le 2 octobre 2024 Jusqu'à 1,80
DNCA INVEST - CONVERTIBLES	N/A	N/A	N/A	Lancement le 13 septembre 2024 Jusqu'à 1,00%	Lancement le 31 juillet 2024 Jusqu'à 1,45
DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI)*	N/A	Jusqu'à 0,20	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH	N/A	Jusqu'à 0,20	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE	N/A	Jusqu'à 0,20	Jusqu'à 0,80	N/A	N/A
DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE	N/A	Jusqu'à 0,20	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - SERENITE PLUS	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - ALPHA BONDS	N/A	Jusqu'à 0,20	Jusqu'à 0,50	Jusqu'à 0,90	N/A
DNCA INVEST - FLEX INFLATION	N/A	Jusqu'à 0,20	Jusqu'à 0,50	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA	N/A	Jusqu'à 0,20	Jusqu'à 0,65	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA	N/A	Jusqu'à 0,20	Jusqu'à 0,90	N/A	N/A
DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD	N/A	Jusqu'à 0,20	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE	N/A	N/A	N/A	Jusqu'à 1,30	N/A
DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER	N/A	Lancement le 6 août 2024 Jusqu'à 0,20	Jusqu'à 0,80	Jusqu'à 1,30	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD	N/A	Jusqu'à 0,20	Jusqu'à 0,80	Jusqu'à 1,30	N/A
DNCA INVEST - CHINA EQUITY*	N/A	Jusqu'à 0,20	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY	N/A	Jusqu'à 0,20	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - GLOBAL SPORT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES*	N/A	Lancement le 1er mars 2024 Jusqu'à 0,20	Jusqu'à 0,50	N/A	N/A
DNCA INVEST - FINANCIAL CRÉDIT *	N/A	Jusqu'à 0,20	N/A	N/A	N/A

\* Voir note 1.

Ces commissions sont payées mensuellement et sont exprimées en pourcentage de l'actif net par an.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

### Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite) Commissions de

#### gestion (suite)

Lorsque la société de gestion du fonds investit dans des parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC :

- a. gérée directement ou indirectement par elle-même ; ou
- b. géré par une entreprise à laquelle il est lié :
  1. par une gestion commune,
  2. par un contrôle commun, ou
  3. par une participation directe ou indirecte de plus de 10 % du capital ou des voix.

Aucune commission de souscription ou de rachat ne peut être facturée au Fonds au titre de son investissement dans les parts de ces autres OPCVM et/ou OPC, et la commission de gestion totale (à l'exclusion de toute commission de performance, le cas) facturée au Compartiment concerné et à chacun des OPCVM ou autres OPC concernés ne peut excéder 3,5 % de la valeur investissements concernés. Le Fonds indiquera dans l'état des opérations et des modifications du rapport annuel le total des commissions de gestion facturées à la fois au concerné et aux OPCVM et autres OPC dans lesquels ce Compartiment a investi au cours de la période concernée.

#### Commissions de performance

Pour tous les Compartiments soumis à une commission de performance, la période de performance est la période allant du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. La commission de performance est comptabilisée quotidiennement et n'est payée annuellement que si Valeur nette d'inventaire par Action dernier Jour d'évaluation de la Période de performance concernée n'est pas inférieure à la Valeur nette d'inventaire par Action du dernier Jour d'évaluation de la dernière Période de performance. Un exemple fourni à la section FRAIS DE GESTION ET DE FONDS du Prospectus illustre la différence potentielle de rendement entre une Classe avec commission de performance et une Classe sans commission de performance dans différents scénarios au cours de l'année. Les rendements indiqués le sont uniquement à titre d'illustration et il n'y a aucune garantie que le Compartiment atteindra ces rendements.

**DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION** : La Société de gestion aura droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du par rapport à la performance de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate Index avec High Water Mark.

Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute période de performance au cours de laquelle une Commission de performance a été payée ou à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Classes non lancées.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale au total des actifs nets de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, augmenté des souscriptions supplémentaires et diminué des rachats, multiplié par l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette") et sous la condition du "High Water Mark".

Le calcul de cette commission de performance est plafonné, la VNI après commission de performance ne peut être inférieure à la VNI de référence par action au dernier jour d'évaluation de la dernière période de performance et au High Water Mark.

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur de référence qui suit la performance de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné et au High Water Mark sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20 % (aucune pour les actions de catégorie Q EUR) de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice Bloomberg Euro-Aggregate Corporate Index avec High Water Mark.

**DNCA INVEST - EUROSE** : Ce Compartiment n'est pas soumis à une commission de performance.

**DNCA INVEST - EVOLUTIF** : La Société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance de l'indice composite suivant : 25% MSCI World NR EUR + 25% MSCI Europe NR EUR + 50% Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1-10 years.

La valeur de référence quotidienne de chaque classe est égale au total des actifs nets de la classe concernée au jour d'évaluation précédent, plus les souscriptions supplémentaires et moins les rachats, multiplié par l'indice composite. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est payée et cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette").

Le calcul de cette commission de performance est plafonné, la VNI après commission de performance ne peut être inférieure à la VNI de référence par action au dernier jour d'évaluation de la dernière période de performance.

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur la comparaison de la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et de la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance de l'indice Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1-10 ans (25% MSCI World NR EUR + 25% MSCI Europe NR EUR + 50% Bloomberg Euro Govt Inflation Linked 1-10 years) et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20 % (aucune pour les actions de classe Q EUR) de la performance positive nette de tous frais au-dessus de l'indice composite.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

### Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite)

#### Commissions de performance (suite)

**DNCA INVEST - VALUE EUROPE** : La société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du compartiment par rapport à la performance de l'indice STOXX EUROPE 600 Net Return with High Water Mark.

Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute Période de performance au cours de laquelle une commission de performance a été payée ou, à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Classes non lancées.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale au total des actifs nets de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, augmenté des souscriptions supplémentaires et diminué des rachats, multiplié par le Rendement net de l'indice STOXX EUROPE 600. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est payée et cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette") et sous la condition du "High Water Mark".

Le calcul de cette commission de performance est plafonné, le VNI après cette commission de performance ne peut être inférieure à la VNI de référence par action au dernier jour d'évaluation de la dernière période de performance et au High Water Mark.

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance du rendement net de l'indice STOXX EUROPE 600 et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné et au High Water Mark sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour les classes d'actions Q EUR et H-SI USD) de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice STOXX EUROPE 600 Net Return with High Water Mark.

**DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS** : La Société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la surperformance du Compartiment par rapport à la performance de l'indice MSCI All Countries World Index Net Return (MSCI ACWI NR Index).

La valeur de référence quotidienne de chaque classe est égale au total des actifs nets de la classe concernée au jour d'évaluation précédent, majoré des souscriptions supplémentaires et minoré des rachats, multiplié par l'indice composite décrit ci-dessus. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette").

Le Compartiment utilise modèle de commission de performance basé sur la comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance du MSCI All Countries World Index Net Return et garantit toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour les classes d'actions Q EUR et WI EUR) de la performance positive, nette de tous frais, au-delà du rendement net de l'indice MSCI All Countries World.

**DNCA INVEST - CONVERTIBLES** : La Société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged CB<sup>1</sup> avec High Water Mark.

Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute Période de performance au cours de laquelle une Commission de performance a été payée ou à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Classes non lancées et la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de décembre 2015 pour toute autre Classe et pour la première Période de performance.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale au total des actifs nets de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, augmenté des souscriptions supplémentaires et diminué des rachats, multiplié par l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged CB<sup>1</sup>. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est payée et cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette") et sous la condition du "High Water Mark".

Le calcul de cette commission de performance est plafonné, le VNI après commission de performance ne peut être inférieure à la VNI de référence par action au dernier jour d'évaluation de la dernière période de performance et au High Water Mark.

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance de l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged CB<sup>1</sup> et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné et au High Water Mark sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20%<sup>1</sup> de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice Refinitiv Europe Focus Hedged CB<sup>1</sup> avec High Water Mark.

<sup>1</sup> A partir du 21 juin 2024, le Conseil d'Administration a décidé de : remplacer l'indice du compartiment précédent Refinitiv Eurozone Focus Hedged EUR Index par Refinitiv Europe Focus Hedged CB Index et d'augmenter le taux de performance de 15% à 20% de la performance positive nette de tous frais au-dessus du nouvel indice avec High Water Mark.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

### Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite)

#### Commissions de performance (suite)

**DNCA INVEST - ONE (anciennement DNCA INVEST - MIURI) :** La Société de Gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance du Compartiment par rapport à la performance de l'indice €STER.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale au total des actifs nets de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, plus les souscriptions supplémentaires et moins les rachats, multiplié par l'indice €STER. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est payée et cristallisée annuellement.

Pour calculer la performance quotidienne, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence de l'actif.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette").

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur de référence qui suit la performance de l'indice €STER et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour la classe d'actions Q EUR) de la performance positive nette de tous frais au-dessus de l'indice €STER.

**DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH :** La Société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance de l'indice STOXX EUROPE 600 Net Return (NR) EUR.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale au total des actifs nets de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, plus les souscriptions supplémentaires et moins les rachats, multiplié par l'indice STOXX EUROPE 600 NR. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée.

Pour calculer la performance quotidienne, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence de l'actif.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette").

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance de l'indice STOXX EUROPE 600 NR et garantit que toute sous-performance Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour les actions de catégorie Q EUR) de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice STOXX EUROPE 600 (Net Return Index).

**DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE :** La Société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur performance positive du Compartiment par rapport à la performance de l'indice MSCI EUROPE MID CAP Net Return Euro.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale au total des actifs nets de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, majoré des souscriptions supplémentaires et minoré des rachats, multiplié par l'indice MSCI EUROPE MID CAP Net Return Euro. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Pour calculer la performance quotidienne, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence de l'actif.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette").

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur la comparaison de la performance de Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et de la commission de performance de la Valeur nette d'inventaire qui suit la performance de l'indice MSCI EUROPE MID CAP Net Return Euro et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour les classes H-I, les actions H-A USD et les actions Q EUR) de la performance positive nette de tous frais au-dessus de l'indice MSCI EUROPE MID CAP Net Return Euro.

**DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE :** La Société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance de l'indice composite de rendement net suivant libellé en euros : 35% MSCI Nordic, 25% DAX, 15% SMI, 15% AEX, 10% MSCI UK TR UK Net Local Currency .

La première période de performance commencera à la date de lancement de la catégorie d'actions concernée et s'achèvera le 31 décembre de l'année concernée.

La valeur quotidienne de l'actif de référence de chaque classe est égale au total des actifs nets de la classe concernée au jour d'évaluation précédent (et pour la première période de performance au premier jour d'évaluation), plus les souscriptions supplémentaires et moins les rachats, multiplié par l'indice composite. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Pour calculer la performance quotidienne, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence de l'actif.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette").

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur la comparaison de la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et de la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance de l'indice MSCI Nordic (35 %), DAX (25 %), SMI (15 %), AEX (15 %), MSCI UK TR UK Net Local Currency (10 %) et garantit toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

A partir du 11 mars 2024, le Conseil d'Administration a décidé de remplacer l'indice du compartiment précédent : 40% MSCI Nordic, 35% DAX, 15% SMI, 10% MSCI UK TR UK Net Local Currency Index par le nouvel indice 35% MSCI Nordic, 25% DAX, 15% SMI, 15% AEX, 10% MSCI UK TR UK Net Local Currency Index.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

## Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite) Commissions de performance (suite)

**DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE (suite)** : La commission de performance est égale à 20% (aucune pour la Classe d'Actions Q EUR) de la performance positive nette de tous frais au-dessus de l'indice composite.

**DNCA INVEST - SERENITE PLUS** : société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du compartiment par rapport à la performance de l'indice Bloomberg Euro - Aggregate 1-3 years.

La première période de performance s'étend de la date de lancement de la catégorie d'actions concernée au 31 décembre de l'année concernée.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale au total des actifs nets de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent (et pour la première Période de performance au premier Jour d'évaluation), plus les souscriptions supplémentaires et moins les rachats, multiplié par l'indice Bloomberg Euro - Aggregate 1-3 years. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Pour calculer la performance quotidienne, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de l'actif de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette").

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur de référence qui suit la performance de l'indice Bloomberg Euro - Aggregate 1-3 years et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20% de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice Bloomberg Euro - Aggregate 1-3 years.

**DNCA INVEST - ALPHA BONDS** : La Société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'Indice (tel que décrit ci-dessous pour chaque classe d'actions) avec High Water Mark.

Catégories d'actions	Index
Actions B EUR	€STER +1,20%
Actions A EUR et actions AD EUR	€STER +1,40%
Actions N EUR et actions ND EUR	€STER +1,80%
Actions I EUR et actions ID EUR	€STER +2%
Actions SI EUR	€STER +2,10%
Actions F EUR	€STER +2,20%
Actions H-ID CAD	CORRA +2%

Catégories d'actions	Index
Actions H-A CHF	SARON +1,40%
Actions H-I CHF	SARON +2%
Actions H-A USD	SOFR +1,40%
Actions H-WI USD	SOFR +1,70%
Actions H-I USD	SOFR +2%
Actions H-I JPY	TONAR +2%

Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute Période de performance au cours de laquelle une commission de performance a été payée ou, à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Classes non lancées.

La valeur de référence quotidienne de chaque classe est égale au total des actifs nets de la classe concernée au jour d'évaluation précédent, augmenté des souscriptions supplémentaires et diminué des rachats et de tout dividende distribué, multiplié par l'indice. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence de l'actif (la "performance nette") et sous la condition du "High Water Mark".

Le calcul de cette commission de performance est plafonné, la VNI après commission de performance ne peut être inférieure à la VNI de référence par action au dernier jour d'évaluation de la dernière période de performance et au High Water Mark.

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur de référence qui suit la performance de l'indice et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné et au High Water Mark sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour les actions de classe Q et WI en EUR, les actions H-WI en JPY et en USD, les actions de classe H-WB en USD) de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice avec High Water Mark.

**DNCA INVEST - FLEX INFLATION** : Société de gestion a droit une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'Indice (tel que décrit ci-dessous pour chaque classe d'actions) avec High Water Mark.

Catégories d'actions	Index
Actions A EUR	Bloomberg World Govt Inflation Linked Bonds All Maturities TR Hedged EUR
Actions B EUR	
I actions EUR	
Actions N EUR et actions ND EUR	
Actions Q EUR	
Actions SI EUR	
Actions HI CHF	Bloomberg World Govt Inflation Linked Bonds All Maturities TR Hedged CHF

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

### Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite)

#### Commissions de performance (suite)

**DNCA INVEST - FLEX INFLATION (suite)** : Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute Période de performance au cours de laquelle une Commission de performance a été payée ou, à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Classes non lancées.

La valeur de référence quotidienne de chaque classe est égale au total des actifs nets de la classe concernée au jour d'évaluation précédent, augmenté des souscriptions supplémentaires et diminué des rachats et de tout dividende distribué, multiplié par l'indice. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette") et à la High Water Mark (condition).

Le calcul de cette commission de performance est plafonné, la VNI après commission de performance ne peut être inférieure à la VNI de référence par action au dernier jour d'évaluation de la dernière période de performance et au High Water Mark.

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur de l'actif de référence qui suit la performance de l'indice et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné et au High Water Mark sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20 % (aucune pour les actions de la classe Q EUR) de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice avec High Water Mark.

**DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA** : La Société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'indice composite MSCI All Countries World Net Return (30 %) + Bloomberg Pan European Corporate Euro Hedged (70 %) avec High Water Mark.

Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute Période de performance au cours de laquelle une commission de performance a été payée ou, à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Classes non lancées.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale au total des actifs nets de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, majoré des souscriptions supplémentaires et minoré des rachats et de tout dividende distribué, multiplié par 30 % de l'indice MSCI All Countries World Net Return + 70 % de l'indice Bloomberg Pan European Corporate Euro Hedged. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

Une commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette") et sous la condition de la "High Water Mark".

Le calcul de cette commission de performance est plafonné, la VNI après commission de performance ne peut être inférieure à la VNI de référence par action au dernier jour d'évaluation de la dernière période de performance et au High Water Mark.

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur la comparaison de la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et de la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance de l'indice composé Bloomberg Pan European Corporate Euro Hedged de 30 % MSCI All Countries World Net Return+ et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné et au High Water Mark sur une période minimale cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20 % (aucune pour les actions de la classe Q EUR) de la performance positive, nette de tous frais, au-delà du rendement net de 30 % du MSCI All Countries World.

+ 70 % de l'indice composite Bloomberg Pan European Corporate Euro Hedge, avec High Water Mark.

**DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA** : La Société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'indice EURO STOXX Net Return avec High Water Mark.

Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute Période de performance au cours de laquelle une commission de performance a été payée ou, à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Classes non lancées.

La première période de performance commencera à la date de lancement de la catégorie d'actions concernée et s'achèvera le 31 décembre de l'année concernée.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale au total des actifs nets de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent (et pour la première Période de performance au premier Jour d'évaluation), plus les souscriptions supplémentaires et moins les rachats, multiplié par l'Indice. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Pour calculer la performance quotidienne, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence de l'actif.

Une commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette") et sous la condition de la "High Water Mark".

Le calcul de cette commission de performance est plafonné, la VNI après commission de performance ne peut être inférieure à la VNI de référence par action au dernier jour d'évaluation de la dernière période de performance et au High Water Mark.

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance de l'indice EURO STOXX Net Return et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné et au High Water Mark sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour les actions de la classe Q EUR) de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'EURO STOXX Net Return with High Water Mark.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

### Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite)

#### Commissions de performance (suite)

**DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD** : La Société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'indice Bloomberg Euro High Yield BB Rating only avec High Water Mark.

Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute Période de performance au cours de laquelle une commission de performance a été payée ou à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Classes non lancées.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale au total des actifs nets de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, majoré des souscriptions supplémentaires et minoré des rachats et de tout dividende distribué, multiplié par l'indice Bloomberg Euro High Yield BB Rating only. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

Une commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette") et sous la condition de la "High Water Mark".

Le calcul de cette commission de performance est plafonné, la VNI après commission de performance ne peut être inférieure à la VNI de référence par action au dernier jour d'évaluation de la dernière période de performance et au High Water Mark.

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance de l'indice Bloomberg Euro High Yield BB Rating only Composite Index et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné et au High Water Mark sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour les Actions de la Classe Q EUR) de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice Bloomberg Euro High Yield BB Rating only avec High Water Mark.

**DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE** : La société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'indice EURO STOXX Net Return avec High Water Mark.

Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute Période de performance au cours de laquelle une commission de performance a été payée ou, à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Classes non lancées.

La première période de performance commencera à la date de lancement de la catégorie d'actions concernée et se terminera le 31 décembre de l'année suivant la date de lancement.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale au total des actifs nets de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent (et pour la première Période de performance au premier Jour d'évaluation), plus les souscriptions supplémentaires et moins les rachats et tout dividende distribué, multiplié par le Rendement net de l'Euro Stoxx. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

Une commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette") et sous la condition de la "High Water Mark".

Le calcul de cette commission de performance est plafonné, la VNI après commission de performance ne peut être inférieure à la VNI de référence par action au dernier jour d'évaluation de la dernière période de performance et au High Water Mark.

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance de l'indice EURO STOXX Net Return et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné et au High Water Mark sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour les classes WI, N2, ND2, A2, AD2 Actions EUR) de la performance positive nette de tous frais au-dessus de l'indice avec High with Water Mark.

**DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER** : La société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'indice MSCI EMU Net Return.

La première période de performance s'étendra de la date de lancement de la catégorie d'actions concernée au 31 décembre 2022.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale à la Valeur de référence de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, ajustée des souscriptions et diminuée des rachats et de tout dividende distribué, ainsi que du rendement du MSCI EMU Net Return (la " Valeur de référence "). En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette").

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance de l'indice MSCI EMU Net Return et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour les classes WI, N2, A2, Q et MD Actions EUR) de la performance positive nette de tous frais au-dessus de l'indice MSCI EMU Net Return.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

### Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite)

#### Commissions de performance (suite)

**DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD** : La Société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'indice MSCI ACWI IMI Digital Economy Net USD avec High Water Mark.

Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute Période de performance au cours de laquelle une commission de performance a été payée ou, à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Classes non lancées.

La première période de performance s'étendra de la date de lancement de la catégorie d'actions concernée au 31 décembre 2022.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale au total des actifs nets de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, majoré des souscriptions supplémentaires et minoré des rachats et de tout dividende distribué, multiplié par le MSCI ACWI IMI Digital Economy Net USD. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

Une commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette") et sous la condition de la "High Water Mark".

Le calcul de cette commission de performance est plafonné, la VNI après commission de performance ne peut être inférieure à la VNI de référence par action au dernier jour d'évaluation de la dernière période de performance et au High Water Mark.

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance de l'indice MSCI ACWI IMI Digital Economy Net USD et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné et au High Water Mark sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour les classes WI, N2, ND2, A2, AD2 et Q Actions EUR) de la performance positive nette de tous frais au-dessus de l'indice MSCI All Countries World Net Return avec High Water Mark.

A partir du 21 juin 2024, le Conseil d'Administration a décidé de remplacer l'indice du compartiment précédent : MSCI All Countries World Net Return Index par le nouvel indice MSCI ACWI IMI Digital Economy Net USD.

**DNCA INVEST - CHINA EQUITY\***: La société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'indice MSCI China 10/40 avec High Water Mark.

Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute Période de performance au cours de laquelle une commission de performance a été payée ou, à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Classes non lancées.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale au total des actifs nets de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, majoré des souscriptions supplémentaires et minoré des rachats et de tout dividende distribué, multiplié par l'indice MSCI China 10/40. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

Une commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette") et sous la condition de la "High Water Mark".

Le calcul de cette commission de performance est plafonné, la VNI après commission de performance ne peut être inférieure à la VNI de référence par action au dernier jour d'évaluation de la dernière période de performance et au High Water Mark.

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur de référence qui suit la performance de l'indice MSCI China 10/40 et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné et au High Water Mark sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour les actions de la classe Q EUR) de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus de l'indice MSCI China 10/40 avec High Water Mark.

**DNCA INVEST - GLOBAL EMERGING EQUITY** : La Société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'indice MSCI Emerging Markets.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale à la Valeur de référence de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, augmentée des souscriptions supplémentaires et diminuée des rachats et de tout dividende distribué, multipliée par l'indice MSCI Emerging Markets. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette").

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur de référence qui suit la performance de l'indice MSCI Emerging Markets et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour les Actions de la classe Q EUR) de la performance positive nette de tous frais au-dessus de l'indice MSCI Emerging Markets.

\* Voir note 1.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

## Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite) Commissions de

## performance (suite)

**DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES** : La société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'Indice (tel que décrit ci-dessous pour chaque classe d'actions).

Catégories d'actions	Index
Actions A EUR et actions I EUR	Indice Refinitiv Convertibles Global Focus Hedged (EUR)
Actions H-I USD	Indice Refinitiv Convertibles Global Focus Hedged (USD)

La valeur de référence quotidienne de chaque classe est égale au total des actifs nets de la classe concernée au jour d'évaluation précédent, plus les souscriptions supplémentaires et moins les rachats, multiplié par l'indice. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée chaque année.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette").

Le calcul de cette commission de performance est plafonné, la VNI après commission de performance ne peut être inférieure à la VNI de référence par action au dernier jour d'évaluation de la dernière période de performance.

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur de référence qui suit la performance de l'indice et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

La commission de performance est égale à 20 % (aucune pour les actions de la classe Q EUR) de la performance positive nette de toute commission au-dessus de l'indice (comme indiqué dans le prospectus pour chaque classe d'actions).

**DNCA INVEST - GLOBAL SPORT** : société de gestion droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du compartiment par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'indice MSCI All Countries World Net Return.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale à la Valeur de référence de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, ajustée des souscriptions et rachats et de tout dividende distribué, ainsi que du rendement du MSCI All Countries World Net Return. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette").

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance de l'indice MSCI All Countries World Net Return et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20 % (aucune pour les actions de la classe Q EUR) de la performance positive, nette de tous frais, au-dessus du MSCI All Countries World Net Return.

**DNCA INVEST - STRATEGIC RESOURCES\*** : La société de gestion a droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du sous-fonds par rapport à la performance, nette de tous frais, de l'indice Goldman Sachs Metals.

La première période de performance s'étendra de la date de lancement de la catégorie d'actions concernée au 31 décembre 2024.

La Valeur de référence quotidienne de chaque Classe est égale à la Valeur de référence de la Classe concernée au Jour d'évaluation précédent, ajustée des souscriptions et rachats et de tout dividende distribué, ainsi que du rendement de l'indice Goldman Sachs Metals. En cas de rachat, la commission de performance correspondante (le cas échéant) sera cristallisée. La commission de performance est cristallisée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette").

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison entre la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et la performance de la Valeur de référence qui suit la performance de l'indice Goldman Sachs Metals et garantit que toute sous-performance du Compartiment par rapport à l'indice de référence susmentionné sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) est récupérée avant qu'une commission de performance ne devienne payable.

La commission de performance est égale à 20 % (aucune pour les actions de la classe Q EUR) de la performance positive nette de tous frais au-dessus de l'indice Goldman Sachs Metals.

\* Voir note 1.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

## Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite)

## Commissions de performance (suite)

**DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT\*** : La Société de gestion aura droit à une commission de performance calculée quotidiennement sur la performance positive du Compartiment par rapport à la performance de l'indice composite : 70% Bloomberg EuroAgg Financials Total Return Index Value Unhedged EUR (ticker LEEFTREU) et 30% Bloomberg Global Contingent Capital Total Return Index Hedged EUR (H30902EU) avec High Water Mark.

Le High Water Mark est la Valeur nette d'inventaire par Action au dernier Jour d'évaluation de toute période de performance au cours de laquelle une Commission de performance a été payée ou à défaut, le prix d'offre initial par Action pour les Classes non lancées.

La première période de performance s'étendra de la date de lancement de la catégorie d'actions concernée au 31 décembre 2025.

La valeur de référence quotidienne de chaque classe est égale au total des actifs nets de la classe concernée au jour d'évaluation précédent, augmenté des souscriptions supplémentaires et diminué des rachats, multiplié par ' Bloomberg EuroAgg Financials Total Return Index Value Unhedged EUR (70 %) et l'indice Bloomberg Global Contingent Capital Total Return Index Hedged EUR (30 %). La commission de performance est payée annuellement.

Afin de calculer quotidiennement la performance de chaque classe, la valeur nette d'inventaire totale avant commission de performance est comparée à la valeur de référence.

La commission de performance sera comptabilisée si la valeur nette d'inventaire avant commission de performance de la classe concernée est supérieure à la valeur de référence (la "performance nette") et sous la condition du "High Water Mark".

Le Compartiment utilise un modèle de commission de performance basé sur une comparaison de la performance de la Valeur nette d'inventaire avant commission de performance et de la performance de la Valeur nette d'inventaire de référence qui suit la performance de l'indice Bloomberg EuroAgg Financials Total Return Index Value Unhedged EUR (70 %) et de l'indice Bloomberg Global Contingent Capital Total Return Index Hedged EUR (30 %). Fund par rapport à l'indice de référence susmentionné et au High Water Mark sur une période minimale de cinq ans (ou depuis le lancement du Compartiment s'il existe depuis moins de cinq ans) soit récupérée avant que toute commission de performance ne devienne exigible.

La commission de performance est égale à 20% (aucune pour la classe Q) de la performance positive nette de tous frais au-dessus de l'indice avec High Water

Mark. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, la commission de performance s'établit comme suit :

Compartiments	Catégories d'actions	Montant des commissions de performance en EUR	% de l'actif net moyen par classe d'actions
DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION	Actions de classe A EUR	609,151.19	0.66%
	Actions de classe B EUR	101,542.17	0.38%
	Actions de classe I EUR	1,523,373.23	0.75%
	Actions de classe ID EUR	241,587.59	0.47%
	Actions de classe N EUR	115,913.78	0.62%
	Actions de la classe SI EUR	321,607.49	0.62%
DNCA INVEST - EVOLUTIF	Actions de classe A EUR	200,312.69	0.18%
	Actions de la classe AD EUR	1,513.29	0.02%
	Actions de classe B EUR	56,446.69	0.09%
	Actions de classe C EUR	2,775,975.57	1.03%
	Actions de classe I EUR	925,437.43	0.90%
	Actions de classe N EUR	52,027.72	0.66%
	Actions de la classe SI EUR	733,360.05	0.62%
	Actions de classe Y EUR	0.72	0.68%
DNCA INVEST - VALUE EUROPE	Actions de classe A EUR	103,608.01	0.13%
	Actions de classe H-A USD	5,145.42	1.29%
	Actions de classe I EUR	3,225,132.67	1.03%
	Actions de classe N EUR	30,633.31	1.09%
DNCA INVEST - CONVERTIBLES	Actions de classe I EUR	132,944.75	0.05%
	Actions de la classe ID EUR	109,557.61	0.23%
	Actions de classe Y EUR	152.26	0.33%
DNCA INVEST - ONE (Précédemment DNCA INVEST- MIURI)	Actions de classe A EUR	6,729.76	0.02%
	Actions de la classe AD EUR	31.74	0.09%
	Actions de classe B EUR	24,050.59	0.04%
	Actions de la classe BG EUR	0.36	0.00%
	Actions de classe H-A USD	483.75	0.18%
	Actions de classe H-I USD	243.46	0.55%
	Actions de classe I EUR	121,736.17	0.09%
	Actions de classe N EUR	3,674.24	0.08%

\*Voir note 1.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

## Note 4. Commissions de gestion et de performance (suite) Commissions de performance (suite)

Compartiments	Catégories d'actions	Montant des commissions de performance en EUR	% de l'actif net moyen par classe d'actions
DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE	Actions de classe A EUR	13,333.62	0.02%
	Actions de classe B EUR	29,404.54	0.07%
	Actions de classe F EUR	107,009.70	0.32%
	Actions de classe I EUR	21,168.31	0.01%
	Actions de la classe ID EUR	176.67	0.00%
	Actions de classe N EUR	4,670.91	0.01%
	Actions de la classe SI EUR	23,441.21	0.01%
DNCA INVEST - SERENITE PLUS	Actions de classe A EUR	29,491.68	0.03%
	Actions de la classe AD EUR	807.36	0.02%
	Actions de classe B EUR	617.99	0.01%
	Actions de classe I EUR	96,803.05	0.14%
DNCA INVEST - ALPHA BOND	Actions de classe A EUR	32,132.81	0.00%
	Actions de la classe AD EUR	22.05	0.00%
	Actions de classe B EUR	8,453.51	0.00%
	Actions de classe F EUR	53,635.50	0.01%
	Actions de classe H-A USD	155.88	0.00%
	Actions de catégorie H-I JPY	91.34	0.00%
	Actions de catégorie H-I USD	6,670.16	0.00%
	Actions de classe H-ID CAD	0.01	0.00%
	Actions de classe I EUR	220,768.49	0.01%
	Actions de la classe ID EUR	3,319.40	0.00%
	Actions de classe N EUR	41,834.67	0.01%
	Actions de la classe ND EUR	615.10	0.00%
Actions de la classe SI EUR	9,121.76	0.00%	
DNCA INVEST - FLEX INFLATION	Actions de classe A EUR	13,259.55	0.11%
	Actions de classe B EUR	93,452.64	0.23%
	Actions de classe I EUR	736,850.83	0.70%
	Actions de la classe ID EUR	174,580.53	0.45%
	Actions de classe N EUR	591.99	0.02%
	Actions de la classe SI EUR	266,258.62	0.94%
DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD	Actions de classe A EUR	723.13	0.49%
	Actions de classe B EUR	35.30	0.07%
	Actions de classe I EUR	166,840.15	0.30%
	Actions de la classe ID EUR	185,069.13	0.40%
	Actions de classe N EUR	16,586.27	0.36%
DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER	Actions de classe N EUR	0.40	0.00%
	Actions de la classe SI EUR	149.04	0.00%
DNCA INVEST - GLOBAL CONVERTIBLES	Actions de classe A EUR	0.03	0.00%
	Actions de classe H-I USD	(66.44)	(0.25)%
	Actions de classe I EUR	1,088.37	0.00%
DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES*	Actions de classe A EUR	107.68	0.00%
	Actions de classe I EUR	0.81	0.73%
	Actions de la classe SI EUR	144,937.41	0.65%

\*Voir note 1.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

## Note 5. Frais de dépôt et d'administration

Le conseil d'administration du Fonds a désigné BNP Paribas, succursale de Luxembourg, comme dépositaire, agent administratif, agent dépositaire, agent domiciliataire, agent payeur principal, agent de registre et agent de transfert du Fonds.

Le fonds verse au dépositaire une commission de dépôt qui ne peut excéder 0,08 % de la valeur nette d'inventaire du fonds. La commission de dépôt est payée mensuellement.

Le Fonds paie à l'agent de transfert principal et à l'agent administratif une commission administrative qui n'excède pas 0,07 % de la valeur nette d'inventaire moyenne du Fonds. La commission administrative est payée mensuellement.

## Note 6. Taxe d'abonnement

En vertu de la législation et de la pratique actuelles, le fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu au Luxembourg et les dividendes versés par le fonds ne sont pas non plus assujéti à une retenue à la source au Luxembourg.

Au cours de l'année, le Fonds est soumis à taxe d'abonnement au taux de 0,05 % par an sur valeur nette d'inventaire chaque catégorie accessible à tous les investisseurs. Cette taxe est réduite à 0,01 % par an de la valeur nette d'inventaire de chaque catégorie réservée aux investisseurs institutionnels.

La taxe d'abonnement n'est pas applicable aux actifs investis dans des OPC luxembourgeois, qui sont eux-mêmes soumis à cette taxe. Aucun droit de timbre ou autre taxe n'est payable au Luxembourg sur l'émission d'actions du Fonds.

La taxe est payable trimestriellement sur la base de la valeur de l'actif net du Fonds à la fin du trimestre concerné.

## Note 7. Honoraires professionnels et autres dépenses

La rubrique "Frais professionnels" comprend principalement les frais juridiques, les frais de conseil, les frais d'audit et les frais de conformité.

La rubrique "Autres dépenses" se compose principalement de frais réglementaires, de frais de service, de frais de suivi des risques, de frais de couverture MFS, de frais ALFI, de frais de registre, d'autres frais exceptionnels, de frais de traduction, de TVA et de pénalités CSDR négatives (Central Securities Depositories Regulation).

## Note 8. Changements dans l'état du portefeuille

Le rapport sur l'évolution de l'état du portefeuille au cours de l'année est disponible sur demande et sans frais au siège social du Fonds.

## Note 9. Investissement dans les compartiments croisés (art. 181 de la loi modifiée du 17 décembre 2010)

L'investissement à compartiments multiples prévoit que tout compartiment créé au sein d'un organisme de placement collectif (OPC) à compartiments multiples peut investir dans un ou plusieurs autres compartiments du même OPC. Cela permet à une structure juridique unique à compartiments multiples de souscrire, d'acquérir et de détenir des actions au sein d'un même OPC.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, les investissements des compartiments croisés suivants ont été traités :

Compartiments	Nom du titre	Nom de la classe	Monnaie de sécurité	Valeur de marché en EUR	% de la valeur nette d'inventaire
<b>DNCA INVEST - CREDIT ONVICTION</b>	DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT INC	Actions de classe I EUR	EUR	14,944,500.00	1.95%
<b>DNCA INVEST - EUROSE</b>	DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION INC	Actions de classe I EUR	EUR	7,755,880.00	0.34%
	DNCA INVEST - ONE ICA	Actions de classe I EUR	EUR	20,438,600.00	0.89%
	DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD INC	Actions de classe I EUR	EUR	9,193,500.00	0.40%
	DNCA INVEST - FLEX INFLAT-EUR	Actions de classe I EUR	EUR	3,578,700.00	0.16%
<b>DNCA INVEST - CONVERTIBLES</b>	DNCA INVEST - SERENITE PLUS I EUR CAP ICA DNCA	Actions de classe I EUR	EUR	3,313,800.00	0.57%
	INVEST - GLOB CONVRT-CLIEUR INC	Actions de classe I EUR	EUR	8,718,536.32	1.51%
<b>DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH</b>	DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE ICA	Actions de classe I EUR	EUR	2,822,083.00	0.33%
<b>DNCA INVEST - ALPHA BONDS</b>	DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION INC	Actions de classe I EUR	EUR	18,838,856.25	0.13%
	DNCA INVEST - FINANCIAL CREDIT INC DNCA	Actions de classe I EUR	EUR EUR	14,944,500.00	0.10%
	INVEST - FLEX INFLATION SCI	Actions de classe I EUR		15,061,250.00	0.10%
	DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD INC	Actions de classe I EUR	EUR	10,631,772.00	0.07%
	DNCA INVEST - GLOB CONVRT-CLIEUR INC	Actions de classe I EUR	EUR	5,021,184.60	0.03%
		<b>TOTAL</b>		<b>135,263,162.17</b>	<b>6.59%</b>

Aucune commission de souscription ou de rachat n'est appliquée dans les compartiments.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

## Note 9. Investissement des compartiments croisés (art. 181 de la loi modifiée du 17 décembre 2010) (suite)

Au 31 décembre 2024, le montant total des investissements croisés s'élevait à EUR 135.263.162,17, de sorte que l'état combiné des actifs nets pour l'exercice clos à la même date, mais sans tenir compte desdits investissements croisés, serait égal à EUR 24.961.310.234,31.

Aucune commission de gestion n'est appliquée aux investissements sous-jacents des compartiments croisés.

La valeur de marché des montants réalisés et non réalisés des investissements n'a pas été éliminée dans l'état combiné des actifs nets au 31 décembre 2024 et dans l'état combiné des opérations et des charges sur les actifs nets pour l'exercice clos à cette date.

## Note 10. Distribution de dividendes

Le Conseil d'administration du Fonds a décidé d'approuver, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la distribution de dividendes par DNCA INVEST selon les modalités suivantes :

Ex-date	Compartiment	Catégories d'actions	Dividende par action en monnaie d'action	Dividende par action dans la devise du Fonds
27/02/2024	DNCA INVEST - EUROSE	Actions de la classe AD EUR	2.15	2.15
		Actions de la classe ID EUR	0.30	0.30
		Actions de la classe ND EUR	1.78	1.78
	DNCA INVEST - EVOLUTIF	Actions de la classe AD EUR	0.10	0.10
	DNCA INVEST - VALUE EUROPE	Actions de la classe ID EUR	0.47	0.47
	DNCA INVEST - ONE (Précédemment DNCA INVEST-MIURI)*	Actions de la classe AD EUR	1.00	1.00
	DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH	Actions de la classe AD EUR	1.47	1.47
	DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE	Actions de la classe ID EUR	1.00	1.00
	DNCA INVEST - SERENITE PLUS	Actions de classe AD EUR	0.19	0.19
	DNCA INVEST - ALPHA BONDS	Actions de la classe AD EUR	5.07	5.07
		Actions de classe H-ID CAD	5.53	3.77
		Actions de la classe ID EUR	5.82	5.82
		Actions de la classe ND EUR	5.34	5.34
	DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA	Actions de la classe ID EUR	0.11	0.11
	DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD	Actions de la classe ID EUR	1.00	1.00
	DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE	Actions de la classe ID EUR	0.50	0.50
DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER	Actions de catégorie ADM EUR	0.83	0.83	
	Actions de catégorie MD EUR	0.40	0.40	
28/05/2024	DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER	Actions de catégorie ADM EUR	0.60	0.60
12/06/2024	DNCA INVEST - ALPHA BONDS	Actions de classe H-WAD USD	0.70	0.65
27/08/2024	DNCA INVEST - EUROSE	Actions de la classe AD EUR	1.82	1.82
		Actions de la classe ID EUR	1.50	1.50
		Actions de la classe ND EUR	1.52	1.52
	DNCA INVEST - EVOLUTIF	Actions de la classe AD EUR	0.75	0.75
	DNCA INVEST - VALUE EUROPE	Actions de la classe AD EUR	2.10	2.10
		Actions de la classe ID EUR	2.79	2.79
	DNCA INVEST - ONE (Précédemment DNCA INVEST-MIURI)*	Actions de la classe AD EUR	2.00	2.00
	DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH	Actions de la classe AD EUR	1.47	1.47
		Actions de la classe ID EUR	0.69	0.69
	DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE	Actions de la classe ID EUR	2.00	2.00
	DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE	Actions de la classe ID EUR	0.26	0.26
	DNCA INVEST - SERENITE PLUS	Actions de classe AD EUR	1.38	1.38
	DNCA INVEST - ALPHA BONDS	Actions de classe AD EUR	0.52	0.52
		Actions de classe H-ID CAD	0.62	0.41
Actions de classe H-WAD USD		1.45	1.30	
Actions de la classe ID EUR		0.88	0.88	
DNCA INVEST - BEYOND SEMPEROSA	Actions de la classe ID EUR	0.74	0.74	
	Actions de la classe ID EUR	0.90	0.90	
DNCA INVEST - SRI HIGH YIELD	Actions de la classe ID EUR	3.70	3.70	

\*Note 1

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

## Note 10. Distribution de dividendes (suite)

Ex-date	Compartiment	Catégories d'actions	Dividende par action en monnaie d'action	Dividende par action dans la devise du Fonds
27/08/2024	DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE	Actions de la classe AD2 EUR	1.50	1.50
		Actions de la classe ID EUR	1.60	1.60
	DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD	Actions de la classe AD2 EUR	1.00	1.00
	DNCA INVEST - EURO DIVIDEND GROWER	Actions de classe ADM EUR	0.58	0.58
		Actions de la classe MD EUR	0.50	0.50
26/11/2024	DNCA INVEST - ALPHA BONDS	Actions de classe H-WAD USD	1.70	1.62
	DNCA INVEST-EURO DIVIDEND GROWER	Actions de classe ADM EUR	0.50	0.50

## Note 11. Contrats de swaps

Au 31 décembre 2024, les Compartiments suivants détenaient des positions dans des contrats de swaps :

Notionnel	Type	Monnaie	Créances	A payer	Contreparties	Non réalisé en EUR	Maturité date
<b>DNCA INVEST - ALPHA BONDS</b>							
790,000,000.00	IRS	EUR	€STR (Euro Short Term Rate)	2.91%	BNP Paribas Paris	295,311,391.24	16/12/2056
1,590,650,000.00	IRS	EUR	0.5565%	€STR (Euro Short Term Taux)	BNP Paribas Paris	(245,873,015.07)	16/12/2036
620,000,000.00	IRS	EUR	€STR (Euro Short Term Rate)	2.905%	BNP Paribas Paris	(1,872,568.94)	26/01/2053
2,595,000,000.00	IRS	USD	4.2330%	SOFR (Secured Overnight Financing Rate)	BNP Paribas Paris	19,290,618.26	16/12/2031
662,384,720.00	IRS	USD	SOFR (Secured Overnight Financing Rate)	4.37%	BNP Paribas Paris	(18,028,009.05)	16/12/2056
200,000,000,000.00	IRS	JPY	Indice TONAR (Tokyo Overnight Average Rate) JPY	0.227%	BNP Paribas Paris	7,147,516.13	20/09/2026
200,000,000.00	IRS	EUR	€STR (Euro Short Term Rate)	2.9050%	BNP Paribas Paris	(6,478,875.38)	05/03/2034
200,000,000.00	IRS	EUR	€STR (Euro Short Term Rate)	2.9050%	Goldman Sachs	(1,605,325.35)	07/11/2029
300,000,000.00	IRS	EUR	€STR (Euro Short Term Rate)	2.9050%	Citigroup	(549,580.48)	07/11/2025
100,000,000.00	IRS	NZD	Projet de loi de la Banque de Nouvelle-Zélande	4.25%	BNP Paribas Paris	(403,613.04)	27/11/2027
500,000,000.00	IRS	GBP	3.8853%	Sonia	Banque Barclays	(3,571,541.35)	19/03/2028
260,000,000.00	IRS	CHF	Saron	0.4544%	JP Morgan	(1,033,636.66)	19/03/2028
400,000,000.00	ILS	EUR	Eurostat IPCH de la zone euro Ex Toba	0%	BNP Paribas Paris	(8,653,211.47)	15/01/2034
200,000,000.00	ILS	EUR	Eurostat IPCH de la zone euro Ex Toba	0%	BNP Paribas Paris	(2,433,542.32)	15/02/2029
200,000,000.00	ILS	EUR	France IPC hors tabac	0%	BNP Paribas Paris	(561,406.45)	15/06/2025
300,000,000.00	ILS	EUR	France IPC hors tabac	0%	BNP Paribas Paris	(931,103.56)	15/06/2025
200,000,000.00	ILS	EUR	Eurostat IPCH de la zone euro Ex Toba	0%	BNP Paribas Paris	264,792.88	15/07/2025
100,000,000.00	ILS	EUR	France IPC hors tabac	0%	BNP Paribas Paris	(37,175.70)	15/09/2025
300,000,000.00	ILS	EUR	Eurostat IPCH de la zone euro Ex Toba	0%	BNP Paribas Paris	(668,891.64)	15/09/2029
<b>DNCA INVEST - FLEX INFLATION</b>							
25,000,000.00	ILS	EUR	Eurostat IPCH de la zone euro Ex Toba	0%	JP Morgan	(540,825.72)	15/01/2034
<b>DNCA INVEST - STRATEGICS RESOURCES*</b>							
340,242.19	TRS	USD	ERS GS sur la stratégie i-Select	0%	Goldman Sachs	(112,597.47)	27/02/2025

\* Voir la note 1.

## Notes sur les états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

## Note 12. Garanties sur les produits dérivés

Le tableau suivant présente une analyse par devise des garanties données ou reçues sur les produits dérivés au 31 décembre 2024 :

Compartiment	Contreparties	Monnaie de la garantie	Type de garantie	Garanties en espèces données en EUR	Garantie en espèces Reçue en EUR
<b>DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION</b>					
	Banque UBS	EUR	Contrats de change à terme	410,000.00	
<b>DNCA INVEST - EVOLUTIF</b>					
	Société Générale	EUR	Contrats de différence	1,750,000.00	
	Morgan Stanley	EUR	Contrats de différence	650,000.00	
	Banque Goldman Sachs	EUR	Contrats de différence		(270,000.00)
<b>DNCA INVEST - ONE (anciennement MIURI)</b>					
	Banque d'Amérique	EUR	Contrats de différence	137,561.00	
	Morgan Stanley	EUR	Contrats de différence		(1,220,000.00)
	Banque Goldman Sachs	EUR	Contrats de différence		(330,000.00)
<b>DNCA INVEST - ALPHA BOND</b>					
	BNP Paribas Paris	EUR	Contrats de swap	14,470,000.00	
	JP Morgan	EUR	Contrats de swap	101,880,000.00	
	Banque HSBC	EUR	Contrats de change à terme	30,800,000.00	
	Deutsche Bank Londres	EUR	Contrats de change à terme		(3,590,000.00)
	Goldman Sachs Bank Londres	EUR	Contrats de change à terme		(8,160,000.00)
	Banque UBS	EUR	Contrats de change à terme		(6,070,000.00)
	BNP Paribas CIB	EUR	Contrats à terme		(1,900,000.00)
	Banque d'Amérique	EUR	Contrats de swap		(650,000.00)
	Barclays Bank Ireland	EUR	Contrats de change à terme		(25,450,000.00)
	Goldman Sachs Bank Europe	EUR	Contrats de change à terme		(6,420,000.00)
<b>DNCA INVEST - FLEX INFLATION</b>					
	BNP Paribas CIB	EUR	Contrats à terme	530,000.00	
<b>DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA</b>					
	JP Morgan	EUR	Contrats de change à terme	260,000.00	
		EUR	Contrats de change à terme		(426.54)
<b>DNCA INVEST - BEYOND CLIMATE</b>					
	BNP Paribas Paris	EUR	Argent liquide		(10,373.65)
<b>DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES</b>					
	Goldman Sachs Bank Europe	EUR	Contrats de swap		(279,955.00)
		EUR	Liquidités	790,000.00	

## Note 13. Autres revenus

Au 31 décembre 2024, la rubrique "Autres revenus" se compose principalement d'autres bénéfices exceptionnels et de la pénalité positive CSDR (Central Securities Depositories Regulation).

## Note 14 - Règlement relatif à la publication d'informations sur la finance durable (SFDR)

Les informations sur les caractéristiques environnementales/sociales pour les fonds divulguant des informations en vertu de l'article 8 de la SFDR, ou les informations sur les investissements durables pour les fonds divulguant des informations en vertu de l'article 9 de la SFDR, respectivement, sont disponibles dans la section Informations complémentaires non vérifiées de ce rapport annuel.

## Note 15. Événement postérieur à la date du bilan

Suite à une décision du Conseil d'administration, le Compartiment DNCA INVEST GLOBAL SPORT a fusionné avec le Compartiment DNCA INVEST - GLOBAL NEW WORLD le 11 avril 2025 et un nouveau Compartiment DNCA INVEST- EXPLORER SMID EURO a été lancé le 28 mars 2025.

## Informations non vérifiées

### Information sur la gestion des risques

Le processus de gestion des risques est conforme à la circulaire CSSF 11/512 et permet de surveiller et de mesurer à tout moment le risque des positions et leur contribution au profil de risque global de chaque Compartiment.

La méthode utilisée pour calculer le risque global est l'approche par les engagements pour tous les Compartiments, à l'exception des Compartiments ci-dessous utilisent l'approche historique de la valeur à absolue (" VaR ").

Compartiments	VAR historique (20 jours, 99%)			Effet de levier (somme des valeurs notionnelles)
	Min	Max	Moyenne	
DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION	1.01%	2.61%	1.88%	100%
DNCA INVEST - ALPHA BONDS	0.95%	3.29%	1.84%	237%
DNCA INVEST - FLEX INFLATION	2.45%	4.41%	3.35%	165%
DNCA INVEST - FINANCIAL CRÉDIT	1.90%	1.01%	1.91%	39%

### Politique de rémunération des investissements

La politique de rémunération mise en œuvre par DNCA Finance et ses succursales prend en compte les dispositions issues de la Directive OPCVM V (2014/91/UE du 23 juillet 2014) et des Directives AIFM (2011/61/UE du 9 juin 2011) ainsi que les dispositions communes élaborées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion en de politiques de rémunération. Il s'applique à l'ensemble des entités du Groupe DNCA Finance à l'exception des dispositions applicables localement.

L'objectif de cette politique de rémunération est de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et de ne pas conduire les membres du conseil d'administration, le gouvernement d'entreprise ou tout autre employé de DNCA Finance et de ses succursales à une prise de risque excessive.

La politique de rémunération a également été renforcée pour éviter toute situation de conflit d'intérêts et prévenir toute prise de risque inconsidérée ou incompatible avec les intérêts du client.

La politique de rémunération est basée sur une évaluation annuelle et pérenne des compétences et des critères de performance quantitatifs et qualitatifs. Elle intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des investisseurs et des salariés de DNCA Finance.

Les informations sur la politique de rémunération de DNCA Finance peuvent être obtenues gratuitement sur le site internet de la société : [www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com) ou sur simple demande au siège de la société.

Le montant total des rémunérations accordées par DNCA Finance et ses succursales à l'ensemble de ses salariés pour l'exercice 2024 atteint 37,6 millions d'euros.

Ce montant est composé de :

- Montant total des rémunérations fixes : 16,0 millions d'euros ;
- Montant total de la rémunération variable : 21,6 millions d'euros.
- Dont le montant de la rémunération variable différerait de celui du personnel identifié : 7,0 millions d'euros.
- Dont le montant de la rémunération variable ne diffère pas de celui du personnel identifié et des autres types de personnel : 14,6 millions d'euros.

Le nombre de bénéficiaires de la rémunération variable pour 2024 était de 172.

Les rémunérations ont été déterminées conformément à la politique de rémunération de DNCA Finance. Cette politique fait l'objet d'une révision régulière et peut évoluer dans le temps. La version actuelle est disponible à tout moment sur le site internet de DNCA Finance via le lien suivant : <https://www.dnca-investments.com/pages/informations-reglementaires>.

## Informations non vérifiées (suite)

## Règlement sur les opérations de financement des titres (SFTR)

Le Fonds s'engage dans des opérations de financement de titres (au sens de l'article 3 du règlement (UE) 2015/2365, les opérations de financement de titres comprennent les opérations de mise en pension, les prêts de titres ou de marchandises et les emprunts de titres ou de marchandises, les opérations d'achat-rachat ou les opérations de et les opérations de prêt de marge) par le biais de son exposition aux opérations de prise en pension et aux contrats de swap de rendement total au cours de l'année. Conformément à l'article 13 du règlement, les informations relatives aux opérations de prise en pension et aux contrats d'échange sur rendement global sont détaillées ci-dessous.

Le Compartiment suivant était dans le champ d'application de la SFTR au 31 décembre 2024 :

		DNCA INVEST - STRATEGIC RESSOURCES*
1	<b>Données mondiales :</b> Le montant des titres et des matières premières prêtés en proportion du total des actifs prêtables, défini comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;	Au 31 décembre 2024, il n'y a aucun montant de titres et de matières premières en prêt.
2	Le montant des actifs engagés dans chaque type de <b>SFT et de swaps de rendement total</b> , exprimé en <b>montant absolu</b> (dans la devise de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif.	Le montant des actifs (résultat non réalisé) engagés dans le SRT représente un montant absolu de 32.648.839 EUR, soit 103,17% des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif.
3	<b>Données de concentration :</b> Les dix plus grands émetteurs de garanties pour l'ensemble des SFT et des swaps de rendement total (ventilation des volumes de titres et de produits de base reçus en garantie par nom d'émetteur).	Non applicable au 31 décembre 2024 car le Fonds n'a pas reçu de collatéral de la part de sa contrepartie.
4	Les 10 premières contreparties de chaque type de SFT et de swaps de rendement total séparément (nom de la contrepartie et volume brut des transactions en cours).	Le Fonds a conclu un accord de transactions TRS avec Goldman Sachs Bank Europe SE. À la valeur liquidative du 31 décembre 2024, le montant notionnel en USD était de 33 804 608 et représentait environ 103 % de l'actif net total du Fonds, soit 31 644 690,25 EUR.
5	<b>Les données de transaction agrégées pour chaque type de SFT et de swaps de rendement total doivent être ventilées séparément selon les catégories ci-dessous :</b>  Type et qualité des garanties ;	Au 31 décembre 2024, le Fonds n'a reçu garantie de la part de sa contrepartie. Le pays d'établissement de la contrepartie est l'Allemagne, et le règlement et la compensation sont effectués bilatéralement.  Garantie en espèces
6	Échéance de la garantie, ventilée selon les catégories d'échéances suivantes : moins d'un jour, d'un jour à une semaine, d'une semaine à un mois, d'un à trois mois, de trois mois à un an, plus d'un an, échéance ouverte ;	uniquement. N/A.
7	Monnaie de la garantie	Monnaie euro.
8	Durée des SFT et des swaps de rendement total, ventilée selon les tranches d'échéance suivantes : moins d'un jour, d'un jour à une semaine, d'une semaine à un mois, d'un à trois mois, de trois mois à un an, plus d'un an, transactions ouvertes ;	D'une semaine à un mois.
9	Pays dans lequel les contreparties sont établies	Allemagne.
10	Règlement et compensation (par exemple, tripartite, contrepartie centrale, bilatéral)	Bilatérale.
11	<b>Données sur la réutilisation des garanties :</b> Part des garanties reçues qui sont réutilisées, par rapport au montant maximal spécifié dans le prospectus ou dans les informations communiquées aux investisseurs.	Non applicable au 31 décembre 2024, le Fonds n'ayant pas reçu de collatéral de la part de sa contrepartie.
12	Le réinvestissement des garanties en espèces revient à l'organisme de placement collectif.	N/A.
13	<b>Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre de SFT et de swaps de rendement total :</b> Nombre et nom des dépositaires et montant des actifs de garantie conservés par chacun d'eux.	Non applicable au 31 décembre 2024, le Fonds n'ayant pas reçu de collatéral de la part de sa contrepartie.
14	<b>Conservation des garanties accordées par l'organisme de placement collectif dans le cadre de SFT et de swaps de rendement total :</b> La proportion de garanties détenues sur des comptes distincts ou sur des comptes communs, ou sur tout autre compte.	Non applicable au 31 décembre 2024 car le Fonds n'a pas reçu de collatéral de la part de sa contrepartie.
15	<b>Données sur le rendement et le coût de chaque type de SFT et de swaps de rendement total</b> , ventilées entre l'organisme de placement collectif, le gestionnaire de l'organisme de placement collectif et les tiers (par exemple, l'agent prêteur), en termes absolus et en pourcentage du rendement global généré par ce type de SFT et de swaps de rendement total.	Au 31 décembre 2024, 0,25 % du coût et du rendement se situent au niveau de l'organisme de placement collectif.

## Informations non vérifiées (suite)

### Notre philosophie d'investisseur responsable et de gestion ISR

La doctrine de l'investissement socialement responsable (ISR) est une doctrine multiforme et en constante évolution, qui se situe au carrefour des normes économiques et sociales. L'ISR a connu une évolution majeure dans années 1990, passant d'une approche essentiellement éthique à une intégration du concept de développement durable. C'est ainsi que les critères extra-financiers ESG (Environnement, Social et Gouvernance) ont été progressivement intégrés à la gestion financière, tout en s'inscrivant dans un cadre informel aujourd'hui réglémenté.

#### Nos valeurs :

DNCA Finance est une société de gestion d'actifs créée en 2000 par des spécialistes de l'approche patrimoniale de la gestion d'actifs pour le compte d'investisseurs privés et institutionnels. Au fil des années, les fondateurs ont réuni une équipe de gérants expérimentés et reconnus pour développer une gamme de fonds simple, lisible et performante autour d'une gestion de conviction. Nos choix d'investissement s'appuient sur une recherche approfondie des entreprises. Avant d'investir, nous examinons une entreprise de manière exhaustive afin de sélectionner les obligations et les actions ayant le meilleur potentiel de performance pondéré par le risque. Naturellement, la recherche et le dialogue permanent que nous entretenons avec les entreprises sont nourris par les défis sociétaux. Nos investissements sont résolument tournés vers la performance à long terme, qui reflète également tous les risques et défis auxquels les entreprises sont confrontées. C'est pourquoi la gouvernance a toujours été un critère déterminant, car il est désormais impensable d'investir dans une entreprise sans vérifier la qualité de ses dirigeants, l'indépendance de ses organes de contrôle et le respect des droits de ses actionnaires minoritaires. Nous avons progressivement intégré les enjeux sociaux et environnementaux dans notre démarche, car nous sommes convaincus qu'ils sont pertinents pour notre métier qui consiste à sélectionner les gagnants de demain. Les critères ESG ont ainsi été intégrés dans les stratégies de DNCA, car ils sont complémentaires à la recherche financière et créateurs de valeur.

#### Notre conviction :

En 2017, DNCA Finance a signé les Principes des Nations unies pour l'investissement responsable (UNPRI) afin de donner un cadre structurant à notre démarche et de prendre part aux discussions locales en notre qualité d'investisseur actif et de long terme. Nous avons ainsi mis en avant notre conviction d'être des gestionnaires responsables tant vis-à-vis de nos clients investisseurs que des entreprises que nous finançons. Notre ambition est de proposer une approche différenciante et innovante qui évolue en fonction des nouveaux enjeux. Dans cette optique, notre rôle d'investisseur socialement responsable distingue deux concepts : la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et la transition économique durable. Ces deux dimensions sont évaluées sur la base d'une analyse approfondie des tendances économiques et sociales, ainsi que d'une expertise reconnue en matière d'ISR. Nous détaillons ci-dessous l'émergence de ces deux concepts et la manière dont nous les abordons dans le cadre d'une gestion ISR.

Le processus d'investissement et l'approche ISR présentés ci-dessous s'appliquent à la gamme " BEYOND ", composée des quatre compartiments de DNCA Invest énumérés ci-dessous :

DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS  
 DNCA INVEST - BEYOND ALTEROSA DNCA  
 INVEST - BEYOND SEMPEROSA DNCA  
 INVEST - BEYOND CLIMATE

### Responsabilité sociale des entreprises

#### Évaluer les risques dans tous les secteurs :

Si la responsabilité sociale des entreprises n'offre plus de réelles opportunités d'investissement, elle continue à jouer un rôle d'alerte et constitue un excellent indicateur pour évaluer la qualité de la gestion des entreprises, notamment en matière de gestion des risques. Les nombreux indicateurs contenus dans les rapports annuels (par exemple, les 49 indicateurs de base et les 30 indicateurs supplémentaires du référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI)) fournissent en fait une deuxième lecture de la santé des entreprises. Ils sont désormais comparables en termes absolus au sein d'un secteur et, surtout, dans le temps. Les tendances de certains indicateurs offrent des points de repère supplémentaires qui, dans de nombreux cas, ne sont pas encore reflétés dans les états financiers des entreprises. Une augmentation anormale du chiffre d'affaires, des accidents du travail ou de l'absentéisme, par exemple, peut être le signe que tout ne va pas bien dans l'entreprise ou que les relations de travail se sont dégradées au point de nuire à sa compétitivité et à ses performances économiques (1 % d'absentéisme se traduit par 1 % de coûts salariaux supplémentaires).

Dans cette optique, nous pensons que la responsabilité sociale des entreprises n'est plus une opportunité d'investissement mais une formidable source d'information pour évaluer les risques auxquels les entreprises sont confrontées, notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes, qu'il s'agisse des salariés, des fournisseurs, des clients, des communautés locales, des actionnaires ou autres, quel que soit leur secteur d'activité.

## Informations non vérifiées (suite)

### La transition économique durable

#### Les 17 objectifs de développement durable des Nations unies :

Notre conviction repose sur une vision à long terme du financement de l'économie. En tant que gestionnaire d'actifs responsable, notre rôle est de sélectionner les entreprises qui présentent les meilleurs avantages stratégiques et économiques pour relever les défis de demain. Nous sommes convaincus que la capacité de ces entreprises à anticiper leur marché sera déterminante pour gagner ou conserver leur leadership. C'est ainsi que nous obtenons une surperformance robuste de nos portefeuilles, en identifiant l'exposition des entreprises à la transition économique durable.

#### Identifier les opportunités d'investissement

La transition économique durable est avant tout une source d'opportunités d'investissement. Notre tâche consiste à identifier les thèmes pertinents pour la transition économique durable et à sélectionner les entreprises qui y contribuent. Notre modèle de recherche propriétaire présenté ci-dessous est basé sur cinq grandes voies de transition durable et leurs thèmes matériels. Nous avons convenu que la contribution de chaque entreprise à la transition durable sera évaluée progressivement en fonction de son niveau d'exposition, allant de l'absence d'exposition au statut de "pure player". Nous révisons notre liste de thèmes chaque année, en fonction de l'évolution des tendances sociétales. Notre ambition est pragmatique et innovante afin de conserver la compréhension la plus complète possible des différents facteurs de performance.

Tous les critères analysés dans le cadre de notre philosophie d'investisseur responsable et de gestion ISR sont décrits sur notre site web : <https://www.dnca-investments.com/fr/areas-of-expertise/sri>.

### Rapport et stratégie d'investissement sur l'article 173 de la loi française relative à la transition énergétique et à la croissance verte

Dans le cadre de son activité de gestion d'actifs, la société de gestion confirme avoir pris des initiatives au regard des obligations réglementaires issues de l'article 173 de la loi française sur la transition énergétique.

Principaux effets néfastes (PAI)	Unité	DNCA INVEST - EUROSE		Ref. Index	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO2/EUR millions	80 %	479	100%	108
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	t/EUR millions de ventes	89 %	941	100%	967

Principaux effets néfastes (PAI)	Unité	DNCA INVEST - EVOLUTIF		Ref. Index	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO2/EUR millions	94%	551	100%	248
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	t/EUR millions de ventes	98%	1,153	100%	903

Principaux effets néfastes (PAI)	Unité	DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH		Ref. Index	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO2/EUR millions	98 %	151	100%	604
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	t/EUR millions de ventes	98 %	577	100%	927

Principaux effets néfastes (PAI)	Unité	DNCA INVEST - ARCHER MID-CAP EUROPE		Ref. Index	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO2/EUR millions	89 %	512	99%	780
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	t/EUR millions de ventes	91 %	696	99%	853

Principaux effets néfastes (PAI)	Unité	DNCA INVEST - ALPHA BONDS		Ref. Index	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO2/EUR millions	N/A <sup>1</sup>	N/A <sup>1</sup>	N/A <sup>1</sup>	N/A <sup>1</sup>
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	t/EUR millions de ventes	N/A <sup>1</sup>	N/A <sup>1</sup>	N/A <sup>1</sup>	N/A <sup>1</sup>

<sup>1</sup> La méthode de calcul de l'empreinte carbone et de l'intensité des GES ne s'applique qu'aux entreprises émettrices.

L'ensemble des critères analysés dans le cadre de notre modèle ESG, ABA, sont décrits dans notre Politique d'Investissement Responsable : [https://www.dnca-investments.com/isr/Politique%20d%27investisseur%20responsable\\_FR%20%2010%2018.pdf](https://www.dnca-investments.com/isr/Politique%20d%27investisseur%20responsable_FR%20%2010%2018.pdf).

# Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : DNCA INVEST CREDIT CONVICTION

Identifiant de l'entité légale : 213800NCEC4B51SSDB48

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 32,5 % d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> (n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 13.5%.</li> <li><input type="checkbox"/> avec un objectif social 19.0%</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social :	<input type="checkbox"/> Il a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne concernant la responsabilité des émetteurs publics tels que les pays, sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un outil exclusif développé en interne par la société de gestion, avec une méthode de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs qui présentent un profil de risque sévère en termes de responsabilité d'entreprise ou de score pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des "worst offenders" de la direction. Cette liste est composée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	5.00/10	4.83/10	-0.16
Exposition sur la transition vers une économie durable	13,94% des revenus	12,18% des revenus	-1.76%
Exposition aux ODD (en %)	13,94% des revenus	12,18% des revenus	-1.76%
Empreinte carbone	309	367	+58
Intensité de carbone	795	669	-126
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les indicateurs de durabilité du Compartiment pour les émetteurs publics étaient les suivants :

- L'analyse Above and Beyond (ABA, l'outil propriétaire) : un modèle spécialisé pour évaluer les émetteurs publics sur la base de quatre piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et la société.
- Le profil climatique : la société de gestion complète cette analyse par une évaluation du profil climatique des émetteurs sur la base de la composition et de l'évolution de l'énergie, de l'intensité carbone et du stock de ressources.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Govies 1, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans les normes internationales offensives est basée sur plusieurs critères, que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité			
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution	
Score public de l'ABA	5.96/10	6.08/10	+0.11	
Profil climatique / Mélange énergétique	Bio et déchets	11.21%	11.77%	0.56%
	Renouvelables	5.12%	6.21%	1.10%
	Hydraulique	0.57%	0.56%	-0.01%
	Géothermie	0.14%	0.14%	0.00%
	Nucléaire	6.22%	3.34%	-2.88%
	Pétrole brut et GNL	31.63%	33.38%	1.75%
	Gaz naturel	26.60%	24.10%	-2.50%
	Charbon	18.51%	20.50%	1.99%
Tourbe	0.00%	0.00%	0.00%	
Intensité de carbone	220	165	-55	
% dans les normes internationales offensives	0%	0%	0%	

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, le fonds a fait un certain nombre d'arbitrages qui ont eu un impact sur les indicateurs de performance sans compromettre la réalisation de ces objectifs, qui ont tous été atteints. La note moyenne de responsabilité a légèrement baissé en 2024. Tous les nouveaux titres investis ont respecté l'exigence d'une note minimale de 2/10. L'exposition du chiffre d'affaires aux ODD a diminué de 1,2 %, principalement en raison de la vente d'émetteurs tels que Carrier, Saur et Canpack et de la dilution de nos investissements dans Itelyum et Unibail. Ces désinvestissements sont conformes à discipline fondamentale et financière de la gestion de portefeuille. Nous avons également investi dans des émetteurs tels que Motability, Roquette Frères, Altarea et Verallia, qui ont une exposition significative aux ODD. Le fonds n'a pas non plus été affecté par la détention de sociétés figurant sur la liste des pires délinquants.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

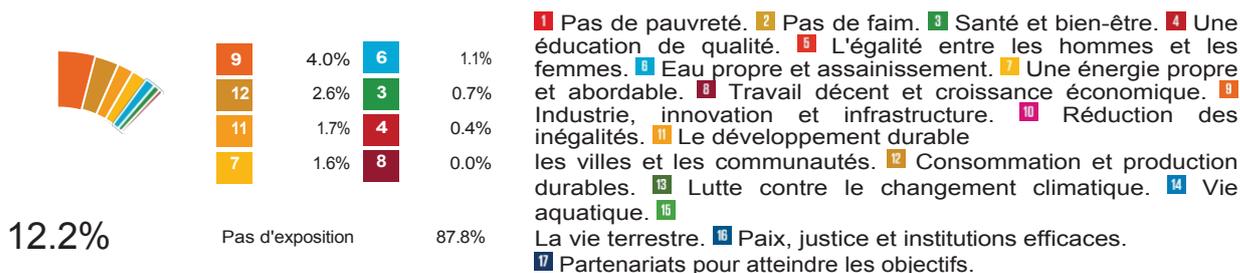
Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
  - Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
  - note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
  - note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

**Exposition aux ODD**

(% des recettes)



- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA en dessous de la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Aucune violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" n'a été observée en 2024. Le fonds a donc respecté la politique d'exclusion interne et sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Aucune controverse grave n'a été observée dans les entreprises du portefeuille. Tous les titres en portefeuille respectent la note minimale de responsabilité qui inclut le PAI et l'impact des controverses. Enfin, certaines entreprises du portefeuille ont fait l'objet de controverses mineures qui n'ont pas nécessité d'engagement spécifique, par exemple : Barclays (discrimination salariale), Fnac-Darty (pratiques anticoncurrentielles) et Société Générale (pratiques commerciales trompeuses). Un certain nombre d'entreprises ont fait l'objet d'un processus d'engagement, comme Prysmian, avec qui la question de la biodiversité a été abordée.

*Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la*

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

- **Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "Trajectoire climatique".

Pour les émetteurs publics, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse de l'impact négatif principal faisait partie de l'évaluation du pays ;

La société de gestion a mis en œuvre une politique d'impact négatif sur le développement durable, qui mesure l'impact négatif sur le développement durable.

- PAI. La politique visait tout d'abord à suivre les contributions au changement climatique (intensité carbone) et aux questions sociales (pays soumis à la violation sociale, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus).

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	88%	26,840		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	88%	4,275		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	90%	239,545		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	89%	255,245		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	89%	31,116		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	88%	367	98%	465
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	89%	669	98%	771
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		87%	0%	98%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		60%	61.9%	66%	64.7%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		2%	76.2%	4%	75.3%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	84%	0.8	97%	0.7
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		90%	0.1%	98%	0.1%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	3%	0	2%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	82%	0.5	95%	2.7
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		93%	0.0%	98%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		87%	0.0%	97%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		73%	16.4%	77%	13.7%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		89%	36.7%	98%	40.3%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		93%	0.0%	99%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	48%	369	58%	18,788
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		1%	0.4%	3%	0.3%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		87%	0.1%	97%	0.0%
PAI GOVIES_1 - Intensité des GES (govies)	T CO <sub>2</sub> /EUR M PIB	65%	165	0%	0
PAI GOVIES_2_1 - Nombre de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		65%	0	0%	0
PAI GOVIES_2_2 - Pourcentage de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		65%	0.0%	0%	0.0%
PAI GOVIES_OPT_2 - Score moyen de corruption	Score (0 à 100)	65%	79	0%	0
PAI GOVIES_OPT_3 - Score moyen d'inégalité des revenus	Score (0 à 100)	65%	34	0%	0
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	89%	73	98%	113

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
Raiffeisen Bank International AG	Banques	2.25%	Autriche
Ville-horizon SA	Immobilier	1.78%	Allemagne
Intesa Sanpaolo SpA	Banques	1.62%	Italie
Les déclarations d'impôts sur le revenu	Govies	1.61%	Allemagne
Banque commerciale de Hambourg AG	Banques	1.55%	Allemagne
Banco Santander SA	Banques	1.45%	Espagne
Rothsay Life PLC	Assurance	1.41%	Royaume-Uni
Virgin Money UK PLC	Banques	1.35%	Royaume-Uni
Coventry Building Society	Banques	1.22%	Royaume-Uni
Crédit Agricole SA	Banques	1.19%	France
Crelan SA	Banques	1.17%	Belgique
Logicor Financing Sarl	Immobilier	1.10%	Luxembourg
Powszechna Kasa Oszczednosci Bank Polski SA	Banques	1.08%	Pologne
de Volksbank NV	Banques	1.08%	Pays-Bas
Motability Operations Group PLC	Produits et services de consommation	1.01%	Royaume-Uni

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

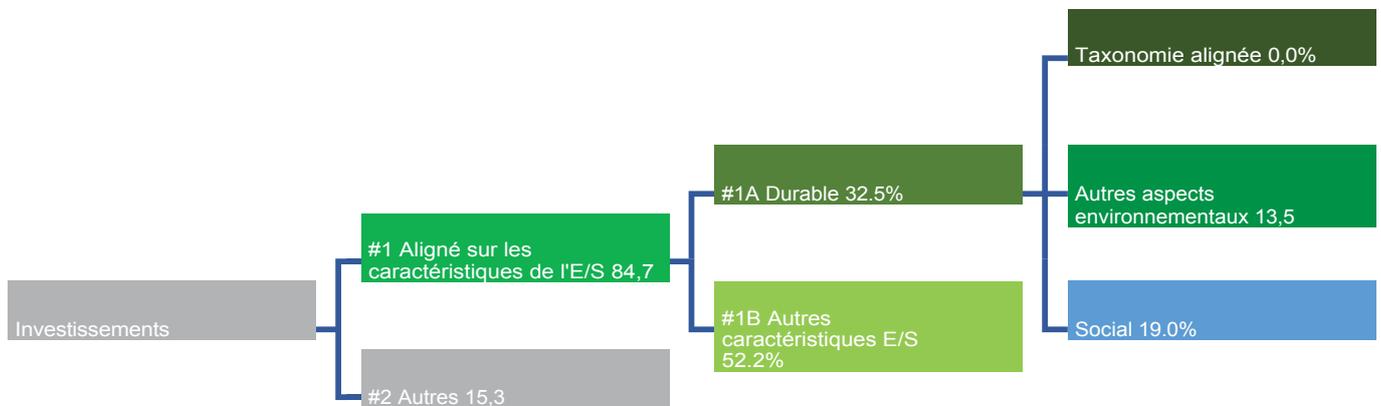
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 84,7 % de ses actifs nets dans des investissements alignés les caractéristiques environnementales et sociales. 32,5 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à , de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	84.7%	91.4%	87.7%
#1A Durable	32.5%	48.5%	46.7%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	13.5%	23.7%	28.9%
Social	19.0%	24.8%	17.9%
#1B Autres caractéristiques E/S	52.2%	43.0%	40.9%
#2 Autres	15.3%	8.6%	12.3%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Banques	37.04%
Immobilier	10.15%
Assurance	6.84%
Biens et services industriels	5.96%
Produits et services de consommation	5.06%
Télécommunications	3.48%
L'énergie	2.96%
Automobiles et pièces détachées	2.91%
Voyages et loisirs	2.73%
Utilitaires	2.40%
Services financiers	2.38%
Govies	2.05%
Alimentation, boissons et tabac	1.68%
Les médias	1.56%
Construction et matériaux	1.55%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 4,0 %.**



# Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

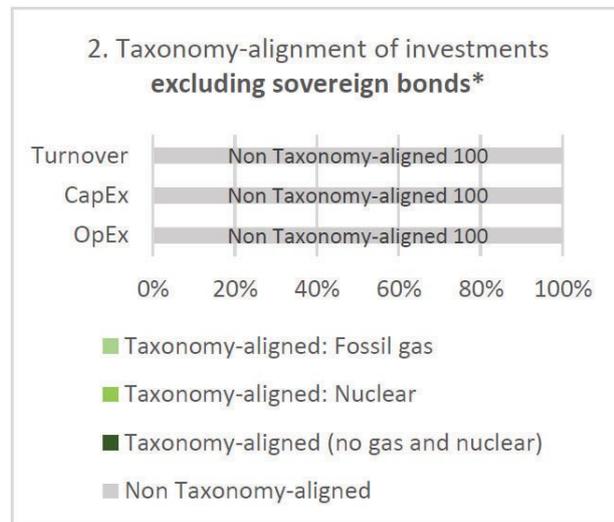
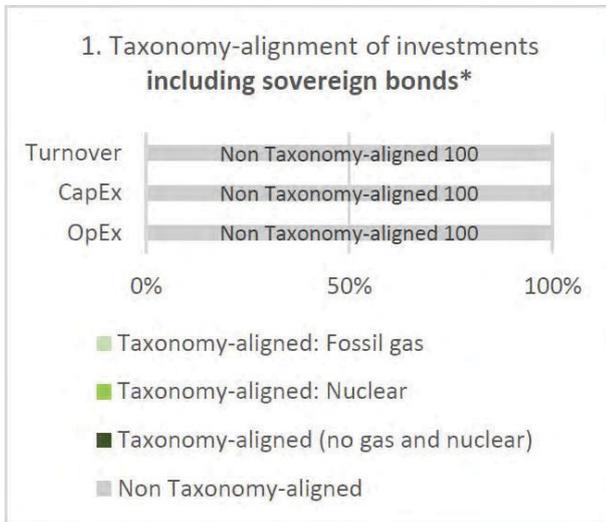
- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

## Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

- les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?
- Oui :
  - Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 97,3 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 13,5 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 19,0 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'ont pas fait l'objet de sauvegardes environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Non applicable

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**
- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

**Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

**Nom du produit :** DNCA INVEST EUROSE

**Identifiant de l'entité légale :** 2138006QOV1H1QGA5J08

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 59,6 % d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> (n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 30.7%.</li> <li><input type="checkbox"/> avec un objectif social 28.9%</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social :	<input type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne concernant la responsabilité des émetteurs publics tels que les pays, sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un outil exclusif développé en interne par la société de gestion, avec une méthode de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur la sélection de l'univers d'investissement en combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs présentant un profil de risque sévère en termes de responsabilité d'entreprise ou de score pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des "worst offenders" de la direction. Cette liste est composée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	5.06/10	4.89/10	-0.17
Exposition sur la transition vers une économie durable	22,56% des revenus	24,23% des revenus	+1.67%
Exposition aux ODD (en %)	22,56% des revenus	24,23% des revenus	+1.67%
Empreinte carbone	479	595	+116
Intensité de carbone	941	869	-71
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les indicateurs de durabilité du Compartiment pour les émetteurs publics étaient les suivants :

- L'analyse Above and Beyond (ABA, l'outil propriétaire) : un modèle spécialisé pour évaluer les émetteurs publics sur la base de quatre piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et la société.
- Le profil climatique : la société de gestion complète cette analyse par une évaluation du profil climatique des émetteurs sur la base de la composition et de l'évolution de l'énergie, de l'intensité carbone et du stock de ressources.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Govies 1, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans les normes internationales offensives est basée sur plusieurs critères, que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité			
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution	
Note publique de l'ABA	5.40/10	5.38/10	-0.03	
Profil climatique / Mélange énergétique	Bio et déchets	8.60%	8.28%	-0.31%
	Renouvelables	5.16%	5.96%	0.80%
	Géothermie	1.77%	1.82%	0.05%
	Hydraulique	2.44%	1.51%	-0.92%
	Nucléaire	9.30%	6.62%	-2.68%
	Pétrole brut et GNL	36.06%	39.51%	3.45%
	Gaz naturel	33.33%	32.07%	-1.26%
	Charbon	3.34%	4.23%	0.89%
Tourbe	0.00%	0.00%	0.00%	
Intensité de carbone	223	188	-35	
% dans les normes internationales offensives	0%	0%	0%	

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, le fonds a procédé à un certain nombre d'ajustements qui ont eu un impact sur les indicateurs de performance sans compromettre la réalisation de ces objectifs, qui ont tous été atteints.

La note moyenne de responsabilité a légèrement baissé, passant de 5,06 à 4,91. Cela est dû en partie à la sortie de Véolia (6,04) et à la dégradation de Saint-Gobain (6,01). D'autre, un certain nombre d'entreprises ajoutées au portefeuille ont renforcé la notation : Dassault Systèmes (7,13) et Fnac-Darty (5,44). La note publique ABA est restée stable d'une année sur l'autre. Tous les nouveaux investissements ont satisfait à l'exigence minimale de notation de 2/10.

L'exposition des revenus aux ODD s'est améliorée, passant de 22,56 % à 24,74 % au cours de l'année. Cela s'explique en partie par l'entrée dans le portefeuille, au cours de l'année, d'entreprises telles que Dassault Systèmes (86,8 %) et CTP (53,8 %).

Le fonds n'a pas non plus été affecté par la détention d'entreprises figurant sur la liste des pires délinquants.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
  - Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
  - note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses).
  - et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
  - note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

**Exposition aux ODD**

(% des recettes)



- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA en dessous de la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires délinquants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Aucune violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" n'a été observée en 2024. Le fonds a donc respecté la politique d'exclusion mise en place par l'entreprise ainsi que sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion).

Aucune controverse grave n'a affecté les entreprises du portefeuille. Tous les titres du portefeuille respectent la note de responsabilité minimale, qui inclut les PEI et l'impact des controverses. Enfin, certaines entreprises du portefeuille ont fait l'objet de controverses mineures qui n'ont pas nécessité d'engagement spécifique, par : Fnac (fixation des prix), Société Générale (pratiques commerciales trompeuses), Renault (retards exagérés dans le paiement des fournisseurs), Teva (dénigrement de ses concurrents) et Intesa Sanpaolo (des obligations légales en matière de titres).

Enfin, quatre entreprises ont adopté une approche d'engagement réactive : Enel, Unicaja Banco, D'Ieteren et Orange. Par exemple, Unicaja Banco a considérablement amélioré sa gouvernance.

Sanofi a adopté une approche proactive de l'engagement

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "Trajectoire climatique".

Pour les émetteurs publics, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse de l'impact négatif principal faisait partie de l'évaluation du pays ;

La société de gestion a mis en œuvre une politique d'impact négatif sur le développement durable, qui mesure l'impact négatif sur le développement durable.

- PAI. La politique visait tout d'abord à suivre les contributions au changement climatique (intensité carbone) et aux questions sociales (pays soumis à la violation sociale, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus).

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	94%	95,416		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	94%	27,783		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	95%	1,258,032		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	95%	1,330,664		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	95%	123,199		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	94%	595	100%	460
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	95%	869	100%	961
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		93%	0%	100%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		73%	67.5%	100%	57.2%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		7%	70.3%	8%	60.6%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	92%	0.7	100%	0.5
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		95%	0.1%	100%	0.0%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	5%	0	2%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	90%	1.1	100%	0.1
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		97%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		93%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		69%	12.3%	67%	9.4%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		94%	42.6%	100%	43.0%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		97%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	55%	400	84%	335
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		8%	0.6%	11%	0.1%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		93%	0.0%	100%	0.0%
PAI GOVIES_1 - Intensité des GES (govies)	T CO <sub>2</sub> /EUR M PIB	71%	188	100%	165
PAI GOVIES_2_1 - Nombre de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		71%	0	100%	0
PAI GOVIES_2_2 - Pourcentage de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		71%	0.0%	100%	0.0%
PAI GOVIES_OPT_2 - Score moyen de corruption	Score (0 à 100)	71%	58	100%	68
PAI GOVIES_OPT_3 - Score moyen d'inégalité des revenus	Score (0 à 100)	71%	34	100%	32
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	95%	96	100%	77

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro	Govies	4.31%	Italie
Obligations d'État liées à l'inflation en Espagne	Govies	3.70%	Espagne
TotalEnergies SE	L'énergie	3.14%	France
BNP Paribas SA	Banques	2.68%	France
Société Générale SA	Banques	2.44%	France
Cie de Saint-Gobain SA	Construction et matériaux	1.53%	France
Bouygues SA	Construction et matériaux	1.49%	France
CaixaBank SA	Banques	1.47%	Espagne
Orange SA	Télécommunications	1.47%	France
Sanofi SA	Soins de santé	1.46%	France
RCI Banque SA	Banques	1.36%	France
Crédit Agricole SA	Banques	1.35%	France
Air Liquide SA	Produits chimiques	1.34%	France
STMicroelectronics NV	Technologie	1.22%	Pays-Bas
Banco Santander SA	Banques	1.22%	Espagne

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

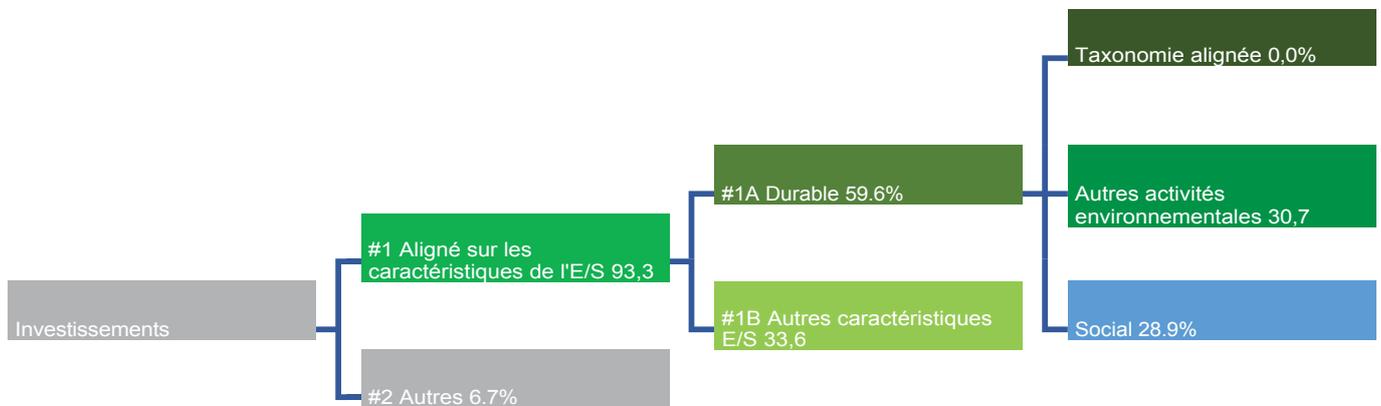
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 93,3 % de ses actifs nets dans des investissements alignés les caractéristiques environnementales et sociales. 59,6 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à , de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	93.3%	93.0%	94.2%
#1A Durable	59.6%	52.8%	45.9%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	30.7%	27.5%	25.1%
Social	28.9%	25.3%	20.8%
#1B Autres caractéristiques E/S	33.6%	40.2%	48.3%
#2 Autres	6.7%	7.0%	5.8%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Banques	22.31%
Biens et services industriels	9.47%
Govies	8.97%
Construction et matériaux	6.44%
Automobiles et pièces détachées	5.63%
Télécommunications	5.56%
Soins de santé	5.01%
Produits et services de consommation	4.61%
L'énergie	4.49%
Utilitaires	4.29%
Technologie	2.79%
Produits chimiques	2.33%
Services financiers	2.09%
Les médias	1.82%
Ressources de base	1.66%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 5,9 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

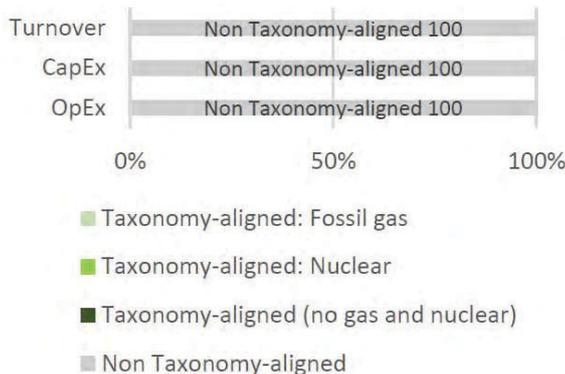
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

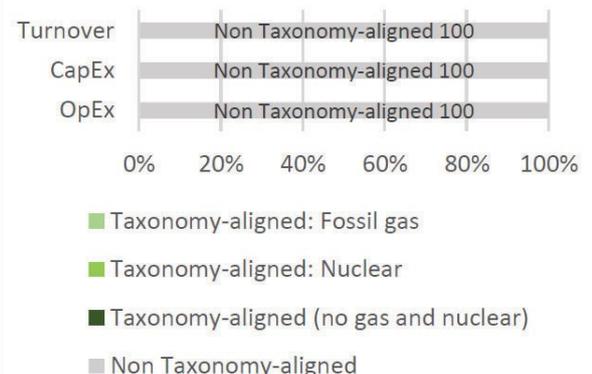
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 91,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 30,7 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 28,9 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'ont pas fait l'objet de sauvegardes environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Pour l'exercice 2024, toutes les entreprises du portefeuille ont fait preuve de bonne gouvernance avec un seuil minimum respecté et n'ont pas causé de préjudice significatif comme mentionné ci-dessus dans la section "DNSH".

Voici quelques exemples de nos engagements. Réactifs :

- Unicaja Banco traverse une grave crise de gouvernance depuis 2022. En conséquence, notre notation ESG interne a chuté et nous avons entamé un dialogue actif avec la banque. Nous avons eu un échange avec les représentants de la banque en avril 2024 et ils nous ont suffisamment rassurés sur le fait que la crise était terminée et que les décisions nécessaires avaient été prises.
- Enel : Augmentation des coupons de ses obligations liées au développement durable (SLB) car l'entreprise n'a pas été en mesure d'atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre qu'elle s'était fixés. Nous avons organisé un entretien en mai 2024 pour mieux comprendre les raisons de cet échec.
- D'Ieteren : Lors de l'AGE de décembre 2024, nous avons voté contre la décision de verser un dividende exceptionnel de 74e taxé à 30%. Nous avons également rencontré le CEO de D'Ieteren lors d'une conférence en septembre 2024 pour lui faire part de notre opposition à ce mode de retour à l'actionnaire fortement taxé.
- Orange : Entretien d'engagement avec le groupe en décembre 2024 suite à une dégradation du climat social. Proactif :
- Sanofi : Entretien d'engagement avec le groupe en mai 2024 suite à une série de controverses (Zantac, produits à base d'Hydrocortisone, insuline aux États-Unis, budget R&D, manipulation des prix).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Non applicable

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Non applicable

# Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : DNCA INVEST EVOLUTIF

Identifiant de l'entité légale : 213800R1A3RW3ITPQ283

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 44,5 % d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> (n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 27.5%.</li> <li><input type="checkbox"/> avec un objectif social 17.0%</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social :	<input type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne concernant la responsabilité des émetteurs publics tels que les pays, sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un outil exclusif développé en interne par la société de gestion, avec une méthode de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs qui présentent un profil de risque sévère en termes de responsabilité d'entreprise ou de score pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des " worst offenders " de la direction. Cette liste est composée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	5.31/10	4.79/10	-0.52
Exposition sur la transition vers une économie durable	26,75 % des revenus	18,63% des revenus	-8.12%
Exposition aux ODD (en %)	26,75 % des revenus	18,63% des revenus	-8.12%
Empreinte carbone	551	483	-68
Intensité de carbone	1,153	1,006	-147
Liste des pires délinquants (en %)	0%	0%	0%

Les indicateurs de durabilité du Compartiment pour les émetteurs publics étaient les suivants :

- L'analyse Above and Beyond (ABA, l'outil propriétaire) : un modèle spécialisé pour évaluer les émetteurs publics sur la base de quatre piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et la société.
- Le profil climatique : la société de gestion complète cette analyse par une évaluation du profil climatique des émetteurs sur la base de la composition et de l'évolution de l'énergie, de l'intensité carbone et du stock de ressources.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Govies 1, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans les normes internationales offensives est basée sur plusieurs critères, que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité			
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution	
Note publique de l'ABA	N/A	5.62/10	-	
Profil climatique / Mélange énergétique	Bio et déchets	8.82%	9.53%	0.72%
	Renouvelables	5.03%	6.02%	1.00%
	Géothermie	2.01%	1.25%	-0.76%
	Hydraulique	2.47%	1.18%	-1.29%
	Nucléaire	7.40%	5.39%	-2.02%
	Pétrole brut et GNL	35.95%	37.29%	1.34%
	Gaz naturel	34.93%	29.34%	-5.59%
	Charbon	3.39%	10.00%	6.60%
Tourbe	0.00%	0.00%	0.00%	
Intensité de carbone	231	179	-52	
% dans les normes internationales offensives	0%	0%	0%	

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La note ABA a légèrement baissé, passant de 5,31 à 4,82, de même que le pourcentage d'exposition aux ODD, en baisse de 9% entre 2023 et 2024. Ceci est dû à l'allègement de certaines positions notées au-dessus de la moyenne, en particulier les acteurs de la santé (Novo Nordisk), ASML ayant également une note élevée et une forte exposition aux ODD. Le portefeuille ne contient aucune société figurant sur la liste des pires délinquants.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur

- Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
- note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant la notion de "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

### Exposition aux ODD

(% des recettes)



- 1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production durables. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces.
- 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA en dessous de la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires délinquants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Au 31 décembre 2024, aucune violation n'avait été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les combustibles fossiles non conventionnels n'était incluse dans le portefeuille de la société de gestion. Aucune violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" n'a été identifiée en 2024. Le fonds a donc respecté à la fois la politique d'exclusion interne et sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Aucune controverse grave n'a été observée dans les entreprises du portefeuille. Tous les titres du portefeuille sont conformes à la notation minimale de responsabilité, qui inclut le PAI et l'impact des controverses. Enfin, certaines entreprises du portefeuille qui ont fait l'objet de controverses moins graves ont fait l'objet d'initiatives d'engagement (par exemple LVMH concernant l'exploitation de travailleurs par des sous-traitants chinois en Italie) avec des réponses satisfaisantes.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

Pour les émetteurs publics, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse de l'impact négatif principal faisait partie de l'évaluation du pays ;

La société de gestion a mis en œuvre une politique d'impact négatif sur le développement durable, qui mesure l'impact négatif sur le développement durable.

- PAI. La politique visait tout d'abord à suivre les contributions au changement climatique (intensité carbone) et aux questions sociales (pays soumis à la violation sociale, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus).

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	97%	22,306		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	97%	9,456		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	97%	341,724		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	99%	373,487		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	99%	31,762		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	97%	483	100%	451
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	99%	1,006	100%	883
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		97%	0%	99%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		89%	62.1%	98%	60.6%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		0%	0.0%	5%	66.5%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	97%	0.4	99%	0.5
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		98%	0.1%	99%	0.1%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	1%	0	2%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	96%	0.4	96%	2.3
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		97%	0.0%	99%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		68%	14.4%	78%	12.8%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		98%	39.0%	100%	39.2%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	58%	955	59%	1,762
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		6%	0.8%	4%	0.2%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		97%	0.0%	99%	0.0%
PAI GOVIES_1 - Intensité des GES (govies)	T CO <sub>2</sub> /EUR M PIB	100%	179	100%	162
PAI GOVIES_2_1 - Nombre de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		100%	0	100%	0
PAI GOVIES_2_2 - Pourcentage de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI GOVIES_OPT_2 - Score moyen de corruption	Score (0 à 100)	100%	65	100%	67
PAI GOVIES_OPT_3 - Score moyen d'inégalité des revenus	Score (0 à 100)	100%	34	100%	32
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	99%	119	100%	95

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Obligations d'État liées à l'inflation en Espagne	Govies	3.99%	Espagne
Microsoft Corp	Technologie	3.29%	ÉTATS-UNIS
Italie Buoni Poliennali Del Tesoro	Govies	3.12%	Italie
JPMorgan Chase & Co	Banques	3.11%	ÉTATS-UNIS
UniCredit SpA	Banques	2.59%	Italie
Meta Platforms Inc	Technologie	2.46%	ÉTATS-UNIS
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	Produits et services de consommation	2.40%	France
Air Liquide SA	Produits chimiques	2.27%	France
Cie de Saint-Gobain SA	Construction et matériaux	2.26%	France
Deere & Co	Biens et services industriels	2.25%	ÉTATS-UNIS
Obligation indexée sur l'inflation de la Deutsche Bundesrepublik	Govies	2.25%	Allemagne
Visa Inc	Biens et services industriels	2.20%	ÉTATS-UNIS
Novo Nordisk A/S	Soins de santé	2.10%	Danemark
Linde PLC	Produits chimiques	2.09%	ÉTATS-UNIS
CRH PLC	Construction et matériaux	1.90%	Irlande

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

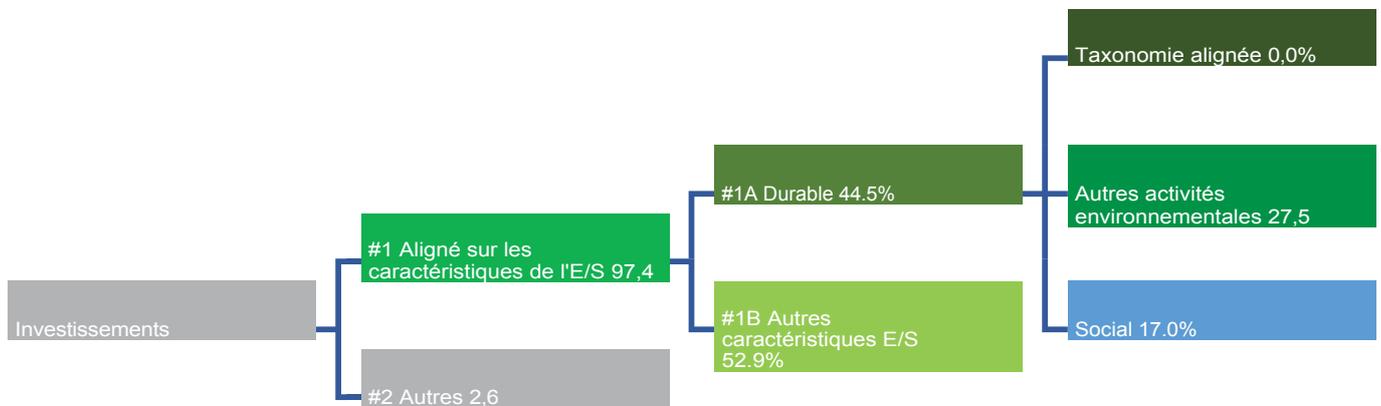
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 97,4 % de ses actifs nets dans des investissements alignés les caractéristiques environnementales et sociales. 44,5 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à , de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	97.4%	98.9%	97.6%
#1A Durable	44.5%	55.3%	44.2%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	27.5%	35.6%	28.8%
Social	17.0%	19.8%	15.4%
#1B Autres caractéristiques E/S	52.9%	43.6%	53.3%
#2 Autres	2.6%	1.1%	2.4%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Biens et services industriels	15.63%
Banques	12.66%
Technologie	10.90%
Govies	10.85%
Construction et matériaux	8.78%
Produits et services de consommation	7.48%
Automobiles et pièces détachées	6.64%
Soins de santé	5.49%
Produits chimiques	4.36%
Télécommunications	2.86%
Vente au détail	2.68%
Les médias	1.67%
Assurance	1.58%
Ressources de base	1.50%
L'énergie	1.39%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 1,5 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

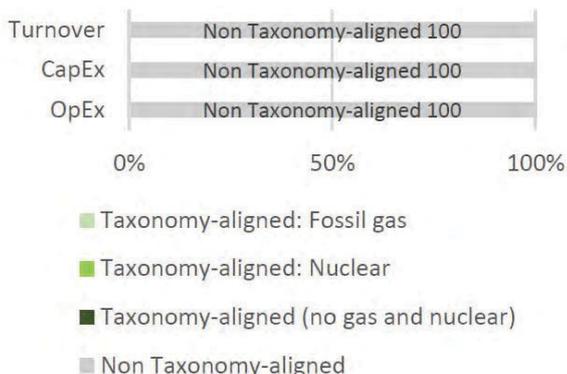
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

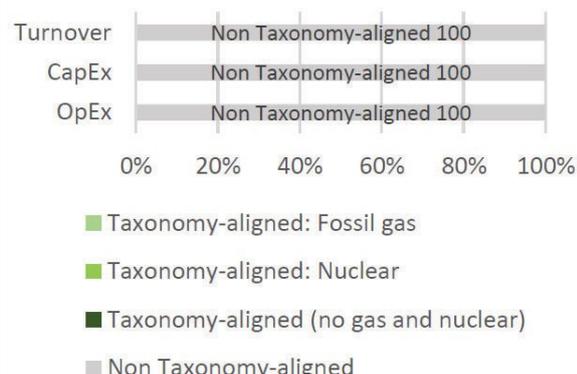
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 89,1 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 27,5 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 17,0 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Pour l'exercice 2024, toutes les entreprises du portefeuille ont fait preuve de bonne gouvernance, en atteignant seuil minimum et en ne causant pas de préjudice matériel, comme mentionné ci-dessus dans la section "DNSH".

La contribution positive aux objectifs de développement durable a été renforcée par un certain nombre de facteurs : Le Top 10 s'est concentré sur les entreprises dont les revenus contribuent de manière significative à la transition (par ex. Schneider Electric ; Saint Gobain)

Renforcement des entreprises étroitement liées à la transition énergétique (Schneider Electric)  
Entrée dans le portefeuille des entreprises à forte contribution (ex. Dassault Systèmes).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Non applicable

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Non applicable

**Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

**Nom du produit :** DNCA INVEST VALUE EUROPE

**Identifiant de l'entité légale :** 213800PZ1AEGO7TM1E35

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ Oui	☐ Non
<p>☐ Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif environnemental</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li>☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul> <p>☐ Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif social</b> :</p>	<p>☐ Il a <b>promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 43,9 % d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 25.3%.</li> <li>☐ avec un objectif social 18.6</li> </ul> <p>☐ Il a promu les caractéristiques de l'E/S mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>.</p>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable des Nations unies : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable des Nations unies
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des " *worst offenders* " de la direction.
- Cette liste est composée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	4.96/10	4.86/10	-0.10
Exposition sur la transition vers une économie durable	15,77% des revenus	19,41% des revenus	+3.64%
Exposition aux ODD (en %)	15,77% des revenus	19,41% des revenus	+3.64%
Empreinte carbone	890	937	+47
Intensité de carbone	1,198	1,328	+129
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La note moyenne de responsabilité est restée stable dans l'ensemble. Toutes les nouvelles valeurs investies - BASF, Burberry, Barclays, Commerzbank, Danone, Edenred, Fraport, Fresenius, Roche et Société Générale - ont atteint le score minimum requis de 2/10.

L'exposition des revenus aux ODD a augmenté de 2,5 %, principalement en raison de l'investissement dans plusieurs actions ayant une exposition significative à la durabilité : Danone (31%), Edenred (54%), Fresenius (100%) et Roche (90%). D'autre part, le fonds a vendu plusieurs sociétés ayant une exposition minimale (<6%) : Lloyds, Carrefour, Lancashire et Crédit Agricole. Le fonds n'a pas non plus été affecté par la détention d'entreprises figurant sur la liste des pires délinquants.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
- Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
- note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses).
- et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

## Exposition aux ODD

(% des recettes)



1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Le développement durable les villes et les communautés. 12 Consommation et production durables. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15 La vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA en dessous de la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Aucune atteinte significative à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social n'a eu d'impact sur les revenus financiers au cours de l'année écoulée. Toutefois, Veolia a pu faire l'objet d'une controverse mineure (pratiques illégales de cartel).

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

**La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.**

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux.**



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;

Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire

- La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "Trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	100%	38,197		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	100%	11,459		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	100%	469,054		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	100%	518,710		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	100%	49,656		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	100%	937	100%	571
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	100%	1,328	100%	933
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		100%	0%	100%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		100%	68.9%	99%	59.3%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		5%	52.3%	6%	63.2%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	100%	0.7	100%	0.4
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		100%	0.1%	100%	0.2%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	6%	0	3%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	98%	2.7	99%	6.9
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		72%	12.1%	71%	11.6%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		100%	41.7%	100%	42.3%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	59%	2,431	70%	714
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		10%	0.6%	6%	0.2%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises n'ayant pas de politique de prévention des accidents du travail		100%	0.0%	100%	0.0%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	100%	138	100%	90

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
ISS A/S	Biens et services industriels	2.99%	Danemark
Subsea 7 SA	L'énergie	2.83%	Norvège
ASR Nederland NV	Assurance	2.80%	Pays-Bas
Anglo American PLC	Ressources de base	2.77%	Royaume-Uni
Heineken NV	Alimentation, boissons et tabac	2.76%	Pays-Bas
Enel SpA	Utilitaires	2.72%	Italie
Euronext NV	Services financiers	2.60%	France
Deutsche Telekom AG	Télécommunications	2.59%	Allemagne
Airbus SE	Biens et services industriels	2.52%	Pays-Bas
SBM Offshore NV	L'énergie	2.49%	Pays-Bas
TotalEnergies SE	L'énergie	2.45%	France
Nexans SA	Biens et services industriels	2.40%	France
Shell PLC	L'énergie	2.37%	Royaume-Uni
Associated British Foods PLC	Alimentation, boissons et tabac	2.34%	Royaume-Uni
CRH PLC	Construction et matériaux	2.28%	Irlande

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

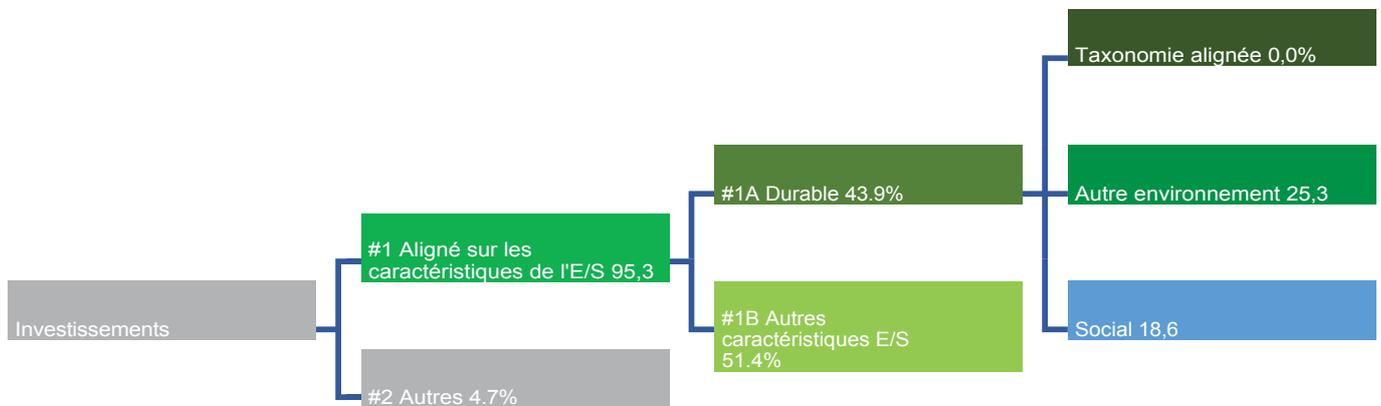
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 95,3 % de ses actifs nets dans des investissements alignés les caractéristiques environnementales et sociales. 43,9 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à , de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	95.3%	94.8%	97.9%
#1A Durable	43.9%	40.9%	36.2%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	25.3%	24.1%	21.0%
Social	18.6%	16.8%	15.2%
#1B Autres caractéristiques E/S	51.4%	53.9%	61.7%
#2 Autres	4.7%	5.2%	2.1%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Biens et services industriels	17.05%
Banques	11.30%
L'énergie	10.13%
Soins de santé	10.07%
Utilitaires	6.90%
Construction et matériaux	6.88%
Alimentation, boissons et tabac	5.73%
Télécommunications	4.86%
Produits chimiques	4.14%
Produits et services de consommation	3.84%
Les médias	3.76%
Assurance	3.13%
Ressources de base	2.77%
Services financiers	2.60%
Voyages et loisirs	1.69%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 14,4 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

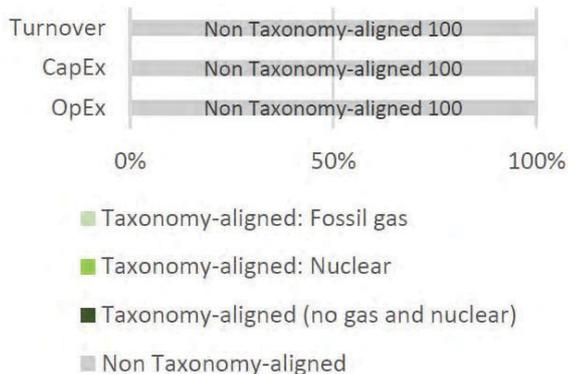
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

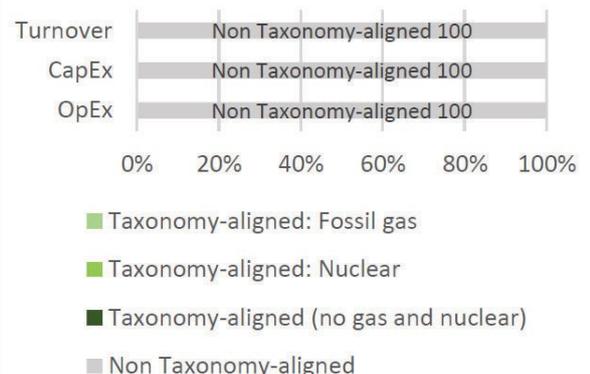
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 25,3 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 18,6 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

En ce qui concerne l'exercice 2024, toutes les entreprises du portefeuille n'ont pas causé de dommages matériels, comme indiqué ci-dessus dans la section " DNSH ".

La contribution positive aux Objectifs de développement durable s'est améliorée, l'exposition du revenu aux ODD ayant augmenté de 2,5 % (de 15,8 % à 18,2 %), principalement en raison de l'investissement plusieurs titres ayant une exposition significative à la transition durable : Danone (31%), Edenred (54%), Fresenius (100%) et Roche (90%).

Engagement réactif avec Enel : Ne pas atteindre les objectifs ESG associés aux obligations liées au développement durable de l'entreprise.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Non applicable

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Non applicable

# Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : DNCA INVEST BEYOND GLOBAL LEADERS

Identifiant de l'entité légale : 213800ZD91Y5YJCYVS87

## Objectif d'investissement durable

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : 50,8%.  <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE 7,5%.  <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE 43,3%.  <input checked="" type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : 47,8%.	<input type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il comporte une proportion ... d'investissements durables.  <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE  <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE  <input type="checkbox"/> avec un objectif social  <input type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment avait pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 de la SFDR. Le Compartiment a été géré en tenant compte de principes responsables et durables et visait une exposition significative des revenus aux 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies avec un seuil minimum de 50 % des revenus consolidés des entités détenues en portefeuille (à l'exclusion des liquidités, des produits dérivés et des fonds du marché monétaire).

La stratégie d'investissement a été orientée vers une économie à faible émission de carbone, ce qui a permis au portefeuille d'avoir une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice MSCI All Countries World. Le compartiment cible donc spécifiquement les entreprises à faible empreinte carbone.

Pour être éligibles à l'univers d'investissement, les émetteurs doivent se conformer aux critères suivants, qui sont basés sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre de classification interne basé sur les éléments suivants
  - Activités de transition durable (transition démographique, et/ou transition des soins de santé, et/ou transition économique, et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
  - note minimale de 4 sur 10 pour la notation de la responsabilité des entreprises (en tenant compte des controverses et des problèmes de sécurité).
- PAI combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe "Ne pas nuire de manière significative" pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

, le processus d'investissement et la sélection de titres qui en découle utilisent une notation interne en matière de responsabilité d'entreprise et de durabilité des entreprises basée sur une analyse extra-financière à travers outil propriétaire développé en interne par la Société de Gestion d'Actifs, avec la méthode "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement basée sur les critères de responsabilité d'entreprise, sans tenir compte de l'activité sectorielle). Le compartiment a exclu tout émetteur ayant un score ABA inférieur à 4/10. Il est possible qu'il y ait eu un biais sectoriel.

En , le compartiment a appliqué la politique d'exclusion de la société de gestion d'actifs.

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre l'objectif durable du Compartiment.

## Contribution aux objectifs de développement durable de l'environnement



### • Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse *Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise* : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est la notation ABA basée sur le modèle de l'indice des prix à la consommation (IPC).
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. L'évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition en matière de soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO<sub>2</sub>/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO<sub>2</sub>/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des " *worst offenders* " de la direction. Cette liste est composée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

### Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité			Objectif atteint
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution	
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	5.88/10	5.61/10	-0.27	Ok
Exposition sur la transition vers une économie durable	70,11 % des revenus	69,84% des revenus	-0.27%	Ok
Exposition aux ODD (en %)	70,11 % des revenus	69,84% des revenus	-0.27%	Ok
Empreinte carbone	213	172	-41	Ok
Intensité de carbone	742	678	-64	Ok
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%	Ok

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

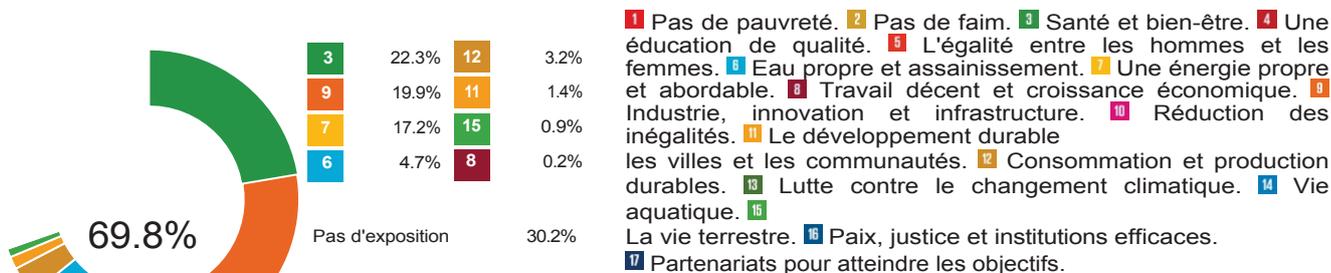
### • ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Pour 2024, le score de responsabilité d'entreprise est stable sur la période et respecte l'engagement minimum (4/10). La gestion par conviction du portefeuille a permis de constituer un top 10 qui représente plus 40% du fonds. La majorité de ces principales convictions ont des scores élevés avec peu de variation d'une année sur l'autre, reflétant un risque maîtrisé et une dynamique ESG stable (par exemple Palo Alto 4,9/10, ThermoFisher 4,9/10, Xylem 6,0/10, Iberdrola 6,7/10, Synopsys 6,2/10). L'exposition aux Transitions durables a légèrement diminué (-1,5 point), en ligne avec l'engagement minimum (>50%). Ce résultat s'explique par les arbitrages réalisés au cours de l'année en faveur de valeurs moins "pure players" : achat de Zoetis (31,2%) et vente de Solar Edge (100%), Fanuc (100%) et Dassault Systèmes (86,8%). Le niveau absolu reste néanmoins particulièrement élevé, avec des sociétés fortement exposées à la transition durable, notamment dans le top 10 du fonds (Thermo Fischer 100%, Nvidia 77,8%, Danaher 100%).

En termes d'intensité et d'empreinte carbone, le groupe a atteint ses objectifs avec des mesures inférieures à l'indice de référence. Certaines entreprises ont fait l'objet de controverses mineures qui n'ont pas nécessité d'engagement réactif spécifique : Astrazeneca (violation de brevet), HDFC Bank (amende de la Reserve Bank of India) et Palo Alto (litige de brevet). Il n'y a pas de sociétés "Worst Offender" dans le portefeuille.

### Exposition aux ODD

(% des recettes)



- 1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Le développement durable des villes et les communautés. 12 Consommation et production durables. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15
- 16 Paix, justice et institutions efficaces.
- 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables n'ont-ils pas porté atteinte de manière significative à l'un des objectifs de l'investissement durable ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA en dessous de la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

La note minimale de 4 sur 10 (Responsabilité d'entreprise dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas causer de préjudice significatif aux objectifs sociaux ou environnementaux. Au 31 décembre 2024, aucune infraction n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et le pétrole et le gaz non conventionnels n'a été incluse dans le portefeuille des gestionnaires d'actifs.

Aucune violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" n'a été observée en 2024. Le fonds a donc respecté la politique d'exclusion interne et sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Aucune controverse grave n'a été observée dans les entreprises du portefeuille. Tous les titres en portefeuille respectent la notation minimale de responsabilité, qui inclut le PAI et l'impact des controverses. Enfin, aucune entreprise du portefeuille n'a fait l'objet d'un processus d'engagement spécifique à la suite d'une controverse majeure.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise sur 10. Une note minimale de 4 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche interne décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;

Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire

- La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "Trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	100%	3,842		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	100%	2,404		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	100%	29,479		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	100%	35,724		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	100%	6,246		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	100%	172	100%	357
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	100%	678	100%	863
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		100%	0%	100%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		100%	75.6%	98%	65.1%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		9%	60.7%	4%	73.7%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	100%	0.8	100%	0.6
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		100%	0.2%	100%	0.1%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	0%	0	1%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	94%	0.4	94%	1.6
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		81%	14.5%	82%	14.0%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		100%	33.7%	100%	34.5%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	67%	489	48%	3,493
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		7%	0.7%	4%	0.5%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		100%	0.0%	100%	0.1%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	100%	143	100%	125

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	Technologie	5.36%	Taiwan
Palo Alto Networks Inc	Technologie	5.05%	ÉTATS-UNIS
Thermo Fisher Scientific Inc	Soins de santé	4.78%	ÉTATS-UNIS
Danaher Corp	Soins de santé	4.52%	ÉTATS-UNIS
Iberdrola SA	Utilitaires	4.33%	Espagne
Novo Nordisk A/S	Soins de santé	4.27%	Danemark
Agilent Technologies Inc	Soins de santé	3.79%	ÉTATS-UNIS
HDFC Bank Ltd	Banques	3.56%	Inde
Xylem Inc/NY	Biens et services industriels	3.49%	ÉTATS-UNIS
Westinghouse Air Brake Technologies Corp	Biens et services industriels	3.18%	ÉTATS-UNIS
NextEra Energy Inc	Utilitaires	3.04%	ÉTATS-UNIS
AstraZeneca PLC	Soins de santé	3.02%	Royaume-Uni
Daiichi Sankyo Co Ltd	Soins de santé	2.98%	Japon
Keyence Corp	Biens et services industriels	2.96%	Japon
Sika AG	Construction et matériaux	2.77%	Suisse

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

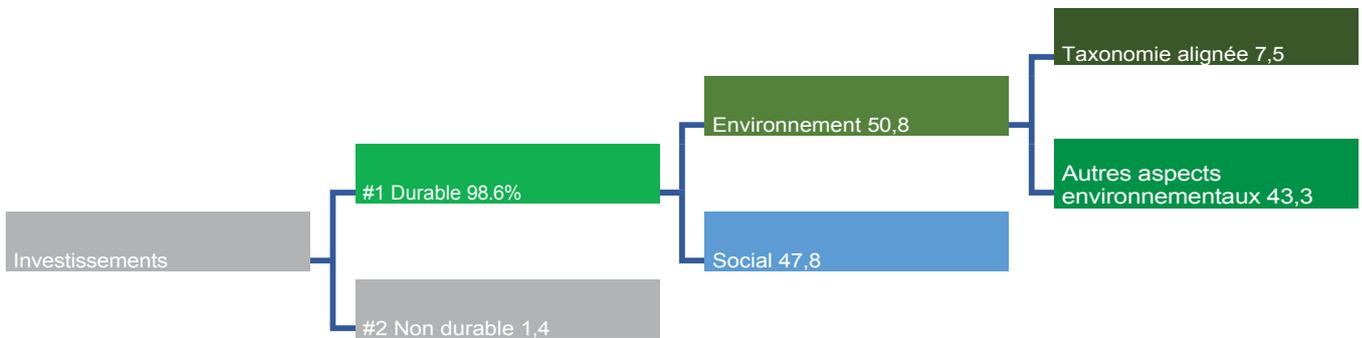
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, 98,6 % étaient directement investis dans des investissements durables. La part restante des actifs nets du Compartiment (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

100 % des investissements du Compartiment (à l'exclusion des instruments financiers dérivés, des liquidités, des équivalents de liquidités et des fonds du marché monétaire) étaient composés d'investissements durables.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à partir de 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Durable	98.6%	95.6%	81.7%
Environnement	50.8%	51.7%	30.4%
Alignement de la taxonomie	7.5%	6.2%	-
Autres aspects environnementaux	43.3%	45.5%	30.4%
Social	47.8%	44.0%	52.1%
#2 Non durable	1.4%	4.4%	18.3%



**#1 Sustainable** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

**#2 Non durable** comprend les investissements qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Soins de santé	27.02%
Biens et services industriels	22.92%
Technologie	18.87%
Utilitaires	9.02%
L'énergie	5.72%
Produits chimiques	4.88%
Banques	3.56%
Construction et matériaux	2.77%
Télécommunications	2.31%
Vente au détail	0.00%
Immobilier	0.00%
Soins personnels, médicaments et épiceries	0.00%
Les médias	0.00%
Assurance	0.00%
Alimentation, boissons et tabac	0.00%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 7,4 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté et de gestion des déchets.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

- Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

$\sum_{i=1}^n$  Poids de l'investissement durable  $i \times$  proportion du chiffre d'affaires des activités durables du point de vue de l'environnement (taxonomie alignée)  $i$

Avec :

- Proportion du chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (taxonomie aligné)  $i$  obtenu directement auprès de l'entreprise détenue  $i$  (rapport de développement durable, rapport annuel)
- Poids de l'investissement durable  $i$  : % du total des actifs sous gestion de l'entreprise bénéficiaire  $i$  défini comme durable selon la réglementation européenne (bonne gouvernance + DNSH + contribution positive)

En ce qui concerne la ventilation, veuillez trouver les informations ci-dessous (lorsqu'elles sont disponibles au niveau de l'entreprise bénéficiaire) :

Atténuation 5,3 % / Adaptation 0,0 % / Déchets 0,1 % / Eau 0,0 % / Biodiversité 0,0 % / Pollution 0,0 %

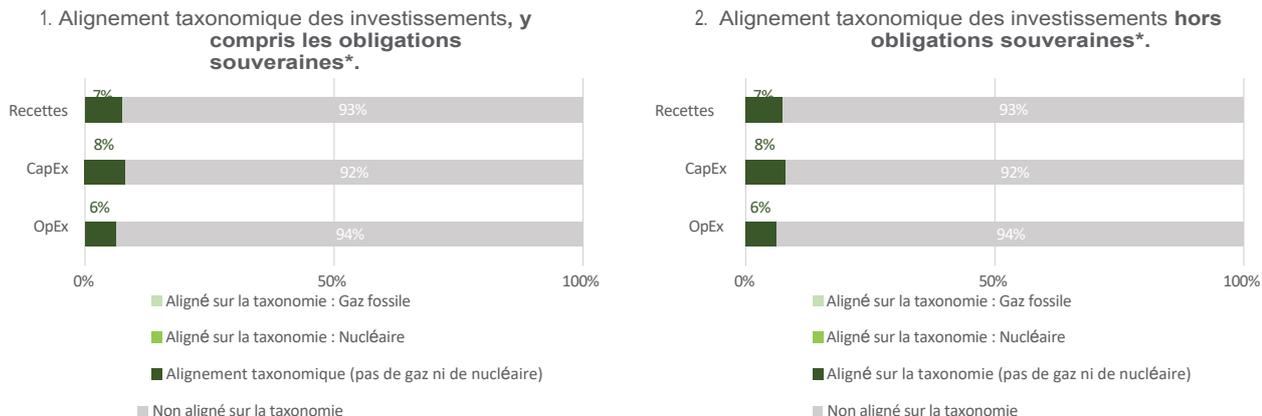
- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?

Oui :

- Dans le gaz fossile
- Dans le domaine de l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

Aucune entreprise du portefeuille n'a déclaré de ventes basées sur le gaz fossile ou l'énergie nucléaire.

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- La conformité des investissements avec la taxonomie a-t-elle fait l'objet d'une assurance de la part des auditeurs ou d'un examen par des tiers ?

La conformité des investissements à la taxonomie n'a pas fait l'objet d'une assurance de la part d'un tiers.

- Comment les informations équivalentes ont-elles été obtenues directement auprès des entreprises bénéficiaires ou auprès de fournisseurs tiers ?

Tous les chiffres de la taxonomie proviennent des rapports annuels des entreprises (pas de fournisseurs externes).

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes et transitoires pour ce fonds atteindra 7,5 % en 2024. Sur ces 7,5 % :

- 3,6 % des investissements correspondent à des activités habilitantes,
- 0,0% correspondent à des activités transitoires
- Pour les 3,9 % restants, les entreprises concernées ne classent pas la nature de l'activité (transitoire ou habilitante) dans leurs rapports annuels.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, le portefeuille est aligné à 6,2 %, conformément à l'engagement du fonds.

En 2024, le taux d'alignement du fonds est de 7,5 %, supérieur à l'objectif minimum de la stratégie.



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 43,3 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE relatif à la taxonomie.



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 47,8 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la catégorie "non durable", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans la catégorie #2 *Non durable* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à vue, des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'ont pas fait l'objet de sauvegardes environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

La première étape consiste à exclure les entreprises présentant des risques élevés en matière de responsabilité d'entreprise (note minimale de 4/10 en

- le modèle propriétaire de la société de gestion). Cette sélection remplit les conditions du label ISR français ;
- La deuxième étape est basée sur la sélection de sociétés identifiées comme répondant à la stratégie durable du compartiment ;
- La troisième étape consiste à construire un portefeuille en fonction d'une analyse fondamentale, de la liquidité et de l'évaluation entreprises considérées.

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols ;
- Social : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants ;
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale ;
- Note de qualité ESG mondiale.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le Compartiment cible principalement les entreprises exposées aux ODD. Pour être éligibles à l'univers d'investissement, les émetteurs doivent respecter les critères suivants, qui sont basés sur une approche "réussite-échec" :

- Au moins 5 % des revenus sont exposés aux ODD, selon le cadre de classification interne basé sur les éléments suivants
- Activités de transition durable (transition démographique, et/ou transition des soins de santé, et/ou transition économique, et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique) ;
- note minimale de 4 sur 10 pour la notation de la responsabilité des entreprises (en tenant compte des controverses et des problèmes de sécurité).
- PAI) combinée à la politique d'exclusion, intégrant l'approche "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social ;

Tous les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie de ces dimensions et d'une notation qui est prise en compte dans la décision d'investissement.

En outre, l'équipe financière de DNCA met en œuvre une politique d'engagement avec de nombreuses entreprises, en se concentrant particulièrement sur les entreprises dont le score de responsabilité est défavorable ou en forte baisse, ou qui accumulent les controverses, ou dont la politique et les actions en matière de changement climatique sont défavorables.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Le compartiment DNCA Invest Beyond Global Leaders respecte l'ensemble des critères du label ISR français, tels que

- Définir explicitement la stratégie ESG et mesurer le résultat de la mise en œuvre de cette stratégie ;
- Établir une politique générale de vote et des ressources cohérentes avec les objectifs du fonds ;
- Contrôler en interne le respect des règles de gestion des portefeuilles ISR et les décrire clairement aux investisseurs : les processus ESG utilisés dans le cadre de la stratégie de gestion du fonds (notation ABA), ) sont incluses dans le plan de contrôle interne de la société de gestion d'actifs et, à ce titre, font l'objet d'un contrôle efficace de la part de la société de gestion d'actifs.
- le contrôle de leur application, tant au premier niveau (opérationnel) qu'au second (contrôle interne et conformité) ;
- Suivi des performances ESG d'une sélection d'émetteurs.

Toutes les informations sur les sources externes d'information utilisées dans l'analyse ESG, les contrats signés avec les tiers et la méthodologie d'utilisation des données externes sont fournies, ainsi que les informations disponibles sur ressources humaines dédiées en interne à l'analyse ESG.

Le rapport d'engagement de DNCA Finance est accessible [ici](#).

Pour l'exercice 2024, toutes les entreprises du portefeuille ont fait preuve de bonne gouvernance avec un seuil minimum respecté et n'ont pas causé de préjudice significatif comme mentionné ci-dessus dans la section "DNSH".

La contribution positive aux objectifs de développement durable est élevée grâce à un certain nombre de facteurs :

- Le Top 10 se concentre sur les entreprises dont les revenus contribuent de manière significative à la transition (par exemple, Thermo Fischer 100%, NVidia >75%, Danaher >90%, Palo Alto 100%, Synopsys >95%, Xylem 100%).
- Entrée dans le portefeuille d'entreprises contribuant fortement à la transition écologique (Synopsys, Nvidia, Zoetis, Knorr-Bremse, Vertiv, Waste Management).
- Déploiement de la taxonomie

Diverses campagnes d'engagement ont été menées pour répondre aux trois critères de l'investissement durable :

- Campagne Nature Action 100+ : Zoetis
- Campagne de signature de l'UNGC : nous nous sommes engagés auprès de diverses entreprises, en particulier des entreprises non européennes du fonds, pour les encourager à devenir signataires de l'UNGC (Agilent, Enphase Energy, HDFC).

Engagement réactif : nous avons eu l'opportunité de visiter le parc éolien offshore d'Iberdrola, au large de Saint-Brieuc en France. Ce projet pionnier en France a soulevé un certain nombre de questions inhérentes aux projets éoliens offshore. La protection de la biodiversité et le dialogue avec les communautés locales ont été critiqués dès le début du projet en 2021, notamment en raison de l'impact sur les zones de pêche.

Iberdrola a une approche globale de ces questions, basée sur de nombreuses études d'impact du projet de parc éolien avant et pendant sa construction. Un accent particulier a été mis sur le dialogue avec les pêcheurs. Enfin, l'entreprise s'est engagée à indemniser les pêcheurs pour les pertes qu'ils pourraient subir et à investir dans l'amélioration des infrastructures piscicoles.

Cette visite nous a également permis d'approfondir certains aspects des projets éoliens offshore, notamment l'activité de maintenance, complexe par nature lorsque les turbines sont en pleine mer et principalement par les fournisseurs de turbines. Iberdrola a également bénéficié de la récente réduction des procédures administratives, qui a considérablement raccourci les délais de création des champs.

Iberdrola semble avoir abordé toutes les questions et tous les risques liés au projet, et cette visite a confirmé notre opinion. Iberdrola démontre qu'elle prend systématiquement en compte les intérêts des communautés locales lors du développement de ces projets énergétiques.

Globalement, l'objectif environnemental a légèrement diminué pour atteindre environ 51% (-1 point), tandis que l'objectif social a augmenté pour atteindre 48% (+4 points) en raison des changements décrits ci-dessus et de la sortie de 3 titres ayant la plus forte exposition aux objectifs environnementaux : Dassault Systèmes, Solar Edge et Fanuc.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?  
pour déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

**Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

**Nom du produit :** DNCA INVEST CONVERTIBLES

**Identifiant de l'entité légale :** 213800Y2A55IZ622EN50

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ Oui	☐ Non
<p>☐ Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif environnemental</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li>☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul> <p>☐ Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif social</b> :</p>	<p>☐ Il a <b>promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 48,3 % d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 32.1%.</li> <li>☐ avec un objectif social 16.2%</li> </ul> <p>☐ Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>.</p>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des " *worst offenders* " de la direction.
- Cette liste est composée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	5.42/10	5.29/10	-0.13
Exposition sur la transition vers une économie durable	24,11 % des revenus	24,32% des revenus	+0.22%
Exposition aux ODD (en %)	24,11 % des revenus	24,32% des revenus	+0.22%
Empreinte carbone	471	536	+65
Intensité de carbone	761	965	+204
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, le fonds a procédé à plusieurs arbitrages qui ont eu un impact légèrement négatif sur les indicateurs de performance. La note moyenne de responsabilité est stable, en ligne avec l'exigence de qualité ESG des titres investis en 2024 : SCHNEIDER 2031 (8,4), NEXI 2028 (6,8) et NEXITY 2028 (6,8). Tous les nouveaux titres investis ont satisfait à l'exigence de notation minimale de 2/10. L'exposition aux revenus ODD a légèrement diminué de 0,69%, principalement en raison de la vente des titres suivants : Clariane Perp (89%), Voltaia 2025 (100%) et Basic Fit 2028 (99,2%). Le fonds n'a pas non plus été affecté par la détention de sociétés figurant sur la liste des pires délinquants.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

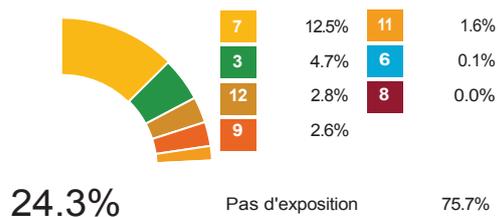
Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
- Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
- note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses).
- et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

## Exposition aux ODD

(% des recettes)



1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Le développement durable les villes et les communautés. 12 Consommation et production durables. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15 La vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA en dessous de la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Aucune violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" n'a été observée en 2024. Le fonds a donc respecté la politique d'exclusion interne et sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Aucune controverse grave n'a été observée dans les entreprises du portefeuille. Tous les titres en portefeuille respectent la note minimale de responsabilité, qui inclut le PAI et l'impact des controverses. Enfin, certaines entreprises du portefeuille ont fait l'objet de controverses mineures qui n'ont pas nécessité d'engagement spécifique, par exemple : IAG (amende pour non remboursement de vols annulés pendant le COVID), Schneider Electric (amende pour mise en place 'un cartel avec d'autres acteurs, dont des fournisseurs, sur la fixation des prix) et Saipem (soupçons de pots-de-vin dans le cadre d'un contrat au Brésil).

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "Trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	91%	55,099		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	91%	7,565		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	91%	243,587		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	91%	306,119		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	91%	62,663		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	91%	536	94%	653
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	91%	965	94%	962
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		91%	0%	94%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		84%	62.8%	78%	63.1%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		2%	89.8%	4%	89.3%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	91%	0.5	94%	0.6
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		91%	0.1%	94%	0.1%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	7%	0	5%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	91%	1.3	94%	37.8
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		91%	0.0%	94%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		91%	0.0%	94%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		70%	11.6%	80%	12.2%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		91%	43.8%	94%	42.2%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		91%	0.0%	94%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	53%	3,981	50%	5,551
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		10%	0.4%	5%	0.4%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		91%	0.0%	94%	0.0%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	91%	127	94%	151

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
Cellnex Telecom SA	Télécommunications	6.33%	Espagne
Schneider Electric SE	Biens et services industriels	4.70%	France
STMicroelectronics NV	Technologie	3.85%	Pays-Bas
Nexi SpA	Biens et services industriels	3.69%	Italie
Safran SA	Biens et services industriels	3.56%	France
International Consolidated Airlines Group SA	Voyages et loisirs	3.19%	Espagne
SPIE SA	Construction et matériaux	3.14%	France
MTU Aero Engines AG	Biens et services industriels	2.85%	Allemagne
Saipem SpA	L'énergie	2.70%	Italie
Amadeus IT Group SA	Technologie	2.41%	Espagne
RAG-Stiftung	L'énergie	2.36%	Allemagne
Elis SA	Biens et services industriels	2.14%	France
Fnac Darty SA	Vente au détail	2.14%	France
ams-OSRAM AG	Technologie	2.14%	Suisse
Accor SA	Voyages et loisirs	2.06%	France

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

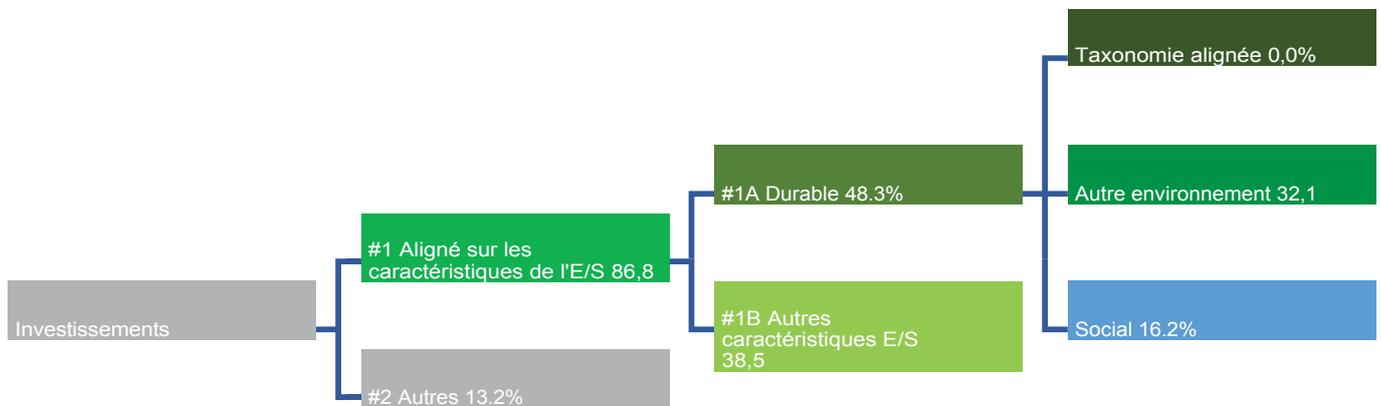
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 86,8 % de ses actifs nets dans des investissements alignés les caractéristiques environnementales et sociales. 48,3 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à , de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	86.8%	96.9%	99.0%
#1A Durable	48.3%	43.5%	38.7%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	32.1%	31.4%	26.0%
Social	16.2%	12.1%	12.7%
#1B Autres caractéristiques E/S	38.5%	53.4%	60.3%
#2 Autres	13.2%	3.1%	1.0%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Biens et services industriels	21.98%
Technologie	15.09%
Voyages et loisirs	10.91%
L'énergie	8.06%
Télécommunications	6.59%
Construction et matériaux	5.09%
Automobiles et pièces détachées	4.38%
Vente au détail	3.96%
Immobilier	3.91%
Utilitaires	2.59%
Services financiers	2.56%
Produits et services de consommation	2.55%
Soins de santé	2.20%
Ressources de base	1.80%
Banques	1.45%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 2,8 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

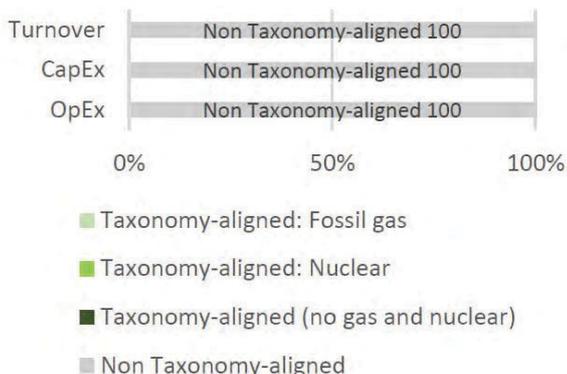
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

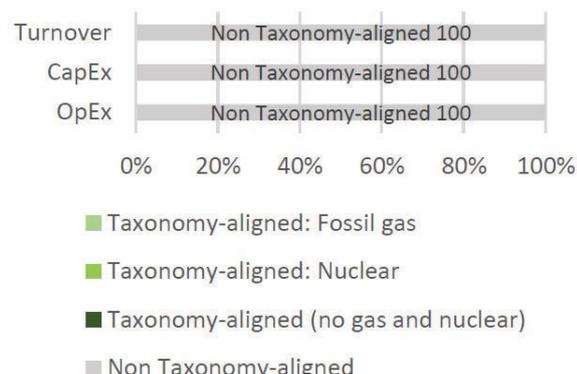
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 32,1 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 16,2 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Aucune violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" n'a été observée en 2024. Le fonds a donc respecté la politique d'exclusion interne et sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Aucune controverse grave n'a été observée dans les entreprises du portefeuille. Tous les titres en portefeuille respectent la note minimale de responsabilité qui inclut le PAI et l'impact des controverses. Enfin, certaines entreprises du portefeuille ont fait l'objet de controverses mineures qui n'ont pas nécessité d'engagement spécifique, par exemple : IAG (amende pour non remboursement de vols annulés pendant le COVID), Schneider Electric (amende pour mise en place d'un cartel avec d'autres acteurs, dont des fournisseurs, sur la fixation des prix) et Saipem (soupçons de pots-de-vin dans le cadre d'un contrat au Brésil).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

**Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

**Nom du produit :** DNCA INVEST ONE

**Identifiant de l'entité légale :** 213800PM97Z52BYY9A41

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

<b>Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?</b>	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif environnemental</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il a <b>promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 47,9 % d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 32.6%.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> avec un objectif social 15.3%</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif social</b> :	<input type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b> .



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des " *worst offenders* " de la direction.
- Cette liste est composée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	5.31/10	5.18/10	-0.13
Exposition sur la transition vers une économie durable	19,73% des revenus	18,09% des revenus	-1.64%
Exposition aux ODD (en %)	19,73% des revenus	18,09% des revenus	-1.64%
Empreinte carbone	829	544	-285
Intensité de carbone	1,341	1,013	-327
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La note ABA a très légèrement baissé, passant de 5,31 à 5,19, de même que le pourcentage d'exposition aux ODD, qui a diminué d'un peu moins de 3 % entre 2023 et 2024, en raison de la réduction de certaines positions dont la note est supérieure à la moyenne ou qui ont également une note et une exposition élevées aux ODD. Il n'y a pas d'entreprises les moins performantes dans le portefeuille.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

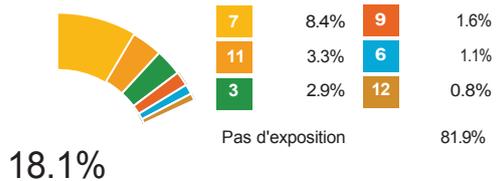
Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
- Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
- note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

## Exposition aux ODD

(% des recettes)



**1** Pas de pauvreté. **2** Pas de faim. **3** Santé et bien-être. **4** Une éducation de qualité. **5** L'égalité entre les hommes et les femmes. **6** Eau propre et assainissement. **7** Une énergie propre et abordable. **8** Travail décent et croissance économique. **9** Industrie, innovation et infrastructure. **10** Réduction des inégalités. **11** Villes et communautés durables. **12** Consommation durable et production. **13** Lutte contre le changement climatique. **14** Vie aquatique. **15** Vie terrestre. **16** Paix, justice et institutions efficaces. **17** Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des entreprises sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires délinquants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Au 31 décembre 2024, aucune infraction n'avait été identifiée et aucune entreprise active dans le domaine du charbon thermique et des combustibles fossiles non conventionnels ne faisait partie du portefeuille de la société de gestion. Aucune violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" n'a été observée en 2024. Le fonds a donc respecté la politique d'exclusion interne et sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Aucune controverse grave n'a été observée dans les entreprises du portefeuille. Tous les titres en portefeuille respectent la notation minimale de responsabilité, qui inclut le PAI et l'impact des controverses. Enfin, certaines entreprises du portefeuille qui ont fait l'objet de controverses moins graves ont été l'objet d'initiatives d'engagement (par exemple LVMH concernant l'exploitation de travailleurs par des sous-traitants chinois en Italie) avec des réponses satisfaisantes.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;

Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire

- La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	93%	10,641		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	93%	2,993		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	93%	86,755		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	96%	100,390		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	96%	13,635		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	93%	544	0%	0
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	96%	1,013	0%	0
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		93%	0%	0%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		93%	60.3%	0%	0.0%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		0%	0.0%	0%	0.0%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	93%	0.6	0%	0.0
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		93%	0.1%	0%	0.0%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	1%	0	0%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	93%	0.4	0%	0.0
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		97%	0.0%	0%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		93%	0.0%	0%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		64%	10.7%	0%	0.0%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		96%	42.7%	0%	0.0%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		97%	0.0%	0%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	65%	216	0%	0
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		8%	0.5%	0%	0.0%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		93%	0.0%	0%	0.0%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	96%	116	0%	0

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
France Bons du Trésor BTF	Govies	4.57%	France
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Produits et services de consommation	3.57%	France
ASML Holding NV	Technologie	3.47%	Pays-Bas
Publicis Groupe SA	Les médias	3.45%	France
CRH PLC	Construction et matériaux	3.00%	Irlande
SAP SE	Technologie	2.99%	Allemagne
Cie de Saint-Gobain SA	Construction et matériaux	2.73%	France
Deutsche Telekom AG	Télécommunications	2.47%	Allemagne
Allianz SE	Assurance	2.29%	Allemagne
Vinci SA	Construction et matériaux	2.28%	France
UniCredit SpA	Banques	2.21%	Italie
Air Liquide SA	Produits chimiques	2.11%	France
Airbus SE	Biens et services industriels	1.96%	Pays-Bas
Stellantis NV	Automobiles et pièces détachées	1.94%	Pays-Bas
Groupe Mercedes-Benz AG	Automobiles et pièces détachées	1.93%	Allemagne

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

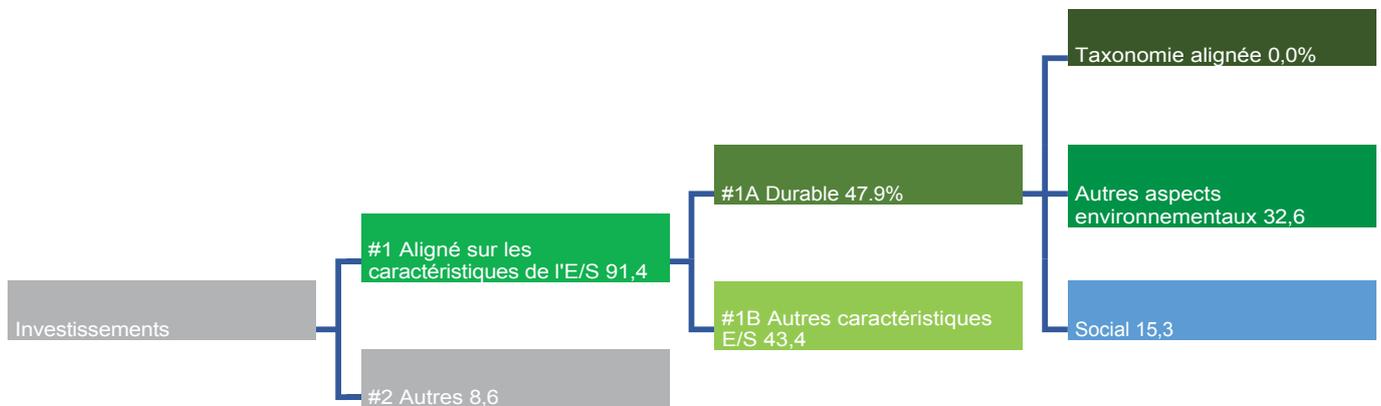
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 91,4 % de ses actifs nets dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales. 47,9 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	91.4%	93.8%	78.1%
#1A Durable	47.9%	47.9%	35.5%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	32.6%	41.7%	33.2%
Social	15.3%	6.3%	2.3%
#1B Autres caractéristiques E/S	43.4%	45.9%	42.5%
#2 Autres	8.6%	6.2%	21.9%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Construction et matériaux	8.84%
Technologie	8.68%
Produits et services de consommation	6.95%
Banques	5.66%
Automobiles et pièces détachées	4.79%
Assurance	4.58%
Govies	4.57%
Biens et services industriels	4.48%
Soins de santé	4.28%
Les médias	3.45%
Télécommunications	3.41%
L'énergie	2.55%
Produits chimiques	2.10%
Vente au détail	1.74%
Utilitaires	1.12%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 6,1 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

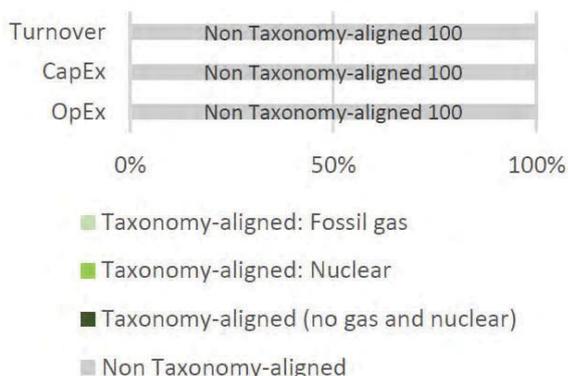
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

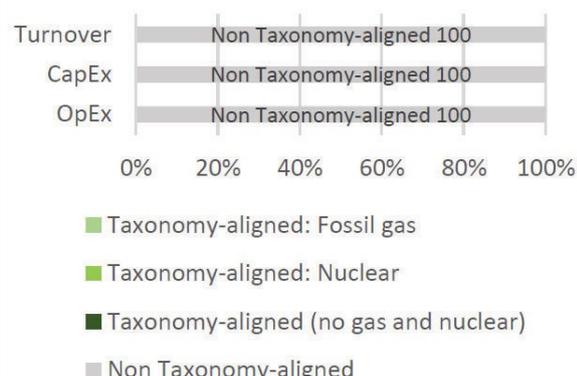
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 90,9 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 32,6 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 15,3 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Pour l'exercice 2024, toutes les entreprises du portefeuille ont fait preuve de bonne gouvernance, en atteignant seuil minimum et en ne causant pas de préjudice matériel, comme mentionné ci-dessus dans la section "DNSH". La contribution positive du groupe aux objectifs de développement durable a été renforcée par un certain nombre de facteurs :

Le Top 10 se concentre sur les entreprises dont le chiffre d'affaires contribue de manière significative à la transition (par exemple Schneider Electric > 80% ; Saint Gobain > 70%).

Renforcement des entreprises étroitement liées à la transition énergétique (Schneider Electric)  
Ajouts au portefeuille d'entreprises à forte contribution (par exemple, Dassault Systèmes > 80%)



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

**Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

**Nom du produit :** DNCA INVEST SRI EUROPE GROWTH

**Identifiant de l'entité légale :** 213800UJS8YOK6AH9644

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ Oui	☐ Non
<p>☐ Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif environnemental</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li>☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul> <p>☐ Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif social</b> :</p>	<p>☐ Il a <b>promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de 68,2 % d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 29.8%.</li> <li>(n) avec un objectif social 38,5%.</li> </ul> <p>☐ Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>.</p>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse *Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire)* Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des " *worst offenders* " de la direction. Cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	5.93/10	5.75/10	-0.18
Exposition sur la transition vers une économie durable	51,26% des revenus	44,66% des revenus	-6.60%
Exposition aux ODD (en %)	51,26% des revenus	44,66% des revenus	-6.60%
Empreinte carbone	151	269	+118
Intensité de carbone	577	887	+309
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, le fonds a procédé à plusieurs arbitrages qui ont eu un impact sur les indicateurs de performance sans compromettre la réalisation de ces objectifs qui ont tous été atteints. Tous les nouveaux titres investis ont respecté l'exigence d'une notation minimale de 2/10. L'exposition du revenu aux ODD a diminué de 7 points, principalement en raison de la réduction de l'exposition aux entreprises dont l'exposition au développement durable est de 100 %, en particulier Novo Nordisk, Astrazeneca et Sartorius Stedim Biotech. Ces réductions reflètent la discipline fondamentale et financière de la gestion du portefeuille, particulier la gestion du risque de concentration.

Le fonds n'a pas été affecté par la détention d'entreprises figurant sur la liste des pires délinquants.

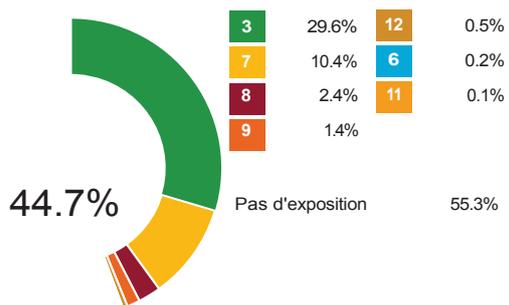
• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
- Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
- note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

**Exposition aux ODD**  
(% des recettes)



- 1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Le développement durable des villes et les communautés. 12 Consommation et production durables. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15 La vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA en dessous de la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Aucun manquement aux différents indicateurs " Do Not Significantly Harm " n'a été constaté en 2024. Le fonds a donc respecté la politique d'exclusion mise en place par la société de gestion, ainsi que sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Aucune controverse sévère n'a été observée sur les entreprises en portefeuille. Tous titres en portefeuille respectent la note minimale de responsabilité qui inclut le PAI et l'impact des controverses. Enfin, certaines entreprises du portefeuille ont fait l'objet de controverses mineures qui n'ont pas nécessité d'engagement spécifique.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative aux objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	94%	8,696		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	94%	10,570		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	94%	211,214		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	97%	230,481		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	97%	19,266		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	94%	269	100%	571
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	887	100%	933
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		94%	0%	100%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		94%	62.5%	99%	59.3%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		5%	64.8%	6%	63.2%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	94%	0.4	100%	0.4
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		94%	0.1%	100%	0.2%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	2%	0	3%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	94%	0.2	99%	6.9
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		99%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		94%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		60%	11.8%	71%	11.6%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		97%	42.4%	100%	42.3%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		99%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	68%	410	70%	714
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		3%	0.0%	6%	0.2%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises n'ayant pas de politique de prévention des accidents du travail		94%	0.0%	100%	0.0%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	83	100%	90

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
Novo Nordisk A/S	Soins de santé	8.53%	Danemark
ASML Holding NV	Technologie	5.56%	Pays-Bas
Schneider Electric SE	Biens et services industriels	5.11%	France
Flutter Entertainment PLC	Voyages et loisirs	4.71%	Irlande
AstraZeneca PLC	Soins de santé	4.52%	Royaume-Uni
Air Liquide SA	Produits chimiques	4.14%	France
Gaztransport Et Technigaz SA	L'énergie	3.87%	France
Symrise AG	Produits chimiques	3.59%	Allemagne
BioMérieux	Soins de santé	3.26%	France
Lonza Group AG	Soins de santé	2.85%	Suisse
MTU Aero Engines AG	Biens et services industriels	2.73%	Allemagne
Amplifon SpA	Soins de santé	2.71%	Italie
EssilorLuxottica SA	Soins de santé	2.53%	France
Groupe ID Logistics	Biens et services industriels	2.32%	France
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	Produits et services de consommation	2.25%	France

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

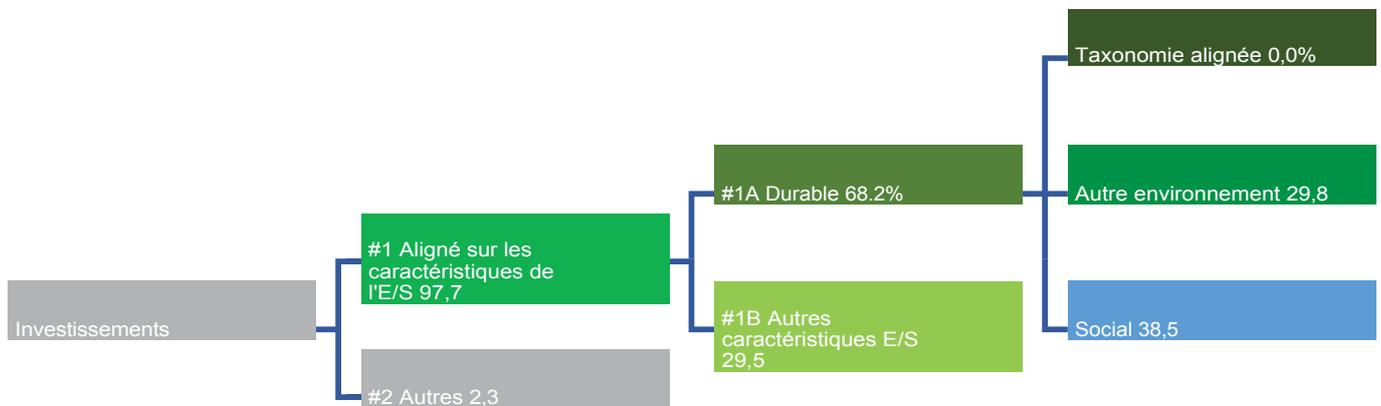
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 97,7 % de ses actifs nets dans des investissements alignés les caractéristiques environnementales et sociales. 68,2 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à , de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	97.7%	96.5%	99.8%
#1A Durable	68.2%	68.0%	69.0%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	29.8%	28.8%	26.5%
Social	38.5%	39.2%	42.5%
#1B Autres caractéristiques E/S	29.5%	28.5%	30.8%
#2 Autres	2.3%	3.5%	0.2%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Soins de santé	31.83%
Biens et services industriels	19.53%
Technologie	11.65%
Produits chimiques	9.39%
Produits et services de consommation	9.33%
Voyages et loisirs	4.71%
Construction et matériaux	4.25%
L'énergie	3.87%
Alimentation, boissons et tabac	1.06%
Les médias	0.94%
Immobilier	0.76%
Automobiles et pièces détachées	0.37%
Services financiers	0.10%
Vente au détail	0.00%
Soins personnels, médicaments et épicerie	0.00%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 3,9 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

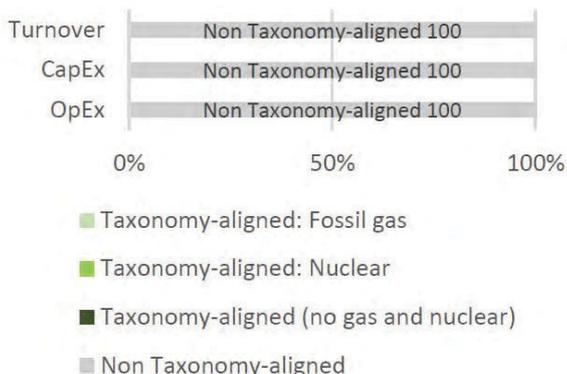
### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

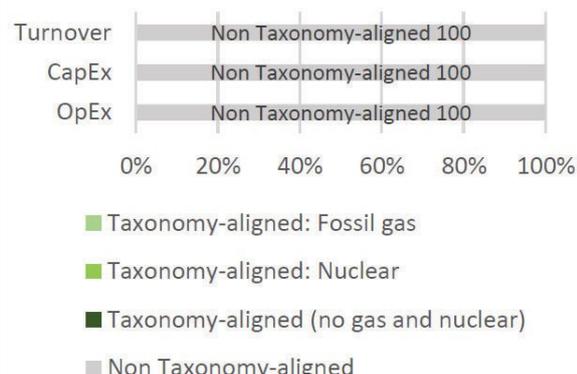
- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 29,8 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 38,5 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Pour l'exercice 2024, les entreprises du portefeuille ont fait preuve de bonne gouvernance, avec un seuil minimum atteint, et n'ont pas causé de préjudice significatif, comme mentionné ci-dessus dans la section " DNSH ".

- Exemples d'engagement réactif :

Engagé par Edenred le 28/02/2024 (Italie Consip 9 contrat controversé) :

Réunion avec la direction de Edenred (CFO), plusieurs points ont été abordés : au sujet du timing, ils ont été très surpris (la direction locale l'a appris la veille à 11h30, puis le CFO à 12h43).

La communication au marché a commencé le lendemain à 11h30). Ils semblent admettre la responsabilité du contenu de leur réponse à l'appel d'offres, probablement incomplète. Les commentaires du procureur ont été particulièrement sévères, une pratique courante dans le pays selon les équipes locales. Les fonds saisis ont été débloqués dans les 48 heures. En , les membres de l'équipe de gestion locale mentionnés dans la presse ont été inculpés à personnel. Cela pourrait être une source de nouvelles négatives à l'. Pourtant, le groupe dispose de politiques de qualité (certification ISO 37001). Il semble que la réponse à l'appel d'offres ait été audité par un expert indépendant. Edenred semble également recourir régulièrement à un grand nombre d'audits externes pour vérifier ces points. Dans l', les gros appels d'offres sont examinés en détail, mais les petits appels d'offres suivent des procédures moins exigeantes. Une nouvelle forme de gouvernance est en cours dans le domaine de la conformité, avec la nomination d'un nouveau manager chargé d'examiner les procédures (Don Mcload, auditeur de Vivendi et cotation d'UMG). Les risques financiers sont estimés à € 20 millions (la totalité des revenus du contrat)+ une amende maximale de € 1 million selon leurs avocats, ce qui est très limité. Le risque d'interdiction de participer à des appels d'offres publics est écarté, selon lui, car le procureur aurait déjà pu l'exiger, et ils ont déjà participé à la Concip 10. Le risque contagion semble faible, s'agissant d'un sujet propre à l'appel d'offres Concip 9 et à son contenu. Une contagion à d'autres appels d'offres semble peu probable. Enfin, la société s'interroge sur l'opportunité d'abandonner le segment "marchés publics". Son exposition aux clients publics (en % du volume d'affaires) est globalement inférieure à 10% et leur rentabilité est inférieure à la moyenne du groupe.

Engagement CR LVMH 18/06/2024 (travail forcé dans une usine italienne) :

Nous nous sommes entretenus avec Julie Coulot, responsable RSE et économie circulaire chez LVMH, suite à des allégations de travail illégal en Italie. Une filiale de l'entité italienne de Dior a été placée sous administration judiciaire à la suite d'allégations formulées par plusieurs de ses fournisseurs (principalement des maroquiniers). Une controverse similaire concerne également Armani et Alviero Martini (avril et janvier 2024). Plusieurs juges italiens des régions de Milan et de Bergame sévissent actuellement contre ces ateliers clandestins qui emploient des travailleurs chinois payés € 2-3 de l'heure. Avis plutôt moyen voire médiocre après notre échange. LVMH a une approche claire et cohérente de l'approvisionnement de ses produits, en identifiant les matières premières clés (soie, cuir, coton, etc.) et en exerçant une vigilance accrue dans certaines régions et pour certains produits (micca, par exemple). Cependant, les mécanismes de contrôle mis en place semblent peu ou efficaces, puisque IR nous indique que la plupart des fournisseurs concernés ont été audités avec un résultat qualifié de "satisfaisant". En outre, LVMH indique que les fournisseurs de rang 1 sont tenus de communiquer sur leurs propres fournisseurs, ce qui n'a apparemment pas été le . IR indique que les fournisseurs sont audités environ tous les 18 mois sur la base d'audits planifiés et/ou surprises et que la plupart des audits du groupe (50%) sont réalisés en Italie. Malgré ces procédures, LVMH peine à contrôler de manière adéquate sa chaîne de valeur. De plus, la transparence de l'entreprise sur ces sujets est assez limitée. Nous disposons de peu de chiffres au niveau du groupe sur la politique d'achat et les fournisseurs (pas de pourcentage de fournisseurs audités sur le total des fournisseurs, par exemple). Même si le RI indique qu'il pousse en interne à plus de granularité, on constate que LVMH n'est pas très proactif sur ces sujets. Le RI fait état d'une culture décentralisée (propre à chaque société) qui n'encourage pas les filiales à être plus transparentes. En conclusion, nous voyons un fort risque de réputation pour LVMH suite à cette controverse. D' part, en raison du prix d'achat des sacs aux fournisseurs (€ 53 vs. € 2,500 prix de détail), mais surtout en raison de la présence de travailleurs illégaux qui sont sous-payés et travaillent dans des conditions de santé et de sécurité précaires, qui sont généralement, malheureusement, des pratiques courantes dans la fast fashion. Cette région, et plus généralement l'Italie, concentre 50 à 55% de la fabrication de produits de luxe, et nous pensons qu'il y a un risque que la controverse s'étende à d'autres maisons de LVMH ou à d'autres acteurs du luxe, comme Kering, par exemple.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Non applicable

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Non applicable

**Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

**Nom du produit :** DNCA INVEST ARCHER MID-CAP EUROPE

**Identifiant de l'entité légale :** 213800NNDT1BK6KCNU68

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ Oui	☐ Non
<p>☐ Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif environnemental</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li>☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul> <p>☐ Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif social</b> :</p>	<p>☐ Il a <b>promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 30,3 % d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 18.5%.</li> <li>☐ avec un objectif social 11.9%</li> </ul> <p>☐ Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>.</p>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des "worst offenders" de la direction.
- Cette liste est composée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	4.82/10	4.62/10	-0.20
Exposition sur la transition vers une économie durable	12,79% des revenus	18,39% des revenus	+5.60%
Exposition aux ODD (en %)	12,79% des revenus	18,39% des revenus	+5.60%
Empreinte carbone	512	373	-139
Intensité de carbone	696	625	-71
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, le fonds a fait un certain nombre d'arbitrages qui ont eu un impact sur les indicateurs de performance sans compromettre la réalisation de ces objectifs, qui ont tous été atteints. La note moyenne de responsabilité a légèrement baissé. Cependant, les principales valeurs investies en 2024 ont une note minimale de 3/10 (par exemple Glenveagh Properties (5,2), Planisware (5,3) et Lottomatica (4,5)). En ce qui concerne l'exposition des revenus aux ODD, elle est en hausse de plus de 5% par rapport à 2023, à 18,14%, en raison de l'augmentation des actions pure-play avec une exposition de 100% à la transition durable (par exemple, Glenveagh Properties (5,2) et Planisware (5,3) et Lottomatica (4,5)). Ambea et Ontex) et Glanbia (33 %). Le fonds n'a pas non plus été affecté par la détention d'entreprises figurant sur la liste des contrevenants.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

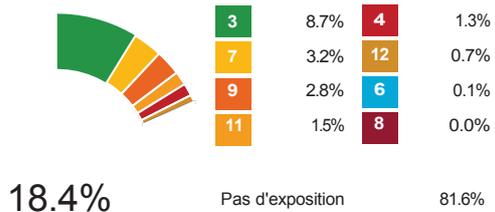
Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
  - Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
- note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

## Exposition aux ODD

(% des recettes)



18.4%

1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Le développement durable les villes et les communautés. 12 Consommation et production durables. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15 La vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis des infractions graves aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires délinquants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Il n'y a pas eu de violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" en 2024. Le fonds s'est donc conformé à la politique d'exclusion interne. Aucune controverse grave n'a été observée dans les entreprises du portefeuille. Tous les titres du portefeuille respectent la note de responsabilité minimale, qui inclut les PEI et l'impact des controverses. Par ailleurs, certaines sociétés du portefeuille ont fait l'objet de controverses mineures qui n'ont pas nécessité d'engagement particulier : Grifols (traitement comptable non conventionnel sans impact sur les résultats de l'année) et Ipsos, dont deux anciens membres du comité exécutif ont accepté de transiger avec l'AMF (qui considère que ces deux membres, qui savaient que Nathalie Roos ne serait pas nommée directrice générale en septembre 2021, auraient commis un délit d'initié potentiel et auraient dû s'abstenir d'effectuer des opérations sur les actions Ipsos avant l'annonce publique). Enfin, Edenred a fait l'objet d'une initiative d'engagement Reactive suite à une enquête sur l'attribution illégitime de services de tickets restaurant pour l'administration publique italienne : le directeur financier a indiqué que des mesures préventives étaient prises avec les auditeurs externes pour vérifier les appels d'offres et a réaffirmé que le risque financier était limité pour l'entreprise.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

- **Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	85%	13,494		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	85%	6,232		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	85%	330,921		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	87%	350,646		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	87%	19,726		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	85%	373	100%	738
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	86%	625	100%	900
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		86%	0%	99%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		85%	79.4%	99%	63.4%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		0%	0.0%	3%	66.5%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	86%	0.4	99%	0.5
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		85%	0.0%	99%	0.1%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	0%	0	4%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	85%	0.4	98%	1.2
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		87%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		86%	0.0%	99%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		58%	13.9%	76%	13.4%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		84%	39.6%	100%	40.6%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		87%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	31%	3,892	53%	2,517
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		1%	0.7%	2%	0.4%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		86%	0.0%	99%	0.0%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	86%	54	100%	97

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
Fugro NV	Construction et matériaux	4.03%	Pays-Bas
Gaztransport Et Technigaz SA	L'énergie	2.91%	France
PLC DCC	Biens et services industriels	2.39%	Royaume-Uni
Groupe D'ieteren	Automobiles et pièces détachées	2.37%	Belgique
Flutter Entertainment PLC	Voyages et loisirs	2.30%	Irlande
Modern Times Group MTG AB	Les médias	2.26%	Suède
Informa PLC	Les médias	2.25%	Royaume-Uni
Tryg A/S	Assurance	2.01%	Danemark
Bolloré SE	Biens et services industriels	1.99%	France
JUMBO SA	Produits et services de consommation	1.95%	Grèce
Irish Continental Group PLC	Biens et services industriels	1.95%	Irlande
Groupe Ontex NV	Soins personnels, médicaments et épicerie	1.84%	Belgique
Ambea AB	Soins de santé	1.76%	Suède
SBM Offshore NV	L'énergie	1.68%	Pays-Bas
Sixt SE	Produits et services de consommation	1.62%	Allemagne

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

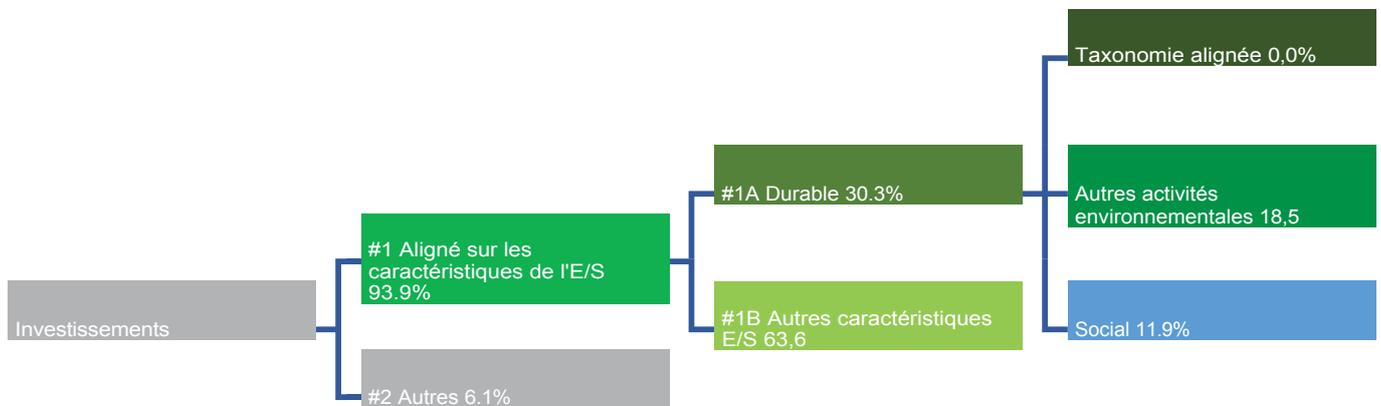
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 93,9 % de ses actifs nets dans des investissements alignés les caractéristiques environnementales et sociales. 30,3 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à , de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	93.9%	97.0%	98.3%
#1A Durable	30.3%	33.6%	33.4%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	18.5%	20.4%	22.6%
Social	11.9%	13.2%	10.7%
#1B Autres caractéristiques E/S	63.6%	63.5%	64.9%
#2 Autres	6.1%	3.0%	1.7%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Biens et services industriels	17.65%
Technologie	8.66%
Soins de santé	8.06%
Produits et services de consommation	7.86%
Les médias	7.73%
Services financiers	6.35%
Construction et matériaux	5.38%
L'énergie	4.70%
Voyages et loisirs	4.35%
Alimentation, boissons et tabac	4.11%
Assurance	3.70%
Vente au détail	3.40%
Immobilier	3.15%
Produits chimiques	3.07%
Soins personnels, médicaments et épicerie	2.44%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 7,3 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

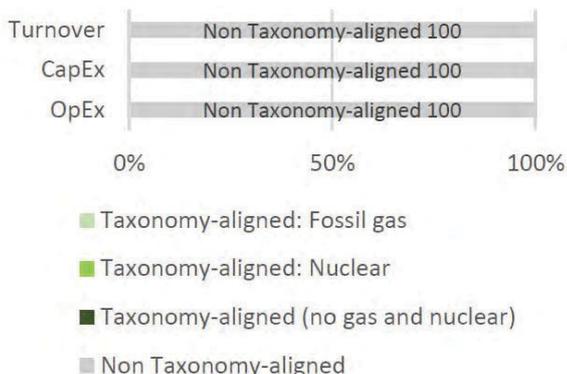
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

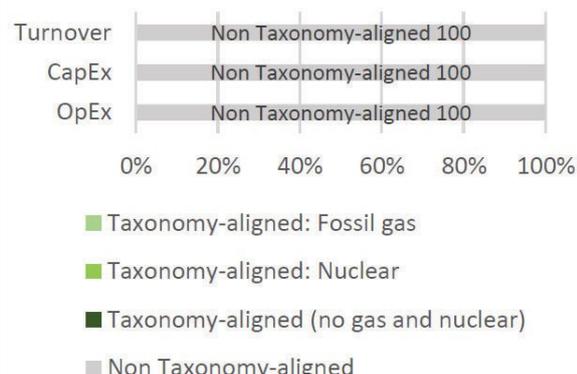
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 18,5 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 11,9 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Pour l'exercice 2024, toutes les entreprises du portefeuille ont fait preuve de bonne gouvernance, avec un seuil minimum respecté, et n'ont pas causé de préjudice significatif, comme mentionné ci-dessus dans la section " DNSH ". La contribution positive aux objectifs de développement durable s'est améliorée grâce à divers éléments :

- Les 10 premières sont concentrées sur des entreprises dont les revenus contribuent de manière significative à la transition durable (par exemple, Fugro 39%, Ambea 100%, DCC 7%, Sixt 18%).
- Entrée dans le portefeuille d'entreprises à forte contribution (par exemple CTP 54%, Glenveagh 52%)
- Renforcement des actions à forte contribution (par exemple, Ambea 100 %, Glanbia 33 %) et sortie ou réduction des sociétés dont les notes ABA sont inférieures à 3 (par exemple, Teleperformance).

Diverses campagnes d'engagement ont été menées pour répondre aux trois critères de l'investissement durable :

- Modern Times Group (proactive) : nous avons discuté en particulier de la rémunération des cadres supérieurs, que nous estimons substantielle, et des critères de performance qui pourraient être plus étroitement liés à la réalité opérationnelle et à certains KPI.
- SAES Getters (proactive) : Pendant de nombreuses années, l'entreprise a eu une structure d'actionariat composée de deux catégories principales : les actions ordinaires et les actions préférentielles. Il en résultait un conflit d'intérêt entre les deux classes, une faible liquidité et des coûts supplémentaires. Nous avons donc voté en faveur d'un représentant pour mieux nous défendre lors de l'assemblée des actionnaires privilégiés. Ce représentant a réussi à obtenir la fusion des deux catégories d'actions.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

**Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

**Nom du produit :** DNCA INVEST SRI NORDEN EUROPE

**Identifiant de l'entité légale :** 213800WCBMUST916SI72

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif environnemental</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il a <b>promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de 50,6 % d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 17.4%.</li> <li>(n) avec un objectif social 33.3%</li> </ul> <input type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b> .
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif social</b> :	



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des "worst offenders" de la direction. Cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	5.38/10	5.18/10	-0.20
Exposition sur la transition vers une économie durable	39,23% des revenus	37,09% des revenus	-2.14%
Exposition aux ODD (en %)	39,23% des revenus	37,09% des revenus	-2.14%
Empreinte carbone	163	189	+26
Intensité de carbone	541	599	+58
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, le fonds a procédé à plusieurs arbitrages qui ont eu un impact sur les indicateurs de performance, sans compromettre la réalisation de ces objectifs qui ont tous été atteints. Tous les nouveaux titres investis ont respecté la notation minimale de 2/10.

L'exposition aux ODD en termes de revenus a diminué de 2 points, principalement en raison de la baisse de l'exposition aux entreprises dont l'exposition au développement durable est de 100 %, en particulier Novo Nordisk, Astrazeneca et Sartorius Stedim Biotech. Ces réductions reflètent la discipline fondamentale et financière de la gestion du portefeuille, en particulier la gestion risque de concentration.

Le fonds n'a pas été affecté par la détention d'entreprises figurant sur la liste des pires délinquants.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

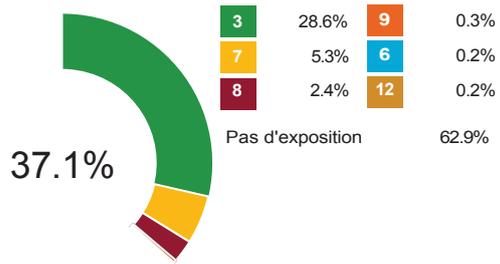
Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
  - Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
- note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant la notion de "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

## Exposition aux ODD

(% des recettes)



1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation durable et production. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Aucun manquement aux différents indicateurs " Do Not Significantly Harm " n'a été constaté en 2024. Le fonds a donc respecté la politique d'exclusion mise en place par la société de gestion, ainsi que sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Aucune controverse sévère n'a été observée sur les entreprises en portefeuille. Tous titres en portefeuille respectent la note minimale de responsabilité qui inclut le PAI et l'impact des controverses. Enfin, certaines entreprises du portefeuille ont fait l'objet de controverses mineures qui n'ont pas nécessité d'engagement spécifique.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	94%	917		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	94%	691		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	94%	80,098		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	97%	81,707		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	97%	1,608		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	94%	189	98%	599
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	599	98%	927
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		94%	0%	98%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		90%	63.0%	98%	54.7%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		4%	64.5%	2%	66.4%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	94%	0.4	98%	0.3
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		94%	0.0%	98%	0.2%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	1%	0	5%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	94%	0.7	98%	3.6
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		97%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		94%	0.0%	98%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		60%	11.7%	65%	12.6%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		97%	41.1%	100%	40.6%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		97%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	45%	378	69%	584
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		2%	0.0%	5%	0.1%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		94%	0.0%	98%	0.0%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	16	98%	76

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
Novo Nordisk A/S	Soins de santé	8.95%	Danemark
Tryg A/S	Assurance	5.54%	Danemark
Flutter Entertainment PLC	Voyages et loisirs	5.17%	Irlande
ASML Holding NV	Technologie	5.14%	Pays-Bas
BoneSupport Holding AB	Soins de santé	5.10%	Suède
AstraZeneca PLC	Soins de santé	4.37%	Royaume-Uni
NKT A/S	Biens et services industriels	4.25%	Danemark
Symrise AG	Produits chimiques	3.71%	Allemagne
Harvia Oyj	Produits et services de consommation	3.60%	Finlande
Groupe Musti Oyj	Vente au détail	2.99%	Finlande
Hemnet Group AB	Immobilier	2.49%	Suède
MTU Aero Engines AG	Biens et services industriels	2.47%	Allemagne
Cie Financière Richemont SA	Produits et services de consommation	2.28%	Suisse
Atlas Copco AB	Biens et services industriels	2.27%	Suède
Siegfried Holding AG	Soins de santé	2.03%	Suisse

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

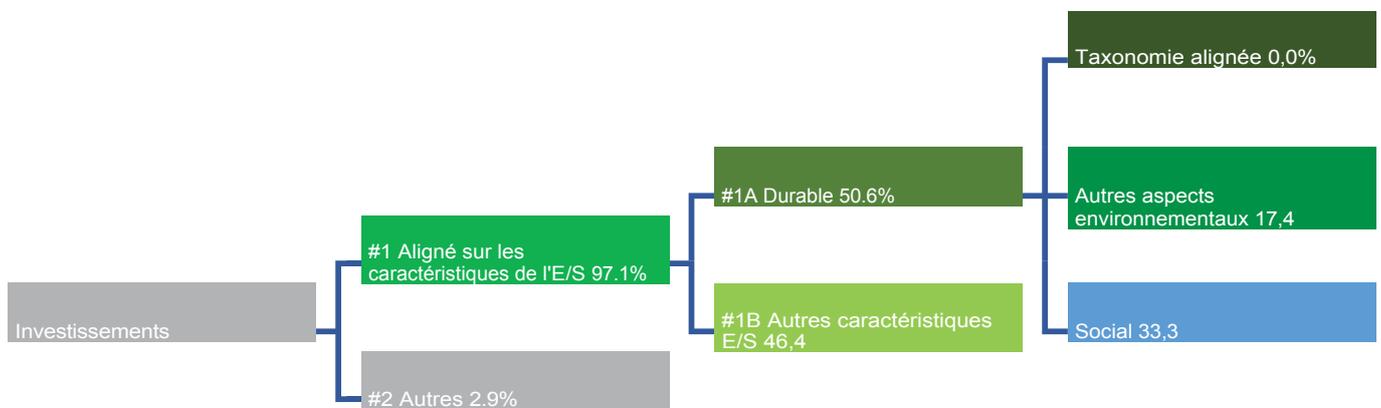
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 97,1 % de ses actifs nets dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales. 50,6 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	97.1%	98.6%	99.6%
#1A Durable	50.6%	52.3%	53.4%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	17.4%	19.8%	15.2%
Social	33.3%	32.5%	38.2%
#1B Autres caractéristiques E/S	46.4%	46.3%	46.2%
#2 Autres	2.9%	1.4%	0.4%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Soins de santé	31.07%
Biens et services industriels	18.92%
Technologie	13.29%
Produits et services de consommation	8.33%
Assurance	7.37%
Voyages et loisirs	5.17%
Produits chimiques	5.11%
Immobilier	3.20%
Vente au détail	2.99%
Construction et matériaux	2.56%
Les médias	0.78%
Services financiers	0.05%
Alimentation, boissons et tabac	0.00%
Soins personnels, médicaments et épicerie	0.00%
L'énergie	0.00%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de .**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

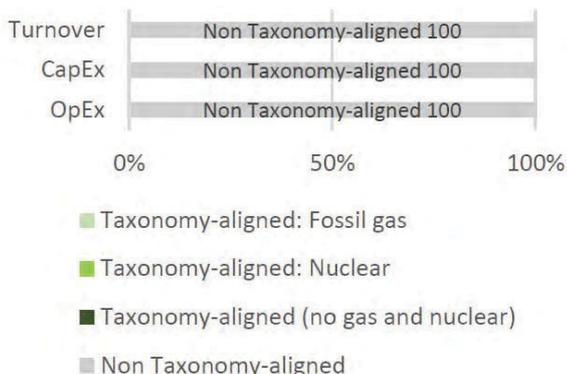
### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

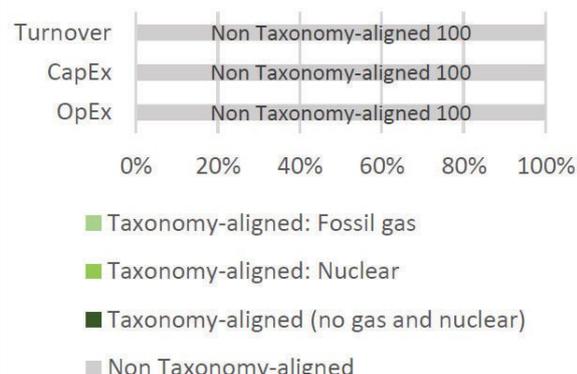
- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 17,4 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 33,3 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Pour l'exercice 2024, les entreprises du portefeuille ont fait preuve de bonne gouvernance, avec un seuil minimum atteint, et n'ont pas causé de préjudice significatif, comme mentionné ci-dessus dans la section " DNSH ".

- Exemple d'engagement réactif : Kingspan (Tour Grenfell).

Nous avons interrogé le PDG sur la controverse de la tour Grenfell qui a coûté la vie à 72 personnes en 2017. L'incendie a été exacerbé par des matériaux inflammables utilisés dans la façade du bâtiment. Le PDG a souligné que Kingspan n'avait fourni qu'une infime partie de l'isolation utilisée (5 %) et que son produit n'aurait jamais dû être utilisé sur ce site. L'affaire a fait grand bruit au Royaume-Uni, le ministre du logement Michael Gove se montrant particulièrement virulent et engageant un véritable bras de fer avec les entreprises accusées.

Le PDG affirme que le risque est plus lié à la réputation qu'à l'aspect financier, mais il admet que l'entreprise a perdu des parts de marché au Royaume-Uni à la suite de cette tragédie. Aucune provision n'ayant été constituée à ce jour, il est impossible d'évaluer l'impact financier potentiel. Le rapport final de l'enquête sera publié le 4 septembre.

Nous avons déjà abordé ce sujet avec Kingspan l'année dernière (c'est-à-dire 2023) et IR nous avait alors indiqué que la fonction de conformité interne venait d'être mise en place. Dans le même ordre d'idée, l'entreprise n'a pas souhaité s'engager sur un chiffre d'affaires aligné sur la taxonomie de l'UE, même si une grande partie est conforme au critère technique pour les questions DNSH (ce qui pose la question de la robustesse des systèmes d'audit/conformité/contrôle).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

# Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : DNCA INVEST SÉRÉNITÉ PLUS

Identifiant de l'entité légale : 213800FU9UNMW5ZMZ196

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 62,9 % d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 28.5%.</li> <li>(n) avec un objectif social 34.4%</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social :	<input type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne concernant la responsabilité des émetteurs publics tels que les pays, sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un outil exclusif développé en interne par la société de gestion, avec une méthode de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs qui présentent un profil de risque sévère en termes de responsabilité d'entreprise ou de score pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des "worst offenders" de la direction. Cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne. et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	4.88/10	4.94/10	+0.06
Exposition sur la transition vers une économie durable	15,51% des revenus	19,80 % des revenus	+4.29%
Exposition aux ODD (en %)	15,51% des revenus	19,80 % des revenus	+4.29%
Empreinte carbone	471	507	+36
Intensité de carbone	905	657	-248
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les indicateurs de durabilité du Compartiment pour les émetteurs publics étaient les suivants :

- L'analyse Above and Beyond (ABA, l'outil propriétaire) : un modèle spécialisé pour évaluer les émetteurs publics sur la base de quatre piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et la société.
- Le profil climatique : la société de gestion complète cette analyse par une évaluation du profil climatique des émetteurs sur la base de la composition et de l'évolution de l'énergie, de l'intensité carbone et du stock de ressources.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Govies 1, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans les normes internationales offensives est basée sur plusieurs critères, que : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité			
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution	
Note publique de l'ABA	5.41/10	5.44/10	+0.03	
Profil climatique / Mélange énergétique	Renouvelables	3.98%	8.09%	4.12%
	Bio et déchets	9.22%	6.82%	-2.40%
	Hydraulique	2.49%	1.32%	-1.17%
	Géothermie	2.29%	0.34%	-1.95%
	Nucléaire	9.52%	11.74%	2.22%
	Pétrole brut et GNL	33.82%	42.79%	8.97%
	Gaz naturel	35.12%	25.52%	-9.59%
	Charbon	3.57%	3.36%	-0.20%
Tourbe	0.00%	0.00%	0.00%	
Intensité de carbone	221	193	-27	
% dans les normes internationales offensives	0%	0%	0%	

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, le fonds a procédé à un certain nombre d'ajustements qui ont eu un impact sur les indicateurs de performance sans compromettre la réalisation de ces objectifs, qui ont tous été atteints.

Le score moyen de responsabilité a légèrement augmenté, passant de 4,88 à 4,95.

Les notations des émetteurs suivants se sont améliorées : Unicaja Banco, SIG Combibloc, Saint-Gobain, Banco BPM. A l'inverse, les émetteurs suivants ont vu leur note dégradée : Stellantis, Santander, KBC.

Tous les nouveaux titres investis ont satisfait à l'exigence de notation minimale de 2/10.

L'exposition de nos revenus aux ODD s'est améliorée, passant de 15,51 % à 20,64 % au cours de l'année.

Les émetteurs les plus exposés aux ODD en termes de revenus sont Ball, Saur, Getlink, Fresenius SE et Grifols.

Le fonds n'a pas été affecté par la détention d'entreprises figurant sur la liste des pires délinquants.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

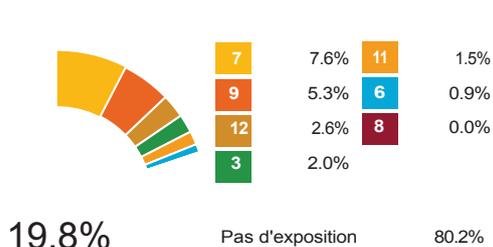
Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
  - Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
  - note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant la notion de "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
  - note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

**Exposition aux ODD**

(% des recettes)



- 1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Le développement durable les villes et les communautés. 12 Consommation et production durables. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15 La vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Aucun manquement aux différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" n'a été constaté en 2024.

Le fonds a ainsi respecté la politique d'exclusion mise en place par l'entreprise ainsi que sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion).

Aucune controverse grave n'a été observée dans les entreprises du portefeuille. Tous les titres du portefeuille respectent la note de responsabilité minimale, qui inclut les PEI et l'impact des controverses. Enfin, certaines entreprises du portefeuille ont fait l'objet de controverses mineures qui n'ont pas nécessité d'engagement spécifique, par : Fnac (fixation des prix), Société Générale (pratiques commerciales trompeuses), Renault (retards exagérés dans le paiement des fournisseurs), Teva (dénigrement ses concurrents) et Intesa Sanpaolo (non-respect des obligations légales en matière de titres). Enfin, deux entreprises ont adopté une approche d'engagement réactif : Enel et Unicaja Banco. Par exemple, Unicaja Banco a considérablement amélioré sa gouvernance.

*Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.*

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

*Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :*

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;

Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire

- La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

Pour les émetteurs publics, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse de l'impact négatif principal faisait partie de l'évaluation du pays ;

La société de gestion a mis en œuvre une politique d'impact négatif sur le développement durable, qui mesure l'impact négatif sur le développement durable.

- PAI. La politique visait tout d'abord à suivre les contributions au changement climatique (intensité carbone) et aux questions sociales (pays soumis à la violation sociale, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus).

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	94%	6,844		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	94%	1,691		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	95%	95,708		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	95%	96,648		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	95%	8,535		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	94%	507	98%	321
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	95%	657	97%	714
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		93%	0%	96%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		68%	57.5%	65%	60.2%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		3%	73.4%	3%	70.4%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	90%	0.5	96%	9.6
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		96%	0.1%	97%	0.0%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	2%	0	1%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	88%	0.7	91%	0.7
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		97%	0.0%	98%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		91%	0.0%	97%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		70%	11.4%	75%	13.9%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		93%	40.2%	90%	39.5%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		97%	0.0%	98%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	57%	244	52%	15,924
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		4%	0.4%	2%	0.2%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises n'ayant pas de politique de prévention des accidents du travail		91%	0.0%	97%	0.0%
PAI GOVIES_1 - Intensité des GES (govies)	T CO <sub>2</sub> /EUR M PIB	100%	193	84%	174
PAI GOVIES_2_1 - Nombre de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		100%	0	84%	2
PAI GOVIES_2_2 - Pourcentage de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		100%	0.0%	84%	0.0%
PAI GOVIES_OPT_2 - Score moyen de corruption	Score (0 à 100)	100%	60	84%	68
PAI GOVIES_OPT_3 - Score moyen d'inégalité des revenus	Score (0 à 100)	100%	32	87%	32
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	95%	67	97%	75

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
Banco Santander SA	Banques	3.18%	Espagne
Intesa Sanpaolo SpA	Banques	2.93%	Italie
Obligations d'État liées à l'inflation en Espagne	Govies	2.87%	Espagne
CaixaBank SA	Banques	2.24%	Espagne
Traton Finance Luxembourg SA	Biens et services industriels	2.13%	Allemagne
BNP Paribas SA	Banques	2.00%	France
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	Banques	1.89%	Espagne
RCI Banque SA	Banques	1.85%	France
Société Générale SA	Banques	1.74%	France
Banco BPM SpA	Banques	1.69%	Italie
Electricite de France SA	Utilitaires	1.62%	France
Crédit Agricole SA	Banques	1.56%	France
UBS Group AG	Services financiers	1.39%	Suisse
Worldline SA/France	Biens et services industriels	1.27%	France
Elis SA	Biens et services industriels	1.25%	France

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

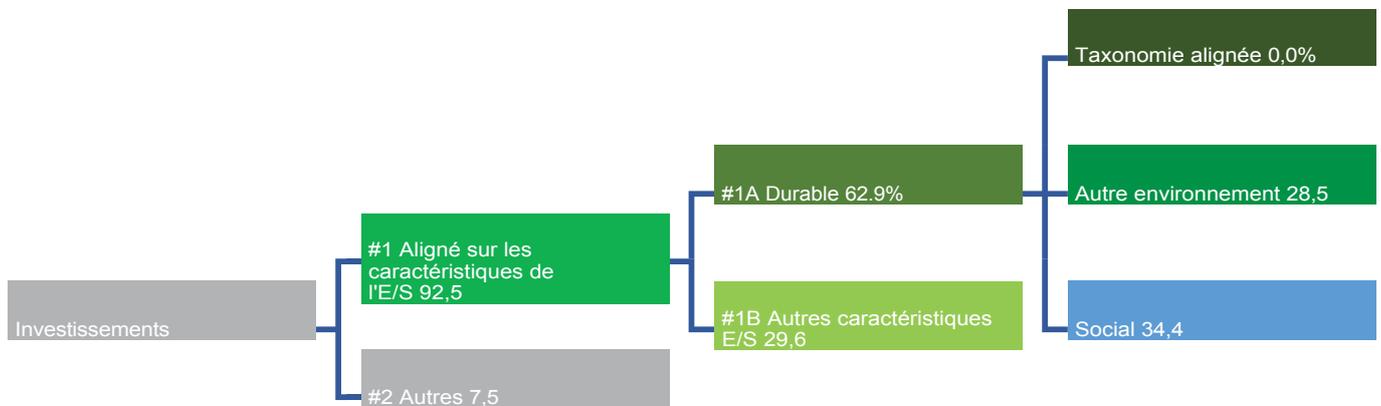
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 92,5 % de ses actifs nets dans des investissements alignés les caractéristiques environnementales et sociales. 62,9 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. La part restante de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, de dépôts à , de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	92.5%	92.7%	94.3%
#1A Durable	62.9%	53.2%	41.7%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	28.5%	22.4%	23.8%
Social	34.4%	30.8%	18.0%
#1B Autres caractéristiques E/S	29.6%	39.5%	52.6%
#2 Autres	7.5%	7.3%	5.7%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Banques	33.03%
Biens et services industriels	10.75%
Automobiles et pièces détachées	6.77%
Produits et services de consommation	6.18%
Services financiers	5.98%
Utilitaires	5.79%
Télécommunications	5.76%
Govies	4.07%
Construction et matériaux	3.22%
Soins de santé	3.06%
Produits chimiques	1.95%
Technologie	1.62%
L'énergie	1.17%
Ressources de base	1.13%
Voyages et loisirs	1.11%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 4,8 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

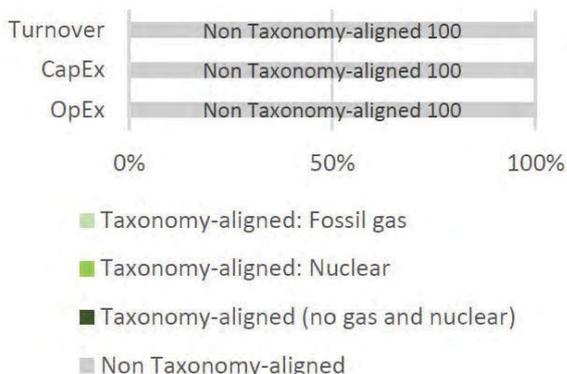
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

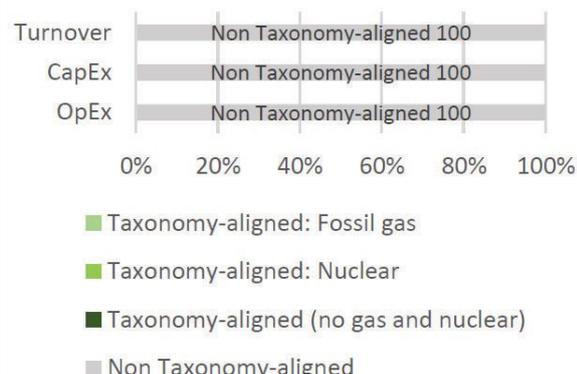
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 95,9 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 28,5 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 34,4 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Pour l'exercice 2024, toutes les entreprises du portefeuille ont fait preuve de bonne gouvernance avec un seuil minimum respecté et n'ont pas causé de préjudice significatif comme mentionné ci-dessus dans la section "DNSH".

Voici quelques exemples de nos engagements.

- Unicaja Banco traverse une grave crise de gouvernance depuis 2022. En conséquence, notre notation ESG interne a chuté et nous avons entamé un dialogue actif avec la banque. Nous avons eu un échange avec les représentants de la banque en avril 2024 et ils nous ont suffisamment rassurés sur le fait que la crise était terminée et que les décisions nécessaires avaient été prises.
- Enel : Augmentation des coupons de ses obligations liées au développement durable (SLB) car l'entreprise n'a pas été en mesure d'atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre qu'elle s'était fixés. Nous avons organisé un entretien en mai 2024 pour mieux comprendre les raisons de cet échec.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

**Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

**Nom du produit :** DNCA INVEST ALPHA BONDS

**Identifiant de l'entité légale :** 213800W9ILGNEXADIF81

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 0,2 % des investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> (n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> avec un objectif social 0,1%</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social :	<input type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne relative à la responsabilité des émetteurs publics tels que les pays, basée sur une analyse extra-financière au moyen d'un outil propriétaire développé en interne par la société de gestion, avec une méthode d'approche de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise ou de score pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité du Compartiment pour les émetteurs publics étaient les suivants :

- L'analyse "Above and Beyond" (ABA, l'outil propriétaire) : un modèle dédié à l'évaluation des services publics. sur la base de quatre piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et la société.

- Le profil climatique : la société de gestion complète cette analyse par une évaluation des éléments suivants
- Profil climatique des émetteurs basé sur le mix et l'évolution énergétique, l'intensité carbone et le stock de ressources.

- Intensité de production du portefeuille.

La proportion du portefeuille du Compartiment dans les normes internationales offensives est basée sur les éléments suivants

- plusieurs critères tels que le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité			
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution	
Note publique de l'ABA	4.77/10	5.09/10	+0.33	
Profil climatique / Mélange énergétique	Bio et déchets	7.52%	7.30%	-0.22%
	Renouvelables	2.98%	3.51%	0.53%
	Hydraulique	2.34%	2.35%	0.01%
	Géothermie	1.43%	1.92%	0.49%
	Nucléaire	10.31%	9.61%	-0.70%
	Pétrole brut et GNL	34.40%	35.46%	1.06%
	Gaz naturel	30.68%	28.60%	-2.08%
	Charbon	10.39%	11.25%	0.86%
Tourbe	0.02%	0.01%	0.00%	
Intensité de production (tCO2/M euros de dette)	301.8	315.2	+13.4	
Intensité de production (tCO2/M Euros PIB)	368.3	357.9	-10.4	
% dans les normes internationales offensives	0%	0%	0%	

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La note ABA s'est légèrement améliorée, passant de 4,77 au 29/12/2023 à 5,09 au 31/12/2024.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Cette question ne s'applique pas aux émetteurs publics.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Le produit financier n'a pas été affecté de manière significative par un objectif d'investissement en matière de durabilité environnementale ou sociale au cours de l'année écoulée.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 2 PAI obligatoires et des 2 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

*Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :*

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs publics, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse de l'impact négatif principal faisait partie de l'évaluation du pays ;

La société de gestion a mis en œuvre une politique d'impact négatif sur le développement durable, qui mesure l'impact négatif sur le développement durable.

- PAI. La politique visait tout d'abord à suivre les contributions au changement climatique (intensité carbone) et aux questions sociales (pays soumis à la violation sociale, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus). (score de corruption).

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI_GOVIES_1 - Intensité des GES (govies)	T CO2/EUR M PIB	89%	273	0%	0
PAI_GOVIES_2_1 - Nombre de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		89%	0	0%	0
PAI_GOVIES_2_2 - Pourcentage de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		89%	0.0%	0%	0.0%
PAI_GOVIES_OPT_2 - Score moyen de corruption	Score (0 à 100)	89%	65	0%	0
PAI_GOVIES_OPT_3 - Score moyen d'inégalité des revenus	Score (0 à 100)	89%	37	0%	0

Source : MSCI



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs publics, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse de l'impact négatif principal faisait partie de l'évaluation du pays ;

La société de gestion a mis en œuvre une politique d'impact négatif sur le développement durable, qui mesure l'impact négatif sur le développement durable.

- PAI. La politique visait tout d'abord à suivre les contributions au changement climatique (intensité carbone) et aux questions sociales (pays soumis à la violation sociale, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score de corruption).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements ont été réalisés dans les pays suivants :

Pays	% D'ACTIFS SOUS GESTION
ÉTATS-UNIS	29.99%
Italie	10.38%
L'euro	9.19%
Espagne	9.09%
France	6.53%
Australie	5.38%
Mexique	3.15%
Roumanie	3.04%
Nouvelle-Zélande	2.67%
Japon	2.59%
Hongrie	1.94%
Brésil	1.76%
Canada	1.26%
Afrique du Sud	1.15%
Colombie	0.91%
Pologne	0.62%
Israël	0.40%

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

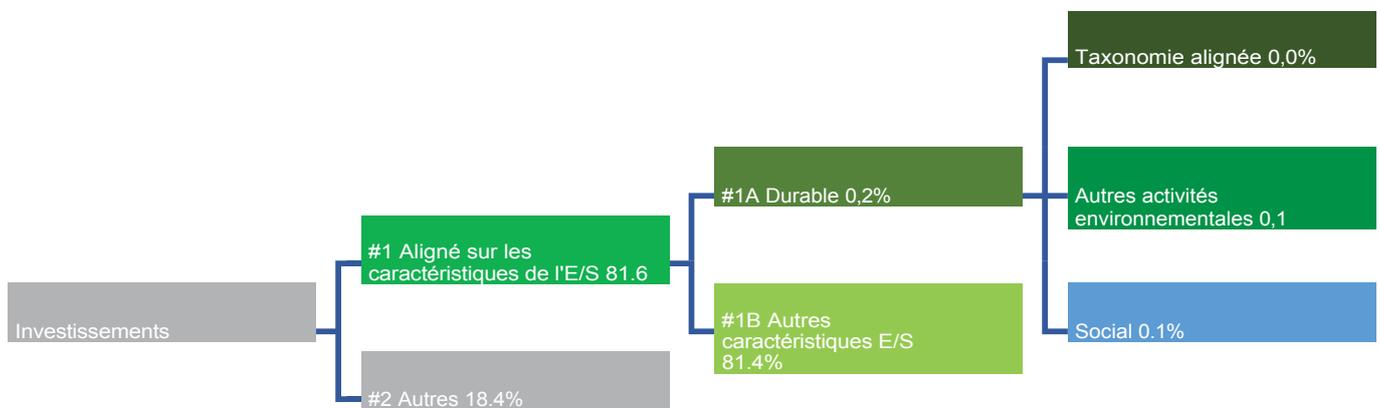
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 81,6 % de ses actifs nets dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales. 0,2 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	81.6%	86.7%	82.7%
#1A Durable	0.2%	0.3%	0.0%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	0.1%	0.1%	0.0%
Social	0.1%	0.2%	0.0%
#1B Autres caractéristiques E/S	81.4%	86.5%	82.7%
#2 Autres	18.4%	13.3%	17.3%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Sans objet



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes sont celles qui contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

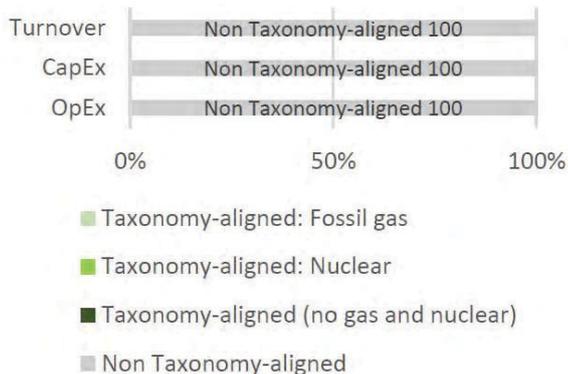
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

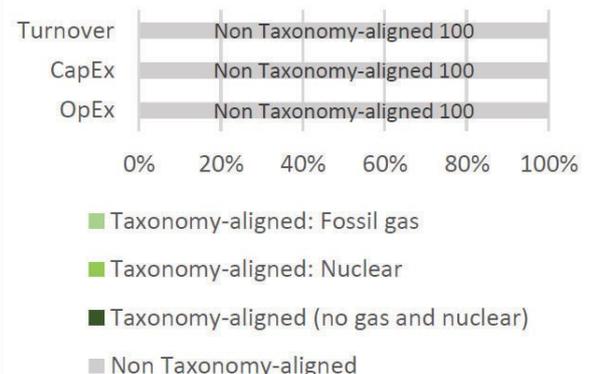
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?

Sans objet

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Sans objet

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



## Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 0,1 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



## Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Le Compartiment a investi 0,1 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



## Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne relative à la responsabilité des émetteurs publics tels que les pays, basée sur une analyse extra-financière au moyen d'un outil propriétaire développé en interne par la société de gestion, avec une méthode d'approche de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise ou de score pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

# Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : DNCA INVEST FLEX INFLATION

Identifiant de l'entité légale : 2138001C6BMWOFN5G931

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il comporte une proportion ... d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> avec un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social :	<input type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne relative à la responsabilité des émetteurs publics tels que les pays, basée sur une analyse extra-financière au moyen d'un outil propriétaire développé en interne par la société de gestion, avec une méthode d'approche de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise ou de score pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité du Compartiment pour les émetteurs publics étaient les suivants :

- L'analyse "Above and Beyond" (ABA, l'outil propriétaire) : un modèle dédié à l'évaluation des services publics. sur la base de quatre piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et la société.

Le profil climatique : la société de gestion complète cette analyse par une évaluation des éléments suivants

- Profil climatique des émetteurs basé sur le mix et l'évolution énergétique, l'intensité carbone et le stock de ressources.
- Intensité de production du portefeuille.

La proportion du portefeuille du Compartiment dans les normes internationales offensives est basée sur les éléments suivants

- plusieurs critères tels que le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité			
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution	
Note publique de l'ABA	5.39/10	5.43/10	+0.04	
Profil climatique / Mélange énergétique	Bio et déchets	5.97%	5.79%	-0.18%
	Renouvelables	3.42%	3.98%	0.56%
	Hydraulique	3.64%	3.35%	-0.29%
	Géothermie	3.80%	3.06%	-0.74%
	Nucléaire	8.34%	6.87%	-1.46%
	Pétrole brut et GNL	35.26%	36.47%	1.20%
	Gaz naturel	30.64%	31.68%	1.04%
	Charbon	8.93%	8.80%	-0.13%
Tourbe	0.00%	0.00%	0.00%	
Intensité de production (tCO2/M Euros Dette)	360.1	334.8	-25.3	
Intensité de production (tCO2/M Euros PIB)	396.1	375.5	-20.7	
% dans les normes internationales offensives	0%	0%	0%	

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La note ABA du fonds est restée relativement stable entre le 29/12/2023 et le 31/12/2024, passant de 5,39 à 5,43 (+0,04).

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Cette question ne s'applique pas aux émetteurs publics.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Le produit financier n'a pas été affecté de manière significative par un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social au cours de l'année écoulée.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pays-défavorisés.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 2 PAI obligatoires et des 2 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

**La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.**

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

**Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.**



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs publics, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse de l'impact négatif principal faisait partie de l'évaluation du pays ;

La société de gestion a mis en œuvre une politique d'impact négatif sur le développement durable, qui mesure l'impact négatif sur le développement durable.

- PAI. La politique visait tout d'abord à suivre les contributions au changement climatique (intensité carbone) et aux questions sociales (pays soumis à la violation sociale, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score de corruption).

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI_GOVIES_1 - Intensité des GES (govies)	T CO2/EUR M PIB	100%	252	100%	200
PAI_GOVIES_2_1 - Nombre de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		100%	0	100%	0
PAI_GOVIES_2_2 - Pourcentage de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI_GOVIES_OPT_2 - Score moyen de corruption	Score (0 à 100)	100%	69	100%	70
PAI_GOVIES_OPT_3 - Score moyen d'inégalité des revenus	Score (0 à 100)	100%	35	100%	37

Source : MSCI



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs publics, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse de l'impact négatif principal faisait partie de l'évaluation du pays ;

La société de gestion a mis en œuvre une politique d'impact négatif sur le développement durable, qui mesure l'impact négatif sur le développement durable.

- PAI. La politique visait tout d'abord à suivre les contributions au changement climatique (intensité carbone) et aux questions sociales (pays soumis à la violation sociale, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score de corruption).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements ont été réalisés dans les pays suivants :

Pays	% D'ACTIFS SOUS GESTION
ÉTATS-UNIS	25.44%
Espagne	17.64%
Canada	9.91%
Italie	9.56%
Royaume-Uni	9.08%
Nouvelle-Zélande	8.78%
Australie	6.32%
Japon	3.35%
Mexique	2.78%
Danemark	0.00%
France	0.00%
Allemagne	0.00%
Suède	0.00%

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

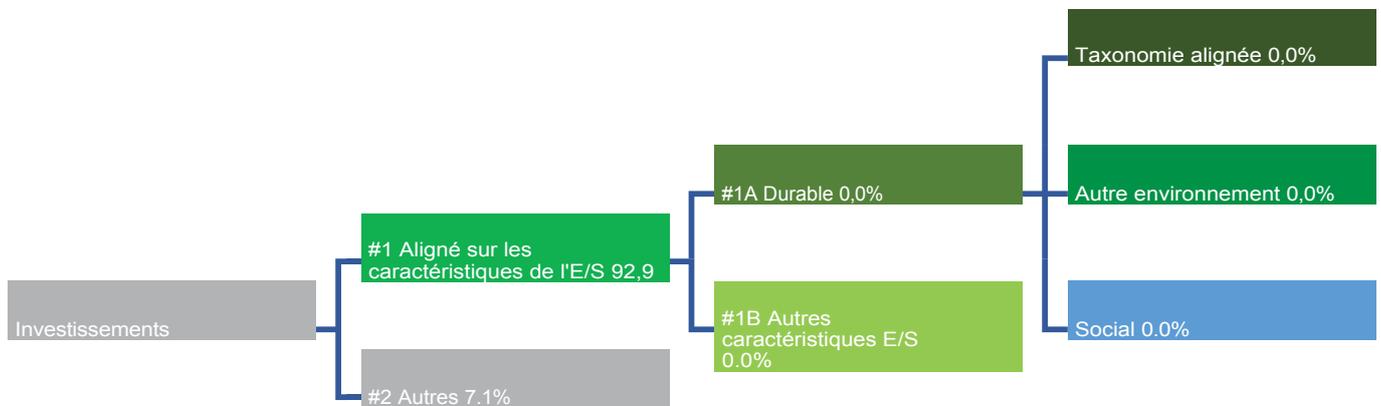
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 92,9 % de ses actifs nets dans des investissements alignés les caractéristiques environnementales et sociales. 0,0 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à , de fonds monétaires, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	92.9%	94.2%	98.4%
#1A Durable	0.0%	0.0%	0.0%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	0.0%	0.0%	0.0%
Social	0.0%	0.0%	0.0%
#1B Autres caractéristiques E/S	0.0%	0.0%	98.4%
#2 Autres	7.1%	5.8%	1.6%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Sans objet



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

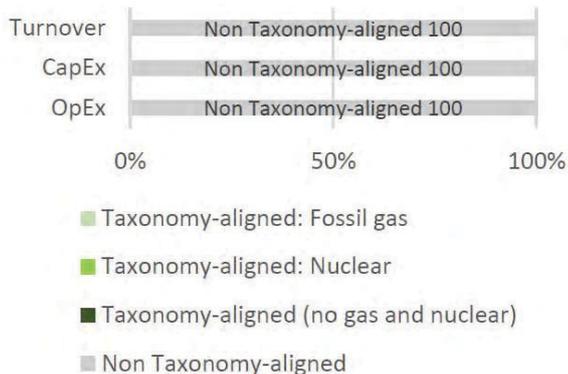
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

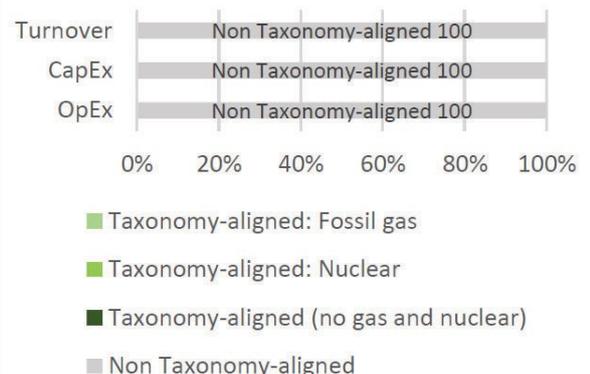
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?

Sans objet

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Sans objet

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



## Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 0,0 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



## Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Le Compartiment a investi 0,0 % de son actif net dans des investissements durables ayant objectif social.



## Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne concernant la responsabilité des émetteurs publics tels que les pays, sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un outil exclusif développé en interne par la société de gestion, avec une méthode de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs qui présentent un profil de risque sévère en termes de responsabilité d'entreprise ou de score pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

# Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : DNCA INVEST BEYOND ALTEROSA

Identifiant de l'entité légale : 2138006TR6VX6BNOSP19

## Objectif d'investissement durable

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<p><input checked="" type="checkbox"/> Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif environnemental</b> : 46,8%.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE 8,6%.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 38,2</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif social</b> : 42,9%.</p>	<p><input type="checkbox"/> Il <b>promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il comporte une proportion d'investissements durables.</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</p> <p><input type="checkbox"/> avec un objectif social</p> <p><input type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>.</p>



## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment avait pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 de la SFDR. Le Compartiment a été géré en tenant compte de principes responsables et durables et visait une exposition significative des revenus aux 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies avec un seuil minimum de 50 % des revenus consolidés des entités détenues en portefeuille (à l'exclusion des liquidités, des produits dérivés et des fonds du marché monétaire).

La stratégie d'investissement a été orientée vers une économie à faible émission de carbone, ce qui a permis au portefeuille d'avoir une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice MSCI All Countries World. Le compartiment cible donc spécifiquement les entreprises à faible empreinte carbone.

Pour être éligibles à l'univers d'investissement, les émetteurs doivent se conformer aux critères suivants, qui sont basés sur une approche "réussite-échec" :

- au moins 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre de classification interne basé sur les éléments suivants
  - Activités de transition durable (transition démographique, et/ou transition des soins de santé, et/ou transition économique, et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
  - note minimale de 4 sur 10 pour la notation de la responsabilité des entreprises (en tenant compte des controverses et des problèmes de sécurité).
- PAI) combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe "Ne pas nuire de manière significative" pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement et la sélection de titres qui en découle utilisent un scoring interne en matière de responsabilité d'entreprise et de durabilité des entreprises basé sur une analyse extra-financière à travers un outil propriétaire développé en interne par la Société de Gestion d'Actifs, avec la méthode "best in universe" (screening de l'univers d'investissement basé sur les critères de responsabilité d'entreprise, indépendamment de l'activité sectorielle). Le compartiment a exclu tout émetteur ayant un score ABA inférieur à 4/10. Il est possible qu'il y ait eu un biais sectoriel.

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte utilisent un scoring interne en ce qui concerne responsabilité des émetteurs publics tels que le pays, basé sur une analyse extra-financière à travers un outil propriétaire développé en interne par la Société de Gestion d'Actifs, avec une méthode d'approche de notation minimale : le compartiment a exclu tout émetteur avec un score ABA inférieur à 4/10.

En , le compartiment a appliqué la politique d'exclusion de la société de gestion d'actifs.

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre l'objectif durable du Compartiment.

## Contribution aux objectifs de développement durable de l'environnement



### • Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

- L'analyse *Above and Beyond Analysis* (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est la notation ABA basée sur le modèle de l'indice des prix à la consommation (IPC).
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- L'exposition à la transition vers une économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. L'évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable.
- est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition en matière de soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des " *worst offenders* " de la direction.
- Cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

### Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité			Objectif atteint
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution	
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	5.67/10	5.56/10	-0.11	Ok
Exposition sur la transition vers une économie durable	59,67% des revenus	61,95 % des revenus	+2.27%	Ok
Exposition aux ODD (en %)	59,67% des revenus	61,95 % des revenus	+2.27%	Ok
Empreinte carbone	298	321	+24	Ok
Intensité de carbone	726	776	+50	Ok
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%	Ok

Les indicateurs de durabilité du Compartiment pour les émetteurs publics étaient les suivants :

- L'analyse *Above and Beyond* (ABA, l'outil propriétaire) : un modèle spécialisé pour évaluer les émetteurs publics sur la base de quatre piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et la société.
- Le profil climatique : la société de gestion complète cette analyse par une évaluation du profil climatique des émetteurs sur la base de la composition et de l'évolution de l'énergie, de l'intensité carbone et du stock de ressources.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Govies 1, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans les normes internationales offensives est basée sur plusieurs critères : le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

- ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Pour 2024, la note de responsabilité d'entreprise est restée stable sur la période et respecte l'engagement minimum (4/10). Les principales participations du fonds ont une note moyenne élevée avec peu de variation d'une année sur l'autre, reflétant un risque maîtrisé et une dynamique ESG stable (ex : Palo Alto 4,9/10, TSMC 8,4/10, Danaher 6/10, Veolia 6,0/1, Sartorius 5,5/10, Danaher 5,8/10).

L'exposition aux transitions durables a légèrement augmenté (+1,5 points) et est en ligne avec l'engagement minimum (>50%). Ce résultat s'explique par la présence d'entreprises fortement exposées dans les principales convictions du fonds (par exemple Danaher 100%, Novo Nordisk 100%, Enphase 100%, First Solar 100%, Daiichi Sankyo 100%) et par l'inclusion dans le portefeuille d'entreprises particulièrement exposées (par exemple Eli Lilly 96%, Vertiv 64%, Zoetis 31%, Knorr-Bremse 47%, Waste Management 62%).

L'intensité carbone et l'empreinte carbone ont augmenté de manière significative, mais l'objectif a tout de même été atteint, avec des mesures inférieures à l'étalon.

Il n'y a pas de sociétés "Worst Offender" dans le portefeuille.

### Exposition aux ODD

(% des recettes)



- **Comment les investissements durables n'ont-ils pas porté atteinte de manière significative à l'un des objectifs de l'investissement durable ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

La note minimale de 4 sur 10 (Responsabilité d'entreprise dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas causer de préjudice significatif aux objectifs sociaux ou environnementaux. Au 31 décembre 2024, aucune infraction n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les activités pétrolières et gazières non conventionnelles n'a été incluse dans le portefeuille des gestionnaires d'actifs.

Aucune violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" n'a été observée en 2024. Le fonds a donc respecté la politique d'exclusion interne et sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Aucune controverse grave n'a été observée dans les entreprises du portefeuille. Tous les titres du portefeuille respectent la notation minimale de responsabilité, qui inclut le PAI et l'impact des controverses. Il n'y a pas eu de controverses majeures dans le portefeuille en 2024. Enfin, certaines entreprises ont fait l'objet de controverses non graves qui n'ont pas nécessité un processus d'engagement proactif (par exemple Altom pour une condamnation suite à un accident de chantier en 2007, Deer pour une enquête de la commission fédérale). Aucune entreprise n'a été vendue parce que sa notation ABA était inférieure à 4/10.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise sur 10. Une note minimale de 4 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche interne décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

Pour les émetteurs publics, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse de l'impact négatif principal faisait partie de l'évaluation du pays ;

La société de gestion a mis en œuvre une politique d'impact négatif sur le développement durable, qui mesure l'impact négatif sur le développement durable.

- PAI. La politique visait tout d'abord à suivre les contributions au changement climatique (intensité carbone) et aux questions sociales (pays soumis à la violation sociale, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus).

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	93%	14,458		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	93%	4,280		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	95%	74,045		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	95%	87,572		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	95%	18,738		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	93%	321	99%	411
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	94%	776	98%	782
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		94%	0%	98%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		77%	72.5%	74%	64.8%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		7%	52.5%	4%	74.7%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	92%	1.0	98%	0.7
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		94%	0.2%	98%	0.1%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	3%	0	2%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	89%	0.5	94%	2.4
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		97%	0.0%	99%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		94%	0.0%	98%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		72%	11.8%	79%	14.0%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		94%	38.1%	98%	38.4%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		97%	0.0%	99%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	62%	456	54%	12,942
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		6%	0.4%	3%	0.4%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises n'ayant pas de politique de prévention des accidents du travail		94%	0.0%	98%	0.0%
PAI_GOVIES_1 - Intensité des GES (govies)	T CO <sub>2</sub> /EUR M PIB	0%	0	0%	0
PAI_GOVIES_2_1 - Nombre de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		0%	0	0%	0
PAI_GOVIES_2_2 - Pourcentage de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		0%	0.0%	0%	0.0%
PAI_GOVIES_OPT_2 - Score moyen de corruption	Score (0 à 100)	0%	0	0%	0
PAI_GOVIES_OPT_3 - Score moyen d'inégalité des revenus	Score (0 à 100)	0%	0	0%	0
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	94%	212	98%	115

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
AstraZeneca PLC	Soins de santé	2.85%	Royaume-Uni
Thermo Fisher Scientific Inc	Soins de santé	2.33%	ÉTATS-UNIS
Novo Nordisk A/S	Soins de santé	1.78%	Danemark
Danaher Corp	Soins de santé	1.71%	ÉTATS-UNIS
Palo Alto Networks Inc	Technologie	1.69%	ÉTATS-UNIS
Bharti Airtel Ltd	Télécommunications	1.69%	Inde
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	Technologie	1.65%	Taiwan
HDFC Bank Ltd	Banques	1.53%	Inde
Stora Enso Oyj	Ressources de base	1.51%	Finlande
NextEra Energy Inc	Utilitaires	1.47%	ÉTATS-UNIS
Iberdrola International BV	Utilitaires	1.45%	Pays-Bas
Keyence Corp	Biens et services industriels	1.41%	Japon
Enel SpA	Utilitaires	1.40%	Italie
Pearson Funding PLC	Les médias	1.40%	Royaume-Uni
Iberdrola SA	Utilitaires	1.36%	Espagne

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

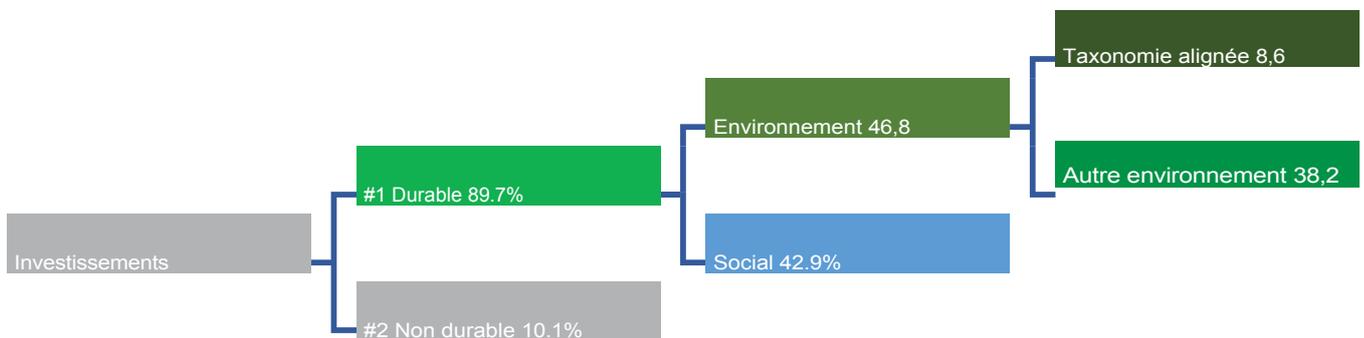
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, 89,7 % étaient directement investis dans des investissements durables. La part restante des actifs nets du Compartiment (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

100 % des investissements du Compartiment (à l'exclusion des instruments financiers dérivés, des liquidités, des équivalents de liquidités et des fonds du marché monétaire) étaient composés d'investissements durables.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à partir de 31/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Durable	89.9%	92.1%	96.4%
Environnement	46.8%	52.3%	51.9%
Alignement de la taxonomie	8.6%	8.4%	-
Autres aspects environnementaux	38.2%	43.9%	51.9%
Social	42.9%	39.8%	41.3%
#2 Non durable	10.1%	7.9%	3.6%



**#1 Sustainable** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

**#2 Non durable** comprend les investissements qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Biens et services industriels	21.05%
Soins de santé	20.19%
Utilitaires	12.78%
Technologie	8.69%
Banques	8.47%
Construction et matériaux	4.62%
Produits chimiques	3.41%
Télécommunications	2.54%
Ressources de base	1.63%
Automobiles et pièces détachées	1.57%
L'énergie	1.49%
Les médias	1.40%
Produits et services de consommation	1.08%
Immobilier	0.84%
Alimentation, boissons et tabac	0.77%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 7,8 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets. Les activités liées au gaz fossile permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

- Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

$\sum_{i=1}^n$  Poids de l'investissement durable  $i \times$  proportion du chiffre d'affaires des activités durables du point de vue de l'environnement (taxonomie alignée)  $i$

Avec :

- Proportion du chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (taxonomie aligné)  $i$  obtenu directement auprès de l'entreprise détenue  $i$  (rapport de développement durable, rapport annuel)
- Poids de l'investissement durable  $i$  : % du total des actifs sous gestion de l'entreprise bénéficiaire  $i$  défini comme durable selon la réglementation européenne (bonne gouvernance + DNSH + contribution positive)

En ce qui concerne la ventilation, veuillez trouver les informations ci-dessous (lorsqu'elles sont disponibles au niveau de l'entreprise bénéficiaire) :

Atténuation 7,8% / Adaptation 0,0% / Déchets 0,1% / Eau 0,0% / Biodiversité 0,0% / Pollution 0,0%

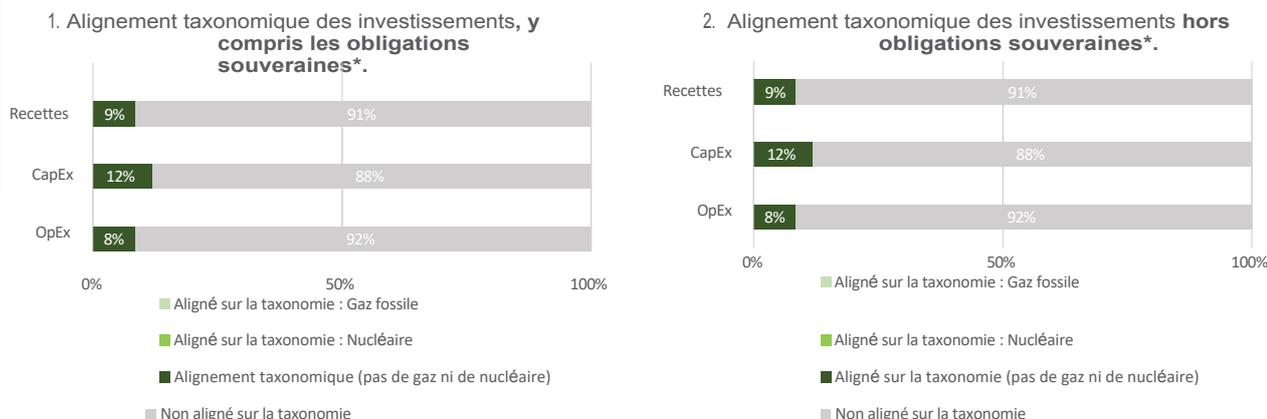
- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui :

- Dans le gaz fossile
- Dans le domaine de l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

Aucune entreprise du portefeuille n'a déclaré de ventes basées sur le gaz fossile ou l'énergie nucléaire.

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- La conformité des investissements avec la taxonomie a-t-elle fait l'objet d'une assurance de la part des auditeurs ou d'un examen par des tiers ?

La conformité des investissements à la taxonomie n'a pas fait l'objet d'une assurance de la part d'un tiers.

- Comment les informations équivalentes ont-elles été obtenues directement auprès des entreprises bénéficiaires ou auprès de fournisseurs tiers ?

Tous les chiffres de la taxonomie proviennent des rapports annuels des entreprises (pas de fournisseurs externes).

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes et transitoires pour ce fonds atteindra 8,6 % en 2024. Sur ces 8,6 % :

- 0,4 % des investissements correspondent à des activités locales,
- 0,0 % correspond à des activités transitoires,
- Pour les 8,2 % restants, les entreprises concernées ne classent pas la nature de l'activité (transitoire ou habilitante) dans leurs rapports annuels.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, le portefeuille est aligné à 8,4 %, conformément à l'engagement du fonds.  
En 2024, le portefeuille sera aligné à 8,6 %, conformément à l'engagement du fonds.



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 38,2 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE relatif à la taxonomie.



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 42,9 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la catégorie "non durable", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans la catégorie #2 *Non durable* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à vue, des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

La première étape consiste à exclure les entreprises présentant des risques élevés en matière de responsabilité d'entreprise (note minimale de 4/10 en

- le modèle propriétaire de la société de gestion). Cette sélection répond aux conditions du label ISR français ;
- La deuxième étape est basée sur la sélection de sociétés identifiées comme répondant à la stratégie durable du compartiment ;
- La troisième étape consiste à construire un portefeuille en fonction d'une analyse fondamentale, de la liquidité et de la valorisation entreprises considérées.

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols ;
- Social : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants ;
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale ;
- Note de qualité ESG mondiale.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le Compartiment cible principalement les entreprises exposées aux ODD. Pour être éligibles à l'univers d'investissement, les émetteurs doivent respecter les critères suivants, qui sont basés sur une approche "réussite-échec" :

- Au moins 5 % des revenus sont exposés aux ODD, selon le cadre de classification interne basé sur les éléments suivants
- Activités de transition durable (transition démographique, et/ou transition des soins de santé, et/ou transition économique, et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique) ;
- note minimale de 4 sur 10 pour la notation de la responsabilité des entreprises (en tenant compte des controverses et des problèmes de sécurité).
- PAI) combinée à la politique d'exclusion, intégrant l'approche "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social ;

Tous les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie de ces dimensions et d'une notation qui est prise en compte dans la décision d'investissement.

En outre, l'équipe financière de DNCA met en œuvre une politique d'engagement avec de nombreuses entreprises, en se concentrant particulièrement sur les entreprises dont le score de responsabilité est défavorable ou en forte baisse, ou qui accumulent les controverses, ou dont la politique et les actions en matière de changement climatique sont défavorables.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Le compartiment DNCA Invest Beyond Alterosa respecte tous les critères label ISR français, tels que

- Définir explicitement la stratégie ESG et mesurer le résultat de la mise en œuvre de cette stratégie ;
- Établir une politique générale de vote et des ressources cohérentes avec les objectifs du fonds ;
- Contrôler en interne le respect des règles de gestion des portefeuilles ISR et les décrire clairement aux investisseurs : les processus ESG utilisés dans le cadre de la stratégie de gestion du fonds (notation ABA), ) sont incluses dans le plan de contrôle interne de la société de gestion d'actifs et, à ce titre, font l'objet d'un contrôle efficace de la part de la société de gestion d'actifs.
- le contrôle de leur application, tant au premier niveau (opérationnel) qu'au second (contrôle interne et conformité) ;
- Suivi des performances ESG d'une sélection d'émetteurs.

Toutes les informations sur les sources externes d'information utilisées dans l'analyse ESG, les contrats signés avec les tiers et la méthodologie d'utilisation des données externes sont fournies, ainsi que les informations disponibles sur ressources humaines dédiées en interne à l'analyse ESG.

Le rapport d'engagement de DNCA Finance est accessible [ici](#).

Pour l'exercice 2024, toutes les entreprises du portefeuille ont fait preuve de bonne gouvernance, en atteignant seuil minimum et en ne causant pas de préjudice matériel, comme mentionné ci-dessus dans la section "DNSH".

La contribution positive du groupe aux objectifs de développement durable s'est améliorée de manière significative grâce à un certain nombre de facteurs :

- Exposition à des entreprises dont les revenus contribuent de manière significative à la transition (par exemple CSL 100 %, Bharti Airtel 85 %, Palo Alto 100 %, Schneider Electric 80 %, Thermo Fisher 100 %, Veralto 92 %).
- Entrée dans le portefeuille d'entreprises à forte contribution (par exemple Knorr-Bremse, Waste Management, Zoetis, Vertiv).

- Déploiement de la taxonomie

- Diverses campagnes d'engagement ont été menées pour répondre aux trois critères de l'investissement durable :

1- Campagne liée à Nature Action 100+ : nous nous sommes engagés avec l'entreprise Zoetis

2- Campagne de signature de l'UNGC pour encourager les entreprises non signataires à rejoindre l'initiative : Agilent, Enphase, HDFC Bank

3- Campagne sur la biodiversité : EDPR, Prysmian

4- Engagement réactif : Air Liquide en préparation des assemblées générales de 2024, Iberdrola en préparation des assemblées générales de 2024, ASML pour produire une vue d'ensemble ESG.

Nous avons également eu l'occasion de visiter le parc éolien offshore d'Iberdrola au large de Saint-Brieuc, en France. Ce projet pionnier en France a soulevé un certain nombre de questions inhérentes aux projets éoliens offshore. La protection de la biodiversité et le dialogue avec les communautés locales ont été critiqués dès le début du projet en 2021, notamment en raison de l'impact sur les zones de pêche.

Iberdrola a une approche globale de ces questions, basée sur de nombreuses études d'impact du projet de parc éolien avant et pendant sa construction. Un accent particulier a été mis sur le dialogue avec les pêcheurs. Enfin, l'entreprise s'est engagée à indemniser les pêcheurs pour les pertes qu'ils pourraient subir et à investir dans l'amélioration des infrastructures piscicoles.

Cette visite a également permis d'approfondir certains aspects des projets éoliens offshore, la maintenance, par nature complexe lorsque les turbines sont en pleine mer et principalement assurée par les fournisseurs de turbines. Iberdrola a également bénéficié de l'allègement récent des procédures administratives, qui a considérablement raccourci les délais de création de champs.

Iberdrola semble avoir abordé toutes les questions et tous les risques liés au projet, et cette visite a confirmé notre opinion. Iberdrola démontre qu'elle prend systématiquement en les intérêts des communautés locales lors du développement de ces projets énergétiques.

Globalement, l'objectif environnemental est en légère baisse à 46,8% (-5,5 points) au profit de l'objectif social à 42,9% (+3,1%).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Non applicable

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?  
pour déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

# Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : DNCA INVEST BEYOND SEMPEROSA

Identifiant de l'entité légale : 213800IPGOQVPQ2RA487

## Objectif d'investissement durable

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : 50,9%.  <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE 11,7  <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 39,2	<input type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il comporte une proportion d'investissements durables.  <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE  <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE  <input type="checkbox"/> avec un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : 42,1%.	<input type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment avait pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 de la SFDR. Le Compartiment a été géré en tenant compte de principes responsables et durables et visait une exposition significative des revenus aux 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies avec un seuil minimum de 50 % des revenus consolidés des entités détenues en portefeuille (à l'exclusion des liquidités, des produits dérivés et des fonds du marché monétaire).

La stratégie d'investissement a été orientée vers une économie à faible émission de carbone, ce qui a permis au portefeuille d'avoir une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice MSCI All Countries World. Le compartiment cible donc spécifiquement les entreprises à faible empreinte carbone.

Pour être éligibles à l'univers d'investissement, les émetteurs doivent se conformer aux critères suivants, qui sont basés sur une approche "réussite-échec" :

- au moins 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre de classification interne basé sur les éléments suivants
  - Activités de transition durable (transition démographique, et/ou transition des soins de santé, et/ou transition économique, et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
- note minimale de 4 sur 10 pour la notation de la responsabilité des entreprises (en tenant compte des controverses et des problèmes de sécurité).
- PAI) combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe "Ne pas nuire de manière significative" pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

, le processus d'investissement et la sélection de titres qui en découle utilisent une notation interne en matière de responsabilité d'entreprise et de durabilité des entreprises basée sur une analyse extra-financière à travers outil propriétaire développé en interne par la Société de Gestion d'Actifs, avec la méthode "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement basée sur les critères de responsabilité d'entreprise, sans tenir compte de l'activité sectorielle). Le compartiment a exclu tout émetteur ayant un score ABA inférieur à 4/10. Il est possible qu'il y ait eu un biais sectoriel.

En , le compartiment a appliqué la politique d'exclusion de la société de gestion d'actifs.

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre l'objectif durable du Compartiment.

## Contribution aux objectifs de développement durable de l'environnement



### • Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

L'analyse *Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise* : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est la notation ABA basée sur le modèle de l'indice des prix à la consommation (IPC).

- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.

L'exposition à la transition vers une économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. L'évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable.

- est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition en matière de soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.

Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable

- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.

- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.

- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.

- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des " *worst offenders* " de la direction. Cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne, et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

### Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité			Objectif atteint
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution	
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	6.77/10	6.66/10	-0.11	Ok
Exposition sur la transition vers une économie durable	63,02% des revenus	63,32% des revenus	+0.30%	Ok
Exposition aux ODD (en %)	63,02% des revenus	63,32% des revenus	+0.30%	Ok
Empreinte carbone	341	407	+66	Ok
Intensité de carbone	731	818	+88	Ok
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%	Ok

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

### • ...et par rapport aux périodes précédentes ?

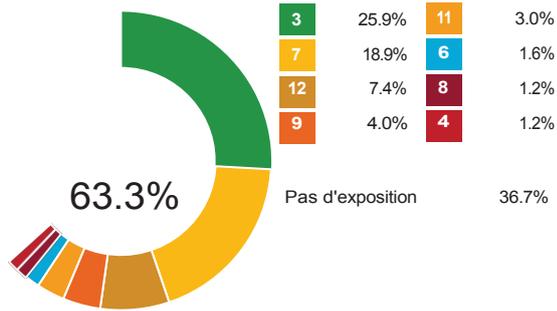
Pour 2024, le score de responsabilité d'entreprise est resté stable sur la période, en ligne avec l'engagement minimum (4/10). La faible rotation du portefeuille (3 nouvelles actions en 2024 et aucune sortie) explique en partie ce résultat. En effet, les 3 titres investis ont obtenu une note conforme aux objectifs clés de la stratégie d'investissement : EMBLA (5,4), Klepierre (6,6) et Siemens (5,0). De plus, la gestion par conviction du portefeuille fait que les 10 premières valeurs représentent plus de 40% du fonds. La grande majorité de ces principales convictions ont des notes élevées, par rapport à la note moyenne du portefeuille et avec peu de variation d'une année sur l'autre, ce qui traduit un risque maîtrisé et une dynamique ESG stable.

L'exposition aux transitions durables a légèrement diminué (-1,5 point) et reste dans l'engagement minimum (>50%). Ce résultat s'explique par des arbitrages, notamment l'entrée de Siemens et Klepierre à respectivement 16,5% et 59% de transition, et la réduction de certaines valeurs pour des raisons financières avec des niveaux de transition élevés : Astrazeneca (90,8%), Getlink (100%) et Dassault Systèmes (86,8%).

L'intensité et l'empreinte carbone du portefeuille restent nettement inférieures à celles de l'indice de référence, conformément à l'objectif de la stratégie.

Enfin, aucune entreprise du portefeuille ne figure sur la liste des pires délinquants.

**Exposition aux ODD**  
(% des recettes)



- 1** Pas de pauvreté. **2** Pas de faim. **3** Santé et bien-être. **4** Une éducation de qualité. **5** L'égalité entre les hommes et les femmes. **6** Eau propre et assainissement. **7** Une énergie propre et abordable. **8** Travail décent et croissance économique. **9** Industrie, innovation et infrastructure. **10** Réduction des inégalités. **11** Le développement durable les villes et les communautés. **12** Consommation et production durables. **13** Lutte contre le changement climatique. **14** Vie aquatique. **15** La vie terrestre. **16** Paix, justice et institutions efficaces. **17** Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables n'ont-ils pas porté atteinte de manière significative à l'un des objectifs de l'investissement durable ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires délinquants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

La note minimale de 4 sur 10 (Responsabilité d'entreprise dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas causer de préjudice significatif aux objectifs sociaux ou environnementaux. Au 31 décembre 2024, aucune infraction n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les activités pétrolières et gazières non conventionnelles n'a été incluse dans le portefeuille des gestionnaires d'actifs.

Aucune violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" n'a été observée en 2024. Le fonds a donc respecté la politique d'exclusion interne et sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Aucune controverse grave n'a été observée dans les entreprises du portefeuille. Certaines controverses mineures n'ont pas nécessité d'engagement réactif, comme Unilever (amende imposée par l'autorité de la concurrence sur le bisphénol A), Siemens AG (amende imposée par le DOJ) et SEB (amende imposée pour entente sur les prix). Un titre a fait l'objet d'une controverse de niveau 2, Astrazeneca, à la suite d'une enquête en Chine. Nous avons décidé de réduire de moitié notre exposition à ce titre dans l'attente du résultat de l'enquête. Toutes les valeurs du portefeuille respectent la note minimale de responsabilité, qui inclut les ACI et l'impact des controverses. Enfin, certaines entreprises de notre portefeuille ont fait l'objet d'initiatives d'engagement (par exemple Iberdrola). Nous avons eu l'occasion de visiter le parc éolien offshore d'Iberdrola au large de Saint Brieuc en France. Ce projet pionnier en France a soulevé un certain nombre de questions inhérentes aux projets de parcs éoliens en mer. La protection de la biodiversité et le dialogue avec les communautés locales ont été critiqués dès le début du projet en 2021, notamment en raison de l'impact sur les zones de pêche.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise sur 10. Une note minimale de 4 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	97%	8,788		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	97%	9,006		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	97%	158,013		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	97%	175,808		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	97%	17,795		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	97%	407	100%	601
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	818	100%	978
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		97%	0%	100%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		97%	63.2%	100%	60.0%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		9%	58.3%	7%	62.6%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	97%	0.6	100%	0.6
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		97%	0.1%	100%	0.1%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	0%	0	3%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	97%	0.7	99%	0.7
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		97%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		97%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		78%	10.9%	71%	10.3%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		97%	42.3%	100%	42.5%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		97%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	70%	593	74%	521
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		7%	0.0%	8%	0.1%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises n'ayant pas de politique de prévention des accidents du travail		97%	0.0%	100%	0.0%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	118	100%	98

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
ASML Holding NV	Technologie	6.56%	Pays-Bas
Iberdrola SA	Utilitaires	5.01%	Espagne
Novo Nordisk A/S	Soins de santé	4.36%	Danemark
Air Liquide SA	Produits chimiques	4.10%	France
Schneider Electric SE	Biens et services industriels	3.67%	France
Dassault Systemes SE	Technologie	3.65%	France
EssilorLuxottica SA	Soins de santé	3.39%	France
AstraZeneca PLC	Soins de santé	3.38%	Royaume-Uni
Bureau Veritas SA	Biens et services industriels	3.30%	France
Symrise AG	Produits chimiques	3.19%	Allemagne
BioMérieux	Soins de santé	3.03%	France
Rational AG	Biens et services industriels	2.68%	Allemagne
Geberit AG	Construction et matériaux	2.61%	Suisse
Givaudan SA	Produits chimiques	2.49%	Suisse
Cie Generale des Etablissements Michelin SCA	Automobiles et pièces détachées	2.48%	France

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

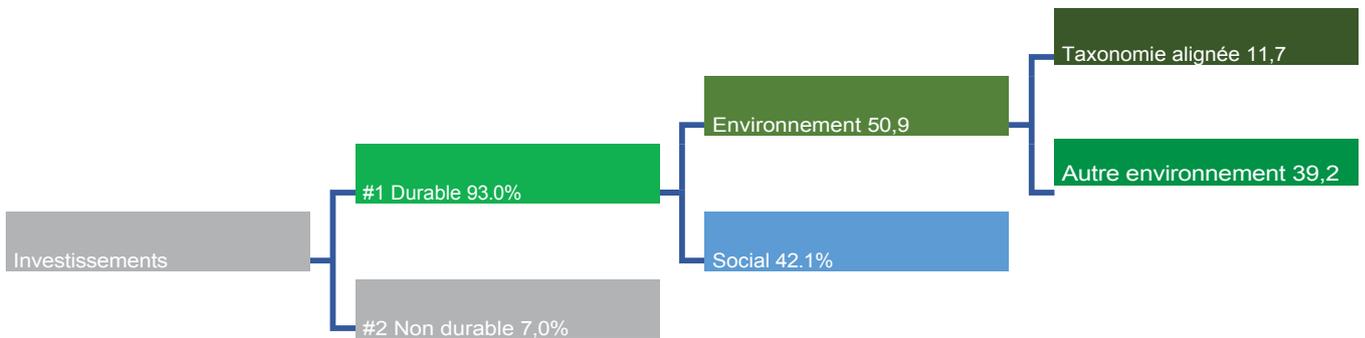
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, 93,0 % étaient directement investis dans des investissements durables. La part restante des actifs nets du Compartiment (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, de dépôts à , de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

100 % des investissements du Compartiment (à l'exclusion des instruments financiers dérivés, des liquidités, des équivalents de liquidités et des fonds du marché monétaire) étaient composés d'investissements durables.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à partir de 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Durable	93.0%	92.9%	88.4%
Environnement	50.9%	51.8%	50.9%
Alignement de la taxonomie	11.7%	7.8%	-
Autres aspects environnementaux	39.2%	44.0%	50.9%
Social	42.1%	41.1%	35.2%
#2 Non durable	7.0%	7.1%	11.6%



**#1 Sustainable** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

**#2 Non durable** comprend les investissements qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Biens et services industriels	22.36%
Soins de santé	19.88%
Produits chimiques	10.74%
Technologie	10.21%
Utilitaires	9.41%
Construction et matériaux	4.89%
Automobiles et pièces détachées	4.50%
Produits et services de consommation	3.83%
Soins personnels, médicaments et épicerie	3.01%
Les médias	2.33%
Immobilier	0.41%
Vente au détail	0.00%
Assurance	0.00%
Alimentation, boissons et tabac	0.00%
Services financiers	0.00%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 7,1 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets. Les activités liées au gaz fossile permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

- Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

$\sum_{i=1}^n$  Poids de l'investissement durable  $i \times$  proportion du chiffre d'affaires des activités durables du point de vue de l'environnement (taxonomie alignée)  $i$

Avec :

- Proportion du chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (taxonomie aligné)  $i$  obtenu directement auprès de l'entreprise détenue  $i$  (rapport de développement durable, rapport annuel)
- Poids de l'investissement durable  $i$  : % du total des actifs sous gestion de l'entreprise bénéficiaire  $i$  défini comme durable selon la réglementation européenne (bonne gouvernance + DNSH + contribution positive)

En ce qui concerne la ventilation, veuillez trouver les informations ci-dessous (lorsqu'elles sont disponibles au niveau de l'entreprise bénéficiaire) :

Atténuation 11,4% / Adaptation 0,0% / Déchets 0,2% / Eau 0,1% / Biodiversité 0,0% / Pollution 0,0%

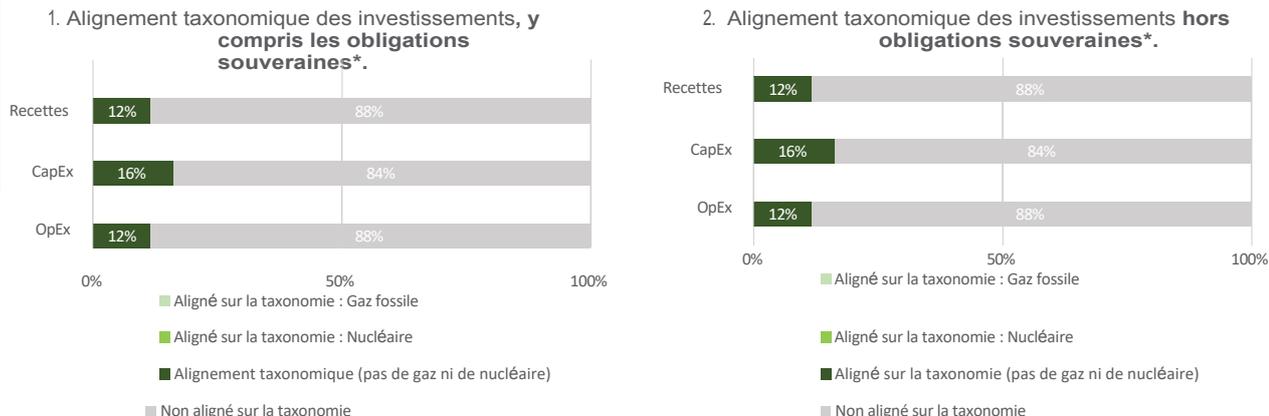
- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui :

- Dans le gaz fossile
- Dans le domaine de l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

Aucune entreprise du portefeuille n'a déclaré de ventes basées sur le gaz fossile ou l'énergie nucléaire.

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- La conformité des investissements avec la taxonomie a-t-elle fait l'objet d'une assurance de la part des auditeurs ou d'un examen par des tiers ?

La conformité des investissements à la taxonomie n'a pas fait l'objet d'une assurance de la part d'un tiers.

- Comment les informations équivalentes ont-elles été obtenues directement auprès des entreprises bénéficiaires ou auprès de fournisseurs tiers ?

Tous les chiffres de la taxonomie proviennent des rapports annuels des entreprises (pas de fournisseurs externes).

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes et transitoires pour ce fonds atteindra 11,7 % en 2024. Sur ces 11,7 % :

- 5,7 % des investissements correspondent à des activités locales,
- 0,02% correspond aux activités transitoires
- Pour les 6 % restants, les entreprises concernées ne classent pas la nature de l'activité (transitoire ou habilitante) dans leurs rapports annuels.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, le portefeuille est aligné à 7,8 %, conformément à l'engagement du fonds.

L'alignement sur la taxonomie du fonds s'établit à 11,7 % en 2024, conformément à l'engagement minimum de la stratégie.



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 39,2 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE relatif à la taxonomie.



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 42,1 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la catégorie "non durable", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans la catégorie #2 *Non durable* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à vue, des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

La première étape consiste à exclure les entreprises présentant des risques élevés en matière de responsabilité d'entreprise (note minimale de 4/10 en

- le modèle propriétaire de la société de gestion). Cette sélection remplit les conditions du label ISR français ;
- La deuxième étape est basée sur la sélection de sociétés identifiées comme répondant à la stratégie durable du compartiment ;
- La troisième étape consiste à construire un portefeuille en fonction d'une analyse fondamentale, de la liquidité et de l'évaluation entreprises considérées.

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols ;
- Social : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants ;
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale ;
- Note de qualité ESG mondiale.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le Compartiment cible principalement les entreprises exposées aux ODD. Pour être éligibles à l'univers d'investissement, les émetteurs doivent respecter les critères suivants, qui sont basés sur une approche "réussite-échec" :

- Au moins 5 % des revenus sont exposés aux ODD, selon le cadre de classification interne basé sur les éléments suivants
- Activités de transition durable (transition démographique, et/ou transition des soins de santé, et/ou transition économique, et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique) ;
- note minimale de 4 sur 10 pour la notation de la responsabilité des entreprises (en tenant compte des controverses et des problèmes de sécurité).
- PAI) combinée à la politique d'exclusion, intégrant l'approche "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social ;

Tous les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie de ces dimensions et d'une notation qui est prise en compte dans la décision d'investissement.

En outre, l'équipe financière de DNCA met en œuvre une politique d'engagement avec de nombreuses entreprises, en se concentrant particulièrement sur les entreprises dont le score de responsabilité est défavorable ou en forte baisse, ou qui accumulent les controverses, ou dont la politique et les actions en matière de changement climatique sont défavorables.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Le compartiment DNCA Invest Beyond Semperosa respecte tous les critères du label ISR français, tels que

- Définir explicitement la stratégie ESG et mesurer le résultat de la mise en œuvre de cette stratégie ;
- Établir une politique générale de vote et des ressources cohérentes avec les objectifs du fonds ;
- Contrôler en interne le respect des règles de gestion des portefeuilles ISR et les décrire clairement aux investisseurs : les processus ESG utilisés dans le cadre de la stratégie de gestion du fonds (notation ABA), ) sont incluses dans le plan de contrôle interne de la société de gestion d'actifs et, à ce titre, font l'objet d'un contrôle efficace de la part de la société de gestion d'actifs.
- le contrôle de leur application, tant au premier niveau (opérationnel) qu'au second (contrôle interne et conformité) ;
- Suivi des performances ESG d'une sélection d'émetteurs.

Toutes les informations sur les sources externes d'information utilisées dans l'analyse ESG, les contrats signés avec les tiers et la méthodologie d'utilisation des données externes sont fournies, ainsi que les informations disponibles sur ressources humaines dédiées en interne à l'analyse ESG.

Le rapport d'engagement de DNCA Finance est accessible [ici](#).

Pour l'exercice 2024, toutes les entreprises du portefeuille ont fait preuve de bonne gouvernance, en atteignant seuil minimum et en ne causant pas de préjudice matériel, comme mentionné ci-dessus dans la section "DNSH".

La contribution positive aux objectifs de développement durable dépasse les cibles grâce à un certain nombre de facteurs :

- Le Top 10 se concentre sur les entreprises dont les revenus contribuent de manière significative à la transition (par exemple ASML 48,7 %, Air Liquide 43,2 %, Iberdrola 40,5 %, Schneider 74 %).
- Entrée dans le portefeuille 'entreprises à forte contribution (par exemple Embla 100 % et Klepierre 59 %)
- Sortie ou réduction d'entreprises à fort impact (Dassault Systèmes >80%, Getlink >90%)
- Déploiement de la taxonomie

Diverses campagnes d'engagement ont été menées pour répondre aux trois critères de l'investissement durable :

- Campagne sur la biodiversité : nous nous sommes engagés auprès d'un certain nombre d'entreprises, dont BioMerieux, EDPR et Givaudan, afin d'améliorer notre compréhension des questions liées à la biodiversité et leur transparence sur ces sujets.
- Campagne de signature de l'UNGC : nous nous sommes engagés auprès de plusieurs entreprises du portefeuille de donRational pour les encourager à devenir signataires de l'UNGC.
- Engagement réactif suite à la détérioration de la dynamique ESG : Edenred suite à un litige en Italie, Unilever suite à l'abandon de certains objectifs ESG et SEB suite à la réglementation sur les PFAS.

Globalement, l'objectif environnemental est resté stable à environ 51%, tandis que l'objectif social a été augmenté de 7 points, principalement en raison de l'augmentation de l'exposition du fonds aux actions.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?  
pour déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

# Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : DNCA INVEST SRI HIGH YIELD

Identifiant de l'entité légale : 213800M6FNFH2CTT5H63

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 43,7 % d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 20.4%</li> <li>(n) avec un objectif social 23.4%</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social :	<input type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des " *worst offenders* " de la direction. Cette liste est composée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne. et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	4.91/10	4.68/10	-0.23
Exposition sur la transition vers une économie durable	24,46% des revenus	17,73% des revenus	-6.73%
Exposition aux ODD (en %)	24,46% des revenus	17,73% des revenus	-6.73%
Empreinte carbone	405	437	+32
Intensité de carbone	795	564	-231
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, le fonds a réalisé certain nombre d'arbitrages qui ont eu un impact sur les indicateurs de performance sans compromettre l'atteinte de ces objectifs, qui ont tous été atteints. La note moyenne de responsabilité a légèrement baissé, mais reste conforme aux exigences de qualité ESG. Ceci est dû à la vente d'obligations par des émetteurs tels que BBVA, Iberdrola, Unicredit et Forvia. Nos investissements dans Zegona et Alstom en particulier ont augmenté la note moyenne du portefeuille, mais n'ont que partiellement compensé cette baisse. Tous les nouveaux investissements ont satisfait à l'exigence minimale de notation de 2/10. En ce qui concerne l'exposition des revenus à l'ODD, elle a diminué de 6,6 %, principalement en raison de prises de bénéfices sur des émetteurs tels qu'ltelyum, Progroup et Syensqo. Ces désinvestissements sont conformes à la discipline fondamentale et financière de la gestion du portefeuille. Le fonds n'a pas non plus été affecté par la détention de sociétés figurant sur la liste des pires délinquants.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

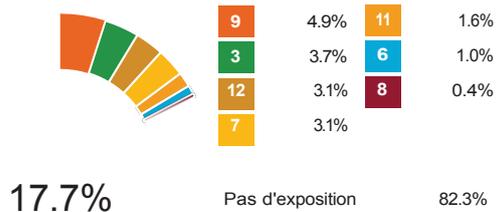
Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
  - Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
- note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant la notion de "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

## Exposition aux ODD

(% des recettes)



17.7%

- 1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Le développement durable les villes et les communautés. 12 Consommation et production durables. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15 La vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Aucune violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" n'a été observée en 2024. Le fonds a donc respecté la politique d'exclusion interne et sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Aucune controverse grave n'a été observée dans les entreprises du portefeuille. Tous les titres en portefeuille respectent la note minimale de responsabilité, qui inclut le PAI et l'impact des controverses. Enfin, trois entreprises ont fait l'objet d'un processus d'engagement réactif : Elix, Enel et Iberdrola. Dans le cas d'Iberdrola, par exemple, une visite du parc éolien de Saint Brieuc a permis de discuter de la manière dont les questions de biodiversité et le dialogue avec les communautés locales ont été pris en compte dans la construction et la mise en service de ce parc éolien.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche interne décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;

Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire

- La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	67%	3,485		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	67%	1,871		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	69%	43,882		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	69%	49,017		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	69%	5,356		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	67%	437	93%	940
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	68%	564	93%	868
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		62%	0%	87%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		41%	59.7%	58%	65.0%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		0%	0.0%	3%	49.9%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	62%	0.4	87%	0.7
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		67%	0.0%	92%	0.1%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	0%	0	6%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	61%	0.8	87%	1.8
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		78%	0.0%	95%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		63%	0.0%	88%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		47%	13.8%	69%	11.8%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		69%	31.2%	91%	34.0%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		78%	0.0%	95%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	31%	572	49%	427
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		0%	0.0%	2%	0.8%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises n'ayant pas de politique de prévention des accidents du travail		63%	0.0%	88%	0.0%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	68%	83	93%	148

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
Telefonica Europe BV	Télécommunications	2.62%	Espagne
Unibail-Rodamco-Westfield SE	Immobilier	1.95%	France
IHO Verwaltungs GmbH	Automobiles et pièces détachées	1.88%	Allemagne
Loxam SAS	Produits et services de consommation	1.78%	France
Banco BPM SpA	Banques	1.57%	Italie
Zegona Finance PLC	Télécommunications	1.51%	Royaume-Uni
Groupe Vodafone PLC	Télécommunications	1.50%	Royaume-Uni
Dana Financing Luxembourg Sarl	Automobiles et pièces détachées	1.46%	ÉTATS-UNIS
INEOS Finance PLC	Produits chimiques	1.44%	Luxembourg
Abanca Corp Bancaria SA	Banques	1.39%	Espagne
Allwyn Entertainment Financing UK PLC	Voyages et loisirs	1.33%	République tchèque
Spa de régénération Itelyum	Utilitaires	1.27%	Italie
Banco de Sabadell SA	Banques	1.17%	Espagne
Groupe européen OI BV	Biens et services industriels	1.17%	ÉTATS-UNIS
Kier Group PLC	Construction et matériaux	1.17%	Royaume-Uni

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

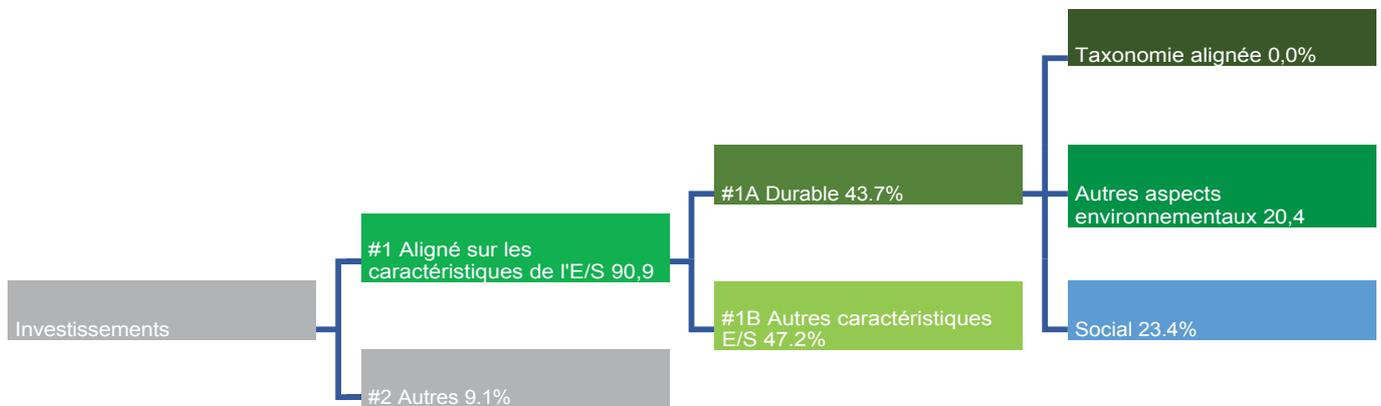
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 90,9 % de ses actifs nets dans des investissements alignés les caractéristiques environnementales et sociales. 43,7 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. La part restante de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, de dépôts à , de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	90.9%	93.8%	98.7%
#1A Durable	43.7%	54.4%	56.2%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	20.4%	25.3%	28.2%
Social	23.4%	29.1%	28.1%
#1B Autres caractéristiques E/S	47.2%	39.4%	42.5%
#2 Autres	9.1%	6.2%	1.3%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Télécommunications	14.99%
Banques	14.53%
Biens et services industriels	11.90%
Produits et services de consommation	9.62%
Soins de santé	9.31%
Automobiles et pièces détachées	6.74%
Immobilier	5.60%
Voyages et loisirs	5.18%
Produits chimiques	4.40%
Soins personnels, médicaments et épiceries	3.86%
Utilitaires	3.26%
Construction et matériaux	2.73%
Vente au détail	2.20%
Technologie	1.38%
Alimentation, boissons et tabac	0.51%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 5,2 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

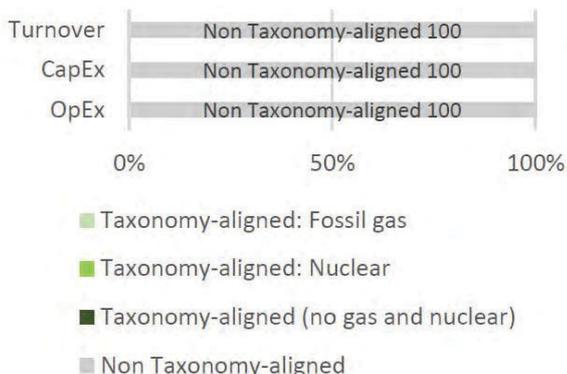
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

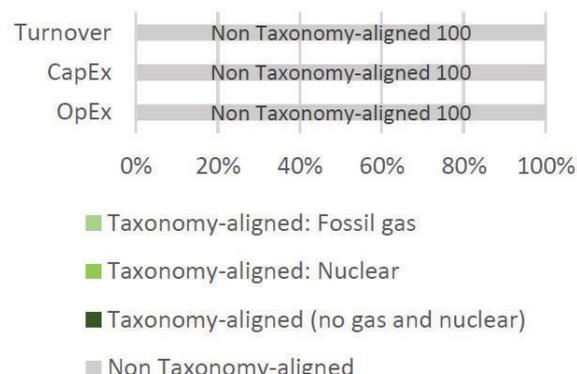
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 20,4 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 23,4 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Non applicable

# Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : DNCA INVEST BEYOND CLIMATE

Identifiant de l'entité légale : 2138001UPYEP7C8V7H34

## Objectif d'investissement durable

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☑ Oui	☐ Non
<p>☑ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : 80,1%.</p> <p>☑ dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE 30,0%.</p> <p>(n) dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 50,1%.</p> <p>☑ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : 15,2%.</p>	<p>☐ Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il comporte une proportion d'investissements durables.</p> <p>☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</p> <p>☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</p> <p>☐ avec un objectif social</p> <p>☐ Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.</p>



## Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Le Compartiment avait pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 de la SFDR. Le Compartiment a été géré en tenant compte de principes responsables et durables et visait une exposition significative des revenus aux 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies avec un seuil minimum de 50 % des revenus consolidés des entités détenues en portefeuille (à l'exclusion des liquidités, des produits dérivés et des fonds du marché monétaire).

Le compartiment a pour objectif d'aligner l'économie sur une trajectoire d'au moins 2 degrés. Cet objectif se matérialise par diminution moyenne de l'intensité carbone du portefeuille d'au moins 2,5 % chaque année, en comparant l'intensité carbone de chaque entreprise consolidée du sous-fonds à l'intensité carbone de l'année précédente. En , la stratégie d'investissement a été orientée vers une économie contributive aux questions climatiques, résultant en des émissions de CO2 évitées supérieures aux émissions de CO2 induites (portée 1 et 2).

Pour être éligibles à l'univers d'investissement, les émetteurs doivent se conformer aux critères suivants, qui sont basés sur une approche "réussite-échec" :

- au moins 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre de classification interne basé sur les éléments suivants
  - Activités de transition durable (transition démographique, et/ou transition des soins de santé, et/ou transition économique, et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
  - note minimale de 4 sur 10 pour la notation de la responsabilité des entreprises (en tenant compte des controverses et des problèmes de sécurité).
- PAI) combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe "Do Not Significantly Harm" pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

, le processus d'investissement et la sélection de titres qui en découle utilisent une notation interne en matière de responsabilité d'entreprise et de durabilité des entreprises basée sur une analyse extra-financière à travers outil propriétaire développé en interne par la Société de Gestion d'Actifs, avec la méthode "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement basée sur les critères de responsabilité d'entreprise, sans tenir compte de l'activité sectorielle). Le compartiment a exclu tout émetteur ayant un score ABA inférieur à 4/10. Il est possible qu'il y ait eu un biais sectoriel.

En , le compartiment a appliqué la politique d'exclusion de la société de gestion d'actifs.

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre l'objectif durable du Compartiment.

## Contribution aux objectifs de développement durable de l'environnement



### • Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

L'analyse *Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise* : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est la notation ABA basée sur le modèle de l'indice des prix à la consommation (IPC).

- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.

L'exposition à la transition vers une économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. L'évaluation de l'exposition des entreprises à la transition vers une économie durable.

- est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition en matière de soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des " *worst offenders* " de la direction. Cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

### Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité			Objectif atteint
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution	
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	6.46/10	6.46/10	+0.00	Ok
Exposition sur la transition vers une économie durable	58,77% des revenus	54,36% des revenus	-4.40%	Ok
Exposition aux ODD (en %)	58,77% des revenus	54,36% des revenus	-4.40%	Ok
Empreinte carbone	407	464	+57	Ok
Intensité de carbone	773	789	+15	Ok
Réduction moyenne de l'intensité carbone du portefeuille (scope 1/2).	-20.9%	-8.4%	+12.5%	Ok
Rapport entre les émissions de CO2 évitées et les émissions de CO2 induites (champ d'application 1/2).	2.9x	4.5x	+1.6	Ok
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%	Ok

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

### • ...et par rapport aux périodes précédentes ?

En 2024, le fonds a procédé à un certain nombre d'ajustements qui ont eu un impact sur les indicateurs de performance sans compromettre la réalisation de ces objectifs, qui ont tous été atteints.

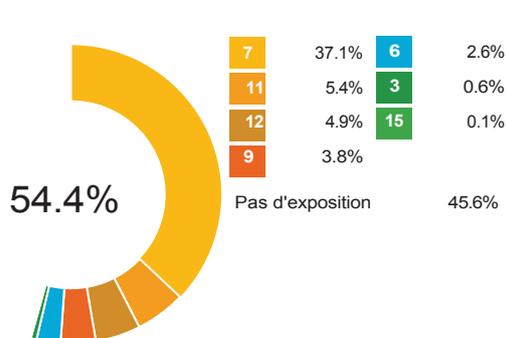
La note moyenne de responsabilité est stable, en ligne avec l'exigence de qualité ESG pour les titres investis en 2024 : ASML (7,5), SSE (6,2) et AXA (5,1). Tous les nouveaux titres investis ont atteint la note minimale de 4/10.

L'exposition aux ODD en termes de revenus a diminué de 5 %, principalement en raison du désinvestissement de plusieurs actions "pure play" avec une exposition à 100 % au développement durable : Alfen, Hydrogen Refueling Solutions, McPhy energy, Ebusco, Voltalia et Steico (79,4 %). En 2024, ces titres, principalement de petite et moyenne capitalisation, ne répondaient pas aux exigences des marchés, qui restent très volatils et incertains dans ce segment du marché. Ces désinvestissements reflètent la discipline fondamentale et financière de la gestion du portefeuille.

Le fonds n'a pas non plus été affecté par la détention d'entreprises figurant sur la liste des pires délinquants.

### Exposition aux ODD

(% des recettes)



- 1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation durable et production. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15 La vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables n'ont-ils pas porté atteinte de manière significative à l'un des objectifs de l'investissement durable ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

La note minimale de 4 sur 10 (Responsabilité d'entreprise dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas causer de préjudice significatif aux objectifs sociaux ou environnementaux. Au 31 décembre 2024, aucune infraction n'a été identifiée et aucune entreprise impliquée dans le charbon thermique et les activités pétrolières et gazières non conventionnelles n'a été incluse dans le portefeuille des gestionnaires d'actifs.

Aucune violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" n'a été observée en 2024. Le fonds a donc respecté la politique d'exclusion interne et sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Aucune controverse grave n'a été observée dans les entreprises du portefeuille. Tous les titres en portefeuille respectent la note minimale de responsabilité qui inclut le PAI et l'impact des controverses. Enfin, certaines entreprises du portefeuille ont fait l'objet de controverses mineures qui n'ont pas nécessité d'engagement spécifique, par : Véolia (pratiques illicites de cartel), UPM (amende suite à une fuite en Uruguay), SCA (soupçon de surévaluation des actifs forestiers) et Schneider electric (entente sur les prix). Enfin, trois entreprises ont fait l'objet d'une approche d'engagement réactive : SCA, Enel et Iberdrola. Dans le cas d'Iberdrola, par exemple, une visite du parc éolien de Saint Briec a permis de discuter de la manière dont les questions de biodiversité et le dialogue avec les communautés locales ont été pris en compte dans la construction et la mise en service de ce parc éolien.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise sur 10. Une note minimale de 4 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	97%	12,814		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	97%	3,152		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	97%	75,064		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	97%	91,031		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	97%	15,966		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	97%	464	100%	601
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	789	100%	978
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		97%	0%	100%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		97%	58.9%	100%	60.0%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		13%	54.7%	7%	62.6%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	97%	0.8	100%	0.6
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		97%	0.1%	100%	0.1%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	5%	0	3%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	94%	3.1	99%	0.7
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		97%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		97%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		75%	8.5%	71%	10.3%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		97%	42.9%	100%	42.5%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		97%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	57%	614	74%	521
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		14%	0.1%	8%	0.1%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises n'ayant pas de politique de prévention des accidents du travail		97%	0.0%	100%	0.0%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	147	100%	98

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
Iberdrola SA	Utilitaires	5.62%	Espagne
Enel SpA	Utilitaires	4.27%	Italie
Schneider Electric SE	Biens et services industriels	4.23%	France
Bureau Veritas SA	Biens et services industriels	4.06%	France
Veolia Environnement SA	Utilitaires	4.03%	France
Prysmian SpA	Biens et services industriels	4.02%	Italie
Dassault Systemes SE	Technologie	3.94%	France
STMicroelectronics NV	Technologie	3.62%	Pays-Bas
Sika AG	Construction et matériaux	3.51%	Suisse
EDP Renovaveis SA	Utilitaires	3.47%	Portugal
Geberit AG	Construction et matériaux	3.15%	Suisse
Crédit Agricole SA	Banques	3.11%	France
Intesa Sanpaolo SpA	Banques	3.05%	Italie
Terna - Rete Elettrica Nazionale	Utilitaires	3.03%	Italie
Getlink SE	Biens et services industriels	2.94%	France

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

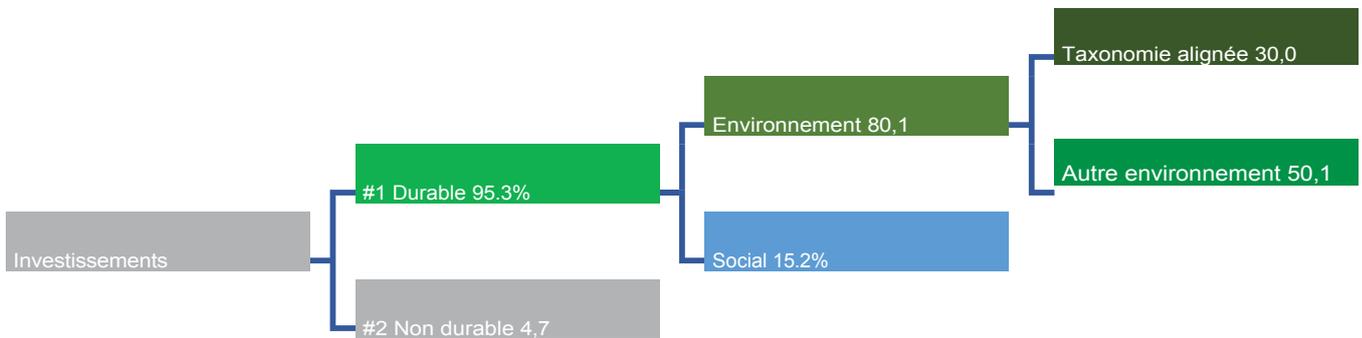
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, 95,3 % étaient directement investis dans des investissements durables. La part restante des actifs nets du Compartiment (#2 Autres) était constituée d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

100 % des investissements du Compartiment (à l'exclusion des instruments financiers dérivés, des liquidités, des équivalents de liquidités et des fonds du marché monétaire) étaient composés d'investissements durables.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Durable	95.3%	93.3%	92.8%
Environnement	80.1%	76.6%	75.5%
Alignement de la taxonomie	30.0%	23.9%	-
Autres aspects environnementaux	50.1%	52.7%	75.5%
Social	15.2%	16.7%	17.3%
#2 Non durable	4.7%	6.7%	7.2%



**#1 Sustainable** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

**#2 Non durable** comprend les investissements qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Utilitaires	27.72%
Biens et services industriels	19.73%
Construction et matériaux	19.66%
Technologie	12.27%
Banques	8.38%
Ressources de base	5.17%
Automobiles et pièces détachées	2.13%
Assurance	0.25%
Vente au détail	0.00%
Immobilier	0.00%
Soins personnels, médicaments et épiceries	0.00%
Les médias	0.00%
Soins de santé	0.00%
Alimentation, boissons et tabac	0.00%
Services financiers	0.00%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 12,0 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté et de gestion des déchets.

Les activités liées au gaz fossile ne permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

- Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

$\sum_{i=1}^n$  Poids de l'investissement durable  $i \times$  proportion du chiffre d'affaires des activités durables du point de vue de l'environnement (taxonomie alignée)  $i$

Avec :

- Proportion du chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (taxonomie aligné)  $i$  obtenu directement auprès de l'entreprise détenue  $i$  (rapport de développement durable, rapport annuel)
- Poids de l'investissement durable  $i$  : % du total des actifs sous gestion de l'entreprise bénéficiaire  $i$  défini comme durable selon la réglementation européenne (bonne gouvernance + DNSH + contribution positive)

En ce qui concerne la ventilation, veuillez trouver les informations ci-dessous (lorsqu'elles sont disponibles au niveau de l'entreprise bénéficiaire) :

Atténuation 26,1% / Adaptation 0,3% / Déchets 0,5% / Eau 0,1% / Biodiversité 0,0% / Pollution 1,5

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformément à la taxonomie de l'UE ?

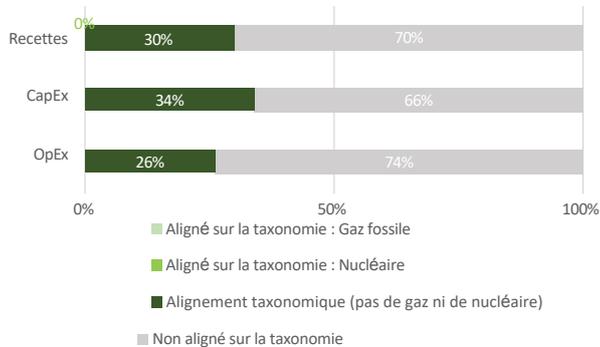
Oui :

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

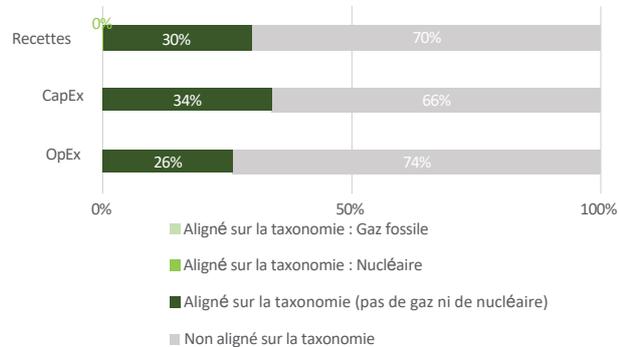
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines<sup>1</sup>, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement taxonomique des investissements, y compris les obligations souveraines\*.



2. Alignement taxonomique des investissements hors obligations souveraines\*.



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

Aucune entreprise du portefeuille n'a déclaré de ventes basées sur le gaz fossile ou l'énergie nucléaire.

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- La conformité des investissements avec la taxonomie a-t-elle fait l'objet d'une assurance de la part des auditeurs ou d'un examen par des tiers ?

La conformité des investissements à la taxonomie n'a pas fait l'objet d'une assurance de la part d'un tiers.

- Comment les informations équivalentes ont-elles été obtenues directement auprès des entreprises bénéficiaires ou auprès de fournisseurs tiers ?

Tous les chiffres de la taxonomie proviennent des rapports annuels des entreprises (pas de fournisseurs externes).

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

• **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion des investissements réalisés dans des activités habilitantes et transitoires pour ce fonds atteindra 28,3 % en 2024. Sur ces 28,3 % :

- 16,5 % des investissements correspondent à des activités locales (11 % en 2023),
- 0,1 % correspond à des activités transitoires,
- Pour les 11,7 % restants, les entreprises concernées ne classent pas la nature de l'activité (transitoire ou habilitante) dans leurs rapports annuels.

• **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

En 2023, le portefeuille est aligné à 23,9 %, conformément à l'engagement du fonds.

En 2024, l'alignement du fonds sur la taxonomie s'élèvera à 26,6% des revenus. Les principaux contributeurs sont les valeurs suivantes : Inwido (96,7%), EDPR (99,4%), Getlink (93%), Neoen (99,8%) et Terna (99%). 24 titres détenus dans le portefeuille ont un alignement taxonomique positif.



**Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 50,1 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie.



**Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 15,2 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



**Quels investissements ont été inclus dans la catégorie "non durable", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans la catégorie #2 *Non durable* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à vue, des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Une méthodologie climatique propriétaire "transition / contribution" a permis à l'équipe de gestion d'identifier les entreprises qui ont mis en place des efforts appropriés pour décarboner leurs activités conformément aux objectifs de l'Accord de Paris (c'est-à-dire "maintenir au cours de ce siècle une hausse de la température mondiale nettement inférieure à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter encore davantage la hausse de la température à 1,5 degré Celsius").

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

La première étape consiste à exclure les entreprises présentant des risques élevés en matière de responsabilité d'entreprise (note minimale de 4/10 en

- le modèle propriétaire de la société de gestion). Cette sélection répond aux conditions du label ISR français ;
- La deuxième étape est basée sur la sélection d'entreprises identifiées comme répondant aux critères climatiques du Compartiment, selon les catégories décrites ci-dessus et selon la matrice d'éligibilité "transition/contribution" et la réduction de l'intensité de carbone en vue d'atteindre l'objectif de développement durable.
- les objectifs à long terme de l'accord de Paris en matière de réchauffement climatique ;
- La troisième étape consiste à construire un portefeuille en fonction d'une analyse fondamentale, de la liquidité et de la valorisation entreprises considérées.

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols ;
- Social : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants ;
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, de l'évasion fiscale ;
- Note de qualité ESG mondiale.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le Compartiment cible principalement les entreprises exposées aux ODD. Pour être éligibles à l'univers d'investissement, les émetteurs doivent respecter les critères suivants, qui sont basés sur une approche "réussite-échec" :

- Au moins 5 % des revenus sont exposés aux ODD, selon le cadre de classification interne basé sur les éléments suivants
- Activités de transition durable (transition démographique, et/ou transition des soins de santé, et/ou transition économique, et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique) ;
- note minimale de 4 sur 10 pour la notation de la responsabilité des entreprises (en tenant compte des controverses et des problèmes de sécurité).
- PAI) combinée à la politique d'exclusion, intégrant l'approche "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social ;
- Note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

Tous les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie de ces dimensions et d'une notation qui est prise en compte dans la décision d'investissement.

En outre, l'équipe financière de DNCA met en œuvre une politique d'engagement avec de nombreuses entreprises, en se concentrant particulièrement sur les entreprises dont le score de responsabilité est défavorable ou en forte baisse, ou qui accumulent les controverses, ou dont la politique et les actions en matière de changement climatique sont défavorables.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Le compartiment DNCA Invest Beyond Climate respecte tous les critères label ISR français, tels que

- Définir explicitement la stratégie ESG et mesurer le résultat de la mise en œuvre de cette stratégie ;
- Établir une politique générale de vote et des ressources cohérentes avec les objectifs du fonds ;
- Contrôler en interne le respect des règles de gestion des portefeuilles ISR et les décrire clairement aux investisseurs : les processus ESG utilisés dans le cadre de la stratégie de gestion du fonds (notation ABA), ) sont incluses dans le plan de contrôle interne de la société de gestion d'actifs et, à ce titre, font l'objet d'un contrôle efficace de la part de la société de gestion d'actifs.
- le contrôle de leur application, tant au premier niveau (opérationnel) qu'au second (contrôle interne et conformité) ;
- Suivi des performances ESG d'une sélection d'émetteurs.

Toutes les informations sur les sources externes d'information utilisées dans l'analyse ESG, les contrats signés avec les tiers et la méthodologie d'utilisation des données externes sont fournies, ainsi que les informations disponibles sur ressources humaines dédiées en interne à l'analyse ESG.

Le rapport d'engagement de DNCA Finance est accessible [ici](#).

Pour l'exercice 2024, toutes les entreprises du portefeuille ont fait preuve de bonne gouvernance, en atteignant seuil minimum et en ne causant pas de préjudice matériel, comme mentionné ci-dessus dans la section "DNSH".

La contribution positive aux objectifs de développement durable a été renforcée par un certain nombre de facteurs :

- Le Top 10 se concentre sur les entreprises dont le chiffre d'affaires contribue de manière significative à la transition durable (par exemple, Iberdrola 40%, Schneider Electric 74%, Veolia 43%, Prysmian 37%, ENEL 34%, Dassault Systèmes >80%).

- Entrée dans le portefeuille de sociétés à forte contribution (par exemple SSE 71%, ASML 49%)

- Couverture des actions à forte contribution (par exemple, SPIE 47,5 %, Knorr-Bremse 47 %)

Sortie ou réduction des entreprises ayant un impact significatif (par exemple McPhy Enery, Ebusco, Alfen, Steico, toutes détenues à plus de 80 %).

- Déploiement de la taxonomie et d'un module de suivi des plans de transition pour les secteurs à fort impact climatique

- Amélioration de divers indicateurs de contribution positive (par exemple, doublement de la réduction de l'intensité carbonique, augmentation des émissions de CO2 évitées).

Diverses campagnes d'engagement ont été menées pour répondre aux trois critères de l'investissement durable :

- Campagne sur la biodiversité : nous nous sommes engagés auprès d'un certain nombre d'entreprises, dont EDPR, Prysmian et STM, qui figurent parmi les 15 premières entreprises du fonds, afin d'améliorer les pratiques de transparence et de mieux comprendre les approches adoptées par ces entreprises.

- Engagement réactif :

1- Iberdrola : nous avons eu l'occasion de visiter le parc éolien offshore d'Iberdrola, au large de Saint Brieuc en France. Ce projet pionnier en France a soulevé un certain nombre de questions inhérentes aux projets éoliens offshore. La protection de la biodiversité et le dialogue avec les communautés locales ont été critiqués dès le début du projet en 2021, notamment en raison de l'impact sur les zones de pêche. Iberdrola a une approche globale de ces questions, basée sur de nombreuses études d'impact du projet de parc éolien avant et pendant sa construction.

Un accent particulier a été mis sur le dialogue avec les pêcheurs. Enfin, la société s'est engagée à indemniser les pêcheurs pour les pertes qu'ils pourraient subir et à investir dans l'amélioration des infrastructures piscicoles. La visite a également permis d'approfondir certains aspects des projets éoliens offshore, notamment la maintenance, complexe par nature lorsque les turbines sont en pleine mer et principalement assurée par les fournisseurs de turbines. Iberdrola a également bénéficié de la récente réduction des procédures administratives, qui a considérablement raccourci les délais de création des champs. Iberdrola semble avoir abordé toutes les questions et tous les risques liés au projet, et cette visite a confirmé notre opinion. Iberdrola démontre qu'elle prend systématiquement en les intérêts des communautés locales lors du développement de ces projets énergétiques.

2- SCA : Accusations de manipulation comptable par un vendeur à découvert

3- Enel : Objectifs ESG de Miss associés aux obligations liées au développement durable de l'entreprise

Globalement, l'objectif environnemental a légèrement augmenté pour atteindre plus de 80 % (respectant le minimum de 65 % pour fonds thématique), tandis que l'objectif social a légèrement diminué pour atteindre environ 15 %.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?  
pour déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

**Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

**Nom du produit :** DNCA INVEST EURO DIVIDEND GROWER

**Identifiant de l'entité légale :** 213800HZWQKBEHDYB235

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ Oui	☐ Non
<p>☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li>☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul> <p>☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social :</p>	<p>☐ Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 61,5 % d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 33,5%.</li> <li>☐ avec un objectif social 28.0%</li> </ul> <p>☐ Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.</p>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des "worst offenders" de la direction. Cette liste est composée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	5.97/10	5.72/10	-0.25
Exposition sur la transition vers une économie durable	27,94% des revenus	29,03% des revenus	+1.09%
Exposition aux ODD (en %)	27,94% des revenus	29,03% des revenus	+1.09%
Empreinte carbone	298	203	-96
Intensité de carbone	679	594	-85
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, le fonds a procédé à un certain nombre d'ajustements qui ont eu un impact sur les indicateurs de performance sans compromettre la réalisation de ces objectifs, qui ont tous été atteints.

Tous les nouveaux titres investis ont satisfait à l'exigence de notation minimale de 2/10.

En ce qui concerne l'exposition des revenus aux objectifs du Millénaire pour le développement, la contribution est restée stable. Le fonds n'a pas été affecté par la détention d'entreprises figurant sur la liste des pires délinquants.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

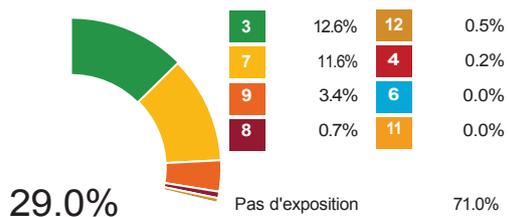
Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
  - Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
  - note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant la notion de "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
  - note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

## Exposition aux ODD

(% des recettes)



- 1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Le développement durable les villes et les communautés. 12 Consommation et production durables. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15 La vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires délinquants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Le produit financier n'a pas été affecté de manière significative par un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social au cours de l'année écoulée.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

- **Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	100%	7,509		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	100%	6,458		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	100%	76,283		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	100%	90,250		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	100%	13,967		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	100%	203	100%	591
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	100%	594	100%	979
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		100%	0%	100%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		100%	55.6%	100%	59.6%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		0%	0.0%	8%	61.9%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	100%	0.5	100%	0.5
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		100%	0.1%	100%	0.1%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	0%	0	3%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	99%	0.5	99%	0.6
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		70%	7.7%	71%	10.4%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		100%	42.3%	100%	42.4%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	66%	363	75%	520
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		10%	0.4%	8%	0.1%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises n'ayant pas de politique de prévention des accidents du travail		100%	0.0%	100%	0.0%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	100%	95	100%	94

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
ASML Holding NV	Technologie	6.08%	Pays-Bas
Gaztransport Et Technigaz SA	L'énergie	3.68%	France
Vinci SA	Construction et matériaux	3.55%	France
Air Liquide SA	Produits chimiques	3.54%	France
KBC Groupe NV	Banques	3.46%	Belgique
Tryg A/S	Assurance	3.44%	Danemark
Infrastrutture Wireless Italianae SpA	Télécommunications	3.42%	Italie
Thales SA	Biens et services industriels	3.35%	France
Sanofi SA	Soins de santé	3.28%	France
EssilorLuxottica SA	Soins de santé	2.97%	France
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton SE	Produits et services de consommation	2.89%	France
Bureau Veritas SA	Biens et services industriels	2.63%	France
Deutsche Post AG	Biens et services industriels	2.49%	Allemagne
SAP SE	Technologie	2.31%	Allemagne
L'Oréal SA	Produits et services de consommation	2.29%	France

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

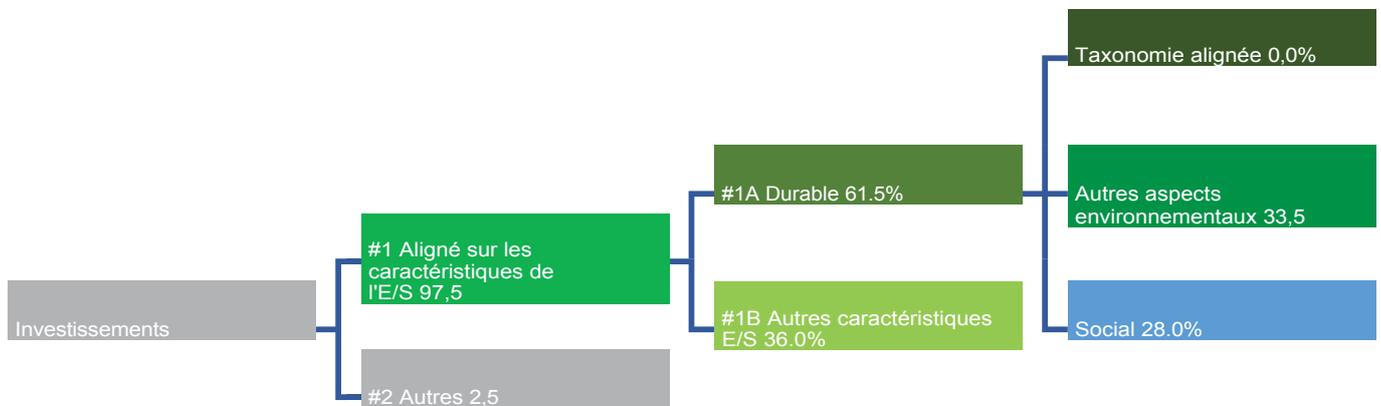
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 97,5 % de ses actifs nets dans des investissements alignés les caractéristiques environnementales et sociales. 61,5 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à , de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	97.5%	95.1%	92.7%
#1A Durable	61.5%	57.4%	55.0%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	33.5%	35.9%	38.0%
Social	28.0%	21.5%	17.0%
#1B Autres caractéristiques E/S	36.0%	37.6%	37.7%
#2 Autres	2.5%	4.9%	7.3%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Biens et services industriels	18.81%
Soins de santé	12.05%
Technologie	11.31%
Produits et services de consommation	8.86%
Construction et matériaux	7.83%
Banques	5.80%
Télécommunications	5.40%
L'énergie	4.40%
Produits chimiques	4.30%
Assurance	3.71%
Les médias	3.66%
Services financiers	3.19%
Soins personnels, médicaments et épicerie	2.09%
Alimentation, boissons et tabac	1.75%
Automobiles et pièces détachées	1.74%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 4,4 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

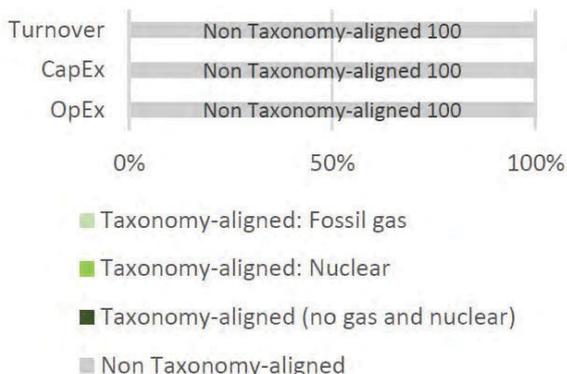
### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

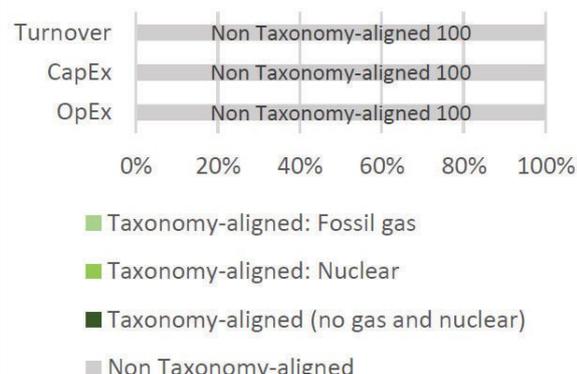
- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 98,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 33,5 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 28,0 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Engagé par Edenred le 28/02/2024 (contrat italien Consip 9 controversé) :

Réunion avec la direction de Edenred (CFO), plusieurs points sont abordés :

En ce qui concerne le timing, ils ont été très surpris (la direction locale l'a appris la veille à 11h30, puis le directeur financier à 12h43. La communication au marché a commencé le lendemain à 11h30). Ils semblent assumer la responsabilité du contenu de leur réponse à l'appel d'offres, probablement incomplète.

Les commentaires du procureur ont été particulièrement sévères, une pratique courante dans le pays selon les équipes locales. Les fonds saisis ont été débloqués dans les 48 heures. Cependant, les membres de l'équipe de gestion locale mentionnés dans la presse ont été inculpés à personnel. Cela pourrait être une source de nouvelles négatives à l'avenir. Cependant, le groupe dispose de politiques de qualité (certification ISO 37001). Il semble que la réponse à l'appel d'offres ait été audité par un expert indépendant. Edenred semble également recourir régulièrement à un grand nombre d'audits externes pour vérifier ces points. Dans l', les gros appels d'offres sont examinés en détail, mais les petits appels d'offres suivent des procédures moins exigeantes.

Une nouvelle gouvernance est en cours sur les questions de conformité avec la nomination d'un nouveau responsable chargé d'examiner les procédures (Don Mcload, audit de Vivendi et cotation d'UMG).

En termes de risque financier, le montant serait de € 20 millions (la totalité des recettes du contrat)+ une amende maximale de € 1 million, selon leurs avocats, ce qui est très limité. Le risque d'interdiction de participer à des appels d'offres publics est écarté, selon lui, car le procureur aurait déjà pu le demander, et ils ont déjà participé à Concip 10.

Le risque de contagion semble faible, car il s'agit d'un sujet spécifique à l'appel d'offres Concip 9 et à son contenu. Une contagion à d'autres appels d'offres semble peu probable. Enfin, l'entreprise s'interroge sur l'opportunité d'abandonner le segment "marchés publics". Son exposition aux clients publics (en % du volume d'affaires) est globalement inférieure à 10% et leur rentabilité est inférieure à la moyenne du groupe.

Engagement CR LVMH 18/06/2024 (travail forcé dans une usine italienne) :

Nous nous sommes entretenus avec Julie Coulot, responsable RSE et économie circulaire chez LVMH, suite à des allégations de travail illégal en Italie. Une filiale de l'entité italienne de Dior a été placée sous administration judiciaire à la suite d'allégations formulées par plusieurs de ses fournisseurs (principalement des maroquiniers).

Une controverse similaire concerne également Armani et Alviero Martini (avril et janvier 2024). Plusieurs juges italiens des régions de Milan et de Bergame sévissent actuellement contre ces ateliers clandestins qui emploient des travailleurs chinois payés € 2-3 de l'heure.

Avis plutôt moyen voire médiocre après notre échange. LVMH a une approche claire et cohérente de l'approvisionnement de ses produits, identifiant les matières premières clés (soie, cuir, coton, etc.) avec une vigilance accrue dans certaines régions et pour certains produits (micca, par exemple).

Cependant, les mécanismes de contrôle en place semblent être inefficaces, voire inexistant, puisque IR nous indique que la plupart des fournisseurs en question ont été audités avec un résultat qualifié de "satisfaisant". En outre, LVMH indique que les fournisseurs de rang 1 sont tenus de communiquer sur leurs propres fournisseurs, ce qui n'a apparemment pas été le cas. IR indique que les fournisseurs sont audités environ tous les 18 mois sur la base d'audits planifiés et/ou surprises et que la plupart des audits du groupe (50%) sont réalisés en Italie. Malgré ces procédures, LVMH peine à contrôler correctement sa chaîne de valeur.

De plus, la transparence de l'entreprise sur ces sujets est assez limitée. Nous avons peu de chiffres au niveau du groupe sur la politique Achats et sur les fournisseurs (pas de % de fournisseurs audités sur le total des fournisseurs, par exemple).

Même si le RI indique qu'il pousse en interne à une plus grande granularité, on constate que LVMH n'est pas très proactif sur ces sujets. Le RI fait état d'une culture décentralisée (propre à chaque société) qui n'incite pas les filiales à être plus transparentes.

En conclusion, nous voyons un fort risque de réputation pour LVMH suite à cette controverse. D'une , en raison du prix d'achat des sacs aux fournisseurs (€ 53 vs. € 2,500 prix de détail), mais surtout en raison de la présence de travailleurs illégaux qui sont sous-payés et travaillent dans des conditions de santé et de sécurité précaires, qui sont généralement, malheureusement, des pratiques courantes dans la fast fashion. Cette région, et plus généralement l'Italie, concentre 50 à 55% de la fabrication de produits de luxe, et nous pensons qu'il y a un risque que la controverse s'étende à d'autres maisons de LVMH ou à d'autres acteurs du luxe, comme Kering, par exemple.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Non applicable

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Non applicable

**Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

**Nom du produit :** DNCA INVEST GLOBAL NEW WORLD

**Identifiant de l'entité légale :** 213800GOCDMR3O96VX74

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif environnemental</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il a <b>promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de 50,6 % d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 29.7%.</li> <li>n avec un objectif social 21.0%</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif social</b> :	<input type="checkbox"/> Elle a <b>promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.</b>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des " *worst offenders* " de la direction. Cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne. et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	5.20/10	4.70/10	-0.50
Exposition sur la transition vers une économie durable	30,50 % de revenus	24,36% des revenus	-6.14%
Exposition aux ODD (en %)	30,50 % de revenus	24,36% des revenus	-6.14%
Empreinte carbone	75	52	-22
Intensité de carbone	359	306	-54
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les données de l'exercice 2022, dont la méthodologie et la fréquence de calcul sont différentes, ne sont pas comparables avec celles des périodes suivantes.

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, le fonds a effectué un certain nombre d'arbitrages qui ont eu un impact sur les indicateurs de performance. La note moyenne de responsabilité est en baisse, principalement en raison de la sortie de certaines valeurs ayant des notes élevées en 2024, comme Advantest, Applied Materials et STMicroelectronics. Les actions qui sont entrées dans le portefeuille ont des notes moyennes de responsabilité plus faibles, comme Netflix et Uber.

Tous les titres investis répondent à l'exigence de notation minimale 2/10.

L'exposition des revenus aux ODD a diminué pour les mêmes raisons. Les sorties de Check Point Software et de Siemens Healthineers, par exemple, qui ont contribué à 100 % aux ODD, n'ont pas été compensées par les titres ajoutés au portefeuille, en particulier les titres de consommation et de commerce électronique tels qu'Adyen, Booking et Fiserv.

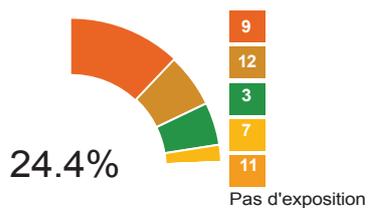
• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
  - Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
  - note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant la notion de "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
  - note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

## Exposition aux ODD (% des recettes)



- 12.0%  
5.8%  
4.6%  
1.9%  
0.0%  
75.6%
- 1 Pas de pauvreté.
  - 2 Pas de faim.
  - 3 Santé et bien-être.
  - 4 Une éducation de qualité.
  - 5 L'égalité entre les hommes et les femmes.
  - 6 Eau propre et assainissement.
  - 7 Une énergie propre et abordable.
  - 8 Travail décent et croissance économique.
  - 9 Industrie, innovation et infrastructure.
  - 10 Réduction des inégalités.
  - 11 Villes et communautés durables.
  - 12 Consommation et production durables.
  - 13 Lutte contre le changement climatique.
  - 14 Vie aquatique.
  - 15 Vie terrestre.
  - 16 Paix, justice et institutions efficaces.
  - 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA en dessous de la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Il n'y a pas eu de violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" en 2024 et le fonds a respecté la politique d'exclusion mise en place au niveau de la maison ainsi que sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Plusieurs entreprises du portefeuille ont fait l'objet de controverses, notamment les Gafa, principalement dans le cadre d'enquêtes sur les pratiques concurrentielles.

SAP a fait l'objet d'un processus d'engagement en réponse 1/ aux changements de direction au cours de l'année, 2/ au plan de transformation annoncé, accompagné de réductions "brutes" d'effectifs (des recrutements sont prévus dans le cadre de la gestion des compétences) et 3/ à une enquête américaine sur les pratiques d'un de leurs distributeurs (Carahsoft). Nous considérons que les réponses de l'entreprise sont satisfaisantes.

*Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.*

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

*Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :*

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

*La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	97%	688		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	97%	1,311		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	97%	23,214		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	97%	25,213		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	97%	1,999		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	97%	52	100%	80
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	306	100%	313
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		97%	0%	99%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		97%	50.1%	99%	54.2%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		0%	0.0%	0%	0.0%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	97%	0.1	99%	0.1
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		97%	0.0%	99%	0.0%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	0%	0	0%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	92%	0.0	95%	0.0
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		97%	0.0%	99%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		83%	12.9%	86%	14.0%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		99%	34.2%	100%	32.9%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		100%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	37%	203	33%	166
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		7%	0.6%	5%	0.7%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises n'ayant pas de politique de prévention des accidents du travail		97%	0.1%	99%	0.1%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	21	100%	22

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
NVIDIA Corp	Technologie	5.92%	ÉTATS-UNIS
Microsoft Corp	Technologie	5.80%	ÉTATS-UNIS
Alphabet Inc	Technologie	5.07%	ÉTATS-UNIS
Visa Inc	Biens et services industriels	4.83%	ÉTATS-UNIS
Meta Platforms Inc	Technologie	4.57%	ÉTATS-UNIS
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	Technologie	3.82%	Taiwan
Broadcom Inc	Technologie	3.37%	ÉTATS-UNIS
Tencent Holdings Ltd	Technologie	3.17%	Chine
Amazon.com Inc	Vente au détail	2.83%	ÉTATS-UNIS
ASML Holding NV	Technologie	2.75%	Pays-Bas
Spotify Technology SA	Les médias	2.70%	Luxembourg
Synopsys Inc	Technologie	2.61%	ÉTATS-UNIS
Salesforce Inc	Technologie	2.34%	ÉTATS-UNIS
ServiceNow Inc	Technologie	2.14%	ÉTATS-UNIS
Adobe Inc	Technologie	2.09%	ÉTATS-UNIS

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

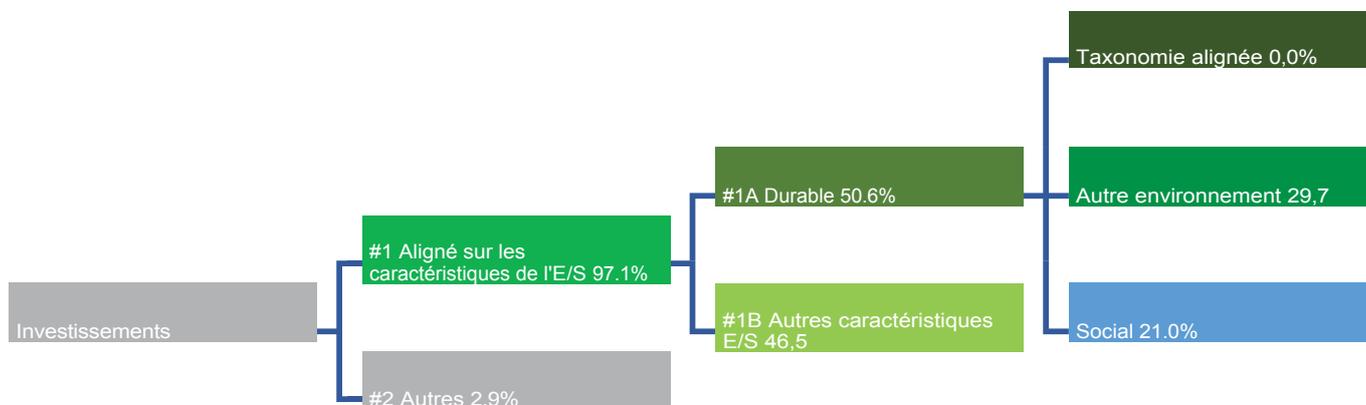
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 97,1 % de ses actifs nets dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales. 50,6 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	97.1%	95.0%	93.0%
#1A Durable	50.6%	54.5%	63.0%
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	29.7%	40.0%	44.7%
Social	21.0%	14.4%	18.2%
#1B Autres caractéristiques E/S	46.5%	40.5%	30.1%
#2 Autres	2.9%	5.0%	7.0%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Technologie	68.92%
Biens et services industriels	12.71%
Soins de santé	5.76%
Les médias	5.19%
Vente au détail	3.80%
Voyages et loisirs	0.26%
Produits et services de consommation	0.26%
Services financiers	0.24%
Immobilier	0.00%
Soins personnels, médicaments et épicerie	0.00%
Assurance	0.00%
Alimentation, boissons et tabac	0.00%
L'énergie	0.00%
Construction et matériaux	0.00%
Produits chimiques	0.00%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 2,8 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

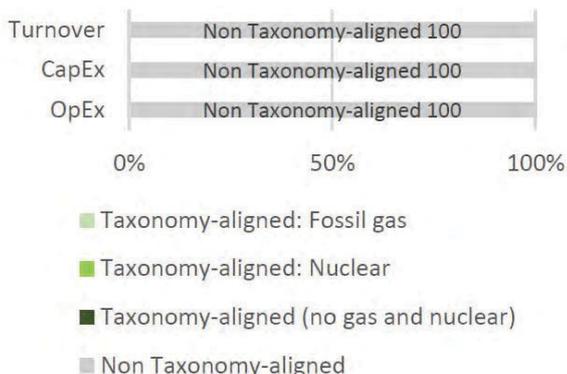
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

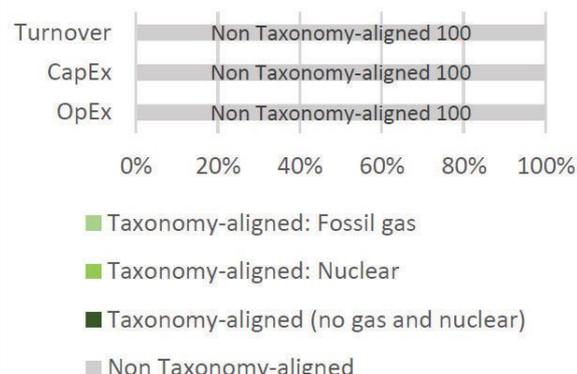
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 29,7 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 21,0 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Pour l'exercice 2024, toutes les entreprises de notre portefeuille répondaient à nos critères de sélection. Nous avons également mené un certain nombre d'"engagements" avec des entreprises, notamment DoubleVerify pour les aider à améliorer leurs rapports sur la RSE et l'impact, SAP sur des questions managériales et sociales, Wolters Kluwer dans le cadre d'un projet visant à modifier leur politique de rémunération des cadres, et ASML sur des questions de réglementation et de gestion des ressources humaines.

Certaines des actions introduites dans le portefeuille en 2024 ont un impact environnemental limité, comme Broadcom, Mastercard, Netflix et Uber, tandis que certaines des actions qui en sont sorties avaient un impact élevé (Hynix, Samsung et STMicroelectronics). Les mesures d'intensité, d'empreinte et d'émetteurs se sont donc nettement améliorées.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

**Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

**Nom du produit :** DNCA INVEST GLOBAL EMERGING EQUITY

**Identifiant de l'entité légale :** 213800UWR57184VR5181

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ Oui	☐ Non
<p>☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li>☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul> <p>☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social :</p>	<p>☐ Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de 45,5 % d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 19.6%</li> <li>(n) avec un objectif social 26.0%</li> </ul> <p>☐ Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.</p>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des "worst offenders" de la direction. Cette liste est composée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	4.78/10	4.95/10	+0.17
Exposition sur la transition vers une économie durable	31,93% des revenus	30,65% des revenus	-1.28%
Exposition aux ODD (en %)	31,93% des revenus	30,65% des revenus	-1.28%
Empreinte carbone	297	311	+14
Intensité de carbone	1,159	1,086	-72
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, le fonds a procédé à un certain nombre d'ajustements qui ont eu un impact sur les indicateurs de performance sans compromettre la réalisation de ces objectifs, qui ont tous été atteints.

La note moyenne de responsabilité s'est légèrement améliorée, conformément à l'exigence de qualité ESG pour les titres investis en 2024 : Ping An Insurance (6,5), Lenovo (5,8) et Sunny Optical (5,1). Tous les titres investis ont atteint la note minimale requise de 2/10.

L'exposition des revenus aux ODD a légèrement diminué de 1%, principalement en raison du désinvestissement de Wuxi Lead Intelligent, qui a une exposition de 92% à la durabilité. L'introduction de titres tels que Longi Green Energy (98 %) et Contemporary Amperex Technology (86 %) sont également fortement exposés à la transition vers la durabilité, mais leur poids combiné dans le portefeuille à la fin de 2024 était encore faible, ce qui explique cette légère baisse de la note des ODD.

Le fonds n'a pas non plus été affecté par des participations dans des entreprises figurant sur la liste des pires délinquants.

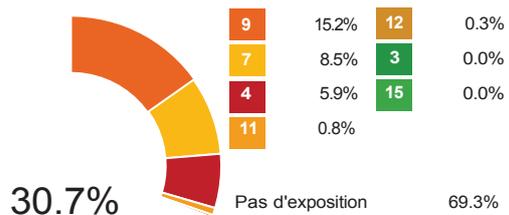
• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
- note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant la notion de "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

**Exposition aux ODD**  
(% des recettes)



- 1 Pas de pauvreté. ■ 2 Pas de faim. ■ 3 Santé et bien-être. ■ 4 Une éducation de qualité. ■ 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. ■ 6 Eau propre et assainissement. ■ 7 Une énergie propre et abordable. ■ 8 Travail décent et croissance économique. ■ 9 Industrie, innovation et infrastructure. ■ 10 Réduction des inégalités. ■ 11 Le développement durable des villes et les communautés. ■ 12 Consommation et production durables. ■ 13 Lutte contre le changement climatique. ■ 14 Vie aquatique. ■ 15 La vie terrestre. ■ 16 Paix, justice et institutions efficaces. ■ 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Le produit financier n'a pas été affecté de manière significative par un objectif d'investissement en matière de durabilité environnementale ou sociale au cours de l'année écoulée.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	97%	1,632		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	97%	2,782		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	97%	39,657		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	97%	44,071		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	97%	4,414		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	97%	311	100%	610
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	1,086	100%	1,306
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		97%	0%	99%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		97%	89.0%	97%	87.8%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		0%	0.0%	4%	85.2%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	97%	0.4	99%	1.6
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		97%	0.0%	99%	0.0%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	8%	0	5%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	95%	0.3	98%	1.6
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		97%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		97%	0.0%	99%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		53%	17.4%	55%	17.1%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		97%	19.2%	100%	20.1%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		97%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	70%	1,791	68%	4,163
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		19%	0.7%	19%	0.7%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises n'ayant pas de politique de prévention des accidents du travail		97%	0.0%	99%	0.1%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	105	100%	339

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	Technologie	9.20%	Taiwan
Tencent Holdings Ltd	Technologie	4.70%	Chine
Samsung Electronics Co Ltd	Télécommunications	4.05%	Corée (Sud)
Groupe TAL Education	Produits et services de consommation	3.66%	Chine
Ping An Insurance Group Co of China Ltd	Assurance	3.64%	Chine
HDFC Bank Ltd	Banques	3.30%	Inde
Samsung Electronics Co Ltd	Technologie	2.90%	Corée (Sud)
Sunny Optical Technology Group Co Ltd	Technologie	2.59%	Chine
China Resources Beer Holdings Co Ltd	Alimentation, boissons et tabac	2.52%	Chine
Bank Central Asia Tbk PT	Banques	2.40%	Indonésie
Alibaba Group Holding Ltd	Vente au détail	2.36%	Chine
Zhejiang Sanhua Intelligent Controls Co Ltd	Biens et services industriels	2.31%	Chine
China Communications Services Corp Ltd	Télécommunications	2.28%	Chine
NAURA Technology Group Co Ltd	Technologie	2.25%	Chine
China East Education Holdings Ltd	Produits et services de consommation	2.18%	Chine

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

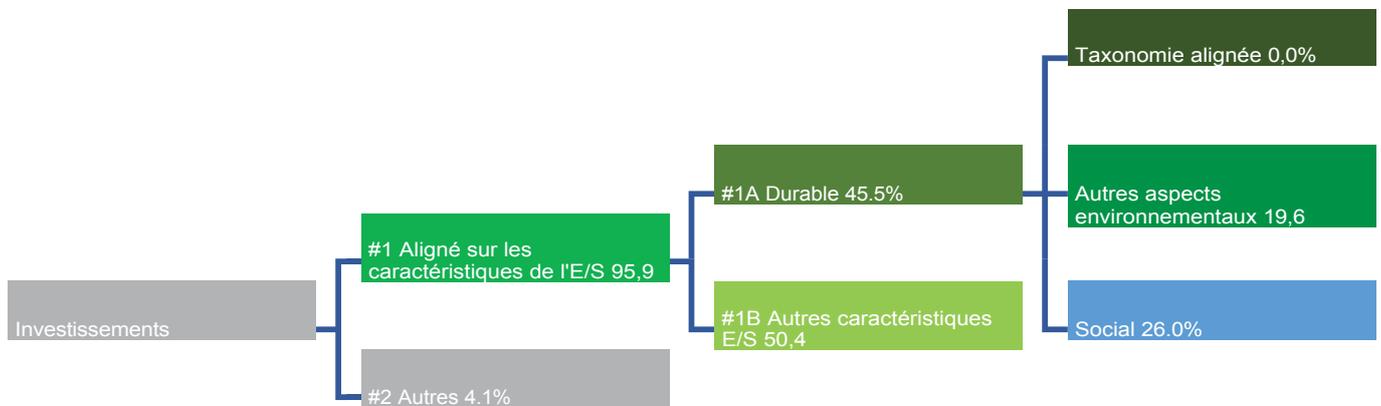
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 95,9 % de ses actifs nets dans des investissements alignés les caractéristiques environnementales et sociales. 45,5 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à , de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	95.9%	96.1%	-
#1A Durable	45.5%	46.4%	-
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	19.6%	19.8%	-
Social	26.0%	26.6%	-
#1B Autres caractéristiques E/S	50.4%	49.7%	-
#2 Autres	4.1%	3.9%	-

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Technologie	26.52%
Produits et services de consommation	11.83%
Banques	10.25%
Télécommunications	7.97%
Alimentation, boissons et tabac	7.93%
Assurance	7.54%
Biens et services industriels	5.78%
Vente au détail	4.66%
Automobiles et pièces détachées	4.34%
Soins de santé	3.57%
L'énergie	3.30%
Voyages et loisirs	1.56%
Soins personnels, médicaments et épicerie	1.37%
Services financiers	0.53%
Immobilier	0.00%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 2,4 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

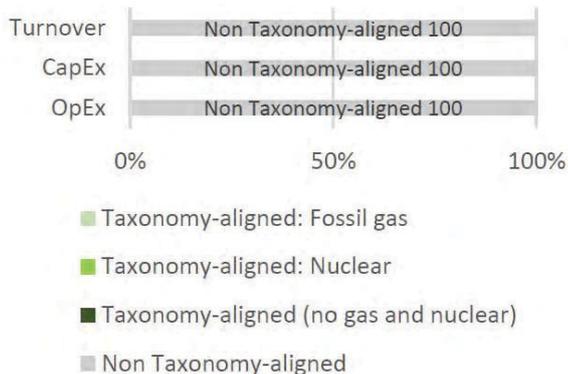
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

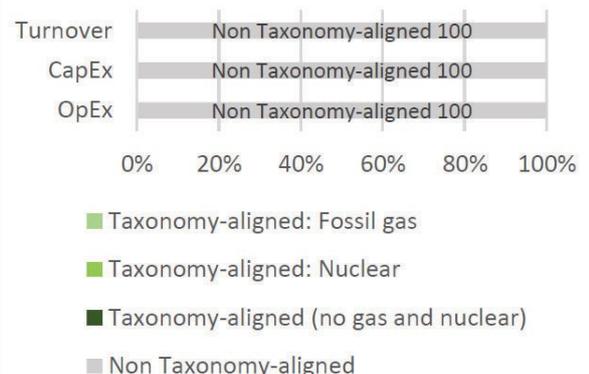
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 19,6 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 26,0 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Pour l'exercice 2024, toutes les entreprises du portefeuille ont fait preuve de bonne gouvernance, en atteignant seuil minimum et en ne causant pas de préjudice matériel, comme mentionné ci-dessus dans la section "DNSH".

La contribution positive aux objectifs de développement durable représente environ 31 % du fonds :

- Les dix principaux titres, qui représentent 45 % des actifs du fonds, appartiennent aux secteurs de la technologie, de la consommation/distribution et des services financiers. De par leur nature même, ils sont moins exposés aux risques environnementaux.

- Six d'entre elles ont une note environnementale comprise entre 5 et 6, une entre 6 et 7 et une supérieure à 7.

- L'entrée de Ping An Insurance a contribué positivement au score environnemental (>6). L'entrée Contemporary Amperex Technology (batteries pour véhicules électriques) et de Longi Green Energy (fabricant de panneaux solaires) a contribué positivement aux objectifs de développement durable.

- La sortie de Li Ning a réduit le risque social (avec un score de 2) lié à la question du travail forcé des Ouïghours par fournisseurs. Bien que la conclusion de notre engagement avec l'entreprise en 2023 ait été plutôt encourageante.

Engagement proactif avec Sunny Optical (5,09 en ABA, l'un des principaux paris actifs du fonds) :

Nous avons discuté de deux sujets principaux :

1) La gestion environnementale, sachant que certains critères se sont dégradés ces dernières années, comme l'intensité de la consommation d'énergie et le traitement des déchets dangereux. L'entreprise a expliqué que ces détériorations étaient la conséquence du développement de son activité. Elle a notamment lancé de nouveaux produits et agrandi ses installations de production. Cependant, la direction a fixé un objectif de "double carbone", 'est-à-dire atteindre le pic de carbone d'ici 2028 et la neutralité carbone d'ici 2058. Une équipe de professionnels est chargée de faire avancer cet objectif. Elle a également élaboré des plans d'action préliminaires. Par exemple, un projet pilote d'amélioration de l'efficacité énergétique est mené dans une filiale en 2024 ; en 2025, le projet pilote d'amélioration de l'efficacité énergétique sera étendu à d'autres filiales. Sunny Automotive Optech, l'une des principales filiales, s'est engagée à développer des objectifs en 2024 et espère atteindre l'initiative SBTi (Science-based targets initiative) en 2026. L'entreprise publiera de plus amples informations dans le rapport ESG 2024.

Le groupe poursuit son projet de traitement des déchets. La production de déchets progressivement réduite grâce à l'optimisation des processus, au remplacement des substances toxiques et dangereuses, à la normalisation de la classification et de la collecte des déchets solides et à l'augmentation du taux de recyclage. Dans le même temps, la construction d'usines sans déchets activement encouragée, et Sunny Optech et Sunny Zhejiang Optics (deux filiales) ont passé l'audit de production propre en 2024. Le groupe a également obtenu la certification de groupe sans déchets au niveau provincial.

2) La diversité du conseil d'administration. L'entreprise ne compte qu'une seule femme au sein de son conseil d'administration (8 au total), bien que 40 % des employés soient des femmes. Le groupe prévoit d'augmenter progressivement la taille conseil d'administration et d'accroître le nombre de femmes administrateurs en temps voulu afin d'améliorer encore la diversité du conseil.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

**Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

**Nom du produit :** DNCA INVEST GLOBAL CONVERTIBLES

**Identifiant de l'entité légale :** 213800BW6RM25BQJNQ51

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ Oui	☐ Non
<p>☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li>☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul> <p>☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social :</p>	<p>☐ Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 39,1 % d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 22.2%.</li> <li>☐ avec un objectif social 16.8%</li> </ul> <p>☐ Il a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.</p>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable des Nations unies : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable des Nations unies
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des "worst offenders" de la direction. Cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne. et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	4.59/10	4.56/10	-0.03
Exposition sur la transition vers une économie durable	32,35 % des revenus	35,78% des revenus	+3.43%
Exposition aux ODD (en %)	32,35 % des revenus	35,78% des revenus	+3.43%
Empreinte carbone	404	328	-76
Intensité de carbone	726	554	-172
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2024, le fonds a réalisé plusieurs arbitrages qui ont eu un impact positif sur les indicateurs de performance. La note moyenne de responsabilité est stable, en ligne avec l'exigence de qualité ESG des titres investis en 2024 : SCHNEIDER 2031 (8,4), NEXI 2028 (6,8) et NEXITY 2028 (6,8). Tous les nouveaux titres investis ont satisfait à l'exigence de notation minimale de 2/10. L'exposition des revenus aux ODD a augmenté de 4 %, principalement en raison des investissements dans de nouvelles entreprises : JD.com 2029 (100%), Varonis 2029 (100%) et Halozyme 2028 (85%). Le fonds n'a pas non plus été affecté par la détention d'entreprises figurant sur la liste des pires délinquants.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

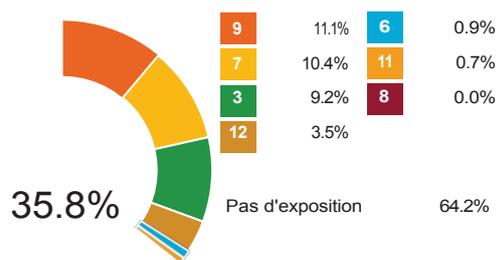
Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
  - Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
  - note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant la notion de "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
  - note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

## Exposition aux ODD

(% des recettes)



1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Le développement durable les villes et les communautés. 12 Consommation et production durables. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15 La vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Aucune violation des différents indicateurs "Do Not Significantly Harm" n'a été observée en 2024. Le fonds a donc respecté la politique d'exclusion interne et sa propre politique d'exclusion (voir Politique d'exclusion). Aucune controverse grave n'a été observée dans les entreprises du portefeuille. Tous les titres en portefeuille respectent la note minimale de responsabilité, qui inclut le PAI et l'impact des controverses. Enfin, certaines entreprises du portefeuille ont fait l'objet de controverses mineures qui n'ont pas nécessité d'engagement spécifique, par exemple : Uber (amende pour violation de l'information des chauffeurs), IAG (amende pour non remboursement des vols annulés pendant le COVID) ou Schneider electric (amende pour mise en place d'un cartel avec d'autres acteurs, dont des fournisseurs, sur la fixation des prix). Enfin, une entreprise a fait l'objet d'un engagement réactif : Iberdrola. Dans le cas d'Iberdrola, par exemple, une visite du parc éolien de Saint Brieuc a permis de discuter de la manière dont les questions de biodiversité et le dialogue avec les communautés locales ont été pris en compte dans la construction et la mise en service de ce parc éolien.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;
- Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire
  - La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	95%	1,922		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	95%	499		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	95%	9,441		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	96%	11,862		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	96%	2,421		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	95%	328	98%	414
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	96%	554	97%	985
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		96%	0%	97%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		86%	72.9%	84%	80.1%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		0%	0.0%	10%	88.6%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	96%	0.4	97%	1.3
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		96%	0.0%	97%	0.1%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	5%	0	4%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	93%	0.4	96%	5.8
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		97%	0.0%	98%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		96%	0.0%	97%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		77%	15.4%	71%	16.2%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		97%	33.5%	98%	31.8%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		97%	0.0%	98%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	35%	2,383	36%	1,939
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		6%	0.3%	5%	0.5%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail		96%	0.0%	97%	0.0%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	96%	88	97%	346

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
Cellnex Telecom SA	Télécommunications	3.22%	Espagne
Xiaomi Best Time International Ltd	Télécommunications	2.90%	Chine
Akamai Technologies Inc	Technologie	2.81%	ÉTATS-UNIS
Meituan	Technologie	2.65%	Chine
Alibaba Group Holding Ltd	Vente au détail	2.57%	Chine
Uber Technologies Inc	Produits et services de consommation	2.40%	ÉTATS-UNIS
Schneider Electric SE	Biens et services industriels	2.15%	France
STMicroelectronics NV	Technologie	2.07%	Pays-Bas
Ford Motor Co	Automobiles et pièces détachées	1.92%	ÉTATS-UNIS
Rivian Automotive Inc	Automobiles et pièces détachées	1.84%	ÉTATS-UNIS
Zillow Group Inc	Immobilier	1.82%	ÉTATS-UNIS
SK Hynix Inc	Technologie	1.76%	Corée (Sud)
Saipem SpA	L'énergie	1.66%	Italie
SPIE SA	Construction et matériaux	1.64%	France
BE Semiconductor Industries NV	Technologie	1.55%	Pays-Bas

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

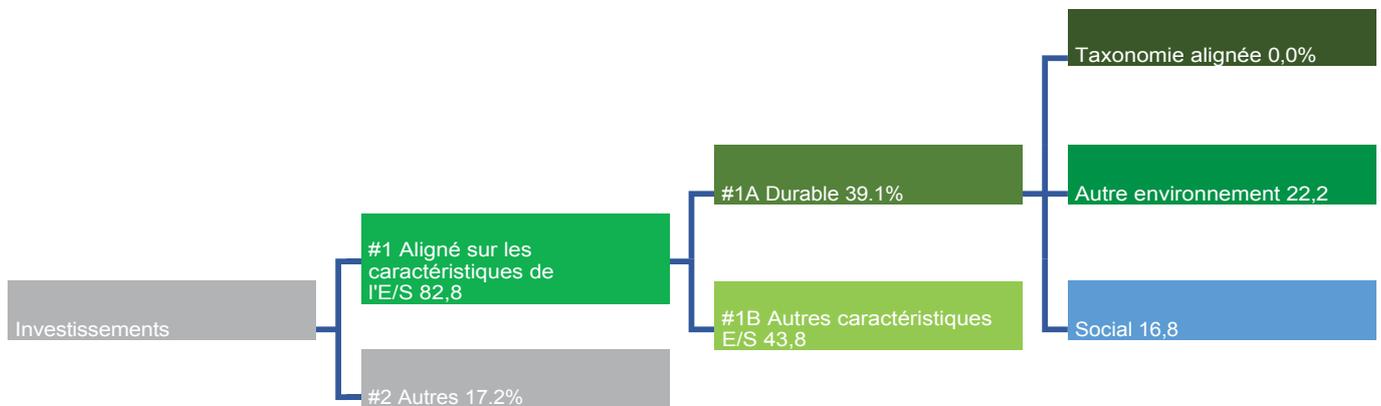
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 82,8 % de ses actifs nets dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales. 39,1 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	82.8%	91.6%	-
#1A Durable	39.1%	30.7%	-
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	22.2%	19.7%	-
Social	16.8%	11.0%	-
#1B Autres caractéristiques E/S	43.8%	60.9%	-
#2 Autres	17.2%	8.4%	-

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Technologie	29.23%
Biens et services industriels	12.12%
Télécommunications	7.19%
Voyages et loisirs	6.74%
Soins de santé	6.35%
Vente au détail	4.86%
Automobiles et pièces détachées	4.85%
L'énergie	4.37%
Construction et matériaux	4.12%
Immobilier	2.92%
Produits et services de consommation	2.89%
Ressources de base	2.64%
Utilitaires	1.96%
Produits chimiques	1.45%
Les médias	1.11%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 1,9 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

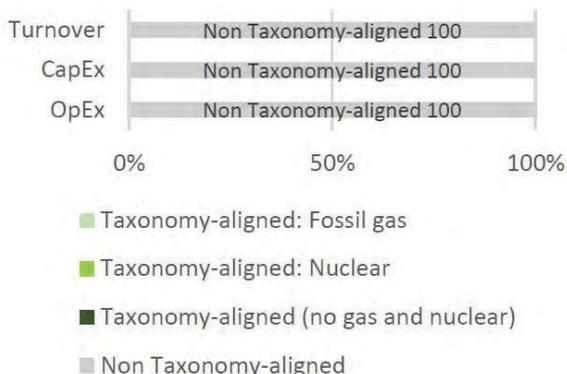
### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

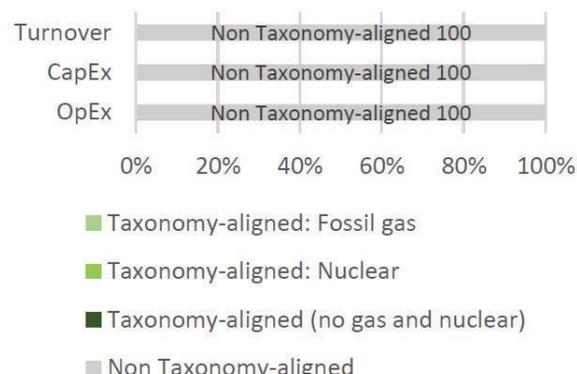
- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 22,2 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné le manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 16,8 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Pour l'exercice 2024, toutes les entreprises du portefeuille ont fait preuve de bonne gouvernance, avec un seuil minimum respecté et aucun préjudice significatif causé, comme mentionné ci-dessus dans la section " DNSH ". La contribution positive aux objectifs de développement durable s'est améliorée grâce à divers éléments :

Le top 10 comprend des entreprises dont les revenus contribuent à la transition durable (par exemple Akamai 46 %, STMicroelectronics 42 %, Leg Properties 20 %, Alibaba 20 %).

- Entrée dans le portefeuille de sociétés à forte contribution (par exemple Nordex 100 %, Varonis 100 %, Repligen 100 %, Halozyme 100 %).

- Renforcement des actions à forte contribution (par exemple Schneider Electric 74%, Enphase 100%) Sortie ou réduction entreprises ayant un impact significatif (par exemple Voltalia 100%, Neon 100%, Basic Fit 99%).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

# Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : DNCA INVEST GLOBAL SPORT

Identifiant de l'entité légale : 213800LXWZ1YR2LX9H62

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il a promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 37,7 % d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 2.7%.</li> <li>(n) avec un objectif social 35.0%</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social :	<input type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur le stock picking a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- L'analyse Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire) Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
- La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
- l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des " *worst offenders* " de la direction. Cette liste est composée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne.
- et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité		
	29/12/2023	31/12/2024	L'évolution
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	4.68/10	4.63/10	-0.05
Exposition sur la transition vers une économie durable	29,99% des revenus	34,26% des revenus	+4.27%
Exposition aux ODD (en %)	29,99% des revenus	34,26% des revenus	+4.27%
Empreinte carbone	234	333	+99
Intensité de carbone	600	597	-4
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	0%	0%

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

La note de responsabilité du fonds est restée stable par rapport à 2023. L'exposition du fonds à la transition vers économie durable et aux ODD a augmenté, atteignant plus d'un tiers des revenus.

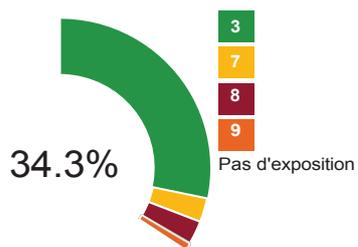
• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
- Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
- note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant le principe "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

## Exposition aux ODD (% des recettes)



- 1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production durables. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces. 17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Le produit financier n'a pas été affecté de manière significative par un objectif d'investissement en matière de durabilité environnementale ou sociale au cours de l'année écoulée.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pays-défavorisés.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise sur 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

**Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;

Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire

- La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	93%	11		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	93%	22		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	93%	1,092		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	93%	1,125		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	93%	33		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	93%	333	100%	357
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	93%	597	100%	863
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		91%	0%	100%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		91%	82.3%	98%	65.1%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		0%	0.0%	4%	73.7%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	91%	0.1	100%	0.6
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		91%	0.0%	100%	0.1%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	0%	0	1%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	91%	10.9	94%	1.6
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		93%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		91%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		62%	14.4%	82%	14.0%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		91%	32.1%	100%	34.5%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		93%	0.0%	100%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	32%	1,112	48%	3,493
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		0%	0.0%	4%	0.5%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises n'ayant pas de politique de prévention des accidents du travail		91%	0.1%	100%	0.1%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	93%	31	100%	125

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Principaux investissements	Secteur	% des actifs	Pays
Puma SE	Produits et services de consommation	4.72%	Allemagne
JD Sports Fashion PLC	Vente au détail	4.31%	Royaume-Uni
Skechers USA Inc	Produits et services de consommation	3.36%	ÉTATS-UNIS
Flutter Entertainment PLC	Voyages et loisirs	3.20%	Irlande
Madison Square Garden Sports Corp	Voyages et loisirs	3.09%	ÉTATS-UNIS
Topgolf Callaway Brands Corp	Produits et services de consommation	3.00%	ÉTATS-UNIS
Vail Resorts Inc	Voyages et loisirs	2.91%	ÉTATS-UNIS
Liberty Media Corp-Liberty Formula One	Les médias	2.82%	ÉTATS-UNIS
Xponential Fitness Inc	Voyages et loisirs	2.80%	ÉTATS-UNIS
Electronic Arts Inc	Produits et services de consommation	2.78%	ÉTATS-UNIS
Basic-Fit NV	Voyages et loisirs	2.77%	Pays-Bas
Tencent Holdings Ltd	Technologie	2.66%	Chine
Xtep International Holdings Ltd	Produits et services de consommation	2.63%	Chine
Topsports International Holdings Ltd	Vente au détail	2.52%	Chine
Li Ning Co Ltd	Produits et services de consommation	2.51%	Chine

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

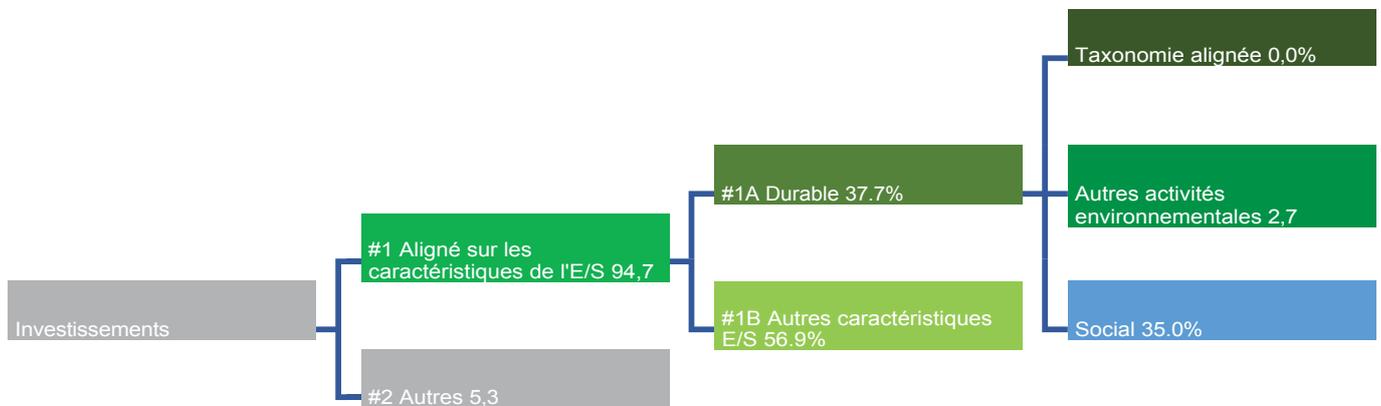
L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 94,7 % de ses actifs nets dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales. 37,7 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

Investissements en tant que de	Données 31/12/2024	Données à 30/12/2023	Données à partir de 30/12/2022
#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S	94.7%	90.1%	-
#1A Durable	37.7%	32.8%	-
Alignement de la taxonomie	0.0%	-	-
Autres aspects environnementaux	2.7%	1.3%	-
Social	35.0%	31.6%	-
#1B Autres caractéristiques E/S	56.9%	57.2%	-
#2 Autres	5.3%	9.9%	-

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Produits et services de consommation	43.00%
Voyages et loisirs	23.96%
Vente au détail	13.29%
Technologie	4.64%
Les médias	3.67%
Soins de santé	2.61%
Biens et services industriels	2.39%
Ressources de base	1.54%
Télécommunications	1.48%
Alimentation, boissons et tabac	0.58%
Immobilier	0.00%
Soins personnels, médicaments et épicerie	0.00%
Assurance	0.00%
Services financiers	0.00%
L'énergie	0.00%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de .**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

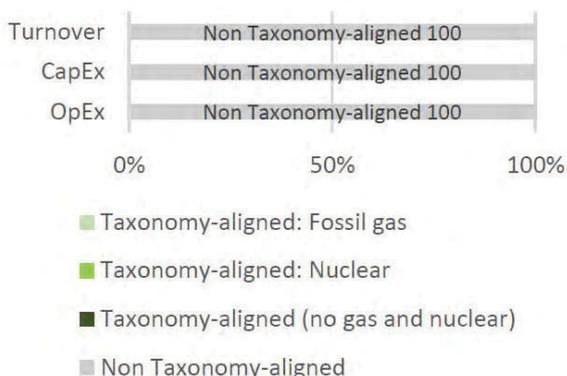
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

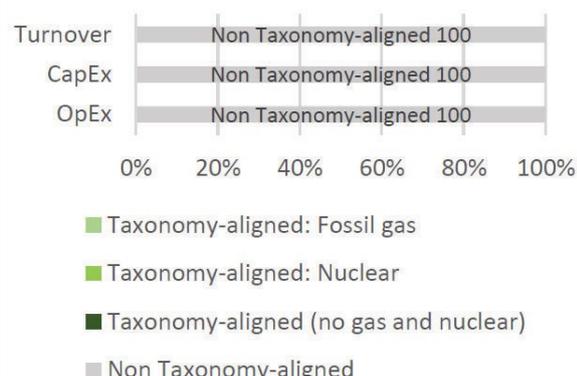
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 2,7 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 35,0 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Non applicable

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Non applicable

# Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : DNCA INVEST STRATEGIC RESOURCES

Identifiant de l'entité légale : 213800R4Q6XP2164SE27

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il promeut les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif de réaliser un investissement durable, il comporte une proportion ... d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> avec un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social :	<input type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (Above and Beyond Analysis).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne relative à la responsabilité des émetteurs publics tels que les pays, basée sur une analyse extra-financière au moyen d'un outil propriétaire développé en interne par la société de gestion, avec une méthode d'approche de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs présentant un profil de risque élevé en termes de responsabilité d'entreprise ou de score pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité du Compartiment pour les émetteurs publics étaient les suivants :

- L'analyse "Above and Beyond" (ABA, l'outil propriétaire) : un modèle dédié à l'évaluation des services publics. sur la base de quatre piliers : la gouvernance, l'environnement, le social et la société.

Le profil climatique : la société de gestion complète cette analyse par une évaluation des éléments suivants

- Profil climatique des émetteurs basé sur le mix et l'évolution énergétique, l'intensité carbone et le stock de ressources.
- Intensité de production du portefeuille.

La proportion du portefeuille du Compartiment dans les normes internationales offensives est basée sur les éléments suivants

- plusieurs critères tels que le respect de la liberté, le travail des enfants, les droits de l'homme, les pratiques de torture, le blanchiment d'argent, etc.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs publics**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité	
	31/12/2024	
Note publique de l'ABA	5.69/10	
Profil climatique / Mélange énergétique	Bio et déchets	10.54%
	Renouvelables	3.60%
	Hydraulique	1.83%
	Géothermie	0.86%
	Nucléaire	19.33%
	Pétrole brut et GNL	32.94%
	Gaz naturel	22.52%
	Charbon	8.33%
	Tourbe	0.05%
Intensité de production (tCO2/M euros de dette)	227.5	
Intensité de production (tCO2/M Euros PIB)	277.5	
% dans les normes internationales offensives	0%	

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le fonds ayant été créé en 2024, nous ne disposons pas de l'historique nécessaire pour comparer les données avec l'année précédente.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Cette question ne s'applique pas aux émetteurs publics.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Le produit financier n'a pas été affecté de manière significative par un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social au cours de l'année écoulée.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pays de destination des investissements durables.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 2 PAI obligatoires et des 2 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs publics, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse de l'impact négatif principal faisait partie de l'évaluation du pays ;

La société de gestion a mis en œuvre une politique d'impact négatif sur le développement durable, qui mesure l'impact négatif sur le développement durable.

- PAI. La politique visait tout d'abord à suivre les contributions au changement climatique (intensité carbone) et aux questions sociales (pays soumis à la violation sociale, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus). score de corruption).

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI_GOVIES_1 - Intensité des GES (govies)	T CO2/EUR M PIB	51%	149	0%	0
PAI_GOVIES_2_1 - Nombre de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		51%	0	0%	0
PAI_GOVIES_2_2 - Pourcentage de pays d'investissement ayant enfreint les normes sociales		51%	0.0%	0%	0.0%
PAI_GOVIES_OPT_2 - Score moyen de corruption	Score (0 à 100)	51%	68	0%	0
PAI_GOVIES_OPT_3 - Score moyen d'inégalité des revenus	Score (0 à 100)	51%	31	0%	0

Source : MSCI



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs publics, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse de l'impact négatif principal faisait partie de l'évaluation du pays ;

La société de gestion a mis en œuvre une politique d'impact négatif sur le développement durable, qui mesure l'impact négatif sur le développement durable.

- PAI. La politique visait tout d'abord à contrôler les contributions au changement climatique (intensité carbone) et aux questions sociales (pays soumis à la violation sociale, score moyen d'inégalité des revenus) et à la corruption (score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score moyen d'inégalité des revenus, score de corruption).



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les investissements ont été réalisés dans les pays suivants :

Pays	% D'ACTIFS SOUS GESTION
France	48.88%
Supranational	37.92
Italie	3.29%

Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 52,2 % de ses actifs nets dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales. 0,0 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

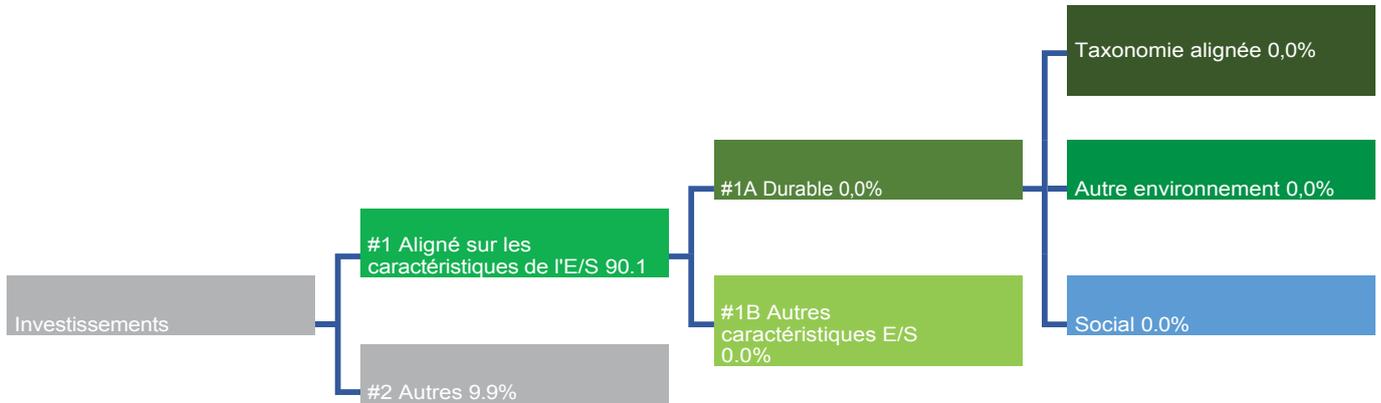
### Investissements

#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S
#1A Durable
Alignement de la taxonomie
Autres aspects environnementaux
Social
#1B Autres caractéristiques E/S
#2 Autres

### Données à partir de 31/12/2024

90.1%
0.0%
0.0%
0.0%
0.0%
0.0%
9,9%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Sans objet



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :  
- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.  
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.  
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie.

DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

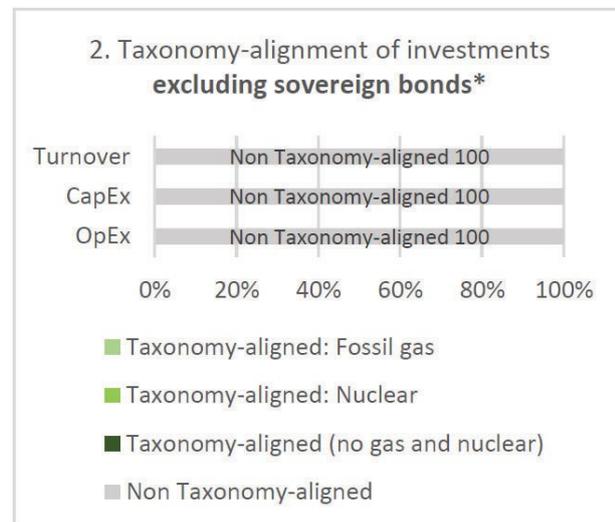
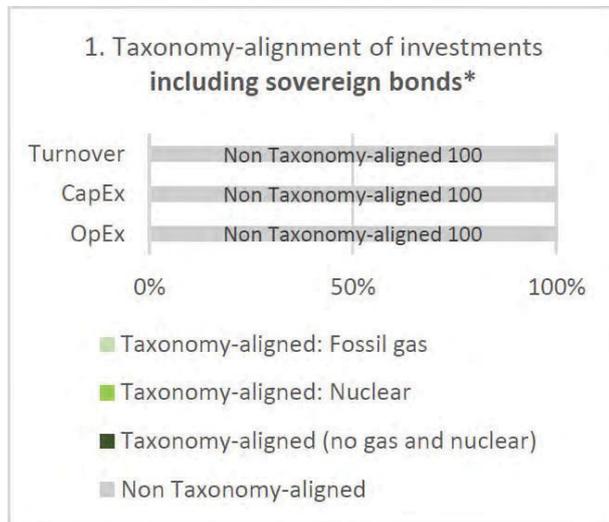
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

Oui :

- Dans le gaz fossile
- Dans le domaine de l'énergie nucléaire

Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 9,9 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

- Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?

Sans objet

- Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Sans objet

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



## Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 0,0 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



## Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Le Compartiment a investi 0,0 % de son actif net dans des investissements durables ayant objectif social.



## Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Pour les émetteurs publics, le processus d'investissement et la sélection qui en résulte tiennent compte de la notation interne concernant la responsabilité des émetteurs publics tels que les pays, sur la base d'une analyse extra-financière effectuée à l'aide d'un outil exclusif développé en interne par la société de gestion, avec une méthode de notation minimale.

Le processus d'investissement appliqué au Compartiment repose sur une sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière, notamment en excluant les émetteurs qui présentent un profil de risque sévère en termes de responsabilité d'entreprise ou de score pays (notamment une note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG).

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles de générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Cette analyse repose sur deux aspects :

- La section 1 concerne l'analyse du risque de responsabilité. Cette analyse est une contrainte du prospectus qui réduit l'univers d'investissement et affecte la construction du portefeuille.
- Composante 2 : l'analyse de transition n'est pas une contrainte du prospectus, mais un outil permettant de cartographier le rôle possible qu'une matière première peut jouer dans le déploiement des technologies de décarbonisation et ses caractéristiques spécifiques en termes de circularité. Il peut être utilisé pour cartographier les éventuelles externalités négatives, afin de fournir une analyse coûts/bénéfices (ou externalités négatives vs. positives). Il peut être consulté de discrétionnaire, dans le but de calibrer les positions du portefeuille en fonction de l'interprétation des gestionnaires. Sur la base d'un score du pilier environnemental (coefficient 60%), d'un score du pilier sociétal (20%) et d'un score du pilier social (20%) : chaque matière première se voit attribuer un score de responsabilité. Selon , toute note inférieure à 2 représente un risque inacceptable. Il entraîne l'exclusion de l'univers d'investissement éligible.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles de générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Non applicable

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**
- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.**

**Nom du produit :** DNCA INVEST FINANCIAL CREDIT

**Identifiant de l'entité légale :** 2138007UVY9JC3O6V737

**Caractéristiques environnementales et/ou sociales**

*L'investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises bénéficiaires suivent des pratiques de bonne gouvernance.*

*La taxonomie de l'UE est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste d'activités économiques écologiquement durables. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables ayant un objectif environnemental peuvent être alignés sur la taxonomie ou non.*

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ Oui	☐ Non
<p>☐ Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif environnemental</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE</li> <li>☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE</li> </ul> <p>☐ Elle a réalisé des <b>investissements durables avec un objectif social</b> :</p>	<p>☐ Il a <b>promu les caractéristiques environnementales/sociales (E/S)</b> et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a représenté une proportion de 43,6 % d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE</li> <li>(n) ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE 2.2%.</li> <li>☐ avec un objectif social 41.4%</li> </ul> <p>☐ Elle a promu les caractéristiques de l'E/S mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>.</p>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?**

Les caractéristiques promues par le Compartiment sont la gouvernance, l'environnement, les critères sociaux et sociétaux.

La gestion du Compartiment s'est appuyée sur l'outil d'analyse propriétaire sur l'environnement, le social et la gouvernance : ABA (*Above and Beyond Analysis*).

Dans le cadre de la promotion de ces caractéristiques, le Compartiment a principalement pris en compte les questions ESG suivantes :

- Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, pollution atmosphérique, pollution aquatique, consommation d'eau, utilisation des sols.
- Sociales : Rémunération excessive des PDG, inégalité entre les sexes, problèmes de santé et de sécurité, travail des enfants.
- Gouvernance : Surveillance de la corruption et des pots-de-vin, évasion fiscale.
- Note de qualité ESG mondiale.

, pour les émetteurs privés, le processus d'investissement basé sur la sélection des titres a pris en compte une notation interne de la responsabilité d'entreprise grâce à une analyse extra-financière via l'outil ABA, avec une approche "best in universe" (sélection de l'univers d'investissement indépendamment de l'activité sectorielle).

Le Compartiment n'a pas utilisé d'indice de référence pour atteindre les caractéristiques ESG promues par le Compartiment.

• **Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité mesurent la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les indicateurs de durabilité du compartiment des émetteurs privés sont les suivants :

- L'analyse *Above and Beyond Analysis (ABA, l'outil propriétaire)* Score de responsabilité d'entreprise : le principal indicateur de durabilité utilisé par le Compartiment est le score ABA basé sur les critères suivants
  - La responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers : la responsabilité des actionnaires, responsabilité environnementale, responsabilité de l'employeur, responsabilité sociétale.
- Exposition à la transition vers économie durable : le gestionnaire d'actifs complète cette analyse par une évaluation de l'exposition des entreprises à la *transition vers une économie durable*. Cette exposition est calculée en fonction de cinq piliers : transition démographique, transition des soins de santé, transition économique, transition du mode de vie et transition écologique.
- Exposition aux objectifs de développement durable de l'ONU : la société de gestion évalue pour chaque objectif de développement durable
  - l'entreprise la part des revenus liée à l'un des 17 objectifs de développement durable des Nations unies.
- Données carbone : empreinte carbone (t CO2/m\$ investi) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 2, qui est présenté plus loin dans ce document.
- Intensité carbone (t CO2/m\$ de revenus) du portefeuille. Ces données correspondent au PAI Corpo 3, qui est présenté plus loin dans ce document.
- La proportion du portefeuille du Compartiment dans la liste des " *worst offenders* " de la direction. Cette liste est constituée des émetteurs les plus à risque du point de vue de la responsabilité sociale. Cette liste est établie sur la base de controverses majeures, après analyse par les membres de la Commission européenne. et après validation par le Comité de suivi de l'investissement durable.

**Performance des indicateurs de durabilité pour les émetteurs privés**

Indicateurs de durabilité	Performance des indicateurs de durabilité	
	31/12/2024	
Note de l'ABA sur la responsabilité d'entreprise	4.72/10	
Exposition sur la transition vers une économie durable	5,65% des revenus	
Exposition aux ODD (en %)	5,65% des revenus	
Empreinte carbone	96	
Intensité de carbone	405	
Liste des <i>pires délinquants</i> (en %)	0%	

Les indicateurs de développement durable n'ont pas été vérifiés par un auditeur ou revus par une tierce partie.

• **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le fonds ayant été créé à la fin du mois de décembre 2024, il n'y a pas suffisamment de données historiques pour apporter une réponse définitive à cette question.

• **Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables du Compartiment étaient les contributions des entreprises investies aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces entreprises sont tenues de respecter conditions d'éligibilité suivantes, qui sont basées sur une approche "réussite-échec" :

- un minimum de 5 % des revenus exposés aux ODD, selon le cadre interne de durabilité basé sur
  - Activités de transition durable (transition démographique et/ou transition des soins de santé et/ou transition économique et/ou transition du mode de vie et/ou transition écologique).
- note minimale de 2 sur 10 dans le classement de la responsabilité des entreprises (ABA) (en tenant compte des controverses) et PAI, Principal Adverse Impacts) combinée à la politique d'exclusion, intégrant la notion de "Do Not Significantly Harm" (ne pas nuire de manière significative) pour tout objectif environnemental ou social (voir ci-dessous).
- note minimale de 2 sur 10 pour la gouvernance (pratiques de gouvernance d'entreprise).

La note minimale de 2 sur 10 (Responsabilité des entreprises dans l'outil propriétaire ABA) est conforme à l'objectif de ne pas nuire de manière significative aux objectifs sociaux ou environnementaux.

## Exposition aux ODD (% des recettes)



- 5.5%  
0.1%  
0.0%  
94.4%
- 1 Pas de pauvreté. 2 Pas de faim. 3 Santé et bien-être. 4 Une éducation de qualité. 5 L'égalité entre les hommes et les femmes. 6 Eau propre et assainissement. 7 Une énergie propre et abordable. 8 Travail décent et croissance économique. 9 Industrie, innovation et infrastructure. 10 Réduction des inégalités. 11 Villes et communautés durables. 12 Consommation et production durables. 13 Lutte contre le changement climatique. 14 Vie aquatique. 15 Vie terrestre. 16 Paix, justice et institutions efficaces.  
17 Partenariats pour atteindre les objectifs.

- **Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?**

Les impacts négatifs des activités des sociétés sur l'environnement et les objectifs sociaux ont été directement intégrés dans la notation ABA de la responsabilité d'entreprise (qui intègre les indicateurs d'impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le tableau 1 de l'annexe 1 des SFDR RTS et peut conduire à une dégradation de la notation ABA sous la notation minimale).

Dans ce contexte, le gestionnaire d'actifs a mis en œuvre, conformément à sa politique d'exclusion, les exclusions suivantes :

- Charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels : le gestionnaire d'actifs a progressivement exclu les sociétés actives dans le domaine du charbon thermique et du pétrole et gaz non conventionnels.
- Armes de controverse : les émetteurs ont été exclus de tous les portefeuilles du gestionnaire d'actifs
- Non-respect du Pacte mondial des Nations unies : les émetteurs ayant commis de graves infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies ont été intégrés dans la liste des *pires contrevenants* du gestionnaire d'actifs et exclus de tous les portefeuilles.

Les principales incidences négatives sont les effets négatifs les plus importants des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et salariales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et à la lutte contre les pots-de-vin.

- **Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?**

L'intégration des 14 PAI obligatoires et des 3 PAI facultatifs a permis d'obtenir une note de responsabilité d'entreprise de 10. Une note minimale de 2 sur 10 est donc conforme à l'approche DNSH (Do No Significant Harm to the social or environmental objectives) en plus de deux PAI contraignants (PAI 10- Violation UNGC et PAI 14- Controversial weapons).

- **Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :**

Les émetteurs qui ne respectaient pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ont été mal notés en matière de responsabilité d'entreprise dans l'outil ABA.

Les émetteurs controversés ou en infraction grave avec les principes du Pacte mondial des Nations unies (par exemple : droits de l'homme ou lutte contre la corruption) sur la base de l'approche interne ont été exclus du portefeuille par le biais de la liste des *pires contrevenants* après analyse interne.

L'approche *interne* décrite ci-dessous a permis au gestionnaire d'actifs de définir une liste d'émetteurs identifiés comme étant en infraction avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et qui ont été qualifiés d'"infraction grave" par le Comité d'éthique de la société de gestion. Ces émetteurs ont donc été inclus dans une liste d'exclusion des *pires contrevenants* et il leur est interdit d'investir.

Pour réaliser cette analyse, la société de gestion a utilisé la base de données d'un fournisseur de données externe :

1. Extraire les émetteurs avec des alertes "basées sur des normes" ;
2. Filtrer les émetteurs non pertinents ;
3. Analyse qualitative des infractions par le comité d'éthique de la société de gestion ;
4. Inclure les émetteurs identifiés comme ayant commis une *infraction grave* dans la liste des *pires contrevenants*.

Les investissements durables ont donc été alignés sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité ?

Pour les émetteurs privés, le Compartiment a pris en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité :

- L'analyse des principaux effets négatifs faisait partie de l'évaluation de la responsabilité des entreprises ;

Le gestionnaire d'actifs a mis en place une politique d'impact négatif sur le développement durable, mesurant le PAI. Le gestionnaire

- La première politique visait à surveiller les contributions au changement climatique (émissions de CO<sub>2</sub>, intensité de CO<sub>2</sub>, température implicite) dans le cadre des objectifs de la "trajectoire climatique".

### Principales incidences négatives

PAI	Unité	Fonds		Ref. Indice	
		Couverture	Valeur	Couverture	Valeur de la couverture
PAI Corpo 1_1 - Émissions de GES de niveau 1	T CO <sub>2</sub>	97%	293		
PAI Corpo 1_2 - Émissions de GES de niveau 2	T CO <sub>2</sub>	97%	84		
PAI Corpo 1_3 - Émissions de GES de niveau 3	T CO <sub>2</sub>	99%	6,511		
PAI Corpo 1T - Émissions totales de GES	T CO <sub>2</sub>	97%	6,880		
PAI Corpo 1T_SC12 - Total des émissions de GES (Scope 1+2)	T CO <sub>2</sub>	97%	377		
PAI Corpo 2 - Empreinte carbone	T CO <sub>2</sub> /EUR M investis	97%	96	98%	70
PAI Corpo 3 - Intensité des GES	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	405	98%	333
PAI Corpo 4 - Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles		99%	0%	97%	0%
PAI Corpo 5_1 - Part de la consommation d'énergie non renouvelable		78%	47.1%	82%	55.6%
PAI Corpo 5_2 - Part de la production d'énergie non renouvelable		0%	0.0%	0%	41.8%
PAI Corpo 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh/EUR M ventes	97%	0.0	97%	0.6
PAI Corpo 7 - Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité		100%	0.0%	98%	0.0%
PAI Corpo 8 - Rejets d'eau	T Émissions dans l'eau	1%	0	0%	0
PAI Corpo 9 - Taux de déchets dangereux ou radioactifs	T Déchets dangereux/EUR M investis	90%	0.0	92%	0.0
PAI Corpo 10 - Violations des principes de l'UNGC et de l'OCDE		100%	0.0%	98%	0.0%
PAI Corpo 11 - Absence de processus et de mécanismes de conformité à la CGNU et à l'OCDE		99%	0.0%	97%	0.0%
PAI Corpo 12 - Écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes		76%	18.4%	70%	17.4%
PAI Corpo 13 - La diversité des genres dans les organes de gouvernance		99%	39.0%	97%	41.5%
PAI Corpo 14 - Exposition à des armes controversées		100%	0.0%	98%	0.0%
PAI Corpo OPT_1 - Utilisation de l'eau	m <sup>3</sup> /EUR M ventes	52%	60	51%	363
PAI Corpo OPT_2 - Recyclage de l'eau		0%	0.0%	0%	0.6%
PAI Corpo OPT_3 - Investissements dans des entreprises n'ayant pas de politique de prévention des accidents du travail		99%	0.0%	97%	0.0%
	T CO <sub>2</sub> /EUR M ventes	97%	11	98%	10

Source : MSCI



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

### Principaux investissements du portefeuille, au 31 décembre 2024 :

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
Banco Santander SA	Banques	4,92%	Espagne
HSBC Holdings PLC	Banques	4,04%	Royaume-Uni
Raiffeisen Bank International AG	Banques	4,00%	Autriche
Erste Group Bank AG	Banques	3,96%	Autriche
Bankinter SA	Banques	3,11%	Espagne
Morgan Stanley	Services financiers	3,07%	ÉTATS-UNIS
Banco de Sabadell SA	Banques	2,56%	Espagne
ING Groep NV	Banques	2,50%	Pays-Bas
CaixaBank SA	Banques	2,17%	Espagne
Crelan SA	Banques	2,10%	Belgique
Nordea Bank Abp	Banques	2,07%	Suède
AIB Group PLC	Banques	2,06%	Irlande
Rothesay Life PLC	Assurance	2,03%	Royaume-Uni
JPMorgan Chase & Co	Banques	2,03%	ÉTATS-UNIS
Barclays PLC	Banques	2,02%	Royaume-Uni

*Le fonds ayant été créé fin décembre 2024, les données présentées ne sont pas calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé mais au 31/12/2024.*

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion des investissements du produit financier au cours de la période de référence qui est : (2024).



## Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Au 31 décembre 2024, le Compartiment a investi 78,1 % de ses actifs nets dans des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales. 43,6 % d'entre eux étaient directement investis dans des investissements durables. Le reste de l'actif net du Compartiment (#2 Autres) était constitué d'instruments financiers dérivés, de dépôts à vue, de fonds du marché monétaire, d'instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

- Quelle était la répartition des actifs ?

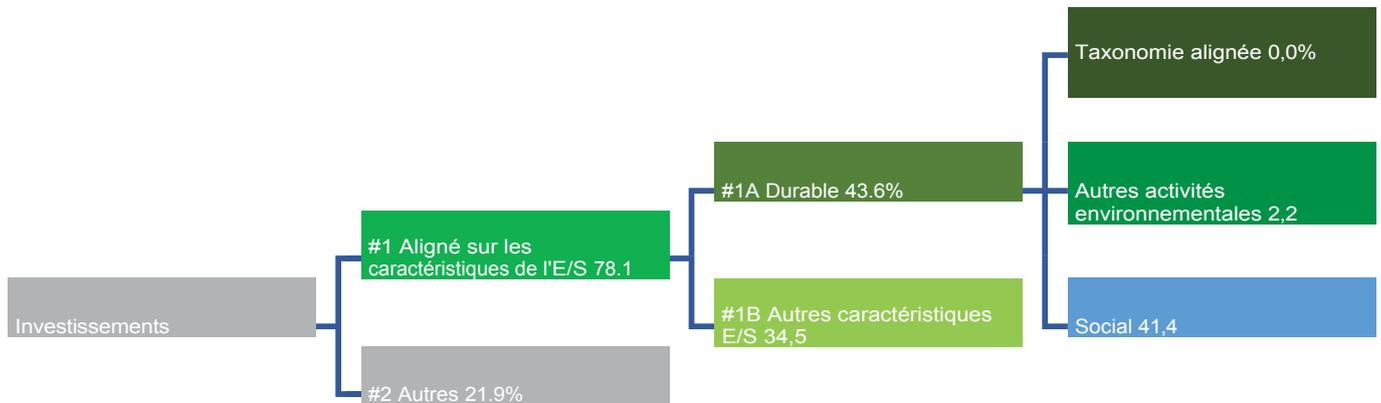
### Investissements

#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S  
#1A Durable  
Alignement de la taxonomie  
Autres aspects environnementaux  
Social  
#1B Autres caractéristiques E/S  
#2 Autres

### Données à partir de 31/12/2024

78.1%  
43.6%  
0.0%  
2.2%  
41.4%  
34.5%  
21.9%

### Données au 31/12/2024



Les données présentées sont calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle de l'exercice écoulé.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

**#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

**#2 Autres** comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés d'investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques E/S** couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur	% D'ACTIFS SOUS GESTION
Banques	80.21%
Assurance	11.05%
Services financiers	4.59%

*La classification sectorielle ci-dessus peut différer de celle utilisée dans le rapport financier périodique.*

*Le fonds ayant été créé fin décembre 2024, les données présentées ne sont pas calculées sur la base d'une moyenne trimestrielle sur l'exercice écoulé mais au 31/12/2024.*

**Au 31 décembre 2024, l'exposition aux combustibles fossiles est de 1,0 %.**



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères relatifs au gaz fossile comprennent la limitation des émissions et le passage à une énergie entièrement renouvelable ou à des combustibles à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sécurité et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes contribuent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore d'alternatives à faible émission de carbone et qui présentent notamment des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant à la meilleure performance.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- le chiffre d'affaires reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises investies.
- les dépenses d'investissement (CapEx) qui montrent les investissements verts réalisés par les entreprises bénéficiaires, par exemple pour une transition vers une économie verte.
- les dépenses opérationnelles (OpEx) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises investies.

Pour l'exercice 2024, les informations reçues de nos fournisseurs de données ne semblent pas suffisamment fiables suite aux premières vérifications effectuées pour quantifier la proportion d'investissements alignés sur la taxonomie. DNCA Finance a donc prudemment choisi de ne pas l'utiliser et de ne pas communiquer cette année les chiffres de l'alignement consolidé pour les fonds non engagés sur ce critère.

### Le produit financier a-t-il investi dans le gaz fossile et/ou l'énergie nucléaire ?

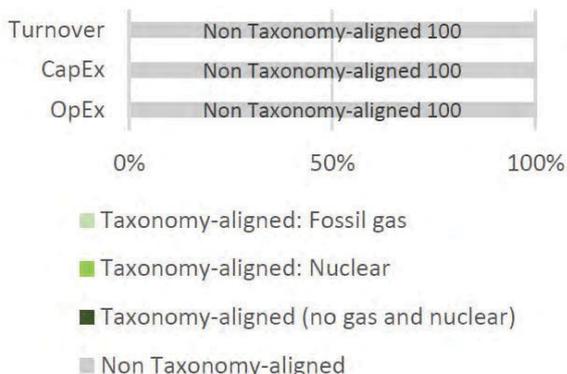
#### les activités conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?

- Oui :
- Dans le gaz fossile
  - Dans le domaine de l'énergie nucléaire

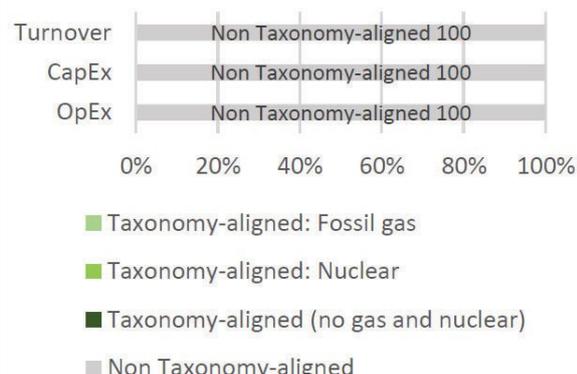
Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique obligations souveraines\*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

### 1. Taxonomy-alignment of investments including sovereign bonds\*



### 2. Taxonomy-alignment of investments excluding sovereign bonds\*



Ce graphique représente 100,0 % de l'actif total.

\*Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

- **Quelle a été la part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Sans objet

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet



### **Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?**

Le symbole  représente les investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères pour les activités économiques durables au sens du règlement (UE).

Le Compartiment a investi 2,2 % de ses actifs nets dans des investissements durables ayant objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur le règlement de l'UE sur la taxonomie (étant donné manque de données sur la taxonomie, DNCA Finance considère que tous les investissements environnementaux ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE).



### **Quelle est la part des investissements socialement durables ?**

Le Compartiment a investi 41,4 % de son actif net dans des investissements durables ayant un objectif social.



### **Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les investissements inclus dans le poste #2 *Autres* peuvent consister en des instruments financiers dérivés, des dépôts à , des fonds du marché monétaire, des instruments du marché monétaire et d'autres dépôts utilisés à des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille et pour gérer la liquidité du portefeuille ou pour réduire tout risque financier spécifique.

Ces investissements n'étaient pas assortis de garanties environnementales ou sociales spécifiques.



## Quelles actions ont été entreprises pour répondre aux caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le processus d'investissement repose sur les trois étapes suivantes :

- Sélection de l'univers d'investissement combinant une approche financière et extra-financière notamment par en excluant les émetteurs qui ne respectent pas nos normes minimales d'inclusion (note inférieure à 2/10 dans l'outil propriétaire ESG) ou qui sont exposés à des controverses majeures ;
- Allocation des classes d'actifs basée sur une analyse de l'environnement d'investissement et de l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion ;
- La sélection des titres est basée sur une analyse fondamentale des émetteurs du point de vue de l'actionnaire minoritaire et/ou du créancier obligataire, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.

Le scoring ABA est l'outil propriétaire d'analyse et de notation de la responsabilité d'entreprise utilisé pour anticiper les risques des entreprises en examinant notamment les relations avec leurs parties prenantes : employés, chaînes d'approvisionnement, clients, communautés locales, et actionnaires..., quel que soit le secteur d'activité.

L'analyse de l'ABA sur la responsabilité des entreprises est divisée en quatre piliers :

- Responsabilité des actionnaires (conseil d'administration et direction générale, pratiques comptables et risques financiers, etc.) ;
- Responsabilité sociale (y compris les conditions de travail, la politique de diversité, l'accidentologie, la politique de formation, etc.) ;
- Responsabilité sociétale (optimisation fiscale, corruption, respect des communautés locales et respect des données personnelles) ;
- Responsabilité environnementale (y compris la politique de gestion environnementale, la prise en compte des questions de biodiversité, etc.)

Cette analyse approfondie, combinant des études qualitatives et quantitatives, aboutit à une note sur 10.

Le processus d'engagement, qui vise à servir les objectifs ESG du produit, se déroule en plusieurs étapes :

1. Identifier des cibles d'engagement proactif et réactif auprès des émetteurs dans les investissements de DNCA Finance, dans le prolongement du système d'alerte mis en place dans le cadre de la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs.
2. Mettre en œuvre un plan d'engagement pour les cibles d'engagement identifiées, contrôler le processus d'engagement et mesurer les résultats.
3. Intégrer les résultats des actions d'engagement dans les décisions d'investissement.

L'engagement proactif de DNCA Finance vise à encourager les entreprises à développer une meilleure transparence et une meilleure gestion de leurs questions ESG, par le biais d'un dialogue continu. Le processus d'engagement réactif est un processus d'escalade qui s'appuie sur le mécanisme d'alerte mis en place pour la gestion des risques de durabilité et des impacts négatifs. Les actions d'engagement peuvent inclure des demandes d'actions correctives et la décision éventuelle de désinvestir (*pires délinquants*). DNCA Finance participe également à des initiatives collectives pour des actions coordonnées et/ou collaboratives visant à promouvoir les meilleures pratiques sur des sujets systémiques ou transversaux, concernant certains émetteurs, des questions ESG susceptibles générer des risques de durabilité et/ou des impacts négatifs de durabilité, et la conformité avec les principes de la Task Force on Climate related Financial Disclosure (TCFD) et de la Task Force on Nature related Financial Disclosure (TNFD).

Le fonds ayant été créé à la fin du mois de décembre 2024, il n'y a pas suffisamment de données historiques pour apporter une réponse définitive à cette question.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

*L'indice de référence est un indice qui permet de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.*

L'indice de référence choisi n'est pas censé être aligné sur les ambitions environnementales et sociales promues par le produit financier.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général du marché ?**

Sans objet

**Comment ce produit financier s'est-il comporté en matière de durabilité ?**

- **des indicateurs permettant de déterminer l'adéquation entre le référentiel et les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Sans objet

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice général du marché ?**

Sans objet

